



LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses intérêts avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit.

Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat: vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Charles Schmidt

Professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

VOLUME I Histoire

PARIS — 1849



© Arbre d'Or, Cortaillod, (NE), Suisse, janvier 2009 http://www.arbredor.com Tous droits réservés pour tous pays

PRÉFACE

Depuis quelques années on s'est occupé avec une sérieuse ardeur de la philosophie du moyen âge. Cette étude a un but plus noble et plus utile que celui de satisfaire à une vaine curiosité d'érudit : elle veut poursuivre à travers des siècles longtemps réputés obscurs, l'histoire de la pensée humaine toujours active et toujours aspirant à la liberté.

Jusqu'à présent l'attention générale s'était portée de préférence sur les docteurs qui, continuant d'un côté les traductions de la philosophie classique et se rattachant de l'autre aux doctrines de l'Église, ont exercé sur le développement de la pensée une influence que personne ne songeait à empêcher, et qui leur a acquis une juste célébrité. À côté de ces penseurs, il y en a d'autres qui, pour être arrivés à des résultats contraires soit au système officiel de l'Église, soit à la religion chrétienne en général, ont été qualifiés d'hérétiques, et dont l'étude, par conséquent, a été longtemps négligée. Non satisfaits des enseignements orthodoxes sur Dieu et sur le monde, plusieurs de ces libres penseurs, de ces théologiens philosophes ont voulu résoudre à leur manière l'antique problème de l'antithèse d'un Dieu infini et bon et d'un monde fini et plein de mal; les uns sont arrivés à nier la réalité de ce monde, à ne reconnaître d'autre existence que celle de l'esprit universel, et à professer ainsi le panthéisme, tandis que d'autres, non moins hardis et attribuant la création à un auteur mauvais, ont abouti au principe dualiste. Ce qui ajoute à l'intérêt que doit présenter l'étude de ces deux systèmes, c'est que l'un et l'autre se sont répandus parmi le peuple laïque, et ont trouvé dans toutes les classes de la société, des partisans nombreux et enthousiastes. Le dualisme surtout a régné successivement sous différentes formes dans plusieurs parties de l'Europe ; aux Manichéens ont succédé en Occident les Priscillianistes, en Orient les Pauliciens ; plus tard les spéculations dualistes reparurent sous la forme du catharisme. Ce dernier système est

le moins connu, et cependant il est remarquable à beaucoup de titres¹. Il réussit à fonder au milieu du monde catholique une Église, qui résista pendant plusieurs siècles à toutes les mesures prises pour sa destruction; religion des Albigeois, il a joué un rôle célèbre dans l'histoire du midi de la France; ses destinées se sont mêlées d'une manière intime à celles de la civilisation de nos provinces méridionales. Nous avons donc pensé qu'une histoire des Cathares ne serait pas seulement un complément de celle de la réflexion philosophique et de la vie religieuse des peuples du moyen âge, mais qu'elle servirait aussi à jeter une lumière nouvelle sur une époque mémorable de notre histoire nationale. Nous serions heureux si l'on trouvait que notre ouvrage n'a pas manqué entièrement ce double but².

L'histoire des Cathares n'est pas sans difficultés, à cause de la rareté et de la nature particulière des sources. Pour l'exposition du système on est réduit aux seuls témoignages des adversaires de la secte; on a voulu contester la véracité de ces témoignages, dans l'intention de sauver les Cathares du reproche de dualisme; mais par la comparaison des auteurs de différents pays et de différents siècles, nous prouverons que ce reproche n'est que trop mérité; les adversaires sont en général dignes d'une confiance qu'on ne pourrait leur refuser que par des préventions dogmatiques. Quant à l'histoire des destinées mêmes de la secte, elle a des parties sur lesquelles les auteurs contemporains gardent un silence absolu; l'origine surtout est couverte d'une obscurité telle, que pour y porter de la lumière, on a eu recours aux hypothèses les plus diverses, quelque-

¹ Pendant que nous nous occupions de notre travail, on vit paraître en Allemagne le premier ouvrage spécial sur les Cathares. Il a pour auteur M. Hahn, et pour titre *Geschichte der neumanichæischen Ketzer*. Stuttgard, 1845, in-8°. Par une critique très détaillée, insérée dans le journal littéraire de Jéna (*Neue jenaische allgemeine Litteratur-Zeitung*, 24 et 25 mars 1846), nous avons tâché de faire voir combien cet ouvrage est imparfait, combien peu il répond aux exigences de la science historique et philosophique.

² Une preuve de l'intérêt qu'on attache à ces matières, c'est qu'un professeur de la faculté de théologie de Paris, M. l'abbé Jager, a pris pour sujet de ses cours, pendant l'année scolaire 1846 à 1847, l'histoire de l'hérésie aux douzième et treizième siècles, de la lutte des Albigeois et des institutions qui en ont été la suite.

fois les plus contradictoires. Aucune de ces explications ne résout la question d'une manière satisfaisante ; l'opinion commune, qui considère le catharisme comme la continuation immédiate ou comme la reproduction pure et simple de la doctrine manichéenne, est notamment exposée à des objections qui nous paraissent très fondées. Par la comparaison des doctrines et des usages, nous sommes arrivé à la conviction, confirmée d'ailleurs par de vagues traditions et par quelques faits historiques, que les Cathares ont eu une origine indépendante des hérésies dualistes antérieures, et que c'est dans les pays slaves qu'il faut placer leur berceau ; c'est de là qu'ils se sont répandus dans le reste de l'Europe, où ils ont formé dans plusieurs pays des établissements puissants, en rapport les uns avec les autres, et dont les membres sont appelés tour à tour Patarins, Poblicans, Bulgares, Albigeois ; tous ces noms désignent la même secte, dont le nom primitif est celui dont nous nous servons de préférence.

La marche que nous suivons dans notre travail, nous est indiquée par la nature même du sujet. Nous raconterons l'histoire de la secte et nous exposerons sa doctrine, telles que nous les avons reconnues après une étude consciencieuse des sources; nous n'avancerons rien dont nous ne puissions fournir des preuves, et si nous nous sommes permis de faire quelques conjectures pour remplir des lacunes, nous les avons basées sur des combinaisons sérieuses et sur des rapprochements qui peuvent être justifiés. Nous n'avons pas cru devoir embarrasser le texte même de notre ouvrage de toutes les opérations qu'il a fallu faire pour arriver à notre but; nous avons tâché de reconstruire un édifice avec des débris épars et des matériaux rassemblés de différents côtés, mais l'échafaudage dont nous nous sommes servi aurait nui à l'effet, si nous l'avions laissé subsister; nous avons donc rejeté dans des notes tant la discussion des opinions que nous ne partageons pas, que les arguments sur lesquels se fondent plusieurs de nos propres résultats.

On nous reprochera peut-être d'être entré dans trop de détails. Mais comme il s'agit d'une histoire peu connue et souvent mal appréciée, il nous a semblé que les détails étaient le meilleur moyen de faire connaître le véritable caractère de la secte, sa grande propagation dans les différents pays de l'Europe

et surtout en France, ses profondes racines dans l'esprit des peuples, l'opiniâtreté de sa résistance à l'Église. Un fait en apparence minutieux répand souvent un jour inattendu sur toute une période obscure; il sert d'intermédiaire pour rétablir la liaison entre des événements, qui sans cela ne paraîtraient être que des accidents sans suite et sans importance. Une histoire comme celle que nous faisons, n'a évidemment quelque mérite que par l'exactitude et la richesse des détails ; il est vrai que sous le rapport littéraire elle en souffre peut-être ; mais pour être complet, il a fallu nous résigner à subir cet inconvénient. D'un autre côté, il est des parties que l'on trouvera traitées plus sommairement que dans d'autres ouvrages, où elles tiennent avec raison une place plus considérable; nous voulons parler surtout de la croisade contre les Albigeois. Il nous a semblé que la nature de notre sujet excluait le récit détaillé des événements purement militaires ou politiques, des batailles, des sièges, des négociations entre les princes ; nous avons dû nous borner à ce qui était indispensable pour apprécier d'un côté ce qu'on pourrait appeler l'esprit et les tendances de la croisade, et de l'autre l'impression qu'elle a produite sur les populations qui en sont devenues les victimes. Notre but principal a dû être de faire ressortir la part prise par l'Église et par ses agents à la destruction de la civilisation du Midi sous le prétexte d'extirper l'hérésie, et de suivre les destinées de la secte pendant et après la guerre. C'est là-dessus aussi que nous croyons avoir donné quelques renseignements nouveaux et intéressants, puisés dans les registres de l'inquisition du Midi, et dans beaucoup d'autres documents dont les copies sont conservées à la Bibliothèque nationale³.

Notre ambition eût été de donner une histoire complète de la secte dans tous les pays où elle a eu ses églises ; mais il nous a été impossible de réaliser ce

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Guessard, aujourd'hui professeur à l'école des chartes. Il a bien voulu nous communiquer les extraits qu'il a faits des documents compris dans la volumineuse collection Doat; cette communication bienveillante a singulièrement facilité nos recherches. Les extraits de M. Guessard devaient servir à la publication que M. Fauriel était chargé de faire des principaux documents relatifs à l'inquisition du Midi. Il est vivement à regretter qu'on n'ait pas donné suite à ce projet.

désir dans toute son étendue; nous n'avons pu donner que ce que nous avons trouvé à notre portée, c'est-à-dire ce que nous ont fourni nos recherches dans les bibliothèques de la capitale, dans celle de notre ville, et dans plusieurs dépôts de l'Allemagne et de la Suisse.

Pour l'Italie on trouverait peut-être encore quelques faits dans les monographies qui, au dix-septième et au dix-huitième siècle, ont paru dans ce pays sur l'histoire ecclésiastique des principales villes de la Lombardie; malheureusement nous n'avons pas pu nous procurer ces livres. Les mines les plus riches seraient sans doute les archives de l'inquisition en Italie ; il est à espérer que le temps ne sera pas éloigné où dans cette noble contrée affranchie, on ne mettra plus d'obstacle aux recherches faites sur l'histoire des adversaires du despotisme spirituel au moyen âge. Quant au midi de la France, il est très-probable que dans les bibliothèques et dans les archives il se trouve encore des documents, dont la grande collection Doat à Paris ne possède pas de copies ; notre position particulière ne nous a pas permis jusqu'à ce jour d'aller puiser à ces sources. Ce qu'il y aurait de plus désirable, ce serait de retrouver quelque écrit de la secte elle-même; peut-être que dans le Languedoc ou en Lombardie, on en découvrirait encore ; dans la Bosnie surtout, où le catharisme a régné plus librement que partout ailleurs jusque vers le milieu du quinzième siècle, des recherches dirigées en ce sens, amèneraient sans doute quelques découvertes importantes.

Nous avons tâché enfin d'être impartial; pour nous le catharisme est une erreur, tant sous le rapport philosophique, que sous le rapport religieux; mais nous le respectons comme une manifestation du besoin de vie et de liberté religieuses, comme une protestation de la raison et du sentiment individuels contre l'autorité extérieure en matière de foi, comme un effort hardi de résoudre un des problèmes les plus difficiles qui pèsent sur l'esprit de l'homme, et de ramener la vie à une pureté plus parfaite au milieu des désordres du moyen âge. À une époque où le peuple était le plus souvent dans une ignorance profonde sur le vrai sens des questions religieuses, où la liberté de conscience était également étouffée par les papes et par les rois, et où la piété risquait de se perdre dans le formalisme de cérémonies extérieures, les esprits en-

thousiastes qui aspiraient à une science, à une liberté et à une vertu plus hautes, ont pu s'égarer facilement dans les spéculations et dans les pratiques du dualisme cathare. Nous le répétons, ces spéculations sont erronées, et ces pratiques sont pour la plupart aussi contraires à la nature humaine qu'au christianisme; mais pour accorder cela, est-ce une raison pour justifier les violences inouïes par lesquelles les pouvoirs ecclésiastiques et civils ont cherché à écraser les Cathares? En nous prononçant contre les doctrines de ces derniers, ne devonsnous pas nous prononcer avec plus de force encore contre ceux qui les combattaient plus souvent par le fer et par les flammes que par le raisonnement ou par la persuasion?

Nous divisons notre ouvrage en trois parties principales, dont la première est consacrée à l'histoire. Dans celle-ci nous distinguons trois périodes ; la première s'étend depuis l'origine de la secte dans les pays slaves jusqu'à son apparition plus générale en Occident, vers le milieu du douzième siècle ; la seconde comprend les temps de la plus grande puissance des Cathares, jusqu'à l'avènement d'Innocent III ; la troisième enfin est le temps de la lutte, et s'étend depuis les persécutions organisées par ce pape, jusqu'à la disparition définitive de la secte, au quatorzième siècle, en Italie et en France, et au quinzième dans les pays slaves.

L'exposition de la doctrine et des mœurs des Cathares forme notre seconde partie principale. Nous avons essayé de réunir en un ensemble systématique les différents points que nous avons trouvés épars dans les sources. Comme tous ces points sont dans un rapport intime tant entre eux-mêmes qu'avec le premier principe du catharisme, le travail de les relier en un système ne nous a paru ni trop hasardé ni trop difficile. En voulant reconstruire une doctrine à l'aide d'éléments plus ou moins incomplets, on court le risque, il est vrai, d'y introduire des idées qui lui ont été étrangères ; nous avons tâché d'éviter cet écueil, et de ne pas quitter le terrain de la fidélité historique. Pour compléter notre travail, nous ajoutons une troisième partie sur les moyens par lesquels l'Église du moyen âge a combattu l'hérésie cathare et ses partisans ; ces moyens sont de deux sortes : châtiments prononcés par le pouvoir ecclésiastique et exé-

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

cutés en partie par le pouvoir civil, et controverse théologique et philosophique. C'est une étude curieuse et souvent affligeante, et tout aussi féconde en enseignements que l'histoire de la secte elle-même : ces enseignements, nous nous sommes abstenu, dans tout le cours de notre ouvrage, de les formuler ; les esprits non prévenus en seront frappés, sans qu'on ait besoin de les leur mettre sous les yeux.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot; nous avons présenté une partie de notre manuscrit à l'Académie des sciences morales et politiques, et M. le secrétaire perpétuel a bien voulu lui-même en donner lecture; tout ce que nous désirons, c'est que le public ratifie le jugement bienveillant que l'Académie a porté sur notre travail.

Strasbourg, en octobre 1848.



HISTOIRE DES CATHARES

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE LA SECTE

PREMIÈRE PÉRIODE

DEPUIS LA FIN DU DIXIÈME SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU DOUZIÈME ORIGINE ET PREMIÈRE PROPAGATION DE LA SECTE

CHAPITRE PREMIER

Origine du Catharisme

L'origine de la secte des Cathares est entourée de ténèbres difficiles à dissiper. Aucun témoignage historique ni de la secte elle-même, ni des écrivains qui l'ont combattue, ne vient jeter sur cette question obscure une lumière suffisante; aucun auteur ni contemporain, ni postérieur, ne s'exprime à cet égard en termes précis, et l'on est forcément réduit à des conjectures. Cependant il est quelques données qui peuvent nous mettre sur la voie, pour arriver à un résultat. De vagues souvenirs, conservés dans la secte elle-même, placent son berceau dans les pays orientaux de l'Europe, et plus spécialement dans les contrées habitées par des populations slaves⁴. En combinant ces traditions avec des faits plus positifs, nous nous sommes convaincu que c'est en effet dans ces derniers pays que le catharisme a pris naissance, et comme cette opinion éclaircit

⁴ Des Cathares brûlés à Cologne en 1146 confessent : « Hanc hæressim ; usque ad hæc tempora occultatam fuisse a temporibus martyrum et permansisse in Græcia et quibusdam aliis terris. » Evervinus, 457. Reinerius, après avoir été longtemps membre de la secte, dit, p. 1767, en citant les Églises cathares de Bulgarie et de Traguritun, en Dalmatie : « Et omnes originem habent de duabus ultimis.»

bien des points que d'autres explications laissent dans l'ombre, elle a acquis à nos yeux, sinon une certitude absolue, du moins un haut degré de probabilité⁵.

Dès la fin du neuvième siècle, les circonstances étaient singulièrement favorables, dans les pays slaves, au développement et à la propagation de doctrines opposées au système de l'Église orthodoxe. Les querelles entre le pape de Rome et le patriarche de Constantinople au sujet de la suprématie sur ces pays, l'animosité excitée contre les Latins par le triomphe de prétentions que repoussait le sentiment national, les souvenirs païens encore vivaces au milieu de populations naguère et imparfaitement converties au christianisme, tout se réunissait pour préparer le terrain à l'hérésie, et notamment à l'hérésie dualiste. Pour expliquer notre pensée, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur l'état religieux et ecclésiastique des pays slaves à l'époque dont nous voulons parler.

Depuis le commencement du neuvième siècle le christianisme avait trouvé quelques partisans parmi les Slaves de la Bulgarie⁶; mais la conversion générale de ce peuple ne fut entreprise avec succès qu'en 862 par les moines grecs Méthodius et Cyrille, qui furent assez heureux de donner le baptême au roi Bogoris⁷. Celui-ci cependant, dans l'espoir de trouver chez les Latins un appui contre les Grecs, dont il redoutait le voisinage, résolut de se rattacher à l'Église occidentale et demanda au pape des missionnaires pour achever l'établissement du christianisme parmi les Bulgares; Nicolas I^{er} s'empressa d'accéder à cette demande⁸. On connaît la rivalité qui à cette occasion éclata entre le patriarche grec et l'évêque de Rome; la querelle fut longue et violente; elle se ranima au onzième siècle avec une vivacité qui consomma la séparation à jamais déplorable de l'Église orientale d'avec celle de l'Occident. Au milieu de ces condamnations réciproques, la religion dut être en souffrance dans les contrées qui avaient été la première cause de la rupture, et l'esprit d'opposition, sous la forme de doctrines hérétiques, dut trouver un accès plus facile chez des popula-

⁵ Voy. le notes 1 et 2 à la fin du second volume.

⁶ Palacky, I, 108 et suiv.

⁷ Dobrowsky, 65 et suiv.; Maciejowski, 52 et suiv.

⁸ En 866. Præfatio ad concil. æcum. VIII, chez Menai, XVI, 10.

tions sur lesquelles deux pouvoirs ennemis se disputaient la suprématie. C'est sans doute pour profiter de ces divisions entre les Grecs et les Latins au sujet des Bulgares, que dès 868 les Pauliciens de l'Arménie résolurent d'envoyer parmi ce peuple des missionnaires, chargés de le convertir à leur religion dualiste⁹.

Une circonstance qui dut contribuer encore davantage au développement d'éléments hérétiques parmi les Slaves, c'est la résistance opposée par les papes à la célébration du culte en langue nationale. Cyrille et Méthodius prêchèrent aux Moraves et aux Bulgares le christianisme dans leur idiome ; ils donnèrent à ces peuples une liturgie et une version de la Bible en langue slave, et c'est à ce moyen surtout qu'ils durent la rapidité de leurs succès. Bientôt le culte slave s'introduisit dans les différents pays de cette race convertis au christianisme ; des églises nombreuses s'élevèrent dans la Moravie, dans la Bulgarie, dans la Pannonie.¹⁰ Dans les provinces comprises sous ce dernier nom¹¹ existaient des communautés chrétiennes, fondées antérieurement déjà sous la protection des empereurs francs, par le clergé germanico-latin des diocèses de Salzbourg et de Passau ; le culte y était célébré dans la langue sacrée dé l'Église occidentale. 12 Lorsque Méthodius y arriva, vers 872, les populations se séparèrent du clergé étranger, pour s'attacher au prédicateur qui leur apportait un culte dans leur propre langue. Irrités de cette défection, les prêtres latins accusèrent Méthodius comme hérétique, et aussitôt Jean VIII lui défendit la célébration du culte « en langue barbare. 13 » Cité à Rome, le courageux missionnaire n'eut pas de peine à prouver son orthodoxie; il obtint même du pape l'autorisation pour les Slaves d'avoir une liturgie, des prédications et les Écritures saintes en leur langue. 14 Cependant le clergé latin de la Moravie et de la Pannonie ne cessa de

⁹ Pierre de Sicile apprit cela des Pauliniens eux-mêmes, lors de son séjour à Téphrica. Voy. son épître à l'archevêque des Bulgares, en tête de sa Historia Manichœrum, 2.

¹⁰ Dobrowski, 85 et suiv. ; Palacky, I, 120 et suiv. ; Siestrencewicz de Bohusz, II, 528 et suiv.

¹¹ L'Esclavonie, la Basse-Hongrie, la Carniole, la Styrie.

¹² Dobrowski, 87 et suiv.

¹³ En 879. Mansi, XVII, 133; Boczek, I, 39, d'après l'original.

¹⁴ Fejér, I, 216; Dobrowski, 74 et suiv.; Palacky, I, 122 et suiv.

résister au rite national ; à peine Méthodius fut-il mort, que les prêtres grécoslaves furent persécutés par leurs rivaux soutenus par le prince Swentopulk; bientôt ils furent forcés de quitter le pays, et de se retirer dans la Bulgarie. 15 Celle-ci ayant été réunie à l'Église grecque par une décision du concile de Constantinople de 870, les prêtres romains que le pape y avait envoyés, avaient été obligés de fuir à leur tour. Les prêtres slaves de la Moravie, qui se réfugièrent chez les Bulgares, furent alors accueillis dans ce pays comme des martyrs, et y trouvèrent une liturgie nationale déjà établie. Toutefois un temps bien long dut se passer encore avant que la conversion des Bulgares fût complète et leur Église organisée. 16 Si le pape avait cru devoir accorder aux Slaves de la Moravie un rite national, dont le clergé cependant leur refusa la jouissance, les Slaves de la Croatie et de la Dalmatie, en partie déjà convertis avant l'arrivée de Méthodius et de Cyrille¹⁷, n'obtinrent aucune concession à cet égard ; Jean X défendit aux évêques et aux grands de ces provinces l'usage de la langue slave dans le culte ; cette défense fut renouvelée vers 925 par un concile tenu à Spalatro en Dalmatie.¹⁸ La même interdiction frappa les Slaves de la Bohême; Jean XIII, en fondant l'évêché de Prague, eu bannit le rite « bulgare ou slave, » pour n'y autoriser que l'usage de la langue latine. 19

Ce triomphe du clergé et de la langue de Rome ne put être absolu ; le culte national, quoique proscrit, se maintint longtemps encore en secret parmi les Slaves de la Moravie, de la Pannonie, de la Dalmatie et de la Bohême. La persécution dont il fut l'objet produisit chez les habitants une irritation profonde, et favorisa, sinon la naissance, du moins la propagation de doctrines opposées à celles des oppresseurs. Les couvents surtout se préservèrent de l'invasion du rite occidental ; en beaucoup d'endroits les moines slaves, forcés de renoncer à leurs relations avec l'Église grecque et fuyant le contact avec celle de Rome,

¹⁵ Dobrowski, 108 et suiv. Méthodius mourut en 885. Palacky, I, 139.

¹⁶ Schaffarik, II, 183 et suiv.

¹⁷ Maciejowski, 56.

¹⁸ Farlati, III, 91 et suiv.

¹⁹ Johannis XIII epist. ad Boleslaum, ann. 967, chez Dobner, IV, 164.

abandonnés ainsi à eux-mêmes dans la solitude de leurs monastères, continuèrent à se servir de leur liturgie nationale. À cause de cet isolement ils furent moins à l'abri des influences hérétiques ; leurs spéculations solitaires et rêveuses aboutirent souvent à des résultats contraires à l'orthodoxie, et ces résultats furent acceptés avec d'autant plus d'ardeur, que cette orthodoxie était représentée parmi les Slaves par un clergé étranger et dominateur. Ces hérésies, enseignées dans la langue proscrite du pays, furent reçues avec avidité par des populations qui ne comprenaient pas celle du culte qu'on leur avait imposé, et dont l'éducation chrétienne était encore excessivement imparfaite.²⁰ Les peuples slaves qui acceptèrent le baptême, ne purent se dépouiller tout d'un coup de leur paganisme ; des superstitions et des usages païens se mêlèrent pour longtemps encore à leurs croyances chrétiennes; en 869 le concile de Constantinople interdit aux Slaves de la Thrace et de la Macédoine, convertis depuis le septième siècle, ces réminiscences de leur ancien culte.²¹ D'autres nations de race slave ne se convertirent que plus tard et partiellement au christianisme; pendant longtemps les païens furent plus nombreux parmi elles que les partisans de l'Évangile. Encore au dixième siècle le paganisme dominait chez les Slaves de la Hongrie; mais il y avait parmi eux beaucoup de chrétiens, emmenés en captivité par les hordes hongroises revenant de leurs invasions en Allemagne et en Pannonie²² ; abandonnés à eux-mêmes, sans prêtres, et en contact journalier avec l'idolâtrie, il est impossible que ces chrétiens n'aient pas subi quelquefois l'influence du culte qui se pratiquait autour d'eux. Si par là les chrétiens furent ramenés fréquemment aux superstitions païennes, les païens à

²⁰ Siestrencewicz, II, 529 et suiv., constate aussi ces conséquences de l'abolition du culte en langue slave; mais il prétend que le mécontentement qui en fut la suite donna lieu à la secte des Frères moraves. À ceux-ci, dit-il, se joignirent plus tard, dès le treizième siècle, des Vaudois et des Albigeois fugitifs; ces derniers altérèrent la religion originairement pure des Moraves, en y mêlant le manichéisme. Cet auteur ignorait sans doute les faits qui prouvent que le dualisme cathare existait dans les pays slaves, longtemps avant le treizième siècle.

²¹ Maciejowski, 26 et suiv.; Schaffarik, II, 178 et suiv.

²² Lettre de Pilgrim, archevêque de Laureacum en Bavière, premier missionnaire de la Hongrie, à Benoît VII, chez Fejér, I, 261.

leur tour mêlèrent des éléments chrétiens à leur propre croyance. Primitivement les Slaves n'avaient vénéré qu'un seul Dieu suprême, maître de toutes choses, et un grand nombre de divinités inférieures; plus tard ils placèrent à côté de ce Dieu un principe mauvais, auquel ils donnèrent les noms de Czernebog ou de Diabol. Ce dernier nom ne prouve-t-il pas que l'idée de ce mauvais Dieu a été empruntée par les Slaves à la théologie des missionnaires du christianisme? Qui ne sait quel rôle le diable a joué dans les prédications du moyen âge, quelle puissance il a exercée sur l'imagination vive et grossière des hommes de ce temps ? Pour engager les païens à se convertir, on les remplissait d'effroi en leur disant qu'ils seraient damnés s'ils continuaient à adorer le démon et ses anges ; ils devaient se hâter de lui renoncer et d'entrer dans l'Église, qui seule les sauverait de son joug. Il est curieux de voir les Slaves païens résister encore à ce que le christianisme a de doux et de consolant, pour n'adopter de ses missionnaires que la doctrine du génie du mal. Chez eux ce génie se transforma en un Dieu réel, il devint un mauvais principe à côté du bon, ils le considérèrent comme l'auteur des maux moraux et physiques, et pour ne pas s'attirer les effets de sa colère, ils lui rendirent dès lors un culte à, l'égal du Dieu bon.²³

C'est au milieu de ces circonstances que parut parmi les Slaves, peut-être dès le commencement du dixième siècle, l'hérésie du dualisme cathare. Est-ce une opinion trop hasardée, si nous admettons que ce système sortit de quelque couvent gréco-slave de la Bulgarie, dont les moines, irrités de l'invasion d'un culte qui répugnait à leur nationalité, et se livrant en même temps à des spéculations tour à tour subtiles ou fantastiques, étaient arrivés à la conclusion que deux principes se partagent le gouvernement du monde, que pour être pur (x\(\delta\theta\theta\omego\coig^{24}\)), il faut affranchir l'esprit de toutes les entraves de la création matérielle ? Quand on songe que les souvenirs du manichéisme s'étaient conservés longtemps dans les couvents de l'Orient, grâce aux principes ascétiques de ce

²³ Helmold, 125; voy. la note 3 à la fin de l'ouvrage.

²⁴ Voy. sur ce nom et les autres noms de la secte la note 6 à la fin de l'ouvrage.

système²⁵; quand on songe à ces moines grecs qui, dans leur solitude, s'imaginaient qu'ils avaient constamment à lutter contre le diable, et qui exagéraient sa puissance au point de le placer presque sur le même rang que Dieu²⁶; quand on songe enfin combien les doctrines cathares sont conformes au génie hellénique dégénéré, notre opinion ne doit pas paraître dénuée de toute probabilité. Cette probabilité devient plus grande encore par la circonstance que les versions cathares de la Bible, usitées plus tard en France et en Italie, ont été faites sur un texte original reçu dans l'Église grecque, différent de celui qui avait servi à la version latine adoptée par l'Église d'Occident.²⁷ Ce qui contribua à la rapide propagation du catharisme, c'est que, contrairement au culte orthodoxe pratiqué en latin, il fut enseigné aux Slaves dans leur propre langue, et surtout qu'il put se rattacher aux éléments dualistes répandus parmi les Bulgares par les missionnaires pauliciens, ainsi qu'à ceux qui s'étaient introduits dans le paganisme slave lui-même.

Dans l'origine les idées cathares étaient sans doute encore incohérentes et peu développées ; c'étaient des germes qui ne se complétèrent que dans la suite, en se modifiant suivant le terrain qui les reçut, ou en se combinant même avec des éléments d'un autre genre. Le dualisme cathare primitif, tel qu'on peut le reconstituer dans ses traits généraux, se composait d'un petit nombre de dogmes religieux, auxquels se joignaient quelques préceptes pratiques, conséquences et applications de la doctrine fondamentale. Ces dogmes et ces préceptes sont : la distinction entre un bon et un mauvais principe ; la condamnation de l'Ancien Testament comme œuvre du démon ; l'opinion que Jésus-Christ n'a eu qu'un corps apparent ; le rejet du baptême d'eau ; la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains ; la condamnation du mariage et de la nourriture animale ; le refus de croire à la présence de Jésus-Christ dans la cène, et de vénérer les images et la croix. Le dualisme, qui faisait la base de ce

-

²⁵ Theodoretus, *Religiosa historia*, in opp., III, 792.

²⁶ Sur les erreurs et les extravagances auxquelles la contemplation et l'ascétisme conduisaient souvent les moines grecs, voy. l'excellent Manuel de M. Gieseler, I, II, 243, et II, I, 401.

²⁷ Voy. la note 5 à la fin de l'ouvrage.

système, était absolu, c'est-à-dire il admettait l'existence de deux dieux éternels, indépendants l'un de l'autre.²⁸ De bonne heure déjà se montra aussi une tendance à le mitiger par la doctrine d'un seul Dieu, créateur du démon luimême, quoiqu'étranger à la formation et an gouvernement du monde matériel. Cette tendance, qui se manifeste vers le milieu du onzième siècle²⁹, et qui partit également des pays slaves, suivit à son tour des directions diverses, et accuse dans son origine un point de vue très inférieur de la spéculation théologique. Les uns de ses partisans révéraient outre le Dieu suprême deux de ses fils, dont l'un gouverne le royaume céleste et l'autre le monde visible ; d'autres ne rendaient un culte qu'au chef du monde supérieur, tout en ne pas méprisant le démon, de peur de s'exposer à sa vengeance ; d'autres enfin ne se souciaient que de ce dernier, qu'ils appelaient Satanaki, et auquel ils adressaient leurs prières, pour être heureux dans ce monde.³⁰ Cette opinion grossière et bizarre, qui rappelle le plus vivement les superstitions du paganisme, se maintint longtemps parmi quelques tribus slaves; au quatorzième siècle nous la verrons reparaître au fond de l'Autriche, dans la secte des Lucifériens.

Le dualisme cathare se propagea de bonne heure dans différentes directions, tant vers l'Est que vers l'Occident. Les Slaves l'apportèrent dans tous les pays, où les conduisaient les intérêts du commerce auquel ils se livraient avec une activité remarquable.³¹ Dès le onzième siècle l'hérésie compte des partisans en Macédoine, en Thrace, et jusque dans les principales villes de la Grèce. Antérieurement déjà, depuis la fin du dixième siècle, on en trouve des vestiges en Occident; elle y arriva en suivant deux routes différentes : par la Bosnie et la Dalmatie, où elle jeta des racines longtemps indestructibles, elle passa en Italie,

²⁸ Voy. la note 4 à la fin de l'ouvrage.

²⁹ Psellos, 3. Cet auteur vécut vers 1050.

³⁰ Ib., 4. Boissonade a pour Satanaki la variante Satanaël, à laquelle il donne la préférence, p. 4 et 198. Nous croyons devoir nous décider pour Satanaki, qui est une forme slave.

³¹ Sur le commerce et les habitudes mercantiles des Slaves, voy. Schaffarik, I, 539 et suiv. L'auteur des *Fastes de Corbie* dit, à l'année 1152, p. 72, en parlant des Cathares; « *In Sueviam, Bavariam et Italian ; borealem sœpe intrant eorum mercatores... Horum quidam etiam ex Hungaria ad nos convenerunt.* »

et de là en France; par la Hongrie, elle vint dans l'Allemagne du Nord. Elle prit des caractères divers, suivant qu'elle se répandit vers l'Ouest ou vers l'Est. Le catharisme oriental, quoique peu développé encore, fut dans les premiers temps plus subtil à la fois et plus mythologique que celui de l'Occident ; les rêveries gnostiques et cosmogoniques y prirent aussitôt une place considérable, tandis que les préceptes moraux ne furent relégués qu'au deuxième rang. Chez les peuples occidentaux au contraire, c'est dès l'origine la tendance pratique que l'on voit prévaloir ; les préceptes ascétiques et l'opposition aux usages et à la hiérarchie de l'Église, y jouent un rôle plus important que les spéculations sur la création du monde ; l'enseignement moral est en outre plus sévère que chez les Cathares orientaux ; le mensonge, par exemple, dont les Bogomiles se servent sans scrupule contre leurs ennemis, est considéré en Occident comme un des péchés les plus graves ; il y a en un mot entre les deux directions toute la différence qu'il y a entre le génie plus subtil et plus rêveur de la Grèce et le génie plus moral et plus pratique de l'Occident. Ce n'est que vers le douzième siècle que le système cathare paraît avoir reçu son complet développement; c'est aussi vers cette époque que le dualisme mitigé, qui jusque-là n'avait eu ses partisans que dans les pays orientaux, vint s'établir en Occident à côté du dualisme absolu primitif.



CHAPITRE II

Première propagation de la Secte dans les pays orientaux de l'Europe

Comme dès le sixième siècle il y eut dans la Macédoine des établissements slaves³², et qu'au neuvième ce pays fut soumis par les Bulgares, parmi lesquels les missionnaires du dualisme cherchaient alors à se faire des partisans, il est permis de supposer que l'évêché cathare dont au douzième siècle il est fait mention en Macédoine, a été fondé dès l'époque de la première propagation de la secte. Celle-ci paraît même avoir fait de bonne heure des progrès rapides, et avoir gagné des villes entières. Lorsqu'en 1097 les croisés de l'armée de Boëmond de Tarente arrivèrent en Macédoine, ils apprirent que la population de Pélagonie n'était composée que d'hérétiques; ils surprirent la ville, la détruisirent, et égorgèrent les habitants.³³ Rien ne nous empêche d'admettre que ceux-ci avaient professé le dualisme cathare.

On a des données plus sûres sur la propagation du catharisme dans la Thrace. Là, il trouva le terrain préparé tant par le dualisme des Pauliciens, auxquels vers 970 l'empereur Jean Tzimiscès avait accordé de s'établir aux environs de Philipople³⁴, que par l'hérésie des Euchètes, qui depuis plusieurs siècles s'était maintenue en secret dans beaucoup de couvents de la Thrace.³⁵ Le système des Pauliciens fournit principalement un point de contact au catharisme primitif et absolu; les deux doctrines étaient également dithéistes, quoique séparées l'une de l'autre par des différences très essentielles.³⁶ Il est à croire que la fondation des églises cathares de la Thrace et de la Grèce, professant au dou-

³² haffarik, II, 159 et suiv.

³³ Guill. de Tyr, lib. II, cap. 13, p. 658.

³⁴ Anna Comnena, *Alexias*, lib. XIV, p. 450 et suiv.

³⁵ Cedrenus, I, 514 et suiv.

³⁶ Voy. la note 1 à la fin de l'ouvrage.

zième et au treizième siècles le dualisme absolu, remonte à ces premiers temps; cependant ce système ne compta pas en ces contrées des partisans aussi nombreux que le dualisme mitigé par le dogme d'un Dieu suprême. Moins choquant pour des hommes qui ne voulaient pas renoncer au christianisme, tout en se complaisant dans des spéculations mythologiques, et en recherchant la perfection par les abstinences les plus dures, le dualisme mitigé put se rattacher aux rêveries des Euchètes, dont la doctrine se basait sur l'idée que le démon qui s'attache à l'âme de chaque homme ne peut être chassé que par la prière, tandis qu'il résiste aux sacrements de l'Église et aux bonnes œuvres extérieures. Test sans doute par ce contact avec les Euchètes que les dualistes cathares mêlèrent à leur doctrine quelques éléments gnostiques, originairement étrangers à leur système; celui-ci, ainsi modifié, fut dès lors professé par les *Bogomiles*, dont le nom slave indique suffisamment le berceau primitif et qu'une sont en effet qu'une branche de la grande secte des Cathares.

Les Bogomiles se répandirent en Thrace dès le milieu du onzième siècle.³⁹ Ils trouvèrent des prosélytes, tant parmi les moines, que parmi les membres des familles les plus considérables du pays; les femmes surtout s'empressèrent d'adopter une doctrine qui offrait â leur imagination plus de charme que la sévère simplicité du christianisme. Au commencement du douzième siècle, leur principal siège était à Philipople; de là ils se propagèrent en secret jusque dans la capitale même de l'empire; leur chef était alors Basile, homme d'un grand âge, pratiquant la médecine et portant l'habit de moine.⁴⁰ La secte fut découverte à Philipople par l'empereur Alexis Comène, qui, poussé par son zèle pour l'orthodoxie, profitait de son séjour en cette ville pour convertir les Pauliciens;

-

³⁷ Voy. Timotheus, *De receptione hæreticorum*, chez Cotelerius, III, 400 et suiv.; Joh. Damase., *De hæresibus*, cap. 80; *ib.*, I, 502 et suiv.; Walch, III, 515 et suiv.

³⁸ Voy. sur l'étymologie de ce nom la note 7 à la fin de l'ouvrage.

³⁹ Leur chef Basile dit en 1118 qu'il a été pendant cinquante ans à la tête de la secte avant d'être découvert, et quinze ans disciple avant de devenir chef; il est donc entré dans la secte vers 1053. Comp. aussi Psellus, 4, qui écrivit vers 1050.

⁴⁰ Selon Euthymius, *Vict. de Massal.*, 114, Basile se serait donné le nom de saint Pierre, et même celui de Jésus-Christ; ses douze principaux disciples s'appelaient apôtres.

dans le même temps il apprit qu'il y avait aussi des Bogomiles à Constantinople. Alexis ordonna de les arrêter; il se fit amener Basile, et après avoir employé une ruse aussi peu impériale que théologique pour lui faire avouer ses doctrines, il le fit condamner à mort. Basile seul fut brûlé; la plupart de ses anciens partisans se convertirent à la vue des bûchers; ceux qui persistèrent dans leur croyance furent jetés dans des prisons, où l'empereur vint souvent les visiter lui-même, pour leur prouver la fausseté de leurs croyances. ⁴¹ Cependant la secte continua à subsister en secret, ayant toujours son centre à Philipople; bientôt il y eut de ses membres dans toutes les provinces et dans les principales villes de l'Empire. ⁴²

En 1140, un synode tenu à Constantinople condamna au feu les livres de Constantin Chrysomale, contenant des doctrines bogomiles, et lus avidement dans plusieurs monastères; l'excommunication fut prononcée contre les partisans de ce docteur hérétique. Trois années plus tard, deux évêques de la Cappadoce furent déposés comme amis de la secte; le moine Niphon, homme savant et de mœurs austères, fut condamné, pour la même cause, par le patriarche Michel Oxitès, à perdre sa barbe et à être enfermé pour le reste de ses jours. Mais le successeur d'Oxitès, Cosmas, favorable aux idées de Niphon, lui rendit la liberté et la permission de prêcher sa doctrine : il ne tarda pas à être lui-même destitué.

Ces condamnations n'arrêtèrent pas les progrès de la secte. Vers 1180 elle possédait quelques châteaux où on la laissait régner en pleine liberté; on ne sévissait que contre ceux de ses partisans qui osaient se montrer dans la capitale. Encore dans la première moitié du treizième siècle elle régnait en Thrace, en Grèce, et surtout dans quelques provinces asiatiques; en 1226

⁴¹ Anna Comnena, *Alexias*, lib. XV, p. 486 et suiv.

⁴² Euthymius, Vict. de Massal., 112.

⁴³ Leo Allatius, 644.

⁴⁴ *Ibid.*, 671 et suiv.; Job. Cinnamus, lib. II, cap. 10, p. 64 et suiv.

⁴⁵ Cinnamus, 1. c.; Nicetas Choniates, 107 et suiv.

⁴⁶ Theod. Balsamon, Scholia in Photii Nomocan., tit. X, cap. 8, p.119.

Germain, patriarche de Constantinople, trouva des Bogomiles nombreux et actifs à Nicée où, à cause de l'occupation de l'Empire par les Latins, il avait transféré sa résidence. Il fit de grands efforts tant pour les convertir en discutant avec eux, que pour neutraliser par des prédications leur influence sur le peuple ; la véhémence de ses homélies prouve combien il les redoutait, et combien ils devaient encore être puissants à cette époque.⁴⁷

Dès le milieu du douzième siècle sans doute ils avaient communiqué quelques-uns des éléments particuliers qu'ils s'étaient appropriés dans la Thrace, aux Cathares de la Bulgarie et de l'Italie; c'est dans ce dernier pays surtout que ces éléments se conservèrent jusque vers la fin du treizième siècle, dans le dualisme mitigé de la secte de Concorezo. Les traces des Bogomiles eux-mêmes se perdent depuis les tentatives faites par le patriarche Germanus pour les ramener à la foi orthodoxe; toutefois la manière dont ce prélat s'exprime à leur égard ne permet pas de croire que ses déclamations seules aient mis fin à leur existence. De même que plus tard le catharisme des Bosniens et des Bulgares s'absorba dans le mahométisme, il se peut que les Bogomiles de l'Asie, qui ne revinrent pas à l'Église, se soient perdus peu à peu au milieu des Turcs, tandis que ceux de la Thrace se confondirent peut-être avec ces Pauliciens de Philipople, dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours, quoique leur dualisme ait depuis longtemps disparut.⁴⁸



⁴⁷ Voy. son *Oratio de exaltat. crucis*, p. 114, et *De imagin.*, p. 439.

⁴⁸ Comp. Constantino, Έγχειρίδιον περί της ἐπαρχίας φιλιππουπολέως, Vienne, 1819, p. 27; et Gieseler, *Untersuch. über die Gesch. der Paulic.*, 124.

CHAPITRE III

Première propagation de la Secte en occident

1. Dalmatie

La secte cathare se propagea de bonne heure parmi les populations slaves à l'ouest de la Bulgarie. Elle trouva ses disciples les plus nombreux en Dalmatie, où elle fonda dans la ville maritime de Trogir ou de Tragurium une de ses églises les plus importantes. 49 Situé sur une langue de terre sur l'Adriatique, vis-à-vis de plusieurs des principaux ports de l'Italie, Tragurium, plus tard Trau, était un des entrepôts les plus considérables du commerce dalmate, et un des centres des relations entre les Italiens et les Slaves. C'est de cette ville surtout que partirent les idées cathares pour se répandre en Occident ; aussi un auteur du treizième siècle compte-t-il l'église de Tragurium parmi les métropoles les plus anciennes du catharisme.⁵⁰ Nous sommes porté à croire que c'est à cause des progrès de cette hérésie qu'un synode tenu à Salons par un légat d'Alexandre II défendit de la manière la plus formelle le culte, les prédications et les livres saints en langue slave; cette interdiction fut confirmée par le pape, malgré les réclamations du clergé national⁵¹, et bien qu'en 1062 le rite slave eût été autorisé dans le diocèse de Dioclée⁵² ; soit que dans cette contrée, la plus méridionale de la Dalmatie, on n'eût pas encore signalé au pape la présence de

⁴⁹ Ce nom est très diversement écrit dans les documents relatifs à la secte. Reinerius, 1767, a Dugunthia; le texte interpolé du même auteur, chez Gretser, 35, Dugranicia; les actes du concile de Saint-Félix, chez Bouquet, XIV, 448, Drogometia; Viguier, 268, Druguria. Cela ne peut être que Tragurium, appelé aussi par les auteurs latins du moyen âge Trugurium ou Trigurium. Le nom slave était Trogir. Voy. Schaffarik, II, 303.

⁵⁰ Reinerius, 1767.

⁵¹ Thomas, Archid. Spalat., 552 ; Fejér, I, 397. Ce dernier auteur met le concile en 1059 ; mais Alexandre II n'a régné que de 1061 à 1073.

⁵² Epist. ad Petrum Arehiepise. Dalmatiæ, Mansi, XIX, 943.

la secte, soit qu'il crût devoir faire des concessions, à cause du voisinage de l'Église grecque.

2. Italie

Nous venons de dire que c'est en partant des villes dalmates que le catharisme s'est répandu en Italie. C'est la route naturelle que suivaient les Slaves pour se mettre en rapport avec les populations italiennes. Les relations qui de bonne heure ont existé entre les deux peuples sont hors de doute ; rien ne le prouve mieux que ces localités et ces familles de l'Italie septentrionale, dont les noms rappellent la Bulgarie ; ces noms qui se rencontrent dès le onzième siècle, se sont en partie perpétués jusqu'à nos jours. La cause de ces relations était principalement le commerce ; aussi est-ce par des marchands surtout que les doctrines cathares paraissent avoir été apportées aux Italiens. Les relations qui de la doctrines cathares paraissent avoir été apportées aux Italiens.

Ces éléments trouvèrent en Italie un terrain tout préparé pour les recevoir. L'ancien manichéisme y avait jeté des racines trop profondes, pour que les efforts réunis des empereurs et des papes eussent pu réussir à les extirper ; c'est en vain que déjà Valentinien I^{er} avait défendu les réunions des Manichéens⁵⁵ ; que Théodose-le-Grand avait commencé par les noter d'infamie, pour prononcer plus tard contre eux la peine de mort⁵⁶ ; qu'Honorius avait déclaré le manichéisme crime public⁵⁷, et que Théodose II avait renouvelé toutes ces lois rigoureuses⁵⁸ : les partisans de la secte s'étaient propagés de plus en plus en Italie, et avaient continué à tenir leurs réunions secrètes jusque dans Rome, sous les yeux du pape. Léon-le-Grand, qui en découvrit un grand nombre, prêcha souvent contre eux ; condamnés par un synode et bannis par le sénat, ils se dispersèrent dans tout le pays et s'y maintinrent, malgré les ordres du pape de répri-

⁵³ Voy. la note 8 à la fin de l'ouvrage.

⁵⁴ Voy. p. 9, note 4.

⁵⁵ En 372. Cod. Theod., lib. XVI, tit. V, I. 3; t. VI, 113.

⁵⁶⁵⁶ En 381, 382 et 389. Ib., I. 7, 9 et 18; p. 120, 124, 135.

⁵⁷ En 399, 405, 408. Ib., I. 35, 40, 43; p. 153, 160, 164.

⁵⁸ En 423, 425, 438. Ib., I. 59, 62, 65; p. 182, 184, 187.

mer les progrès de la secte détestée.⁵⁹ Leur nombre s'augmenta lorsque le roi des Vandales ariens de l'Afrique, Hunnéric, eut persécuté avec violence les Manichéens de ses États ; ceux qu'il ne brûla point, furent déportés en Europe, ou s'y réfugièrent⁶⁰ ; c'est en Italie, sans doute, où ils avaient des frères nombreux, que se rendirent la plupart de ces exilés. Vers 550 il y eut des Manichéens à Ravenne⁶¹; plusieurs papes en découvrirent à Rome; Gélase, Symmaque, Hormisdas en firent bannir à plusieurs reprises⁶²; encore Grégoire-le-Grand se vit dans le cas d'exhorter ses évêques à sévir contre eux. 63 Dès lors leurs traces évidentes se perdent pendant plusieurs siècles; mais il serait impossible qu'une hérésie qui, pendant plus de deux cents ans, avait résisté avec tant d'obstination à toutes les mesures prises pour l'extirper, eût disparu tout d'un coup sans laisser des souvenirs dans le peuple.⁶⁴ Grâce à une foule de circonstances, ces souvenirs ont pu se perpétuer dans l'ombre, et, tout en s'affaiblissant peu à peu, se transmettre de génération en génération jusqu'à l'époque où, ranimés par l'introduction des idées cathares, ils ont dû devenir pour celles-ci une cause de progrès plus faciles et plus universels. Ces circonstances, qui favorisèrent la conservation des germes manichéens et par là même plus tard la propagation du catharisme, exercèrent leur influence principalement dans l'Italie septentrionale. Dès leur premier établissement dans le pays,

⁵⁹ Sermo 5 de jejunio decimi mensis, 12 ; Sermo 4 de epiph., 53 ; Sermo 4 de quadrag., 42 ; Epist. 8 ad episcopos per Italiam, 116.

⁶⁰ Victor Vitensis, 21.

⁶¹ Rubeus, 165.

⁶² Anastasius, 30, 32, 34; Gratiani *Decret.*, I. III, *De conserat.*, II, cap. 12; col. 1918.

⁶³ Epist. ad Cyprianum; lib. V, ep. 8; t. II, 753; ad Johannem, episc. Squillac.; lib. II, ep. 37; t. II, 600.

⁶⁴ Le passage de la lettre de Grégoire à l'évêque de Squillaci fut pendant plusieurs siècles répété lors de l'institution des évêques italiens; on le trouve en 978, dans un diplôme d'institution donné par Gerbert, archevêque de Capoue (Ughelli, VI, 564); en 1032, dans un diplôme donné par Athenoulphe, archevêque de la même ville (ib., 676); en 1066, dans un diplôme donné par Alfanus, archevêque de Salerne (ib., VII, 802). Cependant on ne pourrait pas conclure de ces faits seuls qu'il y ait eu jusqu'au onzième siècle des Manichéens en Italie; le passage de la lettre de Grégoire était devenu une formule officielle, qu'on pouvait répéter, lors même que l'occasion ne le nécessitait pas. Gleseler, II, I, 405.

les Lombards, alors encore ariens, avaient manifesté une aversion profonde pour le pouvoir siégeant à Rome ; lors même qu'ils se furent convertis au catholicisme, le nom de Romain était resté synonyme pour eux de tout ce qu'il y a d'ignoble et de corrompu.⁶⁵ Plus d'une fois les papes s'étaient vus obligés de rechercher contre ces voisins formidables le puissant secours des rois des Francs ; le triomphe de ces derniers n'avait pas peu contribué sans doute à nourrir la haine contre les Romains, dans un pays dont le clergé lui-même essayait de conserver les anciennes traditions de son indépendance à l'égard de l'évêque de Rome. L'esprit d'opposition trouvait eu outre un appui dans l'esprit de liberté qui animait les institutions des cités lombardes. Jalouses de leurs franchises, ces républiques naissantes témoignaient la même impatience à se soumettre en toutes choses au pape, qu'à reconnaître la suprématie impériale. On connaît les passions et les rivalités qui, de bonne heure, armèrent les unes contre les autres les villes de la Haute-Italie ; il suffit de dire que cet état de désordre et d'anarchie a dû favoriser à son tour le développement de sectes contraires à l'Église dominante.

D'ailleurs l'ignorance du peuple en matière religieuse était telle, qu'il était livré an hasard à tous ceux qui savaient frapper son imagination par des doctrines extraordinaires; l'influence de ces doctrines devait être d'autant plus efficace que dans quelques esprits elle pouvait se rattacher encore aux restes d'un paganisme mal extirpé. À l'époque où les premières idées cathares vinrent se répandre en Italie, c'est-à-dire vers la fin du dixième siècle, la grande majorité du clergé inférieur était dans un état de ténèbres intellectuelles, dont aujourd'hui on a de la peine à se faire une idée; la plupart des clercs de Vérone ne savaient pas même le symbole des apôtres, et dans le diocèse de Vicence il y avait des prêtres qui croyaient grossièrement que Dieu a un corps⁶⁶; qu'on se figure après cela quelles devaient être l'instruction et la foi des laïques! Incapable par son ignorance de préserver ceux-ci de l'influence hérétique, le clergé

65 Liuiprand, 481.

⁶⁶ Ratherius, *Itinerarium*, 381; *Sermo* I de quadrages., 388.

commençait déjà à leur donner du scandale par la dépravation de ses mœurs. Au dixième et au onzième siècle la vie de beaucoup de prêtres n'était vouée qu'à la débauche ou à l'accumulation de richesses⁶⁷; il en résultait que des hérétiques, menant une vie austère et pauvre, devaient faire une impression profonde sur le peuple, et lui faire accepter avec moins de peine des doctrines opposées à celles d'un clergé qu'on s'habituait à mépriser. Un membre de ce clergé avait lui-même donné l'exemple d'une protestation énergique contre les abus qui se glissaient dans le culte ; du temps de Louis-le-Débonnaire, l'évêque Claude de Turin avait hautement blâmé des pratiques qui lui avaient paru antichrétiennes et dangereuses ; le souvenir de ses luttes s'était perpétué longtemps après sa mort.⁶⁸

Lorsqu'enfin, depuis la fin du onzième siècle, l'esprit humain prit un nouvel essor en Italie, des hommes avides de spéculation s'emparèrent des idées cathares avec l'ardeur propre aux imaginations méridionales; croyant y trouver une satisfaction abondante aux besoins de leur intelligence comme à ceux de leur sentiment religieux, ils devinrent des propagateurs zélés de l'hérésie dualiste; c'est par des hommes de cet cette espèce que le catharisme reçut plus tard, et principalement en Italie, son développement systématique et définitif.

Comme les premières traces du catharisme se montrent en France dès les dernières années du dixième siècle, et que pour passer en France il traversa l'Italie, nous pouvons admettre qu'à cette même époque déjà il avait trouvé dans ce dernier pays quelques partisans. Lorsque, au commencement du onzième siècle, des cathares furent découverts en grand nombre dans plusieurs villes de la France, on apprend que leur hérésie a été apportée de l'Italie; c'est une femme italienne qui l'a introduite à Orléans⁶⁹; c'est l'Italien Gundulf qui

⁶⁷ Le même, *De contemtu canonum*, 354; Desiderius (plus tard pape Victor II), *De miraculis S. Benedicti*; dans la *Bibl. Patr. Max.*, XVIII, 853.

⁶⁸ L'évêque Jonas d'Orléans ne publia son livre contre Claude qu'après la mort de ce dernier, parce qu'il avait appris que les erreurs de Claude étaient renouvelées par ses disciples. Le grand nombre de manuscrits des ouvrages de Claude, répandus en Italie, en France et en Angleterre, prouve également combien ses idées avaient trouvé de partisans.

⁶⁹ Ex Italià procedens. Glab. Rad., 35.

l'a prêchée dans la Flandre. 70 Dans l'Italie elle-même la première apparition publique de la secte remonte aux années 1030 à 1035. À cette époque déjà elle comptait des partisans dans quelques familles nobles de la Lombardie; l'irritation, produite chez beaucoup de seigneurs par les injustices de leur suzerain, l'archevêque Héribert de Milan⁷¹, n'était peut-être pas étrangère à leur sympathie pour l'hérésie, et ce prélat, en combattant les hérétiques, combattait en même temps ses ennemis personnels. Le château de Monteforte, près de Turin, était le principal siège de la secte, qui avait pour chef un homme plein d'enthousiasme, nommé Girard; la comtesse du lieu lui accordait sa protection. Pendant une de ses tournées pastorales, l'archevêque de Milan apprit à Turin l'hérésie des habitants de Monteforte. Il se fit amener Girard, et lui demanda compte de ses doctrines; Girard confessa que lui et ses amis rejetaient le mariage, qu'ils condamnaient l'usage des viandes, et qu'ils étaient assurés que Dieu, en leur ouvrant l'intelligence de l'Écriture sainte⁷², leur communique le Saint-Esprit et avec lui la rémission de leurs péchés. Il ajouta qu'ils croyaient au Dieu qui a tout créé et en qui tout subsiste. Au premier coup d'œil cette doctrine paraît contraire au dualisme cathare; mais il est plus que probable que dans les commencements les croyances dualistes formaient la partie secrète du système de la secte ; en disant que Dieu a créé tout, Girard songeait sans doute à l'ensemble des choses créées par le Dieu bon; deux siècles plus tard, les Albigeois répondaient souvent d'une manière analogue aux questions sur ce point. Quant au Fils de Dieu, ces hérétiques l'entendaient allégoriquement de l'âme de l'homme, régénérée par l'Esprit-Saint et aimée de Dieu ; une opinion semblable se retrouve chez des Cathares des temps postérieurs. Ils croyaient enfin que la vie est une pénitence, et que plus elle est dure,

⁷⁰ Gundulf *quidam ab Italiæ partibus vir*, accompagné de quelques disciples venus également ab *Italiæ finibus*. Mansi, XIX, 424, 425.

⁷¹ Sismondi, Hist. des républ. ital., I, 115.

⁷² Il est dit qu'ils recevaient l'Ancien et le Nouveau Testament ; les dualistes absolus parmi les Cathares, c'est-à-dire les plus anciens, ne rejetaient pas l'Ancien Testament tout entier, de sorte qu'on peut admettre qu'il ne s'agit ici que de la partie qu'ils ne condamnaient pas.

plus elle est méritoire ; de même que les Cathares du treizième siècle, qui souffraient les tortures parce que l'entrée du paradis doit être achetée par l'homme au prix de sa chair et de son sang, et qui abrégeaient eux-mêmes leurs jours pour ne plus perdre le Saint-Esprit, les hérétiques de Monteforte s'imaginaient qu'une mort volontaire violente conduit plus vite au ciel que le cours ordinaire de la nature.

Sans doute, toutes ces doctrines sont encore vagues et incomplètes; ce n'est pas encore un système, mais on y reconnaît les traces des spéculations métaphysiques des Cathares; on y voit leurs essais de spiritualiser les dogmes de la Bible; on y trouve surtout leurs préceptes ascétiques sur la perfection de la vie affranchie des liens matériels. Girard fut condamné comme hérétique, et Héribert dirigea une expédition contre le château de Monteforte; le marquis Mainfroi, son frère Alric, évêque d'Asti, et d'autres nobles et prélats du pays en formèrent le siège; après plusieurs assauts, ils s'en emparèrent; les hérétiques furent emmenés à Milan, où l'on érigea un bûcher immense, en face duquel fut plantée une croix; on laissa aux prisonniers le choix d'abjurer devant celleci ou de monter sur celui-là; la plupart préférèrent avec joie la mort; l'archevêque seul, dit-on, aurait voulu leur laisser la vie.⁷³

Depuis cet événement, pendant tout le reste du onzième siècle, on ne trouve plus de traces de Cathares en Italie; aucune chronique n'en parle; d'ailleurs la partie septentrionale du pays n'a presque pas d'historien pendant tout ce temps. Si l'Église les laissa passer inaperçus, c'est que les regards de ses chefs étaient portés sur des objets qui leur paraissaient plus graves; la grande dispute théologique avec Bérenger, les querelles bien autrement vives avec les empereurs, les luttes des papes, surtout de Grégoire VII, contre la simonie et la corruption de la plupart des prélats de l'Italie, les tumultes soulevés par le fanatique Ariald contre les prêtres mariés de la Lombardie, toutes ces affaires d'une importance si haute absorbèrent toute l'attention des souverains pontifes et la

⁷³ Landulphus Senior, 88, 89; Glab. Radulph, 45. Ce dernier dit: *Colebant idola more* paganorum, ac cum Judæis inepta sacrificia litare nitebantur. Ce n'est là qu'une invention.

détournèrent d'une petite secte que l'on croyait étouffée dans les flammes du bûcher de Monteforte. Mais loin de périr, celle-ci profita des circonstances politiques et ecclésiastiques si favorables à ses progrès, pour se consolider et se répandre dans les villes de la Lombardie, où dès le milieu du douzième siècle elle apparaîtra fortement organisée; cette organisation et ce développement seraient inexplicables, si on n'admettait pas que longtemps avant qu'elle fût de nouveau découverte par l'Église, la secte avait jeté des racines profondes dans l'esprit du peuple.

3. France

Depuis la fin du dixième siècle, et surtout depuis les premières années du onzième, l'hérésie cathare se répandit de l'Italie dans les autres contrées de l'Occident. Des missionnaires enthousiastes, hommes et femmes, la portèrent en secret de province en province, et trouvèrent des partisans dans les campagnes comme dans les villes⁷⁴; un lien mystérieux les réunissait tous en une seule Église, et Girard de Monteforte put déjà parler de ses frères dispersés dans tous les pays, et visités tous les jours par leur chef invisible, le Saint-Esprit.⁷⁵ C'est en France surtout que la secte fit des progrès rapides ; en peu de temps elle y gagna des populations entières. Peu de contrées, en effet, étaient aussi disposées que la France méridionale à l'opposition contre les doctrines et la domination de Rome. À plusieurs reprises des protestations énergiques étaient parties du Midi contre les abus et les superstitions qui commençaient à s'introduire dans la doctrine et dans le culte; à la fin du quatrième siècle le prêtre de Barcelone, Vigilance, né dans le comté de Cominges, s'était élevé contre les honneurs excessifs rendus aux saints et à leurs reliques ; deux siècles plus tard l'évêque de Marseille, Sérénus avait renouvelé cette opposition et brisé les images que le peuple superstitieux s'obstinait à adorer. 76 À l'effet produit

⁷⁴ Ademar, 159.

⁷⁵ Landulphus Senior, 89.

⁷⁶ Gregorius Magnus, lib. IX, ep. 105; in Opp., II, 1006; lib. XI, ep. 13; II, 1099.

par ces tendances plus libres d'hommes dévoués à l'Église orthodoxe venaient se joindre dans le Midi les souvenirs des grandes hérésies, qui avaient compté dans ces contrées de si nombreux partisans. Pendant près de deux siècles l'arianisme avait été la religion dominante des Visigoths de l'Aquitaine ; il avait continué à régner dans la province Narbonnaise, même après la conversion du roi Reccarède au catholicisme, et ce n'est qu'après des résistances et des luttes sanglantes qu'il avait cédé à l'Église orthodoxe.⁷⁷ Mais la haine contre celle-ci était restée dans les populations qu'elle ne s'était soumise que par la force des armes ; même après son triomphe, elle ne songeait qu'avec une irritation mêlée de terreur à cette hérésie arienne, jadis si redoutable pour elle, et lorsque les Cathares parurent dans le Midi, les catholiques bien souvent n'y virent que les descendants des Ariens du cinquième et du sixième siècle.⁷⁸ Une hérésie non moins dangereuse dans ces contrées avait été celle de Priscillianistes, qui, à des doctrines gnostiques, avaient mêlé quelques éléments manichéens. Malgré l'horrible supplice du maître, cette secte s'était propagée au loin, et s'était maintenue surtout dans le nord de l'Espagne⁷⁹, où, encore en 563, on tint un concile contre elle. Sans nul doute elle avait aussi trouvé des partisans dans le midi de la France⁸⁰ ; plus tard ses doctrines particulières disparurent, mais il resta la tradition de l'opposition contre le dogme de l'Église, et peut-être même quelques souvenirs confus d'idées gnostiques. Ce que surtout il ne faut pas perdre de vue, c'est que le manichéisme lui-même s'était répandu dans la Gaule et y avait laissé ses germes.81 Encore au treizième siècle, une tradition qui, à la vérité, ne se fondait sur aucune donnée historique, faisait remonter l'origine du dualisme en France au manichéen Fortunatus, que saint Augustin avait forcé de quitter Hippone, et qui, disait-on, s'était réfugié alors en Cham-

-

⁷⁷ Vaissette, 1, 309 et suiv.

⁷⁸ Guill. de P. Laur., 668, 671.

⁷⁹ Sulp. Severus, lib. II, p. 479.

⁸⁰ Vaissette, I, 148.

⁸¹ S. Augustin, De naturà boni, cap. 47; t. VIII, 367.

pagne et y avait établi sa secte. Enfin, n'oublions pas que la civilisation grécoromaine du midi de la Gaule y avait laissé des vestiges profonds, résistant pendant plusieurs siècles à l'influence des nations germaniques. Les superstitions païennes, qui au sixième siècle avaient encore subsisté dans toute leur force, s'étaient mêlées aux rites de l'Église, aux cérémonies du peuple catholique. Il était resté ainsi dans l'esprit des méridionaux un fond païen, qui les rendait d'autant plus accessibles à toutes les influences anti-ecclésiastiques et antichrétiennes, que là, comme en Italie, le clergé se privait trop souvent par son ignorance et par le dérèglement de ses mœurs, de tous les moyens propres à exercer une action heureuse sur les hommes.

Mais ce n'est pas dans le Midi seulement que l'état intellectuel et religieux des populations les disposait à l'hérésie ; dans les autres parties de la France des causes semblables produisaient le même effet. Nous venons de mentionner la tradition de l'arrivée de Fortunatus en Champagne; nous n'en conclurons rien, si ce n'est que des idées manichéennes ont pu se répandre de bonne heure et se conserver dans cette province. Lorsque plus tard Bérenger éleva son opposition contre le dogme romain de l'Eucharistie, on lui reprocha aussi d'enseigner la condamnation du mariage et du baptême des enfants⁸⁴ ; son hérésie troubla la France entière, et au milieu de la renaissance des esprits à la vie intellectuelle, c'est elle surtout qui préoccupait les penseurs parmi le clergé et dans les monastères ; chez beaucoup d'entre eux, elle pouvait servir de point de contact pour des doctrines plus hérétiques encore ; car, comme Bérenger, les Cathares ne croyaient pas à la transsubstantions dans l'Eucharistie ; comme lui, ils condamnaient le mariage et rejetaient le baptême des enfants. Les hommes portés à la spéculation métaphysique, acceptaient avec ardeur des doctrines qui annonçaient la double prétention d'ouvrir le sens spirituel de l'Écriture, et de résoudre les plus hauts problèmes de la philosophie; tandis que les principes ascétiques des Cathares séduisaient ceux qui, à la vue de la rudesse des laïques

-

⁸² Albericus, II, 570.

⁸³ Beugnot, II, 521 et suiv.; Fauriel, I, 168 et suiv.

⁸⁴ Epist. Episc. Leodicensis ad Henricum regem Franciæ. Bibl. PP., Col., t. XI, 432.

et de l'immoralité de beaucoup de clercs, croyaient que la réforme de la vie était impossible dans l'Église orthodoxe.

C'est sur un terrain ainsi préparé que les semences de l'hérésie cathare furent répandues par les missionnaires venus de l'Italie. Elles se propagèrent d'abord dans l'Aquitaine, où la ville de Toulouse devint leur foyer principal. De là la secte étendit rapidement ses ramifications dans tous les pays au sud de la Loire; dans le Périgord d'ans l'évêché de Limoges de la société des Poitiers, elle ne tarda pas à compter dans toutes les classes de la société des partisans enthousiastes. Les seigneurs et les prélats du pays, devenus attentifs à ces nouveaux *Manichéens*, prirent des mesures pour les extirper. L'évêque Girald, de Limoges, de 1012 à 1020, essaya le premier d'arrêter leurs progrès, vers 1022 plusieurs furent découverts à Toulouse et mis à mort, quelques années plus tard, le duc d'Aquitaine, Guillaume, réunit au monastère de Saint-Caroff un concile d'évêques, d'abbés et de seigneurs, pour décréter l'extinction de l'hérésie. Mais celle-ci résista à tous ces efforts; au lieu de succomber, elle gagna de jour en jour un terrain plus considérable, de sorte que déjà en 1022 on put dire qu'elle était répandue dans presque toutes les pro-

Walfredus spargit doctrine semina falsæ, Corpus et unâ animam morte perire docet.

Insurgit contra vero sermone Durandus, Et gladio linguæ dogmata falsa secat.

L'erreur reprochée ici à Walfred n'est pas cathare. C'était probablement une des nombreuses hérésies qui avaient cours dans le midi de la France. Encore au commencement du treizième siècle, Alain parle d'hérétiques de ces contrées niant l'immortalité de l'âme.

⁸⁵ Glaber Rad., 55; Mansi, XIX, 424.

⁸⁶ Le Chronicon episcop. Albigensium et abbatum Castrensium, chez d'Achéty, III, 572, rapporte à l'année 953 ce qui suit :

Quæ via sit Domini mea lingua doæbit iniquos Cordeque converso corruet impietas.

⁸⁷ Un rusticus Petragoricensis l'apporte vers 1017 à Orléans. Ademar, 159.

⁸⁸ Ademar, 154.

⁸⁹ lb., 164.

⁹⁰ lb., 154; Gall. christ., II, 513.

⁹¹ Ademar, 159.

⁹² Aujourd'hui Saint-Carroux, dép. de la Vienne, ancienne abbaye de Bénédictins.

⁹³ Vers 109.8. Ademar, 164.

vinces de la Gaule.94 Dès les premiers temps de sa propagation, elle avait été apportée jusqu'à Orléans par une femme venue de l'Italie et par un paysan du Périgord.95 Des nobles, des gens du peuple, des prêtres renommés pour leur piété et leur science furent gagnés à la secte⁹⁶ ; elle fut adoptée par presque tous les chanoines de l'église collégiale de Sainte-Croix. Les chefs en étaient deux clercs, Lisoi et Étienne, vénérés de toute la ville, à cause de leur charité et de la sainteté de leur vie ; Étienne avait été confesseur de la reine Constance ; tous les deux étaient aimés du roi. Ils tenaient en secret des réunions nocturnes, où ils initiaient à leurs doctrines de nombreux disciples, en commençant par les instruire au moyen d'allégories et de similitudes, destinées à ouvrir le sens mystique de la Bible⁹⁷; ce n'était qu'après s'être assurés de la fidélité de leurs auditeurs, qu'ils leur communiquaient leurs dogmes plus essentiels en leur disant que la Bible est une lettre morte qui n'est comprise que par l'âme illuminée par le Saint-Esprit n'il n'y a dans l'histoire de Jésus-Christ rien de réel ni de matériel, et que le fils de Dieu n'a eu sur la terre qu'une existence apparente, que le baptême ne contribue en rien au salut, et que Jésus-Christ n'est pas présent dans l'Eucharistie, que l'invocation des saints est inutile, que le mariage est condamnable ; que le clergé catholique a perdu le pouvoir de conférer le Saint-Esprit ; que vraie foi qui sauve ne se trouve que chez eux-mêmes, et que l'on n'est assuré de la rémission des péchés qu'en se faisant donner par eux l'imposition des mains. Quant au dualisme, ils le réservaient sans doute aux plus avancés de leurs disciples⁹⁸; ils se bornaient à dire aux autres que Dieu,

⁹⁴ Jamjam per Galliarum provincias. Gesta synadûs Aurel, 604.

⁹⁵ Glab. Rad., 55; Ademar, 159.

⁹⁶ Glab. Rad., *l. c.* ; Jean, moine de Fleury, à Oliba, abbé d'Alzone ; chez Bouquet, X, 498.

⁹⁷ Gesta syn. Aurel, 604, 606.

⁹⁸ Il est constaté par la dénomination de Manichéens; Ademar, 159: *Probati sont esse Manichæi*. La chronique d'Auxerre, écrite au douzième siècle, chez Bouquet, X, 271, leur donne aussi ce nom. On peut aussi l'induire des bruits répandus par le peuple qu'ils adoraient le diable (Adem., 159; *Gesta syn. Aurel*, 605). Ayant élevé le mauvais principe au rang d'un Dieu, le peuple pouvait très bien en inférer qu'ils l'adoraient. Cependant nous n'insistons pas là-dessus, parce que des accusations semblables avaient été dirigées par les

tout en étant l'ordonnateur de toutes choses, n'a pas tiré le monde du néant. Un auteur leur reproche d'avoir enseigné l'éternité de la matière⁹⁹; il y a eu en effet des Cathares qui ont professé cette opinion, mais il se peut aussi que l'assertion de Glaber Raoul ne se fonde que sur une doctrine mal comprise; les hérétiques d'Orléans avaient dit sans doute que ce n'est pas *Dieu* qui a créé le ciel et la terre, d'ou le chroniqueur tire la conclusion qu'ils croyaient à l'éternité du monde.¹⁰⁰

Étienne et Lisoi, pleins d'enthousiasme pour leurs erreurs, envoyaient de leurs disciples dans les villes voisines, pour gagner des prosélytes. ¹⁰¹ Pendant plusieurs années, ils surent rester cachés à l'Église; en 1019 Théodat, le chantre de Sainte-Croix, mourut dans l'hérésie et fut enterré comme orthodoxe. ¹⁰² Cependant en 1022 ¹⁰³ une trahison devint la cause de leur perte. Aréfast, un des chevaliers du duc Richard de Normandie, et habitant à ce qu'il paraît la ville de Rouen ¹⁰⁴, avait en sa maison un clerc nommé Herbert. Celuici, s'étant rendu à Orléans, attiré par le bruit de la science et de la piété de Lisoi et d'Étienne, ne tarda pas à être gagné à leurs doctrines. De retour chez son maître, il lui parla avec éloge de la sagesse et de la sainteté dont les deux clercs d'Orléans donnaient l'exemple, et dont la gloire, selon lui, rejaillissait sur la ville entière. Ces récits empreints d'enthousiasme, éveillèrent chez Aréfast des soupçons d'hérésie; il en avertit le duc Richard, et celui-ci en fit part au roi, qu'il engagea à prendre des mesures pour que l'hérésie ne se répandit pas davantage. Aussitôt Robert qui, comme on sait, croyait être un grand théologien,

païens contre les premiers chrétiens, sans que ceux-ci fussent dualistes. C'étaient des fables inventées par la grossière imagination du peuple.

⁹⁹ Glab. Rad., 38.

¹⁰⁰ Voy. sur leur doctrine *Gesta syn. Aurel.*, 605 et suiv. ; un fragment écrit vers 1108, chez Bouquet, X, 1212 ; et la note 9 à la en de l'ouvrage.

¹⁰¹ Glab. Rad., 35.

¹⁰² Ademar, 159.

D'Achéry place cet événement en 1017. Ademar lui assigne l'année 1022. Bouquet, X, 607, prouve que c'est là la vraie date. H. Schmid les place encore en 1017, p. 392, ce qui l'oblige à admettre faussement une seconde fois des hérétiques brûlés à Orléans, p. 414.

¹⁰⁴ Glaber, 35, dit que Herbert est un clerc de Rouen.

enjoignit à Aréfast et à son clerc de se rendre à Orléans; il voulut se servir du chevalier pour découvrir les coupables, et lui promit à cet effet son secours. En route, Aréfast, peu versé dans les ruses cléricales, voulut consulter, sur la conduite à tenir, Fulbert, le savant évêque de Chartres; en l'absence de Fulbert, Ébrard, un des chanoines de cette ville, lui conseilla de feindre lui-même le désir d'être initié à l'hérésie. Aréfast lui obéit; il se fit introduire aux leçons de Lisoi, et assista à plusieurs de ses assemblées nocturnes. Après qu'il eut appris ce qu'il voulait savoir, il en informa le roi. En même temps, le peuple, devenu attentif aux réunions mystérieuses des hérétiques, inventa sur leur compte des fables absurdes; il répandit le bruit qu'ils chantaient des litanies infernales en l'honneur du diable; que celui-ci leur apparaissait sous des formes monstrueuses; qu'après avoir éteint les flambeaux, ils se livraient à des excès infâmes; qu'ils brûlaient les enfants nés de ces concubinages, qu'ils en recueil-laient les cendres, et qu'ils les avalaient dans l'espoir d'être préservés par là du péché de l'apostasies. 105

Sur l'ordre du roi, l'archevêque de Sens réunit un synode à Orléans. 106 Robert et son épouse se rendirent également en cette ville. À peine arrivé, le roi fit cerner la maison où étaient assemblés les hérétiques ; Lisoi, Étienne, Herbert, le traître Aréfast et beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles des religieuses et dix chanoines de la collégiale de Sainte-Croix, furent arrêtés et conduits devant Robert et le clergé réunis dans cette église. Le chevalier normand les dénonce alors publiquement comme hérétiques ; interrogés par Guarin, évêque de Beauvais, ils ne nient pas leurs doctrines ; comme il veut les engager à une dispute, ils s'écrient : « Mettez fin à vos discours, faites de nous ce que vous voudrez ; déjà nous voyons notre Roi, qui règne dans les cieux, nous tendre ses mains pour nous conduire à des triomphes immortels. » Les prélats assemblés les excommunièrent, et le bon roi Robert les condamna à mort. La reine, qui s'était placée au portail de l'église, pour empêcher le peuple, qui de-

¹⁰⁵ Gesta syn. Aurel., 605. Ademar, 159.

¹⁰⁶ Chronicon S. Petri vivi Senomensis, écrit vers 1125; chez Bouquet, X, 224.

mandait le supplice des hérétiques, de profaner le saint lieu par des meurtres, lui donna elle-même l'exemple de la barbarie ; lorsque les condamnés furent expulsés solennellement de l'église, Constance frappa de sa canne son ancien confesseur Étienne, et lui creva un œil. Le bûcher fut dressé hors les portes de la ville ; Lisoi, Étienne, Herbert et les dix chanoines de Sainte-Croix y montèrent avec joie ; les autres accusés furent condamnés sans doute à des peines moins cruelles ; deux seulement, un clerc et une nonne, consentirent à abjurer. 107

Dans le même temps que l'hérésie cathare s'était répandue dans les pays au sud de la Loire, en poussant ses ramifications jusqu'à Orléans, elle avait été apportée aussi en Champagne. C'est dans cette province qu'on en trouve des traces, même avant la première apparition de la secte dans l'Aquitaine. Son principal foyer en Champagne et peut-être son plus ancien siège en France était le château fort de Montwimer, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. C'est là que, suivant la tradition, le manichéen Fortunatus avait converti à son hérésie le prince fabuleux Widomar¹⁰⁸; au douzième siècle on croyait que c'était de là que la secte s'était propagée dans les différentes parties de la terre. Ces traditions prouvent au moins qu'à Montwimer on se souvenait que l'hérésie y avait été introduite à une époque très reculée. Déjà dans les dernières années du dixième siècle elle se répandait de là dans le diocèse de Reims.

1

Gesta syn. Aurel, 604 à 606; Ademar, 159; Glab. Rad., 38; Jean de Fleury, chez Bouquet, X, 498.

Albericus, II, 570. Cette tradition est fausse. Non seulement on ignore où Fortunatus se rendit après avoir été forcé par saint Augustin de quitter Hippone, mais le prince Widomar n'est guère connu dans l'histoire. Selon Baugier, I, 32, le cinquième duc de Champagne s'appelait Wimar, mais n'aurait vécu que vers 600. M. Étienne Gallois, 39, doute de son existence, vu le silence complet des plus anciens chroniqueurs. Le nom du château est diversement écrit au moyen âge; dans un document de 1144 (Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, I., 776) on lit Mons-Guimari; chez Albericus Montvimers; chez Étienne de Belleville (Quétif et Échard, I, 190) Monshismerus. On l'appela plus tard Montaimé; c'était une petite forteresse sur une montagne, détruite sous Charles VII.

Per diversas terrarum partes. 1144, lettre de l'Égl. de Liège à Lucius II ; Mart. et Dur., Ampliss. coll., I, 776.

Il paraît même que Gerbert, qui enseignait dans la célèbre école de cette métropole, fut accusé par ses adversaires de partager des erreurs manichéennes ; car dans la profession de foi qu'il publia après son élection à l'archevêché de Reims, en 991, il crut devoir se prononcer formellement contre ces hérésies. « Je crois, dit-il, que le diable n'est pas mauvais par nature, mais par un fait de sa volonté; que l'Ancien et le Nouveau Testament n'ont qu'un seul et même auteur ; que Jésus-Christ a réellement souffert, qu'il est réellement mort et ressuscité; que ni le mariage ni l'usage des viandes ne sont condamnables. 110 » il est impossible de méconnaître l'intention apologétique de ces paroles ; Gerbert veut se défendre de partager les opinions de ceux qui admettent l'existence d'un principe mauvais par nature, qui nient l'existence réelle de Jésus-Christ, qui rejettent l'Ancien Testament comme œuvre du démon, et qui condamnent le mariage et la nourriture animale. Ce sont là, en résumé, les principales des doctrines cathares. Quelques années plus tard, en 1000, ces doctrines furent prêchées publiquement par un laïque du village de Vertus, non loin du château de Montwimer. Leutard, homme d'un esprit méditatif et accessible à l'exaltation religieuse, ayant été converti par un des Cathares de la contrée, 111 et voulant mettre en pratique ses croyances nouvelles, commença par renvoyer sa femme, et par briser, dans l'église du lieu, la croix et l'image de Jésus-Christ. Il se croyait en possession du Saint-Esprit, et s'imaginait recevoir de lui des révélations particulières ; il disait au peuple que l'Ancien Testament contenait des choses contraires à la foi, que les prêtres catholiques n'étaient pas les vrais ministres, et qu'ils n'avaient pas le droit d'exiger des dîmes ; il appuyait ces doctrines sur des passages bibliques interprétés à sa manière. Il eut en peu de temps des partisans assez nombreux, surtout parmi les gens de la campagne.

-

¹¹⁰ Epist. 75 ; chez Bouquet, X, 409. Gieseler, II, I, 408, dit que cette profession de foi ne prouve rien pour le dualisme dans ces contrées ; cependant quand on songe aux Cathares de Montwimer, de Vertus, de Châlons, il nous paraît impossible de ne pas voir dans les paroles de Gerbert une allusion à cette hérésie.

¹¹¹ Glab. Rad., 23 ; il dit que Leutard eut un songe pendant qu'il était aux champs. Ce songe, s'il n'est pas une invention du chroniqueur, crédule et enclin aux extravagances, en est peut-être une de Leutard lui-même, qui ne voulait pas trahir ceux qui l'avaient converti.

Conduit devant l'évêque de Châlons, Gébuin¹¹², il voulut se défendre par l'Écriture sainte, mais le prélat, dit-on, le renvoya comme fou. Le chroniqueur ajoute qu'il mit lui-même fin à ses jours en se précipitant dans un puits. Il est peut-être permis de douter de la vérité de ce fait ; si l'on ne veut pas admettre que les ennemis de Leutard l'ont eux-mêmes mis à mort, il n'est pas impossible qu'ils aient inventé l'histoire de son suicide, pour le discréditer aux yeux du peuple.

Quoi qu'il en soit, les idées répandues par Leutard parmi les paysans du diocèse de Châlons-sur-Marne, ne périrent pas avec lui. Les hérétiques continuèrent à se réunir en secret, et à initier, par l'imposition des mains, de nouveaux frères à leur Église. Montwimer resta dans ces contrées le centre de la secte; peut-être y établit-elle de bonne heure un de ses évêchés. 113 Pendant quelque temps l'histoire ne mentionne aucun fait spécial de persécution ; cependant il paraît que çà et là des évêques sévirent avec violence contre des personnes accusées d'hérésie; ils procédèrent avec tant de précipitation, qu'ils firent mettre à mort comme Cathares des hommes qu'ils soupçonnaient de partager les principes ascétiques de la secte, uniquement à cause de la pâleur de leur teint.¹¹⁴ Après 1043, l'évêque Roger, de Châlons¹¹⁵, fut informé des réunions secrètes des Cathares de son diocèse ; quoique leurs progrès lui parussent menaçants pour l'Église, il hésita à suivre l'exemple de ses fougueux collègues et à invoquer l'appui du glaive séculier ; dans son incertitude, il s'adressa à Wazon, évêque de Liège, aussi distingué par sa science que par sa douce et modeste piété. 116 Wazon lui répondit par une lettre admirable de charité et de sagesse apostoliques : Dieu ne veut pas la mort du pécheur, dit-il, mais sa repentance et sa vie; il ne se hâte pas de juger, il attend avec patience; les évêques doivent imiter l'exemple du Sauveur, qui a été doux et humble de

-

¹¹² Mort en 1004. Gall. christ., IX, 872.

¹¹³ La lettre de l'Église de Liège, 1144, parle de *prœlati et de sacerdotes* de la secte.

¹¹⁴ Gesta episcop. Leodiens., 901.

¹¹⁵ Il fut évêque de 1043 à 1062.

Mort en 1048. Voy. sur lui *Hist. litt. de France*, VII, 388 et suiv.

cœur, et qui a supporté, sans se venger, les outrages de ses ennemis ; au lieu de mettre les hérétiques à mort, il faut se borner à les exclure de la communion des fidèles, et à préserver ceux-ci de leur contact, en laissant à eux-mêmes le temps et les moyens de revenir à la connaissance de la vérité. On ignore les mesures prises par Roger contre les Cathares de son diocèse ; il est à présumer toutefois qu'il a suivi les conseils de l'évêque de Liège, ils ont dû le raffermir dans la modération qu'il avait prouvée par ses doutes. La secte, de son côté, ne se laissa arrêter ni par les rigueurs ni par l'indulgence ; on ne tarda pas à apprendre qu'elle cherchait par tous les moyens à se créer des défenseurs, et que déjà des hommes puissants lui accordaient leur protection. En 1049 le concile de Reims prononça l'excommunication contre les hérétiques et contre ceux qui, moyennant des présents ou des services, consentaient à les protéger. 118

Vingt années avant que Wazon eut conseillé la persuasion comme plus efficace que les supplices, la même voie avait été suivie avec succès par un de ses prédécesseurs, contre des Cathares de Liège. Vers 1025, l'hérésie fût apportée dans ce diocèse sans doute par les mêmes Italiens qui à la même époque la répandirent à Arras. Découverts et instruits par l'évêque Réginald, plusieurs des disciples de ces étrangers firent pénitence, et furent renvoyés sans punition. ¹¹⁹ À Arras les missionnaires italiens, dont le principal s'appelait Gundulf¹²⁰, se firent un grand nombre de partisans. Ceux-ci furent dénoncés à l'évêque Gérard, de Cambrai, pendant une tournée pastorale qu'il fit en 1025. Ils tentèrent en vain de fuir ; emprisonnés, ils nièrent d'abord, malgré les tourments de la torture¹²¹ ; ce n'est qu'après les dénonciations de quelques disciples infidèles, qu'ils avouèrent *en partie* leur doctrine. ¹²² Le dimanche suivant, Réginald, accompagné d'abbés, de religieux et de ses archidiacres, se rendit en procession à l'église de Notre-Dame, et fit amener les accusés devant son siège. Après un

¹¹⁷ Gesta episcop. Leodiens., 898 et suiv.

¹¹⁸ Mansi XIX, 742.

¹¹⁹ Mansi XIX, 423.

¹²⁰ L. c., 424. 425.

¹²¹ Nullis suppliciit poterant cogi ad confossionem. L. c., 423.

¹²² Partim. *L. c.*, 423.

sermon au peuple, il interrogea les hérétiques, et apprit d'eux qu'ils n'admettaient que les livres du Nouveau Testament, qu'ils rejetaient les sacrements du baptême et de l'Eucharistie, qu'ils avaient leurs ministres et qu'ils croyaient pouvoir conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains, qu'ils condamnaient le mariage, qu'ils se prononçaient contre la vénération de la croix, contre le culte des saints, contre la nécessité des églises et des ordres sacerdotaux, qu'enfin ils plaçaient la perfection d'une vie juste devant Dieu, dans le renoncement au monde, dans la simplicité d'une vie consacrée au travail, et dans l'exercice de la charité. Leur base devait être le Nouveau Testament ; ils prétendaient en conserver les doctrines et les rites ; ils n'attribuaient à la vérité aucune importance aux sacrements institués par Jésus-Christ, mais ils avaient introduit la coutume de se laver entre eux les pieds, en imitation du Sauveur, qui les avait lavés à ses disciples pour leur donner une leçon d'humilité. Il faut conclure de cet exposé que Gundulf a été un Cathare, mais qu'il avait communiqué à ses disciples d'Arras de préférence les doctrines pratiques et ascétiques de son système, sans les initier encore à tous ses principes métaphysiques. Aussi leur conviction ne fut-elle pas encore assez forte pour résister aux arguments de l'évêque Gérard, qui leur adressa un long discours pour leur démontrer la fausseté de leurs opinions ; confondus par son éloquence, ils lui demandèrent son pardon, renoncèrent à leurs erreurs et se déclarèrent prêts à croire tout ce qui est enseigné par l'Église ; après quoi ils furent reçus de nouveau dans la communion orthodoxe. 123

Pendant la seconde moitié du onzième siècle les traces des Cathares se perdent dans le nord de la France; la secte rentra dans le mystère; ce n'est que soixante années plus tard qu'elle se montra de nouveau dans les mêmes provinces. Dans le midi, son existence pendant cet intervalle est constatée par un petit nombre de faits. En 1056 un concile tenu à Toulouse excommunia les hérétiques et les défenseurs qu'ils trouvaient déjà parmi les grands¹²⁴; vers la

¹²³ Voy. sur leur doctrine Mansi, XIX, 423 et suiv. ; et la note 9 à la fin de l'ouvrage.

¹²⁴ Mansi, XIX, 849.

même époque l'évêque de Béziers frappa de l'excommunication plusieurs habitants de Saint-Gilles; comme le prieur de l'hôpital de cet endroit continuait à les recevoir aux offices divins, le pape Alexandre II le lui défendit, en 1062, et lui ordonna de faire exhumer du cimetière les corps des personnes mortes en dehors de la communion ecclésiastique. 125 Dès le commencement du douzième siècle la secte reparaît, plus nombreuse et plus courageuse. Les mouvements qui éclatèrent alors dans le Midi contre l'Église, tout en ayant une autre tendance que l'hérésie cathare, donnèrent aux partisans de celle-ci une hardiesse nouvelle, en leur révélant avec quelle facilité les populations se laissaient détacher du clergé et des dogmes de Rome. On a souvent confondu Pierre de Bruis et son disciple Henri avec les Cathares ; c'est une erreur réfutée par l'histoire et par la comparaison des doctrines. Ce qui est possible, c'est que l'opposition cathare ait été l'occasion de celle de Pierre; mais connaissant mieux l'Écriture sainte, et ayant, comme disciple d'Abélard, un esprit plus réellement philosophique, Pierre avait reconnu sans doute l'inconséquence du dualisme ; il se bornait à combattre le système romain en ne partant que de la Bible. Il ne niait la vertu du baptême que pour les enfants, il ne rejetait pas le mariage et permettait l'usage des viandes : différences essentielles entre sa doctrine et celle des Cathares. Il commença à prêcher vers 1106 ; en peu de temps tout le Midi fut rempli de sa renommée; après sa mort son œuvre fut continuée par Henri, son disciple enthousiaste, dont l'éloquence et la vie pieuse exercèrent une profonde influence sur les imaginations méridionales. À la faveur de cette agitation, les Cathares de ces contrées redoublèrent de zèle pour propager leurs doctrines. Déjà quelques années avant les premières tentatives de Pierre de Bruis, vers 1101, les Cathares étaient si nombreux dans l'Agenois, et professaient si hautement leur dualisme, que Raoul Ardent, le prédicateur de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, dut prêcher publiquement contre eux. 126 Robert d'Arbrisselles, appelé à Toulouse par l'évêque Amélius, en 1114, se rendit également à Agen,

-

¹²⁵ Archives de l'évêché de Béziers, Doat, LXI, f° 98.

¹²⁶ Sermo in dom. VIII post Trin.; chez d'Argentré, I, 9. Voy. sur R. Ardent l'Hist. litt. de. France, IX, 234.

et on dit que par sa puissante éloquence ce célèbre missionnaire réussit à ramener plusieurs hérétiques de leurs erreurs. 127 Dans le diocèse d'Albi, l'évêque Sicard et Godefroi de Muret, abbé de Castres, voulurent faire emprisonner des hérétiques excommuniés; mais le peuple s'y opposa; les seigneurs et les magistrats embrassèrent sa cause ; la mesure ordonnée par les prélats leur parut être une infraction à la juridiction civile; malheureusement on n'a pas de données sur le débat qui en fut la suite. 128 À cette époque l'esprit d'opposition se répand de plus en plus dans le pays ; le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, homme licencieux et hostile au clergé, chasse l'évêque de Poitiers, qui avait censuré sa conduite déréglée¹²⁹; les barons, habitués à l'indépendance, et les bourgeois, tiers de leurs libertés municipales, témoignent de jour en jour moins de disposition à se soumettre à l'autorité de l'Église; peu soucieux de la défendre, ils protègent plutôt ceux qui lui résistent, et arrivent ainsi peu à peu à éprouver euxmêmes des sympathies pour l'hérésie. En 1119, le concile de Toulouse, présidé par le pape Calixte II en personne, et composé d'évêques et d'abbés de la Gascogne, de la Provence de l'Espagne et même de la Bretagne, ordonna aux puissances séculières de sévir contre les Cathares frappés d'anathème, et condamna comme leurs complices ceux qui se permettaient de les défendre. 130

Dans le Périgord la secte s'était tellement fortifiée depuis sa première apparition dans cette province, qu'elle y régnait en maîtresse dans plusieurs châ-

Adstricti Satanæ: qui sunt anathemate diro,

Noluntque absolvi restituique Deo,

Post annum boa Præsul voluit compellere duro

Carcere, sic arctans corpus et una animam.

Vincula ferre duo populo renuente, querela

Nascitur hinc ingens inter utrumque forum.

Chronicon episc. Albigensium et abbatum Castrensium; chez d'Achéry, III, 572.

Voy. son *Oraison funèbre*, par Leodegarius, arch. de Bourges, citée par Percin, II, 3; *Clypeus nascentis Fontebrald. ordinis*. Paris, 1684, in-8°, I, 147.

¹¹¹⁰ à 1115 ; sous Godefroy de Muret, abbé de Castres :

¹²⁹ En 1113. Guill. Malmesbur., *De gestis regutn angl.*, chez Bouquet, XII, 405, note f.

¹³⁰ Can. 3. Mansi, XXI, 226. Renouvelé presque dans les mêmes termes par le deuxième concile du Latran, 1139, can. 23. *L. c.*, 532.

teaux forts; Montfort, Castelnau, Baymiac, étaient là ses principaux sièges¹³¹; elle comptait des partisans parmi le clergé et dans les monastères ; des nobles renonçaient au monde pour embrasser la vie des parfaits¹³²; le peuple cédait à l'ascendant de leurs doctrines et de leurs mœurs, et devenait de plus en plus étranger à l'Église orthodoxe. Vers 1140, l'Église cathare da Périgord avait pour chef un ministre nommé Pons, qui exerçait une telle influence que le moine Héribert adressa à « tous les chrétiens » une lettre pressante, pour les prémunir contre cette dangereuse hérésie. 133 Les progrès des Henriciens dans toutes les provinces du Midi contribuèrent à rendre ce danger plus imminent ; les prédications de Henri entraînèrent tous ceux que ne satisfaisaient ni les œuvres extérieures de l'Église, ni le dualisme des Cathares; elles ramenèrent même plusieurs de ces derniers à des croyances moins erronées. 134 Frappé du péril, le pape Eugène III chargea son légat Albéric, cardinal d'Ostie, de parcourir le Midi ; Albéric se fit accompagner de saint Bernard, qui devait opposer sa parole éloquente aux prédications des hérétiques. Arrivés dans le pays en 1147, ils trouvèrent les églises abandonnées, les prêtres chassés ou méprisés, le peuple des villes, les tisserands, les seigneurs, adonnés à l'hérésie ; ceux de ces derniers qui n'appartenaient à aucune secte, n'appartenaient pas davantage au catholicisme ; ils protégeaient tous ceux qui étaient hostiles aux prêtres ; à leur tête, sous ce rapport s'était placé Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse. 135

_

¹³¹ À ces trois châteaux le chroniqueur en ajoute un quatrième du nom de Baspromate, et il continue : *In prœdictis quatuor castris Petragoricensibus a centum annis et plus transactit sedes patriarchales fuerunt hæreticæ, in tantum quod de ipsis quatuor castris agressa fuit ipsorum iniquitas in partibus illis*. Amalricus Augerii, 1756. Les cent ans dont il est ici question, doivent se compter en partant de 1214.

¹³² Heriberti Epistola, 467.

¹³³ L. c. On ignore qui a été ce moine Héribert. On a supposé que c'est Héribert, d'abord moine à Clairvaux, puis abbé de Mora en Champagne, et enfin archevêque dans l'île de Sardaigne, auteur d'un livre sur les miracles et les visions. Voy. C. de Visch, *Bibl. script. ord. Cisterc.*, 146.

¹³⁴ Gaufredi Epist. ad mag. Archenfredum, in S. Born. opp., II, 1208.

¹³⁵ S. Bern., Ep. 241, ad comit. Idefonsum, I, 238.

Dans cette dernière ville les principaux habitants étaient Cathares; Henri n'y avait trouvé que peu de partisans; les légats citèrent en vain les uns et les autres devant leur tribunal. A Verfeuil plus de cent chevaliers suivaient les services religieux des ministres dualistes; ils renvoyèrent avec mépris l'abbé de Cîtaux, lorsqu'il se présenta pour leur prêcher à son tour. Albéric, en s'approchant d'Albi, fut reçu par un cortège d'hérétiques, montés sur des ânes et faisant du bruit avec des sonnettes; trente personnes à peine assistèrent à la messe qu'on le laissa célébrer en cette ville. La mission des deux légats eut pour résultat la prise de Henri; mais elle demeura sans effet contre l'hérésie cathare.

Dans le nord de la France, celle-ci, cachée et oubliée pendant la seconde moitié du onzième siècle, reparut sur la scène dès les premières années du douzième. Nous la retrouvons dès cette époque dans la Champagne, dans la Picardie, dans la Flandre. C'est toujours dans la forteresse de Montwimer, près de Châlons, qu'elle a son foyer principal ; c'est de là que partent les missionnaires chargés de la propager dans les provinces voisines. 139 Là comme dans le Midi, les seigneurs prenaient le parti de la secte ; les maris se séparaient de leurs femmes, et les femmes de leurs maris, pour se vouer à la vie parfaite des Cathares; des prêtres quittaient leurs troupeaux et se joignaient aux hérétiques, séduits par l'exemple de leurs mœurs et par l'enthousiasme de leurs discours. Ils avaient des disciples parmi les gens des campagnes et parmi les artisans des villes, et ne craignaient pas de se montrer au grand jour, quoique le peuple, plus soumis en général au clergé que dans les provinces du Midi, se livrât quelquefois contre eux à des actes de barbarie désapprouvés par les évêques euxmêmes.¹⁴⁰ Le comte Jean de Soissons, ennemi de l'Église et entouré de juifs, favorisait la secte, qui dans ses domaines avait de nombreux partisans. Les chefs

¹³⁶ Gaufredi Épist. ad Archenfr., l. c.

¹³⁷ L. c., 1210; Petrus a Vall. Cern., 555.

¹³⁸ Gaufredi *Ep.*, 1210.

^{139 1144.} Lettre de l'Église de Liège à Lucius II; Martène et Durand, Ampliss. coll., I, 776.

¹⁴⁰ S. Bernardi Serm. 65 et 66; I, 1491, 1501, 1502.

en étaient deux frères, Clémence et Ébrard, paysans de Bucy, près de Soissons. En 1144, l'évêque Lisiard les fit saisir ; interrogés par lui et par Guibert, abbé de Nogent, ils ne nièrent point d'avoir tenu des réunions secrètes mais protestèrent contre l'accusation d'hérésie. Les deux prélats ordonnèrent de les soumettre à l'épreuve de l'eau ; Clémence, dit-on, surnagea ; mais son frère, intimidé, avoua ses erreurs. On les mit en prison, ainsi que deux Cathares de Durmance, venus pour assister à leur épreuve. Guibert se rendit au concile assemblé alors à Beauvais, pour consulter les évêques sur ce qu'il y aurait à faire contre les hérétiques ; pendant son absence le peuple força la prison, érigea un bûcher et brûla les malheureux, malgré que le comte de Soissons eût déclaré que Clémence était l'homme le plus sage qu'il connût au monde. 141 Vers 1140, on découvrit des Cathares dans le diocèse de Toul¹⁴²; quelques années après, en 1146, saint Bernard, effrayé de leur multitude et du petit nombre des défenseurs de l'Église, et engagé par Évervin, prévôt de Steinfelden¹⁴³, prononça contre eux deux sermons dans son abbaye de Clairvaux, conjurant les fidèles de se garder de leur influence. 144 En 1148, le concile de Reims, tenu par Eugène III, défendit, sous peine d'excommunication, de recevoir les hérétiques, surtout ceux de la Provence et de la Gascogne¹⁴⁵; c'étaient des Henriciens qui se répandaient dans ces contrées et jusque sur les bords du Rhin; mais c'étaient aussi des Cathares du Midi qui commençaient à nouer des relations avec leurs frères du Nord. Des ouvriers tisserands portaient cette hérésie de lieu en lieu¹⁴⁶; les communications qui existaient sans doute entre les ateliers du Languedoc et ceux de la Flandre, servaient de lien entre les églises cathares de ces

_

¹⁴¹ Guibert. Novig., 519, 520.

Extrait d'une lettre de Hugo Metellus, chanoine régul. de Saint-Augustin, de l'abbaye de Saint-Léon, dioc. de Toul, à l'évêque de Toul, Henri, de 1126 à 1163 ; chez Mabillon, *Vetera anal.*, III, 459.

¹⁴³ La lettre d'Évervin, chez Mabillon, Vet. anal., III, 452.

¹⁴⁴ Serm. 65 et 66 des serm. sur le Cant. des Cantiques, I, 1495 et suiv. Ces sermons sont aussi dirigés contre les Henriciens.

¹⁴⁵ Mansi, XXI, 718.

¹⁴⁶ S. Barn., Serm. 65, I, 1494. Conc. de Reims, 1157; Mansi, XXI, 845.

contrées. À cause de l'insuffisance de tous les moyens tentés jusque-là pour arrêter les progrès des sectaires, un concile fut réuni à Reims, en 1157 ; il décréta contre eux des peines empreintes de toute la barbarie du moyen âge : les chefs seront punis de la prison perpétuelle, les croyants seront marqués au front avec un fer rouge, et ceux qui voudront prouver leur innocence ne pourront le faire que par l'épreuve du feu. 147

Quant à la Flandre, elle fut dans cette période le théâtre de plusieurs mouvements hérétiques qui se rattachent plus ou moins directement aux Cathares. L'état des choses et des esprits dans cette province favorisait alors toutes les tentatives d'opposition au clergé orthodoxe. Un vif désir de liberté animait les flamands, enrichis par leur commerce et par leur industrie. Les bourgeois des villes avaient peu de respect pour les évêques, qui, à côté de l'autorité spirituelle, exerçaient un despotisme seigneurial qu'on ne supportait qu'avec impatience ; à plusieurs reprises, dans le cours du onzième siècle, les habitants de Cambrai s'insurgèrent contre leur évêque, et chassèrent les chanoines et tous les clercs, pour s'ériger en commune libre. 148 Les seigneurs n'étaient guère plus dévoués au clergé, dont la puissance et les richesses excitaient leur jalousie ; le comte Robert Ier fut plusieurs fois censuré à cause des violences qu'il commettait contre les évêques et les églises. 149 Les prélats d'ailleurs, en se livrant à la simonie la plus scandaleuse, se privaient de tout moyen d'autorité morale¹⁵⁰; sans discipline eux-mêmes, ils laissaient le clergé inférieur sans surveillance et sans direction, dans des villes comme Anvers, il y avait à peine un seul prêtre pour desservir les fidèles, et le plus souvent ce prêtre unique était un homme de mauvaises mœurs. 151 Les innombrables ouvriers tisserands, passant leur vie dans des ateliers souterrains, où l'air et la lumière ne pénétraient qu'avec peine, et où nul ministre de l'Église ne descendait pour les visiter, recevaient avec avi-

¹⁴⁷ Manet, XXI, 843.

¹⁴⁸ Comp. Aug, Thierry, 275 et suiv.

¹⁴⁹ Greg. VII ad Flandrenses, 1081; lib. IX, ep. 34, chez Mansi, XX, 367 et suiv.

¹⁵⁰ Greg. VII ad Robertum, comitem Flandriα; lib. IV, ep. 11; l. c., 217.

¹⁵¹ Acta SS., Juin, I, 843.

dité les spéculations cathares; pendant leur travail silencieux, leur imagination se nourrissait des rêveries sur l'origine du monde et sur la perfection de la vie ascétique; ils s'attachaient avec d'autant plus d'ardeur à leurs croyances que, solitaires au milieu des grandes cités, ils demeuraient plus étrangers à ce qui se passait autour d'eux. 152 Dès 4076, un certain archidiacre, du nom d'Hubert, prêcha des hérésies en Flandre; on ignore lesquelles. 153 Lorsque dans cette même année Grégoire VII eut exhorté le comte Robert à ne pas tolérer les prêtres simoniaques et à les expulser de leurs charges¹⁵⁴, un homme de Cambrai crut avoir le droit de publier que ces prêtres étaient indignes d'administrer les sacrements ; la foule, excitée par le clergé, le livra aux flammes ; indigné de cette « cruauté impie», le pape ordonna à l'évêque Geoffroi de Paris d'en rechercher les auteurs et de les excommunier. 155 Toutes ces circonstances ne servirent qu'à fortifier l'Église cathare, secrètement établie dans le pays. Il est probable que l'évêque Odon, de Cambrai, eut en vue cette hérésie, lorsque dans son Traité du péché originel, il réfute les Manichéens, qui enseignaient que le mal a une existence réelle et que la matière est mauvaise. 156 Peu d'années avant la mort de ce savant prélat (il mourut en 1113), un laïque doué d'une grande sagacité et d'une imagination ardente, jointes à une merveilleuse puissance de parole, nommé Tanquelin¹⁵⁷, se leva dans la Flandre contre l'Église de Rome. 158 Reçu sans doute au nombre des parfaits par le baptême spirituel des Cathares, il s'était persuadé qu'il possédait la plénitude du Saint-Esprit, et dans son exaltation il s'imaginait que Dieu lui même s'était incarné en lui. 159 Revêtu

_

¹⁵² Comp. Michelet, II, 398 et suiv.

¹⁵³ Greg. VII ad comitissam Adilam; lib. IV, ep. 10; l. c., 217.

¹⁵⁴ Lib. IV, ep. 11; *l. c.*, 217.

¹⁵⁵ En 1077. Lib. IV, ep. 20. Mansi, XX, 226.

¹⁵⁶ Bibl. PP. Max., XXI, 227 et suiv.

^{157 ...} Quidam laïcus... Abélard, Introd. in theol, lib. II, p. 1068; Robustas de Monte, 328.

¹⁵⁸ En 1110. Meyer, Annales Flandriæ, lib. IV, p. 36.

¹⁵⁹ Il disait : Si Christus ideo Deus est, quia spiritum s. habuisset, se non inferius nec dissimilius Deum, quia plenitudinem spiritûs sancti accepisset. Epist. Ecclesiæ Traject. ad archiep. Colon., dans les Acta SS., juin, I, 844. Je crois que sa prétention d'avoir reçu la plénitude du Saint-

d'un habit de moine, il prêcha aux pécheurs qui habitaient les côtes 160, que le pape, les évêques et les prêtres sont de faux ministres ; que les églises, profanées par la mauvaise conduite du clergé, doivent être abandonnées ; que le sacrement de la messe est illusoire et inutile; que la perfection morale donne seule le droit d'exercer le ministère dans l'Église, et que cette Église ne se trouve que chez lui et chez ses frères. 161 Ses discours enflammés entraînent les populations à sa suite. Le prêtre Evermacher devient son principal confident; pour se convaincre par leurs propres yeux de ce qu'on leur avait dit sur Rome, ils font le voyage de cette ville ; ils n'en reviennent que plus exaltés. À la tête de nombreux partisans, ils parcourent la Flandre, devant Tanquelin marchent des satellites portant une bannière et un glaive, symbole de la puissance; partout il prêche, et partout on lui apporte des dons considérables. On dit qu'un jour, pour mieux séduire la multitude superstitieuse, il prétendit célébrer, devant une statue, ses fiançailles avec la Vierge. Remontant le Rhin avec sa troupe, il vint, vers 1142, à Cologne, où l'archevêque le fit arrêter, ainsi qu'Evermacher et un autre de ses lieutenants, le forgeron Manassès. 162 Il parvint à s'échapper; en 1113 il tenta de soulever le peuple de Bruges, mais il fut excommunié et chassé de la ville. 163 À Anvers, où il se rendit ensuite, il fut reçu avec ardeur, car il n'y avait pour desservir cette grande cité qu'un seul prêtre, dont les mœurs étaient scandaleuses; abandonnés à un guide qui les négligeait et qu'ils méprisaient, les habitants étaient prêts à recevoir toutes les hérésies. Aveuglé par ses succès, Tanquelin échangea sa robe de moine contre un manteau de prince, se mit une couronne sur la tête et se fit suivre de plus de 3,000 combattants. Pendant douze ans le peuple le révéra comme un envoyé du ciel ; on s'estimait

Esprit, n'est autre chose qu'une exagération de la doctrine cathare sur la communication du Saint-Esprit par le *Consolamentum*.

¹⁶⁰ In maritimis locis rudi populo... Monachum mentitus. Epist. Eccl. Traject., l. c.

¹⁶¹ Acta SS., juin, I, 844; Epist. Traject. Eccl., ib., 845.

¹⁶² Epist. Traj. Eccl., l. c. C'est alors que l'Église d'Utrecht écrivit à l'archevêque de Cologne pour le remercier d'avoir délivré le pays de ces fauteurs de désordres et pour le supplier de les punir.

¹⁶³ Meyer, 36.

heureux de pouvoir boire de l'eau qui lui avait servi de bain. En vain des évêques et des seigneurs essayèrent-ils de mettre un frein à cette admiration superstitieuse¹⁶⁴ ; ce n'est qu'en 1125 que Tanquelin périt de la main d'un prêtre. 165 Malgré l'activité de douze ecclésiastiques que l'évêque de Cambrai établit alors à Anvers, l'hérésie de Tanquelin continua à régner dans la ville ; elle ne céda qu'au zèle du grand prédicateur Norbert, qu'on appela de son abbaye de Prémontré, au secours de l'Église ébranlée. 166 Cependant si l'exaltation temporaire produite par Tanquelin dut se calmer, les croyances cathares sur le fondement desquelles ce fanatique avait élevé son système, étaient professées par trop de personnes et entretenues avec trop d'ardeur par les ministres de la secte, pour que les efforts de saint Norbert lui-même eussent pu les extirper. Peu après la mort de Tanquelin, un certain Ramihrd, demeurant à Sherezu, enseignait l'hérésie à de nombreux auditeurs des deux sexes ; l'évêque de Cambrai le fit citer devant son tribunal; Ramihrd soutint courageusement sa doctrine et refusa de participer à l'Eucharistie, disant que ceux qui la donnent en sont indignes à cause de leurs vices. Il fut conduit dans une chaumière abandonnée, à laquelle on mit le feu ; il vit sans frayeur s'approcher les flammes et mourut en priant ; le peuple étonné n'empêcha pas ses amis de recueillir ses cendres. En 1113, on apprit que dans plusieurs villes voisines il avait laissé des disciples; tous les tisserands des environs partageaient sa foi. 167 À Liège, où un siècle auparavant on avait déjà trouvé des Cathares, on découvrit, en 1144, une communauté tout organisée et entretenant des rapports avec celle de Montwimer en Champagne ; la foule demanda la mort de ces hérétiques, mais le clergé, ne désespérant pas de leur conversion, les sauva de la fureur populaire ; ils furent relégués dans différents endroits du diocèse. Le croyant Aiméric reçut comme pénitence l'ordre de se rendre à Rome, pour informer de la secte le

_

¹⁶⁴ *Acta SS., l. c.*, 845 et suiv.

¹⁶⁵ Rob. de Monte, 328 ; Meyer, *l. c.*

¹⁶⁶ Acta SS., l. c., 844; Rob, de Monte, l. c.

¹⁶⁷ Balderici *Chron.*, 2^e append., 356 et 557.

pape Lucius II, dont l'Église de Liège demanda l'avis sur la punition à infliger aux hérétiques.¹⁶⁸ La réponse du pape est inconnue.

À la même époque, un Cathare fanatique renouvela dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, des troubles pareils à ceux qu'avait excités Tanquelin. Le Breton¹⁶⁹ Eon ou Eudes de Sella, homme extravagant et illettré, se crut appelé à être le juge des vivants et des morts, parce qu'il avait entendu dans la liturgie de l'Église les mots : per EUM qui venturus est judicare vivos et mortuos, et qu'il s'imaginait que ce Eum était son nom Eon. 170 Il se mit à prêcher, et les populations crédules ajoutèrent foi à ses discours ; elles le considérèrent comme un prophète, auquel Dieu avait donné le pouvoir de faire des miracles. Il parcourut d'abord la Bretagne, accompagné d'une troupe de ses partisans, auxquels il avait donné des noms mystiques; l'un s'appelait la Sagesse, un autre le Jugement, d'autres encore portaient des noms d'anges et d'apôtres. 171 Pour être à l'abri des poursuites, il campait dans les forêts, quoique dans toutes les Armoriques il eût de nombreux sectateurs. 172 Il leur enseignait que le baptême ne peut être efficace que pour ceux qui croient¹⁷³, que le vrai baptême est celui du Saint-Esprit par l'imposition des mains, que la hiérarchie ecclésiastique n'est pas d'institution divine, que l'Église romaine n'est pas la véritable, parce que sa prétention à la sainteté est contredite par les mœurs de ses prêtres. « Vous voulez, disait-il à ceux-ci, représenter l'Église de Dieu ? montrez-nous que vous l'êtes, donnez-nous-en des preuves visibles; vous prétendez être purs? mais nos yeux en cherchent en vain les preuves; vos actes sont contraires

¹⁶⁸ Epist. Eccl. Leod., chez Martène et Durand, Ampl. coll., I, 776.

Natione Brito. Guil. Neubrig., 60. De pago Lodiacense. Chron. brit., chez Bouquet, XII, 558. Rob. de Monte, 291, dit: Ipsum ex Manichœorum officinà prodiisse. Petrus Cantor, 200, l'appelle aussi Manichéen.

¹⁷⁰ Guil. Neubrig., 60, 61.

¹⁷¹ Ib., 65, ; Rob. de Monte, 891.

¹⁷² Hugo Rotomag, 690; Guil. Neubrig., 61.

¹⁷³ Voy. sur sa doctrine Hugo Rotomag, 696 et suiv.

à vos prétentions, vous n'êtes donc pas l'Église de Dieu.¹⁷⁴ » Eudes niait en outre la résurrection des corps ; quant au mariage, il le rejetait comme sacrement, mais s'éloignait de la rigueur de la doctrine cathare, en prétendant qu'il est permis aux saints de mener avec eux des femmes ; on ajoute même qu'il attaquait le célibat des prêtres.¹⁷⁵

En 1145, le légat Albéric, cardinal d'Ostie, se rendit en Bretagne pour combattre ces hérétiques; il prêcha contre eux à Nantes¹⁷⁶; il engagea l'archevêque Hugues de Rouen, qui l'accompagnait, à écrire un traité pour réfuter leurs doctrines ; ce traité, qui est plutôt une exposition en style ampoulé du dogme catholique qu'une réfutation de l'hérésie, ne fit sans doute que peu d'effet sur les partisans d'Eudes ; les prédications d'Albéric et de Hugues ont pu être plus efficaces ; mais le moyen le plus décisif, ce furent les troupes envoyées contre la secte. Dans le diocèse d'Alet beaucoup d'hérétiques furent saisis et livrés aux flammes.¹⁷⁷ Eudes, qui s'était retiré dans les forêts de la Bretagne, quitta cette province pour parcourir l'Aquitaine. ¹⁷⁸ En 1148, il vint jusqu'en Champagne, où sa carrière fanatique trouva son terme. Par les soins de l'archevêque Samson de Reims sa troupe fut dispersée, et lui-même et plusieurs de ses principaux fidèles furent arrêtés. Traduit devant le concile réuni à Reims, le pape Eugène III, qui présidait l'assemblée, lui demanda son nom ; il répondit : « Je suis celui qui doit juger les vivants et les morts. » Le concile, le prenant pour un insensé, le remit à la garde de Samson, qui le fit enfermer à perpétuité dans les prisons de l'archevêché. Ses disciples furent condamnés au feu ; ils s'y précipitèrent avec enthousiasme ; l'un d'eux, avant de monter au

¹

C'est ainsi que je crois devoir expliquer ce passage de Hugues, de Rouen, p. 712 : Quasi irridentes aient nostris : Vos qui Ecclesiam Dei sequendam proponitis, dicite nobis, quid est et ubi est, et quare est Ecelesia Dei? Volumus, inquiunt, eam agnoscere, et agnitam invenire, et inventam pro utilitate, si qua est, eam conservare; visibilia quærimus et approbamus, invisibilia quoniam ignoramus, ignorata reprabamus.

¹⁷⁵ O. c., 708 et suiv.

¹⁷⁶ O. c., 690.

¹⁷⁷ Chron. brit., chez Bouquet, XII, 558.

¹⁷⁸ Otto Frising., *De gestis Frid.* 1, lib. I, cap. 54; p. 225.

bûcher, adressa à ses juges des imprécations qui effrayèrent la foule. ¹⁷⁹ Le souvenir des extravagances de ces hommes se perdit avec leur mort ; Eudes de Stella, pas plus que Tanquelin, ne fonda une secte ; ce furent des mouvements d'autant moins durables qu'ils furent plus fanatiques ; les prédications d'Eudes ne laissèrent de trace particulière ni dans la Bretagne, où il n'y a jamais eu d'église cathare constituée, ni dans la Champagne ou dans l'Aquitaine, où le catharisme proprement dit continua en silence à se répandre et à se fortifier.

Pendant que l'hérésie cathare, en suivant la route de l'Ouest, passait par la Dalmatie en Italie, et de là en France, elle se répandait aussi dans une direction plus septentrionale, et pénétrait par la Hongrie et la Bohême jusque dans l'Allemagne du Nord. Dans la Hongrie, le paganisme avait régné jusqu'à la fin du dixième siècle ; la foi chrétienne, qui avait commencé à se répandre sous le duc Geysa, mais qu'Étienne Ier voulut imposer à son peuple par la force, rencontra les répugnances les plus vives ; les Hongrois n'attendirent que la mort de ce roi pour faire éclater des réactions païennes, qui firent couler des flots de sang. 180 Ces événements arrêtèrent pour longtemps les progrès de l'Église ; isolés au milieu des partisans opiniâtres de l'ancien culte, et peu instruits dans les doctrines de l'Évangile, les chrétiens durent être accessibles aux influences hérétiques, par les mêmes causes qui avaient favorisé la première propagation du catharisme parmi les Bulgares et les Slaves. De la Hongrie et de la Moravie les germes de l'hérésie arrivèrent en Bohême, où le christianisme n'avait dû son établissement définitif qu'aux rigueurs exercées par le duc Boleslas contre ses sujets idolâtres. En Bohème, comme dans les autres pays slaves, le rite national était proscrit par les papes ; les effets devaient en être les mêmes : antipathie pour le rite étranger, et tendance à s'opposer à ses représentants. En 1058 les

¹⁸⁰ Thworocz, Chron. Hung., 99; Ratons, II, 11 et suiv.

Guil. Neubrig., 65 ; Petrus Cantor, 200 ; Rob. de Monte, 291. Suivant Otto de Freisingen, *l. c.*, Eudes fut remis à l'abbé Suger, qui le fit enfermer à Saint-Denis. L'autre relation mérite la préférence, comme étant rapportée identiquement par plusieurs auteurs.

moines du couvent de Sasawa, près de Prague, furent accusés d'avoir été entraînés à l'hérésie et à l'hypocrisie par l'usage de la langue slave ; ils furent expulsés et remplacés par des moines latins. 181 Peu après, ceux-ci furent remplacés à leur tour, et le duc Ladislas demanda au pape l'autorisation ; d'avoir dans son pays le culte et une version de la Bible en langue nationale ; mais, en 1080, Grégoire VII refusa cette demande, sous prétexte que la Bible, mise à la portée du peuple, finirait par être méprisée ou par devenir une source d'erreurs pour ceux qui ne la comprennent pas ; il prescrivit à Ladislas de s'opposer de toutes ses forces à une aussi vaine témérité. 182 Le duc obéit. En 1097, les moines slaves de Sasawa furent à jamais dispersés ; leurs livres furent détruits, et le rite romain s'établit en maître. 183 L'hérésie qu'on avait reprochée à ces moines, n'était-elle autre chose que l'attachement à leur culte et à leur Bible en langue nationale ? ou est-il permis de songer à des idées cathares qui se seraient introduites chez eux? Cette supposition ne paraît pas trop téméraire, quand on se rappelle ce qui a été dit plus haut sur les couvents slaves, et quand on songe que le catharisme, qui des pays de l'Est est venu dans l'Allemagne du Nord, a dû passer par la Bohême et sans doute y laisser des traces.

Les premiers Cathares furent découverts en Allemagne en 1052, dans une ville de la Basse-Saxe. Il est vrai que déjà au huitième siècle saint Boniface avait rencontré dans ces contrées des gens enseignant « de nouvelles sectes» et interdisant l'usage des viandes¹⁸⁴; mais rien ne prouve la perpétuité de cette hérésie en Saxe, et il paraît bien plus probable que les *Manichéens* trouvés à Goslar trois siècles plus tard ont été des Cathares convertis par des Slaves. Les guerres entre l'empereur Henri III et le roi de Hongrie, André I^{er}, conduisirent les Allemands jusqu'au cœur de ce pays ; plusieurs d'entre eux y communiquèrent peut-être avec des partisans de l'hérésie ; il se peut aussi que celle-ci ait été ap-

¹⁸¹ Hist. monast. Sazaw., chez Meneken, Script. rer. germ., III, 1782 et suiv.

¹⁸² Lib. VII, ep. II; chez Mansi, XX, 297; Boczek, I, 166.

¹⁸³ Hist. monast. Sazaw, 1788; comp. Maciejowski, 112 et suiv.

Docentes novas sectas, quidam abstinentes a cibis, quo Deus ad percipiendum creavit. Epist. 12, p. 51.

portée en Allemagne, soit par des prisonniers, soit par des marchands slaves. ¹⁸⁵ En 1052, Henri III, après avoir célébré Noël dans sa ville de Goslar, se fit amener des Cathares arrêtés par le duc Godefroi. ¹⁸⁶ Les évêques de la suite de l'empereur les interrogèrent et discutèrent longtemps avec eux; ce qui paraît avoir excité le plus de surprise, c'est qu'ils se prononcèrent contre l'usage des viandes; ils soutinrent même qu'il était défendu au chrétien de tuer des animaux; pour les mettre à l'épreuve, les évêques leur ordonnèrent de tuer en leur présence des poules ¹⁸⁷; comme ils s'y refusèrent, ils furent déclarés *Manichéens*, et l'empereur les fit pendre. Cette condamnation, qui fut encore beaucoup blâmée à cette époque par des prêtres plus tolérants ¹⁸⁸, arrêta les progrès de la secte dans l'Allemagne du Nord; c'est à peine si dans la suite on en rencontre encore une trace passagère dans la Saxe.

Pendant tout le reste du onzième siècle, l'histoire se tait sur l'existence du catharisme en Allemagne. Ce n'est que dans la première moitié du siècle suivant que l'on rencontre une église cathare complètement organisée dans une ville qui, pendant tout le cours du moyen âge, a donné asile successivement à presque toutes les sectes hérétiques. Nous voulons parler de Cologne, où les idées cathares furent apportées sans doute par des missionnaires venus, soit de la Flandre, soit du château de Montwimer, principal foyer de l'hérésie pour ces provinces. Ces apôtres de l'hérésie parvinrent à former une communauté nombreuse, qui devint assez importante pour obtenir un évêque, assisté de son compagnon. Pendant quelque temps on ignora son existence; elle ne fut trahie que par les dissidences qui, en 1146, éclatèrent entre elle et des Henri-

1

¹⁸⁵ Encore en 1152 le catharisme est apporté en Allemagne par des Hongrois, surtout par des marchands. Voy. à la période suivante.

¹⁸⁶ Herm. Contractus, 333; Adenda ad chron. Saxonicon, chez Bouquet, XI, 642.

Herm. Contredits, l. c; Gesta Episcop. Leodiens., 902; l'auteur de ces annales dit qu'ils furent condamnés post multam suæ superstitionis discussionem... Cujus discussionis ordinem cum diligenter siscitaremur, non aliam condemnationis eorum causam cognoscere potuimus, quàm quia cuilibet Episcoporum jubenti ut pullum occiderent, inobedientes extiterant.

¹⁸⁸ Gesta Episc. Leodiens., p. 902.

¹⁸⁹ Un diacre? ou un des deux Fils? Voy. Evervini *Epistola*, 453 et suiv.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

ciens, qui cherchaient également à se faire des partisans à Cologne. L'évêque, son compagnon et beaucoup de frères furent arrêtés; l'archevêque fit interroger les deux ministres par Évervin, prévôt de Prémontrés de Steinfelden dans les Ardennes; ils cherchèrent à se défendre par le Nouveau Testament, et consentirent à abjurer, si les *maîtres*, qu'ils proposaient de faire venir, leur en donnaient l'exemple. La discussion dura trois jours sans résultat; la foule y mit fin en traînant les hérétiques au bûcher, où ils montèrent avec enthousiasme; Évervin, étonné de leur voir une force d'âme à laquelle, dit-il, il se serait attendu à peine chez des chrétiens, assure qu'ils périrent contre son gré et contre celui de l'archevêque. Plusieurs des croyants firent pénitence et rentrèrent dans l'Église; mais les germes cathares ne furent pas extirpés à Cologne. Dès le commencement de la période suivante nous les verrons se ranimer avec une nouvelle force.



^{...} Nobis tamen invitis...; l. c., 454.

DEUXIÈME PÉRIODE

DEPUIS LE MILIEU DU DOUZIÈME SIÈCLE JUSQU'A L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III

L'ÉGLISE CATHARE SE CONSTITUE ET SE PROPAGE OUVERTEMENT ; ELLE ARRIVE AU PLUS HAUT DEGRÉ DE SA PUISSANCE

Un fait remarquable qui marque l'avènement d'une nouvelle période dans l'histoire des Cathares, c'est que dès le milieu du douzième siècle ils ont euxmêmes la conscience de leur force et de leur propagation dans les différents pays de l'Europe. Ils savent qu'ils ont partout des frères, qu'un même lien les unit depuis Constantinople jusqu'au pied des Pyrénées et aux bords du Rhin, en un mot qu'ils forment une communion spirituelle à laquelle ils donnent le nom d'Église. Cette idée stimule leur zèle ; confiants en leur nombre, ils sortent de leur mystère et se produisent en public avec un courage contre lequel l'Église orthodoxe demeure encore longtemps impuissante. 191 Les Cathares découverts, en 1144, à Liège, assurent que l'hérésie a des partisans dans toutes les villes de la Belgique et de la France¹⁹²; en 1146, ceux de Cologne disent que leur foi, cachée depuis les temps des martyrs, compte une multitude innombrable de disciples répandus sur toute la terre¹⁹³ ; peu d'années après ils prétendent dans la même ville que le temps est venu où Dieu doit manifester au monde qu'ils forment seuls son Église véritable. 194 Presque partout où ils se montrent depuis cette époque, ils ont des communautés constituées, pourvues

¹⁹¹ Regionibus plurimis virus suœ perfidiœ in fuderunt. Quippe in lalissimis Galliœ, Hispaniœ, Italiœ, Germaniæque provinciis tam multi hac peste infecti esse dicuntur, ut secundùm prophetam (ps. 138) mullipticati esse super numerum arenœ videanlur. Guil. Neubrig., 155. Ita per omnes terras multiplicati sunt, ut grande periculum paliatur Ecclesia Dei. Eekbert, 898.

¹⁹² Epist. Eccl. Leod.; chez Martène et Durand, Ampliss coll., I, 776.

¹⁹³ Évervin, 457.

¹⁹⁴ Eckbert, 901.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

de ministres, et réunies en diocèses ayant à leur tête des évêques. Ceux-ci, quoiqu'indépendants les uns des autres, entretiennent entre eux des relations actives et fréquentes; ils font les voyages les plus lointains, tantôt pour s'informer des coutumes des Églises cathares étrangères, tantôt pour propager leurs croyances ou pour resserrer le lien de l'unité entre tous les membres de la secte. Cette unité subsiste et se consolide, malgré les divergences qui éclatent parmi les Cathares de plusieurs pays sur des points importants de leur doctrine. En un mot, la secte arrive dans cette période au plus haut degré de son extension ; l'Église, qui ne s'aperçoit pas encore de la grandeur du danger qui la menace, ne prend contre les hérétiques que des mesures partielles et souvent peu énergiques ; ce n'est qu'Innocent III qui organisera un système de persécution générale et implacable ; la lutte qu'il allumera durera plus d'un siècle, elle coûtera des victimes sans nombre, et l'autorité spirituelle n'en sortira victorieuse que parce qu'elle aura associé à ses anathèmes les violences de la guerre et les horreurs de l'inquisition. Cette lutte remplira toute la troisième période de l'histoire de la secte.



CHAPITRE PREMIER

Pays Slaves et Orientaux

Quoique les faits à citer soient peu nombreux, il y en a cependant assez pour prouver que le catharisme a continué à régner en ces pays, et qu'il s'y est même consolidé. Pendant que l'Église chrétienne ne s'établissait que lentement et imparfaitement parmi les Slaves, et au milieu des guerres continuelles qui agitaient ces contrées, l'hérésie, peu aperçue, put faire des progrès considérables. Non seulement elle se donna une organisation ecclésiastique très forte, mais l'on trouve aussi les traces d'un mouvement actif et remarquable sur le domaine de la doctrine.

Dans la seconde moitié du douzième siècle, il est fait mention de plusieurs Églises cathares dans cette partie de l'Europe. L'Église de *Bulgarie* paraît avoir été une des plus nombreuses et des plus importantes. En Bulgarie régnait en général un esprit hostile à l'Église catholique et à ses entreprises ; aussi ennemi des Grecs que des Latins, ce peuple secoua, en 1185,1a domination des empereurs de Constantinople, et attaqua, en 1189, l'armée des croisés que Frédéric I^{er} conduisait à travers les forêts bulgares ; ces attaques ne cessèrent que lorsque Frédéric eut fait détruire l'ancienne et grande ville de Branitschewo. On comprend qu'au milieu de ces désordres et à cause de dispositions de ce genre, une hérésie à moitié païenne a pu régner librement parmi les populations non encore civilisées de la Bulgarie ; des circonstances qui seront mentionnées plus bas, paraissent même prouver que les esprits méditatifs parmi les Bulgares se

¹⁹⁵ Reinerius, 1767. Reinerius, il est vrai, n'écrivit qu'au treizième siècle, mais on verra par les faits historiques que les Églises qu'il mentionne sont évidemment plus anciennes.

¹⁹⁶ Raumer, II, 429. Déjà lors du passage des bandes de Pierre l'Ermite, en 1096, les Bulgares firent éprouver aux croisés de grandes pertes.

sentaient plutôt attirés par l'hérésie dualiste que par le christianisme, qu'ils ne connaissaient à cette époque que d'une manière très imparfaite.

L'Église d'*Esclavonie* comprenait sans doute aussi les nombreux Cathares de la Bosnie¹⁹⁷; celle de *Constantinople* eut, vers 1167, un évêque distingué par son influence et par son activité, nommé Nicétas¹⁹⁸; celle de *Philadelphie* en Romanie, c'est-à-dire en Thrace¹⁹⁹, et celle de *Mélénik* en Macédoine²⁰⁰, ne sont connues que de nom. Parmi les Églises de la Dalmatie, les principales étaient celles de *Tragurium*²⁰¹ et de *Coriza* ou de Goricie.²⁰² À la juridiction des évêques dalmates étaient soumis sans doute aussi les Cathares de l'*Albanie*; cette province, occupée de bonne heure par les Bulgares, était habitée par beaucoup de Slaves.²⁰³ Avant 1167, l'Église de Tragurium avait pour chef un certain Simon; c'est lui qui ordonna évêque Nicétas de Constantinople.²⁰⁴ En 1185, l'archevêque Pierre de Spalatro tint un concile, qui condamna les hérétiques et leurs complices.²⁰⁵

C'est dans cette période qu'éclata une scission parmi les Églises cathares slaves. Dans l'origine, les Bulgares avaient professé l'ancien dualisme absolu, lequel, suivant un auteur italien du treizième siècle, avait été la doctrine de tous les Cathares d'au delà de la mer.²⁰⁶ Mais vers le milieu du douzième siècle, le dualisme mitigé, dont auparavant déjà il y avait eu des germes en Bulgarie,

¹⁹⁷ Reiner., 1767.

¹⁹⁸ Ib. Cet évêque est appelé chez Vignier, 268, Nicetas, et dans un document de 1167, chez Bouquet, XIV, 448, Niquinta. C'est évidemment le même nom Νικητας, prononcé Nikitas par les Grecs, et corrompu par les Français en Niquinta.

¹⁹⁹ Ecclesia Romana, mentionnée en 1167 par Nicétas, chez Bouquet, *l. c. Ecclesia* Philadelphiæ in Romania; Reiner, 1767.

²⁰⁰ En 1167 Nicétas parle d'une *ecclesia Melenguiæ*. C'est sans doute l'ancien Melenicum, aujourd'hui Melenik en Macédoine, habité de bonne heure par des Slaves. Voy. *Gieseler, über den Dual. unter den Slaven*, 364 et suiv.; Schaffarik, II, 225.

²⁰¹ Bouquet, *l. c.*; Reiner., 1767.

²⁰² Voy. la note 7 à fi fin de l'ouvrage.

²⁰³ Ibid.

²⁰⁴ Vignier, 268.

²⁰⁵ Fejér, I, 221.

²⁰⁶ De ultra mare, Reiner., 1774.

trouva dans ce pays on grand nombre de partisans; la propagation des Bogomiles à cette époque influa sans doute sur ces progrès du système primitif modifié. De la Bulgarie, le dualisme mitigé pénétra en Dalmatie, où il fut reçu par l'Église de Corize, tandis que l'Église de Tragurium et les Cathares albanais qui en dépendaient restèrent fidèles au dualisme absolu.²⁰⁷ Dans ces contrées se fit alors entre l'Église de Bulgarie, à laquelle se rattacha peut-être celle de Corize, et les Églises de Tragurium et de l'Albanie un schisme, qui eut pour suite des condamnations réciproques.²⁰⁸ Chacun des deux partis prétendait avoir conservé la tradition de la véritable doctrine, et par conséquent la vraie succession épiscopale depuis les apôtres ; il y eut dès lors un ordre de Bulgarie et un ordre de Tragurium.²⁰⁹ Comme le système modifié se répandit par la Dalmatie en Italie, les Italiens lui donnèrent le nom de l'Église dalmate qui l'avait la première adopté, et l'appelèrent le système de Corize, ou, par une forme corrompue mais plus commune, système de Concorezo; ils nommèrent système albanais, celui de l'ancien dualisme absolu.²¹⁰ Les progrès des Cathares schismatiques inquiétèrent les conservateurs de la doctrine primitive; en 1167, l'évêque Nicétas partit de Constantinople pour instruire les frères de l'Occident de la fausseté de l'ordre de Bulgarie; il imposa de nouveau les mains à plusieurs évêques qui avaient reçu cet ordre, afin de rétablir pour eux ce qu'il croyait être la succession apostolique.²¹¹

Une prétention semblable fut élevée par des Cathares de l'Église d'Esclavonie, professant, outre le dualisme mitigé, quelques opinions particulières sur la nature des âmes et sur celle de la Vierge et de Jésus-Christ.²¹² L'ordre d'Esclavonie compta beaucoup moins de partisans que ceux de Tragu-

²⁰⁷ Hæretici qui habent ordinem suum de Dugrutià, enseignent qu'il y a duos dominos sine principio et sine fine. Bonacurs., chez Baluz. Miscell., éd. de Mansi, II, 581.

²⁰⁸ Reiner., 1774 : damnant se adinvicem.

²⁰⁹ Viguier, 268; Bonacurs., *l. c.*

²¹⁰ Voy. la note 7.

²¹¹ Bouquet, XIV, 448; Viguier, 288.

²¹² Viguier, 268; Moneta, 223; Reinerius, 1774.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

rium et de Bulgarie. Cependant il subsista à côté des deux autres, pendant tout le cours du treizième siècle, principalement en Italie.



CHAPITRE II

Italie

L'état politique et religieux de l'Italie continuait à être favorable au développement de l'Église hérétique. La résistance opiniâtre opposée par la plupart des villes lombardes aux empereurs, les luttes entre ceux-ci et les papes, la division entre les Guelfes et les Gibelins et les guerres civiles que se livraient les républiques italiennes, toutes ces causes de désordre produisirent une anarchie dont les adversaires de l'Église profitèrent pour se répandre et se fortifier. Un fait qui pourrait paraître étrange ; c'est que des villes guelfes, comme Milan, par exemple, furent au nombre des principaux centres des Cathares. Cela prouve que ce n'est pas par sympathie pour le catholicisme que ces villes s'opposaient aux prétentions des empereurs et faisaient des alliances avec les papes ; elles résistaient aux uns pour défendre leur indépendance républicaine, et s'alliaient avec les autres pour avoir leur appui politique. La vie mondaine des prélats et des pontifes de Rome, leurs empiétements sur le domaine séculier, leurs querelles avec la puissance laïque, le scandale du schisme qui éclata, en 1130, entre deux papes, furent autant de circonstances qui, en diminuant la vénération du peuple pour les chefs de l'Église, contribuèrent à la propagation de l'hérésie. Celle-ci trouva en outre un puissant auxiliaire dans la réforme morale et politique prêchée par Arnauld de Brescia. Indigné de l'ardeur du clergé à augmenter ses richesses et sa domination temporelles, ce moine éloquent et intrépide posa et défendit, depuis 1130, le principe que ni les prêtres ni les religieux n'ont, d'après l'Évangile, le droit de posséder des propriétés ou d'exercer des droits seigneuriaux ; son succès dans la Lombardie fut immense ; les Romains eux-mêmes le reçurent avec enthousiasme comme un libérateur.

On a supposé qu'Arnauld de Brescia avait eu des relations avec les Cathares²¹³; mais bien qu'un chroniqueur lui reproche vaguement d'avoir erré à l'endroit du baptême des enfants et de la sainte cène²¹⁴, il a été condamné plutôt comme auteur d'un schisme que comme hérétique²¹⁵, et rien ne prouve que quant au dogme il se soit réellement écarté de l'orthodoxie de l'Église. Mais si ses prédications contre les abus ont dû trouver d'autant plus d'écho chez beaucoup de ses contemporains, qu'il s'est moins séparé du catholicisme, elles ont dû, d'un autre côté, renforcer l'esprit d'opposition contre ce système et son chef, et fournir de nouveaux moyens de propagande aux hérétiques. Vers 1150, ceux-ci étaient très nombreux dans l'Italie septentrionale, dans la Marche d'Ancône, dans la Toscane, dans la Lombardie, et jusque dans les vallées des Alpes.²¹⁶ Le peuple les appelait Patarins; comme la condamnation du mariage était une de leurs doctrines qui le surprenaient le plus, il leur donna le même nom qu'un siècle auparavant il avait donné aux partisans d'Ariald et à tous les défenseurs du célibat des prêtres.²¹⁷ À l'époque dont nous parlons, les Cathares italiens ne formaient encore qu'un seul diocèse; leur évêque Marcus se rattachait à l'Église de Bulgarie. 218 C'est sous lui que la scission entre les Cathares bulgares et les Cathares dalmates s'introduisit aussi en Italie, et que le dualisme mitigé y trouva des partisans en assez grand nombre.²¹⁹

Les nouvelles de ces progrès des Cathares schismatiques parvinrent à l'évêque Nicétas de Constantinople. Profitant sans doute des relations entre les ports italiens de l'Adriatique et l'empire grec²²⁰, il vint, en 1167, en Lombardie, et s'efforça de démontrer aux Cathares que l'Église de Bulgarie prétendait

²¹³ Otto Frising., lib. II, cap. XX, p. t48: præter hæc de sacramento altaris et baptismo parvulorum non sane dicitur sensisse.

²¹⁴ Franke, 66 ; Léger, I, 155, le fait disciple des Vaudois.

²¹⁵ S. Bern *Epist.* 195 (a. 1140): schismaticus insignis; opp. I, 188.

²¹⁶ Fasti Corb., 77; Vignier, 268.

²¹⁷ Voy. la note 6 à la fin de l'ouvrage.

²¹⁸ Vignier, 268.

²¹⁹ Bonacurs., chez Baluz., II, 581.

²²⁰ Comp. Sismondi, Républ. ital., II, 167.

à tort que la succession apostolique ne s'était conservée que chez elle. L'évêque Marcus se rendit à ses dires, et étant venu avec ses ministres au concile tenu par Nicétas à Saint-Félix de Caraman, dans le comté de Toulouse, il se fit renouveler par lui son Consolamentum et rentra dans l'ordre ancien de Tragurium.²²¹ Marcus eut pour successeur Jean dit le Juif. Une nouvelle tentative fut faite sous cet évêque de faire prévaloir en Italie l'ordre bulgare et le dualisme mitigé. Pétracus, venu de la Bulgarie sans doute²²², vint en Lombardie, et « fit un mauvais rapport » sur Nicétas et sur l'évêque Simon de Tragurium, par lequel Nicétas avait été institué. Les uns restèrent alors fidèles à la tradition ancienne, en gardant pour évêque Jean le Juif, tandis que d'autres embrassèrent la doctrine modifiée, et reçurent pour évêque Pierre le Lombard, de Florence. Dès lors les deux ordres régnèrent simultanément en halle ; l'un se rattachait à Tragurium et à l'Albanie, l'autre à Concorezo et à la Bulgarie. D'abord hostiles entre eux, les partisans des deux branches se réconcilièrent de nouveau dans la suite, rapprochés par l'identité de beaucoup de points de leur doctrine, aussi bien que par la communauté des dangers qui les menaçaient sans cesse. Il s'établit même une troisième branche, se rattachant à l'ordre d'Esclavonie ; elle eut son principal siège dans la petite ville lombarde de Etagnolo, d'où elle reçut son nom. 223

Milan fut de bonne heure un des foyers les plus actifs de la secte. Enhardis par la négligence du clergé, les prédicateurs cathares y exposaient publiquement leurs doctrines; lors de l'avènement de Galdinus à l'archevêché de cette ville, en 1166, il la trouva plus hérétique que catholique, et déploya toute son ardeur à combattre ces dangereux adversaires; mais il paraît que le magistrat ne l'assista point; il dut se borner à prêcher contre eux. Accablé par l'âge et par la maladie, il se fit transporter dans sa cathédrale pour exhorter le peuple à se détourner de l'hérésie; on dit qu'il mourut en chaire, victime de son zèle

²²¹ Vignier, 268; Bouquet, XIV, 448.

²²² Des parties d'outremer, Vignier, 268.

²²³ L. c. Voy. la note 7 à la fin de l'ouvrage.

(1173).²²⁴ Les efforts de ses successeurs n'eurent pas plus de résultats ; la secte fit de tels progrès, que bientôt elle dut augmenter le nombre de ses diocèses ; Milan en devint un des plus considérables. Bonacursus, savant en théologie, en fut évêque sur la fin du siècle.²²⁵

Dès 1150, on trouve des Cathares à *Florence*; un de leurs principaux ministres s'appelle Diotesalvi²²⁶; Pierre, le premier évêque de la branche de Concorezo en Italie, est de Florence²²⁷; les femmes mêmes de cette ville sont animées de zèle pour la propagation de la secte.²²⁸ En 1173, ils sont si puissants à Florence, qu'ils occasionnent une révolution dans le gouvernement de la ville²²⁹; c'est auprès d'eux que se refugièrent à plusieurs reprises des Cathares proscrits ou fugitifs.²³⁰

À Orvieto on les voit régner en maîtres déjà en 1125 ; mais défaits par les catholiques dans un combat sanglant, ils perdirent pour quelque temps leur influence. L'hérésie fut prêchée de nouveau en cette ville, en 1150, par Diotesalvi, de Florence, et par Gérard, de Marsano. Chassés par l'évêque, ils furent remplacés par deux femmes, Milita, de Monte-Meato, et Julitta, de Florence, qui par leur vie pieuse et charitable se concilièrent l'estime du clergé et la sympathie du peuple. Cependant leur hérésie ne tarda pas à être découverte ; en 1163, on arrêta un grand nombre de leurs disciples, dont les uns furent brûlés ou pendus, les autres exilés. Peu après, Pierre le Lombard se rendit à Orvieto, pour réunir les débris de la persécution ; bientôt il eut formé de nouveau une communauté nombreuse, composée de bourgeois et de nobles. Ces

²²⁴ Acta SS., Avril, II, 595; Ughelli, IV, 156 et suiv.

²²⁵ Bonacurs., 209.

²²⁶ Vita Parentii, Acta SS., Mai, V, 86.

²²⁷ Vignier, 468.

²²⁸ *Acta SS.*, Mai, *l. c.*

²²⁹ 1173. 18 Kal. Mai, *propter Paterinos amissum est officium in civitate Florentinà*, tiré d'une *Chron. ms. ital.*, chez Lami, II, 491.

²³⁰ Lami, II, 496.

²³¹ Istoria di Chuisi. Supplém. de Muratori, Rer. ital. scr., I, 898.

²³² Acta SS., Mai, l. c; Ist. di Chuisi, l. c., 903.

²³³ Acta SS., l. c., 87.

même évêque répandit aussi ses doctrines à Viterbe, où presque toute la population se déclara pour lui. 234 En 1184, Lucius III, expulsé par les Romains, vint à Vérone pour avoir une entrevue avec l'empereur ; malgré sa présence et celle d'un grand nombre de prélats et de princes, les Cathares de cette ville continuèrent à fréquenter leurs réunions nocturnes.²³⁵ Le pape, devenu attentif à la secte audacieuse, fit rendre, par le concile qu'il tint à Vérone, un décret condamnant les hérétiques, et ordonnant, sous peine d'excommunication et d'interdit, de les poursuivre et de les livrer au bras séculier. 236 À Ferrare, ils étaient si puissants que, pour les chasser, l'évêque dut se faire assister du pouvoir civil²³⁷; à Modène, on fit démolir, en 1192, des moulins où ils tenaient leurs assemblées²³⁸; ceux de *Prato* furent, en 1194, l'objet d'un édit sévère, que l'empereur Henri VI, lors de son deuxième voyage en Italie, publia par l'organe de son légat, l'évêque Henri de Worms: il prononça contre eux l'emprisonnement, la confiscation des biens et la démolition des maisons²³⁹; beaucoup d'entre eux se réfugièrent alors à Florence 6. Vers la même époque, il y avait un grand nombre de Cathares en Calabre; l'abbé Joachim de Flore s'occupa de leur conversion ; il parvint à en ramener plusieurs, avec d'autant moins de peine, sans doute, qu'ils l'entendaient lui-même élever des plaintes contre les abus et les vices de la hiérarchie, et qu'ils trouvaient dans ses rêveries apocalyptiques une compensation à celles qu'il leur persuadait d'abandonner.²⁴⁰ Outre les chefs que nous avons déjà nommés, l'histoire nous a conservé les noms de deux évêques des dualistes mitigés qui, à cause de leur science et de leur activité, ont joui d'une grande autorité parmi leurs frères :

_

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Cæsarius Heisterb., 390; comp. Raynaldi, XII, 786.

²³⁶ Mansi, XXII, 476.

²³⁷ In vetustissimus quoque statutis populi Ferrariensis legitur : Et fortiam dabo domino Episcopo, ut Patareni exeant de civitate Ferrariœ et districtu. Muratori, Antiq. ital., V, 89.

²³⁸ Molendina Patarinorum. l. c., 86, 87.

²³⁹ Lami, II, 484; le document p. 523.

²⁴⁰ L. c., 496.

Nazarius leur apporta de la Bulgarie l'Évangile apocryphe de saint Jean²⁴¹, et Désidérius écrivit un livre peur la défense de leurs doctrines²⁴²; ils furent tous les deux ensevelis dans le château de Gatha, appartenant à un de leurs protecteurs.²⁴³

Dans cette période les Cathares italiens entretenaient déjà des relations intimes avec ceux du midi de la France; à l'époque où il n'y avait encore qu'un seul évêché national en Lombardie, on rencontre dans cette province une Église française, dont l'Italien Robert de Spérone était l'évêque.²⁴⁴ Elle était composée sans doute de Provençaux que, soit des persécutions, soit des intérêts commerciaux avaient engagés à s'établir parmi leurs voisins, les Lombards. Robert de Spérone, qui a laissé son nom à un parti de la secte²⁴⁵, et qui, avec l'évêque Marcus, de Lombardie, s'était laissé gagner à l'ordre de Bulgarie, fut de nouveau reçu par Nicétas dans la communion de Tragurium²⁴⁶; plus tard, l'Église française, dont Vérone devint le principal centre, adopta les opinions particulières de la branche de Bagnolo.²⁴⁷

Tous ces témoignages, quelque peu nombreux qu'ils soient encore, prouvent cependant la puissance et l'activité des Cathares de l'Italie; aussi, vers 1190, Bonacursus, un de leurs évêques, revenu à l'Église romaine, put s'écrier avec effroi : « Ne voyons-nous pas les villes, les bourgs, les châteaux remplis de ces faux prophètes²⁴⁸ ? » Ce nouveau converti adressa au peuple de Milan un long discours, pour lui démontrer la fausseté des doctrines cathares, et pour l'exhorter, de la manière la plus pressante, à venir « à l'aide de Dieu, en résistant vigoureusement à cette effroyable et dangereuse hérésie. » Mais ni ces exhortations, ni les décrets rendus jusqu'alors ne purent arrêter la secte ; lors de

²⁴¹ Benoît, I, preuves, 296; Reinerius, 1773.

²⁴² Moneta, 248, 347, 357.

²⁴³ Acta SS., avril, III, 697.

²⁴⁴ Ecclesia Francigenarum. Bouquet, XIV, 449; Ecclesia Franciæ. Reinerius, 1767.

²⁴⁵ Voy. la note 6 à la fin de l'ouvrage.

²⁴⁶ Bouquet, XIV, 449.

²⁴⁷ Reinerius, 1767, 1774.

²⁴⁸ Bonacurs., 209.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

son avènement, Innocent III la trouvera répandue par toute l'Italie, et jusqu'aux portes de Rome, de sorte que, pour sauver l'Église, il croira devoir prendre les mesures les plus énergiques, ou plutôt les plus violentes.



CHAPITRE III

France

1. Le Midi

La seconde moitié du douzième siècle est aussi pour le midi de la France la période où la secte cathare fait les progrès les plus effrayants pour l'Église. On ne s'en étonnera pas quand on aura jeté un coup d'œil sur l'état des esprits dans ces contrées. Les hautes classes de la société étaient arrivées à un degré de civilisation unique alors dans l'Europe; la vie chevaleresque y fleurissait comme nulle part ailleurs, les nombreux et puissants seigneurs partageaient leurs jours entre les chances des combats, et les luttes plus frivoles de l'amour mondain; poussés plutôt par un besoin irrésistible d'aventures extraordinaires que par une profonde ardeur religieuse, ils se croisaient fréquemment pour la Terre-Sainte, d'où ils rapportaient, au lieu d'émotions plus chrétiennes, une imagination nourrie des splendeurs orientales. L'amour et la vaillance étaient célébrés par des poètes enthousiastes; aux cours brillantes de Toulouse, de Provence, de Montpellier, seigneurs et dames écoutaient avec ravissement les chants et les récits des troubadours ; dans tous les châteaux on était heureux de les recevoir; les seigneurs eux-mêmes, les princes, les dames s'adonnaient à la poésie. Cela prouve sans doute dans la société féodale de ces pays et de ces temps un haut degré de culture intellectuelle; mais cela produisit aussi un esprit frivole, peu disposé à envisager sérieusement les choses de la vie; l'imagination prédominait sur la raison, et si les besoins de la conscience religieuse réclamaient aine satisfaction, on eu appelait bien plutôt aux rêveries des hérétiques qu'aux enseignements positifs de l'Église. Celle-ci, en demandant une soumission que les seigneurs croyaient incompatible avec l'honneur et la joyeuse liberté de la vie chevaleresque, voyait s'éloigner d'elle les hommes les plus puissants du pays ; son autorité leur pesait comme un joug, et sans sympathies pour elle, ils opprimaient le clergé en toute circonstance, s'arrogeaient les droits et les revenus des couvents et des églises, et demeuraient indifférents aux dangers qui menaçaient le catholicisme. D'ailleurs le clergé lui-même était entraîné par cet esprit léger et mondain qui dominait chez les nobles ; des évêques et des chanoines figurent parmi les troubadours ; loin d'opposer à ces mœurs frivoles un blâme sévère ou des exemples d'austérité chrétienne, la plupart des clercs recherchaient à l'envi l'amitié des grands, pour partager leurs plaisirs et jouir de leur protection.

Dans les villes régnaient des dispositions semblables. Après une lutte vive et longue pour s'affranchir de la domination féodale, les bourgeois finirent généralement, dès la fin du douzième siècle, par triompher de leurs anciens oppresseurs. Enrichies, les unes par leur commerce avec les ports de l'Orient, les autres par leur industrie, les villes étaient fières de leur aisance, et défendaient avec un succès croissant leurs libertés municipales. Les bourgeois imitaient les mœurs des nobles ; ils rivalisaient avec eux de courtoisie et de bravoure ; ils étaient poètes comme eux, et devenaient chevaliers s'ils le voulaient ; à Toulouse, ils se faisaient bâtir dans l'enceinte de la ville des châteaux flanqués de tours. Jaloux de leur indépendance, ils n'étaient pas moins impatients de la domination des prélats que de celle des seigneurs ; séculiers ; ils partageaient les sentiments de ces derniers contre l'Église et ses prêtres.

De tout cela était résulté un esprit de liberté et de tolérance religieuse, dont nul autre pays de la chrétienté ne donnait alors l'exemple. Toutes les opinions pouvaient se manifester sans obstacle ; l'indifférence des seigneurs allait si loin, que fréquemment ils s'entouraient de juifs auxquels ils confiaient des emplois civils ou qu'ils recevaient en qualité de médecins dans leur intimité ; la Provence était même remplie de poètes et de philosophes juifs.²⁴⁹ Ceux qui profitaient le plus de cette liberté de pensée, c'étaient les hérétiques.

Les esprits plus sérieux, choqués de la frivolité des mœurs des laïques et des clercs, se sentaient attirés par les prédications des Cathares, qui annonçaient

-

²⁴⁹ Die jüdischen Dichter der Provence, dans Zuuz, 459 et suiv.

l'intention de ramener l'Église et la vie à une simplicité plus austère ; tandis que les hommes du monde s'associaient volontiers à une secte, qui leur permettait de vivre à leur gré, à la seule condition de se faire imposer les mains à l'heure de la mort. Ceux que ni Rome ni le dualisme cathare ne pouvaient satisfaire, adoptaient les principes plus évangéliques des Vaudois ; cette secte s'était à peine formée à Lyon, vers 1470, qu'elle se répandit avec une rapidité étonnante vers le Nord et vers le Sud ; en Provence elle trouva un grand nombre de partisans. Très souvent dès lors les adversaires confondirent les Vaudois de ces contrées avec les Cathares ; mais les deux sectes sont toujours restées distinctes l'une de l'autre ; elles se sont développées librement à côté de l'Église romaine, en conservant chacune ses doctrines spéciales ; si, pressées par le danger commun, elles s'unirent plus tard dans l'intérêt de la défense commune, elles le firent sans effacer leurs caractères distinctifs.

Au milieu de ces circonstances, la position des prêtres qui prenaient leur mission au sérieux, était singulièrement difficile. Peu respectés des laïques, ils n'étaient guère soutenus par la partie indifférente ou ignorante de leurs collègues; leur influence était presque nulle; ils étaient aussi incapables d'empêcher les progrès des hérésies que de pacifier les barons, qui ne faisaient trêve à leurs querelles incessantes, que pour attaquer en commun les biens ecclésiastiques. Ce qui acheva d'affaiblir le clergé, ce sont les excès commis impunément par les troupes des routiers ; ces bandits, livrés à eux-mêmes, pillaient et ravageaient surtout les riches provinces du Midi, où ils exerçaient leurs fureurs de préférence sur les gens et les propriétés de l'Église ; ceux mêmes qui les combattaient, comme les Cottereaux de la confrérie du charpentier Durand du Puy, finissaient par suivre leur exemple, et faisaient disparaître toute sécurité pour ceux qui ne pouvaient ni se défendre par les armes, ni s'abriter derrière les remparts des villes ou des châteaux forts. Cet état des choses si favorable aux adversaires du catholicisme se perpétua jusqu'au commencement de la période suivante.

-

 $^{^{250}\,\}mathrm{Voy.}$ la note 10 à la fin de l'ouvrage.

On a vu qu'en 1147 saint Bernard et le cardinal d'Ostie firent de vains efforts pour ramener à l'Église les Cathares du midi de la France. Grâce aux circonstances que nous venons de rappeler, la secte résista sans peine aux mesures prises pour l'extirper; elle put même s'occuper librement de son organisation ecclésiastique. Dès le milieu du siècle, on trouve le Midi divisé en plusieurs évêchés, ceux de Toulouse, d'Albi, de Carcassonne, du val d'Aran dans le pays de Cominges²⁵¹, et d'Agen.²⁵² Partout dans ces contrées dominait l'ancien dualisme absolu²⁵³; le système mitigé paraît avoir essayé de s'y introduire à son tour, mais il n'y laissa guère de traces durables. Le peuple, qui adhérait aux Cathares, les appelait les *Bonshommes*; ils aimaient eux-mêmes à se donner ce nom; leurs adversaires les traitaient avec mépris de *Tisserands*; quelques-uns, qui les confondaient avec les Pauliciens que les croisés avaient rencontrés dans la Grèce, leur appliquaient ce nom en le corrompant en *Poblicans*.²⁵⁴

Tandis que le clergé du pays, soit par négligence, soit par crainte de s'exposer aux rancunes des puissants protecteurs de la secte, demeurait plus ou moins inactif, les progrès des *hérétiques de Toulouse* inspirèrent de vives inquiétudes aux prélats des pays au nord de la Loire. Le concile réuni à Tours, en 1163, prescrivit aux évêques et aux prêtres une vigilance sévère ; il leur ordonna d'empêcher par tous les moyens les populations de communiquer avec les prédicateurs de l'hérésie ; ceux-ci furent condamnés à être livrés au pouvoir temporel, pour être enfermés et privés de leurs biens. Deux années après, les prélats de la Provence tentèrent leur tour de s'opposer à la secte ; mais elle était trop puissante pour qu'ils eussent pu songer à une persécution ouverte. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'appeler les chefs des Cathares à une discussion publique sur leurs dogmes. Girald, évêque d'Albi, convoqua à cet effet à Lom-

²⁵¹ Bouquet, XIV, 448.

²⁵² Reiner., 1767; *Hæretici quos Agennenses vocant*. Robert. de Monte, 521.

²⁵³ Reinerius, 1774.

²⁵⁴ Voy. la note 6 à la fin de l'ouvrage.

²⁵⁵ Can. 4. Mansi, XXI, 1177.

bers plusieurs évêques des provinces voisines.²⁵⁶ Ce château fort, à peu de distance d'Albi, était un des principaux centres de l'hérésie cathare dans ces contrées; tous les habitants en étaient croyants de la secte; Sicard Cellerier, l'évêque cathare d'Albi, y résidait publiquement, ainsi qu'un autre ministre de la secte, nommé Olivier.²⁵⁷ Sur l'invitation de Girald, Constance, sœur de Louis VII et épouse du comte Raimond V de Toulouse, Raymond Trencavel, vicomte d'Albi, de Béziers et de Carcassonne, Sicard, vicomte de Lautrec, et plusieurs autres nobles se rendirent à Lombers pour assister à la discussion, laquelle s'ouvrit en présence des principaux habitants de ce lieu et de la ville d'Albi.²⁵⁸ Les Cathares appelés à la conférence se présentèrent sans crainte ; forts de leur influence sur le peuple, ils refusèrent de se prêter à un interrogatoire et demandèrent une discussion libre ; on fut obligé de la leur accorder. Ce qui prouve et l'impuissance du clergé et la liberté d'opinion qui régnait dans le pays, c'est que les évêques durent consentir à ce que les arbitres du débat fussent choisis également dans les deux partis. L'évêque d'Albi, président de l'assemblée, l'ayant déclarée ouverte, l'évêque de Lodève, Gaucelin, un des arbitres catholiques, demanda aux Cathares s'ils recevaient l'Ancien Testament ; ils répondirent que non. Contrairement à la convention, Gaucelin les somma ensuite d'exposer leur foi sur les autres articles de la doctrine ; mais ils, refusèrent de répondre à ses questions, aussi longtemps qu'on ne leur aurait pas accordé la discussion sur le premier point. Néanmoins l'évêque de Lodève continue l'examen ; ils consentent à donner des réponses sommaires à ses questions sur la sainte cène, sur le mariage, sur la confession et les œuvres satisfactoires. Finalement, poussés à bout, ils disent, sans qu'on le leur demande, que les évêques et les prêtres qui n'ont pas les caractères voulus par saint Paul, sont des

-

Roger de Hoveden qui, p. 555 et suiv., donne un extrait des actes de cette conférence, la place en 1176. Cette date a passé aussi dans plu. sieurs collections des conciles. De là l'erreur de l'historien Schrœckh, qui, XXIX, 508, 510, suppose deux réunions de Lombers, l'une en 1165, l'autre en 1176. Voy. sur la véritable époque, qui, d'après les actes complets publiés par Mansi, XXII, 157, est 1165, la note 1 du vol. III de D. Vaisselle, p. 535 et suiv.

²⁵⁷ Bouquet, XIV, 448; Mansi, XXII, 157, 160; Guill. de Pod. Laur., 669.

²⁵⁸ Voy. les actes chez Mansi, XXII, 157 et suiv.

loups ravisseurs, des séducteurs, des hypocrites, ne recherchant que les honneurs du monde, les saluts dans les rues et les premières places aux festins des grands, portant des habits précieux et des bagues d'or ornées de pierreries, le tout contrairement aux intentions de Jésus-Christ; le peuple, ajoutent-ils, ne peut pas être tenu à obéir à ces faux ministres. Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, Arnauld, évêque de Mmes, Pierre, abbé de Cendrac, et plusieurs autres prélats allèguent une foule d'arguments et d'autorités contre leurs assertions; mais ils ne veulent être convaincus et jugés que par le Nouveau Testament. Ou se conforme à cette demande, en leur opposant des passages des Évangiles et des Épitres, et l'évêque Gaucelin prononce la sentence qui déclare hérétiques les doctrines exprimées par leurs réponses. Après la lecture de la sentence, le chef des Cathares, encouragé par la présence des nombreux croyants de la secte, déclare à son tour que l'évêque qui les condamne est plus hérétique qu'eux-mêmes ; qu'il est leur ennemi, et que par conséquent il faut se défier de son jugement ; qu'ils ont refusé de rendre compte de leur foi, parce qu'ils ont vu qu'on ne cherchait qu'un moyen pour les perdre ; que d'ailleurs ils sont prêts à prouver par le Nouveau Testament que leurs ennemis, au lieu d'être de bons pasteurs, ne sont que des mercenaires. Indigné, l'évêque de Lodève s'écrie qu'il veut prouver leur hérésie devant la cour du pape, comme devant celle du roi de France ou du comte de Toulouse. Mais le Cathare, se tournant vers le peuple : « Écoutez, ô bonnes gens, dit-il, la profession de foi que nous faisons par amour pour vous²⁵⁹; nous croyons à un seul vrai Dieu, à son fils Jésus-Christ, à la communication du Saint-Esprit aux apôtres, à la résurrection, à la nécessité du baptême et de l'Eucharistie, à la possibilité du salut pour l'homme et la femme quand même ils sont mariés. » Gaucelin lui ayant demandé s'il voulait jurer d'avoir toujours enseigné cela, il s'y refusa, par le motif que le serment est défendu par Jésus-Christ. Cette confession de foi des Cathares de

Les évêques croyaient un instant que le Cathare qui faisait cette profession de foi *propter dilectionem et gratiam vestri*, s'adressait à eux-mêmes; mais l'un d'entre eux, s'apercevant de l'équivoque, s'écria: Vos non dicitis quod propter gratiam Domini dicatis, atque dicitis propter gratiam populi.

Lombers est pleine de réticences ; les doctrines qu'elle exprime sont bien celles de la secte, mais ce n'en sont pas toutes. Sans doute ils croyaient à un Dieu vrai, mais ils croyaient aussi à un Dieu faux et mauvais; ils croyaient à une résurrection, mais ils se gardèrent d'ajouter que c'est celle des corps ; ils avaient un baptême et une Eucharistie, mais différents de ceux de l'Église; ils ne niaient pas que les époux pussent être sauvés, mais ils y attachaient la condition de se faire recevoir dans la secte, ne fût-ce qu'au moment de la mort. La séance se termina par la déclaration faite successivement par tous les prélats et seigneurs présents, qu'ils approuvent la sentence d'hérésie prononcée par l'évêque de Lodève. Cette sentence du reste ne porta que sur les doctrines ; on n'osa rien décréter contre ceux qui les professaient. Les habitants de Lombers et d'Albi, comme la population de toute la province, demeurèrent fidèles aux Bonshommes, et le clergé ne fit qu'une expérience de plus de sa faiblesse contre une secte qui avait rencontré des sympathies si fortes et si générales, et que protégeait la plus grande liberté de pensée en matière religieuse. À la faveur de cette liberté, les Cathares purent tenir eux-mêmes, en 1167, deux ans après le synode de Lombers, un concile sur les affaires de leur Église. L'évêque Nicétas de Constantinople, que les progrès inquiétants du dualisme mitigé avaient appelé en Italie, vint aussi en France, dans l'intention de confirmer les Cathares dans la profession de leur doctrine primitive. Une réunion des évêques et des parfaits de la France fut convoquée pour Saint-Félix de Caraman, non loin de Toulouse ; elle eut lieu en mai 1167 ; on ne put compter le nombre des frères qui s'y rendirent. Sicard Cellérier, l'évêque d'Albi, y représenta cette Église ; les diocèses du val d'Aran, de Toulouse et de Carcassonne, momentanément sans évêques, y envoyèrent leurs conseils ; celui de Carcassonne était présidé par Bernard Catalan. L'évêque de la Lombardie, Marcus, et celui de l'Église française en Italie, Robert de Spérone, vinrent également avec leurs ministres. Nicétas commença par rétablir pour les évêques qui avaient adopté l'ordre de Bulgarie, celui de Tragurium, en leur donnant de nouveau l'imposition des mains; beaucoup d'autres parfaits reçurent, suivant une coutume de la secte, une seconde fois le Consolamentum par lui. Après cela l'Église de Toulouse élut pour évêque Bernard Raimond ; celle de Carcassonne élut Guirald Mercier, et celle du val d'Aran Raimond de Casalis; ils furent tous les trois institués par Nicétas. Les Églises de Toulouse et de Carcassonne avaient eu quelques contestations sur les limites des deux diocèses ; on demanda à l'évêque de Constantinople comment les Églises de l'Orient maintenaient la paix entre elles, et quelles avaient été les coutumes des Églises primitives ; il leur expliqua ces coutumes, en disant que de même que les sept Églises chrétiennes primitives de l'Asie avaient été séparées les unes des autres par des limites que chacune respectait, les Églises cathares de la Grèce, de la Macédoine, de la Bulgarie et de la Dalmatie sont séparées de manière que nulle ne puisse agir contre les intérêts de l'autre ; c'est par ce moyen, dit-il, qu'elles conservent entre elles le lien de la paix. Le concile décida de suivre ce conseil ; on nomma des arbitres chargés de fixer les limites des diocèses de Toulouse et de Carcassonne. On convint d'adopter comme ligne de démarcation entre les deux diocèses, celle qui, partant de Saint-Pons, passant près de Cabarède, de Hautpoul, de Saissac, dés châteaux de Verdun, de Montréal et de Fanjaux, et remontant le grand Lers jusqu'à sa source, séparait le comté de Toulouse des comtés de Carcassonne et de Rasez. L'acte de délimitation fut signé pour l'Église de Toulouse par les parfaits Bernard Guillaume, Guillaume Garcias, Ermengaud de Forest, Raimond de Baymiac, Guillabert de Bonvillars, Bernard-Guillaume Contor, Bernard-Guillaume de Bonneville et Bertrand d'Avignon; et pour l'Église de Carcassonne, par l'évêque Guirald Mercier, Bertrand Catalan, Grégoire et Pierre Calidas-Manus, Raimond Pons, Bertrand de Molino, Martin de Ipsa-Sala et Raimond Guibert. Chacune des deux Églises déposa un exemplaire de l'acte dans ses archives.260

Rien ne troubla les délibérations de ce concile hérétique ; ni les évêques ni les princes, qui avaient approuvé la sentence de Lombers, ne furent assez forts pour disperser l'assemblée de Caraman, tenue en plein jour et en pleine sécurité. D'ailleurs la plupart des seigneurs du pays seraient accourus à la défense des

²⁶⁰ Le document se trouve chez Besse, 483, chez Sandius, 390, et chez Bouquet, XIV, 418.

Bonshommes ou leur auraient ouvert un asile dans leurs châteaux forts. 261 Le vicomte Raymond Trencavel, qui avait donné son adhésion à l'anathème prononcé par le synode de Lombers, fut tué par le peuple de Béziers dans l'église de la Madeleine ; l'évêque, maltraité, n'échappa qu'avec peine à la mort.²⁶² Des haines personnelles furent la principale cause de ce meurtre; cependant on peut supposer avec un ancien historien que les antipathies religieuses n'y ont pas été étrangères. Partout dans le pays les prêtres étaient méprisés, tandis que les Bonshommes étaient l'objet de la vénération générale; on écoutait leurs prédications avec enthousiasme, et quand un prêtre prenait la parole, on disait : que nous veut cet homme ? Les églises abandonnées tombaient en ruines ; les terres ecclésiastiques demeuraient incultes; on refusait aux prêtres les services matériels qu'ils exigeaient, et on n'avait nul souci des services spirituels qu'ils venaient offrir.²⁶³ À Toulouse, les riches comme les gens du peuple étaient dévoués à la secte ; Pierre Morand, un des personnages les plus notables de la ville, était le principal protecteur de l'hérésie; c'est dans sa maison, qui avec ses tours ressemblait à un château fort, que se tenaient les réunions religieuses; le peuple, dans son admiration, lui donnait à lui-même le nom de Jean l'Évangéliste. En 1177, le comte de Toulouse, Raimond V, résolut de prendre la défense de l'Église menacée. En guerre avec ses voisins, il espérait de s'assurer un triomphe plus facile en intéressant à sa cause le pouvoir ecclésiastique, c'est-à-dire en se déclarant lui-même prêt à combattre l'hérésie. Il avait adhéré d'abord au pape impérial Calixte; mais l'empereur ayant fait la paix avec Alexandre III, Raimond s'empressa à son tour de reconnaître ce pontife si redoutable à ses adversaires. C'est alors qu'il s'adressa au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, pour implorer son assistance spirituelle contre les hérétiques; son propre pouvoir, dit-il dans sa lettre, est insuffisant contre un mal aussi profondément enraciné. Il paraît qu'en même temps il invoqua le secours

_

²⁶¹ Castra Habent quamplurima advereüs catholicos communita. Chronol. Rob. Allissiod., 249.

²⁶² Besse, 124; Bouges, fo 83; Julia, 59 et suiv.

²⁶³ Lettre de Raymond, dans *Chron* Gervasii Cantuar., 1441 ; Lettre de Henri de Clairvaux, chez Roger de Hoved., 578.

des rois d'Angleterre et de France²⁶⁴; il pria les moines de Cîteaux d'appuyer sa cause auprès de ce dernier, et se déclara prêt à lui ouvrir ses châteaux et ses villes et à lui livrer les hérétiques. 265 Sa demande fut écoutée ; les deux rois décidèrent de se rendre en personne dans le Midi pour en extirper l'hérésie par la force ; cependant avant d'exécuter ce dessein, il leur parut plus utile de faire tenter par des voies moins violentes la conversion des Cathares.²⁶⁶ Sur leur conseil, le pape chargea le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone d'être son légat dans le pays de Toulouse.²⁶⁷ Pierre s'y rendit, en 1178, accompagné de plusieurs prélats français et anglais, dont les principaux furent les archevêques Guarin de Bourges et Pons de Narbonne, Jean de Belmeis, alors évêque de Poitiers, Henri, abbé de Clairvaux, et Réginald, évêque de Bath ; une foule de religieux vint à leur suite ; leur mission à tous était de prêcher contre l'hérésie et de la réfuter dans des disputes publiques. Le comte de Toulouse, le vicomte Raimond de Turenne, Raimond de Castelnau et d'autres barons reçurent l'ordre de leurs suzerains de prêter main forte au légat apostolique et à ses compagnons.268

Lorsque ceux-ci firent leur entrée à Toulouse, au lieu de les recevoir avec les signes d'une humble soumission, les habitants se les montrèrent des doigts, en s'écriant : voici les vrais apostats, les hypocrites, les hérétiques ! Leur indignation fut portée au comble, quand ils apprirent le pouvoir que la secte exerçait sur toutes les classes du peuple de Toulouse. « On ne nous avait dit, s'écrièrent-ils, que la moindre partie des abominations dont nous dûmes être les témoins en cette ville. ²⁶⁹ »

Aussi le légat jugea-t-il que les moyens de persuasion demeureraient inefficaces ; sans même en avoir essayé, il résolut de frapper le peuple par la terreur.

²⁶⁴ Vaissette III, 47.

²⁶⁵ Voy. sa lettre, *Chron*. Gervasii Cantuar., 1441.

²⁶⁶ Roger de Hoved., 573.

²⁶⁷ Lettre de Henri, ibid., 578.

²⁶⁸ Roger de Hoved., 573.

²⁶⁹ Lettre de Henri, *l. c.*, 578.

Il ordonna à l'évêque et aux capitouls de dénoncer tous ceux qu'ils savaient être hérétiques; beaucoup furent ainsi dénoncés; parmi eux se trouva Pierre Morand. Homme riche et considéré, c'est lui qui fut destiné à servir d'exemple du châtiment. Il est cité devant le légat ; pendant quelque temps il reste ferme ; mais condamné à perdre ses biens et à voir démolir ses maisons et ses tours, l'amour des richesses l'emporte chez lui sur l'attachement à ses croyances : il abjure et accepte les humiliations les plus outrageantes. On le dépouille de ses vêtements; on le conduit au portail de l'église de Saint-Saturnin; depuis là jusqu'aux pieds du légat, placé sur les degrés de l'autel, il est frappé de verges ; cet office de bourreau est rempli alternativement par l'évêque Gaucelin de Toulouse et par l'abbé de Saint-Saturnin ; il fallut sans doute beaucoup de fanatisme pour que les exécuteurs ne se sentissent pas plus humiliés que leur victime. Arrivé près du cardinal, il abjure de nouveau et déclare qu'il livre à l'anathème tous ses anciens frères ; c'est alors qu'est prononcée sa réconciliation, à condition pour lui de quitter sa patrie après quarante jours ; chaque jour jusqu'à son départ, il sera conduit par les rues, nu jusqu'à la ceinture, et battu de verges ; après cette pénitence, il se rendra à Jérusalem, d'où il ne reviendra qu'après s'y être consacré pendant trois ans au service des pauvres ; lors de son retour, ses propriétés lui seront rendues, sauf ses tours qui seront rasées « en mémoire de sa méchanceté hérétique ; » il paiera en outre 500 livres d'argent au comte de Toulouse. Intimidés par la dureté inique de cette sentence, prononcée contre un homme qui avait abjuré, beaucoup de croyants demandèrent à rentrer dans l'Église ; le légat leur accorda leur grâce ; la terreur produite par le châtiment de Morand lui suffisait.²⁷⁰ Morand accomplit sa pénitence ; il revint à Toulouse et rentra dans la possession de ses biens ; pour lui faire oublier ses humiliations ecclésiastiques, les habitants l'élurent trois fois capitoul, en 1183, en 1184 et en 1192271; l'hérésie d'ailleurs et l'aversion pour le despotisme spirituel demeurèrent héréditaires dans sa famille ; en 1234, un

²⁷⁰ Roger de Hoved., 573 ; lettre de Henri, ib., 579.

²⁷¹ Biographie toulousaine, II, 33.

vieillard, Morand fut condamné comme parfait; en 1235 et en 1237, Aldric Morand, capitoul, fut excommunié pour s'être opposé aux inquisiteurs.²⁷²

Après le procès de Pierre Morand, le légat fit citer l'évêque cathare de Toulouse, Bernard Raimond, et celui du val d'Aran. Raimond de Casalis, que le concile de Saint-Félix de Caraman avait nommé à ce diocèse, était mort sans doute peu après ; il avait été remplacé par Raimond de Baymiac, un des signataires pour l'Église de Toulouse de l'acte de délimitation entre ce diocèse et celui de Carcassonne.²⁷³ Les deux évêques promirent de paraître devant le légat, sous la condition d'une pleine sécurité pour leur voyage à Toulouse et pour leur retour. Malgré la terreur momentanée qu'ils avaient répandue, les prélats catholiques n'eurent pas assez de pouvoir pour refuser aux hérétiques cette liberté; après leur avoir donné un sauf-conduit, ils eurent encore assez de bonne foi pour le respecter. Bernard Raimond et Raimond de Baymiac vinrent à Toulouse ; de tous les points du pays des membres et des croyants de la secte se rendirent également dans cette ville, sans doute pour veiller sur le sort de leurs ministres.²⁷⁴ Ceux-ci se présentèrent devant le clergé et les seigneurs assemblés dans l'église de Saint-Étienne ; plus de trois cents clercs et nobles et une foule innombrable de peuple s'étaient réunis pour assister à l'entrevue des évêques orthodoxes avec les évêques hérétiques ; ces derniers lurent une profession de foi, en termes équivoques, comme celle qui avait été faite à la conférence de Lombers. Examinés, ils répondirent à toutes les questions d'une manière tellement circonspecte, qu'on douta un instant de leur hérésie. Une seconde réunion eut lieu dans l'église de Saint-Jacques ; leurs réponses eurent de nouveau l'air d'être satisfaisantes; plusieurs des seigneurs présents s'écrièrent alors qu'ils mentaient, car, dirent-ils, vous croyez à deux dieux, vous condamnez le mariage, vous niez la transsubstantions. Sommés de jurer s'ils rejettent ces hérésies, ils le refusent, en alléguant comme toujours que le ser-

²⁷² Percin, II, 200, 201.

²⁷³ Roger de Hoved., 575.

²⁷⁴ Hæretici quos Agennenses vocant, cmmurant circa Tolosam. Rob. de Monte, ad ann. 1178;

ment est défendu par Jésus-Christ; ils refusent eu même temps de revenir à l'Église de Rome. Le légat les condamne comme hérétiques, et les excommunie avec toutes les solennités usitées; le comte de Toulouse et les autres barons jurent de ne jamais les secourir; mais les secrètes sympathies du peuple et de beaucoup de nobles, plus encore que le sauf-conduit qu'on leur avait accordé, les préservent de toute violence; personne dans toute la ville n'ose mettre la main sur eux; ils partent aussi librement qu'ils étaient venus. Tout ce que le légat put faire, ce fut de publier une épître adressée à tous les fidèles pour les exhorter à considérer Bernard Raimond et Raimond de Baymiac comme hérétiques, à les éviter comme étant excommuniés, et à les chasser de tous les lieux où ils pourraient se présenter. L'abbé de Clairvaux publia un écrit semblable, destiné surtout à enflammer le zèle des princes catholiques: « Voyez, leur dit-il en terminant, quelle grande porte vous est ouverte en ces contrées pour venger les injures faites à Jésus-Christ. 276 »

N'espérant plus beaucoup de succès à Toulouse, le légat envoya l'abbé Henri de Clairvaux et l'évêque de Bath dans le diocèse d'Albi ; le vicomte de Turenne et Raimond de Castelnau les accompagnèrent avec leurs gens pour leur prêter main forte. Roger II, vicomte de Béziers, favorisait alors les Cathares ; comme il était en guerre avec le comte de Toulouse, qui venait de se déclarer leur persécuteur, il leur accorda par politique une protection à laquelle le disposaient déjà ses sympathies pour eux.²⁷⁷ Il a fait, il est vrai, des libéralités à différentes églises²⁷⁸, mais beaucoup d'autres actes de sa vie, ainsi que les sentiments que lui et son épouse inspirèrent à leur fils, prouvent qu'il était, avec sa famille ; plus attaché aux Bonshommes qu'au clergé catholique. En 1178 il tenait en captivité l'évêque Gérard d'Albi. L'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath eurent la mission de le sommer de rendre le prélat à la liberté et de chasser les hérétiques de ses domaines. À leur arrivée, Roger se retira dans des mon-

²⁷⁵ Roger de Hoved., 574 et suiv.

²⁷⁶ *L. c.*, 577 et suiv.

²⁷⁷ Comp. Julia, 81.

²⁷⁸ Vaissette III, 49.

tagnes que ses ennemis jugèrent inaccessibles. Ils ne parvinrent que jusqu'à Castres ; là demeurait, entourée de nombreux chevaliers, l'épouse du vicomte, Adelaïde, fille de Raimond de Toulouse, célébrée par les troubadours pour sa beauté et pour ses grâces ; l'abbé de Clairvaux, qui passait pour un homme d'une grande éloquence²⁷⁹, fit de vains efforts pour engager Adelaïde et ses barons à renoncer à la défense de l'hérésie ; il dut se convaincre que tous les habitants du château étaient dévoués aux Bonshommes ; les ayant réunis, il déclara devant eux que leur vicomte était un hérétique et un traitre, et le défia au nom de Jésus-Christ de la part du pape ; mais nul ne s'émut de cette menace, et les prélats durent s'en retourner, irrités de l'opiniâtre ténacité des partisans de la secte.²⁸⁰ Le légat lui-même et tous les membres de la commission ecclésiastique envoyée dans le pays de Toulouse, le quittèrent de nouveau, sans avoir obtenu un résultat décisif²⁸¹; la terreur qu'ils avaient inspirée aux populations par les pénitences infligées à Pierre Morand, ne tarda pas à faire place à une irritation profonde²⁸², et ils étaient à peine partis, que les hérétiques trouvèrent plus de fauteurs encore qu'auparavant. Le comte de Toulouse lui-même devint suspect de les favoriser ; Bernard Atton, vicomte de Nîmes, Loup, sire de Rabat, Roger de Tarragone furent comptés parmi leurs principaux défenseurs.²⁸³ De plus en plus effrayés des progrès publics de la secte, plusieurs des prélats du Midi, les archevêques Pons de Narbonne, Raimond d'Arles, Bernard d'Aix et quelquesuns de leurs suffragants, se rendirent au concile qu'en 1179 Alexandre III avait convoqué à Rome.²⁸⁴ C'est sur leurs instances sans doute que cette assemblée, la troisième tenue au Latran, rendit un édit sévère contre les Cathares « de la Gascogne, de l'Albigeois et du Toulousain.» Il fut défendu, sous peine d'excommunication, de les recevoir, de les loger, de traiter avec eux ; la sépul-

²⁷⁹ C'est un homme *linguæ disertæ. Chronol.* Rob. Altissiod., 250.

²⁸⁰ Lettre de Henri, chez Roger de Hoved., 580.

²⁸¹ Robert. de Monte, 321.

²⁸² Vaisselle, III, 127.

²⁸³ *L. c.*, III, Preuves, n° 31, p.148.

²⁸⁴ Mansi, XXII, 239.

ture ecclésiastique lut refusée à ceux qui mourraient sans avoir fait pénitence de ces crimes ; les princes furent exhortés à attaquer les hérétiques et leurs fauteurs par les armes, à s'emparer de leurs biens, et à les réduire eux-mêmes en servitude ; ceux qui obéiront à ces ordres seront placés sous la protection spéciale de l'Église ; s'ils ont à supporter une pénitence pour avoir défendu les hérétiques, ils obtiendront une rémission de deux années, dès qu'ils prendront les armes contre eux. De retour dans son diocèse, l'archevêque Pons de Narbonne communiqua ce décret à ses suffragants et à tout le clergé du pays, et leur ordonna de l'exécuter dans toute sa rigueur ; il excommunia en même temps, comme fauteurs des Cathares, le comte de Toulouse, les vicomtes de Béziers et de Nîmes et plusieurs autres nobles, ainsi que les routiers et les Cottereaux que le concile du Latran avait mis sur la même ligne que les hérétiques. 286

Il paraît que les mesures prescrites par le concile enflammèrent aussi l'ardeur de Philippe-Auguste. À peine âgé de quinze ans, ce roi donna des édits sévères contre les Poblicans ; au dire de son biographe poétique, « il ne permit pas de vivre à une seule personne qui contredît les lois de l'Église, qui s'écartât d'un seul des points de la foi catholique, ou qui niât les sacrements ; » Guillaume ajoute que beaucoup d'hérétiques furent brûlés en vertu de ces ordonnances. Le pape Alexandre III, auquel les évêques du Midi présents au concile avaient fait un effrayant tableau de la hardiesse et de la puissance croissante de la secte la secte d'envoyer de nouveau dans les provinces hérétiques un légat spécial, pour imprimer plus de vigueur à l'exécution de son décret. Il chargea de cette mission l'ancien abbé de Clairvaux, Henri, qui, deux années auparavant, avait accompagné le légat Pierre de Saint-Cbrysogone, et qui ve-

_

²⁸⁵ Can. 27. Mansi, XXII, 231 et suiv.

²⁸⁶ Vaissette, III, Preuves, n° 31, p. 148.

²⁸⁷ Guill. Brito, Philippeis, lib I, v. 407 et suiv., p. 127; Chron. de S. Denis; chez Bouquet, XVII, 351.

²⁸⁸ In Gasconia, Albigesio, et partibus Tolosanis, et aliis locis, ita hæreticorum quos alii Catharos, alii Patrinos, alii Publicanos, alii aliis nominibus vocant, invaluit damnata perversitas, ut jam non in occulto, sicut aliqui, nequitiam suam exerceant, sed suum errorem publice manifestent, et ad suum consensum simplices attrahant et infirmos. Can. 27. Mansi, XXII, 232.

nait d'être nommé, au concile du Latran, évêque-cardinal d'Albano. Henri joignait à la connaissance du pays un profond ressentiment contre les populations qui, en 1178, avaient résisté à son éloquence et à ses menaces. Pour mieux assurer le succès de son entreprise, il prêcha une croisade contre les hérétiques Albigeois²⁸⁹; il fut le premier en France qui se servit de ce moyen pour exciter les passions des catholiques, et pour les armer, au nom de la croix, contre ceux qui suivaient un autre culte.²⁹⁰ Dès 1180, il exerça, suivi des troupes qu'il avait rassemblées, sa légation dans les provinces appelées plus tard le Bas-Languedoc; au printemps de 1181 il arriva dans les terres du vicomte Roger de Béziers.²⁹¹ Plusieurs des principaux chefs hérétiques, notamment les évêques Raimond de Baymiac, du val d'Aran, et Bernard Raimond, de Toulouse, se réfugièrent à Lavaur, un des châteaux les plus forts de Roger II.²⁹² Il était défendu par l'épouse dix vicomte, Adelaïde de Toulouse ; ne pouvant le tenir contre l'armée catholique, elle le livra au légat ; Raimond de Verneuil, un hérétique, fut tué; Bernard Raimond et Raimond de Baymiac, examinés par le cardinal d'Albano, par Gérald, archevêque d'Auch, et par Gérald, évêque de Cahors, qui se trouvaient à la suite de l'armée, avouèrent qu'ils avaient enseigné les hérésies cathares ; la crainte de la mort sans doute les engagea à se convertir; on ignore quelles pénitences leur furent imposées, on sait seulement que leur abjuration fut récompensée par des prébendes qu'ils obtinrent à Toulouse, l'un dans le chapitre de la cathédrale, l'autre dans celui de Saint-Saturnin. La reddition de Lavant détermina Roger à demander la paix ; pour l'obtenir, il consentit à abjurer l'hérésie; plusieurs de ses chevaliers suivirent cet exemple.²⁹³ Il ne faut pas attribuer cet acte à une conviction profonde de la vérité catholique; Roger traita avec ses ennemis, parce qu'il était épuisé par des

_

²⁸⁹ C'est la première fois qu'on désigne par ce nom les Cathares du midi de la France. Chron. Gaufredi, 448.

²⁹⁰ Chronol. Rob. Altissiod., 250; Chron. Guill. de Nangiaco, 740.

²⁹¹ Chron. Gaufredi, 448; Vaissette, III, 57.

²⁹² Guill. de Pod. Laur., 667 ; Guai. de Tudéle, 110.

²⁹³ Chron. Gaufredi, 448; Guill. de Pod. Laur., 667.

guerres continuelles, et qu'il avait pitié sans doute de son pays ruiné et dévasté. Cette première croisade contre les hérétiques du Midi, quoique plus courte que la suivante, ne paraît pas avoir été moins acharnée; lorsque Étienne, abbé de Sainte-Géneviève, que Philippe-Auguste avait envoyé auprès du légat²⁹⁴, parcourut avec celui-ci la province, il fut saisi de douleur à la vue des campagnes désertes, des villes détruites par les flammes, des ruines qui partout couvraient le sol ; de tous les côtés, écrivit-il à un ami, j'ai rencontré la terrible image de la mort.²⁹⁵ Quant à l'hérésie, le seul résultat de cette guerre impie fut la défection de deux lâches; le vicomte, malgré son abjuration, conserva dans son cœur l'attachement à la secte ; il le prouva en ne prenant aucune mesure pour l'expulsion des Bonshommes, auxquels la population du pays, malgré les ravages exercés par la croisade, demeura plus fidèle que jamais.²⁹⁶ Toutes les tentatives faites par l'Église contre la liberté de pensée qui régnait dans le Midi, restèrent sans effet ; le décret du concile de Vérone, de 1184, ne trouva pas encore d'exécuteurs en France; peu d'années après l'expédition armée du légat Henri, le clergé fut même de nouveau réduit à accorder aux hérétiques les honneurs de discussions publiques, jugées par des laïques choisis parmi les deux partis; une de ces discussions, fort remarquable, eut lieu, vers 1190, dans la métropole de Narbonne, entre des Vaudois et l'abbé Bernard de Fontcaude.²⁹⁷ Les évêques du pays, stimulés tant de fois par le pape et ses légats, étaient tout disposés à sévir ; mais la résistance des seigneurs et du peuple les condamnait à l'inaction. Lors de la mort du vicomte de Béziers, l'évêque de cette ville, Geoffroi, jugea le moment venu de se faire assurer un plus grand pouvoir contre les hérétiques ; il profita en même temps de l'occasion pour essayer de reprendre sur le gouvernement civil de la province une influence à

-

²⁹⁴ Pour une mission secrète, dont la cause est inconnue. Depuis 1191, Étienne est évêque de Tournay.

²⁹⁵ Ep. 90, à Raimond, prieur de Sainte-Géneviève. *Bibl. PP.*, Col., XII, II, 509 ; Ep. 92, à Jean de Beimeis, archevêque de Narbonne ; ib., 510.

²⁹⁶ Après avoir dit que le légat combattit les hérétiques, Robert d'Auxerre ajoute, p. 250 : Verùm id frustra ; nam ut sut compotes facti sunt se in erroris pristini volutabro revolverunt.

²⁹⁷ Bern. Fontis-Calidi, *Adv Waldenses*; chez Gretser, opp., XII, II, 196 et suiv.

laquelle le prince et les bourgeois s'étaient soustraits depuis longtemps. Le 4 août 1194 il se fit promettre par Bertrand de Saissac tuteur du jeune Raimond Roger, de ne rien « disposer » dans la ville et dans le diocèse sans le consentement et le conseil de l'évêque, de protéger les propriétés et les gens de l'Église, et surtout de n'avoir aucun commerce ni avec les Vaudois ni avec les hérétiques, mais de laisser à l'évêque le libre pouvoir de les expulser. On ignore si Geoffroi a pu exercer ce pouvoir; au moins ne put-il empêcher le jeune vicomte de devenir dans la suite un des plus chauds protecteurs de la secte et un des défenseurs les plus intrépides de l'indépendance religieuse et nationale de son pays. Un synode tenu en 1195, à Montpellier, par maître Michel, légat du pape, renouvela l'injonction aux prélats du Midi d'exécuter contre les Cathares les mesures prescrites par le concile du Latran de 1179²⁹⁹; mais cette recommandation n'eut pas plus d'effet que toutes celles qui l'avaient précédée, on n'entreprit rien de décisif jusqu'à l'avènement d'Innocent III.

2. France centrale et septentrionale

Dans la deuxième moitié du douzième siècle, surtout sous le règne de Louis-le-Jeune, l'hérésie cathare fit des progrès considérables dans plusieurs provinces de la France centrale et du nord. Non seulement elle reparut avec plus de vigueur presque partout où elle s'était établie dès la période précédente, mais, par l'activité de missionnaires partis de la Provence, elle se répandit aussi dans des contrées où l'on n'en avait pas encore trouvé de traces. Un fait fort remarquable, parce qu'il jette une lumière nouvelle sur les tendances de quelques-uns de ces missionnaires, c'est qu'on en rencontre qui, en propageant les principes d'indépendance religieuse, se firent en même temps les apôtres de la liberté civile. L'histoire de la commune de Vézelay, dans le comté de Nevers, en fournit une preuve.

²⁹⁸ Vaissette, III, Preuves, n° 62, p. 177.

²⁹⁹ Mansi, XXII, 671.

³⁰⁰ Rad. Coggeshale, 92.

Il y avait à Vézelay un ancien et riche couvent de bénédictins, dédié à sainte Marie-Madeleine, et dont l'abbé était en même temps le seigneur du lieu; les habitants étaient tous serfs de l'Église. Par suite de différentes circonstances favorables, ils s'étaient élevés, vers le milieu du douzième siècle, à une prospérité, qui ne leur faisait supporter qu'à contrecœur leur état de servitude.301 C'est vers cette époque qu'un étranger, originaire du Midi302, vint s'établir à Vézelay, il s'appelait Hugues de Saint-Pierre, et appartenait évidemment à la secte des Cathares ; par son industrie il ne tarda pas à s'amasser des richesses et à obtenir une grande influence sur les autres habitants du bourg. Dès 1154, il ouvrit dans sa maison, près des moulins qu'il avait construits, des réunions auxquelles il convoqua ses concitoyens, aspirant, comme lui, à jouir plus librement du fruit de leurs peines. Dans ces réunions secrètes, il fit avec eux des exercices de piété³⁰³, c'est-à-dire que, profitant de leur aversion pour les moines dont ils étaient les serfs, il les instruisit dans les doctrines cathares, et jeta ainsi les fondements d'une communauté hérétique qui ne fut découverte que plus de dix ans plus tard. Mais là ne se borna pas son activité; doué de toute l'ardeur méridionale³⁰⁴, il parla aussi dans ces réunions de la liberté civile ; il fit le tableau de l'indépendance dont on jouissait dans le Midi, et parvint sans peine à éveiller dans le cœur de ses partisans le désir de s'affranchir du pouvoir despotique de l'abbé de Sainte-Madeleine. Son projet était d'établir à Vézelay un gouvernement laïque et bourgeois, semblable aux communes municipales de la Provence et du comté de Toulouse.³⁰⁵ Pour mieux arriver à ses fins, il conseilla au comte de Nevers, Guillaume III, de dépouiller l'abbé de sa juridiction; le comte entra dans ces vues; il était depuis longtemps, ainsi que plusieurs de ses barons, hostile aux moines de Vézelay. Forts de son assistance,

2

³⁰¹ Voy. *Hist. de la commune de Vézelay* ; Ang. Thierry, 428 et suiv.

³⁰² Hist. Vizeliac. monast., lib. III, 526 et suiv. La supposition de M. Thierry, p. 431, que Hugues était originaire du Midi, et la nôtre qu'il était Cathare, se confirment l'une l'autre.

Nonnullos pravitate sui similes clandestinis conciliabulis... sibi associabat, ut sub specie libertatis proditionem meditarentur, et obtentu pietatis dolos machinarentur. Hist. Vizel., 526.

Trat acer ingenio. O. c., 526.

³⁰⁵ Thierry, 431, 441.

les habitants secouèrent le joug clérical et se constituèrent en commune ; mais ils ne possédèrent que peu de temps leur liberté; l'abbé, qui porta ses plaintes devant le pape et devant le roi, rentra dans la plénitude de ses privilèges ; les chefs de la commune furent obligés de fuir ; les moulins et les maisons de Hugues de Saint-Pierre, ainsi que les biens de plusieurs autres bourgeois furent ruinés, et la commune elle-même fut dissoute par ordre de Louis-le-Jeune, en 1155 ; les habitant de Vézelay redevinrent serfs de l'Église. Contraints de renoncer à la liberté civile, dont ils avaient à peine eu le temps de goûter le prix, ils se réfugièrent dans le domaine de la liberté spirituelle que les leçons du meunier méridional avaient ouvert devant eux. Dans leur amertume contre leurs maîtres, ils protestèrent contre leur joug en continuant à tenir les réunions secrètes instituées par Hugues ; ils y cultivèrent les germes cathares que le premier il leur avait apportés. Cette communauté hérétique ne fut découverte qu'en 1167; jusqu'à cette époque l'abbé de Vézelay, Guillaume de Marlot, n'avait été occupé que de la défense des propriétés et des privilèges de son abbaye contre les attaques du comte Guillaume IV³⁰⁶; son attention ne se porta sur d'autres objets, que lorsque le comte, réconcilié avec lui, fut parti pour la Terre-Sainte. C'est alors qu'il découvrit parmi les habitants du bourg plusieurs Poblicans.³⁰⁷ Il les fit mettre à la question, mais ils cherchèrent par des détours à dissimuler leur hérésie. Ne pouvant parvenir à les convaincre, il les fit enfermer, chacun séparément ; pendant plus de soixante jours il fit de vains efforts, tantôt avec douceur, tantôt avec menaces, pour les ramener à l'Église. Il invoqua l'assistance de plusieurs prélats des provinces voisines; Guichard, archevêque de Lyon, Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, maître Gautier, évêque de Laon, vinrent à Vézelay et se joignirent à l'évêque de Nevers, Bernard, et à l'abbé Guillaume pour le jugement des hérétiques; plusieurs de ceux-ci finirent par avouer qu'ils rejetaient le baptême, l'eucharistie, le mariage et toutes les coutumes et institutions de l'Église ; sur quoi les évêques les con-

³⁰⁶ Hist. Vizel., lib. IV, p. 556 et suiv.

³⁰⁷ *O. c.*, 560.

damnèrent. Intimidés par la perspective du bûcher qui les attendait, deux des accusés demandèrent à prouver leur orthodoxie par l'épreuve de l'eau. On le leur accorda, et on choisit pour la cérémonie le jour de Pâques. Pendant la procession solennelle de cette fête, on les conduisit devant les prélats assemblés dans l'église du couvent ; ils furent interrogés de nouveau, et après qu'ils eurent déclaré qu'ils étaient prêts « à démontrer, par l'épreuve de l'eau, qu'ils croyaient selon la profession qu'ils venaient de faire; » toute l'assistance s'écria : Grâces soient rendues à Dieu! Ils furent plongés dans la rivière ; l'un, dit le chroniqueur, ne succomba point ; l'autre fut moins heureux ; il ne le fut pas davantage le lendemain, où il dut renouveler l'épreuve; on le retira de l'eau, et il fut aussitôt mis à mort. Quant aux sept autres qui persistèrent dans l'hérésie, l'abbé demanda ce qu'il fallait en faire ; on répondit par le cri : Qu'ils soient brûlés tous! Ce jugement fut exécuté dans la vallée d'Écouan. Cependant le supplice des Cathares de Vézelay n'empêcha pas leur hérésie de se maintenir et de se propager dans la province; trente années plus tard on la verra remplir tout le Nivernais.

Vers la même époque où l'hérésie fut découverte à Vézelay, des missionnaires cathares tâchaient de la répandre aussi dans la Bourgogne. Deux de ces hommes vinrent à Besançon³⁰⁸, où ils excitèrent l'attention du peuple par leur extérieur ascétique; leurs figures pâles accusaient des jeûnes rigoureux; ils marchaient sans chaussure, et ne vivaient que d'aumônes; ils assistaient régulièrement aux prières publiques dans les églises. Bientôt la curiosité du peuple se changea en admiration pour ces hommes austères; par leurs mœurs ils acquirent un ascendant, à la faveur duquel ils commencèrent à répandre aussi leurs doctrines. Les prêtres, lorsqu'ils voulurent détourner les habitants des deux hérétiques, risquèrent d'être lapidés. Suivant le moine qui rapporte ces

³⁰⁸ Cæsar. Heisterb., 375 et suiv. D'Argentré, I, 46, et d'après lui Gieseler, II, II, 530, placent ce fait en 1200. Mais comme dans le chapitre suivant Cæsarius parle du Cathare Arnold, brûlé à Cologne, et qu'il commence ce chapitre par les mots *in illo tempore*, c'est-à-dire vers L'époque du supplice des hérétiques de Besançon, il est évident que ce dernier fait doit être rapporté à la date du supplice d'Arnold, lequel eut lieu en 1163.

faits, l'évêque ne sut d'autre moyen de conjurer le danger, que de consulter un nécromant.³⁰⁹ Éclairé par cette lumière peu orthodoxe, il fit saisir et brûler les deux étrangers; pour apaiser la colère du peuple, il lui donna l'assurance qu'ils avaient fait un pacte avec le diable. On ignore si à Besançon il se conserva dans la suite quelque souvenir de leur hérésie.

Dans la Champagne, les établissements cathares formés dans la période précédente continuèrent à subsister dans la deuxième moitié du douzième siècle. On ne sait rien, il est vrai, pendant ce temps sur l'Église hérétique de Montwimer; mais comme elle reparaît au treizième siècle aussi florissante qu'elle l'avait été dans la première période de son histoire, on doit admettre que son existence n'a pas été interrompue entre les deux époques ; elle dut au mystère profond dont elle sut s'entourer, d'échapper à l'attention de ses adversaires. À Reims il y eut également une communauté cathare secrète, composée d'hommes et de femmes. Voici le fait qui révéla son existence. Vers 1170, un clerc, rencontrant un jour une jeune fille, se promenant seule, et dont les grâces le frappèrent, s'approcha d'elle, et, après quelques mots échangés, tenta de la séduire ; elle le repoussa, en disant que si jamais elle cessait d'être vierge, elle serait éternellement damnée. À cette réponse le jeune théologien de l'Église comprit aussitôt qu'elle était de la secte impure des Poblicans. Plus zélé pour la doctrine que pour les mœurs, il la fit arrêter comme suspecte d'hérésie; comme elle ne sut pas répondre aux questions des prêtres qui procédèrent à son examen, elle demanda, dans sa simplicité, qu'on appelât une femme dont elle avait reçu les leçons, et qui, disait-elle, était capable de se défendre contre tous les arguments opposés à sa doctrine. Cette femme, arrêtée à son tour, étonna ses juges par le courage et l'habileté de sa défense. On la somma, ainsi que sa disciple, d'abjurer ; elles refusèrent et furent condamnées. La maîtresse parvint sans doute à s'échapper ; frappé de son intrépidité devant le tribunal ecclésiastique et de sa disparition secrète, le peuple prétendit qu'elle se sauva en jetant un paquet de fil dans l'air, et que ce fil s'envola l'entraînant après lui. La

. . . .

³⁰⁹ Cæsar Heisterb., 376.

jeune fille fut brûlée; elle monta sur le bûcher sans pousser une plainte, sans verser une larme; la foule fut saisie d'admiration à la vue de sa joie au milieu des flammes, et au lieu de la maudire, on la compara aux martyrs du Christ. Il paraît que ces deux femmes furent les seules Cathares qu'on découvrit à cette occasion à Reims. Depuis cette époque les traces de la secte se perdent dans cette ville; mais on en trouve encore longtemps, surtout dans la partie flamande de l'archevêché.

En 1162, l'archevêque Henri de Reims condamna des bourgeois de la Flandre comme hérétiques ; il comprit dans son anathème plusieurs riches personnages, sur lesquels il n'avait eu que de vagues soupçons ou des dénonciations insuffisantes. Ces derniers, tout en protestant de leur orthodoxie, quittèrent le diocèse; ils se rendirent à Tours, où se trouvait alors Alexandre III, auquel ils en appelèrent du jugement qui les condamnait. Le pape, après les avoir examinés, voulut les renvoyer absous ; mais craignant la dureté de leur archevêque, ils ne purent se décider à rentrer en Flandre. Alexandre III écrivit alors à Henri de Reims, pour lui conseiller la modération; il vaut mieux, lui dit-il, absoudre des hommes peut être coupables, que punir des innocents.³¹¹ Les bourgeois condamnés offrirent à l'archevêque 600 marcs d'argent pour se racheter de la peine, pourvu qu'il les laissât rentrer dans leur province ; sur son refus, ils implorèrent l'intervention du roi Louis VII, qui refusa à son tour, et qui demanda au pape de souffrir que l'archevêque détruisit ces hérétiques.³¹² Ce désir royal fit revenir Alexandre de la modération qu'il avait d'abord conseillée; car maintenant il déclara qu'il ne voulait pas prononcer lui-même dans cette affaire, mais s'abandonner au jugement de l'archevêque. 313 L'issue définitive du procès ne nous est pas connue ; il paraît seulement que la sentence ne fut pas modifiée, et qu'elle eut même pour résultat de faire émigrer encore d'autres Cathares flamands; en 1163, plusieurs d'entre eux vinrent à Cologne,

-

³¹⁰ Rad. Coggeshale, 92.

³¹¹ Le 23 décembre 1162. Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, II, 685, et Bouquet, XV, 790.

³¹² Bouquet XV, 790.

³¹³ 11 janvier 1163. O. c., 792.

où ils se joignirent à l'Église cathare déjà existant en cette ville.³¹⁴ Dans la Flandre elle-même l'hérésie fut loin d'être extirpée; la communauté d'Arras compta toujours un grand nombre de fidèles. L'évêque de cette ville, Frumald³¹⁵, en trouva tant et se vit, à ce qu'il paraît, si peu secondé, qu'embarrassé de les combattre, il ne sut qu'en exprimer son chagrin à Alexandre III; celui-ci se borna à recommander au clergé d'Arras la surveillance la plus active.³¹⁶

La persécution n'éclata qu'en 1182. Sur la dénonciation d'une femme, l'évêque Frumald put faire arrêter quatre des principaux Cathares de la ville ; l'un s'appelait Adam, et était un clerc plein de connaissances ; un second, Radolphe, était un laïque doué d'une grande facilité de parole. Le prélat, malade, les envoya au jugement de l'archevêque Guillaume de Reims, qui se trouvait alors à Arras pour une entrevue avec le comte Philippe de Flandre. La nouvelle de la capture des quatre hérétiques eut aussitôt pour conséquence la dénonciation d'un grand nombre de partisans de la secte, de tous les rangs et de tous les états; des nobles, des bourgeois, des clercs, des chevaliers, des paysans, des femmes furent accusés devant le comte et l'archevêque; beaucoup d'entre eux avouèrent d'avoir professé les doctrines cathares. L'archevêque les retrancha de l'Église ; le comte fit confisquer leurs biens au profit de son trésor et de celui de l'archevêque et les envoya eux-mêmes au feu ; avant de les brûler, on leur fit subir l'épreuve de l'eau et celle du fer ardent. 317 Sans doute ce ne furent pas les seuls Cathares brûlés par ordre du comte Philippe ; ce prince prit à tâche de témoigner son zèle pour l'Église, en punissant les hérétiques « avec une juste cruauté, sans miséricorde.318 » Cependant, en les faisant tuer, il ne tua point l'hérésie; elle se retira de nouveau dans l'ombre, mais son influence mystérieuse était telle qu'on ne cessait de la redouter, et qu'un écrivain de cette époque et de ces provinces, Évrard de Béthune, crut devoir consacrer à sa réfu-

³¹⁴ Godofredi *Annales*, 336.

³¹⁵ De 1174 à 1183.

³¹⁶ Martène et Durand, Ampliss. coll., II, 628.

³¹⁷ Annal. Aquicinct, 556; Chron. Guill de Nangiaco, 741; — Andr. Silvius, prior Marchianensis, Epitome de gestis regum Francorum; chez Bouquet, XVIII, 555.

^{318} Justà crudelitate eos immisericorditer puniebat. Rad. Coggeshale, 93.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

tation un traité spécial. La violence grossière de cet écrit n'eut pas plus de succès que les flammes allumées par le comte et les anathèmes lancés par l'Église ; au siècle suivant l'inquisition trouvera de nouveau la Flandre peuplée de Cathares.



CHAPITRE IV

Allemagne

En Allemagne les progrès du catharisme ont été beaucoup plus restreints qu'en Italie et en France. Ce n'est pas que les missionnaires hérétiques n'aient pas tenté de propager leurs doctrines en ce pays ; ils y venaient de différents côtés, de l'Italie, de la Flandre, de la Hongrie, et, vers 1150, on en rencontra en Suisse, en Bavière, en Souabe, et jusque dans la Saxe.³¹⁹ Ce n'est pas non plus que l'état moral du clergé ait été moins propre à favoriser des projets d'opposition et de réforme ; dès le milieu du douzième siècle on entendit en Allemagne des plaintes énergiques sur la décadence de l'Église, attribuée aux tendances mondaines, à la cupidité, à l'insouciance des prélats.³²⁰ Mais l'esprit germanique était plus disposé à se perdre dans les régions des abstractions métaphysiques qu'à se complaire dans les mythes du système cathare; le sens dialectique et spéculatif des Allemands a pu les conduire plus tard à un mysticisme plus ou moins panthéiste, tandis que le dualisme a dû avoir peu d'attrait pour eux. Aussi n'est-ce que sur les bords du Rhin, sur cette terre classique des hérésies de l'Allemagne du moyen âge, que les Cathares sont parvenus à fonder des établissements. Déjà dans la première moitié du douzième siècle on a vu une Église cathare organisée à Cologne. Par le voisinage de la Flandre, cette Église reçut incessamment de nouveaux renforts, qui la préservèrent de la dissolution.³²¹ Vers 1160, elle comptait des membres dans plusieurs autres villes de l'archevêché de Cologne, principalement à Bonn. Le chef, l'évêque sans

³¹⁹ Fasti Corbej., 77 : *Horum quidam etiam ex Hungarià ad nos convenerunt*. Le monastère de Corbie était sur le Weser, en Saxe.

³²⁰ Voy. entre autres l'ouvrage du bénédictin Putno, du couvent de Prum, diocèse de Trèves ; cet ouvrage, écrit en 1152, est intitulé : *De statu domûs Dei*, et fait un tableau effrayant de la décadence morale du clergé. *Bibi. Patrum maxima*, XXI, 489 et suiv.

³²¹ Godofredi Annales, 336; Trithem., Ann. Hirsaug., I, 451.

doute, était le laïque Arnold, habile dans la discussion, versé dans la connaissance de l'Écriture-Sainte, et inspirant un vif enthousiasme à ses disciples³²²; deux autres laïques, Théodoric et Marsilius, présidaient à Bonn aux assemblées de la secte. 323 Là, comme ailleurs, la communauté se composait principalement de tisserands et de leurs femmes.³²⁴ Sous l'archevêque Réginald, on en découvrit à plusieurs reprises; à Bonn, les chanoines Eckbert et Bertolphe eurent souvent des discussions avec eux, sans pouvoir les convertir. 325 Les chefs ne furent surpris qu'en 1163, pendant qu'ils étaient réunis, au nombre de huit hommes et de trois femmes, dans une grange près de Cologne. 326 Pour combattre leur hérésie, l'archevêque fit venir l'ancien chanoine Eckbert, qui depuis s'était retiré dans l'abbaye de Schönau dans le diocèse de Trèves. Le 2 août ils furent amenés dans la cathédrale, où, en présence du clergé et d'un peuple nombreux, Eckbert les interrogea et tâcha de les réfuter ; comme ils soutinrent la discussion avec une remarquable sagacité, Eckbert prodigua en vain ses arguments théologiques; la dispute fut renouvelée les jours suivants, sans avoir plus de résultat. Le 5 août, l'archevêque Réginald prononça sur eux l'excommunication, et Arnold, avec trois de ses compagnons, furent condamnés aux flammes ; les autres consentirent à abjurer. Le bûcher fut dressé près du cimetière des juifs. Pendant le trajet par les rues de la ville, Arnold demanda qu'on lui donnât un plat et du pain ; il voulait sans doute célébrer encore avec ses frères une agape cathare, avec le pain bénit de la secte ; mais on lui refusa sa demande. Lorsqu'ils furent montés sur le bûcher et que déjà les flammes les enveloppèrent, Arnold, transporté d'enthousiasme, imposa les mains aux compagnons de son supplice, en s'écriant : Frères, soyez constants dans votre foi,

_

³²² Eckbert, 912, l'appelle archicatharus ; Cæsar. Heisterb, 378, dit : Quota cœteri magistrum muni fatebantur.

³²³ Eckbert., I. c.; Trithem., *l. c*.

³²⁴ En s'adressant au Cathare dans lequel il personnifie la secte, Eckbert dit, 712 : *Age opus consuetudinis tuœ, fac discurrere panuliam cum tramà per medium straminis*. Plusieurs fois il parle des *textrinæ* où ils enseignent leurs erreurs ; p. ex. p. 924.

³²⁵ Eckbert, 898.

³²⁶ Godofr. Annales, l. c.; Trithem., l. c.

dès aujourd'hui vous serez réunis aux martyrs du Christ. C'est alors qu'il se passa une scène qui fit une profonde impression sur la foule. Une jeune fille qui, n'ayant pas abjuré, aurait dû subir la même peine, avait été sauvée par quelques personnes touchées de sa beauté et de sa jeunesse. Voyant le feu qui dévorait les Cathares, elle s'écria : Où est mon maître vénéré ? On lui montre Arnold expirant; elle s'échappe des mains de ceux qui la retiennent, et s'étant voilé le visage, elle se jette au milieu des flammes qui bientôt l'ont consumée. 327 À Bonn les bûchers s'allumèrent pour Théodoric et pour plusieurs de ses compagnons.³²⁸ Mais les souvenirs de leurs prédications, vivifiés par l'impression produite par leur mort, se conservèrent encore longtemps chez les croyants de ces contrées ; Eckbert, retiré dans son monastère de Schönau, saisi d'effroi en songeant à leur grand nombre, tant sur le Rhin que dans les autres pays de la chrétienté, voyait en eux les précurseurs de la fin du monde³²⁹; pour conjurer le danger dont ils menaçaient l'Église, il écrivit contre eux une série de discours où il opposa à leurs doctrines une réfutation souvent victorieuse. Mais son ouvrage, comme tous les autres dirigés contre la secte, dut manquer son effet : il est écrit en latin, et la plupart des Cathares étaient des laïques ne connaissant pas d'autre langue que celle de leur peuple.



³²⁷ Eckbert., 912; Cæsar. Heisterb., 378, 379; Godofr. *Annales*, *l. c.*; Trithem., *l. c.*

³²⁸ Eckbert., 912.

³²⁹ *Ibid.*, 899.

CHAPITRE V

Angleterre

En Angleterre, le catharisme ne fit que peu de prosélytes ; l'esprit anglais était trop positif pour embrasser avec ardeur les rêveries religieuses et les préceptes ascétiques des dualistes méridionaux. À l'époque où ceux-ci, sortant de leur mystère, firent dans tous les pays de l'Occident leurs tentatives de propagande, leurs missionnaires ou leurs réfugiés vinrent aussi en Angleterre. Vers 1159, un certain Gérard partit avec une trentaine d'hommes et de femmes d'une des Églises hérétiques du Bas-Rhin ou de la Flandre³³⁰; peut-être étaient-ce des Cathares de l'archevêché de Cologne, cherchant un asile pour se soustraire à la persécution ; ils débarquèrent sur le rivage anglais ; zélé pour ses croyances, Gérard ne tarda pas à réunir à son petit troupeau, qui s'établit à Oxford, de nouveaux membres parmi la population de cette ville. Au dire du chroniqueur, il ne sut gagner qu'une femme³³¹; mais les mesures éclatantes que l'on prit contre lui et ses disciples paraissent prouver que le nombre de ces derniers avait été beaucoup plus considérable, et qu'on croyait avoir des raisons pour redouter leur influence. Quand on les eut découverts, le roi Henri II convoqua à Oxford une assemblée d'évêques pour les examiner. Ils ne cachèrent point leurs doctrines ; Gérard, qui était un homme lettré, prit la défense de leur foi ; il combattit les arguments des évêques, et à leurs menaces il opposa la parole de Jésus-Christ : « Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux » (Matth. V, 40). Il fut condamné ainsi que ses disciples ; le roi ordonna de les flétrir « de la marque de l'infamies hérétique, » en leur faisant imprimer au front une clef rougie au feu; après cela ils furent chassés de la ville à coups de verges ; ils traversèrent les rues, leur maître à la

^{330 ...} Nationis et linguæ teutonicæ. Guil. Neubrig, 155.

^{331 ...} Unam tantùm mulierculam. Ib., 157.

tête, en chantant à haute voix ces paroles du Seigneur : « Vous serez heureux lorsqu'à cause de moi on vous dira des injures, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement contre vous toute sorte de mal; réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce que votre récompense sera grande dans les cieux » (Matth. V, 11, 42). Le roi publia la défense sévère de ne les recevoir nulle part ; repoussés de toutes les portes, errant au milieu de l'hiver dans un pays étranger, ces malheureux périrent misérablement.³³² L'historien ajoute que la femme qu'ils avaient convertie revint à l'Église. Cependant des germes de leur hérésie restèrent dans le pays ; après la mort de Henri II on rencontra dans l'archevêché d'York des hommes enseignant des doctrines erronées, et gagnant le peuple par la simplicité et la douceur de leurs mœurs ; l'archidiacre de Bath, Pierre de Blois, en informa l'archevêque d'York, et l'engagea à déployer tout son zèle contre ces dangereux hérétiques : « Réunissez le clergé et le peuple, lui dit-il, et faites prendre un arrêt terrible pour punir ceux qui sont atteints de cette peste, et pour effrayer ceux qui seraient tentés de leur adhérer. 333 » Encore en 1240 il y eut des Cathares en Angleterre; un d'entre eux fut brûlé à Londres; on dit qu'on prêcha la croix contre la sectes ; cela prouverait que par leur nombre ils paraissaient menaçants³³⁴; si le fait est vrai, il faut aussi admettre qu'ils ont été extirpés; car depuis lors l'histoire d'Angleterre se tait sur leur compte. 335



3

Guil. Neubrig., 157 et suiv.; Rad. Coggeshale, 92; Rad. de Diceto, *Imagines historiarum*, chez Bouquet, XIII, 187; ce dernier chroniqueur place le fait en 1166. Le passage de Guil. Neubrig. est reproduit dans la chronique de son contemporain Jean Bromtom, chez Twysden, *Historiæ angl. Scriptores decem*, Lond., 1652, in-fol., t. I, 1150.

³³³ Petri Blesensis epist. 113, ad G. archiep. Eborac.; Bibi. PP., Col. XII,, 793.

³³⁴ Baleus, *Centuria* 3, p. 258.

³³⁵ Je n'ai pas pu me procurer la dissertation de Füstin, *De fanaticis sœc*. XII *in Anglià repertis*. Berne, 1761, in-8°.

TROISIÈME PÉRIODE

DEPUIS INNOCENT III JUSQU'À L'EXTINCTION DE LA SECTE. — FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU QUINZIÈME

Lors de l'avènement d'Innocent III au trône pontifical, l'Église était menacée, de la part des sectes, d'un danger réel et imminent. Les Cathares, répandus dans tout le midi de l'Europe, et poussant leurs ramifications jusqu'en Flandre, en Allemagne, en Angleterre, avaient formé au milieu du monde orthodoxe une Église hérétique, fortement organisée, et puissante par le zèle de ses membres comme par les relations intimes qui les unissaient tous en un seul grand corps. Ils dominaient en maîtres dans les pays slaves, dans la Lombardie, dans le midi de la France ; en Italie ils s'étaient audacieusement avancés jusque dans la ville même où siégeait le pape. Dans tous les rangs, dans tous les ordres de la société ils comptaient des partisans fidèles, que des intérêts divers détachaient de Rome; seigneurs et bourgeois, artisans et laboureurs, hommes et femmes suivaient avec enthousiasme leurs prédications et se montraient prêts à recevoir leurs ordres ; leurs doctrines séduisaient même des prêtres de l'Église ; leur ascétisme leur procurait l'entrée dans les monastères. 336 Dans la deuxième moitié du douzième siècle ils avaient acquis la conscience de leur nombre et de leur force; ils savaient combien les chefs du catholicisme les redoutaient et combien en plusieurs pays le peuple était disposé à l'opposition contre Rome, semblables, comme dit un de leurs adversaires, semblables à des chevaux prêts à se précipiter dans la bataille, et méprisant la vie, ils attendaient le moment d'engager la lutte ouverte contre l'Église. 337 Le bruit courait même alors qu'ils avaient envoyé des ambassadeurs aux Sarrasins, pour leur proposer une alliance contre les chrétiens de l'Occident.338 Il n'est donc pas étonnant que l'Église

³³⁶ Joachim, In Jerem., fo 28b.

³³⁷³³⁷ Joachim, *In Apoc.*, fo 132a.

³³⁸ Ibid., fo 134a.

effrayée les comptât parmi ses ennemis les plus dangereux.³³⁹ Outre la secte cathare, une autre, celle des Vaudois, avait commencé à se répandre dans la deuxième moitié du douzième siècle. Elle était peut-être plus dangereuse encore pour Rome que l'hérésie dualiste, laquelle devait répugner à l'intelligence des hommes supérieurs, et au sentiment de ceux qui avaient pénétré plus au fond du christianisme ; car la doctrine vaudoise, plus chrétienne que celle des Cathares, était en même temps plus conforme à l'Évangile que celle des catholiques. Ce n'est donc pas seulement par un effet du despotisme pontifical qu'Innocent III prit des mesures pour réprimer les hérésies ; il prit ces mesures pour conjurer un danger incontestable ; elles lui furent inspirées par l'intérêt de sa propre conservation; la puissance de Rome chancelait dans plusieurs pays; il fallut de nouveau la raffermir. À peine Innocent fut-il pape, que, frappé de la grandeur du péril, il comprit que l'extirpation des hérésies devait être un des principaux buts de son règne. Son imagination lui représenta les hérétiques comme des monstres épouvantables, comme des scorpions dont la morsure donne la mort éternelle, comme des sauterelles portant la désolation dans les contrées sur lesquelles elles s'abattent, comme des renards dévastant la vigne du Seigneur, comme le cheval noir monté par le démon dont il est parlé dans l'Apocalypse.³⁴⁰ Ces êtres terribles, il fallait, selon Innocent III, les détruire sans miséricorde; à ses yeux, comme à ceux de tous les docteurs de son Église, les hérétiques n'étaient pas seulement des hommes dont la raison se nourrissait d'idées fausses, mais des malfaiteurs dont la volonté pervertie ne méditait que la perte des âmes ; l'hérésie n'était pas une erreur, elle était une rébellion, un crime, et le plus grand de tous. Ce jugement, basé sur l'opinion que hors de l'Église catholique le salut est impossible, et que le premier devoir des fidèles est l'obéissance à Rome, explique toutes les mesures arrêtées par Innocent III contre les sectes de son époque. Ces mesures sont loin de porter l'empreinte de la douceur, de la modération, de la charité qui auraient convenu à celui qui se

_

³³⁹ Joachim, *In Jerem.*, fo 14a, 37b, 39b, 42b, etc.

³⁴⁰ Souvent dans ses lettres et dans ses sermons.

disait le vicaire de Jésus-Christ; au lieu d'annoncer un bon pasteur qui va à la recherche, de la brebis égarée pour la ramener au bercail, elles ne trahissent qu'un despote absolu qui punit avec la dernière rigueur des sujets rebelles ; toute la politique qu'elles accusent est une politique de tyrannie, réduisant l'intolérance en système et élevant la persécution au premier rang parmi les devoirs des chefs de l'Église du Christ. Détruire les hérétiques et intimider les fidèles, voilà le but des violences ordonnées par Innocent III.341 On a dit qu'au commencement de son règne, ce pape aurait volontiers usé de modération à l'égard des adversaires de l'Église, et qu'il ne crut devoir recourir à la force que poussé à bout par l'opiniâtreté des Albigeois à rejeter ses moyens plus conciliants. C'est une erreur, victorieusement réfutée par les faits. Si, dans sa lutte contre les Cathares de la France, Innocent commença par envoyer des légats et des missionnaires chargés de les réfuter et de les ramener par la persuasion, il ne le fit que par un effet de sa prudence politique ; le comte de Toulouse lui paraissait trop puissant encore pour pouvoir l'attaquer tout d'un coup ; pour consommer sa chute, il fallut la préparer de loin. Dans les États italiens, soumis immédiatement au pouvoir temporel du pape, ainsi que dans les pays où il se croyait sûr de l'appui du prince, il n'hésita point, il employa moins de ménagements, il ordonna dès le début les violences qu'il ne fit exécuter que plus tard contre les hérétiques provençaux. Sans doute, et nous aimons à le constater, Innocent a exprimé quelquefois des opinions différentes, plus conformes à sa mission pastorale; « tâchons, dit-il dans un de ses sermons, de dissoudre les réunions hérétiques par la fidèle prédication de la foi, car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se repente et qu'il vive³⁴²; » mais c'est là une de ces inconséquences qui se rencontrent même chez les caractères les plus logiques ; et d'ailleurs, quelle valeur peut-on attacher à quelques paroles isolées, quand la vie entière de celui qui les a prononcées les contredit ? Sans doute Innocent aurait désapprouvé peut-être les procédures iniques de l'inquisition

_

Hurter, II, 457 et suiv. Hurter emploie beaucoup de sophismes pour justifier en tout point la politique astucieuse et violente d'Innocent III contre les sectes.

³⁴² Sermo 2 in die cinerum; in opp., f° 14^a.

sous ses successeurs, mais il n'en est pas moins vrai que c'est lui qui, le premier, a posé les principes d'une rigueur inexorable contre les hérétiques, principes dont les croisades et l'inquisition n'ont été que l'application et le développement nécessaires. Innocent se flattait peut-être de l'espoir qu'en frappant de grands coups, il écraserait en peu de temps les adversaires de Rome ; mais il ignorait que la persécution devient pour les victimes une source de nouvelles forces. Il réussit à écarter le danger qui menaçait sa puissance, mais il n'assista plus au triomphe; il ne fit que commencer la lutte, sans avoir, en quittant ce monde, la satisfaction de l'avoir victorieusement terminée. Parce qu'il a sauvé l'autorité romaine, est-ce à dire qu'il a aussi sauvé le christianisme, dont la secte dualiste paraissait préparer la ruine ? Nous ne le pensons pas ; la vérité chrétienne, s'adaptant merveilleusement à tous les progrès de l'humanité, était à l'abri de toute atteinte, tandis que l'erreur cathare portait en elle-même la cause de sa chute future. Et puis ce n'était pas servir le Christ que de tuer les hommes en invoquant son nom ; pour triompher de ce qui lui était hostile, la religion de la grâce n'avait pas besoin de l'appui sacrilège du fanatisme; ce n'est pas sur les ruines des villes et sur les cendres des bûchers qu'elle élève son Église à la gloire de Dieu. Les Cathares slaves, italiens, français acceptèrent la lutte sans hésiter ; ils opposèrent aux deux pouvoirs, spirituel et temporel ligués contre eux, une résistance à laquelle ceux-ci furent loin de s'attendre ; les successeurs d'Innocent III continuèrent à suivre son système de répression violente ; l'inquisition fut organisée et confiée à des moines implacables, comblés de privilèges et immédiatement soumis au siège de Rome ; des victimes sans nombre périrent sur les champs de bataille, dans les flammes des bûchers, dans les cachots de la nouvelle justice de l'Église ; les partisans de la secte rendirent à leurs ennemis les mêmes violences, les mêmes fureurs ; plus d'une fois des inquisiteurs périrent sous les poignards de leurs adversaires irrités. L'histoire de la secte pendant cette période est l'histoire de sa lutte toujours renouvelée contre l'Église; en France et en Italie cette lutte mémorable dura plus de cent ans après Innocent III, dans la Bosnie elle dura jusqu'au milieu du quinzième siècle. On se convaincra par le récit que nous allons essayer d'en, faire, que

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

l'inquisition, en tuant les hérétiques, ne tua point l'hérésie ; celle-ci fut vaincue par d'autres causes, par les progrès que faisait l'esprit humain au milieu même du désordre des opinions, et malgré le despotisme des papes et l'intolérance des rois.



CHAPITRE PREMIER

Pays Slaves

Depuis la fin du onzième siècle la Dalmatie, l'Esclavonie, la Bosnie, avaient été successivement réunies sous le sceptre des rois hongrois. Au treizième siècle des forêts impénétrables couvraient encore de vastes étendues de ces pays, habités par des hommes encore à moitié sauvages. Quoique divisées en diocèses et gouvernées par des rois chrétiens, la Hongrie proprement dite, l'Esclavonie et la Bosnie, ainsi que la Bulgarie, s'étaient encore peu ressenties de l'influence civilisatrice de l'Évangile. Le paganisme y avait laissé des germes mal étouffés, entretenus par les peuples païens avec lesquels les Slaves convertis étaient en contact permanent. La religion nouvelle ne fut prêchée aux Cumans, et leur duc ne se fit baptiser qu'en 1227 ; mais il fallut des efforts de plus d'un siècle pour consolider et rendre sérieuse cette conversion incomplète. Là même où l'Église existait déjà, elle était mal organisée, livrée à un désordre immense³⁴³; en 1200 il n'y avait pour la Bosnie qu'un seul siège épiscopal, et ce siège resta longtemps inoccupé; dans toute cette vaste province on ne rencontrait alors qu'un très petit nombre de prêtres.³⁴⁴ Dans la Hongrie non seulement des juifs, mais des sarrasins et des païens étaient nommés aux plus hautes fonctions publiques³⁴⁵; en 1218 le roi André II lui-même dut constater que dans son pays, converti officiellement depuis près de deux siècles, le christianisme n'avait encore que de jeunes racines mal assurées.³⁴⁶ Les rares monastères établis dans ces contrées ne pouvaient guère exercer sur les populations la même influence que dans les autres pays de la chrétienté; car les couvents la-

³⁴³ Concile de Spalatro, 1185; Fejér, I, 222.

³⁴⁴ Fejér, II, 409.

³⁴⁵ En 1125; Fejér, III, Il, 49; en 1231, ibid., 243.

³⁴⁶ Novella adhuc in regno nostro chriatianitatis plantatio. André II à Honoré III ; Fejér, III, I, 251

tins ne tiraient d'ordinaire leurs novices que de l'Allemagne ou de l'Italie; étrangers à la langue, aux mœurs, aux idées des Slaves, ces moines non seulement restaient sans rapports avec eux, mais s'attiraient plutôt leur aversion que leurs sympathies.³⁴⁷ D'un autre côté, les monastères peuplés de moines nationaux étaient mal vus de Rome ; fidèles à leur ancien rite slave, ces religieux auraient préféré de se rattacher à l'Église de Byzance, mais enclavés dans celle de Rome, ils devaient s'entourer de mystère pour dérober à leurs chefs la célébration d'une liturgie condamnée comme schismatique. Dans les parties reculées de la Hongrie, dans la Sirmie, on trouve de ces couvents gréco-slaves³⁴⁸; des moines walaques, demeurant parmi les Cumans, suivent, en 1234, le rite byzantin³⁴⁹ ; tout près même de l'Italie, les bénédictins de Muscha, dans l'île de Veglia, sur les côtes de la Dalmatie, ne savent pas le latin, et le pape se voit obligé, en 1252, de leur permettre l'usage de la langue slave pour leur culte.³⁵⁰ L'Église de Rome, en se mettant dans cette position vis-à-vis des couvents slaves, dut se priver d'un grand moyen d'action sur les peuples de cette race. Si les moines étrangers étaient isolés au milieu d'hommes qui ne les comprenaient pas et qui les aimaient peu, les moines slaves ne l'étaient pas moins au milieu d'un clergé qui les persécutait à cause de leur attachement aux traditions nationales. Cet isolement de ces derniers fut au treizième siècle, comme au dixième, une cause d'aversion pour l'Église dominante et une fréquente occasion de se livrer aux spéculations de l'hérésie cathare ; tandis que dans la rareté des prêtres et dans le peu d'influence des moines latins cette hérésie dut trouver des moyens de propagation plus facile parmi des populations encore à moitié païennes. En outre la vie du clergé, surtout celle des grands dignitaires de l'Église, était peu faite pour inspirer aux laïques le respect qui seul produit la

_

³⁴⁷ Maciejowski, 158. Cet auteur dit lui-même : « Il n'est pas étonnant que le peuple slave, regardant ces donna comme des colonies étrangères, n'ait pu se pénétrer de l'esprit du christianisme. »

³⁴⁸ En 1229. Fejér, III, II, 158.

³⁴⁹ Grégoire IX ordonna au roi Béla de les forcer à se soumettre à Rome. Fejér, III, 11, 399.

³⁵⁰ Féjér, IV, H, 123.

confiance et la soumission. Dans peu de pays les mœurs des prélats étaient aussi dissolues que dans les pays slaves, rarement visités avant le treizième siècle par les légats apostoliques ; perdus au milieu de contrées, qui en partie étaient encore presque inconnues du reste de l'Europe, les rares évêques se croyaient à l'abri des censures, et excusaient leur corruption par la barbarie des peuples confiés à leurs soins. Il fallut l'œil vigilant et sévère d'Innocent III pour découvrir les excès et les crimes des prélats slaves ; à l'un il dut reprocher de s'être livré à la simonie la plus effrontée ; à un autre d'avoir commis des incestes ; à un troisième d'avoir donné du scandale par sa mauvaise vie.351 Mais ses censures furent encore vaines ; la corruption continua à régner parmi le clergé de ces provinces ; l'évêque de Zagreb³⁵², l'archevêque de Spalatro avec tous ses chanoines et ses prêtres³⁵³, suivirent sans honte l'exemple de leurs indignes collègues de Strigonie, de Waradin, de Cinq-Églises; ce n'est que par les efforts souvent renouvelés des papes qu'un état des choses aussi dangereux pour l'Église et aussi favorable à ses adversaires put à la longue être corrigé. On n'a pas besoin de dire que la conséquence de ces mœurs a été une aversion profonde de la part des grands et du peuple pour un clergé si peu apostolique. Personne ne respectait les prêtres ; on faisait violence à leurs personnes, on pillait leurs propriétés, on les opprimait de mille manières, on refusait, malgré les injonctions les plus pressantes des papes, de leur payer les dîmes; on ne faisait nul cas ni de leurs ordres ni de leurs menaces ; ils étaient, en un mot, l'objet d'un mépris général, que malheureusement ils n'avaient que trop mérité.354 Ce désordre dans l'Église slave, ce mauvais exemple des prélats, l'inutilité des moines latins, étrangers à la langue du pays, les ressentiments provoqués par l'opiniâtreté des papes à refuser l'usage de cette langue dans le culte, l'esprit

-

³⁵¹ 1198, à l'évêque de Waradin ; Fejér, II, 339 ; 1199, à l'archevêque de Strigonie ; *l. c.*, 351 ; 1204, à l'évêque de Cinq-Églises., *l. c.*, 444.

³⁵² 1223. Fejér,, I, 417.

³⁵³ Farlati, 251.

³⁵⁴ 1185, concile de Spalatro. Fejér, I, 221; 1198, Innocent III à Eméric; *l. c.*, II, 328; 1198, le même aux archevêques de la Hongrie; *l. c.*, 331; 1204, le même au clergé de la Hongrie; *l. c.*, III, I, 1223, Honoré III; *l. c.*, 407.

d'opposition qui animait contre le clergé les seigneurs et le peuple, la grande ignorance religieuse d'hommes mal instruits dans le christianisme et en contact perpétuel avec des païens, toutes ces circonstances jointes à l'impression que devaient produire les mœurs austères des Cathares et leurs prédications en langue nationale, expliquent suffisamment comment l'hérésie a pu parvenir parmi les Slaves à ce degré de propagation et de puissance où on la rencontre lors de l'avènement d'Innocent III et longtemps encore après ce pape. L'Église cathare régnait librement dans tous les pays sur la rive droite du Danube ; elle avait ses établissements en Hongrie ; en Croatie, en Esclavonie, en Bosnie, dans les provinces maritimes de l'Istrie, de la Dalmatie, de l'Albanie ; parmi les Bulgares, de même qu'en Macédoine et en Thrace, elle avait également encore un grand nombre de fidèles.

La province où les Cathares étaient le plus puissants, était la Bosnie ; ils y comptaient, dit-on, à la fin du douzième siècle, plus de 10,000 partisans dévoués, tant parmi les grands que parmi le peuple. Le ban Kulin qui gouvernait ce pays sous la suzeraineté du roi de Hongrie, sa femme, sa sœur, veuve du comte de Chelm, toute sa famille, étaient de la secte.³⁵⁵ Les ministres cathares enseignaient publiquement leurs doctrines, et augmentaient tous les jours le nombre de leurs prosélytes. Un de leurs principaux sièges en Bosnie, était le château de Dumno.³⁵⁶

Dans l'Esclavonie leur centre était le château fort de Posega³⁵⁷; cette province formait un de leurs évêchés les plus importants.³⁵⁸ En Dalmatie, leur diocèse de Tragurium comprenait non seulement les nombreux Cathares de cette ville, mais aussi ceux de Spalatro, de Raguse, de Zara, etc. Dans cette dernière ville, presque tous les nobles étaient croyants et fauteurs de la secte.³⁵⁹ Les évêchés de Bulgarie, de Philadelphie en Thrace, de Constantinople, exis-

³⁵⁵ Vulcus à Innocent III. Katona, IV, 576.

³⁵⁶ Ou Duwno. Farlati, IV, 174.

³⁵⁷ Fejér, III, I, 254.

³⁵⁸ Rainer., 1767.

³⁵⁹ Ibid.; Thomas Archidiac., 568, 570.

taient encore florissants au milieu du treizième siècle ; à Constantinople il y avait même deux Églises cathares, une pour les Grecs, une seconde pour les Latins ; celle-ci se composait, vers 1230, de près de cinquante parfaits.³⁶⁰

Dans les pays slaves, l'influence de l'hérésie était telle qu'elle gagnait même des dignitaires de l'Église. En 1200, l'évêque de l'île de Paria donna asile à des Cathares persécutés ; l'évêque Daniel de Bosnie les recueillit à son tour, au lieu de s'occuper de la conversion de ceux de son vaste diocèse³⁶¹ ; l'archevêque de Raguse Arrenger inclinait lui-même en secret aux croyances cathares.³⁶² Dans la Hongrie ou rencontre des faits du même genre ; encore en 1218 l'évêque de Vaccia sur le Danube fut accusé d'avoir dévié de la foi orthodoxe.³⁶³

C'est menacée de pareils dangers qu'Innocent III trouva l'Église dans les pays slaves, lorsqu'il monta au trône pontifical. Son attention se tourna aussitôt de ce côté; décidé à livrer à la secte audacieuse une lutte décisive, il résolut de la frapper dès l'abord là où dans ces contrées elle avait jeté les racines les plus fortes; une de ces premières mesures fut dirigée contre des partisans innombrables qu'elle avait en Bosnie Vers 1200, il y avait à Spalatro deux frères ; Matthieu et Aristodius, qui excellaient dans la peinture et dans l'art de travailler les métaux précieux ; doués d'une intelligence active, ils étaient aussi versés dans la langue latine que dans celle des Slaves. L'exercice de leur art les conduisait souvent à Bosna, à la cour du prince Kulin; c'est là sans doute qu'ils adoptèrent avec enthousiasme les doctrines hérétiques. À Spalatro on les compta bientôt parmi les plus zélés partisans de la secte. Leur ardeur à propager leurs croyances nouvelles gagna à celles-ci de nombreux prosélytes, mais devint aussi la cause de leur perte. L'archevêque Bernard, excité à la vigilance par l'exemple d'Innocent III, fit arrêter les deux artistes ; après avoir essayé en vain de les convertir, il les excommunia, les condamna à la confiscation de leurs biens, et

³⁶⁰ Reiner., 1767.

³⁶¹ Farlati, III, 232.

³⁶² Comp. Farlati, VI, 98 et suiv. L'archevêque Arrenger fut plus tard abbé de Saint-Étienne, à Diion.

³⁶³ Honoré III à l'évêque de Veszprim. Fejér, III. I, 262.

les expulsa de la ville avec beaucoup d'autres membres de la secte. On dit que plus tard Matthieu et Aristodius consentirent à abjurer.³⁶⁴ À la même époque Bernard devint attentif aux Cathares de Tragurium; il en força un grand nombre à quitter cette ville. 365 La plupart de ces exilés, ainsi que ceux de Spalatro, se réfugièrent en Bosnie, où non seulement Kulin, mais aussi l'évêque catholique Daniel, les reçurent avec de grandes marques de sympathie. D'autres trouvèrent un asile auprès de Nicolas, évêque de Pharia. Informé de ces faits, Innocent III s'empressa (11 octobre 1200) de communiquer au roi de Hongrie Éméric le statut sévère qu'il avait publié récemment contre les Cathares de Viterbe; il somma le roi d'ordonner au ban, son vassal, de proscrire les hérétiques, et en cas de refus, de le chasser lui même de ses états et de s'emparer de ses domaines ainsi que des biens de ses sujets infidèles à l'Église. 366 En même temps il enjoignit à l'archevêque de Spalatro d'interdire les évêques de Bosnie et de Pharia, et de leur ordonner d'expulser les hérétiques dans l'espace d'un mois, sous peine de dégradation.³⁶⁷ Le roi Éméric obéit à la volonté du pape, mais Kulin soutint que ceux qu'on accusait d'être Cathares étaient tous de bons chrétiens ; il était prêt, dit-il, à en envoyer quelques-uns à Rome pour prouver la pureté de leur foi. Le roi ayant accepté cette proposition, le prince bosnien, intimidé peut-être par les menaces réunies de son suzerain et du pape, fit prier ce dernier par ses ambassadeurs de charger un légat spécial de visiter la province au point de vue de l'hérésie. Innocent confia cette mission à son chapelain Jean de Casemario et au sous-diacre Simon, qu'il envoya pour différentes causes dans les pays slaves. On ignore ce qu'ils firent en Bosnie, dans le cas qu'ils y vinrent à cette époque. Les ennemis de Kulin prétendirent que les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Rome revinrent avec des lettres papales supposées, faisant accroire qu'Innocent avait permis au ban et à ses sujets de vivre

³⁶⁴ Thomas Archidiac., 568; Farlati, III, 231 et suiv.; Katona, IV, 598 et suiv.

³⁶⁵ Innocent III. Epp. Lib. m, ep. 3. Bréquigny, II, I, 2.

³⁶⁶ Lib. III, ep. 3, Bréquigny, II, I, 2; Fejér, II, 378.

³⁶⁷ Farlati, III, 232; IV, 45; Bzovius, ad ann. 1200, n° 8, p. 76.

selon leur croyance propre.³⁶⁸ C'est alors que Vulco, roi de Dalmatie et prince de Dioclée, sous l'influence des deux légats du pape, et dans le secret dessein de trouver un prétexte pour s'emparer de la Bosnie, fit de nouveau à Innocent III un effrayant tableau des progrès de l'hérésie dans ce pays et de la coupable infidélité de Kulin ; il insista pour que le pape suggérât au roi de Hongrie de dépouiller de ses domaines son vassal rebelle.³⁶⁹ Le souverain pontife, employant la même politique qu'il suivit plus tard contre le comte de Toulouse, réitéra à Éméric l'ordre de se servir contre Kulin de la force, mais se rendit en même temps à la demande de ce dernier d'envoyer de nouveau un légat auprès de lui ; ce fut en 1202 qu'il chargea de cette mission son chapelain et l'archevêque de Spalatro.³⁷⁰ Kulin, menacé d'un côté par son suzerain, et de l'autre par le roi de Dalmatie qui convoitait ses fiefs, céda aux efforts de Jean de Casemario et engagea les Bosniens à suivre son exemple. Deux des principaux parmi les Cathares se firent présenter par le légat à Éméric ; ils jurèrent pour eux et leurs frères de rester fidèles à Rome; le ban lui-même s'engagea envers le roi à payer une amende de 1000 marcs d'argent, à partager entre le fisc royal et celui du pape, dans le cas qu'il serait surpris de nouveau d'avoir toléré les Patarins.³⁷¹ Enfin, les moines de la Bosnie, vivement suspects de s'être livrés aux doctrines hérétiques, durent signer une profession d'orthodoxie et d'obéissance à Rome.³⁷² Peu après Kulin mourut ; son successeur Ninoslas, qui sans doute ne se croyait pas lié comme lui, recommença à protéger les Cathares qui se relevèrent en Bosnie plus nombreux que jamais. Leur puissance fut telle que l'évêque Daniel qui venait également de mourir, ne put pas être remplacé pendant un temps assez long ; et lorsque le métropolitain de la Bosnie, l'archevêque Arrenger, de Raguse, dut songer à pourvoir au siège vacant, il y nomma un héré-

³⁶⁸ Innocent III. Epp. Lib. V, ep. 110, Bréquigny, II, I, 179; Valens à Innocent; Katona, IV, 576.

³⁶⁹ Katona, IV, 576 ; Fejér, II, 372. Cette lettre a la date de 1199 ; mais c'est évidemment inexact.

³⁷⁰ 2 nov. Lib. V, ep. 110; Bréquigny, II, I, 179.

³⁷¹ 1203. Éméric à Innocent III. Fejér, II, 410 et suiv.

³⁷² Katona, IV, 677 et suiv.; Fejér, II, 405 et suiv.

tique, dont l'influence ne tarda pas à se faire sentir. Arrenger lui-même étant mort peu de temps après, les Cathares relevèrent audacieusement la tête à Raguse et dans toute la province; aucun service ne fut plus célébré dans les rares églises catholiques, les prêtres, abandonnés, quittèrent leurs postes, le catholicisme tomba dans un oubli complet.³⁷³ En 1221, on n'entendait dans toute la Bosnie, au lieu de prédications orthodoxes, que celles des ministres cathares, et le nombre des fidèles de Rome diminuait de jour en jour.³⁷⁴ L'évêque hérétique du pays exerçait une influence qui s'étendait au loin; de tous les côtés, les membres de la secte se rendaient auprès de lui, les uns pour le consulter, d'autres pour chercher un asile sous sa protection; il envoya un légat en France, pour encourager les Albigeois par la nouvelle qu'ils ont des frères qui font des vœux pour eux, et qui leur offrent un refuge contre leurs persécuteurs.³⁷⁵

Vers la même époque où Innocent III s'occupa de l'extirpation de l'hérésie dans la Bosnie, il travailla aussi à la soumission et à la conversion des Bulgares qui suivaient le rite grec, et parmi lesquels il y avait de nombreux Cathares. En 1204 le légat Jean de Casemario couronna, au nom du pape, le roi Joannice, qui avait recherché l'appui de Rome contre les Grecs. Mais, dès l'année suivante, Joannice, irrité contre les croisés latins à cause du projet qu'ils avaient de reconquérir les provinces bulgares, jadis soumises à l'empire de Byzance, accourut au secours des Grecs, sur lesquels les Francs venaient de s'emparer de Constantinople. Les hérétiques de la Thrace, les Pauliciens, les Bogomiles, les Cathares de Philipople et des environs, se hâtèrent d'offrir leur soumission au prince bulgare³⁷⁶; il paraît que les Latins avaient déjà commencé à leur faire sentir les effets de l'intolérance romaine. Joannice, une fois couronné par le pape, ne fit plus rien pour Rome; tous les efforts d'Innocent pour ramener les Bulgares à l'orthodoxie n'eurent d'autre succès que de donner à leur roi une

³⁷³ Farlati, VI, 92, 98; Feel., IV, III, 217.

³⁷⁴ Farlati, III, 453.

³⁷⁵ Lettre du légat Conr. de Porto, dans *Gervasii Præmonstrat. epp.*, ep. 129, p. 116.

³⁷⁶ Villehardouin, 156; Ducange, Hist. byzant., 319; Fleury, XVI, 123 et suiv., 186.

sanction de plus, sans leur faire renoncer à leurs croyances particulières. Jean Azen, ayant succédé à son oncle en 1207, laissa aux Cathares une liberté sans bornes ; pendant de longues années rien ne les troubla dans l'exercice de leur culte hérétique ; le bruit de leur puissance se répandit dans tout l'Occident, et bientôt le nom de Bulgares devint pour les catholiques synonyme de celui de Cathares.³⁷⁷

Dans les provinces du royaume de Hongrie, la persécution interrompue depuis les premières années du siècle, recommença avec un redoublement de zèle sous le pape Honoré III. En 1216, le roi André II, malgré les désordres qui troublaient ses états, partit pour la Terre-Sainte, conduisant contre les Sarrasins ses peuples dont la conversion était encore en partie si récente et si mal affermie. Pendant son absence la confusion augmenta dans la Hongrie; clercs et laïques se livrèrent à tous les excès ; le clergé fut opprimé plus que jamais par les grands, l'archevêque de Strigonie fut expulsé de son diocèse ; lorsque André revint, en 1218, l'anarchie était au comble. 378 Les Cathares avaient profité de son absence et des troubles du royaume pour se fortifier, sous la protection du ban de Bosnie Ninoslas. C'est alors que le roi, dévoué à l'Église et à ses chefs, sollicita l'appui du pape pour faire refleurir l'ordre et la foi dans son royaume. En 1221, Honoré III écrivit aux prélats de la Hongrie pour les sommer d'extirper les hérétiques et surtout ceux de la Bosnie³⁷⁹; il chargea notamment l'archevêque Berthold de Colocza d'user de tous les moyens pour les ramener à l'obéissance; s'ils résistaient à la persuasion, il devait prêcher une croisade contre eux.³⁸⁰ Déjà, en 1218, Berthold avait acheté pour son église le château de Posega, en Esclavonie ; en soumettant ce foyer de l'hérésie à sa juridiction directe, il croyait parvenir plus sûrement à en chasser les Cathares.³⁸¹ Pour sti-

-

³⁷⁷ Ce nom ne se rencontre que depuis le treizième siècle. Voy. la note 6 à la fin de l'ouvrage.

³⁷⁸ André II au pape, 1218 ; Fejér, III, I, 250 et suiv. ; Document public d'André II, 1219 ; *l. c.*, 269 et suiv ; Katona, V, 303 et suiv.

³⁷⁹ Fejér, III, I, 308.

³⁸⁰ Bzovius ad ann. 1222, n° 10, P. 288.

³⁸¹ Fejér. III, I, 254 ; l'acte est confirmé, en 1227, par Honoré III ; ibid., III, II, 100.

muler davantage le zèle des évêques slaves, Honoré III envoya en Hongrie son chapelain, maître Accontius de Viterbe, muni des pouvoirs les plus étendus contre les hérétiques bosniens ; il invita le roi et le clergé à prêter à ce légat toute leur assistance.³⁸²

Avant de se rendre en Bosnie, Accontius tint à Raguse un synode des évêques de la Dalmatie ; il fit décréter des mesures tant pour la réforme des mœurs dissolues du clergé de ces contrées que pour l'extirpation des hérétiques de la Bosnie.³⁸³ De là il se rendit à Zara (1222), où il encouragea l'archevêque Jean à persévérer dans la lutte que depuis 1220 il avait entreprise contre les Cathares de cette ville.³⁸⁴ Arrivé dans la Hongrie, il fut soutenu avec vigueur par le roi ; en persécutant les hérétiques, André II voulait donner une preuve de plus de cette soumission qu'il ne cessait de témoigner au siège de Rome, par ses libéralités envers les églises et les monastères, et par les privilèges qu'il accordait au clergé. Le nouvel archevêque de Colocza, Ugrin, stimulé par Accontins, publia des édits sévères contre les Cathares bosniens³⁸⁵; mais on ignore s'ils furent exécutés. Bientôt de nouveaux combattants pour l'Église se joignirent au clergé slave ; l'ordre des dominicains, naguère établi, forma en Hongrie une de ses premières stations; un vaste champ s'ouvrit dans ces contrées à l'activité de ces moines. En 1221, un Hongrois, Paul, fonda une maison de frères prêcheurs à Raab; en peu de temps elle fut peuplée d'hommes animés d'une ardeur enthousiaste ; de là ils se répandirent dans la Dalmatie et dans la Bosnie, pour convertir ou combattre les hérétiques. Dès leur première mission en Bosnie, trente-deux Dominicains devinrent martyrs de leur zèle; trop fougueux, ils avaient irrité le peuple, qui les précipita tous dans une rivière. 386 Cependant cette défaite fut compensée par un triomphe important ; les Dominicains réussirent à faire renoncer le ban Ninoslas à la protection que jusque-là il

³⁸² 3 décembre 1221 ; Farlati, III, 253 ; Fejér, III, I, 350, 351.

³⁸³ Farlati, III, 251, 253; IV, 172; VI, 92.

³⁸⁴ *O. c.*, V, 73.

³⁸⁵ Honoré III à Ugrinus ; Fejér, II, 33.

³⁸⁶ Katona, V, 417.

avait accordée aux Cathares ; il donna son fils en otage, pour garantir la durée de sa conversion.³⁸⁷ Plusieurs grands, surtout de sa famille, suivirent son exemple, comme Urbain Priesda, qui livra également son fils entre les mains des moines.³⁸⁸ On peut croire qu'une conviction sincère eut peu de part à la promesse de Ninoslas de ne plus favoriser l'hérésie ; le vrai motif n'était sans doute que la crainte que le roi de Hongrie, dans son ardeur contre les hérétiques, ne le dépouillât de ses fiefs ; dès que cette crainte ne le retint plus, il retourna à ses anciennes croyances.

Voyant le peu de progrès que faisait la conversion des Slaves hérétiques, Honoré III chargea, en 1225, l'archevêque Ugrin de Colocza de prêcher la croix contre eux.³⁸⁹ Cette mission fut stérile en résultats ; l'archevêque, pour enrôler des croisés sous sa bannière, fut réduit à les acheter à prix d'argent ; c'est ainsi qu'il donna 200 marcs à Jean, seigneur de la Sirmie ultérieure³⁹⁰ ; ce prince accepta la somme, mais ne se montra guère empressé de remplir son engagement.³⁹¹ Le seul Coloman, fils d'André II, et duc de Dalmatie et d'Esclavonie³⁹², se trouva prêt à donner main forte aux menaces d'Ugrin contre les Cathares bosniens (1227) ; il sévit contre ceux dont il put se saisir ; Honoré III loua son zèle³⁹³ ; mais il ne paraît pas qu'il ait fait éprouver à la secte des défaites sensibles. Peu de temps après, l'évêque de Bosnie tomba lui-même dans l'hérésie ; Grégoire IX ordonna à Jacques, évêque de Préneste, qu'il avait envoyé comme légat en cette province, de le faire destituer ; vu l'insuffisance d'un seul prélat pour une contrée aussi étendue et placée en des circonstances

 $^{^{387}}$ O. c., V, 417.

³⁸⁸ O. c., V, 663; Fejér, III, II, 344; Ripa, I, 63.

³⁸⁹ 15 mai. Raynald., *ad ann.* 1225, XIII, 318, n° 21; Fejér, III, II, 33.

³⁹⁰ Fils de Boniface, marquis de Montferrat, et de Marguerite, veuve d'Isaac, empereur de Constantinople, et fille du roi de Hongrie, Béla III.

³⁹¹ En 1247 Honoré III le somme de le tenir, sous peine de censure ecclésiastique. Fejér, III, II, 101.

³⁹² Il résidait à Spalatro. Ducange, *Hist. bysant.*, 302.

³⁹³ Raynald., XIII, 471, *ad ann.* 1238, n° 53, 51; Fejér, III, II, 100, où la date de 1238 est corrigée en celle de 1227.

aussi difficiles, il prescrivit en même temps d'y augmenter le nombre des évêchés.³⁹⁴ L'évêque suspect fut remplacé par le dominicain allemand Jean de Wildeshusen³⁹⁵; quant à l'établissement de nouveaux diocèses, nous ignorons si cette mesure a été exécutée; elle eût été plus utile peut-être que les citadelles que l'archevêque de Colocza fit élever, en 1233, dans la Bosnie, pour la défense de l'Église catholique. À l'action morale ce prélat préféra celle de la violence et des armes; aussi ne fit-il qu'augmenter l'irritation du peuple hérétique; ses forteresses ne s'élevèrent qu'avec peine, au milieu des attaques incessantes des Bosniens, et une fois construites, elles ne contribuèrent en rien à la propagation durable de la foi orthodoxe.³⁹⁶

Cependant l'activité persévérante du clergé et les menaces souvent réitérées tant de son suzerain que des princes ses voisins, engagèrent le ban Ninoslas à renouveler en 1233 son acte d'abjuration. Pour excuser la liberté qu'il avait laissée aux hérétiques, il allégua la nécessité où il s'était trouvé de se servir de leur appui contre les ennemis de sa puissance; il offrit de donner à l'Église toute la satisfaction qu'elle pourrait exiger. Grégoire IX le prit alors, ainsi que son pays, sous la protection du Saint-Siège. Pour prouver que cette fois sa conversion était plus sérieuse qu'en 1221, il publia lui-même des décrets pour l'extirpation de l'hérésie cathare; mais les nobles, qui tous étaient dévoués à la secte, s'en irritèrent et le menacèrent, s'il exécutait ses desseins, de se soustraire à son autorité. Placé dans cette difficulté nouvelle, il réclama l'intervention du pape, qui enjoignit au duc Coloman d'Esclavonie de venir à son aide pour qu'il soit maintenu dans ses droits. Mais tout fait présumer que Ninoslas, plutôt que d'engager une lutte avec ses nobles, se décida à ne pas donner suite à ses décrets de persécution et à accorder à la secte une tolérance

-

³⁹⁴ 1233. Fejér, III, II, 341.

³⁹⁵ Quélif et Echard, I, 112.

³⁹⁶ Fejér, III, II, 318.

³⁹⁷ O. c., IV, II, 28.

³⁹⁸ O. c., III, II, 342.

³⁹⁹ Katona, V, 661; Fejér, III, II, 543.

tacite, qu'il n'aurait pu lui refuser qu'en s'exposant aux chances d'une guerre; dans une lutte pareille il aurait eu contre lui son peuple tout entier, qui aurait trouvé pour alliés les Esclavons et les Dalmates, presque tous hérétiques. En apprenant ces nouvelles, et affligé de l'état religieux de ces provinces, qu'il comparaît à une terre déserte, couverte de ronces et d'orties et n'abritant que des dragons et des autruches sauvages, Grégoire IX y envoya, en 1234, le prieur des chartreux de Saint-Barthélemy de Trisulco, muni des pouvoirs les plus étendus contre les hérétiques ; dans l'espoir qu'un étranger se laisserait moins arrêter par les considérations qui jusque là avaient pu refroidir le zèle du clergé indigène, le pape chargea son légat de prêcher la croisade, et de promettre à ceux qui prendraient les armes les mêmes indulgences que pour les expéditions en Palestine. 400 Le prieur de Saint-Barthélemy fut secondé dans ses prédications par celles du nouvel évêque de Bosnie ; Grégoire IX accorda une indulgence de dix jours à tous ceux qui une fois par semaine viendraient entendre ses discours. 401 Pendant les années 1234 et 1235, les églises catholiques de la Dalmatie, de la Bosnie, de l'Esclavonie retentissent d'exhortations à se croiser contre les odieux Manichéens; le duc Coleman réunit une armée pour les anéantir⁴⁰², et le nouveau roi de Hongrie, Bella IV, sommé par le légat, jure publiquement d'extirper l'hérésie dans son royaume et de réduire tous les habitants à l'obéissance au pape. 403 Mais ces serments restent sans effet, ces menaces ne sont point exécutées ; l'histoire du moins se tait sur ce point ; chaque année, au contraire, le pape renouvelle les mêmes décrets, le pouvoir séculier proteste avec la même ardeur de son empressement à les exécuter : et la secte subsiste en exerçant toujours la même influence sur les populations slaves. Il est vrai qu'en 1238 le duc Coloman fit savoir au pape que, non sans de grands efforts, il était parvenu à rétablir dans la Bosnie la foi orthodoxe, et qu'il n'y

⁴⁰⁰ Fejér, III, II, 7, 381.

⁴⁰¹ Katona, V, 657 et suiv.; Fejér, III, II, 396, 397; Ripoll, I, 70.

⁴⁰² En 1234 Grégoire IX le prend lui et ses guerriers sous sa protection spéciale. Fejér, III, II, 398.

⁴⁰³ Raynald., XIII, 419 et suiv., n° 40; Fejér, III, II, 375.

restait que de faibles débris de la secte⁴⁰⁴; mais ces déclarations officielles que l'hérésie est détruite et que l'ordre est rétabli, ne doivent pas être prises à la lettre; rien n'en prouve mieux le manque de vérité que le redoublement de zèle déployé par Grégoire IX, au moment même où il comblait d'éloges les triomphes incertains de Coloman. 405 Pour imprimer plus de vigueur à la persécution, il donna de nouveau l'évêché bosnien à un moine de l'ordre qui avait pour mission spéciale la lutte contre l'hérésie : le dominicain Pousa fut élevé à ce poste ; le pape l'investit en même temps des fonctions de légat, avec l'ordre de prêcher à son tour une croisade contre les Cathares ; les fidèles, empêchés de prendre eux-mêmes les armes, pouvaient contribuer en argent aux frais de l'expédition ; Pousa fut chargé de recueillir les dons. 406 Cette croisade n'eut pas plus lieu que celles prêchées dans les années précédentes. À défaut d'hommes armés, Grégoire IX voulut, en 1239, que le provincial de la Hongrie envoyât en Bosnie des frères prêcheurs, pour travailler à la conversion des hérétiques. 407 Ce moyen resta également sans succès. Fatigué de tous ces vains efforts, l'évêque Pousa se démit, dès 1240, de sa charge, et préférant le silence du cloître aux honneurs aussi dangereux que stériles d'un épiscopat au milieu des ennemis de l'Église, il se retira loin du théâtre de la lutte, dans le couvent des dominicains de Strasbourg, où il termina ses jours. 408

Dans le même temps que Grégoire IX s'épuisait en efforts pour détruire la secte cathare en Bosnie, ses yeux se portèrent aussi sur la Bulgarie, où elle régnait avec la plus entière liberté sous le roi Jean Azen. L'alliance que ce prince avait faite avec l'empereur grec Vatazès (1235) pour mettre fin à la domination des Latins à Constantinople, éveilla les inquiétudes du pape. Pour empêcher l'exécution de ce projet, il fallut menacer le roi bulgare de dangers qui

⁴⁰⁴ Katona, V, 836; Fejér, IV, I, 124.

⁴⁰⁵ 1238; Fejér, IV, I, 128; 1239; ib., 175.

⁴⁰⁶ Katona, V, 836 et suiv. ; Fejér, IV, I, 124 et suiv. ; Ripoll, I, 101 ; Quétif el Échard, I, 112.

⁴⁰⁷ Fejér. IV, I, 176.

^{408 1253.} Farlati, IV, 52.

l'obligeassent à porter ailleurs son attention. À cet effet, Grégoire IX publia, en 1238, avec la promesse de grandes indulgences, une croisade contre les Cathares de la Bulgarie, protégés par Azen. Il la fit prêcher dans la Hongrie par son légat, par les prélats du pays, par des dominicains et des franciscains, parcourant dans ce but les provinces⁴⁰⁹ ; il engagea le roi Béla IV à se mettre à la tête des guerriers de la foi, et à chasser les hérétiques, « comme l'aquilon chasse les nuages qui couvrent le ciel; » après avoir rétabli la vraie doctrine dans la Bulgarie, Béla devra ajouter ce pays à sa couronne et le garder comme prix de ses services rendus à l'Église. 410 Cette injonction embarrassa vivement le roi de Hongrie, que des relations de famille alliaient à Vatazès et à Azen lui-même ; il ne se montra prêt à obéir qu'à de certaines conditions ; mais bien que le pape ne les lui accordât qu'en partie⁴¹¹, il ne put résister à l'influence du légat, et finit par réunir une armée contre les Bulgares, sous le prétexte de les ramener de leur hérésie. Grégoire l'autorisa à faire porter une croix devant ses troupes, et ordonna dans toute la Hongrie des prières publiques pour le succès de l'expédition. 412 Celle-ci cependant ne franchit pas les frontières. Azen, effrayé de ces préparatifs menaçants, se hâta de renoncer à ses projets contre les Latins de Constantinople, et d'accorder aux troupes que Baudouin conduisait contre Vatazès le passage par la Bulgarie. 413 Satisfait de ce résultat politique, le pape n'insista pas davantage sur l'extirpation des hérétiques bulgares; les mesures qu'il aurait pu prendre auraient eu d'autant moins d'effet dans le pays même, que celui-ci ne reconnaissait pas la suprématie du siège de Rome; quant à l'Église grecque, auquel il se rattachait, elle était trop affaiblie pour qu'elle eût pu agir avec vigueur contre les hérétiques. Peu de temps après la croisade projetée par Grégoire IX, Innocent IV jugea le moment venu pour engager le roi des

⁴⁰⁹ Fejér, IV, I, 101 et suiv. ; Wadding, III, 2 et suiv.

⁴¹⁰ Raynald., XIII, 462 et suiv., n^{os} 5 et suiv.; Fejér, IV, I, 101 et suiv.; Ducange, *Hist. byzant.*, 320.

⁴¹¹ Raynald., *l. c.*; Fejér, IV, I, 111 et suiv.

⁴¹² Fejér, IV, t, 120 et suiv.

⁴¹³ *L. c.*, 122.

Bulgares Coloman à renoncer au schisme en s'unissant à l'Église de Rome; mais malgré les efforts des moines franciscains qu'il envoya au milieu de ce peuple, il ne put obtenir ni l'extinction du schisme grec ni celle de l'hérésie cathare. 414

En 1241 eut lieu la grande invasion mongole qui eut pour la Hongrie des suites si désastreuses. Les germes de civilisation qui naissaient à peine dans ce pays furent détruits de nouveau pour longtemps ; les campagnes furent dévastées, les villes saccagées, les églises et les couvents pillés et ruinés. Au milieu de la confusion qui succéda à la guerre, l'autorité mal affermie du clergé fut ébranlée encore davantage, et l'hérésie cathare fit des progrès rapides parmi les populations ignorantes et effrayées ; les violences commises par les hordes sauvages de Batu-Khan fournissaient aux prédicateurs hérétiques un nouvel argument en faveur de leur doctrine qui faisait remonter la cause de tout mal à un Dieu ennemi des hommes, pour consoler le peuple de ses misères ils l'exhortaient à se faire initier à la secte, seule capable de le délivrer de la puissance du mauvais Dieu. Dans la Bosnie, le ban Ninoslas était retombé depuis longtemps dans l'hérésie⁴¹⁵; dans l'Esclavonie, la Croatie, la Dalmatie elle se releva surtout depuis 1243, époque de la mort du duc Coloman, qui avait été son adversaire redoutable. En cette année, Innocent IV, alarmé des dangers dont l'Église était de nouveau menacée dans les pays slaves, recommanda la vigilance à l'archevêque de Strigonie, et lui enjoignit d'appeler à son secours le bras séculier. 416 En 1246, l'archevêque Benoît de Colocza, nommé légat pour la Hongrie et la Bosnie, voulut encore, malgré son grand âge, prendre la croix contre les hérétiques, pour mériter, disait-il, les gloires de la patrie céleste. 417 Le roi Béla IV joignit ses efforts à ceux du clergé⁴¹⁸; mais loin de s'éteindre dans

^{414 1245} Wadding, III, 126 et suiv.

⁴¹⁵ Il en fut accusé encore en 1248 par les frères mineurs. Innocent IV ordonna une enquête sur sa vie, mais défendit jusque-là toute autre procédure. Fejér, IV, II, 28.

⁴¹⁶ Raynald., XIII, 523, n° 35; Katona, VI, 4; Fejér, IV, 1, 282.

⁴¹⁷ Katona, VI, 80; Fejér, IV, 1, 400.

⁴¹⁸ Bzovius, *ad ann.* 1247, n° 4, p. 534; Wadding, III, 174; Katona, VI, 88; Fejér, IV, I, 461

la Bosnie, l'hérésie se répandit jusqu'en Bohème et en Pologne, où jusque-là on n'en avait pas encore trouvé de traces. En 1257, Primislas, roi de Bohême, demanda les secours du pape contre les Cathares qu'il voyait s'établir dans ses terres ; Alexandre IV lui envoya des frères mineurs, chargés de remplir les fonctions inquisitoriales.⁴¹⁹

Pendant le reste du treizième siècle l'état déplorable du royaume de Hongrie et des pays qui en dépendaient n'offrit encore que peu de chances à l'établissement durable et solide du christianisme et à l'extinction d'une hérésie qui pouvait se rattacher aux tendances encore païennes de ces peuples. Les papes s'épuisèrent en efforts pour convertir à la religion chrétienne les Slaves encore païens, pour ramener à l'obédience de Rome ceux qui, déjà convertis, se rattachaient à l'Église grecque, et pour extirper l'hérésie cathare là où elle avait jeté ses racines. Mais l'immense confusion qui régnait en ces pays fit échouer tous les moyens tentés pour arriver à ces résultats; la difficulté qu'avait la Hongrie de se relever des suites de l'invasion des Mongoles, les attaques et les ravages fréquemment renouvelés de ce peuple, les dissensions intestines, les guerres avec la Bohème, les dérèglements du roi Ladislas III; empêchèrent l'ordre de se rétablir et l'Église d'exercer son influence. La force des Cathares dans les pays slaves fut augmentée à cette époque par les nombreux parfaits français et italiens, qui chassés par les persécutions, vinrent se réfugier auprès de leurs frères plus libres ; à plusieurs reprises les prélats hongrois se plaignirent de cette affluence, d'hérétiques étrangers. 420 On essaya de tous les moyens pour triompher de cette opiniâtreté des Slaves à persister dans le catharisme ; un instant le roi de Hongrie crut arriver plus sûrement à cette fin, en demandant, en 1264, au pape que l'évêché de Bosnie fût soumis à l'archevêque de Colocza ; celui de Raguse, qui jusque-là en avait été le métropolitain, en était trop éloigné pour exercer une action constante et vigoureuse, et, au surplus, il avait à lutter contre les Cathares de son propre diocèse ; Urbain IV se contenta de

-

⁴¹⁹ Raynald, XIV, 29, n° 12; Wadding, IV, 63; Boczek, III, 238.

⁴²⁰ En 1273 l'archevêque d'Olmütz se plaint au pape du triste état de la Hongrie, et surtout de ce qu'en ce pays *manifeste hærstici confoventur terrarum profugi aliarum*. Fejér, V, II, 133.

prescrire une enquête. 421 En 1280, Nicolas III revint à l'expédient d'envoyer un légat italien ; l'évêque Philippe de Fermo représenta au roi Ladislas III qu'il était temps d'en finir avec une hérésie aussi dangereuse ; il lui transmit tous les décrets et statuts des papes contre les Cathares ; Ladislas, malgré son peu de respect pour l'Église, les publia en leur donnant force de loi pour tous ses États, auxquels son père avait ajouté la Bulgarie ; sa mère, Élisabeth, en fit autant pour le duché de Bosnie et les autres domaines soumis à sa juridiction particulière. 422 Mais c'est à cela que se borna la déférence du roi de Hongrie pour le pape ; après avoir publié les décrets contre les hérétiques, il ne songea guère à les exécuter. Déjà Béla IV, pressé de toutes parts par les ennemis de son pays et de l'Église, avait cru pouvoir se sauver en alliant sa famille à des schismatiques et à des païens, et en tolérant non seulement les Cathares, mais aussi les Cumans et les Mongoles. 423 Ladislas, exposé aux mêmes dangers, suivit la même politique, il laissa la Hongrie ouverte aux Tartares, aux Mongoles, aux Sarrasins ; il ne persécuta pas les hérétiques qui peuplaient ses états⁴²⁴ et fit luimême souffrir au clergé des violences sans nombre. Les reproches sévères que lui adressa Honoré IV, en 1287425, ne le corrigèrent point ; lorsque trois années après il mourut, il laissa la Hongrie dans une décadence complète sous le rapport ecclésiastique et religieux. Pour essayer de rétablir l'ordre et la foi ; le pape envoya auprès du nouveau roi André III, l'évêque Benvenuto d'Eugubio en qualité de légat, avec la mission de prêcher, en cas de besoin, une croisade contre les hérétiques et les infidèles de la Hongrie. Le roi Rodolphe de Habsbourg reçut l'ordre d'assister le légat de son influence et de ses armes. 426 En même temps le roi Étienne de Servie qui venait de quitter le rite grec pour ce-

Déjà, en 1247, une bulle papale avait soumis l'évêché de Bosnie à l'archevêque de Colocza. Ripoll, I, 175. Il paraît que cette mesure n'avait pas pu être exécutée. Katona, VI, 430; Fejér, IV, III, 218.

⁴²² Raynald., XIV, 318, n° 9; Katona, VI, 838 et suiv.; Fejér, V, III, 33 et suiv.

⁴²³ Fejér, IV, II, 218 et suiv.

⁴²⁴ ... Quorum ad partes illas.... innumera confluit muititudo. Fejér, VI, I, 60.

⁴²⁵ O c., V, III, 358.

^{426 1290.} Katons, VI, 1036 et suiv. ; Fejér, VI, I, 60 et suiv.

lui de Rome, demanda au pape des missionnaires pour convertir les Cathares de son pays ; Nicolas lui envoya un certain nombre de franciscains. 427

On peut s'étonner que l'inquisition n'eût pas encore été introduite formellement dans les pays slaves, où elle aurait trouvé un si vaste champ à exploiter. Si le peu de sécurité qu'eussent trouvé dans des contrées livrées à l'anarchie plus encore qu'à l'hérésie, des moines chargés d'exercer une juridiction aussi violente, n'a pas été la cause de ce retard, nous ignorons à quoi il faudrait l'attribuer. Ce n'est que dans la dernière année du treizième siècle que Boniface VIII, pour détruire dans les états hongrois à la fois l'hérésie cathare, le schisme grec et le paganisme, donna ordre d'établir l'inquisition en Bosnie, en Dalmatie, en Croatie et en Servie, et prescrivit à l'archevêque de Strigonie de veiller à ce qu'elle fût exercée avec une rigueur inflexible. En 1318, Jean XXII l'introduisit en Bohême et en Pologne, où, par suite de l'incurie de plusieurs prélats, l'hérésie avait fait des progrès considérables dans les diocèses de Cracovie, de Breslau, de Prague et surtout d'Olmütz⁴²⁹; encore, en 1335, Benoît XII publia des décrets contre les hérétiques de cette dernière ville.

Quant à la Bosnie, à la Croatie et à la Dalmatie, les Cathares y trouvèrent un nouveau protecteur, depuis 1311, dans la personne du ban Mladin. Ce n'est pas que ce prince attachât un grand prix à leurs doctrines, mais comme à cause de sa tyrannie et de sa vie scandaleuse il avait à redouter et les censures du pape et l'intervention de son suzerain, il avait un intérêt à s'appuyer sur les adversaires de l'Église⁴³¹; le nombre de ceux-ci avait été augmenté dès les premières années de ce siècle par Dolcino et ses sectateurs qui, chassés de l'Italie, avaient trouvé un asile en Dalmatie. Dans la Hongrie proprement dite, les troubles intérieurs qui ne cessaient de la déchirer empêchèrent les inquisiteurs

⁴²⁷ 1291. Raynald., XIV, 445, n° 43; Wadding, V, 260; Fejér, VI, II, 407 et suiv.; Farlati, VII, 49 et suiv.

⁴²⁸ Fejér, VI, II, 424 ; Farlati, VI, 329 ; VII, 54.

⁴²⁹ Wadding, VI, 308 et suiv.

⁴³⁰ *O. c.*, VII, 176.

⁴³¹ Comp. Farlati, IV, 57.

à exercer leurs fonctions avec un succès réel. Jean XXII en accusa le clergé et lui reprocha sa négligence; il exhorta même le ban Mladin à travailler à l'extirpation des Cathares (1319).⁴³² Quelques années plus tard, en 1325, il revint à la charge auprès d'Étienne, successeur de Mladin, et auprès du roi Charles de Hongrie; tous les deux se dirent prêts à assister de leur pouvoir le frère Fabien, nommé inquisiteur général de ces pays⁴³³; Charles mérita les éloges du pape pour son zèle à persécuter la secte⁴³⁴, tandis qu'Étienne ne tarda pas à marcher dans les traces de ses prédécesseurs en s'abstenant de sévir contre les hérétiques, c'est-à-dire contre la presque totalité de ses sujets.

L'inquisiteur Fabien paraît avoir commencé sa mission en Illyrie (1325); mais il y trouva, de la part du clergé lui-même, une opposition à laquelle il ne s'attendait pas. Lorsqu'à Trieste il voulut prêcher contre les Cathares de cette ville, il en fut empêché par deux chanoines, originaires de la Lombardie, d'où ils avaient sans doute apporté leur sympathie pour les doctrines hérétiques. Sur l'ordre de Jean XXII, ces deux ecclésiastiques, Michel de Padoue et Raimond de Crémone, furent condamnés comme complices des Cathares. 435 Lorsqu'en 1329 Fabien revint dans ces contrées, conçut de nouveau des soupçons contre plusieurs hommes d'Église ; il accusa d'hérésie Martin, abbé du monastère de Saint-Cosmas et Saint-Damien, dans le diocèse de Zara, en Dalmatie, et François, religieux du même couvent ; comme l'archevêque de Zara mit opposition à sa procédure, Fabien, irrité de voir son privilège méconnu, voulut se rendre à Avignon pour porter sa plainte devant le pape; mais en passant par la Lombardie, un seigneur, ami des Cathares, le surprit, et le dépouilla de ses effets et surtout de ses documents concernant les accusés de Zara. 436 Peu de temps auparavant, en 1327, les mêmes jalousies qui ailleurs déjà s'étaient élevées entre les deux ordres chargés de l'inquisition, avaient aussi éclaté entre les domini-

⁴³² Raynald., XV, 191, n° 14.

⁴³³ O. c., XV, 307, n° 28; Wadding, VII, 38 et suiv.

^{434 1327.} Raynald., XV, 334, n° 48.

⁴³⁵ Wadding, VII, 40.

 $^{^{436}}$ O. c, VII, 104. En 1330 Fabien était rentré en Bosnie ; $\textit{l. c.}\ 112.$

cains et les franciscains des pays slaves. Les frères mineurs faisaient remonter leur privilège à l'année 1291, où Honoré IV avait envoyé des moines de cet ordre en Servie, en Bosnie et en Esclavonie, tandis que les dominicains se fondaient sur la mission expresse que leur avait donnée, en 1299, Boniface VIII. Ces contestations, peu favorables à la considération de l'Église dans des contrées où elle avait tant besoin d'être relevée, furent terminées par le pape qui, après avoir cassé le privilège des dominicains qu'il venait lui-même de confirmer, ne maintint que celui de l'ordre rival, et ne reconnut que le frère Fabien comme inquisiteur général pour tous les pays slaves. Il lui réitéra l'ordre déjà donné tant de fois de prêcher une croisade contre les Cathares bosniens et esclavons; mais malgré les sommations pressantes adressées au roi Charles, au clergé et aux seigneurs de la Hongrie, de donner mainforte et assistance à l'inquisiteur, nous sommes encore obligés de constater la nullité du succès de toutes ces mesures.⁴³⁷

En 1335 Benoît XII dut exhorter l'archevêque de Spalatro et l'évêque de Tragurium à prêter une aide plus efficace à l'œuvre d'extirpation entreprise par les inquisiteurs contre les Cathares de la Dalmatie. Par leur influence, ces prélats parvinrent alors à faire jurer aux magistrats de Spalatro et de Tragurium une alliance contre les hérétiques ; il fut décidé que dans les territoires des deux villes les Cathares bosniens seraient exclus « de l'eau et du feu, » et que les Dalmates surpris dans l'hérésie seraient jetés en prison, et en cas de refus de se convertir, condamnés aux flammes. Pependant ces statuts ne furent guère observés. Lorsque, trois années après, une armée bosnienne demanda à passer par le territoire de Tragtuium, l'évêque Lampridius, accusé lui-même d'actes arbitraires et de graves irrégularités, défendit aux clercs comme aux laïques, sous peine d'excommunication, de communiquer avec les chefs et les soldats hérétiques. Le magistrat, néanmoins, se borna à ne pas les admettre dans la ville ; suivant l'exemple donné par la ville de Spalatro, il envoya auprès du gé-

⁴³⁷ Wadding, VII, 54 et suiv.; Farlati, IV, 57 et suiv.; Katona, VIII, 580 et suiv.

⁴³⁸ Raynald., XVI, p. 17, n° 62.

⁴³⁹ Farlati, III, 316, et IV, 377.

néral des Bosniens, des ambassadeurs avec des présents et des vivres, pour obtenir qu'il traversât le territoire tragurien sans y exercer des violences. Aussitôt l'évêque lança l'anathème contre ces ambassadeurs et contre tous les sénateurs ; ceux-ci refusèrent désormais de reconnaître l'autorité de Lampridius, détesté du peuple à cause de ses excès ; le pape lui-même dut prononcer l'excommunication contre lui. 440

Par ce qui vient d'être dit, on voit que la Bosnie était toujours pour ces contrées le foyer du catharisme. Toutes les mesures prises jusque-là n'avaient servi qu'à l'entretenir plus ardent et plus vivace au lieu de l'éteindre ; le ban Étienne et son épouse Élisabeth, dans l'intérêt de leur puissance, protégeaient les hérétiques ouvertement ; en vain Benoît XII leur adressa-t-il, en 1335, des réprimandes sévères; en vain somma-t-il dans les termes les plus pressants les seigneurs de la Croatie et ceux de la Bosnie à renoncer à leurs fausses doctrines et à assister les inquisiteurs⁴⁴¹; en vain les frères mineurs redoublèrent-ils d'efforts, et inventèrent-ils des ruses pieuses pour frapper l'imagination du peuple en lui faisant accroire que Dieu opérait des miracles pour eux⁴⁴²; en vain Charles de Hongrie, exhorté par le pape à ajouter à ses autres titres de gloire celui d'avoir établi dans la Bosnie la religion catholique, envoya-t-il, en 1340, dans cette province le prieur général des franciscains, Gérald, en l'assurant de son appui vigoureux : tout ce qui fut obtenu, c'est que le ban Étienne, intimidé par cette alliance des deux pouvoirs contre son pays, alla au devant du frère Gérald, et lui déclara qu'il était prêt à se convertir lui-même et à faire avancer la conversion de son peuple. 443 Mais cette promesse, dictée par l'intérêt du moment, fut aussi peu suivie d'effet que toutes celles qu'Étienne et ses prédécesseurs avaient faites jusque-là. De nouveaux efforts furent tentés par le franciscain Peregrinus, depuis 1349 évêque de Bosnie; un historien dit même qu'il réussit à ramener les Patarins bosniens à l'Église et à les baptiser

⁴⁴⁰ O. c., IV, 377 et suiv.

⁴⁴¹ O. c., III, 316; 1337, Wadding, VII, 203.

⁴⁴² Wadding, VII, 733.

⁴⁴³ Raynald., XVI, p. 131, n° 73; Wadding, VII, 231 et suiv.

tous⁴⁴⁴; mais cette assertion est contredite par les faits. Vers cette époque on découvrit même que l'hérésie régnait aussi dans l'Albanie et dans la partie méridionale de la Servie, qu'on appelait la Rascie; le pape jugea la chose assez grave pour envoyer, en 1351, dans ces provinces les archevêques Élie de Raguse et Antoine de Durazzo, accompagnés de l'évêque Barthélemy de Tragurium ; ils eurent l'ordre d'extirper à la fois l'hérésie cathare et le schisme grec ; comme Étienne, prince de la Rascie, refusa d'appuyer leur mission, Innocent VI autorisa le roi Louis de Hongrie à s'emparer des domaines de ce rebelle, à condition d'y établir le règne du catholicisme. 445 Dans la Bosnie l'hérésie cathare recouvra toute sa liberté, depuis qu'en 1357 Étienne Thuartko fut devenu han de cette province. Il paraît même que les persécutions tentées par les inquisiteurs et les menaces continuelles du roi de Hongrie, provoquèrent une révolte de Thuartko contre son suzerain. C'est alors, en 1359, que Louis entreprit une expédition contre les Bosniens, autant pour relever son autorité royale, que pour établir celle de l'Église, dont il était le serviteur dévoué. 446 Il les soumit, ainsi que les Bulgares également insurgés ; il profita de sa victoire pour forcer ces peuples au baptême⁴⁴⁷; pour opérer leur conversion il demanda, eu 1366, au pape un envoi de 2,000 franciscains⁴⁴⁸; beaucoup de Bosniens et de Bulgares se firent baptiser⁴⁴⁹; Urbain V, qui témoigna au roi Louis sa joie à cause de ces triomphes, prescrivit aux archevêques de Colocza et de Czanad de désigner des prêtres instruits pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Église. 450 Mais la joie du pape fut de courte durée ; à peine convertis, la plupart des Slaves retombèrent dans l'hérésie, que beaucoup d'autres n'avaient pas même consenti à abjurer. En 1369 les Bulgares se révoltèrent contre les

⁴⁴⁴ Thworocz, 195; Farlati, IV, 60.

^{445 1356.} Farlati IV, 582; Wadding, VIII, 92 et suiv.

⁴⁴⁶ Katona, X, 249 et suiv.

⁴⁴⁷ Ranzanus, 377.

⁴⁴⁸ Katona, X, 583.

⁴⁴⁹ L. c., 382 et suiv.; Wadding, VIII, 195 et suiv.

⁴⁵⁰ 1368. Raynald., XVI, p. 477, n° 18; Wadding, VIII, 206; Katona, X, 422 et suiv.

⁴⁵¹ Ranzanus, 377.

Hongrois, et tuèrent un grand nombre de prêtres et de moines⁴⁵²; dans la même année Étienne Thuartko combla de mauvais traitements son frère cadet pour s'être fait catholique, et ni l'intervention de son suzerain ni celle du pape ne purent le décider à accepter le baptême chrétien. En 1372, le roi Louis, frappé peut-être de l'inefficacité des moyens violents pour arriver à une conversion sérieuse des Cathares, représenta à Grégoire XI le triste état de l'Église dans la Bosnie; il ne s'y trouvait plus de prêtres pour desservir les temples tombant en ruines; le christianisme n'était établi que dans un très petit nombre de lieux ; en quelques autres les chrétiens étaient mêlés aux dualistes, et dans la plupart, surtout dans les montagnes, ceux-ci régnaient seuls. Le pape annonça alors que de grandes indulgences seraient accordées à ceux qui érigeraient en Bosnie des églises et des monastères ; il exhorta le roi à en donner l'exemple; en outre il envoya dans ce vaste champ « où la moisson était si grande et les ouvriers en si petit nombre, » des frères mineurs, munis du privilège d'exercer les fonctions pastorales là où il n'y aurait pas de prêtres séculiers. 454 Les moines se rendirent en Bosnie; mais la moisson promise n'était pas encore prête. Une nouvelle révolte d'Étienne Thuartko, en 1376, le rendit indépendant de la Hongrie ; il prit le titre de roi, et tout en laissant travailler les franciscains à la conversion de ses sujets, il resta, avec ceux-ci, adonné à la secte. Pendant le reste du quatorzième siècle le clergé et les princes, uniquement préoccupés du schisme qui divisait l'Église et qui paralysait ses forces, perdirent de vue et les Cathares slaves et les moines qui se consacraient à leur conversion. En 1402, ces derniers publièrent qu'ils avaient réussi à faire rentrer dans le sein de l'Église plus de 50,000 hérétiques; mais comment concilier cette assertion avec le profond découragement qui, à la même époque, s'empara de la plupart des franciscains de la Bosnie, et qui les porta à se retirer dans la solitude de leurs monastères et même à quitter la province⁴⁵⁵? En pré-

⁴⁵² Katona, X, 444.

⁴⁵³ *L. c.*, X, 445 et suiv.; Farlati, IV, 61, 62.

⁴⁵⁴ Wadding, VIII, 541 et suiv.; Katona, X, 539 et suiv.; 551 et suiv.

⁴⁵⁵ Farlati, IV, 65.

sence de ce fait, il est permis de douter de l'exactitude de leur rapport, ou au moins de la sincérité des conversions qu'il devait vanter au monde. D'ailleurs, en admettant la réalité des résultats annoncés, il faut admettre aussi qu'ils furent anéantis de nouveau dans le cours des trente premières années du quinzième siècle. Absorbés par les grandes questions qui se débattaient alors dans l'Église, ni les papes ni les conciles ne s'occupèrent d'une secte que sans doute ils croyaient éteinte, parce qu'en France et en Italie elle n'existait plus. D'un autre côté, les mouvements hussites et les invasions des Turcs empêchèrent Sigismond d'appuyer de sa puissance la conversion des Bosniens, dont il ignorait peut-être l'hérésie. Oubliés par les chefs de l'Église et de l'Empire, et profitant de l'agitation anticatholique produite dans les pays slaves par les disciples de Jean Hus, les Cathares se relèvent avec des forces nouvelles⁴⁵⁶; le roi de la Bosnie, Étienne Thuartko II, est à leur tête ; leur Église est complètement organisée, divisée en diocèses, tandis que l'Église catholique n'a toujours qu'un seul évêque dans la capitale du royaume⁴⁵⁷; ils ont des temples dans tout le pays, tandis que ceux des chrétiens sont abandonnés ou réduits en ruine. 458 Leur audace est telle que le roi, invité à envoyer des députés au concile de Bâle, s'oppose au départ de l'évêque catholique, et envoie quatre évêques hérétiques,

hæreticos, tam clericos, quàm laicos, quorum in his finitimis partibus a longis temporibus copia ingens pullulabat;... alios in silvis, alios in cellariis: alios vero in molendinis, nonnullos autem in speluncis et cavernis montium et terrarum; là ils célèbrent leurs rites; ils portent dans leurs lieux de réunion sanguinem domini J. C., in quibusdam bursis, ab intus pice subductis, a collo pendentibus, et la nuit ils le versent super se et indumenta, ita ut etiam ad calceamenta ipsorum deflueret et terra exinde non mediocriter aspergeretur. Katona, XII, 747; Wadding, X, 271. La dernière particularité dont il est fait mention en cette lettre paraît se rapporter aux Hussites, qui communiaient aussi avec le calice; Il est vrai que le frère Jacques exerçait aussi l'inquisition contre les Hussites; mais une preuve qu'il a trouvé aussi beaucoup de Cathares, ce sont les mots a longis temporibus. Peut-être confondait-il les deux sectes. L'évêque de Waradin les distingue parfaitement dans une lettre écrite dans la même année à Eugène IV: Multo peior hæretica pravitas quam Hussitarum de Bohemià, in quibusdam provinciis regni Hunpariæ — invaleacere cæpit. Katona, 12, 745; Wadding, X, 272.

⁴⁵⁷ Farlati, IV, 66.

 $^{^{\}rm 458}$ Katona, XIII, 693 ; Farlati, $\it l.~c.$

que naturellement le concile refuse de recevoir. 459 Lors de son avènement au siège épiscopal de la Bosnie, en 1428, Joseph trouve le pays sans prêtres ; la plupart des frères mineurs l'ont quitté; les églises et les couvents sont vides ou ont été détruits par le peuple cathare. 460 Joseph appelle à son aide le concile, le pape et l'empereur, et dès lors l'œuvre de la conversion des Bosniens est reprise avec une énergie redoublée. Ayant tout Eugène IV songea à repeupler les couvents de franciscains. Le concile de Bâle nomma le frère mineur Jacques de Monte-Prandono pour être son vicaire spécial dans les pays slaves ; il lui donna la mission d'extirper l'hérésie, et lui confirma tous les privilèges antérieurement accordés aux moines de son ordre en Bosnie. 461 Le roi Thuartko chassa cet inquisiteur, mais craignant la colère de l'empereur qui le protégeait, il le rappela en 1436. Jacques de Monte-Prandono parcourut alors le pays hérétique; partout, notamment dans les montagnes, il rencontra des Cathares, auxquels se mêlaient quelques Hussites venus de la Hongrie; là où ils n'avaient pas de temples, ils se réunissaient, pour célébrer leur culte, dans des cavernes, dans des souterrains, dans des moulins, au milieu de forêts; le frère Jacques prêcha luimême fréquemment contre eux ; il envoya des moines dans les villes et dans les campagnes pour engager la lutte. Malgré les dangers qu'il courait de la part des grands qui le persécutaient, il prononça des sentences rigoureuses contre plusieurs hérétiques qu'il avait fait arrêter, et parvint, pour la première fois, à inspirer de la terreur à la secte. 462 Il sut éveiller dans l'esprit du roi lui-même le désir de se rapprocher du catholicisme ; bâtard de son père, Étienne Thuartko espéra de se conserver plus sûrement la couronne, et de se procurer en même temps l'appui des princes chrétiens contre les Turcs, en se conciliant la faveur du pape. Pour assurer ce triomphe, Eugène IV envoya, en 1438, l'évêque dal-

⁴⁵⁹ Farlati, IV, 68. Ces quatre évêques sont appelés Diel, Gost, Staraz, Strinich.

⁴⁶⁰ Wadding, X, 194; Farlati, IV, 66.

⁴⁶¹ Katona, XII, 734 et suiv.

⁴⁶² Lettre du chapitre de Colocza au pape, 1436; Wadding, X, 231, 271 Katona, XII, 747 et suiv

mate, Thomas de Pharia, comme légat auprès du prince bosnien. 463 Celui-ci cependant ne se convertit pas encore ; le pape le sollicita d'augmenter au moins le nombre des évêchés catholiques en Bosnie; mais il refusa, de peur de s'aliéner les Cathares et ceux parmi ses sujets qui se rattachaient à l'Église grecque. 464 Il mourut en 1443. Son successeur, Étienne Thomas, avait été élevé dans la croyance hérétique; en montant au trône, il n'avait pas encore reçu le baptême chrétien. 465 Aussitôt après son avènement parut auprès de lui l'évêque de Ferrare en qualité de légat, pour l'engager à se convertir avec son peuple. Thomas, exposé aux menaces incessantes des Turcs, et voulant s'affranchir du honteux tribut que ses prédécesseurs déjà s'étaient engagés à payer à ce peuple, avait, comme Thuartko II, des intérêts politiques pour rechercher l'appui de Rome. Cependant, comme il redoutait les ressentiments de ses sujets, il ne se décida qu'après de longues négociations avec le légat, à envoyer auprès du pape un ambassadeur chargé d'abjurer en son nom l'hérésie cathare, et de déclarer qu'il consentait désormais à considérer « la foi et les traditions romaines comme meilleures » que celles de la secte. 466 Pour donner une preuve de la sincérité de sa conversion, le roi de Bosnie reçut l'ordre de ramener son peuple à l'orthodoxie, et d'appuyer énergiquement les efforts du vicaire général des frères mineurs, Fabien de Bachia, nommé inquisiteur-pour les pays slaves. 467 En 1445 Thomas fut baptisé⁴⁶⁸; mais malgré son baptême, et malgré ses promesses d'extirper les hérétiques, il ne put rompre les liens qui rattachaient à la secte, c'est-à-dire à tout son peuple. Il continua à s'entourer de Cathares, à leur confier les fonctions les plus élevées de son royaume, et à rendre même aux parfaits la vénération accoutumée. Excommunié pour cela par l'inquisiteur ; il

-

⁴⁶³ Raynald., *ad ann.* 1445; XVIII, 316, n° 24; Farlati, IV, 256 et suiv.

⁴⁶⁴ Farlati, IV, 68.

⁴⁶⁵ *L. c.*, IV, 67.

⁴⁶⁶ Epistola Bened. Ovetarii ad Petrum Donatum, episc. Patavinum, a. 1443; chez Martène et Durand, Ampliss. coll., I, 1592; Raynald., ad ann. 1444, XVIII, 290, n°2; Lettre d'Eugène IV aux prélats et seigneurs de la Hongrie, 1446. Farlati, IV, 70.

^{467 1444.} Wadding, XI, 203.

⁴⁶⁸ Farlati, IV, 257.

protesta, dans une lettre au pape, de son orthodoxie, disant que s'il tolère les hérétiques, ce n'est pas par sympathie pour leurs doctrines, mais uniquement pour ne pas pousser ses sujets, et surtout les nobles, à la révolte. Eugène IV, loin de sévir et d'en appeler au moyen usé des croisades, suivit une conduite plus politique; ne pouvant recourir à la force, il se servit de l'indulgence, et enjoignit à son légat de faire une enquête sur les croyances du roi, de révoquer la sentence d'excommunication s'il le trouve orthodoxe, et de lui accorder alors une dispense pour son commerce avec les hérétiques jusqu'à ce qu'il trouve les moyens de punir leur opiniâtreté. Thomas sut démontrer la pureté de sa foi ; le pape en informa les prélats et les seigneurs de la Hongrie, les invita à considérer le roi bosnien comme bon catholique, et confirma à celui-ci sa royauté. Touve les defent le roi bosnien comme bon catholique, et confirma à celui-ci sa royauté.

Le 24 juin 1448, Thomas tint, en présence du légat, une assemblée à Cogniz, où il rendit une ordonnance pour assurer la paix publique gravement compromise dans son pays ; un seul article de ce statut fut dirigé contre les Cathares ; le roi se borna à leur défendre de construire de nouveaux temples et de restaurer les anciens s'ils menaçaient de tomber en ruines. 471 Plusieurs grands, entre autres le beau-père du roi, le woywode Étienne, abjurèrent ; mais ce ne fut que pour retomber peu de temps après dans l'hérésie ; leur exemple entraîna beaucoup d'autres défections, et protégés par des seigneurs puissants, les hérétiques inspirèrent de vives alarmes au roi. En 1449, le légat vint à Rome pour représenter au pape qu'il n'y avait, pour extirper l'hérésie bosnienne, d'autre moyen que le fer et le leu; Nicolas III lui donna plein pouvoir de prêcher une croisade; mais, au milieu du quinzième siècle, ces prédications fanatiques ne furent plus suivies d'aucun effet. Irrité, le pape excommunia le woywode Étienne et ses partisans, les déclara déchus de leurs dignités, et appela contre eux les princes catholiques, auxquels il donna licence de s'emparer de leurs terres. 472 Pour empêcher que des étrangers n'envahissent son pays, tout en

469 1445. Farlati., IV, 257.

⁴⁷⁰ Raynald., XVIII, 316, n° 23; Farlati, IV, 70.

⁴⁷¹ Farlati, IV, 68; Katona, XIII, 493.

⁴⁷² Raynald., XVIII, 359, n° 9.

comptant sur leur appui pour ses entreprises, le roi Thomas pensa dès lors qu'il pouvait profiter lui-même des avantages accordés par le pape aux vainqueurs des hérétiques. Il devint un promoteur ardent de l'inquisition ; il combla les franciscains de privilèges et leur destina des faveurs qu'ils eurent eux-mêmes la prudence de refuser; c'est ainsi qu'il aurait voulu que tous les habitants leur fournissent des vivres, sous peine d'y être contraints par la force⁴⁷³; il ordonna aux comtes de veiller sur la pureté de la foi des populations et de punir sévèrement les hérétiques⁴⁷⁴ ; il envoya un grand nombre de ses sujets dans l'exil, pour pouvoir confisquer leurs biens ; des écrivains catholiques eux-mêmes ont attribué à son avarice les excès de sa fougue orthodoxe. 475 Résolu d'attaquer les Turcs, il menaça de la même croisade les Cathares de son pays ; des indulgences plénières furent promises par Nicolas V à ceux qui prendraient part à l'expédition contre eux. 476 La terreur, répandue par toutes ces mesures, engagea quelques milliers de Bosniens à se faire baptiser; quarante des principaux parmi les Cathares se réfugièrent auprès d'Étienne Cosaccia, duc de la Herzegowina⁴⁷⁷, le dernier prince en Europe qui accordât sa protection aux débris de la secte. En 1460, trois parfaits qui avaient été puissants à la cour du roi, furent conduits à Rome chargés de chaînes ; l'évêque de Noua, en Dalmatie, les présenta à Pie II, qui les fit enfermer dans un couvent, où le cardinal Jean de Turrecremata fut chargé de les instruire dans la religion catholique; ils abjurèrent, et furent reçus solennellement dans l'Église et sous le patronage spécial du Saint-Siège; le pape les renvoya en Bosnie, avec un document public constatant leur soumission; mais l'un d'entre eux s'enfuit en route, et se retira auprès

-

⁴⁷³ 1451. Farlati, IV, 71; Katona, XIII, 771.

^{474 1450.} Katona, XIII, 739 et suiv.

⁴⁷⁵ Rex Bossinæ... ut... suæ religionis fidem faceret, sive, quod multi crediderunt, avaritsæ obtentu, Manichæos, qui errant in regna suo quàm plurimi, nisi baptismum Christi acciperent, e regno migrare coëgit, substantià relictà. Gobelinus, 125; Raynald., ad ann. 1461, XIX, 110, n° 136; Katona, XIV, 340, 489.

⁴⁷⁶ Raynald., XVIII, 369, n° 13; Farlati, IV, 71; Katona, XIII, 737.

⁴⁷⁷ Ce duché avait d'abord porté le nom de duché de Chelm ou de Saba. Depuis la fin du treizième siècle les Cathares avaient été nombreux dans cette province. Farlati, VI, 328.

du duc de la Herzegowina. 478 Étienne Thomassowicz, fils du roi Thomas, et depuis 1461 son successeur, suivit son exemple et sa politique pour se procurer des alliés contre les Turcs ; il fit profession de catholicisme et persécuta la secte cathare ; il se montra surtout ardent à confisquer les biens des seigneurs accusés d'hérésie. 479 Lorsqu'en 1483 il refusa de payer le tribut aux Turcs, la Bosnie fut envahie et conquise et lui-même perdit la vie. 480 Reconquise bientôt après par les Hongrois, la Bosnie finit par tomber, au seizième siècle, définitivement sous le pouvoir des Turcs; depuis ce temps l'hérésie cathare ne s'y rencontre plus⁴⁸¹; ce qui dans cette province avait maintenu la secte jusqu'à une époque où depuis longtemps elle ne comptait plus de partisans dans le reste de l'Europe, c'est d'un côté le degré inférieur d'une civilisation demeurée étrangère aux progrès de l'esprit humain qui s'accomplissaient ailleurs, et de l'autre l'esprit d'opposition contre Rome, auquel la persécution donnait incessamment une nouvelle énergie. Une fois éteinte dans la Bosnie, où elle se perdit dans le mahométisme, l'hérésie cathare, privée du foyer qui l'avait entretenu, cessa également d'exister en Hongrie, en Dalmatie, et en général dans tous les pays habités par des Slaves; elle en disparut, après avoir puisé pendant une période de quatre siècles et demi des forces longtemps victorieuses, dans des illusions d'autant plus opiniâtres qu'elles s'appuyaient sur un sentiment national qui repoussait les prétentions des étrangers.

Avant de quitter ces pays, nous devons rapporter encore ce que les chroniqueurs nous ont conservé sur les destinées du parti des dualistes slaves, qui déjà au onzième siècle avait enseigné que le démon seul devait être vénéré et invoqué par les hommes. Nous avons déjà remarqué que cette doctrine grossièrement matérialiste compta longtemps des partisans parmi les tribus slaves,

⁴⁷⁸ Ils s'appelaient Georges Cuchignich, Stoysan Turtchonich et Radonil Vacichinch. Gobelinus, 125; Raynald., XIX, 410, n° 136; Katona, XIV, 340, 489.

⁴⁷⁹ Katona, XIV, 490.

⁴⁸⁰ Gobelinus, 311.

⁴⁸¹ Patarenorum ne ulla quident nunc vestigia. Farlati, IV, 41.

Psellus, 4.

chez lesquelles la prédication de l'Évangile n'avait pu briser qu'imparfaitement la rude écorce de la barbarie et du paganisme. Au douzième siècle, et en Grèce, on appelait ces hérétiques les Sataniens⁴⁸³; en Occident ils reçurent plus tard le nom de Lucifériens. Ils se répandirent surtout dans les provinces autrichiennes, en Styrie, en Tyrol, en Bohême, où ils pénétrèrent vers 1176484; on en rencontra dans le Brandebourg, et jusque sur le Rhin. D'accord avec les autres Cathares, ils niaient la vertu du baptême d'eau et des autres sacrements⁴⁸⁵; ils méprisaient le mariage⁴⁸⁶; ils appelaient l'Église romaine l'Église des infidèles et rejetaient ses usages et ses traditions. 487 Mais ils se séparaient profondément du reste de la secte, en renversant l'ordre que celle-ci établissait entre Dieu et le démon ; c'est injustement, disaient-ils, que Lucifer et ses anges ont été chassés du ciel; il y remontera un jour pour y reprendre sa place, tandis que l'archange Michel et ses compagnons en seront expulsés pour l'injure qu'ils avaient faite au créateur de la terre à n'y a que les fidèles de Lucifer qui seront sauvés et qui régneront avec lui ; ceux qui refusent de l'adorer seront livrés à la damnation éternelle. 488 Il était facile de tirer les conséquences pratiques de cette doctrine : si les Cathares évitaient tout contact avec la matière parce qu'elle était créée par le mauvais dieu, les Lucifériens recherchaient ce contact pour plaire à celui qu'ils adoraient ; leur morale était donc éminemment immorale et matérialiste.

..

⁴⁸³ Sataniani, quia, Satanam fortem, existimantes, eum venerabantur, ne mala in eis, ut dicebant, operaretur. Nicetas Choniales, Thesaurus orthod. Fidei, 572.

⁴⁸⁴ Diaboli duo fuerunt concionati anno 1176 et impune peccare licere et eos qui sicut Adam et Eva nudi tamen incedebant et libidinem exercebant, bene facere. Pontanus a Breitenberg, 9. Hagek rapporte faussement à ce fait l'arrivée des Vaudois en Bohême. Dobner, VI, 501.

⁴⁸⁵ Annales Novesienses, 581. Aquam baptismalem abluunt, chrisma salis fricatione abluunt; Fragment à la suite de Pilichdorf sur les Vaudois, dans la Bibl. PP., Col. XIII, 341.

⁴⁸⁶ Le mariage est *juratum meretricium. Annales Noves.*, 581.

⁴⁸⁷ Annales Noves., 582.

⁴⁸⁸ Luciferum cum dœmonibus suis cœlo injurià pulsum dicebant, tandemgue beatitudini cum omnibus suis restituendum; Michaelem et Angelos omnes œternis cruciatibus deputandos, hominesque ab eorum sectà alienos, similiter esse damnandos. Annales Noves., 582. Adorant Luciferum, et credunt eum esse Dei fratrem, injuries de cœlo detrusum et se cum ipso regnaturos; pueros eorum ei immolant. Fragm. à la suite de Pilichdorf., l. c., 341.

Non seulement ils étaient loin de condamner l'usage des viandes⁴⁸⁹, mais au lieu de vivre dans la pauvreté comme les parfaits des Cathares, ils n'aspiraient qu'à s'enrichir et adressaient à cet effet leurs prières au démon⁴⁹⁰; il y a plus, tout en méprisant le mariage, sans doute parce qu'il était un lien consacré par l'Église, ils se livraient à des excès que leurs contemporains sont unanimes à leur reprocher⁴⁹¹; pour se justifier ils niaient la chasteté de la mère même de Jésus-Christ.⁴⁹² Ils avaient douze ministres principaux qu'ils nommaient apôtres et qu'ils croyaient en rapport immédiat avec les esprits supérieurs, c'està-dire avec les démons.⁴⁹³ Ils tenaient leurs réunions dans des souterrains, auxquels ils donnaient le nom de caveaux de pénitence⁴⁹⁴; des actes symboliques et des prédications composaient leur culte; ils avaient des signes particuliers pour se reconnaître; en se rencontrant, ils se saluaient en disant: Lucifer, qui a subi l'injure, te salue; et, à l'ouverture de leurs cérémonies, le chef demandait: Les épines piquent-elles, pour s'assurer s'il n'y avait pas de profanes dans l'assemblée.⁴⁹⁵

Il paraît que dès le commencement du treizième siècle cette hérésie avait pénétré jusque dans l'Allemagne occidentale; en 1231, le synode de Trèves condamna une femme pour avoir plaint le diable d'avoir été injustement expulsé du ciel. Ce n'est qu'un siècle plus tard que la secte fut découverte en Autriche par le zèle des dominicains; ces moines en trouvèrent beaucoup parmi les nombreux Cathares du diocèse de Passau, à Vienne et dans la Styrie.

⁴⁸⁹ Annales Noves., 582.

⁴⁹⁰ Ipsum pro divitiis rogant. Fragm. à la suite de Piliehdort, l. c., 341.

⁴⁹¹ Fragm., *l. c.*; Vitoduranus, 45.

⁴⁹² Annales Noves., 582; Fragm., l. c.

⁴⁹³ Annales Noves., 582.

⁴⁹⁴ Busskelier, Fragm., *l. c.*; Vitoduranus, 44.

⁴⁹⁵ Annales Noves., 582; Vitoduranus, 45.

⁴⁹⁶ Gesta archiepisc. Trevir., 244.

⁴⁹⁷ Annales Noves., 581. Ce passage des Annales de Nuys se trouve aussi, avec quelques changements peu importants, et sous le titre: Anonymi brevis narratio de nefandà hæresi Adamiticà in variis Andriæ locis sæculo XIV grassante, chez Pez, Script. rerum Austriac., II, 533 et suiv.

En 1315 plusieurs en furent brûlés à Krems, à Saint-Hippolyte, en Bohème ; à Vienne, plus de cent périrent avec un grand courage dans les flammes ; un de leurs chefs, nommé Neumeister, assura, en montant sur le bûcher, qu'ils étaient plus de 80,000 dans les pays autrichiens et ailleurs. 498 Cette évaluation était sans doute exagérée; cependant, malgré de nouveaux supplices, en 1336⁴⁹⁹, ils étaient, deux années après, assez puissants pour opposer à l'inquisition une résistance redoutable, et pour persécuter à leur tour les prêtres et les moines.⁵⁰⁰ Vers la même époque les frères mineurs du Brandebourg en découvrirent plusieurs à Tangermunde ; vainement combattus par le frère Jordan, lecteur à Magdebourg, qui jouissait alors d'une haute réputation comme prédicateur, ils furent brûlés au nombre de quatorze, hommes et femmes.⁵⁰¹ Depuis cette époque il n'est plus fait mention de cette monstrueuse aberration de l'esprit humain ; au lieu des Lucifériens on ne trouve plus dès lors dans la Bohème que des Vaudois, auxquels se joignirent bientôt les Hussites ; les adversaires, il est vrai, reprochèrent quelquefois à ces chrétiens des horreurs semblables à celles des adorateurs de Lucifer, et les flétrirent du nom d'Adamites ; mais si nous croyons devoir ajouter foi à de pareils reproches quand ils s'adressent à une secte, dont le premier principe lui-même était irréligieux et immoral, nous les repoussons quand ils sont gratuitement dirigés contre des hommes qui ne se proposaient d'autre tâche, que de rendre leurs mœurs conformes à la pureté de leurs croyances évangéliques.⁵⁰²



⁴⁹⁸ Annales Noves., 581-583.

⁴⁹⁹ Vitoduranus, 44.

⁵⁰⁰ Surtout en Styrie et en Tyrol. *Catalogua abbatum Giunicensium*, chez Pez, II 330.

⁵⁰¹ Wadding, VII, 185.

⁵⁰² Comp. Beausobre, *Dissertation sur les Adamites de Bohême*, dans Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, II, 261 et suiv.

CHAPITRE II

ITALIE

À la fin de la période précédente on a vu l'Église cathare répandue dans toute l'Italie, et dominant surtout dans les villes lombardes. Partagé entre deux factions égales en puissance et en haine, ruiné par tous lés désordres de la guerre civile, tour à tour châtié par l'empereur ou excommunié par le pape, le nord de l'Italie était livré à une anarchie morale profonde. L'intérêt religieux n'était pour rien dans ces luttes ; les villes guelfes elles-mêmes embrassaient le parti du pape, non pas par sympathie pour le chef de l'Église, mais uniquement pour avoir un appui plus puissant contre la domination impériale; ce sont ces villes, c'est Milan surtout, que l'on trouvera plus hérétique encore que toutes les, autres ; la seule passion qui régnât en Lombardie, était celle de l'indépendance et de la liberté. L'autorité spirituelle du clergé allait de jour en jour en diminuant ; à la lutte entre les citoyens, s'ajoutait celle entre les magistrats et les évêques ; ceux-ci s'efforçaient de conserver des droits seigneuriaux dont les laïques leur contestaient l'exercice ; ils s'opposaient an développement des franchises politiques et municipales des villes ; de là des haines, des violences, des dévastations d'églises, des édits de bannissement contre les évêques et des sentences d'excommunication contre les habitants; plus d'une fois même il y eut des combats, dans lesquels des prélats perdirent la vie ; l'évêque de Bellune fut tué à la tête de ses troupes, dans une bataille contre les Trivisans. 503 En vain Innocent III reprocha-t-il au clergé lombard de ne pas défendre ses privilèges avec assez de vigueur ; en vain lança-t-il des anathèmes et multiplia-t-il les menaces contre les magistrats⁵⁰⁴ : il ne put déraciner cet esprit

-

⁵⁰³ Innoc. III *Epistolæ*, lib. III, ep. 39 ; chez Bréquigny, II, I, 42 ; Raynald., XIII, 27, n° 19.

⁵⁰⁴ Innoc. III *Epist.*, lib. III, ep. 6; chez Bréquigny, II, I, 6; lib. VI, ep. 45, 46; *ibid.*, II, I, 264, 265.

d'indépendance qui faisait la gloire de la Lombardie, et qui, mieux réglé, eût fondé sa prospérité. 505 Ce qui souffrait le plus au milieu de cette anarchie toujours renaissante, c'était la religion. Le clergé qui, au lieu de rester dans le sanctuaire, en était sorti pour se mêler, avec plus de passion encore que les laïques, aux luttes civiles, avait perdu toute influence morale sur le peuple ; sans respect pour des prélats qui, les armes à la main, défendaient des privilèges injustes, et pour des prêtres dont beaucoup donnaient l'exemple d'une mauvaise vie, les Lombards accueillaient avec ardeur toutes les sectes hostiles à Rome. Outre les Cathares, il y avait encore du temps d'Innocent III des partisans des réformes tentées par Arnauld de Bresse; à côté d'eux les Vaudois, appelés ici Pauvres Lombards, avaient fondé des communautés florissantes⁵⁰⁶; on rencontrait des hérétiques judaïsants, dits Pasagiens, qui soutenaient que la loi de Moise n'avait pas été abolie par Jésus-Christ, et que les chrétiens eux mêmes devaient s'y soumettre⁵⁰⁷ ; on parlait même d'une espèce de secte anabaptiste et communiste.508

Les plus puissants de tous ces ennemis de Rome étaient les Cathares. Ils comptaient des défenseurs parmi les plus riches seigneurs du pays ; dans les familles nobles, comme parmi les bourgeois des villes et les habitants des campagnes, ils avaient des croyants sans nombre ; ils occupaient des places dans les sénats et dans les magistratures. Leurs relations avec leurs frères de la Provence et avec ceux de la Dalmatie et de la Bosnie avaient augmenté leur confiance en leur force; protégés autant par la sympathie des populations que par l'état anarchique du pays, ils résistaient avec succès à tout ce que l'Église entreprenait contre eux ; en beaucoup d'endroits le clergé n'osait pas les attaquer, de crainte

⁵⁰⁵ Comp. Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, II, 437 et suiv. ; Raumer, Ill, 257 ; V, 131 et suiv.

⁵⁰⁶ Reinerius, 1775 ; il dit expressément que ces Vaudois lombards descendaient des Vaudois français.

⁵⁰⁷ Voy. la note 11 à la fin de l'ouvrage.

⁵⁰⁸ Communiati (Communelli; voy. la loi de Frédéric II, 1224; Mansi, XXIII, 586), quia communia omnia dicunt esse debere... Rebaptisati, qui rebaptisandos ab Ecclesià esse dicunt. Steph. de Bellavillà, 86.

de s'attirer les colères de leurs puissants protecteurs.⁵⁰⁹ Ils célébraient publiquement leur culte; ils prêchaient sur les places publiques, au milieu des champs, et jusque dans les églises ; ils provoquaient les prêtres à des disputes solennelles en présence du peuple ; dans leurs écoles, des hommes distingués par leur science et leur éloquence, formés à la dialectique par les grands maîtres de l'université de Paris, exposaient la théologie cathare devant des disciples plus nombreux et plus enthousiastes que ceux qui suivaient les écoles des catholiques.⁵¹⁰ De tous les pays de l'Occident on venait en Lombardie, sous le prétexte de faire des pèlerinages à Rome, mais en réalité pour visiter les hérétiques; les Vaudois s'y rendaient pour consulter leurs chefs et leur payer leur cens annuel⁵¹¹, les Cathares s'y faisaient donner ou renouveler le Consolamentum par les évêques des différentes branches de leur secte. 512 Trente ans auparavant, il n'y avait encore eu qu'un seul évêque cathare pour toute la Lombardie. Lorsqu'Innocent III devint pape, les progrès de la secte avaient nécessité l'établissement d'un plus grand nombre de diocèses. Les dualistes absolus ou les Cathares albanais ou de Tragurium avaient un évêque à Sorano, un autre à Vicence; le premier s'appelait Marchisio, le second Nicolas; leurs Fils résidaient en d'autres villes.⁵¹³ Les dualistes mitigés, se rattachant à l'ordre de Bulgarie ou de Corize, avaient également un évêque en Lombardie ; c'était Garatus, dont le fils majeur, Gérard, résidait à Brescia, et le fils mineur à Corize même.⁵¹⁴ Mantoue enfin était la résidence de Casciano, évêque de la branche d'Eselavonie; Aldéric, son fils majeur, habitait Milan; Otton, son fils mineur,

⁵⁰⁹ Non erat qui eos impedire auderet, propter potentiam, et multitudinem fautorum ipaorum. Reinerius, édit de Gretser, 35.

Reinerius, édit. de Gretser, 35. Lettre d'Yves de Narbonne, chez Math. Paris, 413. Vita *Petri Martyris, Acta Sanctt.*, avril, III, 695. Comp. l'anecdote rapportée par Étienne de Belleville, 86, sur la dispute publique tenue dans une église d'une ville de la Lombardie, par les chefs de sept sectes différentes, qui chacune prétendait titre l'Église véritable.

⁵¹¹ Steph. de Bellàvillà, 86. Fragm. incerti auct., chez Urstisius, II, 90.

⁵¹² Reinerius, édit. de Gretser, 30.

⁵¹³ Vignier, 268. Bonacurs., édit de Baluz., 581, a pour Sorano la variante Soralio. Le fils majeur de Marchisio s'appelait Amigo.

⁵¹⁴ Vignier, 268.

la petite ville de Bagnolo.515 Milan était le chef-lieu de l'Église cathare en Italie ; il y a plus, c'est en cette ville guelfe que les autres sectes avaient également leur foyer principal⁵¹⁶; le magistrat, qui opprimait le clergé, leur accordait une liberté illimitée; il céda aux Vaudois un emplacement pour y construire une école⁵¹⁷, et donna un asile aux hérétiques proscrits des autres pays. Dans toutes les villes, non seulement de la Lombardie, mais de la Romagne, de la Toscane, du Patrimoine de Saint-Pierre, où dans la période précédente on avait rencontré des Cathares, on les retrouve plus nombreux lors de l'avènement d'Innocent III; ils remplissent Vérone, Viterbe⁵¹⁸, Ferrare⁵¹⁹, Florence⁵²⁰, Prato⁵²¹; à Orvieto, malgré la sévérité déployée par l'évêque Richard, et grâce à un différend entre ce prélat et le pape, ils sont assez hardis pour dire que si on les attaquait, ils ne désespéreraient pas de chasser tous les catholiques de la ville⁵²²; ils ont des communautés à Faenza⁵²³, à Rimini⁵²⁴, à Como⁵²⁵, à

⁵¹⁵ L. c. Pour Mantoue on lit en cet endroit Manteviel.

⁵¹⁶ Milan, ubi diversarum hœresitim primatua agebatur, an. 1231. Fragm. incerti auctoris, chez Urstisius, II, 90. Erat enim civitas illa omnium hæreticorum... refugium et receptaculum. Matth. Paris, 296. Innocent III appelle Milan quasi quandam erroris sentinam. Lib. XV, ep. 189; chez Baluze, II, 693. Étienne de Belleville, p. 86, assure qu'un Vaudois. venant de Milan où il avait passé dix-huit ans, lui raconta qu'en cette ville il y avait dix-sept sectes, a se invicem divisœ et adversæ. Plusieurs de ces prétendues dix-sept sectes se réduisent à deux principales, les Vaudois et les Cathares. Plusieurs des noms mentionnés par cet auteur sont inexplicables: Qui dicuntur Gebumrumque; alii Bnert, a suis capitaneis dicti. D'Argentré ajoute au premier de ces noms la conjecture : An gens bora, an Gebennenses et Runquarii ? et au second : An Bernert, vel Brenert, vel Bruner? À moins qu'on n'ait mal lu le manuscrit, ou que ce ne soient que des abréviations, nous ne savons que faire de ces noms. ⁵¹⁷ Innoc. III *Epist.*, lib. XII, ep. 17 ; chez Baluz., II, 309.

⁵¹⁸ *Ibid.*, lib. II, ep. 1; *l. c.*, I, 335.

⁵¹⁹ Muratori, *Antiquitt. ital.*, V, 89.

⁵²⁰ Innoc. III *Epist.*, lib. IX, ep. 7; chez Bréquigny, II, II, 845.

⁵²¹ *Ibid.*, ep. 8 ; *l. c.*, 846.

⁵²² Vita Parentii, in Act. Sanctt., mai, V, 86.

⁵²³ Innoc. III *Epist.*, lib. IX, ep. 18; chez Bréquigny,, II, II, 850.

⁵²⁴ *Ibid.*, lib. VII, ep. 37; *l. c.*, II, II, 473.

⁵²⁵ Lettre d'Yves de Narbonne ; Matth. Paris, 412. Il paraît que le nom de Comistæ, dans la loi de Frédéric II, de 1224, Mansi XXIII, 586, est un nom local, se rapportant à l'établissement des Cathares à Como.

Parme⁵²⁶, à Crémone⁵²⁷, à Plaisance où, de concert avec les catholiques, ils chassent l'évêque Grimério⁵²⁸; une de leurs églises les plus importantes est celle de la petite ville de Desenzano, sur les bords du lac de Garda.⁵²⁹

Dans la marche de Trévise, le gibelin Ezzelin le Moine les protège ; on assure même que sur la fin de sa vie il devint un de leurs croyants dévoués ; quand les habitants de Trévise prenaient les armes contre les évêques hostiles à leurs libertés, les Cathares sans doute ne restaient pas inactifs dans ces luttes⁵³⁰ ; leur nombre d'ailleurs s'augmentait par le scandale que donnaient les mœurs licencieuses du clergé de cette ville.⁵³¹ Enfin, dans la ville de Rome ellemême, ils ont des écoles publiques, où leurs docteurs expliquent les Évangiles.⁵³²

1198-1218. C'est arrivée à ce degré de puissance qu'Innocent III trouva la secte en Italie, lorsqu'il monta au trône pontifical. Sa première mesure fut d'envoyer un légat pour examiner l'état du pays, et pour stimuler le zèle du clergé et des magistrats. Une nouvelle ardeur s'empara dès lors des catholiques ; les Cathares à leur tour se préparèrent à la défense ; la persécution éclata sur tous les points, elle n'eut encore que peu de succès. Le légat ordonna partout aux magistrats de jurer de ne plus admettre des hérétiques à des fonctions publiques, et de les dépouiller du droit de participer aux élections⁵³³ ; ce serment fut prêté, mais rarement exécuté. En 1199, l'archiprêtre de Vérone excommunia les Cathares et les Vaudois de cette ville⁵³⁴ ; cet anathème demeura sans

⁵²⁶ Vita Parentii, in Act. Sanctt., mai, V, 86.

⁵²⁷ Lettre d'Yves de Narbonne, *l. c.*

⁵²⁸ Innoc. III *Epist.*, lib. IX, ep. 166 à 169 ; chez Bréquigny, II, 979 et suiv. ; Ughelli, II, 222.

On trouve différentes variantes de ce nom *Seneano*, chez Bonacurs., édit. de Baluz., 581; *de Seneano*, Reinerius, édit. de Gretser, 35; *Donezacho*, le même, édit de Martène et Durand, 1767; *Donzenacho*, le même, édit. de d'Argentré, I, 51.

⁵³⁰ Chron. Monachi Patavini, chez Muratori, Scriptt., VIII, 665. Comp. Hurler, I, 253, II, 272; et Raumer, III, 506.

⁵³¹ Innoc. III *Epist.*, lib X, ep. 54; chez Baluz., II, 26.

⁵³² Cæsarius Heisterb., 391.

⁵³³ 15 juin 1198. Innocent III à l'archidiacre de Milan. Lib. I, ep. 298 ; Baluz., I, 159.

⁵³⁴ 6 déc. 1199. Innocent III à l'évêque de Vérone. Lib. II, ep. 228 ; Baluz., I, 491.

effet. A Orvieto, les catholiques, effrayés de la prépondérance de la secte, demandèrent au pape, qui retenait leur évêque à Rome, un appui efficace ; Innocent III leur envoya, pour être gouverneur de la ville, Pierre Parentio, jeune noble romain, animé d'une énergie fanatique; beaucoup de Cathares furent emprisonnés, flagellés, mis à mort, et leurs maisons détruites par ses ordres ; exaspérés, les croyants de la secte le surprirent dans son hôtel, et l'entraînèrent hors de la ville, où il périt sous leurs coups.⁵³⁵ À la même époque Innocent III somma le clergé et le peuple de Viterbe de sévir contre les Cathares⁵³⁶; malgré ses sentences et ses menaces, plusieurs croyants furent élus, en 1205, consuls de cette ville, le parfait Jean Tiniosi fut élevé à la dignité de camérier. « Si toute la terre, écrit alors le pape aux habitants, s'élevait contre vous, si les éléments se joignaient aux hommes pour vous exterminer, ce ne serait qu'un juste châtiment de votre iniquité. » Il leur défend, sous peine d'anathème, d'obéir aux magistrats hérétiques, il les dégage du serment qu'ils leur avaient prêté, et suspend de leurs fonctions les consuls qui consentiraient à s'asseoir à côté des ennemis de l'Église. Il ne pardonnera à la ville que si, dans un délai de quinze jours, elle a chassé les Cathares ; sinon il suscitera contre elle une guerre acharnée, et sa colère pèsera sur les habitants jusqu'à ce qu'ils reconnaissent par une dure expérience ce que peut le bras apostolique. Les évêques de Viterbe et d'Orvieto furent chargés de ramener le peuple à la soumission, et, en cas de résistance, d'exécuter les menaces lancées par le pape. 537 Nous ignorons ce qui s'ensuivit ; tout ce que l'on sait, c'est que les Cathares restèrent puissants à Viterbe. Deux années après, en 1207, ils maltraitèrent et pillèrent le catholique Jean Bon.

Innocent envoya un légat pour sommer la ville de lui accorder la satisfaction qu'il réclamait ; tout service divin devait cesser jusque-là. Comme l'évêque n'observait pas cet interdit, le pape le rappela à l'obéissance, sous peine de se voir condamné à réparer au moyen de ses propres biens le dommage que Jean

⁵³⁵ Vita Parentii. Acta SS., mai, V, 68 et suiv; Hurler, II, 265 et suiv.

⁵³⁶ 25 mars 1199. Lib II, ep. 1; Baluz., I, 335.

⁵³⁷ Lib. VIII, ep. 85; Bréquigny, II, II, 726; 16 juin 1205; ibid., ep 105; *l. c.*, 740.

Bon avait éprouvé. 538 Voyant l'inutilité de toutes ces mesures, Innocent se rendit lui-même à Viterbe, en septembre 1207; à son approche, les parfaits et les principaux croyants de la secte sortirent de la ville, et se cachèrent chez les amis qu'ils avaient parmi les seigneurs du Patrimoine de Saint-Pierre. Innocent fit confisquer leurs biens et démolir leurs maisons ; il voulut que ce même châtiment fût infligé à tous les hérétiques, et qu'eux-mêmes fussent livrés au bras séculier; ayant réuni le podestat et les consuls, il leur fit jurer ce décret, leur enjoignit de l'inscrire dans les lois de la ville et de renouveler tous les ans le serment de l'exécuter ; le consul qui l'enfreindrait, serait destitué et puni d'une amende de 100 marcs.⁵³⁹ Des mesures semblables furent prises dans d'autres villes; en 1204, l'évêque de Rimini excommunia les Cathares de son diocèse⁵⁴⁰; en 1206, les consuls de Prato, ainsi que ceux de Florence, arrêtèrent qu'aucun citoyen suspect d'hérésie ne pût être élu dans le magistrat⁵⁴¹; contre Faenza le pape renouvela deux fois ses ordres de punition⁵⁴², mais ne put empêcher que le parfait Otton fût enterré dans le cimetière du couvent de Saint-Hippolyte, et il dut recourir aux menaces d'excommunication et d'interdit pour forcer les moines à exhumer le cadavre⁵⁴³ ; contre Trévise, où la mauvaise vie du clergé procurait aux Cathares un grand nombre de partisans, il ne lança point d'anathème, il se contenta de prier le magistrat dans les termes les plus bienveillants de ne pas écouter les séducteurs ; il donna ordre à l'évêque de réprimer les excès de ses prêtres, tout en conseillant aux habitants de ne pas se scandaliser quand ils voyaient ceux-ci tenir une conduite contraire à leur enseignement.544 Bientôt l'empereur Otton IV, à cette époque encore le protégé du pape, se joignit à lui contre les Cathares italiens ; lorsqu'en 1209 il vint à Rome

_

⁵³⁸ 5 févr. 1207. Lib. IX, ep. 258; Bréquigny, II, II, 1050.

⁵³⁹ 23 sept. 1207. Lib. X, ep. 130; Baluz., II, 76. *Geata* Innoc. III, cap. 123; Baluz., I, 79.

⁵⁴⁰ Innoc. III Epist., lib. VII, ep. 37; Bréquigny, II, II, 473.

⁵⁴¹ *Ibid.*, lib. IX, ep. 7 et 8. *L. c.*, II, II, 845, 846.

⁵⁴² 10 mars et 12 déc. 1206. Lib. IX, ep. 18, 19 et 204. *L. c.*, II, II, 850 et 1015.

⁵⁴³ Janv. 1207. Lib. IX, ep. 213. *L. c.*, II, II, 1025.

^{...} Quia sicut infirmitas medici vim non impedit medicinæ, sic iniquitas sacerdotis virtutem non evacuat aacramenti. 21 avril 1207. Lib. X, ep. 54; Baluz., II, 26.

pour se faire couronner, il apprit avec étonnement de quelques prélats de sa suite, qu'ils avaient assisté à une leçon faite par un docteur de la secte sur l'Évangile de saint Jean⁵⁴⁵; quelques mois après, le 25 mars 1210, il rendit à *Ferrare* un décret mettant au ban de l'empire les Cathares et leurs protecteurs et renouvelant contre eux les peines de la confiscation des biens et de la démolition des édifices. Le magistrat de Ferrare, intimidé, vint lui-même offrir à l'évêque son assistance pour l'expulsion des hérétiques.⁵⁴⁶

Le zèle d'Innocent III se tourna surtout contre Milan, où tous les efforts tentés jusque-là n'avaient pas pu entamer la secte ; il reprocha aux consuls dans les termes les plus vifs (21 octobre 1213) leur tolérance pour les hérétiques et leur haine pour le clergé qu'ils opprimaient ; non content de les menacer de l'excommunication et de l'interdit, il déclara qu'il était sur le point de diriger contre eux une croisade comme celle qu'il avait armée contre les Albigeois, et qu'il allait appeler au secours de l'Église le roi de France et ses barons, ainsi que les seigneurs fidèles de la Lombardie.⁵⁴⁷ Henri de Settara, depuis 1213 archevêque de Milan, se montra l'ardent et le rigoureux exécuteur des décrets contre les hérétiques ; il parvint à neutraliser pour quelque temps leur influence, et la croisade, qui d'ailleurs eût trouvé peu d'écho en Lombardie, et pas davantage sans doute en France, où le roi refusait de marcher lui-même contre les Albigeois, dut être ajournée. Enfin, en 1215, au concile du Latran, Innocent III, considérant les hérésies comme des contraventions criminelles à la loi divine de l'unité de l'Église, et se croyant lui-même chargé de veiller au maintien de cette loi, fit rendre contre les sectes, et notamment contre les Cathares, un canon célèbre. Il y réunit en un seul décret les mesures prises au concile de Vérone, en 1184, ainsi que celles déjà dictées par lui-même contre les Cathares de l'Italie et du midi de la France ; il sanctionna solennellement ce qui avait été statué avant lui ; ce qui en partie n'avait été ordonné qu'en vue de quelque nécessité

⁵⁴⁵ Cæsarins Heisterb., 891. Le couronnement d'Otton eut lieu le 4 oct. 1209.

⁵⁴⁶ Muratori, Antiquit. ital. medii œvi, V, 89.

⁵⁴⁷ Lib. XV, ep. 189; Baluz, II, 692 et suiv.

locale, fut rendu obligatoire pour l'Église tout, entière. 548 Innocent III jeta ainsi les bases de cette législation exorbitante, dont l'exécution a fait commettre tant d'iniquités et causé tant de malheurs et tant de troubles. S'il est vrai que les dangers de son époque peuvent expliquer jusqu'à un certain point les rigueurs d'Innocent, ce serait méconnaître étrangement la nature toute spirituelle du ministère dans l'Église, si l'on voulait justifier les moyens par lesquels ce pape ambitieux et despotique a ordonné de combattre ceux qui errent en matière religieuse. 1218-1233. Lorsqu'Innocent III fut mort, son successeur, Honoré III, accepta l'héritage de son système de persécution violente ; il trouva un allié, plus violent encore, dans la personne du jeune empereur Frédéric II. Le jour de, son couronnement à Rome, le 22 novembre 1220, ce prince, qui plus tard eut à subir lui-même toutes les colères de l'Église, rendit une loi contre les sectes hérétiques ; il y inséra le canon du concile du Latran, qu'il éleva ainsi au rang de loi de l'Empire. Quatre années plus tard, à Padoue, il publia le même jour deux édits plus sévères encore ; le langage de son chancelier, Pierre de Vinéis, qui les rédigea, surpassa en passion fanatique celui des papes et des conciles eux-mêmes. L'empereur, dit-il, va saisir son glaive contre les ennemis de Dieu, pour exterminer les fils criminels qui déchirent le sein de leur mère; son indignation les poursuivra, jusqu'à ce que, par une juste vengeance, il les ait écrasés et anéantis. Il veut que l'hérésie soit considérée et punie désormais comme un crime public, plus horrible que celui de lèse-majesté ; il ordonne à tous les princes, États, magistrats, juges de l'Empire, de rechercher les hérétiques, de les livrer aux inquisiteurs de la foi, de brûler les condamnés ; il exclut enfin de toute charge publique, jusqu'à la seconde génération, les descendants des hérétiques et de leurs fauteurs et défenseurs. En même temps il veut que les dominicains soient protégés, et qu'en tous lieux le pouvoir civil leur prête main forte dans l'exécution de leur ministère. 549 Frédéric II fit

⁵⁴⁸ Can. 3. Mansi, XXII, 986 et suiv.

⁵⁴⁹ Ces lois de Frédéric se trouvent parmi les *Lettres* de Pierre de Vinéis, lib. I, ep. 25-27 ; un meilleur texte a été publié par Mansi, XXIII, 586 et suiv. Celles de 1224 sont ordinairement datées de Padoue, 22 février. Mais Raumer, III, 324, note 1, observe avec raison que cette

transmettre ces lois à son légat en Lombardie, l'archevêque de Magdebourg, comte de la Romagne, avec l'ordre d'arrêter les progrès toujours croissants de l'hérésie dans les villes lombardes ; il ajouta que les juges auraient le choix de brûler les condamnés, ou de leur faire arracher la langue s'ils préféraient de les laisser vivre pour intimider le peuple. 550 Est-ce par conviction catholique que Frédéric II a publié ces lois sanguinaires? Nous ne le croyons pas ; il pensait trop librement lui-même pour s'associer de cœur aux passions de l'Église; sa jeunesse qu'on a alléguée pour atténuer son intolérance, aurait dû bien plutôt le porter à des sentiments plus généreux ; mais il avait besoin alors de l'appui du pape, et agissait en ces circonstances sous des influences cléricales.⁵⁵¹ Toutefois le concours qu'il prêta au fanatisme de la cour de Rome, ne le préserva pas lui-même des persécutions; devenu l'objet de la haine des Lombards et du pape, et accusé lui-même d'hérésie, il continua, il est vrai, de demander l'extermination des Cathares, mais il ne le fit plus que dans des intérêts politiques. Pour démontrer la fausseté des accusations du pape, il voulait se faire passer lui-même pour le champion de la foi orthodoxe, et pour mieux assurer la domination impériale en Lombardie, il confondait avec les hérétiques tous les défenseurs de la liberté italienne. Ces derniers, d'ailleurs, suivaient une politique analogue : ils avaient besoin contre l'empereur de l'appui du pape, et afin de se le concilier, ils consentaient fréquemment, pour la forme du moins, à exécuter les lois contre les Cathares.

Lorsqu'en 1226 la ligue lombarde se fut renouvelée contre Frédéric, alors brouillé avec Honoré III, et que celui-ci l'eut prise sous sa protection, l'empereur, dans le but de se réconcilier avec le pape, convoqua une diète à Crémone, tant pour traiter de la pacification du pays, que pour convenir des

date ne saurait être exacte, attendu que Frédéric II n'a pas été à Padoue ce jour là. Le millésime de 1224 est hors de doute ; il, correspond à l'indication *Indict. XII*. Dans la loi de 1220, Frédéric condamne dix-neuf espèces d'hérétiques, dont les noms varient beaucoup suivant les différents textes. Voy. la note 10 à la fin de l'ouvrage.

⁵⁵⁰ A Catane. Raynald., XIII, 378, ad ann. 1231, n° 18. Le décret fut renouvelé en 1231.

⁵⁵¹ Comm. Raumer, III, 656.

mesures à prendre pour une expédition en Terre-Sainte ainsi que pour l'extirpation des hérésies⁵⁵²; peu de villes seulement répondirent à son appel; la plupart persistèrent dans leur hostilité contre lui. 553 C'est alors qu'Honoré III interposa son autorité, et rétablit momentanément la paix entre l'empereur et les cités lombardes, en imposant à celles-ci, entre autres conditions, celle d'expulser les hérétiques. 554 Les villes s'y engagèrent, elles montrèrent même un grand empressement à sévir contre les Cathares, mais leur zèle ne fut guère sérieux : elles prononcèrent des amendes ou des arrêts de confiscation et de proscription, auxquels elles donnèrent, pour prouver leur ardeur, une grande publicité; mais à peine bannis, les hérétiques furent rappelés en secret, et on leur rendit leurs propriétés ; le clergé catholique ne fut pas moins méprisé et opprimé qu'auparavant. 555 Aussi la secte n'est-elle nullement encore ébranlée; on découvre même un mouvement remarquable parmi ses membres qui, loin d'être intimidés par les décrets du pape et de l'empereur, ou par la nouvelle du sort que la croisade avait fait à leurs frères albigeois, se livrent avec ardeur à des spéculations sur leurs doctrines théologiques et cosmogoniques. C'est vers cette époque que le dualisme mitigé fit ses progrès les plus considérables en Italie ; il ne tarda pas à compter plus de partisans que le système primitif de la secte. Quant aux dualistes absolus, ils se divisèrent eux-mêmes vers cette époque en deux fractions; Jean de Lugio, fils majeur de l'évêque Belismansa, ayant modifié la partie métaphysique du système, la plupart des jeunes hommes de la secte se rattachèrent aux spéculations de ce docteur, tandis que les vieillards, l'évêque Belismansa à leur tête, demeurèrent fidèles à la doctrine ancienne. 556

Plusieurs des célèbres prédicateurs de cette époque consacrèrent leurs efforts à la réfutation et à la conversion des Cathares. À Rimini, Antoine de Pa-

--

⁵⁵² Mansi, XXIII, 11.

⁵⁵³ Raumer, III, 260.

⁵⁵⁴ 9 janvier 1227. *L. c.*, 263.

⁵⁵⁵ 29 avril 1227. Grégoire IX aux Lombards. *L. c.*, 289.

⁵⁵⁶ Reiner., 1768. Dans l'édit. de Gretser, 36, il y a pour *Belismansa*, les variantes *Belesinansa* et *Gelesmansa*, et pour *Jean de Lugio*, *Joh de Lugduno*.

doue prêcha, en 1225, avec tant d'énergie, qu'il ramena à l'Église le parfait Bonivillus, qui depuis trente ans avait persisté dans la secte.⁵⁵⁷ En 1228, saint François convertit son compatriote le parfait Pierre d'Assise, emprisonné à Rome; la légende du saint ajoute qu'il délivra miraculeusement le nouveau catholique. 558 Ces exemples furent rares ; ceux de la résistance le furent beaucoup moins. À Brescia il y eut, en 1225, un combat entre les Cathares et les catholiques; ces derniers furent vaincus; plusieurs de leurs églises furent incendiées, et du haut des tours de quelques nobles, les hérétiques lancèrent des défis et des anathèmes contre Rome. Honoré III ordonna aux évêques de Brescia et de Rimini de mettre fin à ces désordres ; ils furent chargés de faire raser les tours des seigneurs rebelles, et d'en laisser subsister les ruines, en mémoire des blasphèmes qui y avaient été prononcés; quant aux tours des nobles qui n'avaient été que défenseurs des hérétiques, elles ne devaient être démolies que jusqu'à la moitié de leur hauteur.⁵⁵⁹ Nous doutons fort que cet ordre ait pu être exécuté; les Cathares de Brescia étaient trop puissants pour se soumettre à un châtiment destiné à ruiner leurs propriétés. Sans respect pour le clergé, ils entouraient d'une vénération profonde leur ministre Guy de Lacha, dont la vie austère et intègre était l'objet de l'admiration générale ; beaucoup de membres de la secte allaient jusqu'à voir en lui un successeur de saint Jean ; lorsqu'il fut mort, il put être enterré sans opposition de la part du clergé, et sa mémoire resta en honneur dans la ville.560

Dans plusieurs villes, comme à Rivola, etc., les habitants délivrèrent les hérétiques emprisonnés.⁵⁶¹ En Toscane, où il y avait environ cinquante parfaits, l'évêque Walfred de Chiusi déploya contre eux un grand zèle avec peu de succès.⁵⁶² Dès 1220, l'évêque de Faenza avait établi les dominicains en cette ville,

⁵⁵⁷ Wadding, II, 166.

⁵⁵⁸ *L. c.*, 191.

⁵⁵⁹ Raynald., XIII, 325, n° 47.

⁵⁶⁰ Ce n'est qu'en 1233 que l'inquisition le fit déterrer et brûler. Bzovius, 407 n° 11.

⁵⁶¹ Ripoll, I, 41.

⁵⁶² Ruiner., 1767. Hurler, II, 270.

et le magistrat, sous leur influence, avait fait des statuts sévères contre les Palatins; mais ni ces lois, ni les efforts des moines n'eurent encore des résultats.⁵⁶³ À Milan, une assemblée de la commune, pour montrer sa déférence au pape, décréta, le 13 janvier 1228, que nul hérétique ne demeurât à Milan, ni dans les bourgs et lieux soumis à la juridiction de la république; les peines usitées depuis Innocent III, la démolition des maisons et la confiscation des biens furent prononcées de nouveau ; on y ajouta des amendes : 25 livres seront payées par qui logera un Cathare, 15 livres par qui lui louera une maison, 100 livres par qui l'assistera et le défendra; enfin, on établit une commission inquisitoriale, composée de douze citoyens et de quatre moines mendiants, pour la recherche des hérétiques. L'année suivante, le légat Giudifredo, cardinal de Saint-Marc, fit jurer au podestat, aux magistrats et à l'assemblée du peuple d'observer cette loi et de tout faire pour l'extermination de la secte⁵⁶⁴; on jura tout, mais le moment de l'exécution n'était pas encore venu. Les plus riches habitants de Milan étaient hérétiques ; dans leurs châteaux ils donnaient asile aux parfaits, leur ouvraient des écoles et des maisons de prières, les défendaient contre les légats et les moines. Robert Pacta de Gluxiano les recevait à Gatha, où était enseveli leur évêque Nazatius; Lantelme, également citoyen de Milan, leur avait livré un de ses châteaux dans le diocèse de Lauda. 565 Une persécution tentée à Florence ne fut pas couronnée d'un effet plus complet que celle de Milan. Depuis 1212, les Cathares avaient en cette ville un évêque célèbre parmi eux, nommé Philippe Paternon; sa juridiction s'étendait de Pise à Arezzo sur beaucoup de villes ; les Cathares de Prato, de Valdarno, de Valdelsa dépendaient de lui ; il avait une école florissante à Poggibonsi ; les principaux ministres et prédicateurs sous ses ordres étaient Marchisiano, Farnese, Torsello, Brunetto, Jacques de Monte-Fiascone ; de puissants seigneurs le protégeaient et suivaient, avec leurs familles, ses services religieux, qu'il tenait tantôt dans la ville même, tantôt dans le château des Barone à San-Gaggio, ou dans une villa sur le Mu-

⁵⁶³ Ughelli, II, 500. Tonduzzi, 276.

⁵⁶⁴ Corio, f° 75^b et suiv.

⁵⁶⁵ Ripoll, I, 69, 254.

gnone ; parmi les croyants il y avait d'anciens prêtres, des savants, des artisans, des laboureurs, des femmes du peuple et de la noblesse. Ce n'est qu'en 1226 que l'évêque catholique de Florence, Jean de Velletri, devint attentif à Paternon ; assisté du magistrat, il le fit arrêter ; l'évêque cathare, homme de peu de courage, abjura mais ne tarda pas à reprendre ses fonctions hérétiques et à présider les réunions secrètes de ses partisans. En 1227, Grégoire IX chargea plusieurs ecclésiastiques de le poursuivre ainsi que ses auditeurs et de les condamner ; Paternon s'enfuit, laissant l'autorité épiscopale à Torsello, qui l'exerça pendant plusieurs années, malgré les efforts de l'Église pour dissiper la communauté cathare de Florence. Torsello eut pour successeur Brunette ; à celui-ci succéda Jacques de Monte-Fiascone. 566

Vers cette époque l'hérésie avait pénétré jusque dans le royaume de Naples; en 1224 déjà on y trouva des Cathares venus de la Lombardie⁵⁶⁷; ils se firent des partisans surtout à Naples et à Aversa; en 1228 le pape y envoya, à la sollicitation de Frédéric II, l'archevêque Regino, qui fit punir beaucoup d'entre eux. 568 Leur nombre fut plus grand encore dans la capitale même de l'Église., En 1231, le sénateur Annibald fit rechercher, pendant une absence du pape, les Cathares de Rome, qu'on lui avait dénoncés comme très actifs et très influents. Il en découvrit beaucoup, tant clercs que laïques, nobles et bourgeois, hommes et femmes. Le peuple fut assemblé devant l'église de Sainte-Marie-Majeure ; c'est là qu'Annibald prononça les jugements : les clercs furent solennellement destitués, ceux qui firent pénitence furent enfermés dans des couvents ; ceux qui persistèrent, périrent dans les flammes.⁵⁶⁹ Après cet acte, le sénateur publia un édit contre les hérétiques de toute dénomination, et surtout contre les Cathares qui à l'avenir seraient trouvés à Rome : tous les ans, en prononçant son serment, le sénateur devra les défier publiquement et punir, dans un délai de huit jours, ceux que l'Église livrerait à sa justice ; pour encou-

⁵⁶⁶ Lami, II, 493 et suiv.

⁵⁶⁷ Loi de Frédéric II, 1224. Mansi, XXIII, 589.

⁵⁶⁸ Raynald., XIII, 579, n° 19.

⁵⁶⁹ L. c., 377, nos 13, 14.

rager la délation, il décréta une amende de 20 livres contre ceux qui ne dénonceraient pas les hérétiques dont ils auraient connaissance ; les fauteurs et les défenseurs furent déclarés infâmes et privés de tous leurs droits civils ; il fut ajouté que si jamais un sénateur refusait le serment d'exécuter ces mesures, son autorité devrait être considérée comme nulle, qu'il serait puni d'une amende de 200 marcs et qu'il ne pourrait plus jamais être élu à des fonctions publiques.⁵⁷⁰ Grégoire IX confirma cet édit et y joignit une bulle, dans laquelle il réunit, contre les hérétiques de Rome et contre ceux de toute la chrétienté, toutes les lois pénales rendues jusqu'alors, en les aggravant de tout le poids de la colère que lui inspiraient les détracteurs obstinés de sa puissance spirituelle.⁵⁷¹ Il provoqua l'établissement d'une milice de Jésus-Christ, dont les membres s'engagèrent à combattre les hérétiques par les armes.⁵⁷² Et comme à son gré ni les évêques, ni les magistrats, ni les chevaliers de Jésus-Christ ne déployaient assez d'énergie dans l'extermination des ennemis de Rome, il introduisit, en 1233, l'inquisition dans les villes lombardes, et en confia l'exercice aux dominicains. Il chargea le provincial de la Lombardie de nommer des censeurs de la foi, auxquels il donna des instructions qu'ils ont suivies depuis avec une rigueur inflexible.⁵⁷³

Un fait remarquable, c'est que pour ces fonctions on choisissait de préférence des fils de parents hérétiques ou des Cathares revenus à l'Église; non-seulement ils connaissaient mieux la secte et ses membres, mais on comptait sur leur fougue de nouveaux convertis. Plusieurs d'entre eux se sont rendus célèbres à différents titres. Pierre de Vérone, plus tard surnommé le Martyr, dont les parents avaient été croyants de la secte, fut un des premiers inquisiteurs nommés pour la Lombardie. Ce moine, d'une haute stature et d'une voix

⁵⁷⁰ Raynald., XIII, 378, n° 16.

⁵⁷¹ Mansi, XXIII, 73.

⁵⁷² Ripoll, I, 25.

⁵⁷³ Grégoire IX au prieur des dominicains de la Lombardie ; Mansi, XXIII, 74, année 1237 ; au même, Bzovius, 424, n° 3.

tonnante⁵⁷⁴, parcourait les villes de la Haute-Italie avec une ardeur infatigable ; il prêchait contre les hérétiques, il les confondait dans des disputes solennelles, il prononçait des sentences sévères contre ceux qu'on lui amenait prisonniers, et là où il n'arrivait pas assez rapidement à ses buts, il se mettait, armé luimême, à la tête de troupes pour combattre les ennemis de l'Église. 575 Le frère Moneta, de Crémone, ne fut pas moins zélé que lui ; semblable à un lion, comme dit son-biographe, il fut la terreur des hérétiques de la Lombardie⁵⁷⁶; il ne se borna pas à sévir contre eux, il fit mieux que cela, il les réfuta dans un ouvrage de longue haleine, qui ne prouve pas seulement qu'il avait de vastes connaissances et du talent dialectique, mais aussi que la secte lui inspirait les inquiétudes les plus sérieuses. Cependant ni lui ni Pierre Martyr ne commirent de ces excès dont se rendit coupable, à la même époque, le dominicain frère Robert. Après avoir fait partie pendant près de vingt ans de la secte, qu'il avait embrassée pour complaire à une femme de Milan, Robert se convertit, prit l'habit de moine, et fut chargé de l'inquisition contre ses anciens frères ; il remplit sa mission avec tant de fureur qu'on le surnomma le marteau des hérétiques ; en l'espace de moins de trois mois, il fit brûler ou enterrer vifs plus de cinquante personnes.⁵⁷⁷ Dans le même temps, le pape donna plein pouvoir au dominicain Jean de Vicence, pour le rétablissement de la paix publique et l'extirpation de l'hérésie en Lombardie. 578 L'éloquent prédicateur exerça pendant quelque temps un pouvoir presque absolu sur les populations subjuguées par la puissance de sa parole ; mais dès qu'il la mit au service de passions politiques, le charme se rompit et son influence fut anéantie. ⁵⁷⁹ Deux autres frères prêcheurs, qui parcouraient le pays dans le même double but, Roland de Cré-

_

⁵⁷⁴ Lami, III, 566.

⁵⁷⁵ Acta SS., avril, III, 680 et suiv.

⁵⁷⁶ Tanquam leo rugiens. Ricchini, dans Moneta, VIII.

⁵⁷⁷ Albericus, II, 560, Matth. Paris, 236. Robert reçut le surnom de Robert Bougre, c'est-àdire Bulgare ou hérétique.

⁵⁷⁸ 1233. Regesta Gregorii IX, chez Raumer, III, 509.

⁵⁷⁹ Voy. sur lui Quétif et Échard, I, 150 et suiv.

mone et Léon de Pérégo, depuis archevêque de Milan n'eurent pas de succès plus durables que lui.⁵⁸⁰

1233-1240. La paix fut troublée de nouveau ; les hérétiques puisèrent de nouvelles forces dans la nécessité de se défendre contre la persécution organisée sur une vaste échelle par les inquisiteurs. Dans les conflits entre l'empereur et le pape, ils servaient d'ailleurs de prétexte continuel aux récriminations dont les deux ennemis ne cessaient de s'accabler. Lorsqu'en 1236, Grégoire IX, pour se débarrasser de Frédéric II, voulut l'envoyer en Palestine, l'empereur lui répondit que ce serait une trahison d'entreprendre une croisade contre les Sarrasins, aussi longtemps que ses États héréditaires d'Italie, et surtout la ville de Milan, étaient livrés à l'hérésie⁵⁸¹; eu faisant passer les Lombards pour hérétiques, Frédéric espérait de réunir des forces plus redoutables et de pouvoir employer, pour briser leur résistance, des mesures pareilles à celles qui avaient détruit l'indépendance des Albigeois. Grégoire IX s'étant allié aux Lombards et s'étant relâché, à ce qu'il paraît, de sa sévérité contre les Cathares dans l'intérêt de la défense contre l'ennemi commun qu'il frappa de l'anathème⁵⁸², Frédéric l'accusa publiquement d'être le protecteur des hérétiques et le déclara pour cette raison indigne de l'autorité pontificale⁵⁸³; en Allemagne, cette accusation devint populaire parmi le parti impérial; clercs et laïques la propagèrent à l'envi, le poète Wernher l'exprima en vers énergiques, en ajoutant que le pape s'était laissé corrompre par l'or de la secte.⁵⁸⁴ Nous ne faisons pas plus de cas de

^{:00}

⁵⁸⁰ Sismondi, Hist. des républ. ital., II, 482.

⁵⁸¹ Matth. Paris, 296.

⁵⁸² Frédéric II, dans sa plainte contre le pape, publiée en 1239, assure que Grégoire a déclaré lui-même se Lombardis ad hoc tantùm ferre subsidium in hac parte, ne Cœsar illos cœdat aut judicet plusquàm requirit series sui juris. Pet. de Vineis, lib. I, ep. 1, p. 83.

Mediolanensium civitatem quæ pro maximà parte.... inhabitatur hæreticis, contra nos et Imperium manifesto favore tuetur. Frédéric à à toute la chrétienté. Pet. de Vineis, lib. I, ep. 21, p. 138.

⁸⁴ Grégorie, babest, geistlicher Vater, wache und brich abe dinem slaf,

Du wende, daz in fremder weide iht irre loufen diniu schaf;

Ez wahset junger wolve vil in trugelicher wat;

Lamparten gluet in ketzerheit: warumbe leschestu daz niht,

cette plainte du poète qu'elle n'en mérite; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien peu, dans ces querelles passionnées entre l'empire et la papauté, on avait à cœur les véritables intérêts du christianisme ; la défense de la pureté de la foi n'était qu'un prétexte, dont chaque parti se servait tour à tour pour arriver plus sûrement à ses fins de domination politique. Cependant l'inquisition profita de ces dispositions de l'empereur pour imprimer plus de vigueur à la lutte contre la secte cathare. Déjà, en 1233, les inquisiteurs formèrent à Milan une association de fidèles dans le but spécial d'exterminer les Cathares⁵⁸⁵ ; Pierre Martyr fit insérer dans les statuts de la république les décrets du pape contre les adversaires de l'Église⁵⁸⁶, et les Milanais méritèrent les éloges de Grégoire IX pour leur zèle déployé dans la persécution.⁵⁸⁷ C'est surtout lorsque Frédéric II, dans ses manifestes contre le pape, eut représenté la ville de Milan comme le siège principal de l'hérésie, et qu'il l'eut menacée de sa vengeance, que les habitants, craignant d'être exclus de la paix avec lui, voulurent prouver leur orthodoxie en exterminant les Cathares que si longtemps ils avaient tolérés et protégés. 588 En 1240, le podestat Oldrado de Tresseno en fit brûler un très grand nombre ; en mémoire de cet exploit, on lui érigea une statue équestre, sur laquelle on lisait ces mots : « Il fit son devoir en brûlant les Cathares.⁵⁸⁹ » À Florence le pape avait introduit, dès 1231, l'inquisition par les dominicains.⁵⁹⁰ Ces moines excitèrent le peuple à concourir à la défense de la

Daz man so vil der diner schafe in ketzer vuore weiden siht?

Si schenkent dir von golde ein trank, daz dich in sünden lat.

Chez Van der Hagen, II, 227, note 2.

⁵⁸⁵ Sismondi, Hist. des républ. ital., II 482.

⁵⁸⁶ *Acta SS.*, avril, III, 680.

⁵⁸⁷ Ripoll, I, 65.

Mediolanenses autem tunc temporis, formidine pæncæ potius quàm virtutis amore, hæreticos, qui civitatem suam pro magnà parte inhabitahant, ut famam suam redimerent, et accusationi imperiali liberius responderent, combusserunt; quamobrem numerus civium nimis est mutilatus.

Matth. Paris, 366

⁵⁸⁹ Catharos ut debuit uxit. Bas-relief sur la façade du palais public que lui-même avait fait bâtir. Muratori, Antiq. ital., V, 90.

⁵⁹⁰ Lami, II, 513.

foi ; ils firent des miracles pour frapper l'imagination populaire, ils organisèrent des associations pieuses et armées ; comme les Cathares n'avaient pas sur Marie les mêmes idées que l'Église, on leur opposa une congrégation d'adorateurs de la Vierge, chargée spécialement se venger les outrages faites à la mère de Jésus-Christ.⁵⁹¹ En 1234, l'évêque Ardingo publia des statuts concernant la recherche et la punition des Cathares; sur l'ordre du pape ils furent insérés dans le code de la ville. 592 L'inquisiteur Roland fit emprisonner plusieurs des négociants les plus considérés de Florence⁵⁹³ ; cependant il trouva peu d'appui ; ce n'est que quelques années plus tard que les lois contre les Cathares purent être mises en vigueur dans cette république. En 1240, les inquisiteurs Aldobrandino Cavalcanti et Ruggieri Calcagni redoublèrent d'ardeur pour arriver à la destruction des hérétiques. Ceux-ci avaient pour croyants près du tiers des habitants de Florence ; les familles les plus illustres, les Pulce, les Barone, les Cavalcanti, les Malpresa leur étaient dévoués ; les parfaits Jean de Sienne, Cittadino; Altomanno, et surtout le docteur Gherardo Cipriani, parcouraient la ville et la campagne pour encourager leurs disciples à la persévérance ; Gherardo tenait aussi des réunions dans plusieurs villes voisines, notamment à Prato, où la communauté cathare était dirigée par le parfait Marchisiano. Parmi les membres les plus zélés, il y avait plusieurs femmes de haute naissance qui s'étaient résignées à mener la vie dure des parfaites; on en cite Marie, fille de Ruggieri de Pulicciano, avec ses deux associées Bona, jadis femme de Ricivuto de Poppio, et Gemma de Caccialonis; Albense de Sienne, Allegrantia, Contelda Benincasa, Théodora et Marguerite, jadis épouses de deux seigneurs de la famille des Pulce. L'enthousiasme de ces hérétiques et la puissance de leurs protecteurs les rendait de plus en plus redoutables, et le clergé commençait à trembler, lorsque l'inquisiteur frère Ruggieri eut le courage de procéder contre eux ; il invoqua le secours des magistrats et fit arrêter beau-

⁵⁹¹ *L. c.*, 515.

⁵⁹² *L. c.*, 519 el suiv.

⁵⁹³ Ripoll, I, 71.

coup de personnes suspectes ; mais à cette époque l'histoire ne fait pas encore mention de condamnations ni de supplices à Florence.⁵⁹⁴

Toutefois Milan⁵⁹⁵ ne fut pas la seule ville où l'on eût allumé des bûchers du temps de Grégoire IX. En 1233, le frère Jean de Vicence fit brûler à Vérone soixante personnes, de familles nobles, comme hérétiques ; deux années plus tard, le pape lui-même condamna à mort des Cathares de Viterbe, avec leur évêque Jean Bénéventi ; il fit démolir les châteaux de plusieurs seigneurs qui les avaient protégés, et chargea le prieur de Sainte-Marie-ad-gradus, ainsi que le dominicain Raoul d'exercer en cette ville les fonctions d'inquisiteurs.⁵⁹⁶ Dans la même année 1235, l'évêque de Padoue mérita les éloges de Grégoire IX pour son zèle contre les Cathares⁵⁹⁷; à Parme on forma, pour leur extermination, une association de chevaliers de Jésus-Christ, auxquels le pape donna de grands privilèges.⁵⁹⁸ Vers 1240 enfin, les deux parfaits Masséo et Martello furent brûlés à Pise. 599 Ailleurs, cependant, l'exercice de l'inquisition rencontra une résistance, qui plus tard devint plus fréquente et plus générale. À Bergame, ni les prières, ni les menaces de plusieurs légats envoyés successivement par Grégoire IX, ne purent engager le magistrat à sévir contre les hérétiques ; il ne céda pas même à une excommunication solennelle, prononcée en 1233 par le pape. 600 À Plaisance, où Reinerio Sacchoni avait été un des propagateurs les plus ardents de la secte, et où Robert, moine de Savin, enseignait publiquement le catharisme, l'inquisiteur frère Roland, après un violent sermon sur la place publique, fut maltraité et chassé par le peuple, sans que le magistrat s'y opposât. 601 À

⁵⁹⁴ Lami, II, 537 et suiv.

⁵⁹⁵ Raumer, III, 512.

⁵⁹⁶ Raynald., XIII, 424, n° 15. Bzovius, 45, n° 3.

⁵⁹⁷ Raynald., *l. c.*

⁵⁹⁸ *L. c.*

⁵⁹⁹ Lami, II, 554.

⁶⁰⁰ Manrique, IV, 465.

⁶⁰¹ En 1253, le podestat, les juges et plusieurs habitants furent obligés de se rendre à Rome pour se justifier. Trois années plus tard, le peuple de Plaisance demanda à donner satisfaction à l'Église Quétif et Échard, I. 126. Ripoll, I, 87. Bzovius, 421, n° 45.

Mantoue, en 1235, l'évêque lui-même fut tué par les croyants des Cathares⁶⁰²; à Naples, ils saccagèrent le couvent des dominicain.⁶⁰³

1240-1300 et suivantes. Grégoire IX mourut, en 1241, sans avoir triomphé de la secte; son successeur, Célestin, pendant son règne de peu de semaines, n'eut pas le temps de songer à la lutte. Celle-ci ne fut reprise avec vigueur que par Innocent IV. À peine monté au trône pontifical, ce pape transmit aux gouverneurs de la Lombardie, de la Romagne et de la Marche de Trévise les lois impériales contre les Cathares, avec l'ordre de les exécuter sous peine d'excommunication et d'interdit. 604 Mais les esprits étaient trop absorbés par les graves événements qui rendaient la division entre l'Empire et le Saint-Siège de jour en jour plus profonde, pour qu'on eût pu s'occuper avec ensemble et avec énergie de la destruction de l'hérésie; d'autre part, la passion avec laquelle le clergé se mêlait à ces ardentes querelles politiques, ébranlait de plus en plus le respect que les populations avaient encore pour lui ; cette circonstance, jointe à la recrudescence de l'anarchie dans la Lombardie, devint une occasion pour les Cathares de se relever publiquement avec de nouvelles forces. La branche de Concorezo, dispersée dans toute la Lombardie, avait près de 1,500 parfaits⁶⁰⁵; celle de Bagnolo, dont les principaux centres étaient Mantoue, Brescia, Bergame, Florence, et qui était répandue d'ailleurs dans le Milanais, la Toscane, la marche de Trévise, la vallée de Spolète, la Romagne, en comptait 200.606 Les sectateurs de l'ancien dualisme absolu avaient été réduits, il est vrai, au nombre de 500 parfaits, disséminés dans presque toutes les villes de la Lombardie, surtout à Milan, à Vienne, à Vérone, à Desenzano⁶⁰⁷; mais depuis longtemps ils n'étaient plus hostiles aux dualistes mitigés, et le schisme qui antérieurement avait divisé les deux branches, avait fait place à une

⁶⁰² Raynald., XIII, 425, n° 16. Raumer, III, 587.

⁶⁰³ Ripoll, I, 74.

⁶⁰⁴ 31 octobre 1245. Mansi, XXIII, 586 et suiv. Voy pape contre les hérétiques, dans *Literæ* apostol., 4 et suiv.

⁶⁰⁵ Reinerius, 1767.

⁶⁰⁶ Ibid., 1767, 1774. Muratori, Atanquit. ital., V, 121 et suiv. Lami, II, 556.

⁶⁰⁷ Reinerius, *l. c.*

union intime, cimentée par les besoins de la défense commune contre des adversaires qui ne distinguaient pas entre les différentes nuances de la doctrine cathare. L'Église française de Vérone était componée alors de près de 150 parfaits ; elle avait adopté quelques opinions du dualisme mitigé, et se rattachait à la branche de Bagnolo⁶⁰⁸; elle était le centre où venaient se réfugier les Français que l'inquisition forçait de quitter leur pays, et que depuis cette époque on rencontre en grand nombre en Lombardie. On voit par là que la secte était encore loin de son déclin. 609 On disait même alors que, profitant de la lutte entre l'empereur et le pape, les Cathares s'étaient adressés à un prince de l'Allemagne pour qu'il se mît à leur tête⁶¹⁰ ; ils se croyaient assez puissants sans doute pour s'ériger en société religieuse libre et indépendante. En 1250, Frédéric II mourut; cette mort délivra Innocent IV d'un adversaire formidable, et, comme dit ce pape, elle enleva aux hérétiques leur principal protecteur. Ce n'est que maintenant, selon lui, qu'on put songer avec espoir de succès à étouffer en Italie la peste hérétique⁶¹¹; il voulait se justifier ainsi d'avoir perdu de vue pendant plusieurs années ce qui i se passait dans l'Église, pour ne s'occuper que du triomphe de ses prétentions politiques. Il réitéra sa sommation aux podestats de la Lombardie de la Romagne et de la Marche Trévisane, d'exécuter les décrets contre les hérétiques ; aux anciens règlements il en ajouta de nouveaux sur les obligations de la justice civile, qu'il soumit d'une manière absolue aux inquisiteurs.612 Il confia l'inquisition en Lombardie principalement à Rei-

⁶⁰⁸ *L. c.*

⁶⁰⁹ Encore en 1454 Innocent IV écrivit au clergé d'Italie : Malitia hujus temporis in divertis mundi partibus, et maxime in provincià Lombardiæ, perversorum morum peperit corruptelam, ex quibus lethifera pestis hæreticæ pravitatis abundantius solito noscitur pullulasse. Wadding, III, 330.

⁶¹⁰ Tempore dissensionis que fuit inter dominum Innocentium papam quartum et Fridericum quondam Imperatorem et eius fautores, quemdam principem Theutoniæ, qui ob hanc causam erat Ecclesiæ adversarius et cleri inimicus, iam disposuerant hæretici persuasionibus aggredi et ad se allicere, nisi Deus hunc subito sublatum de medio prœvidisset et Ecclesiam suam a tanto malo defendisset. Yvonetus, 1786.

⁶¹¹ En 1251. Lami, II, 490. Ripoll, I, 192.

⁶¹² Mansi, XXIII, 569 et suiv. Ripoll, I, 199 et suiv.

nerio Sacchoni, qui, après avoir été pendant dix-sept ans un des ministres de la secte, s'était fait dominicain, et qui comme tel devint un des plus ardents per-sécuteurs de ses anciens frères.⁶¹³

Voyant l'insuffisance de tous les moyens tentés depuis un demi-siècle, Innocent IV crut le temps venu de frapper de grands coups, en faisant prêcher contre les hérétiques une croisade, avec les mêmes indulgences que pour les expéditions contre les Sarrasins ; en 1254, il en donna l'ordre à tous les prélats de l'Italie, et notamment aux moines mendiants chargés de l'inquisition ; ils durent appeler tous les fidèles aux armes pour exterminer les « ouvriers de l'iniquité, » et il promit même la rémission entière de toutes les pénitences à ceux qui auraient été condamnés pour avoir incendié des églises ou maltraité des prêtres, pourvu qu'ils expiassent leurs crimes en combattant sous la bannière de la croix. 614 Pour éviter les conflits entre les dominicains et les franciscains, et pour imprimer plus de vigueur à leur activité, il organisa d'une manière plus régulière l'œuvre de l'inquisition, en répartissant l'Italie entre les deux ordres qui se disputaient le privilège de rechercher et de punir les hérétiques ; aux dominicains il assigna la Lombardie la Romagne, les Marches de Trévise et de Gênes ; aux frères mineurs, Rome et sa campagne, Toscane, le Patrimoine de Saint-Pierre, le duché de Spolète. 615 Son successeur Alexandre IV marcha sur ses traces ; il prit une série de mesures pour contraindre les magistrats d'exécuter avec plus d'énergie les décrets contre les Cathares ; en 1255, il ordonna aux podestats et aux recteurs des communes, de livrer à l'évêque, au seigneur et aux inquisiteurs du lieu les hérétiques que ceux-ci leur indiqueraient, sous peine de 200 marcs d'argent⁶¹⁶ ; l'année suivante il chargea les inquisiteurs de la Lombardie de forcer les magistrats des villes et des bourgs dé-

⁶¹³ *Acta SS.*, avril, III, 680. Reinerius, 1763, 1764. Reinerius fut confirmé comme inquisiteur par Alexandre VI, en 1255; en 1257, ce pape lui donna des pouvoirs plus étendus. Ripoll, I, 257, 536.

⁶¹⁴ Mansi, XXIII, 584 et suiv. Wadding, III, 330. Ripoll, I, 230.

⁶¹⁵ Wadding, III, 328 Limborch, 59.

⁶¹⁶ Raynald., XIV, 7, n° 31.

pendants du marquis Uberto Palavicini, d'insérer dans leurs lois les statuts contre les hérétiques, sous peine d'excommunication et d'interdit. 617 À plusieurs reprises il renouvela les édits de ses prédécesseurs⁶¹⁸; il y en ajouta d'autres pour protéger l'inquisition contre les résistances qu'elle essuyait de toutes parts, et pour encourager par d'énormes privilèges les inquisiteurs à ne pas se relâcher de leur sévérité.⁶¹⁹ Mais ce système de persécution n'eut pas les résultats qu'on en attendait ; au lieu de ramener les hérétiques à l'Église, il ne provoqua chez les uns que des rancunes et des haines qui augmentèrent encore le désordre dont la malheureuse Italie ne cessait de souffrir ; chez d'autres il corrompit les mœurs et les caractères, en donnant lieu à une hypocrisie profonde, et à la manifestation de sentiments contraires à la nature humaine. Pour se soustraire à la justice des inquisiteurs, beaucoup d'hérétiques firent semblant dès lors d'être extérieurement catholiques ; quelquefois ils réussirent si bien à tromper l'Église, que celle-ci fut sur le point de canoniser un de leurs principaux membres. D'autres fois des fils, craignant de perdre l'héritage paternel, prétendirent que leurs pères avaient été en démence en se faisant donner le Consolamentum. Souvent enfin on vit des croyants abjurer l'hérésie, et peu après se parjurer en y revenant. 620 En vain Urbain IV et Clément IV enjoignirent-ils aux dominicains et aux franciscains de l'Italie d'exercer une inquisition plus active et plus sévère⁶²¹; en vain Nicolas IV réitéra-t-il, en 1288, le même ordre, et publia-t-il de nouveau tous les décrets des empereurs et des papes⁶²² : au milieu des guerres civiles qui, sans interruption, déchiraient la Lombardie, et consommaient la décadence de villes jadis si florissantes, la discipline ecclésiastique se relâcha de plus en plus, et la secte cathare put résister encore longtemps à l'inquisition peu soutenue par les magistrats. Après ces indications sur

617 18 janvier 1256. Ms., Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 186.

⁶¹⁸ En 1258 et en 1260. Eymerieus, 135.

⁶¹⁹ Wadding, IV, 49 et suiv., 87 et suiv.

⁶²⁰ Wadding, IV, 86.

⁶²¹ Urbain IV, en 1262. Ripoll, I, 417 et suiv. Clément IV, en 1265 et 1266. Wadding, IV, 244, 257. Ripoll, I, 462 et suiv.

⁶²² Bzovins, 953, n° 7. Ripoll, II, 23.

les mesures générales prises par les papes depuis Innocent IV, contre les Cathares de l'Italie, nous reprenons l'histoire de ces derniers dans les différentes villes, jusqu'à l'époque où leurs traces se perdent.

On ne sait point de détails sur les destinées de la secte à Milan, depuis la persécution de 1240 jusque peu de temps après la mort de Frédéric II. Plusieurs des principaux seigneurs, Manfred de Sexto, Robert de Gluxiano, Gilles, comte de Cortenova, Jacques de la Cluse, Péraldi et autres, continuaient à les protéger ; les réunions religieuses se tenaient tantôt dans la maison du jeune et puissant Étienne Gonfanoniere d'Allia, tantôt dans le château de Gatha, ou dans celui de Mongano, appartenant au comte de Cortenova.⁶²³ Il paraît que, stimulés par le pape, les inquisiteurs et les magistrats prononcèrent, vers le commencement de 1252, des condamnations, qui excitèrent à un haut degré l'indignation des habitants et surtout des nobles. Un complot se forma contre la vie des frères Pierre de Vérone et Reinerio Sacchoni; Pierre fut tué dans une forêt en revenant d'une inquisition à Como⁶²⁴; Reinerio, devenu aussi fougueux inquisiteur qu'il avait été zélé hérétique, prit échapper à la haine de ses anciens compagnons de foi. Les soupçons tombèrent sur Étienne Gonfanoniere et sur Jacques de la Cluse; Étienne fut banni par le podestat de Milan⁶²⁵, Jacques prit la fuite ; on le condamna par contumace à la prison perpétuelle, et le pape manda au provincial des dominicains de la Lombardie de contraindre les seigneurs et les magistrats de la province de prêter main forte aux inquisiteurs pour s'emparer du fugitif. 626 Peu après, le moine Pierre d'Arcagny tomba également sous les coups de meurtriers, soudoyés par Manfred de Sexto. 627 Le frère Moneta fut menacé du même sort ; le seigneur Péraldi résolut de le faire assassiner; mais l'inquisiteur, informé du danger, saisit un crucifix, se mit à la

⁶²³ Muratori, *Antiquit. ital.*, V, 91. Ripoll, I, 238, 244, 254.

⁶²⁴ Acta SS., avril, III, 698. Pierre fut surnommé Martyr et canonisé ; il devint le patron de l'inquisition d'Espagne.

⁶²⁵ Muratori, *l. c.*

^{626 1253.} Ms., Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 83. Ripoll, I, 224.

^{627 1254.} Ripoll, I, 244.

tête d'une troupe de soldats, pénétra dans l'habitation de Péraldi, et l'arrêta ainsi que le spadassin chargé de lui porter à lui-même le coup mortel ; il les fit brûler tous les deux.⁶²⁸ Innocent IV somma les Milanais de courir sus au comte Gilles de Cortenova, et ordonna à Reinerio de faire démolir le château de Gatha et les tombeaux des évêques cathares qu'il renfermait.⁶²⁹

L'exercice de l'inquisition fut entravé aussi longtemps que régna en Lombardie le tyran incrédule Ezzelin de Romana; sous lui les Cathares jouirent d'une liberté que l'Église, dont Ezzelin bravait les sentences, n'osa pas entamer. 630 Après la mort tragique de cet homme, en 1259, le marquis Uberto Palavicini fut appelé au gouvernement de la cité de Milan. Uberto, ardent gibelin, avait toujours protégé les hérétiques ; il avait reçu en ses domaines les réfugiés provençaux et empêché les poursuites des inquisiteurs ; à sa propre maison il avait attaché le ministre cathare Bérenger. 631 Reinerio essaya de s'opposer au choix d'un homme aussi dangereux ; il adressa de vifs reproches aux puissants seigneurs de la Torre et à Uberto lui-même, et les accusa auprès du pape ; mais le Milanais le chassèrent, et leur nouveau gouverneur fit, aussitôt suspendre toutes les procédures pour cause d'hérésie; les prêtres qui voulurent résister, furent expulsés et privés de leurs bénéfices. 632 Profondément indigné, Alexandre IV ordonna à Reinerio de procéder par des censures et des menaces contre les Milanais, afin de les ramener à l'obéissance⁶³³; il réussit à réorganiser, pour l'extinction de l'hérésie à Milan, une association aux membres de laquelle il donna des indulgences extraordinaires⁶³⁴; dans toutes les villes de la Lombardie, il fit assembler le peuple et publier une bulle menaçante par la-

⁶²⁸ Ricchini, dans Moneta, VIII.

^{629 23} mars et 19 août 1254. Ripoll, I, 242, 254.

⁶³⁰ Déjà en 1244 Innocent IV avait chargé le frère Roland de faire une enquête sur la vie d'Ezzelin, « persécuteur de la foi et fauteur des hérétiques. » Ripoll, I. 135.

⁶³¹ Ripoll, I, 400.

⁶³² Annales Mediolan., cap. 31, p. 662. Quétif et Échard, I, 154. Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 210.

⁶³³ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, l. c., Ripoll, I, 398.

⁶³⁴ En 1260. inquisition de Carcassonne, l. c., f° 207.

quelle il sommait Uberto de comparaitre devant le tribunal du Saint-Siège; il augmenta de huit le nombre des inquisiteurs dans la Lombardie, et enjoignit à tout le clergé italien de protéger le frère Reinerio contre les violences et les embûches de ses ennemis. 635 Nous ignorons si ces mesures ont eu des résultats. Il paraît que sur la, fin du treizième siècle le véritable christianisme était tellement oublié à Milan, et la discipline du clergé et des moines tellement relâchée, que non seulement les Cathares purent y subsister sans entraves, mais que toutes les extravagances religieuses purent y trouver, sans opposition, des partisans enthousiastes. C'est ainsi que la Béguine Guillelmina, qui vint à Milan, en 1280, fut crue d'un grand nombre de personnes lorsqu'elle assura qu'elle était le Saint-Esprit ; après sa mort, le peuple crédule voyait s'accomplir des miracles sur sa tombe. 636 En 1287, l'archevêque Otton tenta vainement de réformer la discipline du clergé, et de faire exécuter les statuts contre les hérétiques ; les résolutions qu'il fit prendre à cet effet dans un synode provincial, n'attestent que la grandeur du mal auquel il fallait remédier. 637 L'unique succès de l'inquisition, dont à cette époque nous trouvions la trace, est la condamnation du vieillard Étienne Gonfanoniere; après avoir été banni, en 1252, comme complice du meurtre de Pierre Martyr, il avait été condamné, en 1260, par ordre du pape, à la prison perpétuelle, mais il avait échappé aux recherches des inquisiteurs⁶³⁸; ce n'est que longtemps plus tard que, se croyant oublié, il était rentré à Milan ; saisi en 1295, il fut condamné comme ancien hérétique et livré au bras séculier. 639 Au commencement du quatorzième siècle, la secte, dont l'enthousiasme d'ailleurs commençait à se refroidir, trouva un dernier protecteur dans le vicaire impérial de la Lombardie, Matthieu Visconti ; ce fut autant comme gibelin, que comme croyant des Cathares, qu'il défendit ceux-ci contre les inquisiteurs, et qu'il accablait le clergé sous un dur despotisme. Sa

-

⁶³⁵ Ripoll, 399, 400, 402.

⁶³⁶ Muratori, Antiquit. ital., V, 91 et suiv.

⁶³⁷ Mansi, XXIV, 873.

⁶³⁸ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXI, f° 201. Ripoll, I, 389.

⁶³⁹ Muratori, Antiquit. ital, V. 91.

propre grand'mère avait été brûlée comme Cathare; une de ses parentes, Manfreda, avait été la compagne de Guillelmina et brûlée avec elle. 640 En 1311, l'archevêque Gaston, de la famille guelphe de la Torre, rivale ardente de celle des Visconti, tint un synode, où il ordonna aux pouvoirs séculiers d'assister de toutes leurs forces les inquisiteurs de la Lombardie, pour arriver à la destruction des hérétiques et de leurs protecteurs. 641 En 1322, un synode réuni à Valenzia condamna Matthieu Visconti comme hérétique, non seulement à cause de son attachement à la secte cathare et des violences qu'il exerçait contre les prêtres et les églises, mais aussi parce qu'il était partisan dévoué de l'empereur Louis de Bavière⁶⁴²; deux années après, cette condamnation fut solennellement renouvelée par Jean XXII contre la mémoire de Matthieu, mort excommunié, et contre son fils Galeazzo, demeuré fidèle aux haines et à la politique de sa famille; la croisade que le pape ordonna contre lui n'eut l'hérésie que pour prétexte⁶⁴³, la raison en fut le dévouement des Visconti au parti impérial et leurs projets d'agrandir la puissance de leur propre maison. Pendant les troubles et les guerres dont la Lombardie fut, au quatorzième siècle, le théâtre, nous n'avons plus trouvé à Milan aucune trace de la secte cathare.

Quant aux autres villes de la Lombardie, voici les détails que nous avons pu, recueillir : En 1251, Pierre Martyr fut chargé par Innocent IV de procéder à une inquisition spéciale contre les nombreux Cathares de Crémone 644; il ne parvint pas à les extirper ; pendant le reste du siècle, Crémone servit d'asile à beaucoup de parfaits du midi de la France ; en 1258, l'évêque cathare de Toulouse, Vivian, qui jusque là avait vécu à Plaisance, se réfugia à Crémone avec plusieurs de ses compagnons. Dans la république de Gênes, la secte eut, en 1256, assez d'influence pour obtenir du magistrat le refus d'insérer dans ses lois les décrets d'Alexandre IV contre les hérétiques. Frappés de l'interdit par

640 Raynald., XV, 275.

⁶⁴¹ Mansi, XXV, 479, 569, 597.

⁶⁴² *L. c.*, 689 et suiv.

⁶⁴³ Raynald., XV, 275 et suiv.

⁶⁴⁴ Acta SS., avril, III, 680.

l'inquisiteur frère Anselme, les Génois n'en furent relevés qu'à condition de donner force de loi à ces décrets et d'y ajouter encore ceux de Frédéric II. 645 Cependant ils ne furent que mollement observés; car encore au commencement du quatorzième siècle il y eut à Gênes des Cathares, auprès desquels les réfugiés français trouvèrent une hospitalité assurée. ⁶⁴⁶ En 1257, le magistrat de Mantoue fit un statut pour empêcher les vexations des inquisiteurs ; l'évêque de Modène, chargé par Alexandre IV de s'opposer à l'exécution de ce statut, ne paraît pas avoir obtenu de résultat immédiat⁶⁴⁷, car l'année suivante, Jean de Casalolte, évêque de la branche de Bagnolo, résidait publiquement à Mantoue.648 À Bergame, qui continuait à être un des principaux centres de cette branche⁶⁴⁹, on prit également des mesures légales pour résister à l'inquisition ; en 1264, Urbain IV enjoignit à l'archidiacre de cette ville de la ramener à la soumission; en cas de refus, il dut excommunier le podestat et les magistrats. 650 Il se peut que ceux-ci aient été forcés de rapporter leur loi, mais la haine contre la juridiction des moines n'en devint que plus violente. Elle éclata en 1279; Conrad de Venosia, et quelques autres nobles, surprirent l'inquisiteur Pagano de Leuco et le mirent à mort ainsi que ses deux notaires ; les meurtriers purent se soustraire par la fuite aux poursuites ordonnées par Nicolas IV.651 La ville de Vérone est souvent mentionnée, dans la seconde moitié du treizième siècle, comme résidence d'évêques cathares et surtout comme asile des réfugiés provençaux. 652 En 1267, les évêques Albert, de la branche de Bagnolo, et Bonaventure Belasmagra habitent Vérone⁶⁵³, où des personnes de distinction font partie de la secte ; en 1269 on y brûle, comme Cathare, Spera,

_

⁶⁴⁵ Raynald., XIV, 41, n° 28. Ripoll, I, 312.

⁶⁴⁶ Liber sentent. in quis. Tolos., 22, 76.

⁶⁴⁷ Literæ apostol., 21.

⁶⁴⁸ Muratori, *Antiquit. ital.*, V, 121.

⁶⁴⁹ L. c. 122, 139. Reinerius, 1767.

⁶⁵⁰ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 288.

⁶⁵¹ *Ibid.*, XXXII, fo 160. Ripoll, I, 567.

⁶⁵² Vaissette, IV, 17.

⁶⁵³ Muratori, Antiquit. ital., V, 121, 130.

dame d'honneur de la marquise d'Este. 654 Depuis 1270, Guillaume Petit était évêque de l'Église française de Vérone⁶⁵⁵; il fut arrêté, en 1289, avec beaucoup d'autres Cathares français ; sur l'ordre de Nicolas IV ils durent être renvoyés en France pour y être livrés aux inquisiteurs. 656 Pendant ce temps, il y eut encore des Cathares à Vicence, à Pavie, à Tortone, à Alexandrie, à Côme. Toutes ces villes servaient d'asile à des réfugiés français, qui entretenaient par des messagers fidèles des relations avec leurs frères restés en France⁶⁵⁷; ceux-ci venaient même souvent les visiter pour recevoir d'eux le Consolamentum; en 1300 surtout, le jubilé qui fit entreprendre à tant de gens le voyage de Rome, leur fournit un prétexte pour venir en grand nombre en Lombardie.⁶⁵⁸ La ville qui vers la fin du siècle paraît avoir été le principal refuge de la secte, est celle de Sermione, dans le Novarais. Vers 1270, elle était la résidence des évêques Laurent, de la branche de Bagnolo et Henri de Rues ; un des parfaits les plus vénérés, François de Piémont, demeurait avec eux, ainsi que plusieurs des principaux réfugiés du midi de la France, comme Bernard Oliba, évêque cathare de Toulouse, Guillaume de Bourgogne, etc. 659 Presque tous les habitants de Sermione étaient croyants de la secte ; malgré les interdits et les excommunications, le magistrat empêchait les inquisiteurs d'exercer leur office, et prêtait son assistance aux adversaires des papes, surtout à Conradin.660 En 1273, les inquisiteurs de la Lombardie gagnèrent une femme de Bergame, nommée Constance, qui avait été parfaite; elle consentit à se rendre à Sermione, pour trahir la secte⁶⁶¹; mais sa perfidie ne profita pas encore à l'Église; ce n'est qu'en 1277, que par les efforts réunis du dominicain Aldobrandini, inquisiteur en Lombar-

_

⁶⁵⁴ *L. c..*, 126.

⁶⁵⁵ Vaissette, IV, 17.

⁶⁵⁶ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXII, f° 155.

⁶⁵⁷ Muratori, Antiq. ital., V, 122, 139. Liber sent. inquis. Toles., 12. Vaissette, IV, 17.

⁶⁵⁸ Liber sentent. inquis. Tolos., 13, 81, etc.

⁶⁵⁹ Muratori, *Antiq. ital.*, V, 121. *Archives de l'Inquisition de Toulouse*, Doat, XXV, f° 140. Vaisselle, IV, 17.

⁶⁶⁰ Wadding, V, 17.

⁶⁶¹ Muratori, Antiq. ital., V, 126.

die, et du franciscain Philippe Bonacorsi, inquisiteur dans la Marche de Trévise, assistés de l'évêque de Vérone et de quelques seigneurs, les habitants de Sermione purent être empêchés de protéger davantage la secte. Cent soixantedix huit parfaits, hommes et femmes, furent pris et livrés à Bonscorsi ; frappés de terreur, les habitants demandèrent alors à être réconciliés à l'Église ; Jean XXI leur rendit sa grâce, et autorisa le frère Philippe à les absoudre tous individuellement après leur avoir fait, prêter serment de renoncer à l'hérésie et de concourir à l'extermination des hérétiques ; quant aux prisonniers, le pape voulut qu'ils fussent punis selon toute la rigueur des décrets ; l'inquisiteur en fit brûler plus de soixante-dix.⁶⁶² Pour assurer ce triomphe du catholicisme à Sermione, le pape Nicolas III établit, dès 1278, en cette ville un couvent de franciscains ; la commune de Vérone, pour avoir protégé les hérétiques et assisté jadis Conradin fut condamnée à payer 4000 livres pour la construction de ce monastère. 663 Le zèle des seigneurs qui avaient aidé les inquisiteurs à exterminer les Cathares de Sermione, fut récompensé par Nicolas IV, qui leur donna, à cet effet, un château, fief de l'Église de Rome. 664

Dans l'État de l'Église on trouve également encore de nombreux Cathares dans la seconde moitié du treizième siècle. Ils osaient même se montrer à Rome, où, en 1258, Alexandre IV insista vivement auprès des frères mineurs pour qu'ils procédassent avec plus d'énergie contre eux. 665 Ceux de Rimini entretenaient encore, en 1267, des relations avec ceux des villes lombardes 666; il y eut même en cette ville une rue qui porta longtemps le nom de rue des Patarins. A Spolète, le chevalier Philippe Palmerio fut condamné, en 1260, comme croyant de la secte; son fils Archio, déclaré incapable de toute charge et dignité publique, ne fut relevé de cette peine que par Honoré IV, en

⁶⁶² Lettre de Jean XXI au frère Philippe. Wadding, V. 17 et suiv. Raynald., XIV, 260, n° 11.

⁶⁶³ Wadding, V, 56.

⁶⁶⁴ En 1289. Ce fut le *castrum Ilasii*, construit jadis par Ezzelin de Romana. Wadding, V, 207.

⁶⁶⁵ Wadding, IV, 86.

⁶⁶⁶ Muratori, Antiq. ital., V, 131.

⁶⁶⁷ Krone, 21, note 5.

1286.668 Pierre Peregrini, seigneur de Montorio, et son fils Ugolino, qui habitaient le diocèse de Narni, dans le duché de Spolète, et qui étaient Cathares, perdirent leurs biens par la confiscation ; les fils d'Ugolino demandèrent en vain pendant plusieurs années à succéder dans l'héritage paternel; ce n'est qu'en 1278 que le pape les y autorisa. 669 C'est surtout à Viterbe que la secte demeura puissante; en 1265, les habitants, irrités contre les inquisiteurs, se soulevèrent ; le gouverneur les ayant attaqués, il y eut un conflit sanglant, dans lequel deux moines perdirent la vie. 670 Encore, en 1279, Nicolas III enjoignit à l'inquisiteur de la Romagne, frère Sinibaldi de Lacu, de diriger des poursuites sévères contre les Cathares de Viterbe. 671 Le souvenir de l'hérésie paraît s'être conservé dans cette ville par le nom d'une cloche dite des Patarins.⁶⁷² Dans le Patrimoine de Saint-Pierre plusieurs seigneurs puissants protégeaient les Cathares; en 1260, l'inquisition condamna, pour ce motif le chevalier Capello de Chia, sa femme et ses fils, et Alexandre IV somma les magistrats des villes voisines de prêter main forte aux moines et au gouverneur de la province, pour dévaster les terres de Capello et pour en chasser les hérétiques. Le chevalier se prépara à la défense ; n'ayant pas assez d'hommes pour munir tous ses châteaux, il céda celui de Colliscasalis, sous prétexte de vente, à Pierre Surdo, citoyen de Rome ; le magistrat de Viterbe, tout en assurant les inquisiteurs qu'il enverrait des troupes contre Capello, s'engagea envers Surdo que rien ne serait entrepris contre le château confié à sa garde. 673 Nous ignorons la suite de cette affaire. Un autre château dans le Patrimoine, celui de Siriano, appartenait également à des hérétiques ; en 1278 s'y enfermèrent les fils du chevalier Porcario, ancien seigneur du lieu, et leurs amis ; sur leur refus de revenir à l'Eglise de Rome, Nicolas III ordonna à l'inquisiteur Sinibaldi de Lacu de prendre contre

-

⁶⁶⁸ Literœ apostol., 55. Wadding, V, 152.

⁶⁶⁹ Wadding, V, 446.

⁶⁷⁰ Clément IV au légat cardinal de Saint-Adrien. Martène, *Thes. nov. anecdot.*, II, 191.

⁶⁷¹ Wadding, V, 86.

⁶⁷² Krone, 21, note 5.

⁶⁷³ Literæ apostol., 37, 38. Limborch, 180.

eux les mesures les plus rigoureuses, en appelant à son aide le pouvoir séculier ; le gouverneur du Patrimoine dut les attaquer avec des troupes et punir leur rébellion.⁶⁷⁴

La ville de Plaisance fut pendant toute la seconde moitié du treizième siècle un asile des Cathares réfugiés de France; l'évêque de Toulouse, Vivian et son fils majeur Guillaume du Puy, y séjournèrent pendant quelque temps, lorsqu'en 1258, Vivian, surpris au bourg de Saint-Pierre près de Vicence, fut condamné à mort par les inquisiteurs; il put se sauver, grâce à la protection d'Ezzelin de Romana, et s'enfuir à Crémone. Même après la mort d'Ezzelin, les Cathares vécurent libres à Plaisance; beaucoup de Français vinrent s'y établir depuis 1270. Une femme hérétique ayant été brûlée, en 1285, à Parme, les habitants, exaspérés, envahirent le couvent des dominicains, le saccagèrent et maltraitèrent les moines qui s'enfuirent à Reggio. Le podestat et les consuls, cités devant le pape, durent donner satisfaction aux frères, mais l'hérésie eut encore longtemps des partisans à Parme.

L'impulsion plus vigoureuse donnée à l'inquisition par Innocent IV, amena, dès 1244, la découverte des Cathares de Florence. Le frère Ruggieri Calcagni employa les moyens les plus immoraux pour perdre ceux que, dans l'excès de son zèle, il considérait comme plus coupables que les criminels les plus endurcis. Il favorisa la délation dans le sein des familles, excita les citoyens les uns contre les autres, et en appela aux passions les plus viles pour arriver à son but. Un grand nombre de parfaits et de croyants furent arrêtés par ses soins, et jugés par l'évêque et par lui. Mais les nobles de la maison de Barone envoyèrent des hommes armés pour délivrer les prisonniers, qui trouvèrent alors un asile dans le château fort de Guido de Cacciaconti, seigneur à Valdarno; c'est là qu'ils continuèrent leurs réunions religieuses, auxquelles vinrent assister les nobles et

⁶⁷⁴ Wadding, V, 56, 449.

⁶⁷⁵ Campi, II, 215.

⁶⁷⁶ Vaissette, IV, 17.

⁶⁷⁷ Memoriale potestatum Regiensium, chez Muratori, Scriptores, VIII, 1146. Literæ apostol., 54.

les bourgeois de la contrée. Sommé de les livrer, Guida leur procura les moyens de se retirer dans un lieu plus sûr. À la vue de cette résistance, la fougue de Ruggieri se refroidit, il perdit courage, et le pape dut envoyer à Florence le frère Pierre de Vérone pour y exercer l'office d'inquisiteur. Pierre assembla le peuple suis la place publique, et par un discours, prononcé d'une voix tonnante, il jeta dans les esprits une terreur, dont il profita aussitôt contre les hérétiques. Il ranima le zèle du frère Ruggieri, et forma, de concert avec lui, une association de seigneurs catholiques pour la défense de la foi et l'extirpation de l'hérésie et de ses sectateurs ; on appela cette congrégation la société des capitaines de la Vierge ; les membres en portaient des tuniques blanches avec des croix rouges sur la poitrine et sur l'écu ; ils se mirent sous les ordres du moine Pierre de Vérone. Dès lors les procédures interrompues reprirent leur cours ; plusieurs Cathares furent pris par les capitaines de la Vierge ; le docteur Gherardo, et les parfaites Albense, Allegranza, Bona furent brûlés à Florence ; à Prato on brûla les parfaits Albano Martinelli, André, fils d'Ugolin, châtelain de Civitella, et une femme. Ces supplices excitèrent la colère des nobles, protecteurs de la secte, et ils jurèrent d'en tirer une vengeance éclatante. Les Barones réunirent leurs partisans, enflammèrent leur courage et leur haine contre l'Église et convinrent avec eux de recourir en même temps à la protection de l'empereur. Ils s'adressèrent au podestat impérial de la Toscane, Pandolfo de Pasanella, homme de grand cœur et zélé Gibelin; mais il essaya en vain de s'opposer aux fureurs du tribunal de l'inquisition ; les Barones eux-mêmes se virent forcés de comparaître et de se laisser condamner à des amendes. Cependant le podestat avait informé l'empereur de l'état des partis à Florence ; le 12 août 1245, peu de semaines après que Frédéric II eut été excommunié au concile de Lyon, Pandolfo publia à Florence que l'empereur défendait sévèrement les rigueurs des inquisiteurs et demandait qu'on fit cesser immédiatement tous les procès commencés. Là-dessus les frères Pierre et Ruggieri dénoncèrent publiquement le podestat comme fauteur et défenseur des hérétiques et le citèrent à leur tribunal. Les deux partis prennent alors les armes ; les Cathares, soutenus par les Gibelins, attaquent deux églises pendant les prédications des inquisi-

teurs et ceux-ci sont expulsés. Aussitôt ils excommunient les seigneurs de Barone, convoquent l'association des capitaines de la Vierge, se mettent à leur tête, soulèvent le peuple, et après des combats sanglants, dans lesquels le frère Pierre de Vérone, portant l'étendard de la croix, excite l'ardeur des catholiques, les Cathares en minorité sont vaincus et forcés de quitter la ville. En mémoire de cette victoire on éleva à Florence une colonne et on institua un anniversaire; on fit des statues et des peintures en l'honneur de l'inquisiteur qui avait conduit les catholiques à la bataille ; le frère Ruggieri obtint en récompense l'évêché de Castro dans la Maremme, et Pierre de Vérone fut nommé son successeur comme inquisiteur général de la Toscane. Ce dernier exerça son ministère avec tant de vigilance et de rigueur, que, pendant longtemps, les Cathares ne parurent plus ouvertement à Florence. 678 Cependant ils s'y maintinrent en secret jusqu'au commencement du quatorzième siècle, malgré des condamnations prononcées de temps à autre contre la mémoire des Cathares morts ou contre leurs descendants; en 1283, l'inquisiteur décréta la confiscation des biens de feue Ruinosa, de son vivant femme de Reinerio de Baneo⁶⁷⁹; encore, en 1313, en vertu des lois impériales et papales qui punissaient l'hérésie des pères jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, les descendants du docteur Gherardo se virent condamnés comme hérétiques.⁶⁸⁰ Vers le même temps beaucoup de Cathares du Languedoc vinrent se réfugier auprès de leurs frères de Florence, sans être découverts par les inquisiteurs.⁶⁸¹

Dans la république de Ferrare l'hérésie cathare s'était maintenue, malgré les mesures prises, en 1210, par l'empereur Othon IV, et malgré l'établissement de l'inquisition. Elle y avait en secret des partisans dévoués parmi les bourgeois et les nobles. Dans la seconde moitié du siècle, un des principaux membres de la secte fut Armanno Pungilovo, riche particulier, pieux, charitable, et menant une vie sans reproche. Il était d'abord Vaudois ;

⁶⁷⁸ Lami, II, 552 et suiv.

⁶⁷⁹ *L. c.*, 588 et suiv.

⁶⁸⁰ L. c, 497, 556.

⁶⁸¹ Liber sentent. inquis. Tolos., 81.

comme tel il fut accusé, en 1254, par le dominicain Aldobrandini, inquisiteur général en Lombardie; il abjura, et l'inquisiteur, sans lui imposer d'autre pénitence, se contenta de recevoir sa promesse de rester fidèle à l'Église, sous peine d'une amende de 100 livres. En 1267,1'évêque de Ferrare, témoin de la piété d'Armanno, le releva sur sa demande de cette condition attachée à sa promesse et lui rendit ainsi sa liberté. C'est alors qu'Armanno, indigné de la cruauté des persécuteurs, sentit se réveiller ses sympathies pour les victimes, tandis que les Cathares profitèrent de ces dispositions pour attirer à eux un homme qui parmi les catholiques jouissait d'une haute réputation de sainteté. Un vieux parfait, Martin de Campitello, vint à Ferrare pour visiter Armanno, lequel, à son avis, était « le meilleur chrétien du pays ; » Martin fut découvert et condamné au feu; Armanno l'accompagna au bûcher en pleurant et en disant à la foule que ce vieillard était un saint, et que la terre ne devrait plus porter ceux qui osent brûler de pareils hommes. Ce supplice raffermit le désir d'Armanno de se faire admettre dans la secte ; encore, en 1267, il se rendit à Vérone, où il reçut le Consolamentum des mains d'Albert, évêque de la branche de Bagnolo. Dès lors il fut un des membres les plus zélés de l'Église cathare ; il fit de fréquents voyages pour visiter les frères dans les villes de la Lombardie et de la Romagne; il faisait des collectes pour ceux qui étaient condamnés à la prison perpétuelle, allait les voir et les consoler, accompagnait les condamnés au supplice; en sa maison à Ferrare il recevait les parfaits et les ministres, se dévouait à leur service, portait aux croyants dans les campagnes et dans les villes voisines le pain bénit, cherchait à faire des prosélytes et donnait le Consolamentum aux malades et aux mourants. Il exerça cette activité jusqu'à sa mort, le 16 décembre 1269, et, chose remarquable, il avait su s'entourer de tant de mystère, qu'il mourut sans que l'Église eût conçu le moindre soupçon sur son orthodoxie. Il fut enseveli dans la cathédrale de Ferrare, au milieu d'un immense concours de peuple, pleurant en lui un bienfaiteur et louant hautement la sainteté de sa vie. De tous les points du pays, les Cathares venaient dès lors prier au tombeau d'Armanno; il paraît même que, fiers de voir un des leurs enseveli sous les dalles d'une cathédrale et révéré par le peuple catholique comme un saint, ils

conçurent l'idée de tromper encore davantage la foule crédule, en simulant des guérisons miraculeuses opérées sur cette tombe. La vénération publique s'accrut au point, qu'un autel fut érigé sur le lieu où reposaient les restes de l'hérétique; dans les églises de Ferrare et do diocèse, on dressa des statues en son honneur, et l'on fit sur ses miracles des chansons que le peuple chanta dans les rues. L'évêque de Ferrare, entraîné lui-même, fit faire, encore dans les derniers jours de 1269, une enquête sur les miracles opérés sur la tombe d'Armanno; les témoins qu'il cita assurèrent qu'ils venaient d'être guéris les uns de cécité, d'autres de paralysie; le chapitre de Ferrare, ajoutant foi à ces dires, dressa un document public, dans lequel il déclara qu'Armanno Pungilovo avait été « un chrétien fidèle, chaste, humble, patient, miséricordieux, charitable, dévoué à Dieu et à la Vierge, et portant sans murmurer la crois du Christ. » Les Cathares, triomphants, dirent alors entre eux : « ceux de l'Église romaine croient-ils encore que nous sommes des hommes mauvais, maintenant qu'ils élèvent un des nôtres au nombre de leurs saints ? »

Cependant l'inquisiteur Aldobrandini, informé de ces faits, ne crut pas à l'orthodoxie d'Armanno, et enjoignit au chapitre de Ferrare de déterrer son cadavre et de le jeter hors de la cathédrale. Le chapitre, s'y refusant, fut excommunié par l'inquisiteur; mais il en appela au pape, qui prescrivit une nouvelle enquête plus rigoureuse sur la vie et les croyances du défunt. Il paraît qu'il ne fut pas facile de faire revenir le clergé de Ferrare de son erreur, et de lui faire comprendre qu'il avait été sur le point de canoniser un hérétique; car bien qu'une foule de témoins, dont la plupart étaient d'anciens croyants de la secte, déclarassent qu'Armanno avait été Cathare, l'enquête fut renouvelée jusqu'à huit fois dans l'intervalle de 1270 à 1300. Encore en 1295, le peuple de Ferrare vénérait Armanno comme un ami de Dieu. Enfin, sur la demande de l'inquisiteur Vido de Pileo, plus tard évêque de Ferrare⁶⁸², Boniface VIII ordonna une procédure définitive, et, en 1301, le 22 mars, les inquisiteurs rendirent, dans une réunion solennelle du chapitre des dominicains de Ferrare, une

⁶⁸² Ughelli, II, 545.

sentence déclarant Armanno Pungilovo hérétique, et condamnant sa mémoire à « la damnation éternelle ; » ses os devront être déterrés et brillés ; l'autel érigé sur sa tombe, et les statues élevées à sa mémoire devront être brisés, ses biens confisqués, et tous les contrats faits par lui, rompus et annulés. Le podestat, Gérard d'Enzola, fut obligé de jurer d'exécuter cette sentence, sous peine d'excommunication pour lui et d'interdit pour la ville. 683

Le pouvoir exercé par l'inquisition à Ferrare et dans plusieurs autres villes de l'Italie, ne put jamais prendre racine dans la république de Venise. C'est là que, pendant les persécutions dirigées contre les Cathares de la Lombardie, beaucoup d'entre eux allaient chercher un asile. Longtemps les papes réclamèrent en vain l'établissement à Venise d'un tribunal inquisitorial, composé de moines. En 1249, le sénat ordonna que le doge eût à choisir trois citoyens, chargés de rechercher les hérétiques, et de les livrer à l'évêque pour être examinés par lui ; ils ne devaient être condamnés et punis que par la justice civile. Bien que ce statut conférât au magistrat laïque le droit de s'immiscer dans les questions de foi religieuse, il était cependant une garantie puissante à une époque, où partout ailleurs les magistrats étaient réduits au rôle d'exécuteurs aveugles de sentences dictées par des moines. Aussi le pape ne fut-il pas satisfait ; mais il ne put pas encore obtenir davantage du sénat de Venise. Ce n'est qu'en 1289 que Nicolas IV réussit à introduire en cette république l'inquisition par l'Église; toutefois le sénat y mit une restriction importante, en décrétant que le doge seul aurait le droit d'assister les inquisiteurs, et qu'ainsi la juridiction de ceux-ci resterait subordonnée au pouvoir suprême de la république. Venise, en maintenant constamment ce droit, sut se préserver du despotisme qu'ailleurs l'inquisition exerçait sous le prétexte de la foi. Lorsqu'en 1304 un inquisiteur somma le doge d'introduire et de jurer les lois impériales et papales contre les hérétiques, cette demande fut énergiquement repoussée ; aussi les Cathares furent-ils moins troublés à Venise que dans les autres

_

⁶⁸³ Voy. les actes chez Muratori, *Antiquit. ital.*, V, 96 et suiv. Platina, 213, croit à tort qu'Armanno a été de la secte des Fratricelles; et Mornay, *Mysterium iniquitatit*, 427, que Segarelli et Duicino ont été ses disciples.

villes.⁶⁸⁴ Encore au commencement du quatorzième siècle ils trouvèrent asile dans les provinces grecques soumises aux Vénitiens, et Jean XXII dut y envoyer des inquisiteurs particuliers.⁶⁸⁵

Sur la fin du treizième siècle nous rencontrons encore quelques Cathares en Sicile, où ils ont un diacre auprès duquel se réfugient des frères du midi de la France. 686 Il y en eut dans la Pouille, où, en 1264, l'évêque de Toulouse, Vivian, et quelques autres parfaits vivaient retirés dans le château de la Bastide-Lombart ; le prince Manfred leur ayant ordonné, en 1270, de quitter cet asile, ils se retirèrent en Lombardie. 687 On en trouve en outre dans la Sardaigne, où se réfugiaient souvent ceux de la Lombardie et de la Toscane; en 1285, Honoré IV chargea les franciscains d'établir l'inquisition en cette île et de la purger des hérétiques. 688 Dès le commencement du quatorzième siècle la secte paraît se retirer dans les vallées du Piémont; antérieurement déjà il y avait eu quelques Cathares dans cette province; à Coni, par exemple, s'étaient réfugiés des Français déjà vers 1270.689 En 1305, ils étaient nombreux dans le Valsesia, où les protégeaient les comtes de Blandrata, dont la maison était, depuis des siècles, ennemie de Rome. Dans les combats livrés dans ces contrées aux catholiques par les troupes de Dolcino, les Cathares s'allièrent à ce dernier pour la défense de leurs asiles, quoique sous le rapport de la doctrine ils n'eussent rien de commun avec les prétentions de cet enthousiaste. Lorsqu'en ladite année 1305 les habitants du Valsesia, assistés des troupes catholiques envoyées contre Dolcino, se furent soustraits à la domination des comtes de Blandrata, les Cathares se réfugièrent dans les gorges du Val de Rassa ; les hommes de Scopa et les seigneurs voisins se liguèrent alors pour les exterminer. 690 Cependant ce but

_

⁶⁸⁴ Voy. Sarpi, Historia dell' origine dell' inquisizione in Venezia. Limboroh, 63 et suiv.

⁶⁸⁵ En 1318. Ripoll, II,143.

⁶⁸⁶ Liber sentent. inquis. Tolos., 15.

⁶⁸⁷ Archives de l'Inquisition de Toulouse, Doat, XXV, f° 140 et suiv.

⁶⁸⁸ Raynald., XIV, 380, n° 75. Wadding, V, 141, 142.

⁶⁸⁹ Archives de l'Inquisition de Toulouse, l. c.

⁶⁹⁰ Voy. le traité d'alliance, incomplet chez Muratori, *Scriptores*, IX, 430 ; complet chez Krone, 78. Comp. aussi Mosheim, *Ketzergeschichte*, 271.

ne fut pas entièrement atteint ; l'hérésie cathare subsista encore longtemps, à côté des Vaudois, dans les Hautes-Alpes, inaccessibles aux persécuteurs.

En 1326, Jean XXII découvrit des associations cathares, composées de clercs et de laïques, dans la Romandiola. 691 Vincent Ferrer, l'intrépide missionnaire, en trouva même encore, en 1403, dans quelques localités de la Lombardie et surtout dans les vallées du Piémont. 692 C'est là la dernière mention des Cathares d'Italie; partout ailleurs en ce pays leurs traces se perdent peu à peu dès les premiers temps du quatorzième siècle. L'attention des inquisiteurs est absorbée d'un côté par les Vaudois, qui deviennent de plus en plus nombreux, et de l'autre par les troubles excités par les franciscains fanatiques ou les Fratricelles. Il est vrai que le nom de Patarins revient encore quelquefois dans les chroniques ; mais tantôt il est donné, comme synonyme d'hérétiques en général, aux sectateurs de Dolcino, tantôt il désigne bien plutôt les Gibelins, partisans de Louis de Bavière, que des hérétiques proprement dits.⁶⁹³ La religion cathare ne compte plus que de rares disciples; lorsqu'en 1319 Jean XXII renouvela les lois de Frédéric II, et envoya le cardinal Bertrand de Saint-Marcel comme légat en Lombardie pour les exécuter⁶⁹⁴, celui-ci ne paraît plus avoir trouvé qu'une moisson peu abondante; mais si le dualisme cathare disparaît, ce n'est pas à l'inquisition que revient l'honneur du triomphe ; elle ne cesse pas au contraire de provoquer les résistances les plus énergiques. En 1327, Mutio Canistrario, citoyen de Todi, dans le duché de Spolète, fut emprisonné comme suspect d'hérésie; le peuple le délivra et chassa les inquisiteurs⁶⁹⁵; ceux de la Lombardie furent expulsés, en 1344, après avoir fait mettre à mort plusieurs simples suspects; deux années après, ceux de Florence furent chassés à leur tour par ordre du magistrat. 696 Il ne peut pas entrer dans notre plan de pour-

⁶⁹¹ Ripoll, II, 1172.

⁶⁹² Raynald., XVII, 270, n° 24.

⁶⁹³ P. ex. les habitants de Spolète combattent, en 1305, ceux de Foligno, en criant : *Moriantur Patareni Gibellini. Fragmenta historiæ Futginatis*, dans Muratori, *Scriptores, supplem.*, I, 856.

⁶⁹⁴ Raynald., XV, 191, n° 14.

⁶⁹⁵ Wadding, VII, 67.

⁶⁹⁶ Raynald., XVI, 202, n° 9.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS

suivre au delà de ces faits l'histoire de l'inquisition en halle, ni de mentionner les condamnations qu'elle prononça sous prétexte d'hérésie, pour des raisons purement politiques; sa lutte contre les Cathares est terminée, la secte s'éteignit d'elle-même, ses restes se confondirent avec les Vaudois, ou conservèrent encore pendant près d'un siècle une existence ignorée au fond des vallées du Piémont.



CHAPITRE III

FRANCE

1. Le Midi

1° Jusqu'à la fin de la croisade, en 1229

À la fin du douzième siècle l'état social et politique du midi de la France était encore le même qu'à l'époque où l'Église cathare, sortant de son mystère, s'était publiquement organisée dans ces contrées. Le pays était divisé entre plusieurs seigneurs puissants, dont les guerres fréquentes entretenaient un état de trouble continuel; les ravages exercés impunément par les bandes des routiers et des Cotteraux portaient ce désordre à son comble. Dans les villes, la prospérité croissante des habitants avait développé de plus en plus leur esprit de liberté ; forts de leurs institutions municipales, ils étaient décidés à défendre leur indépendance contre quiconque oserait y porter atteinte. Aux cours des princes, dans les châteaux des nobles, aussi bien que dans les villes, la politesse extérieure des mœurs était arrivée à un point qui remplissait d'orgueil les méridionaux, tandis que les barons plus rudes et plus pauvres du Nord ne jetaient que des regards d'envie sur la vie joyeuse et poétique des chevaliers et sur l'opulence des bourgeois de la Provence. Cette civilisation plus avancée du Midi, jointe à la longue habitude de liberté civile et politique, avait donné naissance à cet esprit de tolérance religieuse qui déjà dans la période précédente avait favorisé à un si haut degré la propagation de doctrines contraires à celles de Rome. Cet esprit avait fini par prédominer au point que non seulement l'Eglise cathare existait presque librement à côté de l'Église catholique, mais que les Vaudois avaient pu organiser à leur tour des communautés florissantes ; il y avait des familles nobles, comme celle de Foix, où se rencontrent des membres des deux sectes. À cette époque cependant les Vaudois étaient encore

moins nombreux que les Cathares au milieu des populations mobiles du midi de la France; ils n'attiraient que les hommes qui à l'ardeur du sentiment religieux alliaient une vive intelligence de la religion chrétienne; autour des Bonshommes au contraire se groupaient tous ceux dont l'unique désir était celui de l'indépendance spirituelle, ou qui, tout en cherchant une satisfaction aux besoins de la conscience et de l'âme, n'avaient pas l'esprit assez éclairé pour distinguer l'erreur de la vérité; les uns, par simple opposition au clergé catholique, les autres, par illusion, suivaient les doctrines peu évangéliques et encore à moitié païennes du catharisme.

Pour combattre ces doctrines avec succès, et pour exercer en général une influence salutaire sur l'état des esprits dans le Midi, il aurait fallu que le clergé de ces contrées inspirât un respect et une confiance dont malheureusement la plupart de ses membres n'étaient plus dignes. La vie frivole et mondaine des laïques avait trouvé des imitateurs dans les ministres de l'Église; les mœurs sévères avaient disparu, la discipline avait fait place à un relâchement profond et général, le désordre dépassait toutes les bornes. Le pape ainsi que les synodes provinciaux ne cessaient de se plaindre de cette décadence ; mais leurs plaintes restaient sans effet. Les prêtres et les moines ne prouvaient ni par leur extérieur ni par leurs œuvres, qu'ils avaient le sentiment de la gravité de leur ministère⁶⁹⁷; les uns ne songeaient qu'à acquérir bénéfices sur bénéfices⁶⁹⁸, tandis que les religieux possédaient des biens contrairement à leurs règles, et ne s'occupaient que de les augmenter. 699 Beaucoup d'entre eux portaient des habits d'étoffes précieuses et de couleurs éclatantes⁷⁰⁰ ; au lieu de demeurer dans leurs couvents ou au milieu de leurs troupeaux, ils séjournaient aux cours des princes, ils remplissaient les fonctions lucratives de chapelains ou de secrétaires, et, comptant sur leurs puissants protecteurs dont ils écoutaient les conversations hérétiques sans oser les contredire, ils refusaient l'obéissance à leurs supé-

⁶⁹⁷ Concile d'Avignon, 1209; can. 18. Mansi, XXII, 792.

⁶⁹⁸ Innocent III à l'archevêque d'Auch, 1198. Lib. I, ep. 82 ; Baluz., I, 44.

⁶⁹⁹ Innocent III, *l. c.* Conc. d'Avignon, 1209, can. 15. Mansi, 791.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, can. 18, *l. c*.

rieurs naturels.⁷⁰¹ Les seigneurs, qui s'étaient arrogé tout pouvoir sur les églises, donnaient les charges méprisées de curés à des clercs pauvres et ignorants⁷⁰², et employaient à leur propre service les plus habiles et les plus instruits parmi les prêtres. Les évêques de leur côté n'avaient nul souci de la manière dont étaient remplies les fonctions pastorales ; ils vendaient les bénéfices à qui pouvait les payer, sans s'informer si l'on avait les qualités morales que réclame le ministère évangélique ; « et ces mercenaires, comme dit un auteur contemporain, au lieu de paître les brebis, ne songeaient qu'à les tondre, et ce qui était pis encore, au lieu de les rendre meilleures, ils les séduisaient par leur mauvais exemple à tous les vices.⁷⁰³ » L'anarchie en était venue au point que les veilles des fêtes des saints, le peuple se livrait dans les églises à des danses qu'il accompagnait de chants profanes.⁷⁰⁴ Toutes ces graves infractions à la discipline, toutes ces irrégularités demeuraient impunies ; ou si les tribunaux ecclésiastiques les punissaient, ils le faisaient mollement, sans sévérité⁷⁰⁵; ils n'étaient prodigues d'accusations et d'anathèmes que contre les hérétiques. Les plus grands scandales étaient donnés par les prélats eux-mêmes. Les évêques ne parcouraient leurs diocèses que pour lever des impôts arbitraires et pour opprimer le peuple⁷⁰⁶; beaucoup d'entre eux partaient pour la croisade en Palestine, sans songer aux dommages que devait causer leur absence, qui livrait les prêtres à eux-mêmes et au despotisme des seigneurs, et le peuple à toute l'influence des ennemis de l'Église. Au premier rang il faut citer l'archevêque Béranger de

_

⁷⁰¹ Innocent III à l'archevêque d'Auch, 1198 ; lib. I, ep. 80 ; l. c.

⁷⁰² Innocent III au même ; lib. I, ep. 79 ; *l. c.*, 43.

⁷⁰³ Insulsis et ipsis suismetipsis clericis ecclesias plerumque tribuunt, non gratis, sed muneribus datis, qui se mercenarios, ovium lanam tondendo, non infirmitatibus compatiendo declarant, quodque deterius est, male vivendo, quos deberent corrigere, pertrahunt ad scelera. Gaufredi Chron., 450.

In sanctorum vigiliis in ecclesiis historicæ (lisez: histrionicæ) saltatione obscæni motus seu choreæ fiunt... dicuntur amatoria carmina vel cantilenæ ibidem. Conc. d'Avignon, 1209, can. 17. Mansi, XXII, 791.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, can. 11; *l.* c., 789.

Pontifices insolites exactiones per parochiat exercentes diœceses causà vicies et quæstus circumeunt, ipsamque procurationem in quandam vertunt redemptionem. Gaufredi Chron, l. c.

Narbonne, qui vendait effrontément les bénéfices et les dignités, et qui soldait une troupe de routiers pour rançonner le peuple ; sa cupidité était égale à son goût pour les plaisirs bruyants ; il entreprenait avec ses chanoines des chasses qui duraient des semaines entières.⁷⁰⁷ On comprend d'après cela comment le clergé du midi de la France a dû finir par perdre toute considération, pourquoi il a dû être méprisé des princes et du peuple, pourquoi son influence morale a dû être entièrement anéantie. Partout le culte public avait cessé; les églises demeuraient vides et tombaient en ruines; personne ne se dérangeait de son chemin pour y entrer ni pour en saluer les ministres.⁷⁰⁸ Les dîmes n'étaient plus payées aux prêtres⁷⁰⁹; en revanche les seigneurs levaient sur les églises et les couvents des impôts considérables⁷¹⁰, et se faisaient payer les cens et les rentes qui auraient dû revenir aux établissements religieux.⁷¹¹ Jamais baron ne songeait plus à destiner ses fils à la carrière ecclésiastique ; une charge était-elle vacante, le patron la donnait à un de ses gens, pour être plus sûr d'être toujours obéi.⁷¹² Jadis on avait dit : J'aimerais mieux être juif que de faire telle ou telle chose; maintenant on disait qu'on aimerait mieux être prêtre.⁷¹³ Pour n'être pas reconnus, les prêtres cachaient leur tonsure et portaient des habits laïques714; mais s'ils pouvaient échapper aux regards et aux railleries des passants dans les rues, leur conduite n'échappait pas à la satire mordante des poètes, qui exerçaient alors une influence si remarquable sur les populations méridionales. Pons de la Garda se plaignit amèrement des gens d'Église qui pardonnaient tous les crimes pour de l'argent, tout en les commettant eux-

⁷⁰⁷ Innocent III, en parlant de lui, dit ... *Cujus Deus nummus est.* 1200. Lib. III, ep. 24; Bréquigny, II, I, 28. Voy. aussi lib. VII, ep. 75; Bréquigny, II, II, 501; lib. X, ep 68; Baluz, II. 37.

Jamque divinus cultus ibidem pro maximà parte perierat. Nam sacræ ædes velut stabula jumentorum vilescebant. Patriarchium Bituricense, 102.

⁷⁰⁹ Conc. d'Avignon, 1209; can. 5; Mansi, XXII, 787.

⁷¹⁰ *Ibid.*, can. 7 et 8; *l. c.*, 788.

⁷¹¹ Guill. de Pod. Laur., 667.

⁷¹² *L. c.*

⁷¹³ *L. c.*, 666.

⁷¹⁴ *L. c.*

mêmes⁷¹⁵; Gaucelin Faidit, indigné des accusations d'hérésie que le clergé lançait à tous ceux qui lui reprochaient ses vices, rejeta cette accusation sur les prêtres eux-mêmes, dans une comédie satirique, intitulée l'Hérésie des prêtres, et représentée aux applaudissements des princes.⁷¹⁶

Cette décadence morale des prélats comme des clercs des ordres inférieurs, fut une des principales causes des grands progrès que la secte cathare ne cessait de faire à cette époque dans le midi de la France. L'Église elle-même ne put s'empêcher de l'avouer. « Les hérétiques, dit Innocent III, en 1204, réussissent d'autant mieux à attirer les gens simples, qu'ils trouvent dans la vie des évêques des arguments plus dangereux contre l'Église⁷¹⁷; » et le synode assemblé à Avignon, en 1209, attribue la propagation de la secte avant tout « à la coupable négligence des prélats qui, plutôt mercenaires que pasteurs, ne protègent plus la maison d'Israël et ne prêchent plus la doctrine évangélique aux peuples confiés à leurs soins.⁷¹⁸ » Dans cette situation déplorable du clergé romain, la pureté des mœurs des hérétiques contribuait beaucoup à la haute estime que les habitants avaient pour eux. Cette pureté faisait une profonde impression sur le peuple, tout léger et tout mobile qu'il était lui-même ; la comparaison entre les prêtres catholiques et les ministres cathares tournait entièrement en faveur de ces derniers, qu'on vénérait comme les bons hommes, comme les seules vraies brebis de Jésus-Christ. « Nous les voyons vivre honnêtement, » dit le vieux chevalier Pons Adémar de Rodélia à l'évêque de Toulouse qui voulait l'engager à renoncer à la secte⁷¹⁹ ; les adversaires eux-mêmes se voyaient forcés d'attester

715

⁷¹⁵ Hist. littér. de la France, XV, 481.

⁷¹⁶ Cette pièce fut représentée à la cour de Boniface, marquis de Montferrat, ami de Raimond VI, de Toulouse, 1193-1202. *Hist. littér. de la France*, XVII, 498.

⁷¹⁷ Hæretici incautos tanto facilius post se trahunt, quanto ex vità Archiepiscopi et aliorum Prælatorum Ecclesiæ contra Ecclesiam sumunt perniciosius argumentum, et aliquorum crimina refundunt in Ecclesiam generalem. Innocent III, 1204, lib. VII, ep. 75; Bréquigny, II, II, 501.

Quia igitur propter formidandam et puniendam negligentiam prælatorum, qui existentes mercenarii potius quàm pastores, se murent pro domo Israël non opponunt, nec populis tuæ gubernationi commissis evangelizant evangelicam disciplinam, in his partibus diversæ ac damnatisimæ hæreres pullularunt... Conc. d'Avignon, 1209, can. 1; Mansi, XXII, 785.

⁷¹⁹ Guill, de Pod. Laur., 672.

la pieuse austérité, la simplicité évangélique, la pureté morale par lesquelles les parfaits se conciliaient les sympathies du peuple, taudis que les évêques se rendaient méprisables par leur frivolité et leur avarice. 720 Les Cathares étaient actifs, laborieux, hospitaliers, charitables, capables de toute espèce de sacrifice ; ils donnaient gratuitement aux pauvres ce que l'Église ne leur vendait que pour de l'argent; ils prenaient soin de l'instruction de la jeunesse et du soulagement des indigents et des malades ; leur vie offre l'exemple de la vertu rigide qu'ils enseignaient ; ils étaient, en un mot, tout ce que la grande masse du clergé catholique dans ces contrées n'était plus. Il ne faut donc pas s'étonner si le nombre de ceux qui sortaient de l'Église pour se rattacher à la secte cathare, devenait de jour en jour plus considérable et plus effrayant pour les chefs du catholicisme. L'hérésie, dit Guillaume de Tudèle, avait en son pouvoir tout l'Albigeois, le Carcassais, le Lauragais ; elle régnait dans la plus grande partie du pays, de Béziers à Bordeaux, « et, ajoute-t-il, qui dirait plus ne mentirait pas.⁷²¹ » En effet, elle n'était pas seulement répandue dans les contrées nommées par ce poêle; elle avait ses établissements et exerçait son pouvoir en général dans le Midi tout entier, dans la Guyenne, dans la Provence, dans une grande partie de la Gascogne, où Condom paraît avoir été son principal siège. 722 À l'étranger on se racontait que dans le midi de la France l'erreur avait infecté plus de mille cités⁷²³, qu'il y avait là plus de disciples de Manès que de Jésus-Christ.⁷²⁴ Presque tous les barons du pays étaient croyants de la secte, et accordaient aux chefs une protection publique et efficace.⁷²⁵ Dans tous les châ-

⁷²⁰ En hæretici, dum speciem præferunt pietatis, dum evangelicæ parsimaniæ et austeritatis mentiuntur exempla, persuadent simplicibus vias suas. Paroles attribuées à l'évêque d'Osma. Acta SS., août, I, 547.

⁷²¹ Guill. de Tudèle, 4, v. 31-57.

⁷²² Condomana hæresis. Ermengaudas, 226. En 1218, Condom prit parti pour le comte de Toulouse. Guill. de Tudèle, 592, V. 8784.

⁷²³ Cæsarius Heisterbac., 382.

⁷²⁴ Innocent III à l'archevêque d'Auch, 1198; lib. I, ep. 94; Baluz., I, 51; au cardinal de Sainte-Prisque, 1200; lib. III, ep. 24; Bréquigny, II, I, 27.

⁷²⁵ Petr. Vall. Cern., 555. Guill. de Pod. Laur., 667, 672.

teaux ces derniers étaient accueillis avec déférence et avec joie ; ils y tenaient leurs assemblées religieuses, ils y prêchaient et y célébraient les solennités du Consolamentum, et les habitants, que souvent on ne se figure pas autrement que se groupant autour d'un troubadour pour écouter avec avidité ses chansons ou ses contes, se pressaient avec plus d'ardeur encore autour des prédicateurs cathares, dont ils recevaient les paroles avec un recueillement profond. Les seigneurs les plus riches s'empressaient de les faire asseoir et de les servir euxmêmes à leurs tables ; ils leur donnaient les marques de la vénération la plus distinguée. Lorsqu'un jour le chevalier d'Auriac, Olivier de Cuc, dont le propre père, Pierre Raimond, avait été parfait, rencontra l'évêque cathare de Toulouse, Gaucelin, il descendit respectueusement de son cheval et l'offrit au chef hérétique.⁷²⁶ Les nobles et les riches bourgeois faisaient aux Bonshommes des dons en habits, en lits, en meubles ; ils les pourvoyaient d'argent, de vivres, de chevaux, ne leur demandaient pas d'impôts, et faisaient en faveur de leur Église des legs considérables. 727 Ils leur confiaient l'éducation de leurs enfants ; c'est ainsi que le parfait Matthieu était le gouverneur des fils du chevalier Bernard d'Aide, au château de Pradelles⁷²⁸, et que les filles des barons plus pauvres étaient élevées gratuitement dans les maisons des femmes parfaites.⁷²⁹ Beaucoup de nobles faisaient même recevoir leurs fils dès leur enfance dans la secte, pour les préparer à remplir un jour les fonctions d'évêques ou de prédicateurs.730

La secte n'avait pas seulement des *croyants* dans la plupart des familles nobles du pays ; beaucoup de membres, même des maisons les plus illustres, faisaient partie de la classe des *parfaits* ; il est remarquable que dans les pro-

⁷²⁶ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, 1243 ; Doat, XXIV, f° 123. ⁷²⁷ Guill. de Pod. Laur., 667.

⁷²⁸ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIII, f° 129^b.

⁷²⁹ Vita S. Dominici, in Actis SS., août, I, 509. Humbertus de Romanis, 480.

Manfred de Poalhac fut reçu à l'âge de quinze ans par Arnauld Arrufat, Guillaume Salomon et Arcurand Ros de Verfeuil; comme il montrait de bonnes dispositions, les Cathares résolurent de lui faire faire des études. Plus tard il abjura. Voy. sa déposition, en 1243, devant l'inquisition de Carcassonne; Doat, XXII, f^{bs} 58 et suiv.

vinces où fleurissait la gaie science des troubadours, et où le service des dames était une des principales vertus chevaleresques, on voyait très souvent les femmes renoncer au monde pour se vouer au dur ascétisme de la perfection cathare. Vers 1203, Esclarmonde, fille du comte Roger-Bernard de Foix, et épouse de Jourdain, seigneur de Lille-Jourdain, fut *consolée* au château de Fanjaux⁷³¹; en 1206, Philippa d'Aragon, mère de Roger-Bernard, habitait Mirepoix avec d'autres femmes parfaites.⁷³²

Les principaux protecteurs de la secte étaient Raimond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, fils de Roger et de cette Adélaïde de Toulouse qui, en 1181, avait défendu contre une armée de croisés son château de Lavaur; Gaston VI, vicomte de Béarn; Gérald IV, comte d'Armagnac; Bernard IV, comte de Comminges; Raimond-Roger, comte de Foix. Les domaines de Guillaume VII, comte de Montpellier, étaient les seuls où l'hérésie ne régnât point ; ce seigneur, vassal de l'Église, était un défenseur zélé du pape. 733 En revanche, la secte avait trouvé un partisan dévoué dans la personne du comte de Toulouse; c'est lui aussi que l'Église accusait avec le plus d'amertume, et qu'elle persécutait avec le plus de rigueur et d'opiniâtreté. En 1194, Raimond VI avait succédé à son père ; déjà deux années après il fut excommunié par Célestin III, à cause des violences qu'il exerçait contre les églises et les monastères; il en fut relevé, en 1198, par Innocent III⁷³⁴, mais ne persista pas moins dans ses dispositions hostiles à Rome. Raimond était un homme de grandes qualités ; unissant la valeur guerrière au talent poétique, il représentait sous ce rapport un chevalier du moyen âge dans sa perfection. Ses adversaires catholiques, qui l'ont appelé le fils de la perdition, le premier-né de Satan, l'abîme de tous les vices⁷³⁵, lui ont reproché une immoralité profonde ; il est permis d'en mettre une bonne part sur le compte de leurs rancunes fanatiques. Il était

⁷³¹ Vaissette, III, preuves, n° 263, p. 437.

⁷³² Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 241.

⁷³³ Alanus, prologue de son traité contre les hérétiques, p. 1.

⁷³⁴ 4 nov.1198. Lib. I, ep. 397; Baluz., I, 233.

⁷³⁵ Petr. Vall. Cern., 560.

le seigneur le plus puissant du midi de la France; cinquante villes et plus de cent chevaliers suivaient sa bannière; de nombreux troubadours célébraient à l'envi sa bravoure et sa générosité. Sa position à l'égard de l'Église n'est pas toujours restée la même ; soit par manque de fermeté, soit dans l'espoir de préserver son pays des malheurs de la guerre, il se soumit au commencement de la croisade à des conditions humiliantes pour prouver son obéissance au siège de Rome ; mais il est certain qu'au moins jusqu'à l'époque où le nord de la France vint fondre sur lui, il a eu des relations intimes avec la secte cathare. Dans ses voyages et dans ses expéditions guerrières, il avait toujours dans sa suite quelques ministres pour pouvoir lui donner le Consolamentum en cas de maladie ou de blessure mortelle ; il assistait régulièrement aux réunions religieuses qui se tenaient dans son propre château à Toulouse; il s'agenouillait, tout comme les autres croyants ; quand les parfaits récitaient leurs prières, et se faisait donner par eux la bénédiction et le baiser de paix ; il voulait leur confier l'éducation de son propre fils ; il exhortait ses vassaux à suivre son exemple, et ne craignait pas d'avouer publiquement, en présence même de prêtres catholiques, son aversion pour l'Église de Rome et ses sympathies, ses convictions cathares.736

C'est sous de tels protecteurs que l'Église cathare existait librement et fortement organisée dans le midi de la France au commencement du treizième siècle. Elle était divisée en plusieurs diocèses, ceux de Toulouse, d'Albi, de Carcassonne et d'Agen. Gaucelin était évêque de Toulouse⁷³⁷, Sicard Cellérier, évêque d'Albi, résidant au château de Lombers⁷³⁸, Bernard de Simorre, évêque

⁷³

⁷³⁶ Un jour qu'il attendait vainement quelques hommes qui devaient venir auprès de lui, il s'écria: On voit bien que le diable a fait ce monde, car rien ne nous arrive à souhait. Un autre jour, jouant aux échecs avec un chapelain, il lui dit: Le Dieu de Moïse auquel tu crois, ne pourra pas t'aider a ce jeu; quant à moi, que jamais ce Dieu ne me soit en aide, etc. Petr. Vall. Cern., 559, 560. Voy. sur Raimond, *Hist. littér. de la France*, XVII, 542; Michelet, II, 480 et suiv.

⁷³⁷ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 112^b. Son socius était alors Vital de Montaigu.

⁷³⁸ Guill. de Pod. Laur., 669.

de Carcassonne.⁷³⁹ Dans les villes et dans les châteaux forts ils avaient des *hospices*, où ils ne tenaient pas seulement leurs assemblées, mais où les jeunes Cathares se préparaient par l'étude et l'abstinence aux fonctions de diacres et d'évêques, et où les parfaits, parcourant le pays, trouvaient leur logement et leur nourriture; c'est aussi dans ces maisons qu'était déposée la caisse commune, qui servait au soutien des voyageurs, des pauvres et des exilés.⁷⁴⁰

Guillabert de Castres, alors fils majeur de l'évêque de Toulouse, et un des prédicateurs les plus influents de la secte, dirigeait de pareils hospices dans les châteaux de Saint-Paul et de Fanjaux⁷⁴¹; il y en avait plusieurs à Montréal et aux environs de cette ville; l'un était dirigé par Bernard Col-de-Fi et Arnauld Guiraud, un autre par Arnauld Terraut, un troisième par Duranti.⁷⁴² Pierre de Belestar avait un hospice à Gaian, où prêchait aussi Raimond Imbert⁷⁴³; on en trouvait enfin à Avellanet, l'un des principaux foyers de la secte.⁷⁴⁴ À Cervian, dans le diocèse de Béziers, le seigneur du lieu avait autorisé l'évêque Bernard de Simorre à ouvrir une école et à faire des prédications publiques.⁷⁴⁵ Dans la plupart des autres localités où il y avait des croyants, résidaient des diacres qui avaient en outre la charge de parcourir le pays, et de prêcher dans les châteaux et dans les villages. Guillaume Ricard était diacre à Saint-Paul⁷⁴⁶; Raimond Ayméric l'était à Villemur, dont le châtelain Arnauld était un des plus zélés protecteurs de la secte et un des amis les plus dévoués du comte de Toulouse⁷⁴⁷; Raimond Mercier exerçait le diaconat à Mirepoix⁷⁴⁸, et Isarn Capel à

⁷³⁹ Petr. Vall. Cern., 562. Benoist, I, preuves, p. 270.

⁷⁴⁰ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIII, f° 266^b, etc.

⁷⁴¹ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 112^b. Vaissette, III, preuves, n° 265, p. 437. Serait-ce le même que ce Guillabert, abbé de Castres, que Raimond, comte de Toulouse, envoya, en 1195, à Richard, roi d'Angleterre, pour lui faire des propositions de paix ? Vaisselle, III, 102.

⁷⁴² Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIII, f° 163.

⁷⁴³ *Ibid.*, f° 166.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, f° 216a.

⁷⁴⁵ Benoist, I, 122.

⁷⁴⁶ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f^o 112^a.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, XXIII, f° 1.

Caraman, où vivait aussi le prédicateur Ayméric Gaufred. Le diacre Arnauld Hot prêchait dans le château de Cabaret, Bernard Fresel à Auriac⁷⁴⁹, Peirota de Clermont et Raimond Agulier à Tarascon et au château de Durfort.⁷⁵⁰ Au premier rang parmi les docteurs cathares il faut citer Théodoric, d'abord chanoine à Nevers et neveu du chevalier Evrard, brûlé en cette ville, en 1200; après ce supplice, Théodoric s'était retiré dans le Midi, où sa science lui eut bientôt acquis une haute considération dans la secte; plus tard elle lui valut la dignité épiscopale.⁷⁵¹

Depuis le commencement du treizième siècle il est aussi fait mention de maisons, où vivaient ensemble des femmes parfaites, sous la direction d'un parfait ou d'un diacre. Ces femmes, qui portaient un habit particulier, semblable à celui des religieuses de l'Église, s'occupaient de l'éducation des filles des nobles, et de la préparation de celles qui par le *Consolamentum* voulaient se faire initier dans la secte. Les croyants leur fournissaient du pain, des fruits, des poissons; des personnes de tout rang venaient fréquemment les visiter et leur rendre la vénération qui leur était due en leur qualité de parfaites. Il y avait de ces maisons à Fanjaux, à Gaian, à Montréal, à Mirepoix; Amaude de la Motte, de Montauban, Wilhelmine de Tonneins, mère du chevalier Guillaume Assalit, et sa fille Lombarde, Auda, mère du chevalier Isarn de Fanjaux, Faïs, mère de Sicard de Durfort, Fabrisse de Mazairol, paraissent avoir été du nombre des plus dévouées de ces sœurs cathares. The frésie avait même pénétré jusque dans des couvents catholiques; on en cite un, dont toutes les nonnes appartenaient à la secte, quoiqu'elles eussent conservé l'habit de leur ordre. Les Ca-

⁷⁴⁸ Vaissette, III, preuves, n° 264, p. 438.

⁷⁴⁹ *Ibid.*, n° 263, p. 436.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, n° 229, p. 392.

⁷⁵¹ Petr. Vall. Cern., 558.

⁷⁵² Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIII, f^{os} 162, 274. Les parfaites de la maison de Montréal s'appelaient Ferranda, Serena, Rouelle, Romeua, Pagana; f^o 166^a.

⁷⁵³ *Ibid.*, f^{os} 1 et suiv.

thares avaient enfin leurs propres cimetières, ceux de l'Église leur étant interdite.⁷⁵⁴

Le centre de l'Église cathare dans le Midi était Toulouse ; c'est là que depuis ses premiers temps elle comptait le plus grand nombre de partisans⁷⁵⁵; c'est là que se réunissaient tant les princes que les chefs hérétiques du pays pour conférer sur les intérêts de la secte⁷⁵⁶; c'est de là enfin que celle-ci envoyait ses missionnaires dans les provinces voisines et dans les royaumes d'Espagne, en Aragon, en Léon, en Catalogne, où elle trouva pendant quelque temps d'ardents prosélytes.⁷⁵⁷ Les principaux bourgeois de la riche cité étaient croyants cathares ; dans leurs habitations, flanquées de tours comme des châteaux forts⁷⁵⁸, ils bravaient les menaces impuissantes du clergé catholique. En vain l'évêque Fulcrand (mort en 1200), essayait-il de s'opposer aux progrès de la secte; elle dominait à Toulouse au point que ni dîmes, ni rentes ne rentraient plus dans les caisses épiscopales ; Fulcrand ne pouvait se montrer dans les rues ni dans les environs de la ville, sans se faire accompagner d'une sauvegarde armée.⁷⁵⁹ Ce serait trop dire, sans doute, si on voulait prétendre que tous les habitants de Toulouse et du Midi en général ont été de la secte cathare ; car, outre qu'il y avait à côté des Bonshommes des Vaudois, il se trouvait toujours un grand nombre d'habitants qui ne se séparaient pas du catholicisme. Mais l'hérésie avait exercé son influence sur la grande majorité de ces derniers eux-mêmes; elle avait réagi sur les dispositions de toute la population méridionale. De même que les hérétiques s'étaient propagés à la faveur des tendances libres et indépendantes du Midi, ils avaient contribué à leur tour à donner à ces tendances plus d'extension et de force; l'esprit d'opposition contre Rome s'était emparé des catholiques eux-mêmes ; on rencontrait des

⁷⁵⁴ Guill. de Pod. Laur., 667. *Cimiterium hæreticale. Archives de l'Inquisition de Carcassonne*, Doat, f^{bs} 112^b, 277^b.

⁷⁵⁵ Petr. Vall. Cern., 555.

⁷⁵⁶ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 208.

⁷⁵⁷ Lucas Tudensis, 182. Espagba sagrada, XXXV, 295.

^{758 ...} Trecentas domus turrales quæ in villà erant. Chron. Turon., 310.

⁷⁵⁹ Guill. de Pod. Laur., 670.

troubadours qui, tout en faisant profession de convictions orthodoxes, attaquaient avec véhémence le pape de Rome et ses prêtres, et pendant la croisade tout le Midi se leva pour défendre son indépendance contre les « romieux, » les « porte-bourdon, » les faux pèlerins du Nord. Comme d'ailleurs l'activité et l'économie étaient des devoirs imposés aux croyants, surtout à ceux qui appartenaient au peuple, ces derniers contribuaient pour leur part à l'état florissant du pays ; de sorte que les progrès de la littérature, de la poésie, de l'aisance, de la civilisation chez les populations provençales, et par conséquent le contraste toujours croissant entre la France du midi et celle du nord, peuvent être attribués en grande partie à l'esprit plus libre répandu par la secte, ainsi qu'à l'industrieuse activité de ses partisans.

Depuis la croisade de courte durée, entreprise, en 1181, par le légat Henri d'Albano contre les Cathares méridionaux, aucune mesure énergique n'avait été tentée contre eux. Il semblait même que les chefs de l'Église leur reconnussent un certain droit, en consentant à discuter avec eux sur leurs doctrines, et surtout à accepter pour arbitres de ces discussions des laïques pris en nombre égal parmi les catholiques et parmi les hérétiques. Depuis la réunion de Lombers, en 1161, il y eut plusieurs colloques de ce genre, notamment dans les premières années du treizième siècle. Parfois les évêques voulaient se refuser à ces conférences, persuadés de l'impossibilité d'extirper par le raisonnement une hérésie aussi profondément enracinée dans l'esprit du peuple. Guillaume, évêque catholique d'Albi, se trouvant un jour à Lombers, où résidait publiquement Sicard Cellérier, l'évêque cathare du même diocèse, il fut sollicité par les chevaliers et les bourgeois du lieu d'entrer avec ce dernier en discussion. Guillaume ne s'y montra nullement disposé, par la raison que le colloque demeurerait sans effet; cependant il finit par céder, et discuta longtemps avec Sicard sur la nature de Dieu, sur l'origine de l'Ancien Testament et sur d'autres questions de ce genre ; il déclara que son adversaire était un hérétique, mais ne convertit aucun de ses partisans, et manqua d'autorité pour l'empêcher de résider à Lombers aussi librement qu'auparavant.⁷⁶⁰ Les écrits d'ailleurs peu nombreux, dirigés contre la secte, avaient produit encore beau coup moins d'effet que les discussions; maître Alain avait consacré une partie de son ouvrage contre les adversaires de l'Église, à la réfutation du catharisme; mais ayant écrit en latin, il avait restreint son action à la partie infiniment moindre des membres de la secte. Un autre traité, écrit en langue provençale, aurait pu exercer à cause de cela une influence plus grande, si le peuple, qui se persuadait facilement que le dualisme populaire des Cathares était vrai, et qui remarquait entre les mœurs de ceux-ci et celles des prêtres une différence peu à l'avantage de ces derniers, avait été en général accessible aux arguments des orthodoxes; ce traité était celui du troubadour Pierre Raimond de Toulouse contre l'erreur des Ariens; c'est ainsi qu'on appelait fréquemment les Cathares; malheureusement cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous.⁷⁶¹

Tel était l'état de la secte, et en général l'état du peuple dans le midi de la France, lorsque Innocent III devint pape. Le danger pour l'Église était grand ; il réclamait toute la sollicitude du chef du catholicisme ; celui-ci le comprit, et aussitôt il résolut de le conjurer ; c'était son devoir et son droit ; mais ni ses droits ni ses devoirs comme pasteur chrétien ne justifient les moyens qu'il choisit pour arriver à son but.

À peine fut-il monté au trône pontifical, qu'il fut informé par l'archevêque d'Auch des progrès menaçants de la secte cathare en France. Aussitôt il chargea ce prélat de prendre, de concert avec ses suffragants, des mesures pour chasser les hérétiques, et en cas de besoin, de recourir à l'assistance du glaive séculier. En même temps il envoya les cisterciens Reynier et Guy comme légats dans la Provence, avec plein pouvoir contre les sectaires et leurs défenseurs ; les évêques reçurent l'ordre « d'accepter en toute humilité et d'observer inviolablement » tout ce que statueraient les deux moines, et de sommer, sous peine

⁷⁶⁰ Gauill. de Pod. Laer., 669.

⁷⁶¹ Hist. littér. de la France, XV, 459.

⁷⁶² Le 1^{er} avril 1198. Lib. I, ep. 81; Baluz., I, 44.

d'excommunication, les barons du pays de leur prêter main forte et d'exécuter leurs sentences.⁷⁶³

Toutefois il semble que le péril ne paraissait pas encore imminent au pape ; car peu de temps après, il envoya Reynier en Espagne⁷⁶⁴, et fit exhorter les seigneurs, notamment le comte de Toulouse, à se croiser pour la Palestine. 765 Cet appel n'eut pas plus de succès que les efforts des légats contre les Cathares. C'est en vain que le frère Reynier, de retour de sa mission en Espagne, fut muni de pouvoirs plus étendus⁷⁶⁶, et que le pape enjoignit aux évêques de redoubler de zèle⁷⁶⁷ : l'histoire ne sait encore rien d'une défaite que la secte aurait éprouvée. 768 En 1200, Innocent remplaça Reynier par Jean de Saint-Paul, cardinal de Sainte-Prisque, auquel il donna la mission d'exécuter en France le sévère décret rendu, en 1199, contre les Cathares de Viterbe.⁷⁶⁹ Mais bien que le pape eût exhorté le comte de Montpellier à assister le légat, les efforts de celui-ci demeurèrent sans résultat. Le danger pour l'Église fut augmenté par la division qui éclata entre les catholiques de Toulouse euxmêmes, au sujet de l'élection d'un nouvel évêque; de fâcheuses querelles éclatèrent à cette occasion ; elles durent confirmer les adversaires de l'Église dans leur antipathie, et se terminèrent par l'élection de Raimond de Rabastens, prélat dévoué au comte de Toulouse.⁷⁷⁰ Sur la fin de 1203, Innocent chargea de nouveau deux moines de Cîteaux d'être ses légats dans le Midi ; ce furent le frère Raoul et le frère Pierre de Castelnau⁷⁷¹; antérieurement déjà, ce dernier avait été pendant quelque temps le compagnon de Reynier.⁷⁷² Les pouvoirs

⁷⁶³ 21 avril 1198. Lib. I, ep. 94; Baluz., 1, 50 et suiv.

^{764 13} mai 1198. Lib. I, ep. 165; Baluz., I, 88.

⁷⁶⁵ 15 août 1198, à l'archevêque de Narbonne. Lib. I, 356 ; Baluz., I, 192. 4 novembre, à Raimond. Lib. I, ep. 397 ; Baluz., I, 233.

⁷⁶⁶ 12 juillet 1199. Lib. II, ep. 122; Baluz., I, 420.

⁷⁶⁷ Lib. II, ep. 123; *l. c.*, 420.

⁷⁶⁸ Vaissette, III, 132.

⁷⁶⁹ En juillet 1199 ; *l. c.*, 132.

⁷⁷⁰ Voy. sur ces troubles, l. c., 131 et suiv.

⁷⁷¹ Galli. de Pod. Laur., 671.

⁷⁷² Vaisselle, III, 151.

illimités donnés par le pape à ces moines, pour agir non seulement contre les hérétiques, mais aussi contre les prélats négligents, ainsi que l'ordre adressé à ceux-ci de prêter aux légats le serment d'une obéissance absolue, empêchèrent l'œuvre au lieu de l'avancer. Les évêques, atteints dans leur juridiction ordinaire, se sentirent offensés, et à plusieurs reprises ils refusèrent aux légats leur concours.

Pierre et Raoul commencèrent leur mission à Toulouse ; ils firent jurer les consuls et quelques-uns des principaux bourgeois de garder et de défendre la foi catholique ; mais auparavant ils durent confirmer eux-mêmes, au nom du pape, les libertés et les coutumes de la ville, en déclarant que le serment prêté par les capitouls ne pourrait jamais porter préjudice à ces libertés.⁷⁷³ Cependant les Toulousains firent peu de cas de l'engagement pris par leurs magistrats ; ils continuèrent à rester attachés aux Bonshommes et à suivre leurs réunions nocturnes, qui ne furent pas même interrompues pendant la présence des légats dans la ville.⁷⁷⁴ Le comte Raimond dut également être sommé d'expulser les hérétiques de la province ; à cet effet, les légats demandèrent l'assistance de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Béziers et de quelques autres prélats ; comme ceux-ci s'y refusèrent, l'archevêque de Narbonne fut accusé de négligence et de différents autres crimes, et l'évêque de Béziers fut suspendu.⁷⁷⁵

C'est vers cette époque, en février 1204, que Pierre, roi d'Aragon, dont relevaient alors plusieurs des principales seigneuries du midi de la France, vint en son comté de Carcassonne; il convoqua en cette ville, et en présence des deux légats et de l'évêque, une assemblée de Vaudois et de Cathares, pour s'informer de leurs croyances. Après que les Vaudois eurent été déclarés hérétiques, treize Cathares parurent devant le roi, ayant à leur tête leur évêque Bernard de Simorre; on leur opposa un nombre égal de catholiques. Bernard exposa sa doc-

⁷⁷³ Catel, 236.

⁷⁷⁴ Petr. Vall. Cern., 555.

⁷⁷⁵ Innocent III, lib. VI, ep. 242 et 243; Bréquigny, II, I, 436, 437. Lib. VII, ep. 73; *ibid.*, II, II, 501.

trine ; elle fut condamnée ; Pierre d'Aragon se contenta d'en faire dresser un document public en son nom⁷⁷⁶ ; mais il ne molesta point ceux qu'il avait appelés à la discussion. Ce n'est qu'une année après qu'autorisé par le pape à posséder librement les terres qu'il pourrait conquérir sur les hérétiques, il fit une expédition contre les Cathares de l'Albigeois et s'empara sur eux du château de Lescure.⁷⁷⁷

Cependant les légats perdaient leurs peines dans un pays où ni les seigneurs ni les évêques eux-mêmes ne les soutenaient Leur zèle commença à se refroidir et, découragés, ils prièrent le pape de les décharger de leur stérile ministère. Mais Innocent ne céda point ; il ralluma leur ardeur par la promesse de sa protection spéciale et leur adjoignit l'abbé de Cîteaux ; Arnauld Amalric, qui a laissé depuis des souvenirs si terribles dans l'histoire de la guerre contre les Albigeois.⁷⁷⁸ Innocent jugea même que le moment était venu d'employer des moyens plus énergiques ; il ordonna aux légats de prêcher dans le nord de la France une croisade contre le Midi, et d'y engager surtout le roi Philippe-Auguste.⁷⁷⁹ Il écrivit lui-même à ce dernier, le 28 mai 1204, en l'exhortant à faire tous ses efforts pour arrêter les progrès de l'hérésie, à ordonner à ses vassaux de s'armer pour la défense de la foi, et à se mettre lui-même à leur tête ou à leur donner pour chef son fils. « Pour que tu ne paraisses pas, lui dit-il, porter en vain le glaive, il faut que tu le saisisses avec force pour venir au secours de Celui dont la robe a été déchirée dans ton royaume, dont la vigne est ravagée par les renards, et dont les brebis sont exposées aux attaques des loups. » Il lui promit, à lui et à ses guerriers, les mêmes indulgences que pour la croisade contre les Sarrasins, et termina en l'autorisant à ajouter à son domaine royal les provinces du Midi après les avoir purgées de l'hérésie.⁷⁸⁰ Bien qu'Innocent re-

⁷⁷⁶ Benoist, I, preuves, 270. Compayré, 227, d'après un manuscrit du treizième siècle. Guill. de Tudèle, 4, V 45-49.

⁷⁷⁷ Innocent III, lib. VIII, ep. 94 ; Bréquigny, II, II, 735. Lib. IX, ep. 103 ; *l. c.*, 922. Comp. Vaissette, III, 140.

⁷⁷⁸ 31 mai 1204. Lib. VII, ep. 78; Bréquigny, II, II, 503.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, ep. 77; *l. c.*, 505.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, ep. 79; *l. c.*, 506.

vînt plusieurs fois à la charge⁷⁸¹, Philippe-Auguste s'abstint encore de se conformer à ses injonctions.

Le comte de Toulouse, intimidé par ces efforts du pape de lui susciter de puissants adversaires, finit par prêter aux légats le serment de chasser de ses États les hérétiques et d'y maintenir la paix.⁷⁸² Cependant, comme les trois moines, dans leurs courses à travers le pays, se faisaient plus redouter du clergé que des Cathares, et que, par leurs privilèges et par l'exécution rigoureuse de la discipline, ils irritaient les évêques et se privaient de leur concours, Pierre de Castelnau renouvela auprès du pape, au nom de ses compagnons, la demande d'être appelés à une activité moins décourageante.⁷⁸³ Innocent ne se rendit pas plus que la première fois à cette prière ; en cédant aux légats, il et paru reculer lui-même devant les difficultés de la tâche; il leur ordonna donc de persister, en les relevant par l'idée des joies célestes qui devront couronner un jour leurs travaux et leurs souffrances pour la gloire de Dieu.⁷⁸⁴ Ils continuèrent donc leur œuvre, persuadés qu'ils travaillaient en effet pour le ciel. Leur premier succès fut la déposition de Raimond de Rabastens, et l'élévation de Foulques de Marseille au siée épiscopal de Toulouse. Cet homme, qui après avoir mené comme troubadour une vie licencieuse, s'était retiré dans un monastère, apporta dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques les mêmes passions violentes qui l'avaient dominé avant qu'il eût renoncé au monde.⁷⁸⁵ À peine évêque, il oublia tous les témoignages de bienveillance dont Raimond V de Toulouse et Alphonse Ier d'Aragon l'avaient comblé pendant que, comme poète, il fréquentait leurs cours ; joignant l'ingratitude au fanatisme, il ne vit plus en leurs fils que des princes hérétiques et rebelles, bien que Raimond VI ne refusât point

⁷⁸¹ Le 16 et le 26 janvier 1205. Lib. VII, ep. 188 et 212 ; Bréquigny, II, 611, 629.

⁷⁸² Guill. de Pod. Laur., 671.

⁷⁸³ Manrique, III, 442.

⁷⁸⁴ 25 janvier 1205. Lib. VII, ep. 210; Bréquigny, II, II, 628.

⁷⁸⁵ Voy. sur lui l'*Hist. littér. de la France*, XVIII, 588 et suiv. L'auteur de l'article dit : « Après avoir donné la moitié de sa vie à la galanterie, il livra sans retenue l'autre moitié à la cause de la tyrannie, du meurtre et de la spoliation. »

de le reconnaître comme évêque de Toulouse.⁷⁸⁶ Il est vrai qu'au début de son ministère il n'osa pas se montrer publiquement dans la ville; il ne put pas même envoyer ses mulets à l'abreuvoir sans escorte⁷⁸⁷; mais loin de calmer sa fougue, cela ne servit qu'à l'exciter à faire tous ses efforts pour l'extirpation des hérétiques, objets de sa haine implacable. Les légats fondèrent sur lui de grandes espérances; Pierre de Castelnau, lorsqu'il apprit son élection, leva les mains au ciel, et remercia Dieu d'avoir donné à Toulouse un tel évêque.⁷⁸⁸ Foulques ne tarda pas à justifier ces espérances: il devint un des ennemis les plus acharnés des Albigeois; il joua dans la croisade un rôle semblable à celui de l'abbé Arnauld, qu'il égala, ou plutôt qu'il surpassa en fanatisme; c'est lui qui conseillait aux croisés les mesures les plus violentes et les plus injustes contre le comte et la ville de Toulouse; son activité, en un mot, ne révélait pas l'esprit qui devait animer un évêque chrétien, elle ne trahissait que les désirs d'une basse vengeance qui se livre à toutes les fureurs pour arriver à ses fins.

Pour ranimer le zèle des légats, Innocent III les engagea à choisir parmi des moines de leur ordre, des hommes capables de les assister dans leur mission contre les hérétiques. Arnauld fit venir douze abbés et un certain nombre de frères de différents couvents de Cîteaux. Quand ceux ci furent arrivés, toute la compagnie se mit en route pour opérer la conversion des adversaires de Rome; on ne doutait pas de la réussite; la prédication et la discussion publique devaient être les moyens pour obtenir un prompt résultat. Ces moyens, en effet, étaient bons, car ils étaient les seuls conformes aux exigences de la raison comme à celles du christianisme. Mais l'appareil des légats et de leurs compagnons ne fut pas de nature à leur assurer un succès aussi facile qu'ils s'y attendaient: ils parcoururent le pays, richement vêtus, montés sur des chevaux, suivis de nombreux domestiques; on peut se figurer l'effet que cela dut produire sur des hommes, dont l'une des hérésies consistait à reprocher au clergé romain

-

⁷⁸⁶ Vaissette, III, 143.

⁷⁸⁷ Guill. de Pod. Laur., 671.

⁷⁸⁸ Gallia christ., XIII, 41.

⁷⁸⁹ Lib IX, ep. 185; Bréquigny, II, II, 1000.

son opulence et son luxe. Voyez, dit alors le peuple, voyez ces cavaliers superbes, ils veulent nous entretenir de leur maître Jésus-Christ, qui pourtant est allé à pied; ces abbés riches et comblés de dignités nous parlent du Seigneur qui a été humble et pauvre⁷⁹⁰! Chaque fois qu'ils se disposaient à prêcher, on leur reprochait la mauvaise vie des prêtres, de sorte qu'ils finirent par reconnaître eux-mêmes qu'il fallait ou bien renoncer à leur entreprise, ou commencer par corriger les mœurs du clergé catholique.⁷⁹¹ Complètement découragés, ils étaient plus décidés que jamais a retirer d'une lutte qui leur promettait si peu de chances de triomphe, lorsqu'en juillet 1206 ils se rencontrèrent à Montpellier avec Diégo d'Azébès, évêque d'Osma, revenant d'une mission :pour le roi de Castille, et accompagné de son sous-prieur Dominique; ce dernier, homme de mœurs austères et d'un zèle ardent pour sa foi, s'était occupé déjà, lors d'un premier voyage en France, de la conversion des Cathares de Toulouse.⁷⁹²

L'évêque d'Osma s'efforça de relever le courage des légats ; mais quand il vit la richesse de leur équipage, il fut saisi d'un douloureux étonnement ; il leur présenta l'exemple de la vie simple et apostolique des Cathares, qui faisait d'autant plus d'impression sur le peuple, que celui-ci était plus exploité par l'avidité du clergé catholique.⁷⁹³ Il les persuada de la nécessité d'imiter cet exemple, d'abandonner leurs chevaux et leurs serviteurs, et de parcourir le pays, comme jadis les apôtres, à pied, sans emporter ni argent ni or. Lui-même, plein de zèle pour l'Église, renvoya toute sa suite, à l'exception de Dominique, et se joignit aux légats qui, animés d'une ardeur nouvelle, quittèrent Montpellier

⁷⁹⁰ Ecce quomodo isti equites prædicant nobis Christum Dominum suum peditem, divites pauperetn, honorati abjectum et vilem, et hujusmodi? Vie de saint Dominique, Acta SS., août, I, 399.

Quotienscumque enim vellent ipsis hæreticis prædicare, objiciebant eis hæretici conversationem pessimam clericorum, et ita nisi vellent clericorum vitam corrigere, opporteret eos a prædicatione desistere. Petr. Vall. Cern., 558.

⁷⁹² *Acta SS.*, août. I, 395.

⁷⁹³ L. c., 547.

pour aller, nus pieds, de lieu en lieu, provoquer les hérétiques à la discussion.⁷⁹⁴ Les chefs des Cathares, ayant appris cette intention, résolurent d'accepter courageusement la lutte; ils se déclarèrent prêts à défendre leurs doctrines, aux conditions que pour chaque colloque on choisit des arbitres dans les deux partis, que les conférences se fissent dans des lieux sûrs, avec pleine liberté pour les assistants d'aller et de venir à leur gré, que les sujets à traiter fussent fixés d'un commun accord, qu'il ne fût point permis de quitter une matière avant de l'avoir épuisée, et que celui enfin fût déclaré vaincu qui ne pourrait pas soutenir sa doctrine par la Bible. On dit que les légats acceptèrent ces conditions⁷⁹⁵; la dernière aurait suffi pour les rendre forts, s'ils avaient été en état eux-mêmes de fonder sur l'Écriture sainte plusieurs des doctrines particulières au catholicisme attaquées par les hérétiques. Ces derniers, en posant leurs conditions, étaient dans l'erreur sur la vérité et sur le caractère chrétien de leurs croyances, mais ils pouvaient compter sur l'aversion générale et profonde contre le clergé catholique ; l'acceptation de leurs conditions par les légats, est une preuve de la puissance de la secte ; le temps où l'on condamnait les hérétiques sans discussion, n'était pas encore venu pour ces contrées.

Le premier colloque eut lieu au château de Verfeuil avec les parfaits Pons Jordan, Arnauld Arrufat et autres. On discuta sur le sens de plusieurs passages du Nouveau Testament appliqués par les Cathares au mauvais Dieu, sur l'idée qu'ils se faisaient du Dieu bon, etc. L'évêque d'Osma termina la conférence par cette apostrophe : « Que Dieu vous damne ! je vous croyais plus sagaces, mais vous n'êtes que de grossiers hérétiques. Po là les légats se rendirent à Caraman, où pendant huit jours ils disputèrent en vain avec Baudouin et Théodoric, l'ancien chanoine de Nevers ; ils obtinrent, il est vrai, la déclaration des habitants de vouloir renoncer à l'erreur, mais il paraît que ceux-ci entendirent par erreur autre chose que la doctrine cathare, car ils refusèrent de chasser

⁷⁹⁴ Petr. Vall. Cern., 558.

⁷⁹⁵ Perrin 7

⁷⁹⁶ Maledicat vos Deus! quia grossi hæretiei estis, etc. Guill. de Pod. Laur., 672.

les Bonshommes.⁷⁹⁷ À Béziers on discuta pendant quinze jours avec si peu de succès, et, à ce qu'il paraît, avec tant d'aigreur, que Pierre de Castelnau se vit forcé de se séparer de ses compagnons, de peur que le peuple, « qui avait conçu contre lui une haine extrême, » ne le fit mourir. 798 En partant de Caraman, l'évêque d'Osma et Dominique s'étaient rendus à Carcassonne, où ils tinrent à leur tour une conférence de plusieurs jours. La plus longue et la plus importante de ces disputes fut celle de Montréal, avec le diacre Arnauld Hot, Guillabert de Castres, fils majeur de l'évêque de Toulouse, Benoît de Termes, plus tard évêque du Rasez, et Pons Jordan. Cette fois la discussion ne porta point sur les principes dualistes de la secte, mais sur des propositions dirigées contre la doctrine catholique sur l'Église ; Arnauld Hot prétendit que l'Église romaine n'était pas la véritable, parce que son administration était mauvaise, parce qu'elle tuait les témoins de la vérité, et qu'elle conservait dans la messe un usage inconnu de Jésus-Christ et de ses apôtres. On prit pour arbitres des laïques, deux chevaliers et deux bourgeois : nouvelle preuve combien d'un côté la confiance dans les prêtres était ébranlée, et combien de l'autre ces derniers étaient affaiblis, parce que, pour la solution de questions aussi vitales et aussi importantes, ils durent se soumettre au jugement de simples laïques.⁷⁹⁹ Les arbitres du reste refusèrent de se prononcer; ils étaient tous croyants de la secte.⁸⁰⁰ Pendant que cela se passait, Pierre de Castelnau et l'abbé Arnauld avec ses moines arrivèrent à Montréal ; la conférence terminée, ils se séparèrent par petites sociétés de deux ou trois hommes, qui parcoururent dès lors, nus pieds et en mendiant, toutes les provinces du Sud. 801 En 1207, l'évêque d'Osma vint

_

⁷⁹⁷ Petr. Vall, Cern., 558.

⁷⁹⁸ *L. c.* Vaisselle, III, 144.

⁷⁹⁹ Guillaume de Puy-Laurens s'écrie, p. 673 : Proh dolor! quod inter christianos ad istam vilitatem status Ecciesiæ fideique catholicæ devenisset, ut de tantis opprobriis esset laicorum judicio discernendum.

⁸⁰⁰ Petr. Vall. Cern., 559. Guill. de Pod. Laur., 872. Voy. Aussi Vignier, 410, d'après un ancien manuscrit en langue catalane, et Perrin, 8 et suiv., d'après un manuscrit qu'il avait recu de Montréal.

⁸⁰¹ Petr. Vall. Cern., 561. Chronol. Roberti Altissiod., 274.

à Pamiers, où le comte Raimond Roger de Foix l'autorisa à tenir dans son propre château un colloque public. Raimond, comme il a été dit plus haut, était un des principaux protecteurs des sectes hostiles à l'Église ; il avait deux sœurs, dont l'une était vaudoise, tandis que l'autre, Esclarmonde, était au nombre des parfaites cathares. La conférence eut lieu en présence de toute la famille du comte ; lorsqu'Esclarmonde voulut se mêler à la discussion, un des moines l'arrêta par ces mots : « Allez, Madame, filez votre quenouille ; vous n'entendez rien à ces choses. » On avait choisi pour arbitre un clerc, Maître Arnauld de Campragnan; il décida contre les catholiques.802 Toutefois plusieurs hérétiques, sans doute vaudois, furent engagés à revenir à l'Église, entre autres Durand d'Huesca en Aragon, qui, peu de temps après, fonda la confrérie des Pauvres catholiques; cette institution qui, par une certaine analogie extérieure avec la secte des Vaudois, eut pour but de ramener ceux-ci ainsi que les autres hérétiques au catholicisme, obtint, il est vrai, l'approbation du pape, mais, gênée de mille manières dans son activité par les évêques eux-mêmes, elle n'eut que peu de résultats et ne dura que peu d'années.

La conférence de Pamiers convainquit aussi l'évêque d'Osma de l'insuffisance de pareils moyens pour la conversion des Cathares ; mais au lieu de reconnaître dans la dégénération du clergé romain une des principales causes de l'opiniâtreté des hérétiques, au lieu de songer que pour les combattre avec fruit, il fallait leur opposer non seulement une foi, mais aussi des mœurs plus pures, il pria Dieu de les frapper de sa main puissante, car ils n'ouvriraient les yeux que lorsqu'ils auraient éprouvé les châtiments de sa colère. C'est avec ce vœu que Diégo d'Azébès retourna en Espagne, où bientôt après il mourut. Le légat frère Raoul ne vécut également plus que peu de temps ; l'abbé Arnauld fut rappelé momentanément par le pape. Les moines cisterciens parcourant le pays, reconnurent alors pour leur chef l'abbé Guy de Vaux-Cernai, plus tard évêque de Carcassonne, un des plus violents adversaires des Albi-

⁸⁰² Guill. de Pod. Laur., 672. Petr. Vall. Cern., 561.

⁸⁰³ Acta SS., août, I, 849.

⁸⁰⁴ Vaissette, III, 148.

geois.⁸⁰⁵ Lui aussi crut réussir par des controverses publiques ; il eut plusieurs conférences à Carcassonne avec l'évêque Bernard de Simorre et avec le savant docteur Théodoric, mais sans aucun résultat. 806 Les prédications des moines de Cîteaux dans les châteaux et dans les villages ne demeuraient pas moins stériles; le peuple les écoutait, mais ne se convertissait pas.⁸⁰⁷ Les efforts des légats et des missionnaires ne servaient qu'à stimuler l'ardeur des chefs de la secte ; pour conjurer le danger, ceux-ci ne se contentaient pas de combattre dans les discussions publiques les doctrines de leurs adversaires; ils parcouraient les provinces avec un nouveau zèle, pour encourager leurs partisans à la persévérance. Outre les prédicateurs et les ministres déjà mentionnés, on en rencontre une foule d'autres à l'époque où l'Église se préparait à la grande lutte contre la secte. En 1206 et dans les deux ou trois années qui suivent, le diacre Guillaume Clergue prêche sur la place publique du château de Dun, non loin de Mirepoix⁸⁰⁸; Pierre de Corona et Pons de Beaufort, à Tarascon⁸⁰⁹; Isarn de Castres, à Laurac⁸¹⁰; Raimond Bernard de Saint-Martin, à Gaian.⁸¹¹ Pour délibérer sur les mesures à prendre en vue de la gravité des circonstances, les Cathares tinrent, en 1206, une grande réunion à Mirepoix, à laquelle assistèrent plusieurs centaines de parfaits et un grand nombre de croyants.812 Craignant que l'Église, convaincue de l'inutilité des prédications et des disputes, n'employât un jour des moyens plus énergiques, ils convinrent de demander à un des seigneurs du pays un asile pour les jours de la crise. Les parfaits Raimond de Mirepoix et Raimond Blasquo furent chargés d'en conférer avec le chevalier Raimond de Perelle, un de leurs plus dévoués protecteurs. Sur leurs instances, celui-ci reconstruisit les fortifications de son château de Montségur,

_

⁸⁰⁵ Petr. Vall. Cern., 561.

⁸⁰⁶ L. c., 562

⁸⁰⁷ Modicum ibi profecerunt. Cæsarius Heisterbac., 380.

⁸⁰⁸ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 241.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, f° 276.

⁸¹⁰ *Ibid.*, XXIII, f° 179.

⁸¹¹ *Ibid.*, f° 168.

⁸¹² *Ibid.*, XXIV, f° 240.

bâti sur des rochers presqu'inaccessibles, et le leur offrit comme lieu de refuge⁸¹³; le comte de Foix, dans les domaines duquel se trouvait la place, y donna son consentement.⁸¹⁴ En 1208, Guillabert de Castres et Jean Cambiaire résidèrent et prêchèrent à Montségur.⁸¹⁵

Les fréquentes prédications des Cathares fortifièrent le peuple et la noblesse dans leur ancienne opposition à Rome et dans leur attachement à la secte. Les barons, exhortés par les missionnaires catholiques à se convertir, leur répondaient qu'ils ne pouvaient se séparer des hérétiques, qu'ils avaient été élevés avec eux, qu'ils étaient liés à beaucoup de parfaits par des liens de famille, que du reste ils les voyaient donner l'exemple d'une vie honnête et pieuse, que par conséquent il n'y avait pas de raison de les abandonner.816 Le peuple, de son côté, méprisait et insultait les missionnaires ; il ne faisait pas plus de cas de leurs sermons, que de pommes pourries, comme dit Guillaume de Tudèle⁸¹⁷ ; à l'évêque d'Osma il jetait de la boue et lui attachait de la paille derrière le dos. 818 Dégoûtés d'une œuvre aussi infructueuse, les moines Cîteaux, venus du Nord, retournèrent dans leurs couvents.⁸¹⁹ À leur grand effroi ils avaient trouvé dans le Midi une liberté des esprits, une indépendance des opinions religieuses, à laquelle les agents de Rome n'étaient guère encore habitués; non seulement chez des seigneurs, mais chez des prélats eux-mêmes ils avaient rencontré pour les doctrines hérétiques une tolérance, qui ne provenait chez plusieurs que d'une indifférence incrédule, mais qui chez beaucoup d'autres était la conséquence d'une civilisation plus avancée, la reconnaissance réelle du droit de chaque homme d'être libre quant à sa foi.820 Les moines s'étaient vus forcés de discuter avec les hérétiques et d'accepter des laïques pour

⁸¹³ Ibid., XXIV, fo 217.

⁸¹⁴ Guill. de Tulède, 232, v. 3260, 3261.

⁸¹⁵ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXII, f° 168, 216.

⁸¹⁶ Guill. de Pod. Laur., 672.

⁸¹⁷ Guill de Tudèle, 6, v. 51, 52, 68. 89; p. 8, v. 78.

⁸¹⁸ Acta SS., août, 1, 570.

⁸¹⁹ Petr. Vall. Cern., 562.

⁸²⁰ Voy. plus bas la déclaration da comte de Foix.

juges; ils s'étaient attendus, sans doute, à une obéissance empressée, et ils n'avaient trouvé que du dédain ou de la résistance. Les légats, munis des pouvoirs les plus étendus, armés de l'anathème contre les récalcitrants, avaient compté sur des victoires faciles, et ils s'étaient vus forcés de céder le terrain à leurs adversaires détestés. Découragés, trompés dans leurs espérances, saisis d'un dépit profond, la plupart de ces hommes qui étaient entrés avec tant d'ardeur dans la lice, la quittèrent les uns après les autres; il ne resta que l'Espagnol Dominique et Pierre de Castelnau; eux seuls ne laissèrent point refroidir leur zèle. Dominique s'établit à Fanjaux, au milieu des nombreux Cathares qui habitaient ce château fort ; il s'associa quelques compagnons, se mit à parcourir les contrées environnantes, travailla avec une persévérance infatigable, et se serait estimé heureux, dans son exaltation enthousiaste, de tomber comme martyr sous les coups des hérétiques. Mais cette liberté de conscience qu'il voulait anéantir, lui servit d'égide à lui-même ; on le laissa voyager et prêcher sans attaquer sa personne. Il réussit à ramener à l'Église quelques croyants, auxquels il imposa des pénitences fort dures. 821 Pour enlever aux seigneurs peu fortunés tout prétexte de confier l'éducation de leurs filles aux sœurs cathares, il fonda une association d'hommes et de femmes, qui eut le même but, et qui bientôt après fut dotée de biens considérables; en 1211, elle s'établit définitivement à Prouille, près de Fanjaux⁸²²; quatre années plus tard elle fut confirmée par Innocent III.823

De son côté Pierre de Castelnau chercha à négocier la paix entre le comte de Toulouse et plusieurs barons de la Provence, afin de tourner leurs forces réunies contre les hérétiques. Les barons se déclarèrent prêts à combattre ces derniers, à la condition que Raimond acceptât leurs propositions ; mais comme celui-ci refusa de signer une paix qui aurait ouvert ses États à l'armée de ses ennemis, sous le prétexte d'une guerre contre les hérétiques, le légat, emporté

⁸²¹ Voy. un exemple, chez Martène, *Thes. nov. anecdot.*, I, 802. Comp. Vaissette, III, 148.

⁸²² Acta SS., août, I, 401 et suiv. Vaissette, III, 148, 149.

^{823 ...} Fratribus et monialibus domùs. Mariæ de Pruliano. Ripoll, I, 1.

par son zèle, l'excommunia et jeta l'interdit sur ses terres. 824 Cette sentence fut aussitôt confirmée par Innocent III; le 29 mai 1207, il écrivit à Raimond, qu'il appelle un tyran impie et cruel, un homme pestilent, un ennemi de Jésus-Christ et de son Église, une lettre devenue célèbre à cause de la violence de ses termes ; il le menace des vengeances célestes ; s'il ne se hâte de faire pénitence, tous les princes ses voisins seront sommés d'envahir et de lui enlever ses terres, afin qu'elles ne soient plus infectées d'hérésie sous sa domination sacrilège ; « la fureur du Seigneur, dit en terminant le vicaire de Jésus-Christ, ne s'arrêtera pas encore; sa main s'étendra sur vous pour vous écraser, et il vous fera sentir combien il est difficile de se soustraire à sa colère, une fois qu'on l'a provoquée. 825 » En même temps Pierre de Castelnau excita, par ses intrigues, les barons de la Provence contre Raimond⁸²⁶, de sorte qu'intimidé par la violence du pape et de son légat, et pour préserver son pays de l'invasion, il donna la promesse demandée d'exterminer les hérétiques. Il reçut son absolution ; mais il ne tarda pas à s'attirer de nouveau la colère des chefs de l'Église, car il ne s'empressa pas d'exterminer les hérétiques, c'est-à-dire le plus grand nombre et les meilleurs de ses sujets. Le peu de succès de ses envoyés pour convertir les Cathares et pour rétablir dans le pays l'autorité papale, enflamma au plus haut degré la colère d'Innocent III ; la résistance du comte et de son peuple fut à ses yeux une injure sanglante faite à la dignité du Saint-Siège; lui, le plus hautain, le plus ambitieux des papes, lui, qui avait déjà courbé sous ses volontés des rois puissants, comment aurait-il pu se résoudre à supporter impunément la liberté religieuse qu'un petit peuple du midi de la France s'obstinait à défendre contre lui ? Il résolut d'employer désormais les moyens les plus énergiques pour atteindre au but qu'il s'était posé dès son avènement, et que jusque-là il avait poursuivi avec si peu de résultat. Dans cette intention il déposa définitivement

Les motifs de l'excommunication furent en partie politiques, en partie religieux : refus de chasser les routiers, levée de péages et d'impôts, faveurs accordées aux hérétiques et aux juifs, dommages faits à des églises et à des ecclésiastiques. Petr. Vall. Cern., 559. Vaissette, III, 146. Lib. X, ep. 69; Baluz., II, 38, 39.

^{826 ...} Mediante indtutriâ viri Dei. Petr. Vall. Cern., 559.

les armes spirituelles pour ne plus s'appuyer que sur le bras séculier; à la discussion par la parole, il fit succéder la guerre à appela au secours de l'Église « la race élue, le peuple acquis, les princes et les barons de la France⁸²⁷; » c'est à eux qu'il s'adressa pour venger les injures faites à Jésus Christ. Il envoya des lettres pressantes à Philippe-Auguste et aux principaux de ses vassaux ; pour que le roi pût en toute sécurité faire la croisade, Innocent lui promit de prendre son pays sous la protection spéciale du siège de Rome ; outre les mêmes indulgences que pour la guerre en Palestine, il lui accorda d'avance, à lui et à ses guerriers, toutes les terres qu'ils enlèveraient aux hérétiques méridionaux.⁸²⁸ Mais, préoccupé d'affaires qui lui paraissaient plus graves, Philippe-Auguste ne prêta pas l'oreille aux exhortations du pape ; elles n'eurent pas encore de résultat.829 La haine de Pierre de Castelnau contre le comte de Toulouse s'échauffa de plus en plus ; il lui reprocha de la lâcheté, l'accusa de parjure et de tyrannie envers l'Église, et l'excommunia de nouveau. 830 En vain Raimond, pressé de toutes parts, promit-il aux deux légats, dans une conférence à Saint-Gilles, de donner pleine satisfaction sur tous les points qu'on exigeait de lui ; les légats se retirèrent, sans qu'il eût pu s'entendre avec eux.⁸³¹ Ce fut alors, dans les premiers jours de janvier 1208, que de Castelnau, au moment de s'embarquer pour passer e Rhône, fut tué par deux hommes de guerre inconnus. 832

Le meurtre de son légat porta au comble l'exaspération du pape ; la majesté pontificale était violée dans la personne de son représentant, l'envoyé du chef visible de l'Église était assassiné ; ce sang criait vengeance, et Innocent s'en

⁸²⁷ Le légat Arnaud à Gervais, abbé de Prémontré, en 1213. Gervas. Prætmonstrat., ep. 42, p. 42

^{828 17} novembre 1207. Lib. X, ep. 149; Baluz, II, 86.

⁸²⁹ Vaissette, III, 153. Capefigue, III, 40 et suiv.

⁸³⁰ Petr. Vall. Cern., 559.

⁸³¹ ... Promittens (scil. cormes) super cunctis quibus impetebatur capitulis satisfactionem plenariam exhibere. Innoc. III, lib. XI, ep. 26; Baluz., II, 147. Chronol. Roberti Altissiod., 275.

⁸³² Le 15 janvier. Innoc. III, *l. c.*, 148. Selon Guillaume de Tudéle le meurtrier fut un écuyer du comte, irrité contre le légat de ce qu'il avait excommunié son maître, et voulant se rendre agréable à celui-ci ; p. 8, v. 83 et suiv.

rendit l'organe en appelant la chrétienté tout entière aux armes. Dans le premier moment de sa colère il accusa du meurtre le comte de Toulouse; en effet, toutes les apparences étaient contre Raimond, quoiqu'il ne fût point coupable ; le pape lui-même, lorsqu'il connut mieux la vérité, déclara que le comte ne put jamais être convaincu d'avoir participé au crime, qu'il n'en a été que soupçonné.833 À peine toutefois eut-il été informé du fait, qu'il excommunia Raimond et les meurtriers⁸³⁴; il ordonna aux évêques du Midi de prêcher la croix contre cet ennemi irréconciliable de l'Église et contre ses sujets hérétiques, pires que les Sarrasins; comme suivant les décisions canoniques des saints pères, ajoutat-il, la foi ne doit pas être gardée à celui qui ne la garde pas à Dieu, tous ceux qui sont obligés au comte de Toulouse par des serments quelconques, en sont déliés, et il sera permis à un chacun de le poursuivre et de s'emparer de ses terres ; quant à lui-même il ne sera admis à donner satisfaction, qu'après avoir prouvé son repentir en chassant les hérétiques. 835 Le même jour, 10 mars 1208, Innocent s'adressa de nouveau au roi et aux barons de France, les conjurant de ne pas tarder davantage à envahir les domaines du comte de Toulouse. Philippe-Auguste devra faire « peser sur lui tout le poids de sa royale oppression, » le chasser de ses châteaux et de ses villes, en exterminer les habitants et les remplacer par des catholiques. 836 Le roi d'Angleterre fut engagé à faire la paix avec celui de France et à se liguer avec lui contre Toulouse.⁸³⁷ Les évêques français reçurent l'ordre d'enflammer le zèle de Philippe et de ses vassaux, en leur promettant les indulgences les plus larges.⁸³⁸ À la place de Pierre de Castelnau, Innocent III nomma pour être son légat dans le Midi l'évêque de Couserans, Navarre d'Aix ; il stimula l'ardeur de l'abbé Arnauld, en lui promettant son

⁸³³ En 1212. Lip. XV, ep. 103; Baluz., II, 637. Vaissette, III, 154.

⁸³⁴ Lib. XI, ep. 26; Baluz., II, 149.

^{835 10} mars 1208. Lib. XI, ep. 26 et 27; l. c., 147 et suiv.

^{836 ...} Pondere non desinas inductæ super eum regalis oppressionis urgere. Lib. XI, ep. 38 ; l. c., 149.

⁸³⁷ *Ibid.*, ep. 50 et 31 ; *l. c.*, 151.

⁸³⁸ *Ibid.*, ep. 33; l. c., 151.

assistance dans tout ce qu'il entreprendrait contre l'hérésie. 839 Arnauld et les religieux de son ordre se dispersèrent alors dans la France du nord pour prêcher la croix. Les évêques et les curés unirent leur voix à celle des moines ; toutes les chaires retentirent de discours exhortant le peuple catholique à prendre les armes pour la cause de Dieu ; les prêtres lui représentèrent, « que tout homme, si coupable qu'il soit, et fût-il damné, fait pénitence par cela seul qu'il combat les hérétiques.840 » Pour enrôler un plus grand nombre de soldats sous les bannières de cette « guerre sainte, » le pape promit les mêmes indulgences que pour les croisades en Palestine ; les prêtres permirent même de convertir le vœu d'une expédition contre les Sarrasins, en celui de la croisade des hérétiques albigeois.⁸⁴¹ Combien de gens ne durent pas trouver plus commode alors de gagner la rémission des péchés dans le pays même, sans s'exposer aux chances et aux périls d'un voyage d'outre-mer! Qu'on y ajoute l'ancienne antipathie des races, la jalousie du Nord, plus sérieux, plus rude, plus pauvre, contre la population riche, gaie, civilisée des provinces méridionales ; le désir de faire du butin dans les cités opulentes du beau pays du Midi; l'avantage qu'on accordait aux chevaliers de ne faire qu'une campagne de quarante jours, temps auquel la plupart des vassaux étaient tenus pour le service de leurs fiefs ; les paroles encourageantes des prédicateurs : « Le travail sera peu pénible, le temps de l'absence sera de courte durée, et la distance n'est pas grande, et malgré cela il y aura une glorieuse récompense.842 » Qu'on songe à tout cela, et l'on comprendra sans peine que dans les contrées où l'Église exerçait encore toute son autorité, il se soit formé des troupes nombreuses de guerriers avides de gagner par l'extermination des hérétiques et par le pillage de leurs terres, à la

-

Sol cab lor se combata es totz penedensat.

Guill. de Tudèle, 304, v. 4337, 4338.

⁸³⁹ *Ibid.*, ep. 32; 1. c.,151.

⁸⁴⁰ Totz om calques sia neis si era dampnats

⁸⁴¹ Gervais de Prémontré à Guillaume, archidiacre de Paris ; ep. 75, p. 69.

⁸⁴² ... Labor non est grandit, et remuneratio copiosa ; tempus peregrinationis non multum et ipsa peregrinatio non longinqua. Gervais de Prémontré, circulaire pour exhorter à la croisade ; ep. 43, p. 43.

fois des profits terrestres et des trésors dans le ciel. Handle III se servit de toutes ces passions mondaines qu'il avait excitées par ses lettres et par la voix de ses légats et de ses missionnaires, pour satisfaire son orgueil offensé, et pour procurer un triomphe à son principe ambitieux de l'unité extérieure de l'Église catholique. Ce triomphe, il ne l'obtint pas, car la croisade n'extermina point les hérétiques; mais il obtint l'anéantissement de l'indépendance, et pour une longue période, la destruction de la prospérité et de la brillante civilisation de nos provinces méridionales.

Une foule de barons du nord de la France prirent la croix ; le duc Eudes de Bourgogne, le comte de Saint-Paul, le comte de Nevers et d'Auxerre, et beaucoup d'autres moins puissants, se réunirent pour cette guerre impie ; à eux se joignirent les archevêques de Bourges, de Reims, de Sens, de Rouen, les évêques de Nevers, d'Autun, de Lisieux, de Chartres, de Bayeux, etc., des abbés sans nombre et quelques seigneurs de l'Allemagne et de la Frise ; tout le Nord, en un mot, s'arma pour se précipiter sur le Midi, que lui livrait le pape. 844 Celui-ci invita Philippe-Auguste à nommer un capitaine-général, pour conduire les croisés sous la bannière royale « à cette sainte guerre⁸⁴⁵ ; » aux croisés euxmêmes, il adressa une ardente exhortation : « En avant, valeureux chevaliers de Jésus-Christ, leur cria-t-il, opposez-vous aux précurseurs de l'antéchrist! jusqu'ici vous avez combattu pour une gloire passagère, combattez maintenant pour la gloire éternelle ; vous avez combattu pour le monde, combattez pour Dieu ; ce n'est pas pour des récompenses terrestres que je vous appelle au service de Dieu, c'est pour obtenir le royaume céleste, et celui-ci je vous le promets avec une pleine assurance comme prix de vos exploits.846 » Philippe-Auguste se borna à laisser partir ses vassaux, sans leur nommer de comman-

-

⁸⁴³ « On met les indulgences en quelque sorte au rabais. » Sismondi, *Hist. de France*, VI, p. 278. Hurter, II, 321. Capefigue, III, 52 et suiv.

⁸⁴⁴ Guill. de Tudéle, 20, 78.

⁸⁴⁵ 3 février 1209. ... Ad agonem sanetæ pugnæ. Lib. XI, ep. 229 ; Baluz. II, 258.

⁸⁴⁶ Le même jour. Lib. XI, ep. 230 ; Baluz., U, 258. En outre, il prit leurs personnes et leurs possessions sous la protection du siège apostolique. Ep. 231. p. 259.

dant ; le pape d'ailleurs avait déjà chargé ses légats d'être « les chefs de la milice chrétienne convoquée contre les hérétiques provençaux.847 » À l'abbé Arnauld et à l'évêque de Couserans il adjoignit à cet effet l'évêque Hugues-Raimond de Riez, et il leur donna des instructions qui montrent tout l'esprit et qui expliquent toute la marche de cette guerre : ils devront suivre l'exemple de l'apôtre qui a dit : « Comme je suis un homme artificieux, je vous ai surpris par ruse ; » une pareille ruse devant plutôt être appelée de la prudence, ils chercheront à prendre séparément les ennemis de l'Église ; ils ne commenceront pas par attaquer le comte de Toulouse, mais ils tâcheront de l'éluder par l'art d'une prudente dissimulation, jusqu'à ce qu'ils aient vaincus les autres hérétiques ; ces derniers seront soumis plus aisément quand le comte ne les assistera pas, et celui-ci devra infailliblement succomber, dès que, par la défaite de ses alliés, il sera réduit à lui seul.⁸⁴⁸ La suite du récit fera voir que la politique habile mais déloyale, conseillée par le chef de l'Église à ses représentants, fut suivie par ceux-ci à la lettre, et que ce n'est que par ce moyen perfide qu'ils arrivèrent à leur but.849

Informé des préparatifs menaçants et effrayé du nombre de ses ennemis, le comte Raimond demanda l'absolution ; l'abbé Arnauld lui répondit avec dureté que ce n'était pas en son pouvoir de l'absoudre, et le renvoya au pape. Raimond fit alors partir des députés pour Rome ; ils durent réitérer son offre de se réconcilier avec l'Église, en ajoutant l'assurance qu'il s'empresserait de se sou-

^{847 9} octobre 1208. Lib. XI, ep. 158; Baluz., II, 215.

signatorum prudentioribus opportuno consilio, divisos ab Ecciesiæ unitate divisim capere studeatis, dummodo videritis quod ex hoc idem comes vel aliis minus assittere vel per se ipsum minus debeat insanire, non statim incipiatis ab ipso, sed eo primitus arte prudentis dissimulationis eluso, ad extirpandos alios hæreticos transeatis. Février 1209. Lib. XI, ep. 232; Baluz., II, 259. Il faut remarquer ici l'interprétation complètement fausse donnée par Innocent III du passage de la deuxième épître aux Corinthiens, chap. XII, v. 16; le pape allègue comme exprimant une intention réelle de saint Paul, des paroles que celui-ci ne dit que pour repousser une supposition; les voici d'après la Vulgate: Esto; ego vos non gravavi, sed cum essem astutus, dolo vos cepi. Numguid per aliquem eorum, quos misi ad vos, circuniveni vos? On voit que c'est toute autre chose que ce que dit le pape.

mettre à tout autre légat, qui lui fût personnellement moins hostile que l'abbé de Cîteaux. Conformément à son intention de traiter le comte avec les dehors de la douceur et de la justice, jusqu'à ce que le moment fût venu pour l'écraser, le saint père reçut favorablement ses ambassadeurs; il lui fit savoir qu'il l'admettrait à prouver son innocence du meurtre de Pierre de Castelnau et qu'il l'absoudrait, à condition qu'il remît à l'Église romaine plusieurs de ses châteaux forts comme gages de sa fidélité ; il lui accorda sa demande d'un autre légat, et lui envoya à cet effet son propre notaire, Milon, accompagné de maître Théodise, chanoine de Gênes, homme habile et intrigant. Toutefois il ne révoqua pas les pouvoirs donnés à ses anciens légats ; il enjoignit même à Milon de s'inspirer en toutes choses de leur conseil et de n'agir que sur leurs ordres. Comme le comte ne pouvait plus croire à l'impartialité de l'abbé Arnauld, tandis qu'il n'avait aucun sujet de défiance contre Milon, qu'il ne connaissait pas, Innocent III voulut que ce dernier ne fût son représentant qu'ostensiblement et en apparence, pour être en réalité et en secret l'organe de l'homme fanatique qui, aux yeux de Raimond, était le seul obstacle à sa réconciliation avec l'Église.850

Arrivé en France, Milon se rendit avec Arnauld auprès du roi et le sollicita de nouveau, au nom du pape, de prendre part à la croisade. Mais Philippe-Auguste, persistant à vouloir rester personnellement neutre dans la querelle, prétexta sa guerre avec le roi d'Angleterre et l'empereur ; il répéta qu'il devait se borner à permettre à ses barons de combattre le comte, sous la réserve toute-fois de ses droits féodaux. S51 Cependant un historien contemporain assure qu'il envoya à l'armée des croisés quelques milliers d'hommes. Milon se rendit dans le Midi ; un synode qu'il tint à Montélimar manda le comte de Toulouse à comparaître à Valence ; quoique surpris de ces procédés, qui faisaient pressentir à Raimond que l'envoi du nouveau légat ne changerait rien à la conduite

_

⁸⁵⁰ Petr. Vall. Cern., 566. Guill. de Tudéle, 14, v. 182 et suiv. Vaissette, III, 157 et suiv.

⁸⁵¹ Petr. Vall. Cern., 566. Perrin, 14. Voy. la lettre du roi à Théobald, comte de Troyes, chez Mary-Lafon, II, 416.

⁸⁵² Guill. Brito, lib. VIII, 192.

que l'Église était décidée à tenir à son égard, il se rendit à la citation, promit tout, et donna sept de ses châteaux à Milon, qui les remit à la garde de différents abbés et évêques ; il jura d'obéir au pape et au légat en tous les points en lesquels on le disait coupable et qui lui avaient attiré l'excommunication ; il déclara enfin qu'il se mettait lui-même au pouvoir absolu de l'Église romaine et de son chef.853 Pour humilier davantage le comte, Milon ne lui donna pas immédiatement l'absolution à laquelle cependant il avait droit ; il se rendit à Saint-Gilles, obligea Raimond de l'y rejoindre, et ce n'est que là que, le 18 juin, en présence de plusieurs prélats, il le réconcilia solennellement à l'Église. Nu jusqu'à la ceinture, sur le parvis de la cathédrale, le malheureux prince jura de nouveau obéissance au pape et à son légat ; celui-ci l'introduisit alors dans l'église en le fouettant avec une poignée de verges, et lui donna l'absolution au nom du pape.⁸⁵⁴ En même temps Milon reçut de plusieurs barons, vassaux du comte, le même serment qu'il avait imposé à celui-ci.855 Le lendemain il prescrivit à Raimond des préceptes, où les prétentions politiques se mêlent étrangement aux commandements religieux; savoir, de regarder et de traiter comme hérétiques tous ceux de ses sujets que les évêques lui désigneront comme tels, de réparer les dommages causés par lui à certains couvents et églises, de chasser les routiers, d'expulser les juifs, de veiller à la sûreté des routes, de ne pas lever de nouveaux péages, de garder la paix avec les barons catholiques.⁸⁵⁶ Raimond, dont le courage semblait anéanti, jura tout, et alla jusqu'à demander à Milon la croix, pour servir sous les ordres des croisés, contre les hérétiques de son pays.857 Le seul motif qui puisse expliquer le manque de fermeté de sa conduite, c'est le désir, l'espoir de prévenir l'invasion ; il alla au devant de l'armée

_

⁸⁵³ Petr. Vall. Cern., 567. La formule du serment, chez Catel, 245, et dans l'édition de Baluze des lettres d'Innocent III, II, 346.

⁸⁵⁴ Petr. Vall. Cern., 568.

⁸⁵⁵ La formule chez Catel, 247.

⁸⁵⁶ Catel, 546. Innocentii III Epp., Baluz., II, 347.

⁸⁵⁷ Le 24 juin. Petr. Vall. Cern., 568.

des croisés qui, sous la conduite de l'implacable abbé de Cîteaux, s'était avancée déjà, forte de plus de 200,000 hommes, jusqu'à Valence.⁸⁵⁸

Quel prétexte avait-on encore de pénétrer plus loin dans le pays, depuis la soumission du comte de Toulouse et sa promesse d'extirper lui-même l'hérésie ? On prétendait en avoir un, c'était la nécessité de soumettre aussi les autres princes, protecteurs des Cathares, surtout le jeune Raimond Roger, vicomte de Béziers. Mais à Montpellier celui-ci vint à son tour auprès des légats, demandant à être réconcilié, afin d'éloigner de son pays les malheurs de la guerre. Si Arnauld l'avait admis, il ne serait plus resté de prétexte à la croisade, et tous les grands préparatifs auraient été faits en vain ; d'ailleurs le pape avait prescrit de ne ménager que le comte de Toulouse, le plus puissant des seigneurs du Midi, dans le but de le détacher de ses alliés et d'exterminer ceux-ci avec moins de peine. Le légat refusa donc de recevoir la justification du vicomte. Indigné de la violence d'Arnauld, et du refus du comte de Toulouse, son oncle, de le seconder contre la croisade, Raimond Roger tint conseil avec ses vassaux et prit la généreuse résolution de se défendre par les armes.⁸⁵⁹ Raimond de Toulouse ayant lui-même pris la croix, ses vassaux et ses sujets abandonnés par lui se tinrent pour dégagés de leur serment d'hommage, et se décidèrent à ne compter que sur eux-mêmes pour leur défense ; les villes surtout, fières d'avoir conquis la liberté dans leurs anciennes luttes contre les nobles, s'unirent pour résister à la croisade, qui non-seulement les menaçait d'un nouveau joug spirituel, mais aussi d'une nouvelle domination féodale. Partout la conduite des légats inspire aux seigneurs comme aux bourgeois une indignation, une horreur profonde; le fanatisme d'Arnauld, la perfidie de Milon, qui absout le comte de Toulouse tout en continuant à exciter à la croisade, soulèvent tous les cœurs ; un archevêque même, celui d'Auch, Bernard de la Barthe, éclate dans des vers énergiques contre cette fausse paix promise au comte par le

858 *Ibid.*, 569. Sur le nombre des croisés, voyez Guill. de Tudèle, 22, v. 279 et suiv.

⁸⁵⁹ Guill. de Tudèle, 18, v. 194 et suiv. ; p. 18, v. 246 et suiv. Comp. aussi Hurter, II, 348.

notaire du pape, et qu'il appelle « une paix de clercs⁸⁶⁰; » les troubadours appellent les barons et les peuples au combat contre « la gent étrangère du Nord⁸⁶¹, » contre le clergé qui la pousse, contre ces « lâches évêques qui, se mettant peu en peine de la perte du Saint-Sépulcre, aiment mieux s'enrichir des dépouilles des riches cités provençales.⁸⁶² » Aussi les populations courent-elles aux armes ; catholiques et hérétiques, Vaudois et Cathares, tous s'unissent pour repousser l'ennemi commun de leur indépendance.

Le vicomte de Béziers, jeune homme ardent et généreux, laissa une forte garnison à Béziers, et se jeta avec l'élite de ses chevaliers dans sa ville forte de Carcassonne. L'armée croisée, en s'avançant contre lui, répandit la terreur sur sa route en ravageant les campagnes, et en brûlant comme hérétiques une foule de gens ; beaucoup de seigneurs se retirèrent dans l'intérieur du pays, d'autres ouvrirent eux-mêmes aux croisés leurs châteaux forts. Le 22 juillet l'armée vint camper devant Béziers, où elle fut rejointe par deux autres corps, commandés l'un par l'archevêque de Bordeaux, l'autre par l'évêque du Puy. 863 L'évêque de Béziers, Réginald, fut envoyé dans la ville pour engager les habitants catholiques à livrer les hérétiques ou à sortir des murs ; comme il ne rapporta qu'un refus énergique, l'abbé Arnauld s'écria : « Eh bien, pas une pierre ne restera sur l'autre, pas une vie ne sera épargnée. » Après une défense héroïque, la ville fut prise d'assaut; de peur de tuer aussi des catholiques, les vainqueurs demandèrent à Arnauld : « Que faire, seigneur ? nous ne pouvons distinguer entre les méchants et les bons. » C'est alors que pour que personne n'échappe, en feignant d'être catholique, le légat répondit par ce mot féroce : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra ceux qui lui appartiennent. 864 » Aussi le massacre fut-il hor-

_

⁸⁶⁰ Hist. littér. de la France, XVII, 589. Malot, II, 1. 202.

⁸⁶¹ Gens estranha. Guill. de Tudèle, 148, v. 2079.

⁸⁶² Millot, III, 50. Raynouard, V, 448. Le troubadour Raimond de Miraval ; *Hist. littér. de la France*, XVII, 456 et suiv.

⁸⁶³ Petr. Vall. Cern., 570 ; Guill. de Tudèle, 22-24.

Pour sauver en ce point l'honneur d'Arnauld, on a révoqué en doute l'authenticité de l'auteur qui rapporte le fait ; c'est Cæsarius Heisterbac., 382. Il est vrai que Césaire est étranger à la France, et d'ailleurs assez crédule. Mais voici pourquoi nous croyons devoir lui

rible, on n'eut égard ni au sexe ni à l'âge ; plus de 20,000 personnes périrent ; dans la seule église de Sainte-Marie-Madeleine on en égorgea 7000, qui y avaient cherché un refuge ; la ville fut livrée au pillage et à l'incendie, elle fut détruite, comme les légats l'écrivirent au pape en paroles triomphantes, par un effet de la vengeance divine sévissant merveilleusement contre elle.⁸⁶⁵

La chute de Béziers jeta l'épouvante dans le pays ; le vicomte de Narbonne et les principaux habitants de cette ville firent leur soumission aux croisés, qui, dans leur marche sur Carcassonne, s'emparèrent de plusieurs places que la terreur avait fait abandonner. Le 1^{er} août ils arrivèrent sous les murs de Carcassonne ; un premier assaut les mit en possession des faubourgs ; cet assaut, ainsi que tous les suivants et en général toutes les horreurs commises dans cette guerre, se fit au chant des prélats : Viens, ô Esprit saint.⁸⁶⁶ Pierre d'Aragon, suzerain de Béziers et de Carcassonne, vint alors au camp des catholiques pour essayer de faire la paix entre eux et le vicomte. Arnauld lui répondit qu'il con-

ajouter foi en ce peint : 1° le fait est rapporté non pas par un adversaire de l'Église, mais par un adversaire ardent des hérétiques ; 2° Césaire, cistercien lui-même, en parle sans hésiter, sans songer qu'il fait du tort à la réputation de l'abbé de son ordre ; 3° il a pu être bien informé, il rapporte encore d'autres particularités de la croisade, qu'il apprit de moines de son ordre qui avaient été avec Arnauld en France. L'analyste et le panégyriste de l'ordre de Cîteaux, Manrique, le rapporte également sans exprimer le moindre scrupule, III, 502. D'ailleurs, s'il est vrai que 20,000 hommes périrent à Béziers, « on peut croire, comme dit M. Petit-Radel, qu'il n'avait pas été pris de grandes précautions pour sauver les catholiques mêmes. » Hist. littér. de la France, XVII, 249. Hurter ne dit lui-même que « zur Ehre der Menschheit möchte man lieber der Ablehnung als der Behauptung Glauben beimessen dass, » etc., II, 331.

⁸⁶⁵ Voy. pour l'histoire du siège, Petr. Vall. Cern., 570; Guill. de Tudéle 28 et suiv.; *Chronicon Simonis*, 764; surtout la lettre des légats au pape, lib. XII, ep. 108; Baluz., II, 374. Le nombre des personnes tuées est diversement rapporté; selon Guillaume de Nangis (*Chronicon*, 753), on tua 17,000, selon Albéricus (II, 450) 60,000 hommes; nous nous eu tenons à l'évaluation des légats. La cathédrale s'écroula par l'incendie.

⁸⁶⁶ Petr. Vall. Cern., 571 ; et passim. Guill. de Tudèle, 172, v. 2389 et suiv. :

Ja domi Dieus de gloria mos pecatz non perdon, Si mentrel combatian li clerc cela sazon No cantavan Sancti Spiritus a gran profession, Que ben de mega lega en auzirats lo son. sentait à laisser sortir de la ville le vicomte et douze de ses compagnons, à condition que tous les habitants fussent livrés à la merci des croisés. Plein d'indignation, le roi rapporte cette réponse au jeune vicomte, qui déclare « qu'il aimerait mieux laisser égorger vif les siens et se tuer lui-même que d'accepter un pareil traité et d'abandonner le moindre de ses hommes. » Le siège continue, mais les chaleurs ayant desséché les puits de la ville, la détresse des assiégés est extrême ; le légat en profite pour faire inviter Raimond Roger à se présenter au camp; on veut, lui dit-on, lui proposer des conditions de capitulation honorable. Le vicomte, trop généreux pour soupçonner un piège, se rend au milieu des croisés, et s'offre en otage, pour sauver la vie aux habitants. Dans l'intervalle beaucoup de ceux-ci parviennent à fuir ; l'armée se précipite dans la ville, fait un immense butin, et ramène au camp plusieurs centaines de prisonniers, dont quatre cents sont brûlés et cinquante pendus comme hérétiques.867 Le jeune prince fut retenu prisonnier; on l'enferma à Carcassonne dans la tour de son propre palais, où peu de mois après il mourut, empoisonné sans doute par ordre des chefs de la croisade. 868

Après la prise de Carcassonne, l'abbé de Cîteaux réunit Les : principaux seigneurs pour en choisir un qui voulût se charger du gouvernement du pays qu'on venait de conquérir. Le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Paul, auxquels Arnauld proposa le vicomté de Béziers et de Carcassonne, refusèrent avec indignation cette offre ; ils étaient venus, disaient-ils, pour châtier les hérétiques, et non pour usurper des domaines sur lesquels ils n'avaient aucun droit. Ce refus causa au légat un singulier embarras ; la plupart des barons allaient repartir pour le Nord, ils ne s'étaient croisés que pour quarante

⁸⁶⁷ Voy. pour l'histoire du siège, Petr. Vall. Cern., 571. *Chronicon Simonis*, 765. Guill. de Tudèle, 40 et suiv. Cassarius Heisterb., 381. lettre des légats au pape, lib. XII, ep. 108; Baluz., II, 374.

⁸⁶⁸ Le 10 novembre 1209. Guill. de Tudèle, 6, v. 862 et suiv. Surtout Innocent III, lib. XV, ep. 212, en 1213; Baluz., II, 709, où il est dit que le vicomte périt *miserabiliter interfectus*. Le troubadour Guillaume de Béziers en accuse Simon. Hist. listés. de la France, XVIII, 551 et suiv.

⁸⁶⁹ Guill. de Tudèle, 56, v. 793 et suiv.

jours, il fallait donc quelqu'un pour continuer la guerre, et surtout pour conserver les fruits de la victoire, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle expédition au printemps prochain.870 Sur la proposition d'Arnauld on nomma donc deux évêques et quatre chevaliers qui, d'accord avec lui, choisirent Simon de Montfort, comte de Leycester. Simon accepta. C'est l'homme qu'il fallait ; revenu à peine de la croisade contre les Sarrasins, il avait été, quoique sexagénaire, un des premiers à se croiser contré les hérétiques ; vaillant, intrépide, austère dans ses mœurs, il était en même temps d'un fanatisme religieux qui allait jusqu'à la cruauté, avide de domination et peu inquiet sur la valeur des moyens pour arriver à ses buts. Ce qui le recommandait à l'Église, c'était sa soumission aveugle à Rome, sa piété superstitieuse, sa scrupuleuse observation des pratiques du catholicisme, sa libéralité pour le clergé. 871 Plein de vénération pour Dominique⁸⁷², ami intime de l'abbé Guy de Vaux-Cernay⁸⁷³, obéissant sans scrupule aux légats, étranger aux sentiments d'honneur chevaleresque qui avaient fait refuser aux autres bacons du Nord les offres d'Arnauld, il avait toutes les qualités requises pour devenir l'instrument des vengeances du pape.

Ce rude guerrier, qui ne savait pas lire, ce destructeur impitoyable de la civilisation méridionale, ce fanatique qui, pendant dix années d'une guerre injuste et cruelle, a été le fléau des provinces les plus florissantes de la France, l'Église le considérait comme le champion de la cause de Dieu, comme le grand athlète de Jésus-Christ.⁸⁷⁴ Simon de Montfort prit aussitôt possession de

⁸⁷⁰ Comp. Michelet, II, 495.

⁸⁷¹ Il suivait de l'Église « les œuvres, les ordres et les discours. » Guill. de Tudèle, 292 . v. 4159. Cum esset in bellis strenuissimus, omni tamen die missam et horas canonicas omet audiebat (Rigordtis, 56). Un jour, au siège de Muret, il alla dans une église, se recommanda aux prières des moines, posa son épée sur l'autel, et dit : « O Jesu benigne, tu me licet indignum, ad tua prælia elegisti, desuper altare tuum, hodie arma accipio, ut præliaturus prælia tua, e te accipiam justitiam præliandi. » Petr. Vall. Cern., 638. Il est dit amicus totius cleri. Lettre de sa femme à Gervais de Prémontré. Ep. 97, p. 86.

⁸⁷² Gallia christ., XIII, 315.

⁸⁷³ Manrique, III, 489.

⁸⁷⁴ Guill. de Pod. Laur., 675. Iperii *chronicon*, 607. Voy. sur lui Michelet, II, 489 et suiv. Son panégyrique chez Hurter, II, 335 et suiv.

Carcassonne, et pour témoigner à Arnauld sa reconnaissance, il fit donation à l'abbaye de Cîteaux de plusieurs maisons qui avaient appartenu à des hérétiques.⁸⁷⁵ Comme pour continuer la guerre il avait besoin d'argent, et qu'en outre il voulait faire preuve de zèle pour la foi, il ordonna de payer les dîmes dans tout le pays qu'on venait de soumettre, ajoutant qu'il traiterait en ennemis tous ceux qui s'y refuseraient; il établit un cens annuel de 3 deniers par feu, en faveur de l'Église romaine, et s'engagea lui-même à une redevance considérable; enfin il voulut que ceux qui resteraient excommuniés pendant quarante jours sans demander à être réconciliés, payassent des amendes plus ou moins fortes, suivant leur condition.⁸⁷⁶ Indignés de toutes les iniquités commises jusque-là, plusieurs des principaux barons, après avoir fait leur « quarantaine⁸⁷⁷, » quittèrent l'armée de la croix ; le duc de Bourgogne, qui seul d'abord se rendit aux instances de Simon, ne tarda pas à se séparer également de lui. Les chefs ecclésiastiques s'efforçaient, il est vrai, de persuader aux guerriers qu'il ne s'agissait que de la défense de la cause de Dieu contre ses ennemis hérétiques; mais en refusant les offres de réconciliation et de paix faites par les princes méridionaux, et en s'emparant des terres occupées par l'armée, ils prouvaient suffisamment que ce n'était pas pour Dieu seul qu'ils combattaient; tous leurs actes, il est vrai, étaient conformes aux volontés du pape, cependant cela n'empêchait pas les chevaliers habitués à des guerres plus loyales, à concevoir des soupçons sur la sainteté d'une lutte, où, comme on l'a dit, il y avait tant de choses à faire contre l'honneur et contre l'humanité.⁸⁷⁸

Simon de Montfort eut encore assez de troupes pour soumettre plusieurs châteaux dont les seigneurs, saisis de frayeur, n'opposaient point de résistance; au nombre furent ceux de Montréal, de Fanjaux, de Lombers, de Castres, où les Cathares avaient des établissements importants; on ignore si des supplices eurent lieu en ces villes; à Castres seul on trouva un parfait qu'on livra aux

⁸⁷⁵ Vaissette, III, preuves, n° 91, p. 213.

⁸⁷⁶ Lettre des légats à Innocent III. Lib. XII, ep. 108 ; Baluz., II, 374.

⁸⁷⁷ La carantena, leurs quarante jours de service féodal.

⁸⁷⁸ Guill. de Tudèle, introduction de Fauriel, p. LXXIX.

flammes.⁸⁷⁹ C'est qu'après les massacres de Béziers et de Carcassonne, et après la soumission de beaucoup de leurs anciens protecteurs, les parfaits, surtout les évêques et les diacres s'étaient retirés, les uns dans les montagnes, où ils s'étaient construits des cabanes⁸⁸⁰, les autres dans des châteaux forts plus éloignés du théâtre de la guerre ; l'évêque de Toulouse s'était enfermé avec beaucoup d'autres frères à Montségur, où ils vécurent en sûreté pendant toute la croisade, sous la protection énergique de Raimond de Perelle.⁸⁸¹ Le comte de Toulouse, voyant que malgré les humiliations qu'il avait consenti à subir, la croisade n'épargnait pas ses propres terres, offrit à Simon de traiter avec lui ; il voulut même donner son fils en mariage à la fille de son redoutable adversaire ; il se montra prêt à tout pour garantir son pays de l'invasion. Sans la terreur qui le dominait, il se serait garanti par les armes⁸⁸²; il aurait trouvé de l'écho chez son peuple, s'il avait élevé la voix pour l'appeler à la lutte. Les esprits plus énergiques firent éclater en termes forts et chaleureux leur douleur à la vue de la ruine du pays, et leur colère de voir les habitants effrayés se soumettre au lieu de se défendre ; malgré la défense faite par Arnauld aux troubadours de ne pas faire de vers contre le pape ni contre les barons de la croisade, Bernard Sicart de Marjévols s'écria : « À toute heure je me soulève, l'indignation me transporte, je soupire la nuit, en veillant, en dormant ; de quelque côté que je me tourne, j'entends la courtoise gent crier bassement aux Français : Sire! Oui, ils ont de la pitié, les Français, tant qu'ils voient du pillage à faire ; car ont-ils quelque autre droit ? O Toulouse! ô Provence! ô terre d'Agen! Béziers, Carcassonne! dans quel état je vous vois! » Puis il s'adressa avec une amère satire au clergé : « Clergé français, je dois dire grand bien de vous, et si je le pouvais, j'en dirais deux fois davantage. Vous tenez la meilleure voie, et vous nous l'enseignez. De si bons exemples seront justement récompensés. Vous ne vous

⁸⁷⁹ Petr. Vall. Cern., 574 et suiv.

⁸⁸⁰ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXM, f° 257.

⁸⁸¹ *Ibid.*, XXII, f° 216 et suiv.

⁸⁸² « Et si ce n'eût été (cette peur), jamais, je vous en donne ma parole (les hérétiques), n'auraient été soumis par la force (des croisés). » Guill. de Tudéle, 36, v. 490, 491.

laissez rien, vous donnez tout ; vous ne vous permettez aucun désir ; les plus rudes privations vous sont habituelles ; vous ignorez même toute illicite accointance... Veuille Dieu nous faire du bien, mieux que je ne dis de vous la vérité. 883 »

De pareils appels ne demeurèrent pas sans effet. Des vengeances terribles furent exercées par les Albigeois ; des prisonniers furent mis à mort sous des tourments atroces; les historiens catholiques ont fait grand bruit de ces excès; mais les massacres commis par lu croisés, les bûchers allumés par les légats, les violences des uns et les perfidies des autres, suffisaient amplement pour porter les habitants au désespoir et pour provoquer de sanglantes représailles. Le comte Raimond lui-même finit par recouvrer quelque chose de son énergie ; l'excès de l'humiliation rendit peu à peu à son esprit la force de la résistance. Il quitta l'armée et retourna à Toulouse. Il était absous et réconcilié à l'Église ; mais les chefs de la croisade convoitaient ses terres et avaient l'ordre du pape de l'attaquer, dès que par la défaite de ses alliés et la soumission de ses vassaux il serait réduit à lui seul ; il fallut donc trouver un prétexte pour lui déclarer la guerre. À cet effet, Simon de Montfort et l'abbé Arnauld lui envoyèrent une liste de personnes suspectes d'hérésie, et le firent sommer, ainsi que les capitouls, de les livrer à l'armée des croisés, en présence de laquelle elles devront se purger de l'accusation et faire profession de foi catholique. En cas de refus, Simon menaça le comte de lui courir sus et de s'emparer de ses terres. Cette opiniâtreté à le poursuivre, malgré la part qu'il avait prise à la croisade, surprit et irrita le comte, et il fit répondre qu'il n'avait rien à démêler ni avec Simon, ni avec Arnauld, et qu'il irait se plaindre au roi, à l'empereur et au pape, tant des ravages que les croisés commettaient dans son pays, sous le prétexte d'exterminer lei hérétiques, que de la manière perfide dont ils le traitaient personnellement après toutes les preuves de soumission qu'il avait données, et après que le Saint-Père lui-même l'eût félicité, dans les termes les plus bienveil-

⁸⁸³ Hist. littér. de la France, XVII, 590 et suiv.

lants, de son retour à l'Église⁸⁸⁴; il leur annonça surtout son intention de redemander les châteaux qu'il avait donnés comme gages, car, dit-il, il avait gardé sa foi, tandis que les légats avaient manqué à la leur. Les chefs de la croisade ne s'étaient pas attendus à ce retour de fermeté de la part d'un homme qu'ils croyaient avoir trop humilié pour qu'il pût jamais se relever devant eux ; redoutant l'effet de ses plaintes sur Innocent III, ils s'efforcèrent de l'apaiser et surtout de le dissuader d'aller à Rome; « s'il veut l'en croire, lui dit l'abbé de Cîteaux, il n'a pas besoin de se donner tant de peine, ni de s'aventurer par si longue voie.; il peut ici, sur les lieux, terminer avec lui toutes choses, aussi bien que là-bas. » Mais il eut le courage de persister ; peu de temps après il partit pour le nord de la France. Quant aux habitants de Toulouse qui devaient être livrés aux croisés, ils déclarèrent publiquement devant les magistrats de la ville qu'ils n'étaient point hérétiques; les consuls firent dire au légat qu'ils obligeraient eux-mêmes à rendre raison de leur foi tous ceux qu'on leur désignerait, mais qu'ils n'entendaient nullement les livrer à l'armée ennemie. Làdessus Arnauld les excommunia et jeta l'interdit sur la ville ; ils s'en effrayèrent peu et en appelèrent au pape.885

Dans l'intervalle Milon avait parcouru le pays, faisant jurer les consuls de Montpellier et d'Arles, ainsi que plusieurs seigneurs, le même serment qu'avaient déjà prêté les villes d'Avignon, de Nîmes, de Saint-Gilles; ce serment les engageait à travailler selon leur pouvoir à ce que le comte de Toulouse gardât le sien relativement aux points sur lesquels il avait été excommunié; à lui refuser obéissance et secours, s'il devait violer sa parole, et à exécuter alors contre lui tout ce que l'Église romaine leur ordonnerait; enfin à chasser les hérétiques et à respecter les privilèges et les propriétés du clergé. A Avignon, Milon tint en septembre un synode, par lequel il fit dresser des canons pour la

^{884 27} juillet 1209. Lib. XII, ep. 90 ; Baluz., II, 352.

⁸⁸⁵ Lettre des consuls de Toulouse au roi d'Aragon, 1211. Vaissette, III, preuves, n° 105, p. 232. Guill. de Tudèle, 66, p. 907 et suiv.

⁸⁸⁶ Milon à Innocent III. Lib. XII, ep. 106; Baluz., II, 365. Les formules, chez Catel, 247 et suiv.

réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique et pour l'extermination des sectes. Il enjoignit aux évêques de prêcher plus régulièrement la foi orthodoxe, de se faire prêter par les seigneurs et les magistrats le serment de poursuivre les hérétiques, d'instituer des commissions inquisitoriales, composées de quelques laïques et d'un prêtre, et de punir de la même peine les défenseurs et les fauteurs que les hérétiques eux-mêmes. 887 Dans l'espoir d'empêcher le comte Raimond d'exécuter son projet de se rendre à Rome, les prélats assemblés à Avignon l'excommunièrent et frappèrent ses États de l'interdit ; toutefois ils lui laissèrent le temps jusqu'au 1er novembre de donner satisfaction à l'Église, sans se souvenir qu'à Saint-Gilles Milon lui-même avait déjà prononcé solennellement son absolution.888 Mais Raimond ne se laissa point détourner; nous venons de dire qu'il partit pour se rendre auprès du roi. Alors les légats écrivirent au pape pour lui rendre compte des résultats de leur mission, et surtout pour le prévenir contre Raimond quand il viendrait à Rome : « Ne vous laissez pas émouvoir par les paroles de cet homme, dont la langue n'est habituée qu'à dire des mensonges et des injures; que plutôt, comme il le mérite, le bras de l'Église pèse de jour en jour plus durement sur lui ; » que surtout, sous aucun prétexte, on ne lui rende ses châteaux, attendu qu'on pourra s'en servir pour l'exterminer avec moins de peine. Ils voulurent bien conseiller au pape de suspendre sa sentence définitive jusqu'au 1er novembre; mais si jusque là le comte n'a pas satisfait à toutes les exigences de l'Église, leur avis est de le traiter sans ménagement, c'est-à-dire de s'emparer de ses terres au profit de Simon de Montfort.889 Celui-ci, qui avait continué son expédition, et qui s'était rendu maître de presque tout l'Albigeois, s'adressa en même temps au pape, pour lui demander de lui confirmer, à lui et à ses descendants, la possession du pays conquis, et pour implorer son appui ultérieur. 890 Cet appui était nécessaire à Simon pour conserver les domaines déjà usurpés ; peu de places seulement lui

⁸⁸⁷ Mansi, XXII, 783 et suiv.

⁸⁸⁸ Lettre des légats au pape. Lib. XII, ep. 107 ; Baluz., II, 366.

⁸⁸⁹ Lib. XII, ep. 106 et 107; Baluz., II, 365 et suiv.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, ep. 109; *l. c.*, 374.

résistaient encore, mais la plupart des barons croisés étaient partis, il ne restait avec lui que quelques troupes fatiguées, l'hiver était proche, et les Albigeois retirés dans les montagnes pouvaient en profiter pour surprendre les ennemis dispersés dans le pays et haïs par les populations autant que des conquérants étrangers pouvaient l'être. Pour assurer sa conquête, Simon de Montfort sollicita le roi d'Aragon de recevoir son hommage pour le vicomté de Carcassonne. Pierre y consentit, tout en engageant en secret les seigneurs de ce domaine de ne pas reconnaître le suzerain qui ne fondait son droit que sur la violence ; il leur promit son assistance dès qu'ils se lèveraient pour secouer son joug. Aussitôt tous les chevaliers du pays de Béziers, de Carcassonne et d'Albi reprennent les armes; Simon éprouve une suite d'échecs; Castres, Montréal, Lombers se soustraient à sa domination; le comte de Foix, Raimond Roger, qui avait offert la paix aux légats, refuse leurs dures conditions et continue avec succès la guerre, de sorte qu'à la fin de 1209 il ne reste plus à Simon qu'un petit nombre de places.⁸⁹¹ Cependant l'arrivée de lettres d'Innocent III ranima la confiance des croisés qui commençait à se refroidir; le pape confirma au comte de Montfort la possession et la seigneurie du pays conquis, il lui annonça qu'il exhortait plusieurs princes et seigneurs à venir à son aide, disant qu'il ferait plus encore, sans l'urgente nécessité de secourir les chrétiens de la Palestine⁸⁹² ; il stimula le zèle des chevaliers qui n'avaient pas quitté la croisade⁸⁹³, il sollicita les magistrats et les barons du Midi d'embrasser la cause de Simon et d'accourir sous sa bannière pour cueillir des palmes dans cette guerre glorieuse⁸⁹⁴; il enjoignit aux prélats méridionaux de prêcher la croix avec plus de zèle, afin que l'œuvre si noblement commencée soit couronnée d'un succès triomphant, et que « l'hydre de l'hérésie soit entièrement exterminée⁸⁹⁵; » il engagea enfin

⁸⁹¹ Petr. Vall. Cern., 577 et suiv. Vaissette, III, 184 et suiv.

⁸⁹² 2 novembre 1209. Lib. XII, ep. 122 et 123; Baluz., II, 380, 381.

⁸⁹³ *Ibid.*, ep. 129 ; *l. c.*, 383.

⁸⁹⁴ ... Expergiscimini, boni filii, et ad palmam hujus gloriosi certaminis festinate. Ep. 137 ; l. c., 385.

^{895 11} novembre. Ep. 136, *l. c.*, 384.

l'empereur Otton et le roi d'Aragon à envoyer au chef des croisés des troupes auxiliaires.896 Ces lettres étaient à peine parties de Rome, que Raimond y vint porter ses plaintes. Il se présenta devant le pape, avec d'autant plus de confiance dans la bonté de sa cause, que pendant son séjour à la cour de France, le roi et plusieurs de ses grands vassaux, entre autres le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui eux-mêmes avaient été de la croisade, lui avaient témoigné plus d'intérêt et s'étaient montrés plus indignés de la violence de Simon et de la perfidie des légats.897 Il était accompagné à Rome des députés de Toulouse, qui allaient poursuivre leur appel contre l'anathème dont Arnauld avait frappé la ville. 898 Il représenta à Innocent III avec quelle injustice les légats l'avaient persécuté jusque là, prouva qu'il avait observé tous les articles que Milon lui avait imposés après l'avoir absous à Saint-Gilles, et demanda humblement que le pape lui permit de se justifier en sa présence de l'accusation qu'on avait renouvelée contre lui d'avoir fait tuer Pierre de Castelnau et d'être un protecteur des hérétiques et un ennemi de l'Église. Le Saint-Père le reçut avec beaucoup d'honneur, lui fit des cadeaux, lui donna à voir et à toucher des reliques précieuses, l'appela son cher fils, mais se borna à enjoindre aux légats d'examiner de nouveau la cause et de convoquer, en l'espace de trois mois, un concile pour y recevoir, s'il y avait lieu, la justification du comte.899 Il eût été plus simple d'entendre cette justification sur-le-champ, mais il fallait traîner l'affaire en longueur ; Innocent III ne fit que suivre la marche qu'il avait tracée lui-même à ses légats, en leur donnant l'ordre d'éluder toutes les offres du comte, afin qu'il n'échappât pas au sort que l'Église lui avait destiné. Raimond, peu satisfait, et plein de soupçons, se hâta de sortir de l'Italie; « il eut, comme dit Guillaume de Tudèle, grand peur d'y tomber malade. 900 » Il passa par Paris, où cette fois Philippe-Auguste ne lui montra plus la même faveur, et revint à

⁸⁹⁶ Ep. 124, 123; *l. c.*, 381, 382.

⁸⁹⁷ Guill. de Tudéle, 70, v. 976 et suiv.

⁸⁹⁸ Petr. Vall. Cern., 580.

⁸⁹⁹ Lib. XII, ep. 152, 153, 170 et suiv. ; Baluz., II, 392, 399. Petr. Vall. Cern., 581. Guill. de Tudèle, 70, v. 984 et suiv.

⁹⁰⁰ Guill. de Tudèle, 72, v. 298.

Toulouse, dont les députés avaient obtenu du pape que la ville fût relevée de l'interdit.⁹⁰¹ Il demanda que, conformément à l'intention du pape, l'abbé Arnauld l'admit à se justifier ; des conférences eurent lieu à Toulouse ; mais pendant qu'on négociait, le légat et l'évêque Foulques adressaient des discours au peuple, pour le soulever contre le comte, et une confrérie, qui avait été instituée pour exterminer les hérétiques, se battait tous les jours dans les rues avec les habitants fidèles au comte. 902 Maître Théodise, l'ancien compagnon de Milon, lequel était mort dans les derniers jours de 1209, réunit son talent d'intrigue au zèle d'Arnauld, pour déjouer les offres et les demandes de Raimond, qui faisait des efforts incroyables pour satisfaire les légats et pour s'accorder avec les évêques de ses États. Théodise trouva que « si on l'admettait à se justifier, et si par ses ruses il parvenait à prouver son innocence, l'Église serait livrée à la ruine, et la foi et la dévotion chrétienne périraient dans le pays. » Pendant qu'il délibérait avec Arnauld sur les prétextes à opposer au comte, « Dieu, comme dit le chroniqueur orthodoxe, leur ouvrit une voie et leur insinua un moyen de refuser sa justification. 903 » Ce moyen, qu'il est difficile de croire inspiré par le Dieu qui aime la justice et la droiture, fut d'exiger de Raimond de remplir, avant de pouvoir se justifier, toutes les conditions qui lui avaient été dictées par Milon à Saint-Gilles ; or, parmi ces conditions il y en avait une surtout, dont l'accomplissement était sinon impossible, du moins toujours livré à l'appréciation arbitraire des légats ; c'était celle de chasser les hérétiques; quelques efforts que le comte eût faits, on lui aurait toujours pu répondre, que tous les hérétiques n'étaient pas exterminés, non-seulement parce que leur nombre était en effet très-considérable, mais aussi parce qu'on était décidé à faire passer pour hérétiques tous ceux qui défendaient leur indépendance nationale contre les croisés du Nord. Les légats déclarèrent donc à Raimond, que le pays étant encore plein d'hérétiques, ils ne pouvaient pas traiter

-

⁹⁰¹ Innocent III à Arnauld. Lib. XII, ep. 156; Baluz., II, 394. Lettre des consuls de Toulouse au roi d'Aragon, 1211. Vaisselle, III, preuves, n° 105, p. 233.

⁹⁰² Guill. de Pod. Laur., 675. Guill. de Tulède, 74 et suiv.

⁹⁰³ Petr. Vall Cern., 585.

avec lui, et ils le citèrent à un concile qui devait se réunir au mois de septembre. Dans l'intervalle, Simon de Montfort continua la guerre dans les États du comte, comme si celui-ci n'avait rien fait pour demander la paix. Les chefs des croisés redoublèrent même de cruauté et de perfidie. Après s'être emparé du château de Bram, dans le Laurageais, Simon fit mutiler d'une manière horrible une centaine de prisonnier. 904 Au mois de juillet il assiégea le château fort de Minerve. Pendant que Guillaume, le seigneur du lieu, forcé de capituler, traitait avec Simon des conditions, les légats survinrent ; Simon déclara aussitôt qu'il ne pouvait rien conclure sans leur consentement. Guillaume réclamait que les habitants eussent la vie sauve, tandis qu'Arnauld « désirait ardemment la mort de tous les hérétiques ; seulement comme il était prêtre, il pensait que son caractère sacerdotal lui défendait d'ordonner celle de tous les assiégés. 905 » Il se borna à faire rompre les négociations; Guillaume fut forcé de s'abandonner à la merci de Simon, qui déféra à Arnauld l'honneur de dicter les conditions. Le légat décida qu'on laisserait la vie aux catholiques et qu'on ferait grâce aux hérétiques qui se convertiraient. Plusieurs des chevaliers s'écrièrent alors: Nous sommes venus pour exterminer les hérétiques, non pour les absoudre! Ravi de cette manifestation de zèle, Arnauld leur dit de se rassurer : « Je les connais, pas un ne se convertira. » C'est en effet ce qui arriva ; l'abbé Guy de Vaux-Cernay, envoyé une seconde fois dans le pays par ordre du pape⁹⁰⁶, fut chargé de convertir les Cathares pris dans Minerve ; comme il fit à cet effet de grands efforts d'éloquence, ils lui répondirent qu'il perdait ses paroles, qu'ils avaient renoncé à Rome et qu'ils étaient prêts à mourir pour leur foi. Là-dessus Simon en fit brûler plus de cent quarante ; ils coururent aux bûchers, pleins d'enthousiasme, et l'armée, témoin du supplice, et frappée de leur courage, s'écria qu'ils étaient des martyrs du diable.907 Cependant Simon

⁹⁰⁴ *Ibid.*, 576 et suiv.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, 583.

⁹⁰⁶ Lib. XII, ep. 132; Baluz., 385.

⁹⁰⁷ Petr. Vall. Cern., 585 et suiv. Guill. de Tudèle, 76 et suiv. *Chronicon Simonis*, 765. *Chronol.* Roberti Altissiod., 278. Benoist, I, 141, et preuves, 278.

n'avait pas encore réparé tous les échecs que les seigneurs, secrètement secourus par le roi d'Aragon, lui avaient fait éprouver; son armée avait besoin d'encouragements et de renforts. C'est alors qu'arrivèrent des lettres du pape, qui contribuèrent beaucoup à imprimer à la croisade une vigueur nouvelle. Innocent chargea l'évêque de Riez et l'abbé de Cîteaux de prêcher de nouveau la croisade en France⁹⁰⁸; il fit plus, il réitéra à Simon, « en l'honneur de la majesté de Dieu,» la confirmation de la possession des terres conquises ; il l'exhorta à ne pas se lasser dans la lutte engagée pour la foi catholique, et fit un pompeux éloge des glorieux services rendus à l'Église par le vaillant champion de Dieu.⁹⁰⁹ Stimulé ainsi dans son ambition, et grâce à des renforts amenés par des évêques et des seigneurs du Nord, Simon ne tarda pas à reprendre partout le dessus. Il fit le siège du château de Termes, situé sur un roc peu accessible, et défendu vaillamment par Roger, ami dévoué du comte de Toulouse. Réduits à l'extrémité, par un siège de plusieurs mois, par la faim et les maladies, les habitants, redoutant, s'ils se rendaient, d'être traités comme ceux de Minerve, tentèrent de quitter le château, pendant une nuit de novembre; mais surpris par les croisés, ils furent tués presque tous ; ceux qui ne périrent point, furent retenus prisonniers ; de ce nombre fut Roger de Termes, que Simon de Montfort tint enchaîné pendant plusieurs années dans une basse fosse d'une des tours de Carcassonne.⁹¹⁰ La prise de Termes répandit la consternation dans le pays ; plusieurs villes et châteaux ouvrirent aux croisés leurs portes ; les habitants se retirèrent dans les montagnes où vivaient les ministres hérétiques.

Pendant que Simon remportait ainsi de nouveaux succès, les chefs ecclésiastiques de la croisade poursuivaient leur système de persécution contre le comte de Toulouse. Le concile, auquel ils l'avaient cité, s'ouvrit en septembre à Saint-Gilles. Raimond y parut, demandant à se justifier; on ne lui répondit que par un refus, basé sur le prétexte que, n'ayant pas tenu son serment quant

^{908 27} juin 1210. Lib. XIII, ep. 87 ; Baluz., II. 455.

⁹⁰⁹ 28 juin. Lib. XIII, ep. 86; 1. c., 455. Faisant allusion au nom de Montfort, le pape lui dit qu'il est *sicut mons infirmas partes Ecclesiæ muniturus*.

⁹¹⁰ Petr Vall. Cern. ; 586 et suiv. Guai. de Tudèle, 90 et suiv.

à des choses de moindre importance, à plus forte raison il ne pourrait pas prouver son innocence du meurtre de Pierre de Castelnau. Les légats supposèrent cela, parce qu'ils voulaient à tout prix que Raimond fût coupable; s'ils avaient été convaincus de ses crimes, lui auraient-ils dénié la permission de présenter une défense qui dans le fait aurait été impossible ? Ils trouvèrent plus utile de l'accuser et de le condamner sans l'entendre; ils allèrent jusqu'à prononcer de nouveau l'excommunication sur lui⁹¹¹; Innocent III lui-même, sous l'influence de ses envoyés, écrivit à Raimond qu'il avait appris avec étonnement qu'il n'avait pas encore tenu son serment d'exterminer les hérétiques ; il le somma de le faire sans retard, en le menaçant de le priver de ses terres et de les donner à ceux qui en chasseraient les ennemis du catholicisme.⁹¹² La patience de Raimond n'était pas encore épuisée. En janvier 1211 il provoqua de nouvelles conférences à Narbonne, puis à Montpellier ; le roi d'Aragon y assista, espérant appuyer de son influence les démarches du comte ; mais constamment joués par les prêtres, ni Raimond ni le comte de Foix, qui demandait également à se soumettre, ne purent obtenir d'être réconciliés à l'Église. 913 Enfin les légats tinrent un concile à Arles; ils y citèrent le roi d'Aragon et le comte de Toulouse ; à ce dernier ils mandèrent que sans leur consentement il n'eût pas à quitter la ville. Pendant que les deux princes attendent devant les portes du concile, « par un grand froid et au vent, » Arnauld et Théodise rédigent des conditions incroyables, inspirées par l'orgueil et par la haine ; ils font entrer les princes, et ont l'audace de proposer à Raimond de l'admettre à se justifier, s'il veut signer des articles tels que ceux qui suivent : Il congédiera toutes les troupes qu'il a levées ou qui sont en marche pour son secours ; il rendra aux clercs leurs propriétés et leurs privilèges, et leur donnera l'assurance

-

Petr. Vall. Cern., 585. 586. Guill. de Tudèle, 94. Les légats à Innocent III Lib. XVI, ep. 39 ; Baluz., II, 762. Hurler, II, 381, dit qu'ils outrepassèrent les volontés du pape ; pour sauver Innocent du reproche, il le rejette sur les légats. Mais on n'a qu'à se souvenir des instructions données par Innocent III à Milon.

^{912 17} décembre 1910. Lib. XIII, ep. 188; Heinz., II, 495.

⁹¹³ Petr. Vall. Cern., 592. Guill. de Tudèle, 96. Vaissette, III, 202, 203.

qu'ils obtiendront de lui tout ce qu'ils demanderont ; il leur livrera toutes les personnes qu'ils lui désigneront comme hérétiques et comme fauteurs d'hérétiques, afin qu'ils en fassent à leur volonté; on ne se servira aux repas dans tous ses domaines que de deux sortes de viande; tous les habitants, tant nobles que vilains, ne porteront point d'habits de prix, mais seulement de grossières capes de couleur brune ; il fera raser les fortifications de tous ses châteaux et de ses villes ; aucun noble de ses vassaux ne pourra plus habiter dans une ville, mais seulement à la campagne, comme les autres vilains aussi⁹¹⁴; chaque chef de famille payera par an quatre deniers au légat ; le comte de Montfort et ses gens voyageront en toute sûreté dans les pays de Raimond, et s'ils enlèvent quelque chose, on ne s'y opposera pas; enfin, après avoir rempli toutes ces conditions, Raimond ira servir en Palestine parmi les chevaliers de Saint-Jean ou du Temple, et ne reviendra que lorsque le légat le lui permettra ; ses terres ne lui seront rendues, que quand cela plaira à l'abbé Arnauld de Cîteaux et à Simon de Montfort.915 Cet excès d'humiliation rendit à Raimond toute son énergie; les deux princes, indignés, quittèrent aussitôt Arles, convaincus enfin qu'il était impossible de négocier avec des adversaires dépourvus de loyauté. Raimond fit publier les articles du concile d'Arles dans tous ses États : tout autre appel aux armes fut superflu. Tous, chevaliers et bourgeois, en entendant la lecture de la pièce étrange, s'écrièrent « qu'ils aimeraient mieux être tués, que de souffrir une chose qui ferait d'eux des vilains ou des serfs ; » ils jurèrent qu'ils se défendraient à outrance, et « que plutôt que d'avoir pour maîtres des clercs ou des Français du Nord, ils quitteraient leur patrie avec leur comte. 916 » Les villes de Toulouse, de Montauban, d'Agen, les comtes de Foix et de Cominges, beaucoup de barons, promirent à Raimond de défendre sa cause, qui était celle de toute la population méridionale. Les prédicateurs cathares parcoururent le pays, prêchant dans les champs et sur les places publiques, et excitant le peuple à la résistance. Il y eut même des prélats catholiques qui, fatigués,

-

⁹¹⁴ Co li autre vilan. Voy. la note suivante.

⁹¹⁵ Guill. de Tudèle, 98, et suiv. Vaissette, III, 204.

⁹¹⁶ Guill. de Tudèle, 98 et suiv.

indignés de cette guerre si peu conforme aux principes de la religion au nom de laquelle elle était faite, désapprouvèrent hautement la rigueur inique des légats ; l'archevêque d'Auch, Bernard de la Barthe, les évêques de Carcassonne et de Rodez protestèrent contre les sentences prononcées ; ce dernier, Pierre, ne voulut pas davantage exercer des fonctions qui l'exposaient à concourir à des mesures plus odieuses les unes que les autres, et il offrit sa démission. L'irritation des deux côtés fut au comble ; les légats, parvenus à leur fin de commencer la guerre contre Raimond lui-même, l'excommunièrent, le déclarèrent ennemi de l'Église, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Ce jugement fut confirmé par Innocent III, le 15 avril ; le pape ordonna en même temps aux légats d'accepter la démission de l'évêque de Rodez, et d'exiger celle de l'évêque de Carcassonne et de l'archevêque d'Auch. Ce dernier seul demeura ferme ; il ne fut déposé que trois ans plus tard. 917

La croisade fut alors publiée avec un redoublement de zèle ; l'abbé Arnauld et l'évêque Foulques, chassé bientôt après de Toulouse, la prêchèrent en France⁹¹⁸; en Allemagne, en Lombardie, jusqu'en Esclavonie, les prélats et les prêtres reçurent l'ordre de la proclamer. Aussi une armée nombreuse se réunit-elle, vers le milieu de mars 1211, à Carcassonne ; l'évêque de Paris vint à la tête des croisés français ; le duc Léopold d'Autriche, le comte Adolphe de Mons, le comte Guillaume de Juliers, auxquels se joignirent une foule de barons de la Lorraine, de la Saxe, de la Westphalie, de la Frise, amenèrent des troupes ; il arriva même quelques seigneurs lombards et esclavons.⁹¹⁹ Ainsi renforcé, Simon de Montfort put s'emparer de différents châteaux. Pendant qu'il assiégeait celui de Lavaur, le comte de Toulouse vint une dernière fois au camp pour tenter une réconciliation ; mais ses efforts furent plus vains que jamais, et il quitta les croisés, décidé à ne plus se défendre que par les armes. Un corps de croisés allemands s'avança contre Toulouse ; il fut défait par le comte de

⁹¹⁷ Lib. XIV, ep. 36-38 ; Baluz., II, 525. *Hist. littér. de la France*, XVII, 588.

⁹¹⁸ Petr. Vall. Cern., 596. Guill. de Tudèle, 102.

⁹¹⁹ Cæsarius Heisterbac., 382. Godefridi Colon. *Chronica*, 319. Guill. de Tudéle, 168, 173.

Foix. 920 Lavaur fut pris d'assaut ; Simon de Montfort fit mettre à mort plus de quatre-vingt chevaliers prisonniers ; le commandant du château, Ayméric de Montréal, fut pendu ; sa sœur Guiraude fut jetée dans un puits, et un grand nombre de Cathares furent condamnés au feu. On dressa un immense bûcher ; on leur laissa le choix d'y monter ou d'abjurer ; la plupart préférèrent la mort, et se jetèrent, spontanément, en s'exhortant les uns les autres, dans les flammes ; les croisés les brûlèrent avec une grande joie. 921

Après cet exploit, l'évêque de Paris et les seigneurs français qui avaient fait leurs quarante jours de croisade, quittèrent l'armée.922 La cause de Simon eût bientôt été perdue par ces départs réguliers des croisés du Nord, s'il n'avait pas eu des moyens de solder les troupes restant avec lui ; il fit servir à cet effet le butin trouvé dans les châteaux emportés d'assaut ; les richesses trouvées à Lavaur, par exemple, furent livrées à un marchand de Cahors, qui fournit dès lors à Simon l'argent nécessaire, et qui par là, comme dit le poète, « maintenait la croisade.923 » Le pape d'ailleurs avait enjoint au clergé des diocèses qui étaient le théâtre de la guerre, de remettre à Simon les biens confisqués sur les hérétiques, pour être employés par lui à des usages publics, c'est-à-dire pour lui créer des ressources pour continuer la guerre. 924 Se trouvant ainsi à la tête de moyens suffisants, il « défia » le comte, parvint par la séduction à détacher de son parti son propre frère Baudouin, lui enleva plusieurs places, et vint assiéger la ville de Toulouse, que le clergé appelait la tête du dragon, le foyer le plus dangereux de l'hérésie; aussi longtemps que Toulouse ne sera pas anéanti, disait le légat Arnauld, ni la paix ni la foi ne seront rétablies dans la province. 925 Mais Raimond était résolu d'opposer aux croisés une résistance vigoureuse ; les

⁹²⁰ Petr. Vall. Cern, 596 et suiv. Guill. de Tudèle, 110 et suiv.

⁹²¹ *Cum ingenti gaudio*. Petr. Vall, Cern., 599. Selon le *Chronicon Simonie*, il n'y en eut que quarante ; selon Guill. de Tudéle. 116, y. 1620, il y en eut quatre cents. *Chron*. Roberti Altissiod., 279.

⁹²² Petr. Vall. Cern., 600.

⁹²³ Guill. de Tudèle, 116.

^{924 28} juin 1210. Arch. de Prouille, Doat, XI, f° 28.

⁹²⁵ Arnauld à Gervais de Prémontré, 1213. Gervasii ep. 42, p. 42.

comtes de Foix et de Cominges s'enfermèrent avec lui dans la ville, qui fut bravement défendue; des sorties heureuses, et l'arrivée de secours du Poitou, envoyés au comte par le roi d'Angleterre, forcèrent Simon à lever le siège. 926 Il ravagea alors le pays, dévasta les champs, les vignes, les plantations d'oliviers, brûla les villages, tua les habitants, et s'empara de plusieurs châteaux forts. Dans celui de Casser il trouva un grand nombre de parfaits ; les évêques de la croisade leur prêchèrent en vain ; ils furent brûlés, à la grande joie des chefs et des soldats de la croisade. 927 Encore si les malheureux qu'on exécutait ainsi avec tant d'enthousiasme, avaient été condamnés chaque fois par une sentence rendue en forme ; on devait s'attendre à trouver auprès de l'armée des croisés une espèce de tribunal composé de clercs, en état de comprendre et d'apprécier les doctrines; mais cela aurait entraîné à des longueurs et fait perdre un temps que les chefs croyaient pouvoir employer d'une manière beaucoup plus utile à leur cause; on avait donc imaginé un moyen plus simple et plus expéditif: comme on savait que les Cathares, à cause de leur opinion sur la transmigration des âmes, avaient horreur de tuer des animaux, on se bornait à ordonner à un prisonnier de tuer quelque animal qu'on lui présentait ; s'il s'y refusait, il était ; convaincu d'hérésie et condamné au feu ; cette procédure sommaire était à la portée des guerriers les plus ignorants⁹²⁸ ; elle fut même adoptée plus tard par les tribunaux de l'inquisition.

Cependant le comte de Toulouse, à la tête de ses vassaux et des bourgeois de ses villes, reprit à Simon de Montfort plusieurs places et l'assiégea dans Castelnaudary; après une bataille sanglante et indécise, Raimond leva ce siège, et fut à son tour poursuivi par son adversaire. Celui-ci fut renforcé par l'arrivée des hommes de son frère Guy de Montfort, qui s'était signalé par sa valeur

⁹²⁶ Petr. Vall. Cern., 600 et suiv. Guill. de Tudéle, 118 et suiv. Contin. annal. Rogeri de Hoveden, chez Bouquet, XVIII, 167.

^{927 ...} Cum ingenti gaudio. Petr. Vall. Cern., 600 ; selon lui, il y en eut soixante ; selon Guill. de Tudèle, 134, il y en eut quatre-vingt-quatorze. Guill. de Pod. Laur., 676.

⁹²⁸ Audivi ego, qubd milites gallici catholici sic examinabant hujusmodi hœreticos in terrà Albigensium. Dabant suspectis pullos, vel alia animalia ad occidendum, quœ ai nollent occident, eos hæreticos perpendebant, vel eorum credentes. Steph. de Bellavilla, 90.

dans la Palestine. De l'autre côté le sénéchal d'Aquitaine, le brave et poétique Savaric de Mauléon, amena à Raimond 2,000 Basques et Gascons. Les croisés éprouvèrent de graves échecs ; beaucoup de châteaux forts durent se rouvrir aux troupes toulousaines. 929 C'est vers cette époque, où les chances commençaient de nouveau à tourner en faveur de Raimond, que Philippe-Auguste se plaignit au pape de ce que les croisés s'étaient emparés d'une partie des domaines du comte de Toulouse, au préjudice de la souveraineté de la couronne de France. Innocent III, toujours trompé sur le véritable état des choses par ses légats, qui ne l'informaient que de ce qui était de nature à justifier leurs mesures les moins justes, répondit au roi que Raimond n'avait pas encore suffisamment prouvé son innocence, qu'il était toujours censé hérétique, et que par conséquent les légats avaient l'ordre de garder ses terres qu'il a perdues de droit, jusqu'à ce qu'il ait entièrement satisfait aux exigences de l'Église. 930 Il paraît toutefois que le roi continua ses réclamations auprès du pape, et que ce dernier finit par y prêter l'oreille; car le légat Arnauld s'étant fait élire archevêque et reconnaître duc de Narbonne, au préjudice du comte de Toulouse⁹³¹, et voulant dépouiller celui-ci des domaines qui lui restaient encore, notamment des châteaux qu'il avait engagés à l'Église romaine, Innocent III s'y opposa, par la raison que Raimond n'était pas encore condamné comme coupable des crimes de l'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau; « il n'en est que suspect, dit le pape à ses légats, admettez-le donc à se justifier. 932 » Mais les légats se gardèrent de suivre cet ordre. Simon continua la guerre dans le comté de Toulouse ; il la porta dans les pays de Foix, de Béarn, de Cominges, et s'empara de plusieurs places très importantes. 933 Le 1er décembre il convoqua à Pamiers une assemblée de barons et d'évêques, par lesquels il fit établir un statut pour le

⁹²⁹ Petr. Vall. Cern., 604 et suiv. Guill. de Tudèle, 137 et suiv.; comp. aussi p. 102, 140 et suiv. *Hist. littér. De la France*, XVIII, 674, 681.

⁹³⁰ Le 25 août 1211. Lib. XIV, ep. 163 ; Baluz., II, 588.

⁹³¹ Le 12 mars 1212. Vaissette, III, 223.

⁹³² En mai. Lib. XV, ep. 102; Baluz., II, 636.

⁹³³ Petr. Vall. Cern., 613 et suiv. Guill. de Tudèle, 166 et suiv.

gouvernement du pays conquis.⁹³⁴ Ces coutumes de Pamiers, arrêtées par les hommes du nord de la France, se rapportent en divers points à celles de Paris, surtout en ce qui concerne les droits et les successions des fiefs ; cette partie, nous pouvons la passer sous silence; il ne nous importe de mentionner que les articles relatifs aux affaires ecclésiastiques et religieuses. Avant tout le conquérant confirma et étendit les privilèges des églises et des clercs des provinces méridionales; il les exempta de tout péage et impôt, fit des règlements sévères contre ceux qui les molesteraient soit par la violence soit par des mesures légales. Il ordonna ensuite que chaque maison habitée de la terre conquise eût à payer par an trois deniers au pape, pour rappeler perpétuellement que par son aide elle a été enlevée aux hérétiques et donnée à toujours au comte de Montfort et à ses successeurs. Les habitants seront tenus d'entendre régulièrement la messe et le sermon, sous peine de six deniers, à partager par moitié entre le curé et le seigneur du lieu. Dans les villages où il n'y a point d'église, on y fera servir une maison enlevée aux hérétiques ; une autre maison d'hérétique sera donnée au curé. La terre de celui qui permettra à un hérétique d'y habiter, lui sera enlevée, et son seigneur pourra le rançonner à volonté. Aucun hérétique, même réconcilié, ne pourra ni remplir des fonctions publiques, ni habiter le lieu où il avait résidé avant sa réconciliation; il ne demeurera que là où le comte le lui ordonnera. Les biens de celui qui négligera de saisir ou de dénoncer les hérétiques ou les ennemis du comte qu'il pourra rencontrer, seront confisqués, et « son corps sera en la miséricorde dudit comte. » Les femmes des ennemis de Simon, quand même elles seraient catholiques, seront bannies; nulle veuve de noble, ayant château, ne pourra se remarier avant dix ans avec un noble du pays, sans permission du comte, tandis qu'elle sera libre d'épouser un chevalier du Nord. On le voit, ces coutumes avaient pour but là destruction non seulement de l'hérésie, mais aussi celle de la nationalité et de l'indépendance des méridionaux.

Petr. Vall. Cern., 624. Guill. de Tudèle, 190 et suiv. Ces *consuetudines* se trouvent chez Catel, 267 et suiv., Martène, *Thes. nov. anecdot.*, I 381 et suiv.; Compayré, 496 et suiv.; Dutillet, 20 et suiv.

Effrayé de ces progrès de l'usurpation qui proclamait hautement ses intentions, le comte Raimond, que les victoires des croisés avaient réduit à Toulouse et à quelques villes voisines, implora le secours et l'intervention de son allié Pierre d'Aragon. Quelque temps auparavant déjà, les consuls de Toulouse avaient adressé à ce prince une lettre remarquable par la noblesse et l'élévation des vues, et destinée à les recommander à sa protection. Ils lui avaient exposé les manœuvres d'Arnauld, les excès commis par les croisés, leurs projets menaçante contre le comte et la ville ; ils avaient cherché à lui démontrer que ce n'était pas la religion qui était en cause, les consuls et le comte étant toujours prêts à donner à l'Église toute satisfaction juste et raisonnable, ce que d'ailleurs ils avaient déjà prouvé par le fait. « Nos ennemis, avaient-ils dit, nous reprochent de nous servir des routiers; mais ils s'en servent à leur tour, et leur offrent même des soldes plus fortes ; ils les absolvent de tous les crimes, à la condition de s'en laver dans notre sang; ils les trouvent bons pour nous exterminer, horribles pour nous défendre. Est-ce donc l'intérêt de la religion qui anime ces légats, ces abbés, ces prêtres qui nous persécutent? Ne voit-on pas leurs intrigues aboutir à les pourvoir eux-mêmes d'archevêchés, d'évêchés, de riches prébendes? Enfin, que nous demandent notre évêque Foulques et le légat Arnauld? Ils exigent l'infraction de nos serments au comte Raimond; ils veulent nous contraindre à méconnaître ses droits, et à recevoir le prince qu'il leur plaira de nous imposer, comme donné par l'Église : à cette condition, ils nous promettent de nous laisser en paix. Non, nous ne commettrons point ce parjure; nous le proposer, c'est nous outrager et attenter à la foi publique. 935 » Le roi d'Aragon comprit la justice de ces réclamations et résolut de défendre la cause de la ville et du comte de Toulouse, c'est-à-dire la cause du bon droit contre la violence et la perfidie. Il envoya à Rome des députés chargés de se plaindre avec énergie des légats et de Simon de Montfort; ces ambassadeurs représentèrent au pape que, non contents d'occuper les lieux habités par des

⁹³⁵ En 1211. Vaissette, III, preuves, n° 106, p. 232 et suiv. Traduction de M. Daunou, *Hist. littér. de la France*, XVII, 333.

hérétiques, les chefs de la croisade avaient aussi « étendu leurs mains avides » sur des domaines sur lesquels ne planait aucun soupçon d'hérésie; qu'ils avaient tout usurpé contrairement à la justice; qu'ils avaient refusé obstinément d'entendre la justification du comte, bien que celui-ci fût disposé à tout subir, à s'exiler même, pourvu que son pays restât à son fils, que personne n'avait jamais accusé d'hérésie et dont le roi Pierre était prêt à prendre la tutelle ; qu'enfin ils s'étaient emparés sans raison des terres des comtes de Foix, de Cominges, de Béarn, et d'autres vassaux du prince aragonais. 936 Innocent écouta favorablement ces plaintes faites au nom d'un roi, dont l'orthodoxie n'avait pas encore été soupçonnée, et dont l'influence avait plus de poids depuis que, par sa victoire de las Navas, il avait sauvé l'Espagne chrétienne de la domination des Maures. Le 18 janvier 1213, Innocent ordonna à ses légats d'assembler un concile pour examiner la cause et recevoir la justification du comte de Toulouse⁹³⁷; il prescrivit à Simon de restituer au roi d'Aragon les terres qu'il avait enlevées à ses vassaux et de lui faire hommage pour le vicomté de Carcassonne⁹³⁸; il alla jusqu'à inviter Arnauld, désormais archevêque de Narbonne, à faire tous ses efforts pour rétablir la paix dans la Provence, où « les affaires de la foi » sont dans un état assez prospère pour qu'il puisse engager les barons et le peuple à se croiser pour la Palestine. 939 Cependant le légat était loin de souhaiter la paix; au lieu de « diriger les armes du peuple chrétien contre les infidèles de l'Orient, » comme le pape le lui prescrivait, il fit de nouveau prêcher la croix contre les hérétiques du Midi, qui excitaient sa colère en ne cessant de résister à l'armée conquérante. Toulouse était l'objet de sa haine et de son ambition ; c'est Toulouse qu'il fallait prendre avant de songer à la paix ; c'est contre Toulouse qu'il fallait pousser les croisés, avant de les faire partir pour la Palestine. L'ancien abbé de Cîteaux fit donc promettre partout

⁹³⁶ Petr. Vall. Cern., 622. Guill. de Tudèle, 198. Innocent III aux légats ; lib. XV, ep. 212 ; Baluz., II, 708. Le même à Simon ; ib., ep. 213 ; l. c., 709.

⁹³⁷ Lib. XV, ep. 212; Baluz., II, 708.

⁹³⁸ *Ibid.*, ep. 213, 214; 1. c., 709, 710.

^{939 15} janvier 1213. Lib. XV, ep. 215; Baluz., II, 710.

des indulgences nouvelles, il offrit de donner l'abolition aux violateurs des églises, aux incendiaires, à ceux qui auraient maltraité des ecclésiastiques ou des moines, pourvu qu'ils prissent les armes contre les hérétiques toulousains.940 L'abbé général de Prémontré, Gervais de Chichester, fut un des agents les plus zélés de cette nouvelle prédication de la croix.⁹⁴¹ Toutefois, sur les pressantes instances du roi d'Aragon, Arnauld consentit à assembler un concile, avant même que les ordres du pape lui fussent parvenus à réunit à Lavaur quelques évêques hostiles à Raimond et dévoués à la cause de la croisade. Pierre II, qui s'était rendu à Toulouse, demanda par une lettre respectueuse que le concile voulût bien dicter au comte les conditions auxquelles il pourrait être absous et remis en possession de ses États ; que, si les offres de Raimond devaient être refusées, son fils au moins ne soit pas privé de son légitime héritage ; qu'enfin les comtes de Cominges et de Foix et le vicomte de Béarn fussent également réconciliés à l'Église et réintégrés dans leurs biens.942 Deux jours après, le concile, dirigé par les légats, répondit au roi que le comte de Toulouse, ayant refusé les grandes grâces que le pape avait voulu lui faire, ayant violé tous ses serments et ajouté iniquité sur iniquité, crime sur crime, s'était rendu indigne de toute miséricorde et que sa justification ne pouvait pas être entendue. Quant aux autres seigneurs, leur demande fut également rejetée, le concile ne voulut traiter avec eux que lorsqu'ils se seraient fait relever de l'excommunication en satisfaisant aux exigences de l'Église. 943 Profondément indigné, le roi d'Aragon déclara que désormais il prenait sous sa protection royale les princes excommuniés; ceux-ci, ainsi que les capitouls de Toulouse, se remirent solennellement en son pouvoir ; ils jurèrent de se soumettre à la volonté du pape, dès qu'il la ferait connaître ; leur soumission au roi d'Aragon dut être la garantie de

۵

⁹⁴⁰ Gervasii Præmonstrat. ep. 42 et 43 ; p. 41 et suiv.

⁹⁴¹ Voy. sur lui *Hist. littér. de la France*, XIX, 41 et suiv. Depuis 1220 il est évêque de Séez.

⁹⁴² 16 janvier 1213. Petr. Vall. Cern., 625. Mansi, XXII, 865. Chez Pierre de Vaux-Cernay la lettre commence par les mots: ... Quoniam sacrosancta mater Ecclecia non solùm VERBA sed VERBERA quoque docetur habere; Mansi a une variante qui donne un meilleur sens: ... Non solùm VERBERA, sed UBERA quoque...

⁹⁴³ Petr. Vall. Cern., 646. La lettre des légats au pape, lib. XVI, ep. 39 ; Baluz., II, 782.

leur promesse d'obéissance à l'Église. 944 Pierre en appela alors du concile au pape ; il intercéda auprès de Philippe-Auguste, qui toutefois se borna à faire renoncer son fils Louis à son projet de prendre la croix contre les Albigeois.⁹⁴⁵ Raimond, ébranlé de nouveau dans sa résolution de courageuse résistance, s'épuisa en efforts pour être reçu par les évêques à se justifier; mais il éprouva toujours le même refus. Pour prévenir l'appel interjeté par Pierre II, les prélats assemblés à Lavaur envoyèrent an pape des lettres d'une violence incroyable, pour se plaindre du comte et de la ville de Toulouse. Raimond fut représenté comme le défenseur obstiné des hérétiques, comme un prince parjure, comme un ennemi acharné de l'Église, comme le plus criminel des hommes ; quant à Toulouse, il eût été à désirer pour l'honneur des évêques que l'histoire n'eût pas conservé les expressions échappées à leur haine ; mais alors qui aurait expliqué toutes les iniquités de la croisade ? Voici ce que, le 20 février 1243, ils écrivirent à Innocent III : « Si la perfide ville de Toulouse n'est pas retranchée de l'hydre de l'hérésie dont elle est le membre le plus putride, il est à craindre que le venin du monstre n'infecte de nouveau les lieux circonvoisins déjà purifiés, et que ce que vous avez réédifié par de grands travaux et des dépenses énormes, ne retombe dans un chaos plus profond que celui dont vous venez à peine de le retirer. Nous vous prions donc en toute humilité, en fléchissant les genoux et en versant des larmes abondantes, qu'imitateur du zèle de Phinéas, vous preniez en main le glaive de la justice, et que cette cité perverse, dont les crimes égalent ceux de Sodome et de Gomorrhe, soit radicalement exterminée avec toutes les ordures et les souillures qui se sont accumulées sous le ventre gonflé de venin de la vipère. 946 » Cette demande de vengeance, émanée du concile de

-

⁹⁴⁴ 27 janvier. Voy. les documents chez Catel, 275 et suiv.

⁹⁴⁵ Petr. Vall. Cern., 632.

Adhuc summopere timendum est et cavendum ne venenum hydræ, hoc est, dolosistimæ civitatis Tolosæ, si non tanquam membrum putridissimum succidatur, et ipsa circumstantia loca jam plene purgata et salubria inficiat iterum et corrumpat, et quod ædificatum est et reformatum a vobis multis laboribus et expensis, in antiquum chaos recidat, aut in multo deterius relabatur. Proinde benignitati vestræ cum devotione omnimodà, flexis genibus et profusis lacrymis supplicamus quatenus secundùm zelum Phinees, quem habeas, arripiat judicium manus vestra, et

Lavaur, fut accompagnée de demandes individuelles de plusieurs évêques méridionaux ; celui de Béziers implora le pape « en versant des larmes et en le conjurant par les entrailles de Jésus-Christ, » de faire peser inexorablement son glaive sur le comte Raimond et sur son fils ; l'archevêque d'Aix lui représenta que si l'ancienne maison de Toulouse recouvrait sa puissance, la paix et la foi seraient à jamais perdues dans le pays. 947 Innocent, qui lui-même, on s'en souvient, avait dans l'origine prescrit cette marche, adopta l'avis des évêques, révoqua les ordres qu'il avait donnés d'admettre le comte à se justifier, rejeta l'appel du roi d'Aragon et lui ordonna impérieusement de ne plus s'opposer aux affaires de l'Église. 948 Mais Pierre II, outré à l'excès de la fureur et de la déloyauté des chefs de cette Église, et sans tenir compte des menaces d'Arnauld, qui lui défendait d'embrasser la cause des hérétiques949, jeta le gant à Simon de Montfort, afin que surtout le jeune comte de Toulouse, qui « n'avait ni failli ni fait du tort à personne, » fût affranchi de la « méchante race qui voulait lui enlever son héritage, » et que « toute sa terre ne fût pas brûlée et dévastée. 950 » Encore avant l'arrivée des troupes aragonaises le comte et les capitouls reprirent d'assaut le château de Pujols; mais le succès de leurs armes ne fut pas de longue durée. Le roi d'Aragon ne joignit son armée à celle de Raimond que pour les conduire à une défaite ; la bataille sanglante livrée aux croisés sous les murs du château de Muret, fut perdue, Pierre lui-même y perdit la vie, et son fils Jacques fut retenu prisonnier par le vainqueur Simon de Montfort.951 Cette victoire produisit dans l'armée de la croix un enthousiasme immense; tous,

fermentatistima civitas illa cum sceleratis omnibus spurcitiis et sordibus que se infra tumidum ventrem viperœ receperunt, cum in suà malitià non sit inferior Sodomà et Gontorrhà, debito exterminio radicitus explantetur. Lib. XVI, ep. 40 et 41; Baluz,,II, 763, 764. La deuxième lettre se trouve aussi chez Petr. Vall. Cern., 628.

⁹⁴⁷ Lib. XVI, ep. a, 44, 45; Baluz., II, 765 et suiv.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, ep. 48; *l. c.*, 770.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, ep. 43; *l. c.*, 767.

⁹⁵⁰ Guill. de Tudèle, 198, v. 2762 et suiv.

⁹⁵¹ Le 12 septembre 1213. Petr. Vall. Cern., 637 et suiv. Guill. de Pod. Laur., 678 et suiv. Guill. de Tudèle, 208 et suiv.

chefs, soldats, prélats, moines, allèrent pieds-nus à l'église de Muret rendre grâce à Dieu d'avoir béni leurs armes ; les évêques vantèrent Simon comme un autre David ayant vaincu Saül, comme un autre Jude Macchabée ayant délivré le peuple d'Israël. 952 On comprend ces transports de la joie des vainqueurs, mais on comprend aussi le redoublement de la haine des populations méridionales contre les croisés et la véhémence des troubadours, quand ils appelaient Simon un méchant homme, un barbare de la traîtresse race de Pilate, dont ni le légat du pape ni le roi de France, avec toute leur puissance spirituelle et temporelle, ne sauraient faire un homme d'honneur. 953 Ces chants de guerre des poètes du pays furent reçus sans doute avec avidité par le peuple; ils l'excitèrent à ne pas déposer les armes, à ne pas accepter la paix trompeuse que Simon et les clercs voulaient lui offrir, à poursuivre de sa haine surtout « ces prêtres devenus des loups ravisseurs, cette vile populace, couverte de surplis, qui jamais ne fit un pas en avant, et qui pourtant nous enlève nos châteaux forts et nos villes. 954 » Cependant la consternation répandue par la défaite de Muret fut trop grande et les forces qui restaient à Raimond furent trop faibles pour que ces appels à la résistance eussent pu produire immédiatement un effet utile à la cause de l'indépendance méridionale. N'ayant plus les moyens de lutter contre Simon de Montfort, le comte de Toulouse et ses amis les comtes de Foix et de Cominges quittèrent Toulouse, renonçant à se défendre et décidés à tenter un nouvel effort pour se réconcilier avec cette Église qui paraissait avoir juré leur perte. Ils envoyèrent, ainsi que les capitouls, des députés au pape, pour demander qu'il les autorisât enfin à se justifier.955 Dans d'autres guerres, les hostilités cessaient pendant que l'on négociait ; mais dans celle-ci, faite au nom de la croix du Sauveur du monde, Simon n'interrompit point sa

⁹⁵² Vitæ Pontificum, chez Muratori, Script. rerum ital., III, 483.

⁹⁵³ Sirventes de Pierre Cardinal, chez Millot, III, 267. Complainte de Guill. De Béziers ; *Hist. litt. de la France*, XVIII, 551 et suiv. Raynouard, IV, 46.

⁹⁵⁴ Sirventes de Guillaume Rainols ; *Hist. littér. de la France*, XVII, 536 et suiv. ; Millot, I, 252 ; et de Guillaume Figuiéres ; *Hist. littér. de la France*, XVIII, 651.

⁹⁵⁵ Pet. Vall. Cern., 643. Innoc. III, lib. XVI, ep. 172; Baluz., II, 830.

marche victorieuse ; il profita de la terreur produite par la bataille de Muret pour ravager le pays, pour prendre et raser les châteaux qui osaient lui résister. ⁹⁵⁶

Dans la France du nord le fanatisme des populations ne cessait d'être excité par les prêtres et par les moines ; le cardinal Robert de Curçon et Jacques de Vitry, après avoir prêché la croisade contre les Arabes, la prêchèrent contre les hérétiques toulousains; Robert se croisa lui-même, se mit à la tête de la multitude qui à sa voix avait pris les armes, et l'amena à Simon de Montfort. Les discours de ce prélat et des autres prédicateurs de la croix avaient enflammé à un tel point les passions des pèlerins qui cherchaient des indulgences en tuant leurs frères, que dans leurs courses à travers le Midi, ils allumèrent des bûchers, non seulement pour les hérétiques manifestes, mais pour tous ceux auxquels on pouvait attacher quelque soupçon d'hérésie. 957 Sur les instances des députés de Toulouse et des princes, Innocent III se décida enfin à envoyer dans le Midi un nouveau légat, le cardinal Pierre de Sainte-Marie-en-Aquirre, avec l'ordre de réconcilier, sous caution, les princes et les consuls excommuniés. 958 Le cardinal Pierre fit en apparence quelques efforts pour rétablir la paix ; en réalité, il ne s'occupa qu'à faire disparaître les obstacles qui s'opposaient encore à la domination absolue du « champion de l'Église, » Simon de Montfort. L'entier abaissement de Raimond fut le but de sa politique; tout ce qu'il chercha par ses démarches de pacification fut de procurer à Simon le temps de recevoir les renforts qu'il attendait. Ses ruses furent couronnées de succès. Le comte et les capitouls de Toulouse, les comtes de Foix et de Cominges, le vicomte de Béarn, les consuls de Narbonne vinrent en cette dernière ville, où, après avoir reçu des cautions pour leur soumission, le cardinal Pierre les réconcilia à

⁹⁵⁶ Petr. Vall. Cern., 644 et suiv.

⁹⁵⁷ Ibid., 635, 648. ... Ut incendio traderent non solùm manifestos hæroticos, sed etiam quoslibet de hujusmodi pravitate suspectas. Innoc. III lib. XVI, ep.17; Baluz., 11, 744. Cela provoqua aussi des représailles; Baudouin, le frère du comte de Toulouse, surpris dans le château de l'Olme par le comte de Foix, fut pendu. Petr. Vall. Cern., 648.

⁹⁵⁸ Janvier, 1214. Lib. XVI, ep. 167, 171, 172; Baluz., II, 828 et suiv.

l'Église. 959 Pendant que cela se passait, Simon, renforcé par des troupes que venait de recruter en France l'évêque de Carcassonne, acheva de s'emparer des domaines du comte de Toulouse. Alors le légat, dont la ruse victorieuse arrache au chroniqueur le singulier cri d'admiration : « O pieuse fraude, ô frauduleuse piété du légat !960 » disposa en faveur de Simon de toutes les conquêtes faites sur les *hérétiques*. Un synode convoqué en décembre à Montpellier, par le cardinal Pierre de Bénévent, approuva cette disposition par un décret solennel ; Simon, qui dirigea les délibérations, bien que les habitants lui eussent défendu l'entrée de la ville, fut choisi « pour prince et monarque » de tout le pays toulousain. Le nouveau prince se hâta d'envoyer l'archevêque d'Embrun auprès d'Innocent III, et celui-ci confirma à « son bien-aimé fils » sa dignité usurpée, jusqu'à la décision du concile qui allait s'assembler à Rome. 961

Impuissants à résister plus longtemps à tant d'ennemis conjurés à leur perte, les consuls de Toulouse, obéissant à la sommation du légat, remirent leur ville et le château à l'évêque Foulques, qui n'attendait qu'une occasion pour faire éclater sa vengeance sur les habitants. Le légat prit ensuite possession, au nom de l'Église romaine, du château de Foix, de sorte que la victoire sur le peuple méridional paraissait définitive et assurée. Raimond, abreuvé d'humiliation, dépouillé de ses États, découragé, ne comptant plus ni sur le roi de France, qui cependant lui aurait dû protection, ni sur le pape, qui jusque-là l'avait amusé de ses promesses fallacieuses, se retira avec son fils à la cour d'Angleterre, et, dans l'espoir de se créer un défenseur, il fit hommage à Jeansans-Terre du comté de Toulouse. En n'attendant plus rien de Philippe-Auguste, il ne se trompa point; car le roi, qui jusque-là s'était abstenu d'intervenir personnellement dans la croisade, permit à son fils Louis de partir à la tête d'une armée contre « les restes des hérétiques toulousains. 963 » En avril

⁹⁵⁹ Petr. Vall. Cern., 647. Vaissette, III, preuves, nos 110 et suiv., p. 239 et suiv.

⁹⁶⁰ O legati fraus pia ! o pietas fraudulenta ! Petr. Vall. Cern., 648.

⁹⁶¹ *Ibid.*, 654 et suiv.

⁹⁶² Guill. de Pod. Laur., 681. Rad. Coggeshale, 106.

⁹⁶³ Petr. Vall. Cern., 655.

1215 le prince Louis arriva dans le Midi ; c'est accompagné de lui que Simon de Montfort prit possession de Toulouse. Deux prêtres, le légat, cardinal de Sainte-Marie en-Aquirre, et l'évêque Foulques, firent alors la proposition de piller et de brûler la ville, objet de leur haine ; Louis et Simon y consentirent ; cependant Simon lui-même « réfléchit que le parti serait dur et terrible ; » on s'arrêta donc au conseil de combler les fossés et de raser les murs. 964 Après cette expédition, le fils de Philippe-Auguste retourna en France; ses récits ne furent pas accueillis favorablement par le roi, qui ne put s'empêcher de voir dans la chute du comte et de la ville de Toulouse, après que l'Église elle-même les eut absous et réconciliés, une victoire de la violence sur le droit foulé aux pieds⁹⁶⁵; toutefois il ne fit rien pour la défense de son vassal ; peut-être prévoyait-il les avantages que la couronne pouvait recueillir un jour de son abaissement. En attendant, Simon de Montfort se qualifia « par la grâce de Dieu comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, duc de Narbonne⁹⁶⁶; » il s'empressa de se faire rendre hommage par les seigneurs du pays, et frappa les habitants de Toulouse de contributions exorbitantes.

En novembre 1215 s'ouvrit le concile du Latran, un des plus imposants que l'Église eût jamais vus. Innocent III avait annoncé l'intention d'y résoudre par des décisions solennelles tout ce qui se rattachait à l'extirpation de l'hérésie dans le midi de la France. Beaucoup de prélats méridionaux se rendirent à Rome; Simon de Montfort envoya son frère Guy pour y plaider sa cause. Le comte de Toulouse et son fils y vinrent à leur tour; avec eux se présentèrent les comtes de Foix et de Cominges, et un grand nombre de barons, spoliés par la croisade. Ils exposèrent devant le concile leurs griefs contre Simon qui, malgré l'absolution que le légat du pape leur avait donnée, malgré leur soumission absolue aux ordres de l'Église, s'était injustement emparé de leurs domaines et de leurs droits; Raimond rappela que, même pendant la guerre, il s'était montré libéral envers les églises et avait respecté leurs propriétés; il se plaignit amè-

964 *Ibid.*, 657. Guill. de Tudéle, 222.

⁹⁶⁵ Petr. Vall. Cern., 658. Guill. de Tudèle, 294, y. 3143 et suiv.

⁹⁶⁶ Voy. différentes chartes, Vaissette, III, preuves 115 et suiv., p. 245 et suiv.

rement de l'évêque de sa ville, des légats, du pape lui-même, parce qu'ils avaient trompé sa bonne foi, en ne faisant aucun cas ni de ses offres réitérées de se justifier ni de son empressement à subir toutes les humiliations pour prouver son obéissance. Plusieurs prélats du concile, tels que le chantre de Lyon, l'abbé de Beaulieu, parlèrent énergiquement en sa faveur ; ils le dirent victime de la haine irréconciliable de l'évêque Foulques ; l'archevêque de Narbonne luimême, l'ancien légat Arnault, brouillé alors avec Simon de Montfort au sujet du duché de Narbonne, que l'un et l'autre voulaient s'arroger⁹⁶⁷, prit la cause de Raimond, et accusa Simon d'être un spoliateur ; plusieurs barons représentèrent ce dernier comme ayant agi, plutôt « comme un brigand » que comme un chevalier qui respecte l'honneur et le droit. Un instant le pape fut ébranlé; les rapports de ses légats l'avaient-ils induit en erreur? avaient-ils agi arbitrairement, animés de haines personnelles qu'il ne connaissait pas ? Ces questions qui sans doute se présentèrent un instant à son esprit, le disposèrent à traiter les comte de Toulouse et ses amis avec une modération qui fit renaître leurs espérances, mais qui, si elle avait eu des résultats, aurait renversé la puissance de Simon, élevée au prix de tant de sacrifices faits à l'honneur et à la justice. C'est alors que l'évêque Foulques et les autres prélats du Midi élevèrent la voix, pour éloigner le péril dont ils croyaient menacée leur œuvre ; ils s'efforcèrent de prouver de nouveau leur ancien thème que si le pape rendait aux comtes leurs terres, l'Église, dans ces contrées, courrait les dangers les plus terribles et s'approcherait infailliblement de sa ruine. Innocent III n'eut pas assez de grandeur d'âme pour résister aux cris intolérants de ces évêques fanatiques⁹⁶⁸; il fit rendre par le concile un décret célèbre, conçu en ces termes : « Considérant que le comte Raimond de Toulouse a été trouvé coupable tant sous le rapport

-

⁹⁶⁷ En 1216 l'archevêque excommunia même Simon pour avoir pris possession de ce duché. Vaissette, III, 282.

⁹⁶⁸ « Ce n'est que le pape qui est sage et prudent. » Guill. de Tudèle, 227 *Papa comitem...* videbatur velle restituere ad terras suas,... quod ne fieret, universum fere concilium reclamabat. Albericus, II, 489. Voy. le récit animé mais poétisé du concile, chez Guill. de Tudèle, 326 et suiv. Comp. *Inquisitio de Raymundo comote Tolosano*, Percin, 11,76 et suiv.

de la religion, que sous celui du maintien de la paix dans ses terres ; considérant que des indices certains ont prouvé depuis longtemps que sous sa domination son pays ne saurait être maintenu dans la foi catholique, nous avons cru devoir décider qu'il sera dépouillé à perpétuité de son pouvoir, et relégué hors de son pays, à un endroit convenable, pour y faire pénitence de ses péchés. » On lui accorda une pension de 800 livres par an sur les revenus de son ancien domaine, aussi longtemps qu'il aurait soin d'obéir en toute humilité; à sa femme on laissa les domaines formant sa dote. Tout le pays conquis, y compris Montauban et Toulouse, fut cédé et accordé à Simon, comte de Montfort ; le pays qui n'était pas encore conquis, c'est-à-dire les marquisats de Beaucaire et de Provence, devaient être gardés par des hommes sûrs, pour être rendus au fils de Raimond, l'époque de sa majorité, s'il s'en rendait digne. 969 Ce décret, conforme aux principes d'Innocent III sur la suprématie de l'Église, fut une des plus flagrantes usurpations du pouvoir ecclésiastique sur les droits du pouvoir politique. Raimond fut dépossédé de ses domaines, non par la justice régulière de ses pairs, mais par une assemblée de prélats qui s'arrogèrent une compétence contre laquelle le roi de France aurait dû protester. Mais telle était alors le prestige exercé par la papauté, que Philippe-Auguste, au lieu de s'élever contre le décret du concile reçut l'hommage de Simon de Montfort pour le comté de Toulouse, le duché de Narbonne et le vicomté de Béziers et de Carcassonne, « fiefs qu'avait eu Raimond, autrefois comte de Toulouse. 970 » Quant aux comtes de Foix et de Cominges, Innocent III ordonna à son légat en France de mieux examiner leur cause, de leur rendre leurs châteaux et de les laisser en

⁹⁶⁹ Mansi, XXII, 1069.

⁹⁷⁰ Petr. Vall. Cern., 659. Comp. Capefigue, III, 402. Voici comment s'expriment les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, III, 285 :

[«] C'est ainsi que Raimond fut dépouillé de tous tes États,... sans que les liens du sang qui l'attachaient à presque tous les souverains de l'Europe, fussent capables de le mettre à l'abri des entreprises de ceux qui en voulaient plus à ses domaines qu'à sa croyance. »

[«] Aussi Simon, par un secret Jugement de Dieu, ne jouit pas longtemps du fruit de ses conquêtes, et les perdit avec la vie presque aussi rapidement qu'il les avait faites. »

paix ; bientôt après Raimond Roger fut réconcilié à l'Église, et fit une trêve avec son redoutable voisin, le nouveau comte de Toulouse.⁹⁷¹

Vers le même temps que le concile du Latran dépouillait, sous le prétexte de défendre la foi catholique, le comte de Toulouse de ses États, et rendait son décret sévère contre les hérétiques, s'accomplissait un projet qui devait avoir pour le siège de Rome les suites les plus importantes, en lui fournissant une milice dévouée, chargée spécialement de l'exécution des mesures prises contre les adversaires du catholicisme. L'Espagnol Dominique, qui avait pris part aux principaux événements des premières années de la croisade, et qui, préférant les chances de la lutte et les émotions de la vie de missionnaire à une activité plus pacifique, avait refusé plusieurs évêchés qui lui avaient été offerts⁹⁷², avait réuni quelques compagnons, non moins zélés que lui, avec lesquels il habitait à Toulouse une maison commune. L'extirpation des hérétiques et le rétablissement de l'unité de la foi étaient le but de sa vie ; il prêchait contre les Vaudois et les Cathares, écrivait contre eux des traités qui malheureusement n'existent plus⁹⁷³, excitait par ses discours et son exemple l'enthousiasme fanatique des guerriers de la croisade, et conçut enfin, en 1212, l'idée de fonder avec ses compagnons d'œuvre un ordre qui eût la mission spéciale de travailler à la destruction des hérésies. Frappé de l'influence exercée par les ministres cathares parcourant les pays pour instruire leurs croyants et pour les exciter à la résistance contre Rome, Dominique pensa que, pour contrebalancer cette influence, le moyen le plus efficace serait d'imiter l'exemple donné par les hérétiques; aux prédications de ceux-ci il voulut en opposer d'autres non moins enthousiastes, et à la vie pauvre et apostolique des Vaudois et des parfaits cathares, qui leur conciliait à un si haut degré les sympathies du peuple, la vie non moins austère de moines voués à la pauvreté. 974 Simon de Montfort lui

⁹⁷¹ Vaissette, III, preuves, p. 251. Balluzii Miscel., II, 252. De Marca, 747.

⁹⁷² Gallia christ., VI, 529.

⁹⁷³ Acta SS., août, I, 523.

⁹⁷⁴ Chron. Ursperg., ad ann. 1212, p. 243.

assura sa protection, et lui donna un château pris sur les hérétiques⁹⁷⁵; l'évêque Foulques lui fit donation, en 1215, de l'hôpital d'Arnauld Bérard à Toulouse, où il établit son premier monastère. 976 Cependant Innocent III qui, au concile de Latran, fit défendre l'établissement d'ordres nouveaux⁹⁷⁷, n'approuva qu'en partie le projet de Dominique ; il lui conseilla de soumettre sa congrégation à une règle déjà existante. Il choisit celle de saint Augustin et l'introduisit dans sa maison de Toulouse; mais ce n'était pas ce qu'il avait ambitionné. Aussi Innocent III était-il à peine mort, que Dominique fit approuver par Honoré III son nouvel ordre des frères prêcheurs; le pape les appela « les champions de la foi, les vraies lumières du monde.⁹⁷⁸ » En 1220 l'ordre adopta les principes de pauvreté volontaire, tels qu'ils étaient pratiqués par les franciscains ; il reconnut pour sa mission spéciale la prédication dans le but de sauver les âmes. 979 Chargés ainsi de la réfutation et de la conversion des hérétiques, les dominicains se répandirent de bonne heure dans toutes les contrées où Rome avait des adversaires; lorsque Dominique mourut, en 1221, plus de soixante couvents de son ordre étaient établis déjà dans la plupart des pays de l'Europe, et les frères prêcheurs avaient engagé partout avec les hérétiques une lutte ardente et implacable.

Après le concile du Latran, le comte de Toulouse avait quitté Rome, affligé moins de la perte de ses terres que de la haine fanatique dont il avait été le témoin et la victime; son fils, plus tard Raimond VII, avait été retenu auprès du pape, qui le traitait, sinon avec bienveillance, du moins avec la pitié que méritait son sort. Il rejoignit son père à Gênes; de là ils partirent pour Marseille, décidés à faire un appel au patriotisme et à la fidélité des populations méridionales, pour reconquérir avec leur aide les domaines dont ils avaient été si injustement dépouillés. La décision du concile produisit le même effet que quatre

⁹⁷⁵ Quétif et Échard, I, 69.

⁹⁷⁶ Archives de Prouille ; Doat, LXXIII, f° 378.

⁹⁷⁷ Can. 13. Mansi, XXII, 1002.

⁹⁷⁸ 1216. Bulle d'Honoré III. Holstenius, IV, II. Ripoll., I, 2.

⁹⁷⁹ Holstenius, IV, 10.

années auparavant les conditions dictes à Raimond par le synode d'Arles : partout elle fut reçue par les bourgeois comme par les seigneurs avec une indignation profonde; partout éclatèrent avec une égale vivacité la sympathie pour les princes, et la colère contre « les gens d'Église. » À Marseille, Raimond et son fils débarquèrent aux acclamations des habitants ; Avignon, Orange, plusieurs autres villes de la Provence, beaucoup de barons s'engagèrent avec enthousiasme à les assister dans la défense de leurs droits ; des seigneurs qui jusque-là avaient pris part à la croisade, « reconnurent avec douleur, pour nous servir des expressions du poète, que les clercs leur avaient menti quand ils leur disaient, qu'en tuant, qu'en forçant leur seigneur à s'en aller banni, ils obéiraient tout bonnement à Jésus-Christ. 980 » Pour réparer leurs torts, ils prirent les armes pour combattre sous la bannière du comte, et ce qui devait achever l'abaissement de la maison de Toulouse, ne servit qu'à lui procurer de plus nombreux et de plus ardents défenseurs. De même que Simon de Montfort et le clergé étaient pour les populations méridionales les représentants de la violence, de la force brutale, de toutes les horreurs et de toutes les iniquités commises depuis le commencement de cette guerre, le comte de Toulouse rappelait à leurs yeux les temps avant la croisade, où régnait encore la tolérance religieuse, où les cités étaient florissantes, où la poésie et la chevalerie répandaient sur le pays un éclat que peu d'années avaient suffi à anéantir; c'est de Raimond qu'on attendait le rétablissement de cet état plus prospère ; c'est lui qui devait ramener dans le pays l'honneur, la droiture, la noblesse, la joie que les hommes du Nord et de l'Église en avaient exilés. 981

Le comte, qui avait rapporté d'Angleterre des subsides considérables, se rendit en Aragon, solliciter les secours du fils de son ancien allié Pierre II ; ses plaintes au sujet de la cour de Rome, « où rien ne l'avait servi, ni Dieu, ni foi, ni loyauté, ni loi⁹⁸², » émurent le jeune roi Jacques, et l'engagèrent à lui fournir

⁹⁸⁰ Guill. de Tudèle, 298, v. 4241 et suiv.

⁹⁸¹ Comp. Guill. de Tudèle, introduct. de Fauriel, LXV. Sismondi, VI, 488.

⁹⁸² Guill. de Tudèle, 274, v. 3901, 3902.

des secours, malgré le blâme du pape. Pendant l'absence de son père, le jeune Raimond marcha sur Beauvais, qui lui ouvrit ses portes ; il assiégea les croisés renfermés dans le château, et fut assiégé à son tour dans la ville par l'armée de Simon, accourue à la hâte. L'arrivée des Marseillais força le comte de Montfort à se retirer à Nîmes ; la guerre continua avec plus d'acharnement que jamais; les populations, lassées du despotisme du conquérant, se levèrent partout pour défendre avec vigueur les droits de leur comte.⁹⁸⁴ Dans cette situation critique, Simon eut recours au pape ; Honoré III envoya un légat en Provence, le cardinal Bertrand de Saint-Jean et de Saint-Paul⁹⁸⁵; il exhorta les villes d'Avignon, de Tarascon, de Beaucaire, de Saint-Gilles, de Toulouse à rentrer sous l'obéissance de Simon et du siège de Rome⁹⁸⁶ ; il somma le jeune Raimond de ne plus envahir les pays au delà du Rhône, que l'Église avait accordés au comte de Montfort⁹⁸⁷; il pressa le roi de France de venir au secours de ce dernier ; il ordonna aux évêques de prêcher une croisade nouvelle, et de stimuler le zèle du peuple catholique contre les hérétiques albigeois⁹⁸⁸; il voulut enfin que l'Université de Paris envoyât en Provence plusieurs de ses théologiens pour contribuer par des prédications et des leçons publiques à l'extirpation de l'hérésie989, que l'on n'avait pas encore appris à distinguer du patriotisme des méridionaux. Mais tous ces moyens furent impuissants à soutenir une cause qui chancelait, parce qu'elle avait une mauvaise base. Après le siège de Beaucaire, Simon avait dirigé toutes ses forces contre Toulouse, dont cette fois il avait juré la destruction. Une députation de la ville vint à sa rencontre, pour renouveler les promesses de soumission ; il reçut les délégués avec dureté et les retint comme otages ; après son entrée dans la ville, il la livra au pillage de ses troupes. Irrités, les habitants prirent les armes ; des combats san-

as

⁹⁸³ Honoré III à Jacques, 28 décembre 1216. Raynald., XIII, 244, n° 55, 57.

⁹⁸⁴ Petr. Vall. Cern., 659 et suiv. Récit du siège, Guill. de Tudèle, 264 et suiv.

⁹⁸⁵ Raynald., XIII, 243, n° 52.

⁹⁸⁶ *Ibid.*, n° 58, 59.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, nos, 60, 61.

⁹⁸⁸ *Ibid.*, n° 62.

⁹⁸⁹ *Ibid.*, n° 49.

glants sont livrés dans les rues; les croisés sont forcés de se retirer dans les églises ; Simon fait mettre le feu à la ville ; malgré l'incendie, les Toulousains, que leur évêque exhorte en vain à se soumettre, se défendent avec le courage du désespoir, mais sont obligés de céder au nombre. Simon, furieux, exerce des cruautés sur les otages qu'il avait retenus, et annonce qu'il va faire détruire la ville ; cependant il finit par se contenter d'une rançon et de la démolition des murs. 990 Dans cette détresse, les Toulousains apprirent que le jeune comte s'avançait pour leur délivrance, et que son père lui amenait d'Espagne des secours considérables. Le 13 septembre 1217 Raimond VI rentra dans sa ville; les habitants se prononcèrent avec enthousiasme pour lui ; les croisés furent massacrés ou forcés à la retraite. Simon de Montfort vint alors, avec toute l'armée, mettre le siège devant Toulouse ; des prélats nombreux, Dominique le légat Bertrand furent avec lui, et excitèrent sa vengeance; le légat surtout l'exhorta à faire mettre à mort tous les habitants.⁹⁹¹ Dans la ville, le peuple, les nobles, tous travaillèrent avec ardeur à relever les fortifications renversées ; le comte de Foix et ses chevaliers y amenèrent des troupes; bientôt le fils de Raimond s'y jeta aussi avec les siennes. Le siège traîna en longueur ; la résistance héroïque des défenseurs de Toulouse lassa la patience de Simon, dont les échecs redoublèrent la fureur ; il envoya sa propre épouse et l'évêque Foulques à la cour de France, pour demander des secours ; ces secours arrivèrent ; mais peu après, le 25 juin, quelques moments après que son frère Guy eût été blessé à mort, Simon lui-même fut tué d'une pierre partie des remparts de la ville ; cette pierre « vint tout droit où il fallait, » dit le poète dans son énergique simplicité. 992 Amaury, le fils aîné de Simon, fut reconnu chef de la croisade ; une sortie vigoureuse des Toulousains le força de lever le siège, et de se retirer à Carcassonne, où il fit ensevelir le corps de son père. 993 La mort du comte de

⁹⁹⁰ Guill. de Tudèle, 346 et suiv.

⁹⁹¹ *Ibid.*, 570, v. 8451.

⁹⁹² *Ibid.*, 570, v. 8451.

⁹⁹³ Voy. sur le siège Petr. Vall. Cern., 663 et suiv. Guill. de Pod. Laur., 682 et suiv. Guill. de Tudèle, 394 et suiv.

Montfort jeta la confusion parmi ses troupes, l'Église le pleura comme un martyr⁹⁹⁴; ceux qui avaient fondé toutes leurs espérances sur ce guerrier redoutable, se désolèrent de sa perte ; découragés, ils craignirent que les succès achetés au prix de tant de sang et de ruines, ne fussent perdus avec lui, et que le pays ne retombât dans le chaos.⁹⁹⁵ Amaury de Montfort ne put continuer la guerre qu'en se tenant sur la défensive ; le jeune Raimond de Toulouse, Bernard de Cominges, Raimond Roger de Foix remportèrent tous les jours des avantages sur les croisés, affaiblis par le départ du comte de Soissons, lequel, indigné de l'injustice de la guerre, y avait renoncé après avoir donné aux évêques des conseils de modération et de paix.⁹⁹⁶

Toutefois la fin de la croisade n'était pas encore venue, Honoré III, marchant sur les traces de son prédécesseur, voulait qu'à tout prix la victoire restât aux guerriers de l'Église. Il confirma à, Amaury la possession du pays conquis par son père, déclarant ainsi que Raimond de Toulouse et son fils étaient des usurpateurs qu'il fallait poursuivre à outrance. Il ordonna aux archevêques et aux évêques de France de redoubler de zèle dans la prédication de la croix ; car, dit-il, la mort de Simon de Montfort, de cet athlète intrépide de Jésus-Christ, de ce boulevard de la foi, menace la Provence des dangers les plus graves ; tous leurs péchés seront pardonnés à ceux qui prendront les armes contre les détestables hérétiques albigeois. 997 Le clergé français fit de grands efforts ; de nom-

⁹⁹⁴ Guill. Brito, 246. Guill. de Tudèle rapporte l'épitaphe de Simon, en y ajoutant l'observation suivante : « Son épitaphe, à qui bien la sait lire, dit qu'il est saint, qu'il est martyr, et qu'il doit ressusciter pour hériter du ciel et fleurir dans la joie éternelle, pour y porter couronne et s'asseoir sur le trône. Et moi j'ai ouï dire qu'il en doit être ainsi : si pour avoir occis des hommes et répandu du sang ; si pour avoir perdu des âmes et consenti des meurtres ; pour avoir cru de faux conseils et allumé des incendies ; pour avoir détruit les barons et honni la noblesse ; pour avoir ravi des terres et encouragé la violence ; si pour avoir attisé le mal et éteint le bien, égorgé des femmes et massacré des enfants, un homme peut en ce monde conquérir le règne de Jésus-Christ, le comte doit porter couronne et resplendir dans le ciel. » P. 586, v. 8683 et suiv.

⁹⁹⁵ Gervasii Præmonstr. ep. 97, p. 86.

⁹⁹⁶ Guill. de Tudèle, 590 et suiv.

⁹⁹⁷ 17 août 1218. Raynald., XIII, 260, n^{os} 54, 55.

breux croisés se présentèrent ; Philippe-Auguste consentit à envoyer lui-même des troupes, à condition que le pape lui accordât le vingtième des revenus ecclésiastiques de la France; Honoré III s'empressa de le lui accorder. 998 Le prince Louis, de retour de sa stérile expédition en Angleterre, conduisit alors une armée au secours d'Amaury de Montfort. Celle-ci faisait le siège de Marmande, lorsque Louis fit sa jonction avec lui. Le défenseur de ce château, le jeune et courageux Centul d'Astarac, fut forcé à capituler; la garnison étant sortie, l'évêque de Béziers et celui de Saintes conseillèrent au fils de Philippe-Auguste de livrer Centul et tous les habitants à Amaury, « afin qu'il les brûle ou les pende ; » l'archevêque d'Auch, et surtout les comtes de Saint-Paul et de Bretagne s'opposèrent vivement à cet horrible conseil, parce que « la noblesse de France en serait à jamais honnie; » aussi le prince Louis se contenta-t-il de retenir prisonniers de guerre le comte Centul d'Astarac et quelques-uns de ses barons. Mais il ne put empêcher les soldats d'Amaury de pénétrer dans Marmande, où, sur l'ordre de l'évêque de Saintes, ils massacrèrent plus de 5000 hommes, femmes, enfants, sous le prétexte que c'étaient des hérétiques. 999 De là on se mit en marche pour assiéger une seconde fois et pour châtier Toulouse ; l'armée croisée était nombreuse ; plus de 5000 clercs étaient avec elle pour l'exciter au combat et pour convertir les hérétiques ; le cardinal Bertrand prêchait tous les jours « que la mort et le glaive devaient marcher devant l'armée, de telle sorte qu'à Toulouse il ne restât rien de vivant, que tous les habitants périssent dans les flammes. 1000 » Mais dans la ville s'étaient réunis les principaux barons du pays; le jeune comte Raimond et les capitouls avaient pris de sages mesures de défense, et lorsque les croisés furent arrivés sous les murs, bourgeois et chevaliers rivalisèrent d'héroïsme pour empêcher leur ville chérie de ne pas tomber au pouvoir « des Français et des prêtres. » Après un siège de quarante-cinq jours, Louis renonça au projet de s'emparer de Tou-

⁹⁹⁸ 5 septembre 1218. Raynald., *l. c.*, n^{os} 56, 57.

⁹⁹⁹ Guill. de Pod. Laur., 685. Guill. de Tudèle, 604 ; 621 et suiv.

¹⁰⁰⁰ Guill. de Tudéle, 628, 642.

louse; il leva son camp le 1er août et rentra en France. 1001 Le jeune Raimond poursuivit avec succès les croisés, qui partout commettaient des brigandages et des massacres sur leur route; pendant les années 1220 et 1221, lui et le comte de Foix leur reprirent plusieurs villes et châteaux forts ; les habitants de Béziers chassèrent l'évêque Conrad de Porto, qu'Honoré III avait envoyé comme légat en Provence¹⁰⁰²; la fortune quitta Amaury de Montfort; il subit le sort de sa cause ; en vain tenta-t-il, de concert avec le clergé, tous les moyens pour ressaisir la victoire qui lui échappait; en vain le pape lui confirma-t-il la possession des terres conquises, et fit-il engager par son légat le jeune Raimond à déposer les armes et à faire pénitence, sous peine de se voir privé des domaines que le concile du Latran avait bien voulu lui laisser¹⁰⁰³; en vain institua-t-on une chevalerie religieuse, une milice de l'ordre de la foi, ayant la règle d'extirper les hérétiques et de défendre la liberté de l'Église en aidant Amaury et ses descendants¹⁰⁰⁴; rien ne put arrêter les succès du comte de Toulouse ni détourner de lui les populations qui s'attachaient à lui comme à leur libérateur. Amaury de Montfort sollicita Louis à venir de nouveau à son secours Honoré III se joignit à ses instances; mais d'autres soins empêchèrent le prince français de reprendre la croix. Raimond marcha de victoire en victoire ; pour récompenser la fidélité des habitants, il confirma et étendit leurs privilèges ; il fonda la ville de Cordes, au pied du château de ce nom, pour repeupler la contrée que la croisade avait dévastée. 1005 Irrité de ces progrès, le légat Conrad de Porto lança contre Raimond une sentence d'exhérédation; Honoré III la confirma le 25 octobre 1221. 1006 Mais les foudres même de l'Église furent impuissantes à sauver Amaury. Réduit à l'extrémité, et se refusant encore à traiter avec un prince que le clergé condamnait, le fils de Simon de Montfort offrit à Philippe-Auguste

_

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, 626 et suiv. Guill. de Pod. Laur., 685.

¹⁰⁰² Guill. de Pod. Laur., 685. Raynald., XIII, 279, n° 45.

¹⁰⁰³ Raynald., XIII, 288, nos 43, 44, 45.

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, 287, n° 41. Sismondi, VI, 512.

¹⁰⁰⁵ Compayré, 374 et suiv., 390 et suiv.

¹⁰⁰⁶ Raynald., XIII, 288, n° 45.

toutes les terres que l'Église romaine lui avait adjugées; Honoré III appuya cette offre de toute son autorité pontificale ; c'eût été un démenti, une humiliation pour le pouvoir ecclésiastique, s'il avait reconnu la légitimité des victoires de Raimond et abandonné la cause de l'usurpateur ; il somma donc le roi de France de prendre les armes sans retard, afin que par sa puissance l'hérésie toulousaine fût combattue avec plus de succès et enfin exterminée. 1007 Cependant, Philippe-Auguste, fidèle à sa politique et d'ailleurs en guerre avec l'Angleterre, ne voulut pas se lier par des promesses, bien qu'Amaury de Montfort réitérât auprès de lui ses offres, et que le légat le suppliât à genoux de les accepter. 1008 De son côté, le jeune Raimond s'adressa également au roi, comme « à son unique et principal refuge ; » il le sollicita de procurer sa réconciliation avec l'Église, attestant Dieu et les saints qu'il se soumettra humblement à ses volontés¹⁰⁰⁹; en même temps il commença des négociations avec le pape. 1010 Sur ces entrefaites mourut Raimond VI; sa mort ne désarma point la haine de ceux qui l'avaient persécuté pendant sa vie ; l'Église lui refusa la sépulture ; il fut enseveli dans un coin obscur de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans un des faubourgs de Toulouse ; ce n'est que vingt-cinq ans plus tard, en 1247, que son fils put obtenir d'Innocent IV que le corps fût déposé en terre consacrée. 1011

Les refus de Philippe-Auguste d'accepter son hommage, engagèrent Amaury à conclure avec Raimond VII une trêve, que celui-ci, dans l'intérêt de son pays fatigué, ne désirait pas moins que son adversaire. Les deux armées se retirèrent, et les chefs vinrent se voir à Carcassonne, où ils eurent plusieurs conférences pour traiter de la paix ; mais les exigences du légat, qui refusait obstinément toutes les concessions, la rendirent impossible. Les Cathares avaient

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, 296, n° 44-47.

¹⁰⁰⁸ Benoist, II, preuves, 319. Vaissette, III, preuves, n° 141, p. 176.

¹⁰⁰⁹ Vaissette, III, preuves, n° 140, p. 275.

¹⁰¹⁰ Rad. Coggeshale, 115. Raynald., XIII, 296, n° 48.

¹⁰¹¹ Guill. de Pod. Laur., 686. Catel, 388 et suiv.

¹⁰¹² Guill. de Pod. Laur., 686.

profité des échecs d'Amaury pour reparaître sur la scène avec le même courage, la même confiance dans leur cause comme avant la croisade. Étonné, effrayé de leurs progrès, et au bout de ses ressources, Conrad de Porta, au lieu d'accepter les offres de paix et de soumission à l'Église faites par Raimond VII, ne trouva pas d'autre moyen que de convoquer un concile à Sens ; il attendait de la réunion des évêques français quelque nouveau moyen pour la destruction d'une hérésie que quatorze années de croisade n'avaient pas pu extirper. ¹⁰¹³ Ce concile, qui fut transféré à Paris, parce que Philippe-Auguste lui-même voulut y assister, ne décida rien, il fut interrompu par la mort du roi. ¹⁰¹⁴ Désespérant à jamais de l'extermination des hérétiques, le légat Conrad demanda et obtint du pape son rappel¹⁰¹⁵ ; ce n'est que deux ans plus tard qu'il fut remplacé.

Philippe Auguste avait légué à Amaury 20,000 livres pour le délivrer, lui et sa famille, des mains de ses ennemis dans le pays des Albigeois¹⁰¹⁶; c'est tout ce qu'en mourant le roi avait consenti à faire pour lui. Cette marque peu efficace d'un intérêt qui n'avait jamais été très-vif, ne put relever la cause abattue du comte de Montfort. Les seigneurs, ses alliés et ses propres troupes l'abandonnèrent; il perdit une place après l'autre¹⁰¹⁷; assiégé sans issue dans Carcassonne, il ne lui restait d'autre ressource que l'appui du pape. Celui-ci l'exhorta à la persévérance, et le prit sous la protection du siège apostolique; il fit plus, il pressa le roi Louis VIII de se mettre lui-même à la tête de la croisade et de lui imprimer une vigueur nouvelle. Mais avant que le roi eût pu prendre une résolution à cet égard, Amaury fut forcé, le 14 janvier 1224, de signer une trêve avec les comtes de Toulouse et de Foix; il quitta à jamais les provinces méridionales reconquises entièrement par leurs anciens maîtres. Il se rendit à la cour de France, et céda à Louis VIII ses prétentions sur les pays

¹⁰¹³ Juillet 1223. Sa circulaire de convocation, chez Gervas. Præmonstrat., ep. 129, p. 116.

¹⁰¹⁴ Guill. Brito, 250. Rigordus, 61. Comp. Mansi, XXII, 1201 et suiv.

¹⁰¹⁵ Raynald., XIII, 303, n° 40.

¹⁰¹⁶ Rigordus, 61.

¹⁰¹⁷ Guill. de Pod. Laur., 886.

¹⁰¹⁸ Voy. sa lettre chez Duchesne., V, 860, et chez Raynald., XIII, 303, n° 41 et suiv.

¹⁰¹⁹ Vaissette, III, p. 335 et suiv., preuves, n° 150, p. 286 et suiv.

que la croisade et l'Église avaient donnés à sa famille. Ces prétentions, il fallait les faire valoir par les armes; le roi s'engagea donc envers le pape à faire une croisade, à des conditions singulièrement avantageuses pour la couronne de France. 1020 Cependant Raimond avait envoyé à son tour des députés à Rome pour demander son absolution, en promettant de se soumettre à la volonté de l'Église. Honoré III, voyant la difficulté de continuer avec succès une guerre qui n'excitait plus d'enthousiasme, reçut favorablement les députés de Toulouse ; il pria Louis VIII de négocier entre Amaury et Raimond une paix durable, et de n'y contraindre ce dernier par la force que dans le cas qu'il s'y refuserait ; il suspendit en même temps les indulgences pour la croisade contre les Albigeois, et fit engager ceux qui voulaient gagner le salut de leur âme, à aller combattre les Sarrasins au lieu des Français méridionaux. 1021 Le roi, qui prévoyait sans doute que par la paix et par la soumission volontaire de Raimond il arriverait aux mêmes résultats que par les chances de la guerre, s'empressa de déclarer qu'il se déchargeait entièrement de l'affaire des Albigeois ; pour ce qui concernait les matières de la foi, il voulait que l'Église romaine s'accordât avec Raimond comme elle le jugerait à propos, pourvu qu'elle ne lui imposât « aucun fardeau inusité. 1022 » Placé dans ces circonstances favorables, le comte de Toulouse redoubla d'efforts pour obtenir sa réconciliation avec l'Église. L'archevêque de Narbonne, Arnauld, l'ancien persécuteur de son père¹⁰²³, lui proposa d'entrer en conférences avec lui ; un synode fut convoqué à Montpellier, où Raimond VII, Roger-Bernard II, comte de Foix, et Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, jurèrent d'exterminer les hérétiques dans leurs terres, de réparer les dommages causés aux églises, et de maintenir leurs sujets dans l'obéissance à Rome. 1024 Ce serment fut accepté, malgré les représentations d'Amaury, qui avait demandé que les évêques réunis à Montpellier ne fissent

¹⁰²⁰ *L. c.*, preuves, n° 155, p. 292.

¹⁰²¹ *Ibid.*, preuves, n° 147, p. 282 et suiv., n° 155, p. 293. *Chronicon Turon.*, 305.

¹⁰²² Vaisselle, III, preuves, n° 155, p. 293.

¹⁰²³ Il mourut en 1225. Voy. sur lui *Gallia christ.*, VI, 62 et suiv.

¹⁰²⁴ Voy. les serments des comtes, chez Mansi, XXII, 1207 et suiv.

avec Raimond aucun traité préjudiciable à ses prétendus droits à lui, « attendu que, disait-il, ce serait un scandale, une ignominie ineffaçable pour le clergé et pour toute l'Église universelle. 1025 » Le concile, entrant dans des voies plus équitables que celles suivies par l'Église jusqu'alors, n'écouta pas cette demande ; il appuya même les démarches que Raimond fit de nouveau faire à Rome, pour terminer la longue œuvre de sa réconciliation 1026; mais circonvenu par les menées d'Amaury de Montfort, Honoré III ne conclut rien. 1027 Ayant accordé jusqu'en 1227 un délai pour la croisade que l'empereur Frédéric II devait conduire en Palestine, il reporta son attention sur les Albigeois, qu'il se proposa de détruire dans cet intervalle. Il envoya Romain, cardinal de Saint-Ange, en Provence, avec la mission d'y « relever la religion de son triste état de décadence, » et de faire tous ses efforts auprès de Raimond pour qu'il se soumit à l'Église. 1028 On pourrait être surpris en voyant le pape donner à son légat ce dernier ordre ; le comte de Toulouse ne faisait-il pas assez d'efforts lui-même pour se réconcilier avec l'Église et pour prouver son obéissance à Rome ? Mais on ne s'étonne plus, quand on songe que ce n'est pas seulement des preuves d'orthodoxie catholique qu'on exigeait de Raimond VII; en lui demandant de se soumettre à l'Église, on voulait qu'il renonçât à ses États et qu'il en reconnût Amaury de Montfort comme seigneur légitime. C'est pour cela que le cardinal Romain eut les mêmes instructions et suivit la même marche déloyale que tous ses prédécesseurs dans la Provence. Raimond, qui savait que le légat lui était hostile, conclut un traité d'alliance avec son parent Henri III d'Angleterre, lequel saisit avec empressement cette occasion de se procurer un appui contre le roi de France. 1029

Le 29 novembre 1225, le cardinal tint un concile à Bourges ; Raimond s'y présenta ; il demanda « humblement » son absolution et s'offrit à donner satis-

¹⁰²⁵ Mansi, XXII, 1208.

¹⁰²⁶ Chronicon Turon., 308.

¹⁰²⁷ Vaissette, III, 341 et suiv.

¹⁰²⁸ Raynald., XIII, 319, nos 28, 29.

¹⁰²⁹ Vaissette, III, 346 et suiv.

faction à l'Église, « dans le cas qu'il serait trouvé coupable de quelque crime, quoiqu'il ne se souvînt pas d'en avoir commis aucun. » Il réitéra sa déclaration, déjà tant de fois faite, de vouloir maintenir son pays dans l'obéissance à Rome; il se dit prêt à « subir un examen sur la foi, » et alla jusqu'à supplier le légat de visiter avec lui ses terres, d'en examiner les habitants, avec pleine liberté de les condamner s'il les trouvait contraires au catholicisme. Que pouvait-on demander de plus? Mais la religion n'était plus qu'un prétexte; le fanatisme était devenu haine politique; l'Église aurait dérogé à son caractère infaillible, en faisant des concessions. Par conséquent, le cardinal rejeta tout ; il ne voulut absoudre le comte qu'à la condition qu'il renonçât pour lui et ses descendants à son héritage. 1030 Cette exigence rompit les négociations entamées ; Raimond se vit menacé d'une nouvelle guerre. Honoré III sollicita Louis VIII dans les termes les plus pressants d'extirper « la peste toujours renaissante de l'hérésie, » et surtout d'accepter le domaine dont Amaury de Montfort lui offrait l'hommage; il devait en expulser Raimond, excommunié et dépouillé de ses États par sentence de l'Église, et ne ménager que les terres appartenant à des princes catholiques, comme à l'empereur, aux rois d'Angleterre et d'Aragon. 1031 Louis céda ; ce qui le détermina à faire la volonté de l'Église, ce fut l'espoir de réunir à sa couronne un domaine considérable. Le 28 janvier 1226 il tint un parlement à Paris, où l'on décida la croisade 1032; le cardinal Romain excommunia publiquement, au non du pape, le comte Raimond, ses alliés et ses partisans ; il le proclama hérétique condamné, et confirma la possession de ses domaines au roi de France, qui, avec ses barons et ses évêques, prit la croix de ses mains. Pour fournir à Louis des ressources pour la guerre, le légat lui accorda pendant cinq ans consécutifs, une somme de 100,000 livres ; il assujettit à cet effet tous les revenus ecclésiastiques en France à une dîme extraordinaire,

^{1030 ...} Hoc quoque omnia legatus contempsit; nec potuit comes catholicus gratiam invenire, nisi pro se et hæredibus suis hæreditatem suam deserens abjuraret. Matth. Paris, 228 et 229. Chronicon Turon., 310.

¹⁰³¹ Baluz, Miscell., II, 255 et suiv. Raynald., XIII, 316, nos 30-33.

¹⁰³² Vaissette, preuves, n° 161, p. 299.

du paiement de laquelle il n'excepta que les prélats et les clercs qui prendraient eux-mêmes la croix. 1033 Il fit prêcher dans tout le pays la croisade contre le comte de Toulouse et son peuple, « infectés de l'impureté hérétique. 1034 » Mais ces prédications n'excitèrent plus la même ardeur que vingt années auparavant ; les vassaux de Louis VIII, se souvenant encore des iniquités commises lors de la première croisade contre les Méridionaux, et indignés de la conduite que tout récemment le légat du pape avait tenue au concile de Bourges, ne prirent les armes que parce que leurs devoirs féodaux les y obligeaient ; la plupart d'entre eux refusaient de croire à la justice de la cause; ils n'ignoraient pas qu'on les trompait en les exhortant à attaquer comme hérétique un prince qui ne demandait qu'à prouver à l'Église la sincérité de sa soumission et de sa foi. 1035 Le rendez-vous général fut donné à Bourges, pour le quatrième dimanche après Pâques, 17 mai. 1036 Auparavant encore, le roi publia une ordonnance sévère contre les hérétiques du pays qu'il se disposait à envahir, prononçant contre eux et leurs fauteurs les peines introduites par la jurisprudence papale, la confiscation des biens, la prison, la privation de tous les droits civils, etc. 1037 Ces préparatifs jetèrent la terreur dans la malheureuse province ; Raimond avait compté sur les secours du roi d'Angleterre, mais les menaces du pape forcèrent ce prince à l'inaction. 1038 Livré à lui seul, épuisé par quinze années d'une guerre que la brutalité des soldats et le fanatisme des prêtres avaient rendue doublement épouvantable, le peuple du Midi ne pouvait résister avec succès à l'armée nombreuse que le roi de France conduisait contre lui ; plusieurs villes et seigneurs se hâtèrent d'envoyer auprès de Louis des députés pour faire leur soumission; de ce nombre furent Béziers, Nîmes, Castres, Puylau-

_

¹⁰³³ Chronicon Turon., 311. Lettre du cardinal à l'archevêque de Rouen, 5 février 1226. Martène et Durand, *Thes. novus anecdot.*, I, 931. Du Tillet, 49.

¹⁰³⁴ Matth. Paris, 228.

¹⁰³⁵ Ils prennent la croit, plus metu regis, vel favore legati, quàm zelo justifiæ inducti. Videbatur enim multis abusio, ut hominem fidelem christianum infestarent. Matth. Paris, 228.

¹⁰³⁶ Chronicon Turon., 313.

¹⁰³⁷ Avril 1226. Ordonnances des rois de France, XII, 319.

¹⁰³⁸ Matth. Paris, 229. Lettre du pape, 29 avril 1226. Raynald., XIII, 317, nos 34-36.

rens. À Avignon les croisés trouvèrent la première résistance ; la ville ne se rendit qu'après trois mois de défense intrépide. 1039 Albi, Carcassonne se soumettent, le comte de Cominges demande la paix, tout le pays, jusqu'à quatre lieues de Toulouse, est au pouvoir du roi ; les hérétiques sont recherchés et condamnés avec le même fanatisme que durant la première croisade ; saint Antoine de Padoue, venu en France pour les convertir, excite l'ardeur des croisés contre eux et en fait brûler un grand nombre 1040; un de leurs évêques, Pierre Isarn, est brûlé à Cannes par l'archevêque Arnauld de Narbonne¹⁰⁴¹ ; une réunion de prélats, tenue à Pamiers par Louis VIII, prend des mesures pour la défense des immunités ecclésiastiques et la destruction de l'hérésie 1042; tout le pays est dans la consternation et prêt à subir les volontés du roi, lorsque celui-ci succombe, le 8 novembre, à Montpensier, à l'épidémie qui décimait ses troupes. Cet événement qui jeta le trouble parmi les croisés, auxquels d'ailleurs la guerre n'inspirait qu'un médiocre intérêt, ranima l'ardeur des Méridionaux. Excités par les chants énergiques des troubadours, les seigneurs et les populations reprirent les armes, pour repousser cette « fausse croisade, » et pour aider à Raimond à « reconquérir sa terre avec honneur, plutôt que d'attendre que le pape de Rome la lui rende¹⁰⁴³, » Pendant l'hiver, le comte de Toulouse se remit en campagne et reprit plusieurs de ses villes. 1044 Ses succès irritèrent le cardinal Romain qui, au concile qu'en mars 1227 il tint à Narbonne, pour la réforme de la discipline et pour le maintien des privilèges de l'Église, excommunia solennellement les comtes de Toulouse et de Foix, le vicomte de Béziers, et tous les « hérétiques toulousains ; » il voulut que tous les dimanches et fêtes cette

_

¹⁰³⁹ Guill. de Pod. Laur. 687. Chronicon Turon, 314 et suiv. Matth. Paris, 230 et suiv.

¹⁰⁴⁰ Wadding, II, 114.

¹⁰⁴¹ Vaissette, III, 363.

¹⁰⁴² Mansi, XXIII, 21.

¹⁰⁴³ Sirventes de Guillaume Anelier, de Toulouse, *Hist. littér. de la France*, XVIII, 553 ; de Guy de Cavaillon ; *ibid.*, XVII, 545 ; de Tomiers et de Palazis ; *ibid.*, 593 ; de Durand de Pernes, etc. ; *ibid.*, XVIII, 665.

¹⁰⁴⁴ Guill. de Pod. Laur., 689.

sentence fût publiée dans toutes les communes du haut des chaires. 1045 Mais ce moyen de frapper les esprits avait perdu sa force ; depuis la mort de Louis VIII, la régente elle-même, préoccupée de soins qui lui paraissaient plus impérieux, ne s'occupait plus sérieusement de la croisade, quoiqu'elle continuât, malgré les plaintes des évêques, à prélever la dîme sur les revenus ecclésiastiques. 1046 Grégoire IX qui, de même que ses prédécesseurs, aspirait à la gloire d'avoir extirpé les hérésies, pressa la reine Blanche de continuer avec plus de vigueur la guerre ; mais ses querelles avec la ligue des barons du Nord l'empêchèrent de se conformer à cet ordre. 1047 Cependant dans le Midi les hostilités n'avaient pas cessé; Raimond VII et ses alliés se défendaient avec des chances diverses contre Humbert de Beaujeu, que Louis VIII avait nommé gouverneur de tout le pays conquis. Les croisés prirent le château de La Becède, où ils trouvèrent le diacre cathare Gérard de la Mothe et plusieurs autres parfaits qu'ils brûlèrent aussitôt1048; d'un autre côté, ils perdirent eux-mêmes un de leurs principaux chefs, Guy de Montfort, tué au siège de Vareille dans le comté de Foix. 1049 La guerre se traîna encore pendant un an, sans ardeur, sans enthousiasme ; les deux partis, lassés de se battre, désiraient vivement la paix. Des négociations, pour la première fois sérieuses, furent ouvertes à Meaux, entre Raimond VII et le jeune roi Louis IX; on y convint d'un traité que, le 12 avril 1229, devant les portes de Notre-Dame de Paris, le comte de Toulouse jura d'observer, malgré tout ce qu'il avait de rigoureux et d'humiliant pour lui. Il promit d'être fidèle au roi et à l'Église; de combattre et de punir sans miséricorde les hérétiques; de payer, pendant cinq ans consécutifs, une prime de deux marcs d'argent à quiconque prendrait un hérétique, et après les cinq ans, un marc ; de chasser les routiers ; de protéger les églises et les ecclésiastiques, de maintenir leurs immunités et privilèges et de leur payer 10,000 marcs pour les indemniser des dommages

¹⁰⁴⁵ Mansi, XXIII, 25.

¹⁰⁴⁶ Raynald., XIII, 346, nos 56-60.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, 347, n° 61; 352, n° 20-23. Vaisselle, III, 365.

¹⁰⁴⁸ Vaisselle, III, 366.

¹⁰⁴⁹ Gain. de Pod. Laur., 688 et suiv. *De gestis Ludovici* VIII, chez Duchesne, V, 288.

éprouvés pendant la guerre ; de fournir 4000 marcs pour établir à Toulouse un enseignement académique, destiné à faire refleurir le catholicisme ; de traiter en amis ceux de ses sujets qui pendant la croisade avaient pris les armes contre lui, de faire jurer tous les habitants de ses domaines de combattre les hérétiques et de faire renouveler ce serment tous les cinq ans ; de raser les murs de Toulouse et de trente autres villes et châteaux forts ; de céder au roi toutes ses terres en de ça du Rhône, et de lui remettre, pour dix ans, cinq de ses châteaux comme gages de sa foi ; de donner sa fille Jeanne en mariage à l'un des frères de Louis IX; enfin de prendre la croix contre les Sarrasins de la Palestine. Après avoir prêté ce serment, par lequel il prépara la destruction définitive de l'indépendance du Midi et sa fusion avec le reste de la France, il fut introduit dans l'église, dépouillé de ses vêtements et pieds nus, pour recevoir l'absolution du cardinal de Saint-Ange, qui l'attendait sur les marches du maître-autel. C'était pitié, dit un contemporain, c'était pitié de voir un tel homme, qui pendant si longtemps avait résisté à tant et à de si puissants adversaires, subir une humiliation aussi profonde. 1050 Il fit ensuite hommage au roi pour les domaines que le traité ne lui avait pas enlevés; il se constitua prisonnier au Louvre, jusqu'à ce que sa fille eût été remise entre les mains des commissaires royaux, et que ses cinq châteaux engagés eussent reçu garnison française. Quand il fut sorti de prison, le roi le créa chevalier, et sa fille Jeanne fut fiancée à Alphonse de France, à peine âgé de neuf ans. 1051

Les seigneurs, les magistrats et le clergé du comté de Toulouse durent s'engager à leur tour à observer le traité de Meaux et à veiller en même temps à ce qu'il fût exécuté par Raimond VII. 1052 Celui-ci fut chargé par le roi et le légat d'inviter ses anciens alliés, les comtes de Foix et de Cominges, les vicomtes de Béziers et de Béarn, à se soumettre également aux conditions qui lui

_

Eratque pietas videre tantum virum, qui tanto tempore, tot et tantes nationibus poterat resistere, duci nudum in camisià, et braccis, et nudis pedibus ad altare. Chronicon Simonis, 777. Guill. de Pod. Laur., 690 et suiv. Vaisselle, III, preuves, n° 184, p. 329. Chronicon Simonis, 776 et suiv. Raynald., XIII, 353 et suiv., n° 24 et suiv. Catel, 337 et suiv. Percin, II, 73.

avaient procuré à lui-même la paix. Ces conditions répugnèrent à l'âme noble et chevaleresque de Roger-Bernard de Foix ; Raimond insista ; il lui représenta les dangers auxquels il s'exposait par un refus ; s'il voulait céder, il lui promit de le tenir à l'avenir quitte de l'hommage que les comtes de Foix faisaient à ceux de Toulouse ; mais Roger répondit avec une fermeté, dont Raimond VII, impatient de se conserver quelque puissance, avait fini par se départir, « qu'il ne pouvait quitter son parti ni sa croyance, dans un temps où il donnerait sujet d'estimer qu'il aurait eu plus de peur que de raison, et qu'il importait pour un changement fructueux, tel qu'on l'attendait de lui, que la vérité l'eût vaincu, non les tentations des promesses, ni la violence des armes ; qu'il verrait venir ce monde de pèlerins, dont on le menaçait, qu'il espérait en Dieu, qu'il leur ferait connaître la justice de sa cause, et déplorer la témérité de leur vœu. » Le légat du pape répandit alors dans le pays de Foix des bruits sinistres de croisade et d'invasion ; des troupes s'approchèrent en effet de la frontière, menaçant de la franchir; en sorte que les habitants, fatigués, ruinés par la guerre antérieure, supplièrent leur comte de traiter de la paix ; ce n'est qu'alors qu'il consentit à négocier. Grégoire X envoya auprès de lui les cardinaux Romain de Saint-Ange et Pierre de Colmieu, accompagnés de quelques évêques du pays; Roger-Bernard répondit à leurs exhortations, qu'il n'avait fait la guerre que pour maintenir sa liberté; qu'il ignorait comment il aurait pu offenser le pape, attendu que le pape ne lui avait jamais rien demandé de juste, sans qu'il n'eût obéi ; « quant à ma religion, continua t il, il ne doit pas s'en mêler, vu que chacun la doit avoir libre. Mon père m'a recommandé toujours cette liberté, afin qu'étant en cette posture quand le ciel croulerait, je le pusse regarder d'un œil ferme et assuré, estimant qu'il ne me pourrait faire du mal. Ce n'est pas la crainte qui me fait branler au gré de vos passions, et qui me contraint de traîner ma volonté par terre, pour en faire comme fumier et litière, selon votre appétit ; mais poussé de cette crainte bénigne et généreuse de la misère de mes sujets, et de la ruine de tout mon pays, désirant de n'être censé le mutin, l'écervelé, le boutefeu de la France, je me plie à cette extrémité, autrement je serais une muraille sans brèche et hors d'escalade contre les audaces de mes

ennemis. » Il donna alors pour gages quelques-uns de ses châteaux. Son exemple entraîna aussi le comte de Cominges et le vicomte de Béarn à signer la paix. ¹⁰⁵³

C'est ainsi que finit la guerre contre le Midi, la croisade contre les Albigeois. Elle eut pour le Languedoc, et pour la France en général, les conséquences les plus importantes. Dans l'origine l'extirpation de l'hérésie cathare en avait été non seulement le prétexte, mais la cause réelle ; bientôt cependant cette extirpation ne fut plus qu'un prétexte, pour arriver à des buts entièrement étrangers aux affaires de la foi ; des intérêts politiques et nationaux se mêlèrent aux intérêts de l'Église et les compliquèrent ; ils finirent même par prévaloir, tout en ne cessant de se couvrir du nom de la religion. Ce fut une guerre entre les chevaliers et les bourgeois du Midi, tolérants, sinon hérétiques, et les barons du Nord alliés à un clergé fanatique et dominateur ; ce fut en même temps, et à la fin ce ne fut plus autre chose qu'une guerre de la violence contre le droit, ou, comme dit le poète, de la fraude contre la loyauté. 1054 Elle prépara la destruction de la nationalité particulière du midi de la France, la fusion de ces nobles et glorieuses populations avec le reste du peuple, leur passage sous le niveau de la patrie commune ; si c'est là un résultat dont nous devons nous réjouir, l'honneur n'en revient pas à ceux qui l'ont accompli dans des intentions de vengeance et de haine, mais à cette Providence divine qui sait faire concourir au bien général les actions mauvaises des hommes. 1055 Quant au but primitif que la croisade devait atteindre et qui lui servait constamment de prétexte, l'extirpation de la secte cathare, ce fut le seul pour ainsi dire qu'elle n'atteignit point. L'hérésie subsista dans le Languedoc aussi puissante, aussi fortement enracinée dans l'esprit du peuple, après la croisade comme à l'époque où Innocent III entreprit de la détruire par la force des armes. L'indignation produite par les horreurs de la guerre, par la ruine de la prospéri-

_

¹⁰⁵³ Perrin, 158 et suiv. Alberieus, II, 538.

¹⁰⁵⁴ Guill. de Tudéle, 290, v. 4134.

¹⁰⁵⁵ Voir note 12 à la fin de l'ouvrage, les jugements de deux auteurs catholiques sur la croisade.

té du pays, par l'anéantissement de l'indépendance nationale et religieuse, par la destruction de la vie joyeuse et poétique du Midi et de ses traditions chevaleresques, cette indignation amère et profonde communiqua à l'hérésie de nouvelles forces. Car les seigneurs comme les bourgeois attribuèrent les malheurs de leur patrie, non seulement à la rudesse et à la violence des Français du Nord, mais plus encore à la perfidie et au fanatisme des prêtres. Aux cours d'amour succèdent les tribunaux de l'inquisition ; le gai savoir est remplacé par une ardente controverse théologique dont le principal argument est la menace du feu; au lieu de poètes et de conteurs, on ne voit plus que de sombres moines parcourir le pays désolé, et là où jadis on racontait les glorieux exploits des ancêtres, on n'entend plus que des discours excitant à la persécution religieuse. Dans beaucoup de châteaux habitent des conquérants étrangers, tandis que les anciens maîtres excommuniés et faidits, vivent exilés sur la terre étrangère ou cachés dans les profondes forêts de leur patrie. On comprend aisément l'impression que ces changements durent produire sur l'imagination ardente des Méridionaux ; loin de les rattacher à l'Église, ils durent les remplir contre elle d'une haine implacable. Ce sentiment éclate avec énergie dans les chants des derniers poètes provençaux, qui se plaignent avec amertume de ce que leurs joies soient anéanties ; ils ne chantent plus ni l'amour ni la bravoure chevaleresque; ils ne font des vers que pour se lamenter de rabaissement de leur patrie, et pour en accuser les Français, les prêtres et surtout le pape. 1056 Ces chants de tristesse et de vengeance étaient écoutés et répétés sans doute avec ardeur par le peuple du Midi, si accessible au pouvoir de la poésie ; ils entretenaient chez lui cette colère qui pendant plus d'un siècle encore ne voyait dans les Français du Nord que des oppresseurs ; en le fortifiant enfin dans sa résistance à une Église, qui, pour lui imposer sa foi, se servait des moyens les plus épouvantables, ils le confirmaient dans son attachement à la secte cathare.

On a vu plus haut que pendant le cours de la guerre, de nombreux parfaits furent brûlés par les croisés, avec une grande joie, surtout après la prise de Car-

_

¹⁰⁵⁶ Voir sur l'influence de la croisade sur la poésie provençale, Villemain, I, 213 et suiv.

cassonne, de Minerve, de Lavaur. Ces supplices n'ébranlèrent pas un instant ni la persévérance des parfaits survivants, ni la sympathie que les seigneurs et les peuples avaient pour eux.

Ils vivaient retirés, soit dans des vallées reculées, soit dans les châteaux de leurs protecteurs ; chaque fois que les armes du comte de Toulouse avaient des succès, ils profitaient de la retraite des croisés pour sortir de leurs asiles, afin d'encourager les habitants à la résistance. Vers 1220 surtout, lorsque la cause d'Amaury de Montfort semblait perdue, les Cathares reparurent dans le pays, avec une liberté que le comte de Toulouse ne songeait pas encore à entraver. Ils rouvrirent leurs écoles et tinrent de nouveau des réunions publiques; leurs évêques et leurs diacres parcoururent le pays dans tous les sens, et furent reçus partout par les barons comme par le peuple avec la même vénération que précédemment. 1057 Outre les protecteurs déjà nommés plus haut qu'ils avaient parmi les princes du pays, Roger-Bernard II, qui, en 1222, avait succédé à son père dans le comté de Foix, et son épouse, Ermessinde de Castelbon, étaient alors au nombre de leurs plus zélés partisans. 1058 En 1220, Guillabert de Castres, successeur de Gaucelin dans l'évêché de Toulouse, habitait publiquement le château de Fanjaux, où il dirigeait un hospice et d'où il partait souvent pour visiter les Cathares de Mirepoix. Pendant qu'Amaury de Montfort assiégeait le château de Castelnaudary, en 1222, Guillabert s'y trouvait avec Raimond Agulier, pour relever le courage des assiégés ; l'année suivante il fut de nouveau à Fanjaux¹⁰⁵⁹; là se trouvait aussi une maison de sœurs, dirigée par Esclarmonde, mère du chevalier Bernard-Hugues de Festa. 1060 Vers 1220, les chefs de la secte établirent à Cordes un atelier de tissage, où des jeunes gens

10

Raynald., XIII, 296, n° 44. Voy. pour le récit des voyages de Raimond Abia de Séminoret, pendant sept ans croyant de la secte, et parfait depuis 1225, réconcilié à l'Église en 1228, les *Archives de l'inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXIII, f° 260 et suiv.

¹⁰⁵⁸ Archives de l'Inquisit. de Carcassonne; l. c., f° 70. Ermessinde mourut en 1229; elle fit un testament en faveur de plusieurs hôpitaux. Vaisselle, III, preuves, n° 197, p. 347. Encore en 1269 l'inquisition ordonna de déterrer ses os. Voy. plus bas.

¹⁰⁵⁹ Archives de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 214 et suiv. ; XXIV, f°s 171, 241. ¹⁰⁶⁰ Ibid., XXIII, f° 171.

étaient formés en apparence pour la profession de tisserands, et en réalité pour être ministres cathares ; cette école, placée sous la direction de Sicard de Figuéras, était visitée fréquemment par des chevaliers, des dames nobles, des hommes du peuple. 1061 À Montolieu les prédicateurs ambulants Raimond de Simorre, Barthélemy de Nalaurelisse, Guillaume-Bernard d'Airos, Arnauld de Verfeuil, Pierre Roger, tenaient des réunions dans les demeures du chevalier Bernard Garsia et de la dame Aveline de Montolieu¹⁰⁶²; Adelaïde d'Aragon et sa fille Effanda avaient en cette ville une maison de sœurs. 1063 Raimond de Carlipac prêchait à Puylaurens; le diacre Guiraud de Gordo à Francarville; Bernard de la Pelade à Hautpoul; Guillaume-Bernard d'Airos, qui était en même temps un médecin renommé dans tout le pays, avait sa résidence ordinaire à Saissac. À Toulouse on l'envisageait comme une grâce particulière de Dieu de pouvoir donner un asile aux chefs de la secte ; il y avait des familles qui les cachaient et les nourrissaient pendant des années entières. Depuis 1224 Guillabert de Castres demeurait de nouveau en cette ville, le chef-lieu de son diocèse. 1064 Vers cette époque les Cathares français renouèrent aussi des relations avec ceux des pays slaves. Un des évêques de la Bosnie, instruit peut-être par des réfugiés de la persécution que les Albigeois avaient à souffrir, renvoya auprès d'eux, vers 1223, Barthélemy Cartès, de Carcassonne, avec la mission, sans doute, de les encourager par la nouvelle qu'ils avaient en Bosnie des frères qui faisaient des vœux pour eux, et qui leur offraient des asiles. Cartès se fixa dans un lieu appelé Pojors, où Vigoros de Bocona, plus tard fils majeur de l'évêque d'Agen, lui abandonna sa sphère d'activité, pour se rendre lui-même dans les environs de Toulouse. De Pojors Cartès envoya des lettres aux chefs de l'Église cathare en France, pour leur communiquer l'objet de sa mission ; il se peut que l'évêque bosnien, se souvenant que le catharisme était venu des pays slaves en Occident, ait voulu attribuer à son Église une espèce de suprématie

_

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, f° 209 et suiv.

¹⁰⁶² *Ibid.*, f° 168 et suiv.

¹⁰⁶³ *Ibid.*, f° 170.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, f° 1 et sui v ; XXIV, f° 266.

sur celles de la France, et que par conséquent il ait autorisé son délégué à organiser des communautés et à consacrer des évêques. 1065 Cependant il n'y a aucune trace que Cartès ait réellement exercé ce pouvoir ; ce qui est encore beaucoup moins certain, c'est que les Cathares français aient eu connaissance à cette époque d'un chef suprême de la secte résidant parmi les Slaves. Dans toutes les affaires ils se décidaient eux-mêmes, selon la nécessité des circonstances ; rien ne révèle une influence étrangère; et si la pensée qu'ils avaient dans d'autres pays des frères plus libres, les encourageait et les consolait, ils se maintenaient néanmoins à leur égard dans une indépendance dont l'histoire de la secte fournit de nombreux exemples. Les Albigeois profitèrent de leurs relations avec les Cathares étrangers, pour s'assurer des asiles contre la violence des persécuteurs. Quelques uns allèrent jusqu'en Bosnie; d'autres se rendirent en Espagne, le plus grand nombre se réfugia en Lombardie, où ils avaient, depuis le douzième siècle, leur Église française à Vérone. C'est là que le troubadour cathare, Aiméric de Péguilain, alla chercher un air plus libre 1066; c'est là que surtout Guillaume Figuéras transporta son indignation contre Rome, et qu'il composa des poésies audacieuses pour se venger des prêtres et du pape ; ce qu'il faut remarquer, c'est que cet homme n'était pas un seigneur pouvant se plaindre d'avoir été spolié de ses châteaux ou de ses terres : homme du peuple, fils d'un tailleur de Toulouse, il accusait le pape « faux et trompeur » d'avoir détruit la liberté de sa patrie et de l'avoir forcé lui-même à s'exiler. 1067 La plupart cependant des Cathares ne quittaient pas la France ; animés d'une étonnante conviction de la vérité de leur foi, ils ne se laissaient ébranler ni par les revers du comte de Toulouse, ni par ses serments jurés à l'Église d'exterminer l'hérésie; au moment même où il fit cette promesse, en 1224, à Montpellier, ils eurent le courage

¹⁰⁶⁵ Lettre du légat Conrad de Porto aux évêques de France. Incomplète chez Matth. Paris, 219 ; plus complète, Mansi, XXII, 1203 ; le texte le plus complet et le plus correct, chez Gervas. Præmonstrat., ep. 129, p. 116.

¹⁰⁶⁶ Hist. littér. de la France, XVIII, 694. Millot, II, 235.

¹⁰⁶⁷ Hist. littér. de la France, XVIII, 649 et suiv. L'original chez Raynouard, IV, 309 et suiv. Traduit chez Villemain, I, 215.

d'engager des discussions publiques avec des prêtres ; c'est vers cette époque que Roger Grimoard, Pierre de Cavalsant et Bernard de la Motte disputèrent avec deux chapelains de Castelsarrasin. 1068 Ils doutaient si peu de la durée de leur Église que, comme si les temps leur avaient été aussi favorables que jadis, ils prirent des mesures pour compléter et réformer leur organisation ecclésiastique. En 1225 ils tinrent un synode au château de Pieussan, dans le diocèse même qui avait pour archevêque leur ancien ennemi, l'abbé de Cîteaux ; les principaux chefs et plus de cent parfaits assistèrent à cette réunion, convoquée à la demande des Cathares du comté de Rasez, qui désiraient former un évêché particulier; jusque-là ils avaient été soumis en partie à la juridiction de l'évêque de Toulouse, en partie à celle de l'évêque de Carcassonne ; de fréquents conflits, des discussions Fâcheuses sur la compétence respective des deux évêques avaient été la conséquence de cette situation incertaine. On décida donc de former du Rasez un nouveau diocèse ; l'évêque dut être élu parmi les parfaits de Carcassonne, et consacré par l'évêque de Toulouse. L'Église de Carcassonne proposa Benoît de Termes; Guillabert de Castres lui donna l'imposition des mains ; Raimond Agulier fut choisi pour être son fils majeur, et Pierre Bernard son fils mineur. 1069 Les articles jurés par Raimond VII, lorsqu'il fit la paix avec Louis IX, ne les intimidèrent point ; nous avons remarqué au contraire que l'état général des esprits après la croisade dut leur être aussi favorable encore qu'à l'époque où ils avaient été plus libres. Presque tous les seigneurs du pays, qui n'avaient pas été dépouillés de leurs biens, continuaient à les recevoir dans leurs châteaux, et leur donnaient des escortes armées, lorsqu'ils allaient visiter les croyants des alentours. 1070 D'autres habitaient des ca-

-

¹⁰⁶⁸ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXII, f° 3 et suiv.

¹⁰⁶⁹ Ibid., XXIII, fo 260 et suiv. Vaissette III, 319.

En 1229, Raimond Isarn, seigneur de Lanierville, fit venir en son château le diacre Bertrand Martini avec son compagnon; il rassembla tous ses hommes et fermiers; le ministre cathare leur fit, la nuit, une prédication. Après cela le seigneur dit à ses gens de s'agenouiller; sur leur refus, il s'écria: *quod bestiæ erant*, parce que Bertrand Martini était *unus de probioribus hominibus de mundo*. Doat, XXIII, f° 141. Près de ce château, les Cathares avaient une retraite dans le bois de Vaquairil. *Ibid.*, f° 142.

vernes, des cabanes cachées dans les forêts, des fermes solitaires, où pendant que les hommes tissaient et que les femmes filaient, un ministre lisait un passage du Nouveau Testament ou faisait une exhortation religieuse. ¹⁰⁷¹ Il est vrai que plusieurs de leurs communautés avaient été dissoutes par la croisade ; mais les plus importantes, celles de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen avaient subsisté ; elles comptaient encore ensemble plus de deux cents parfaits. ¹⁰⁷² Celle d'Agen avait souffert le plus ¹⁰⁷³ ; mais en l'année même où le comte de Toulouse fit la paix avec l'Église et avec le roi, en 1229, elle fut nouvellement organisée ; l'évêque de Toulouse, Guillabert de Castres, quitta le château de Saint-Paul, accompagné du diacre Bernard Bonafos et du chevalier Guillaume Matfred ¹⁰⁷⁴, et se rendit à Montségur, foyer principal de la secte, où il consacra le parfait Tento pour être évêque de l'Agénois ; Vigoros de Bocona fut nommé son fils majeur ; à la même occasion Jean Cambiaire, un des frères les plus zélés, fut fait fils majeur de l'évêque de Toulouse. ¹⁰⁷⁵

2° Depuis 1229 jusqu'à la prise du château de Montségur, en 1244

Depuis la paix de Meaux, les deux pouvoirs séculier et spirituel publièrent des décrets de plus en plus rigoureux contre les hérétiques. Aussitôt après la conclusion du traité, le jeune Louis IX ordonna, en avril 1229, à tous les vassaux et officiers des provinces cédées à la couronne, de chasser les Cathares, de priver leurs fauteurs et défenseurs de leurs droits et dignités, et de faire vendre

```
<sup>1071</sup> Tu no vols...
```

...dir ton sermo

Si non o fait en barta, en bocs o en boisso.

Lai on es Domergua, Rainaut o Bernado

Garsens o Peironela que filon lur cano.

L'us teis e l'autre fila, l'autre fai son sermo...

Poème d'Isarn, écrit après 1242 ; chez Raynouard, XV, 229, et chez Millot, II, 46.

¹⁰⁷² Reinerius, 1767.

¹⁰⁷³ Fere destructa est. L. c.

¹⁰⁷⁴ Archiva de L'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, fº 110.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, XXII, f^o 226 et suiv. Voy. aussi Albericus, II, 543. — Voy. note 13 à la fin de l'ouvrage, sur les auteurs qui ont écrit l'histoire de la croisade coutre les Albigeois.

leurs propriétés à l'enchère ; les baillis royaux reçurent l'injonction de payer, pendant deux années à dater du jour de l'ordonnance, deux marcs d'argent à quiconque leur livrerait un hérétique; après les deux ans, la prime ne devait plus être que d'un marc. 1076 Le comte Raimond ne s'empressa pas moins de remplir les conditions que la paix lui avait imposées. Il assista le légat du pape dans une grande perquisition qu'il fit dans tout le pays pour découvrir les personnes suspectes d'hérésie; Guillaume de Solerio, un ancien parfait, réconcilié à l'Église, servit de dénonciateur. 1077 En payant régulièrement les primes promises à ceux qui livraient des hérétiques, Raimond encouragea parmi ses sujets la délation et la trahison. 1078 À plusieurs reprises il envoya des troupes armées pour tirer les parfaits de leurs retraites ; c'est ainsi que fut pris un des principaux ministres de la secte, nommé Guillaume ; ce fut sans doute l'ancien chanoine de Nevers, qui depuis son entrée dans la secte avait pris le nom de Théodoric ; il périt sur le bûcher. 1079 En présence du comte et de plusieurs de ses barons, le légat tint, en 1229, un synode à Toulouse, où l'on prit des mesures qui pendant longtemps servirent de règle dans les procédures contre les hérétiques. Il fut décidé que dans chaque localité les évêques institueraient des commissions inquisitoriales composées d'un laïque et d'un prêtre ; les seigneurs, les baillis et les officiers du comte, et les magistrats des villes reçurent l'ordre de faire les perquisitions les plus rigoureuses dans les maisons, les caves, les forêts, et de détruire tout endroit où les hérétiques pourraient se cacher ; on prononça la destitution contre les fonctionnaires qui seraient négligents dans l'exécution de ces mesures ; on arrêta que dans tout le pays les jeunes garçons, depuis l'âge de quatorze ans, et les jeunes filles, depuis l'âge de douze ans, qu'ils aient été élevés dans les croyances hérétiques ou non, seraient tenus de les abjurer et de prêter à l'Église romaine le serment de fidélité; que chaque habi-

-1

¹⁰⁷⁶ Archives de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XII, f° 74 et suiv. Ordonn. des rois de France, I, 50.

¹⁰⁷⁷ Guill. de Pod. Laur., 691.

¹⁰⁷⁸ Perrin, II, 199.

¹⁰⁷⁹ Albericus, II, 529, 530.

tant ira trois fois par an se confesser, sous peine de tomber dans le soupçon d'hérésie; et surtout que les laïques ne devront posséder en aucune façon la Bible traduite en langue vulgaire; enfin les prêtres furent chargés de faire quatre fois par an, à la commune assemblée, la lecture et l'explication de ces statuts, auxquels on en ajouta encore quelques autres concernant le maintien des immunités ecclésiastiques et de la paix publique. L'inquisition établie par ce synode, conformément à un décret du concile du Latran de 1215, aurait eu l'avantage de présenter quelques garanties de modération et de justice : elle était subordonnée à la juridiction ordinaire des évêques, et du laïque qui en faisait partie, on pouvait attendre, dans beaucoup de cas du moins, un jugement impartial et indépendant. Ces garanties, bien minimes, il est vrai, ne tardèrent pas à disparaître, lorsque par des décrets du Saint-Siège la recherche et la punition de la « méchanceté hérétique 1081 » furent confiées exclusivement à des moines, et surtout à ceux de l'ordre de saint Dominique.

Il résulte suffisamment de ce qui vient d'être rapporté, que le comte Raimond VII, ne songeant qu'à se maintenir en tranquille possession du domaine que le traité de paix lui avait laissé, avait renoncé aux principes de tolérance professés par ses ancêtres; loin d'accorder aux hérétiques une liberté plus grande, il se soumettait à tout ce que l'Église exigeait de lui pour les exterminer. Il consentit à ce que des dominicains fougueux prêchassent et sévissent à Toulouse contre les vivants et contre les morts; le frère Roland de Crémone, plus tard inquisiteur en Italie, se distingua surtout par son emportement fanatique; il dit publiquement en chaire que la ville était encore plongée dans l'hérésie; les habitants ayant murmuré, et les consuls ayant engagé le prieur à interdire des prédications aussi dangereuses, Roland s'écria: C'est plus que jamais maintenant qu'il faudra parler et agir contre les hérétiques et leurs défenseurs! Il fit déterrer et brûler les cadavres de Jean-Pierre Donat, chanoine de Saint-Saturnin, et du citoyen Galban; il assembla les moines et des gens du

¹⁰⁸⁰ Mansi, XXIII, 191 et suiv.

¹⁰⁸¹ Inquititio hæreticæ prævitatis.

peuple, et démolit la maison où ce dernier était mort. 1082 Cependant aux yeux des dépositaires du pouvoir ecclésiastique, Raimond ne déployait pas encore assez de zèle ; son ardeur ne leur suffisait pas, ils voulaient de lui du fanatisme ; au lieu de laisser agir les moines, il devait agir lui-même. Les légats et les évêques ne cessaient de l'accuser et de le persécuter, sous le prétexte de négligence ; le pape lui-même, bien qu'il eût engagé son légat à traiter Raimond avec plus de douceur, et qu'il eût accordé à ce dernier un délai pour le paiement de son indemnité aux églises et pour son voyage en Palestine 1083, crut devoir s'adresser au roi de France pour qu'il forçât le comte à mettre fin à l'hérésie, et à se séparer de ceux qui pourraient l'ébranler dans son obéissance à Rome. 1084 Pour assurer davantage la rigoureuse exécution des lois contre les Cathares, on donna, en 1232, pour successeur à l'évêque Foulques le provincial des dominicains de Toulouse, Raimond dé Falguario, dont la haine pour les adversaires de l'Église surpassait encore celle de l'ancien troubadour de Marseille, son prédécesseur. 1085 Il mit tout en œuvre pour stimuler le zèle orthodoxe du comte ; il l'accompagna dans une expédition faite pour rechercher des hérétiques dénoncés; dix-neuf parfaits, hommes et femmes, parmi eux Payens de La Bécède, ancien seigneur du château de ce nom, furent pris et brûlés à Toulouse. 1086

Courbé sous l'empire de son évêque, Raimond VII rendit, en avril 1233, dans une assemblée de prélats et de barons à Toulouse, un édit sévère contre les hérétiques de ses domaines et pour le maintien des privilèges du clergé ; les décisions de l'ordonnance de Louis IX et du synode de Toulouse de 1229, furent renouvelées et augmentées de plusieurs autres, ayant pour objet d'empêcher les croyants des hérétiques de se soustraire à la confiscation de

¹⁰⁸² Quétif et Potard, 1, 123, 126. Percin, II, 199.

¹⁰⁸³ Mansi, XXIII, 100, 101, 104.

¹⁰⁸⁴ Bzovius, XIII, 392, n° 7.

¹⁰⁸⁵ Percin, 47, 61. Raimond resta évêque jusqu'en 1270. On dit qu'il a écrit quelques traités contre les hérétiques.

¹⁰⁸⁶ Percin, II, 73.

leurs biens par le moyen de donations ou de ventes fictives. 1087 À la même époque Grégoire IX chargea les frères prêcheurs de la mission de rechercher dans tout le Midi les hérétiques et de prêcher et de procéder contre eux ; il somma tous les évêques et seigneurs de leur donner protection et assistance dans leur œuvre aussi « sainte » que périlleuse. 1088 En outre il confirma l'Université fondée à Toulouse en vertu du traité de Meaux ; elle dut être un moyen de « faire refleurir dans ces contrées la foi catholique. 1089 » Pour maintenir l'ardeur des évêques, le légat Gérald de Marnis, évêque de Tournay, tint des synodes à Béziers¹⁰⁹⁰ et à Arles¹⁰⁹¹, où l'exécution des statuts contre les hérétiques fut de nouveau recommandée à la fidélité du clergé et des magistrats. Le même légat fut chargé par le pape de faire exécuter la bulle sur l'établissement de l'inquisition par les dominicains 1092; les premiers inquisiteurs nommés par lui furent les frères Pierre Cellani et Guillaume Arnauld pour le pays de Toulouse, et les frères Arnauld Catalan et Guillaume Pelisse pour celui d'Albi. 1093 Armés de grands pouvoirs et animés d'un fanatisme plus grand encore, ces moines commencèrent leur œuvre avec un zèle qui, après avoir causé le malheur du pays, devint la cause de leur propre perte. Dès l'origine, l'inquisition commit les injustices, les violences les plus révoltantes ; elle débuta avec une dureté qui d'abord consterna le peuple, et qui bientôt l'irrita profondément. De simples soupçons, de vagues dénonciations suffirent

-

Archives de Carcassonne, Doat, LXXV, fa 226 et suiv. Mansi, XXIII, 265 et suiv. Un meilleur texte se trouve chez Du Tillet, 66 et suiv. Chez Mansi et dans d'autres éditions cet édit est daté du 18 février 1234. Mais chez Doat il y a XII *kal. maii*, ce qui fait 20 avril 1233. On a lu sans doute *kal. martis* au lieu de *maii*. Du Tillet a aussi *mense aprili*.

¹⁰⁸⁸ Bulles du 19 et du 21 avril 1233. Archives des dominicains de Toulouse, Doat XVIII, f° 5 et suiv. Ripoll, I, 47.

¹⁰⁸⁹ 30 avril. Mansi, XXIII, 105.

¹⁰⁹⁰ En 1234. Mansi, XXIII, 269 et suiv.

¹⁰⁹¹ Le 12 juillet 1234; *ibid.*, 335 et suiv.

¹⁰⁹² Guill. de Pod. Laur., 694.

¹⁰⁹³ Sur Guillaume Pelisse, qui a écrit des mémoires sur ce qu'ont fait les premiers dominicains et inquisiteurs dans le pays de Toulouse, voy. Quétif et Échard, I, 246 et suiv. Nous ignorons si ces mémoires existent encore.

pour faire condamner des hommes qu'on jeta dans les prisons, qu'on priva de leurs biens, qu'on tua même, sans les avoir ni interrogés ni jugés conformément aux règles ; les noms des délateurs et des témoins furent cachés aux accusés; à des laïques pauvres, ignorants, on adressa des questions insidieuses, et de leurs réponses on tira les conséquences qu'il fallait pour les leur rendre fatales 1094; beaucoup de personnes ne furent accusées que pour assouvir des vengeances personnelles, ou pour procurer au dénonciateur les primes promises par le comte ; les inquisiteurs acceptèrent ces accusations sans en examiner ni la valeur ni la source¹⁰⁹⁵; tout examen, toute formalité de procédure eût ralenti la marche de cette jurisprudence horrible; les religieux qui la pratiquaient, avaient hâte d'en finir avec l'hérésie ; celle-ci avait résisté aux soldats de la foi ; résisterait-elle aux juges de la foi ? Eux du moins ne le pensaient pas ; dans leur fougue ardente, ils demandaient et espéraient pour l'Église une prompte victoire. Il est vrai, on aurait dû s'attendre à ce que leur manière inique et traîtreuse de procéder, eût intimidé les Cathares plus encore que les violences brutales commises par la croisade; cependant il n'en fut rien; l'établissement de l'inquisition n'eut pour résultat qu'une résistance plus opiniâtre de la secte.

_

Quidam de fratribus Prædicatorum... ad inquisitionis, immo potius concussionis, officium tam injuste tamque enormiter processerant, ut juris ordine non servato, et omissà juris observantià tam canonicà quàm civili, ad captionem hominum et occupationem rerum et distributionem, licet nulla de ipsis suspicio haberetur, nec contra eos laboraret infamia, procedebant, et quosdam ex ipsis spoliatos rebus propriis dimittebant, et alii in carcerali custodià necabantur, nullà cognitione habità, et nullà sententià super eorum fide per ipsos vel alios promulgatà, rebus ipsorum omnibus penitus confiscatis... Item ut homines simplices et illiteratos caperent in sermons, eis quæstiones hujusmodi faciebant, dicentes credis quod, quando mulier concipit, quod illa missio fiat per Deum, vel per hominem? Et si laicus responderet, quod per hominem illam credebat fieri missionem; ergo, dicebant ipsi, tu es hæreticus, nam hæretici dicunt, quod malignes spiritus et homo faciunt hominem, et non Deus. Et si illam simplex laicus timens responsionem mutaret, dicens, quod per Deum fiebat dicta missio: ergo tu dicis quod Deus cognoscit mulierem, et ita es hæreticus manifestus... Lettre des consuls de Narbonne à ceux de Nîmes, dans Ménard, I, preuves, 74.

¹⁰⁹⁵ Déjà le concile de Toulouse, en 1229, défendit : *Ne autem innocentes pro nocentibus puniantur, aut quibuslibet per aliquorum calumniam hæretica pravitas impingatur.* Mansi, XXIII, 195, can. 8.

C'est précisément dans les années où le comte de Toulouse était le plus empressé à prouver son zèle pour Rome, et où l'inquisition commença son œuvre, que l'on retrouve les Cathares en grande activité dans beaucoup de villes et de châteaux du pays. Beaucoup d'endroits ont comme précédemment leurs diacres; Bernard Engelbert est diacre à Puy-Laurens¹⁰⁹⁶, Pons Guillabert l'est à Villemur; Arnauld Bos, médecin, à Bautpoul; Guillaume Garin, également médecin, à Lautrec; Guillaume Vital, à La Bécède; Raimond Petri, à Montréal. Un grand nombre de seigneurs, notamment le comte Roger-Bernard de Foix¹⁰⁹⁷, sont en relation permanente avec eux, et les laissent prêcher soit dans leurs châteaux soit dans des forêts voisines; Vigoros de Bocona prêche à Calvimont et dans la contrée d'alentour 1098; le diacre Raimond Sans et ses compagnons Arnauld Borel, Arnauld et Pons Faure tiennent des réunions dans une forêt près du château de Bause¹⁰⁹⁹; Arnauld Bos prêche à Montledier, à Palajac, etc. Il y a toujours encore des membres de familles nobles qui se font recevoir au nombre des parfaits; c'est ainsi que Pons Guillabert donna, dans le château de Puy-Agut, le Consolamentum au chevalier Raimond Abia, de Séminoret. 1100 L'influence des chefs de l'Église cathare sur beaucoup de barons était la même que dans les temps moins difficiles; ils en profitèrent pour se faire renouveler l'assurance que le château de Montségur continuerait à leur servir d'asile. En 1232 les évêques décidèrent de conférer à cet effet avec le chevalier Raimond de Perelle, seigneur de Montségur. L'évêque de Toulouse, Guillabert de Castres, et celui d'Agen, Tento, allèrent le trouver, accompagnés de Bernard de la Motte, fils majeur de Toulouse, de Vigoros de Bocona, fils majeur d'Agen, de Pons Guillabert, diacre de Villemur, de Jean Cambiaire, ancien fils majeur et maintenant diacre de Toulouse, et de plus de trente autres parfaits ;

1

¹⁰⁹⁶ En 1230 Bernard Engelbert eut à Puylaurens une discussion avec un prêtre, qui le pressa de se convertir ; il refusa. *Archives de l'inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXIV, fa 125 et suiv.

¹⁰⁹⁷ En 1233 il eut à Aix une conférence avec l'évêque Bertrand Martini. *Ibid.*, f° 265.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, f° 242.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*, f° 248.

¹¹⁰⁰ Vaissette, III, preuves, n° 224, p. 386.

les chevaliers Isarn de Fanjaux, Raimond Sans de Ravat et Pierre Mazairol avec leurs gens, formaient leur escorte. Arrivés au pas de Lasportas, ils firent mander à Raimond de Perelle de se rendre à leur rencontre; Raimond vint, et avec lui les chevaliers Guillaume Bonan d'Avellanet, Pierre Vinaduit Pairola, Raimond Falbac, Bernard Cagot d'Aselle. Tout le cortège se rendit alors à Montségur, où les deux évêques demandèrent solennellement, pour les jours du danger, un asile pour les Bonshommes. Le sire de Perelle, après en avoir conféré avec ses amis, consentit à la demande ; depuis lors sa citadelle formidable fut pour tout le midi de la France le foyer et le centre de l'Église cathare. Aussitôt après, les deux évêques de Toulouse et d'Agen s'occupèrent des élections nécessaires pour compléter leur organisation ecclésiastique ; Vigoros de Bocona fut consacré évêque, Jean Cambiaire le remplaça comme fils majeur d'Agen; Bernard Bonafos obtint le diaconat de Toulouse¹¹⁰¹; un autre diaconat fut conféré à Raimond de Montota. En même temps on renouvela et on confirma par un nouveau document, transcrit par le parfait Pierre Polain, les décisions prises, en 1167, par le synode de Saint-Félix-de-Caraman, sur la délimitation des églises de Toulouse et de Carcassonne. 1102 Tous les habitants du château de Montségur, ainsi que les hommes des environs qui en dépendaient, étaient croyants de la secte cathare; tous les dimanches il y eut, en présence de nombreux fidèles, prédication et culte dans une grande maison servant de temple. 1103

L'irritation produite parmi le peuple par le fanatisme des inquisiteurs, contribua puissamment à cette durée si longue et si remarquable de la secte. Dans la plupart des villes, à Toulouse, à Albi, à Narbonne, les nouveaux tribunaux de la foi ne purent être introduits qu'après des luttes violentes; partout l'instinct des populations même catholiques n'y découvrit qu'un moyen de la plus tyrannique oppression.

¹¹⁰¹ Archives de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f⁶ 43 et suiv.

¹¹⁰² Le 24 août, 1232. Bouquet, XIV, 448.

¹¹⁰³ Archives de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 68 et suiv. Ibid., XXII, fa 201 et suiv. La maison erat deputata ad faciendum sermonem. Ibid., XXIII, fº 502.

Les capitouls et les bourgeois de Toulouse étaient restés favorables aux Cathares, même après le traité de leur comte avec le roi. Des querelles fréquentes avaient lieu entre le magistrat et les dominicains, qui ne cessaient de se plaindre dans leurs sermons du grand nombre d'hérétiques existant impunément dans la ville. Ce fut en vain que les capitouls leur interdirent ces discours, qui ne pouvaient avoir d'autre effet que d'exciter les passions parmi un peuple qui avait besoin de calme et de paix. Les moines firent le procès à tant de personnes, que non-seulement l'argent manqua pour la construction des prisons, mais qu'on ne put pas même réunir à cet effet assez de mortier et de pierres ; le synode d'Arles, en 1234, dut ordonner de ne jeter dans les cachots que les plus coupables. 1104 En 1234 les inquisiteurs Pierre Cellani et Guillaume Arnauld citèrent plusieurs citoyens de Toulouse ; l'un, nommé Jean le tisserand, fut condamné, et le viguier du comte le faisait conduire au supplice, lorsque le peuple le délivra; on l'enferma dans les prisons épiscopales; là se trouvaient plusieurs parfaits de Lavaur, que le bailli de cette ville avait livrés à l'évêque de Toulouse ; ils donnèrent à Jean le Consolamentum ; peu de jours après ils montèrent tous ensemble au bûcher. 1105 Beaucoup de nobles, entre autres Raimond de Perelle et Pierre Roger de Mirepoix furent condamnés par contumace, comme protecteurs des hérétiques ; d'autres furent brûlés comme parfaits ; de ce nombre fut Guillaume Bernard Hunald, frère du seigneur de Lantar. 1106 Après ces faits, les inquisiteurs de Toulouse se rendirent à Cahors, où ils firent brûler plusieurs cadavres; à Moissac ils condamnèrent une multitude d'accusés; quelques-uns cependant de ceux-ci purent se sauver par la fuite; Falquet se réfugia en Lombardie, Jean de la Garda à Montségur. 1107

Les inquisiteurs d'Albi ne furent pas moins actifs ; ils brûlèrent Pierre de Puy-Perdu, Pierre de Bon-Mancip et le chevalier Arnauld Griffi. Ces supplices

^{...} Nedum expensæ, sed via etiam lapides aut cæmenta sufficere possunt ad carceres construendos. Mansi, XXIII, 358, can. 9.

¹¹⁰⁵ Percin, 48; II, 199.

¹¹⁰⁶ *Ibid*, II, 401.

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, 48; II, 200.

qui tous les jours se multiplièrent, provoquèrent finalement des explosions de la haine du peuple. Les premières victimes de la vengeance populaire furent trois dominicains de Toulouse, qui, en 1233, après des discours véhéments contre les hérétiques de Cordes, furent précipités dans un puits. 1108 Bientôt après, en 1234, la colère éclata aussi à Toulouse. L'évêque Raimond de Falguario célébrait dans l'église des dominicains une messe solennelle en l'honneur de la canonisation du fondateur de l'ordre 1109, lorsqu'on lui annonça que plusieurs Cathares étaient entrés dans une maison voisine, pour donner le Consolamentum à une femme malade. Aussitôt l'évêque et le prieur se transportèrent sur les lieux ; ils s'efforcèrent de convertir cette femme, mais comme elle s'y refusa obstinément, ils la condamnèrent, et le viguier fut obligé de la faire jeter avec son lit dans les flammes. On arrêta son gendre Poitevin Borsier, messager et procureur des Cathares de Toulouse, et son compagnon Bernard Aldric ; ils abjurèrent tous les deux et dénoncèrent plusieurs de leurs anciens frères. 1110 Après cet événement, qui prouva aux inquisiteurs avec quelle audace les hérétiques osaient les braver, le prieur des dominicains, Pons de Saint-Gilles, défia, suivant la coutume du temps, les ennemis de l'Église dans un sermon public ; se tournant vers les quatre points du ciel, il s'écria : « Au nom de Dieu et de son serviteur saint Dominique, je défie depuis cette heure les hérétiques et leurs défenseurs; je conjure les catholiques de déposer toute crainte et de rendre courageusement témoignage à la vérité ; car j'atteste, par Dieu, qu'avant huit jours un secours extraordinaire viendra renforcer les inquisiteurs, et leur ouvrira, pour pénétrer jusque dans les retraites les plus cachées de l'hérésie, une porte qui ne se fermera plus. 1111 » Après ce défi lancé aux hérétiques, le frère Pons de Saint-Gilles fit condamner à mort Arnauld Sancier, maréchal-ferrant de Lacroix de Baragnon, un des faubourgs de Toulouse ; en traversant les rues, pour être conduit au bûcher, cet homme s'écria : « Voyez quelle insulte on me

1108 *Ibid.*, 48.

¹¹⁰⁹ La bulle de canonisation est du 3 juillet 1234. Ripoll, I, 87.

¹¹¹⁰ Percin, 49; II, 200.

¹¹¹¹ *Ibid.*, 49.

fait à moi et à notre ville! je suis pourtant un bon chrétien! » Il fut brûlé, mais le peuple commença à murmurer hautement contre les moines. 1112 Le vendredi-saint de 1235 ceux-ci firent une perquisition générale dans la ville et dans les environs. Le nombre des dénonciateurs et des dénoncés fut si grand, que les dominicains durent s'adjoindre les frères mineurs et les curés de Toulouse. Sur l'avis donné par un des accusés, Arnauld Dominici, le prieur frère Pons et le viguier du comte se rendirent au château de Casser, où ils s'emparèrent de sept parfaits. Les inquisiteurs payèrent la trahison d'Arnauld Dominici en lui rendant la liberté; les croyants d'Agassoil, dans le Cantarès, la payèrent en lui donnant la mort. Pierre-Guillaume Delort, riche bourgeois et protecteur dévoué des Cathares, fut également pris ; le peuple le délivra, et il put se sauver hors de France. Un grand nombre de cadavres d'hommes et de femmes furent déterrés, traînés par les rues au son des trompes, et jetés dans les flammes. La haine, l'exaspération du peuple s'accrut de jour en jour. Les capitouls se plaignirent auprès du comte des fureurs de l'inquisition. Raimond se repentait sans doute d'avoir consenti sans condition à l'établissement d'une juridiction qui menaçait de devenir aussi fatale à son pays que la croisade des Français du Nord ; déjà, moins pour faciliter la mission des inquisiteurs que par pitié pour ses sujets, qu'il n'avait ni les moyens ni la force de protéger contre ces tribunaux de sang, il avait fait publier que ceux qui viendraient avouer leurs erreurs, ne seraient ni emprisonnés, ni exilés, ni dépouillés de leurs biens. 1113 Maintenant, sollicité d'un côté par les plaintes des capitouls, et pressé d'autre part par le pape à assister les dominicains¹¹¹⁴, il ne put que prier les inquisiteurs de suspendre pour quelque temps le cours de leurs rigueurs. Ils ne lui répondirent que par un refus dédaigneux ; offensé, il se plaignit au légat, auquel il représenta les moines comme animés de vengeance personnelle contre lui. Dans l'intervalle, le frère Guillaume Arnauld, après avoir prononcé des condamnations à Carcassonne, revint à Toulouse et cita douze des principaux habitants

-

¹¹¹² Ibid., II, 200.

¹¹¹³ Porcin, 48^b.

¹¹¹⁴ 15 mai 1235. Ripoll, I, 75.

devant son tribunal. À son tour il éprouva un refus énergique ; les capitouls embrassèrent la cause des accusés ; ils défendirent sous des peines sévères d'obéir aux citations des inquisiteurs, et comme ceux-ci persistèrent à vouloir exercer leur mission détestée, ils les expulsèrent de la ville. Alors tous les dominicains, et avec eux l'évêque Raimond de Falguario, quittèrent Toulouse ; le 10 novembre l'inquisiteur Guillaume Arnauld et l'évêque lancèrent une sentence d'excommunication contre les courageux capitouls. 1115

Des scènes pareilles eurent lieu à Albi et à Narbonne, dans la même année 1234. À Albi l'inquisiteur Arnauld Catalan ordonna de faire déterrer les ossements d'une hérétique nommée Jussière. Le bailli l'ayant refusé, le moine, accompagné de quelques prêtres, se rendit lui-même au cimetière, s'arma d'une pelle, et voulut de ses propres mains ouvrir la tombe; le peuple indigné le chassa, le maltraita, et aux cris de mort aux traîtres, il était sur le point de le jeter dans les flots du Tarn. Arnauld Catalan fut délivré de ses mains; il sortit de la ville, et dans sa colère excommunia les habitants; sur les instances de l'évêque et de quelques citoyens, il consentit à révoquer sa sentence, en tant que l'injure ne s'adressait qu'à lui personnellement; quant à l'offense faite en sa personne à l'Église, il refusa de la pardonner. 1116

À Narbonne, l'inquisiteur François Ferier, Espagnol, prieur des dominicains de cette ville, se rendit coupable des plus énormes injustices ; sans raison, sans examen, sans procès, avec les procédés les plus révoltants, il fit emprisonner une foule de citoyens, qui tous furent privés de leurs biens, et dont plusieurs furent mis à mort dans les cachots. En vain les consuls le prièrent-ils de modérer sa fougue, et lui offrirent-ils leur assistance s'il voulait agir contre les hérétiques conformément aux statuts de l'Église : rien ne put mettre des bornes à son fanatisme aveugle. Le magistrat lui refusa dès lors tout concours ; il fut

¹¹¹⁵ Voy la sentence, *Archives des dominicains de Toulouse*, Doat, XXI, f° 160 et suiv. Percin, II, 201. Martène et Durand, *Thes. novus anecdot.*, 992.

¹¹¹⁶ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 29 et suiv. Imprimé sous le titre de Narratio de illatis Arnoldo inquisitori apud Albiensem civitatem injuriis, chez Martène et Durand, Thes. novus anecdot., I, 985.

obligé de se mettre lui-même à la tête de plusieurs hommes armés, lorsqu'il voulut arrêter le chevalier Raimond d'Argens, suspect d'hérésie ; le peuple accouru arracha le prisonnier de ses mains. François Ferier excommunia les libérateurs, et l'archevêque frappa la ville de l'interdit. Lorsque l'inquisiteur, au comble de la colère, accusa publiquement tous les habitants d'être hérétiques, ils pénétrèrent dans le couvent des dominicains, en chassèrent les moines, et le saccagèrent. L'archevêque offrit alors des concessions ; il se dit prêt à relever Narbonne de l'interdit pour une somme d'argent ; les consuls traitèrent cette offre avec le mépris qu'elle méritait ; ils en appelèrent au pape, et envoyèrent aux villes voisines une lettre remarquable par sa franchise énergique, destinée à justifier leur conduite par le récit des horreurs commises par l'inquisiteur. 1117 L'année suivante, une nouvelle révolte éclata à Narbonne contre les juges de la foi ; le peuple pénétra une seconde fois dans le couvent des dominicains ; les registres et les protocoles de l'inquisition furent lacérés, et les moines forcés de quitter la ville. 1118 L'archevêque rendit un édit sévère pour contraindre les habitants de jurer de défendre la foi catholique, de renoncer à leurs liaisons avec les hérétiques et de combattre ceux-ci à outrance ; les consuls, il est vrai, prêtèrent ce serment, mais réservèrent la plénitude de leurs droits civils, et conservèrent leur aversion pour les inquisiteurs. 1119

Pendant que de cette manière les populations des villes s'opposaient à l'établissement de l'inquisition, les barons accordaient dans leurs châteaux des asiles sûrs aux Cathares persécutés. Il est vrai, qu'outre les officiers royaux et ceux du comte, il se trouvait aussi quelques seigneurs qui, en poursuivant les hérétiques, se conformaient aux décrets de l'Église et aux ordonnances du suzerain. C'est ainsi que, peu de temps après 1232, le fils majeur de l'évêque d'Agen, Jean Cambiaire, fut arrêté, avec trois parfaits, par le sire de Gaillac, châtelain de Fanjaux; livrés au comte, et par lui à l'inquisiteur de Toulouse, ils

 1117 Ménard, I, 305 et suiv. La lettre des consuls, $\emph{l. c.},$ preuves, 73 et suiv.

¹¹¹⁸ Vaissette, III, 406.

¹¹¹⁹ Le 29 septembre 1235. *Arch. de Narbonne*, Doat, L, f° 67 et suiv. Vaissette, III, preuves, n° 215, p. 569 et suiv., où la date est 1234, *kal oct*.

furent brûlés en cette ville. 1120 Cependant de pareils exemples ont dû être peu nombreux ; sans doute ils n'ont été donnés de préférence que par des barons catholiques du Nord, établis dans les châteaux d'où la croisade avait expulsé les légitimes possesseurs. Car il ressort de tous les documents que la plupart des familles originaires du pays restaient d'autant plus fidèles aux Bonshommes que ceux-ci étaient entourés de dangers plus imminents. Les chevaliers de Perde, de Mirepoix, de Roais, d'Amiort, de Termes, de Lantar, de Rabastens, et beaucoup d'autres avaient des liaisons intimes avec les chefs de la secte ; tous les ans se renouvelaient les accusations et les procès contre eux ; mais derrière les murs de leurs châteaux forts ils bravaient et les anathèmes de l'Église et les menaces de leurs suzerains. Le comte Robert de Roussillon, convaincu d'hérésie et emprisonné par l'inquisition, parvint à s'échapper, se réfugia dans son château, refusa de donner à l'Église la satisfaction que dans un moment de faiblesse il lui avait promise, et continua à protéger les hérétiques. 1121 Lorsqu'en 1235, le château de Roquefort dut être remis à Humbert de Beaujeu, le chevalier Bernard Otton d'Amiort, qui en était le seigneur, ordonna à son bailli de laisser sortir secrètement les parfaits, afin qu'ils ne tombassent pas au pouvoir de l'armée du roi. 1122 Quand ils ne pouvaient pas recevoir en leurs châteaux les prédicateurs cathares, les seigneurs et leurs femmes allaient les visiter dans leurs retraites au milieu des bois. La famille et les amis du chevalier d'Ornolai avaient l'habitude de se réunir chez Bona, parfaite, qui habitait une cabane dans une forêt voisine du château. 1123 À Gaian on assistait sur une prairie aux prédications de Vigoros de Bocona, de Bertrand Martini, de Jordan de Lantar. 1124 À Mirepoix, dit-on, l'Église cathare avait encore, vers 1236, près de cinquante hospices¹¹²⁵; le chevalier Arnauld Roger la protégeait publiquement

¹¹²⁰ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 59.

¹¹²¹ Ripoll, 1, 91 et suiv.

¹¹²² Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIV.

¹¹²³ *Ibid.*, f° 273.

¹¹²⁴ *Ibid.*, f° 173 et suiv. Le chevalier Jordan de Lantar fut, en 1219, un des défenseurs de Toulouse contre les croisés. Guill. de Tudèle 640, v. 9520.

¹¹²⁵ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 240.

et sans crainte ; il assistait avec sa famille et les nobles ses voisins aux réunions religieuses tenues à Mirepoix même par le diacre Raimond Mercier, et dans le château de Dun, par l'évêque Guillabert de Castres. Ayméric de Collet prêchait, en 1237, à Hautpoul ; Sicard de Figuéras, à Mas de Pamplessac ; le diacre Raimond Sans et Bernard de Mairville, à Puy de Romeux ; Guillaume Cambiaire, à Avignonet ; le diacre Raimond de Carlipac, Bonet d'Ovizin, Guillaume Bernard d'Airos, à Sorèze. Les chevaliers ne se bornaient pas du reste à protéger les Cathares contre leurs persécuteurs ; ils persécutaient euxmêmes les clercs et les moines, ils les pillaient, les maltraitaient, pour venger sur eux les crimes de l'inquisition ; c'étaient surtout les chevaliers Raimond Roger et Alaman de Roais, qui, accompagnés de leurs gens, parcouraient dans cette intention les environs de Toulouse, où ils étaient l'effroi du clergé catholique. 1128

Comme les mesures prises jusque-là pour l'extirpation de l'hérésie n'avaient eu que des résultats si incertains, le comte de Toulouse lui-même, malgré toutes les preuves de son empressement à servir l'Église, finit par devenir suspect d'être un secret protecteur des hérétiques et des ennemis de l'inquisition. Déjà, en 1235, l'archevêque de Narbonne et les évêques de Carcassonne et de Toulouse l'excommunièrent pour ce motif¹¹²⁹; Raimond de Falguario se rendit même à Rome pour porter sa plainte devant Grégoire IX; des plaintes semblables furent adressées au roi de France. Le pape pressa ce dernier d'employer tout son pouvoir pour forcer le comte et les capitouls de Toulouse à déployer plus de rigueur contre les hérétiques; il voulut que Raimond VII s'embarquât sans délai pour la Terre-Sainte; car ce n'était qu'en l'éloignant de son pays qu'on croyait pouvoir arriver au but; pendant son ab-

¹¹²⁶ *Ibid.*, XVII, f° 108 et suiv.

¹¹²⁷ Ibid., XXIII, f° 140.

¹¹²⁸ Percin, II, 201.

¹¹²⁹ Vaissette, III, 406.

¹¹³⁰ Guill. de Pod. Laur, 695. Vaissette, III, 407 et suiv. Raynald., XIII, 440, n° 39 et suiv.

sence, Alphonse, frère du roi et gendre de Raimond, devait gouverner la province, et y assurer la domination de l'Église et l'influence de la France. 1131

Raimond, pressé de toutes parts et voulant à tout prix se soustraire au voyage d'outre-mer, dont les conséquences auraient été fatales à son pouvoir, consentit à laisser rentrer à Toulouse les inquisiteurs et les dominicains, malgré les représentations des capitouls. Aussitôt l'inquisition reprit son œuvre. Un converti, Raimond Grossi, qui pendant de longues années avait fait partie de la secte, dénonça un grand nombre de personnes vivantes et mortes. Par sentence du 19 février 1237, plusieurs parfaits furent brûlés sur le même bûcher que des cadavres déterrés; le chevalier Bernard Otton d'Amiort, sa mère et ses trois frères furent jugés par contumace et arrêtés plus tard; une multitude de croyants, condamnés à la détention perpétuelle, durent s'engager à ne pas faire des tentatives de fuite, jusqu'à ce que les prisons destinées à les recevoir fussent achevées. 1132 C'est à cette époque aussi que Vigoros de Bocona paraît avoir été brûlé à Toulouse. 1133 Cependant les capitouls ne cessèrent d'opposer à l'inquisition une résistance qui, pour n'avoir été que passive, n'en a pas été moins efficace. Ils empêchèrent l'exécution de l'ordre donné par Grégoire IX à son légat, de faire démolir les maisons des hérétiques de Toulouse « en souvenir éternel de l'opprobre¹¹³⁴; » ils n'assistèrent point les inquisiteurs dans la recherche des accusés, et s'abstinrent de punir les violences faites aux prêtres et aux moines ; ils, protestèrent, il est vrai, de leur attachement à l'Église et de leur empressement à contribuer à l'extirpation de l'hérésie, mais ils réclamèrent pour le pouvoir civil la juridiction contre les hérétiques. C'est pour ces motifs que, le 24 juillet 1237, ils furent excommuniés par sentence des inquisi-

¹¹³¹ Raynald, XIII, 441, nos 44, 45.

Vaissette, III, preuves, n° 224, p. 385. En 1240 Gérald d'Amiort fut obligé de se porter garant pour que ses frères emprisonnés ne cherchassent pas à s'évader; il engagea à cet effet ses trois châteaux. *Ibid.*, preuves, n° 233, p. 397. Percin, 48^b, 51.

¹¹³³ Albéricus, II, 543. Cet auteur place le fait en 1233 ; mais Vigoros prêchait encore en 1236

¹¹³⁴ Raynald., XIII, 441, n° 44.

teurs.¹¹³⁵ Dans le même temps, l'empereur Frédéric transmit à l'archevêque d'Arles sa loi contre les sectes, pour être exécutée dans les pays soumis à la suzeraineté impériale.¹¹³⁶ Le comte Roger-Bernard de Foix, cité par les inquisiteurs d'Espagne, en raison des hérétiques de son vicomté de Castelbon, et ayant refusé de comparaître, fut frappé également d'un anathème.¹¹³⁷

L'on sait qu'en 1239 le comte de Toulouse reprit les armes pour s'affranchir de la dépendance dans laquelle le traité de Meaux l'avait placé à l'égard de Louis IX. La guerre, interrompue par des négociations en mars 12411138, dura jusqu'en 1242; au lieu de rendre au Midi son indépendance, elle n'eut d'autre effet pour Raimond VII que de le convaincre de sa faiblesse, et de le soumettre d'une manière plus absolue à la couronne de France. 1139 L'expédition tentée par Raimond Trencavel, de Béziers, n'eut pas des résultats plus heureux ; après quelques succès, il échoua devant Carcassonne et se soumit aux conditions du légat du pape ; mais ne voulant pas vivre dans un pays où il ne croyait plus trouver ni honneur ni liberté, il se réfugia dans la Catalogne. 1140 Pendant la durée des hostilités, les Cathares, avec leur prudence et leur énergie accoutumées, avaient profité des circonstances de nouveau plus favorables pour reparaître plus librement dans les comtés de Toulouse et de Foix. Les gens du peuple, de même que les nobles et jusqu'aux baillis et aux officiers de Raimond VII, revenaient plus nombreux aux assemblées religieuses des parfaits, témoignaient à ceux-ci publiquement, comme aux jours où la secte était puissante et libre, une vénération profonde, les pourvoyaient de toutes les choses nécessaires à la vie. Riches et pauvres leur apportaient des dons en vêtements, en argent, en chevaux, en vivres, ou faisaient en leur faveur des legs considérables ; apprenait-on qu'un parfait était arrivé dans un château

¹¹³⁵ Arch. des dominicains de Toulouse, Doat, XXI, f° 148 et suiv. Percin, II, 201.

¹¹³⁶ En 1238. Papon, Hist. de Provence, II, preuves, p. 79.

¹¹³⁷ Vaissette, III, preuves, n° 223, p. 383.

¹¹³⁸ Vaissette, III, preuves, n° 235, p. 400.

¹¹³⁹ La paix fut faite en janvier 1243. Vaissette, III, preuves, n° 251, p. 415 et suiv.

¹¹⁴⁰ Julia, 128 et suiv.

ou dans un village, dans une vallée écartée ou dans une cabane au milieu d'un bois, on quittait tout, on bravait tous les dangers pour entendre ses discours et pour le servir. Dans chacune de ces réunions, les parfaits distribuaient aux assistants du pain bénit, que ceux-ci conservaient pendant des années, comme une relique ou un talisman précieux. Souvent il arrivait que des Cathares prisonniers étaient délivrés par les habitants des endroits par où on les conduisait. Ailleurs des croyants employaient de fortes sommes pour se procurer des emplois publics, afin de pouvoir accorder aux Bonshommes une protection plus efficace. 1141 Quelquefois aussi des seigneurs et des communes faisaient des ligues pour exclure les catholiques et surtout les officiers de l'inquisition des moulins, des fontaines, des fours publics. 1142 Les parfaits cachés dans les forêts avaient dans les villes et dans les châteaux des agents, qui les instruisaient des projets des inquisiteurs ou qui indiquaient les routes aux frères qui demandaient à les visiter. 1143 Les ministres parcouraient le pays, en habits de pèlerins, portant le Nouveau-Testament dans une bourse en cuir cachée sous le manteau ; ils voyageaient avec des escortes armées, que les chevaliers leur fournissaient ou qu'ils avaient à leur solde. 1144 Lorsqu'après le supplice d'un parfait, les croyants des villages, saisis de frayeur, n'osaient plus héberger les Bonshommes, les chevaliers partaient pour les recueillir et pour les mettre à l'abri derrière les murs de leurs châteaux forts ; Estelo de Puylaurens ayant été brûlé, et aucun parfait ne venant plus dans le château du lieu, le chevalier Gaucelin de Miraval, privé des secours spirituels qu'il croyait trouver chez la secte, monta à cheval avec quelques-uns de ses amis pour chercher un ministre, et lorsqu'il en trouva un dans une cabane solitaire, il l'invita à accepter un asile auprès de lui. 1145 En général, il faut dire que les seigneurs ne protégeaient les Cathares pas seulement pour faire acte d'opposition à l'Église romaine, mais

¹¹⁴¹ Concile de Béziers, 1234, can. 3. Mansi, XXIII, 270.

¹¹⁴² Concile de Valence, 1248, can. 15. Mansi, XXIII, 774.

¹¹⁴³ Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Doat, XXIII, f° 292 et suiv.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, f° 209 et suiv.

¹¹⁴⁵ *Ibid.*, f° 106 et suiv.

bien réellement par un intérêt religieux qui, pour avoir été erroné, quant aux moyens de se procurer sa satisfaction légitime, n'en était pas moins sincère dans sa source. Un autre exemple le prouvera. Brunissende, la mère du chevalier Pons Raimond de Hauteville, était mourante et désirait recevoir le Consolamentum; son fils envoya réclamer le ministère des Cathares d'Avignonet. Aussitôt deux de ceux-ci se mirent en route ; Pons Raimond les apercevant de loin, s'écria : « Courage ! courage ! voici les Bonshommes ! » Les chevaliers ses amis s'armèrent pour protéger leur arrivée, et les habitants du lieu, attroupés devant la maison du curé, jetèrent des pierres dans les fenêtres, pour l'empêcher de troubler la cérémonie hérétique. 1146 Cette influence des Cathares sur les barons du pays se manifeste aussi dans d'autres rapports ; à plusieurs reprises ils apaisèrent des querelles qui avaient éclaté entre des seigneurs, et qui auraient pu compromettre la sûreté de la secte. Déjà vers 1230 le parfait Pierre Polain rétablit la concorde entre le chevalier Pierre Daide, de Pradelles, avec ses frères¹¹⁴⁷; en 1240 l'évêque Bertrand Martini de Catavelle réconcilia d'abord Pierre Roger de Mirepoix et son beau-père Raimond de Perelle, divisés au sujet du partage de Montségur, et ensuite, ces deux chevaliers avec les seigneurs du château de Roque-d'Olmes ; la paix fut jurée entre ses mains. 1148 La vénération qu'on avait encore à cette époque pour les parfaits était si grande, que des nobles, quand ils ne pouvaient pas les recevoir en leurs demeures, consentaient souvent à vivre avec eux, pendant des semaines entières, dans les cavernes ou dans les cabanes qui leur servaient de retraites. Il est curieux surtout de voir subsister encore des communautés de femmes cathares, soit dans les châteaux, soit dans les forêts, où les croyants les pourvoyaient de vivres, ou bien où elles vivaient du travail de leurs mains. Parmi ces parfaites, profondément vénérées par le peuple, on citait Béatrice, la sœur du chevalier Roger de Cabaret, Adelaïde de Naivoras, mère de Gaucelin de Miraval, Esclarmonde de Bessac. Dans les forêts près du château de Pradelles vivaient, vers 1240, plusieurs de ces

-

¹¹⁴⁶ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 193 et suiv.

¹¹⁴⁷ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat XXIII, f° 130.

¹¹⁴⁸ *Ibid*, XXIV, f° 64.

sœurs, travaillant dans des carrières de marbre ; Mélina, une dame noble de ce château, ayant reçu le *Consolamentum* dans une maladie, et étant guérie, renonça au monde, conformément aux principes de la secte, et vécut pendant plusieurs années avec les parfaites du voisinage, dont elle partagea les travaux pénibles.¹¹⁴⁹

Parmi le peuple beaucoup de gens attribuaient aux Bonshommes des forces surnaturelles; ils s'imaginaient qu'en lisant dans leur livre, ils pouvaient conjurer les orages et les vents. Souvent on entendait la plainte, que du temps où les hérétiques n'étaient pas encore persécutés, la foudre tombait moins souvent sur les maisons que depuis que régnaient les moines. 1150 Les parfaits pratiquaient fréquemment la médecine ; ci-dessus déjà nous avons nommé plusieurs qui, comme médecins, jouissaient d'une haute réputation dans le pays ; c'est à cela qu'ils devaient en grande partie leur influence et souvent leur salut. Le diacre Guillaume Garin, ayant été pris par les gens du chevalier Guillaume Matfred, qui souffrait d'une paralysie, ce dernier lui demanda quelle espèce d'homme il était ; je suis un homme comme toi, répondit le Cathare, mais si tu veux me rendre la liberté, je te préparerai un bain qui te guérira. Matfred consentit et fut guéri ; dès ce moment il fut par reconnaissance un croyant de la secte. 1151 Ce qui continuait à faire le plus d'impression sur l'esprit des habitants de toutes les classes, c'était l'austérité de leurs mœurs, la simplicité et l'honnêteté de leur vie ; des ecclésiastiques eux-mêmes ne pouvaient résister à cette vue, et avouaient souvent qu'ils ne savaient que penser de ces hommes qui ne mentent ni ne jurent.1152

Parmi les prédicateurs cathares parcourant à cette époque le pays, on rencontre les noms de beaucoup de ceux qui ont déjà été cités plus haut ; à ceux

¹¹⁴⁹ Ibid., XXIII, fo 137 et suiv.

¹¹⁵⁰ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 216.

¹¹⁵¹ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 110 et suiv.

¹¹⁵² Le prieur de Monloga, interrogé un jour par le chevalier Matfred de Poalhac, sur ce qu'il pensait des hérétiques, répondit : *Nescio quid dicam ego, audio quod hæretici non jurant nec mentiuntur. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXII, f° 60.

qu'une mort naturelle ou violente forçait de quitter la scène, succédaient d'autres, animés d'une ardeur égale; ils entraient dans la carrière, sans s'inquiéter des dangers auxquels ils allaient s'exposer. Gérald Abith remplaça Bernard de Simorre comme évêque de Carcassonne, et eut sa résidence au château de Cabaret¹¹⁵³ ; Bertrand Martini de Catavelle fut fait évêque des Cathares du Lauragais, évêché dont il n'est pas fait mention jusque là ; en 1241 et en 1242 il prêcha à Mirepoix, en 1243 il célébra la fêté de Noël à Montségur. 1154 Ayméric del Collet, plus tard évêque d'Albi, habitait, en 1240, une cabane près du château de Montaigu¹¹⁵⁵, prêchait souvent à Hautpoul, à Cahors, à Mirepoix, et présida, en 1241, une grande assemblée de parfaits et de croyants à La Pelade, sur les bords de la Larneta, pour délibérer sur la situation générale de l'Église cathare. 1156 Alaman, de la maison de Roais, et Arnauld Roger, frère du chevalier Raimond de Perelle, sont également cités comme évêques, mais sans indication de leurs diocèses. 1157 Du nombre des prédicateurs les plus actifs et les plus redoutés des inquisiteurs étaient le diacre Bernard de Maireville, à Saint-Julien, tenant des réunions religieuses tantôt au milieu d'une lande près de ce château, tantôt à Gaian et ailleurs¹¹⁵⁸; Pierre Polain, retiré avec plusieurs de ses compagnons dans des cabanes au milieu des forêts près du château de Pradelles, et prêchant dans les villages des alentours¹¹⁵⁹; Jean del Collet, frère d'Ayméric, et plus tard évêque, Pons Chapelain et Sicard de Lunel, à Hautpoul; Raimond Fort, diacre à Caraman; Pierce et Guillaume Paraire, diacres des Cathares du Cabardès¹¹⁶⁰; Bernard Hugon, d'abord prêtre séculier, puis

¹¹⁵³ *Ibid.*, XXIII, f° 245.

¹¹⁵⁴ *Ibid.*, f° 220.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*, f° 138.

¹¹⁵⁶ Entre Hautpoul et Pradelles. L. c., f° 131 et suiv.

¹¹⁵⁷ *Ibid.*, XXII, fo 107. Percin, II, 200.

¹¹⁵⁸ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 30 et suiv.

¹¹⁵⁹ *Ibid.*, XXIII, f° 137. XXIV, f° 175.

¹¹⁶⁰ Un Bernard Paraire, ingénieur, avait pris part à la défense de Toulouse, en 1218 et 1219. Guill. de Tudèle, 514, v. 7559 ; 632, v. 9424.

diacre à Villemur ; Guillaume Incartz, diacre à Vaure ; Pierre Capella. Beaucoup d'autres noms peuvent être passés sous silence. 1161

Des exemples que nous venons de rapporter, il résulte que les évêques cathares, qui étaient le plus exposés à la persécution, ne résidaient plus dans les chefs-lieux mêmes de leurs diocèses, mais dans les châteaux forts de leurs protecteurs. Le centre de la secte était toujours Montségur; c'est là que séjournaient habituellement les principaux chefs, Bertrand Martini, Raimond Agulier, Pierre de Manso, Pierre Sergeant, Clamens et autres; c'est là que se rendaient les évêques, les diacres, les parfaits, aussi bien que les chevaliers, pour conférer sur les intérêts de la secte; c'est là que l'on consacrait les ministres, et que l'on donnait le *Consolamentum* à ceux qu'on en jugeait dignes; c'est à Montségur enfin que les croyants de toute la contrée envoyaient des vivres et des secours de toute espèce pour ceux que l'on ne cessait de vénérer comme les Bonshommes, et dont l'influence restait toujours la même.¹¹⁶²

Après la malheureuse issue de l'expédition entreprise par Raimond VII contre les Français du Nord, les inquisiteurs recommencèrent avec un zèle redoublé leur œuvre interrompue pendant les années de la guerre. Déjà sur la fin de l'année 1241 ils firent une perquisition générale dans tout le pays, et découvrirent des parfaits et des croyants sans nombre. Plusieurs furent brûlés ; un seul en est nommé, Tornabois ; d'autres, tels que Perronet de Montmaur, plusieurs chevaliers de Lavaur, un tailleur de Toulouse, condamnés à mort par contumace, purent se sauver par la fuite 1164 ; beaucoup d'entre eux se réfugiè-

Nous nommerons encore Bernard de Lienco, dans le Cabardès; Bernard Galon, à Auriac; Bernard Gaubert, au château de Bram; Élie Isarn, à saint-Martin de la Guépie, près de Cordes; Pierre Brunet, à Roquefeuille; Arnauld del Colomer et Adhémar, à Castelverdun, etc.

¹¹⁶² Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 107 et suiv., 230 et suiv. Un jour un diacre, fait prisonnier, se fit apporter en secret une tablette de cire, sur laquelle il écrivit le nom du successeur ou au moins du remplaçant qu'il désirait qu'on lui donnât. Ces tablettes furent remises au personnage désigné, lequel, muni de cette pièce, se rendit à Montségur, pour recevoir l'ordination. Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat. XXV, f° 11 et suiv.

¹¹⁶³ Arch. des dominicains de Toulouse, Doat, XXI, f° 185 et suiv.

¹¹⁶⁴ *Ibid.*, f° 155 et suiv.

rent en Lombardie. La manière de procéder portait, à un degré plus haut encore qu'auparavant, l'empreinte de la haine et du fanatisme ; les circonstances les plus futiles servaient de prétexte aux accusations et aux sentences de mort ; par les marques les plus ordinaires d'estime données à une personne suspecte d'hérésie, on devenait suspect soi-même ; rencontrer un parfait, le saluer, se trouver par hasard avec lui sous le même toit, manger avec lui à la même table, tout cela prouvait la culpabilité, et était expié par des pénitences rigoureuses. Il ressort même des dépositions de quelques témoins, que certains inquisiteurs entendaient la doctrine cathare sur le mariage de manière qu'il suffisait qu'un homme ne fût pas marié, pour qu'à leurs yeux il fût un hérétique. Ils suivaient même encore l'exemple des soldats de la croisade, pour convaincre les accusés : ils leur remettaient quelque oiseau, avec l'ordre de lui donner la mort. 1165

Il faut observer toutefois qu'on ne se bornait pas à persécuter et à brûler les hérétiques, mais qu'on cherchait aussi à les convertir par la discussion ; seulement les moyens dont on se servait à cet effet, ressemblaient singulièrement à la persécution elle-même. Des moines fanatiques, aussi ignorants du système cathare que de la théologie chrétienne elle-même, étaient chargés de cette mission difficile. Les preuves, parfois absurdes, par lesquelles ils croyaient renverser l'hérésie, étaient renforcées d'ordinaire par un argument qui, à leurs yeux, était le plus frappant de tous, par la menace du feu. Il nous a été conservé un échantillon curieux de ces tentatives grossières de conversion; il retrace en traits animés la manière dont les moines procédaient avec les hérétiques. Isarn, prieur de Villemur ou de Vieux-Muret, qui s'était signalé déjà pendant la croisade par son ardeur contre les Cathares, et qui « se mêlait aussi de faire des vers et des romans, » s'efforça, vers 1242, de ramener au catholicisme le prédicateur Sicard de Figuéras, dont nous avons plusieurs fois déjà cité le nom ; il a raconté lui-même, dans un poème provençal adressé à Sicard, la marche qu'il suivit pour arriver à son but.¹¹⁶⁶ Dans cette pièce, Isarn essaie de réfuter les princi-

1165

¹¹⁶⁶ Voy. sur l'auteur et le caractère de cette pièce, le chapitre premier de la deuxième section de la troisième partie, et la note 16 à la fin de l'ouvrage.

pales doctrines cathares ; à la fin de chacune de ses preuves, qui toutes sont singulièrement faibles, revient l'argument que le moine croyait sans doute être le plus décisif :

« Si tu ne te confesses pas au plus tôt, dit-il à son adversaire, on te proclame à son de trompe par la ville, et le peuple s'assemble pour te voir brûler ; range-toi de notre côté, ou tu seras jeté dans le feu. 1167 » Dans le poème d'Isarn ce dilemme fait une telle impression sur l'esprit de Sicard, que si on veut lui laisser la vie, il se dit prêt à dénoncer ses anciens frères, à aller lui-même au milieu d'eux pour les convertir, et s'ils s'y refusent, à devenir « leur persécuteur, sans avoir ni paix ni trêve avec eux. 1168 » Cependant il serait difficile de croire qu'en réalité Sicard eût parlé de la sorte; nous avons vu, il est vrai, des exemples de parfaits revenus à l'Église; mais comment admettre qu'un prédicateur qui pendant un grand nombre d'années avait bravé tous les dangers pour prêcher à ses frères la persévérance, eût fini par se rendre à des arguments aussi mauvais que ceux du vieux prieur de Villemur? Une logique de cette force ne pouvait faire impression tout au plus que sur des croyants peu instruits ou peu fermes.

Du reste, pour convertir ceux-ci, on ne se servait pas seulement des menaces ; on employait aussi les sollicitations et les promesses. Pour rassurer ceux qui se montraient disposés à revenir à l'Église, on leur promettait « une entière absolution moyennant quelques légères pénitences. 1169 » Il se peut que beaucoup se soient laissé prendre par là ; seulement ils ont dû se sentir amèrement déçus sur la nature de ces pénitences légères ; car pour les croyants, elles consistaient en pèlerinages lointains et dispendieux, dans le port déshonorant de croix rouges sur les habits, dans la fourniture d'argent ou de matériaux pour la construction des cachots de l'inquisition ; pour les parfaits, la pénitence légère était la détention, ou, comme on l'appelait, l'immuration perpétuelle!

¹¹⁶⁷ Chez Millot, II, 50, 65.

¹¹⁶⁸ L. c, 74.

¹¹⁶⁹ *L. c.*, 57.

Il était à prévoir que ces procédés enflammeraient de nouveau l'ancienne haine des populations contre les inquisiteurs. Le comte de Toulouse lui-même partagea l'indignation de son peuple. Il est vrai que le 14 mars 1241 il s'était engagé à détruire plusieurs châteaux, notamment celui de Montségur, et à expulser les hérétiques et leurs partisans¹¹⁷⁰; mais quelque disposé qu'il fût de donner des preuves de son obéissance orthodoxe, il ne pouvait résister à l'impression que les horreurs de l'inquisition devaient faire sur son âme; cette juridiction extraordinaire lui paraissait moins un défi porté à son zèle, qu'un empiétement permanent sur ses droits seigneuriaux ; à plusieurs reprises il protesta, dans les termes les plus énergiques, contre l'énorme pouvoir que les inquisiteurs s'arrogeaient sur les biens et la vie de ses sujets, et déclara enfin qu'il empêcherait l'exécution de leurs sentences aussi longtemps qu'ils ne se feraient pas commettre par lui-même à l'exercice de leur charge. Le 1^{er} mai 1242 il corrobora cette déclaration par un document public, dressé en présence de l'évêque d'Agen. 1171 Un de ses baillis, Otton de Barèges, annonça dans l'église de Moissac, que celui qui oserait se soumettre aux peines prononcées par les inquisiteurs, serait saisi corps et biens, attendu qu'ils n'étaient nullement autorisés par le comte à rendre la justice à sa place. 1172 Cependant les juges de la foi ne firent aucun cas de ces protestations tardives et impuissantes ; journellement ils augmentèrent le nombre de leurs victimes; mais en même temps s'accrut celui de leurs ennemis. Le 29 mai 1242, la fureur qu'ils avaient audacieusement provoquée, éclata d'une manière épouvantable. Les inquisiteurs Guillaume Arnauld, dominicain, et Étienne de Narbonne, franciscain, avec leurs compagnons le prieur d'Avignonet et Raimond de Costiran, jadis troubadour libertin, maintenant chanoine de Saint-Étienne à Toulouse et persécuteur fougueux des hérétiques¹¹⁷³, furent surpris et massacrés à Avignonet par les gens de

¹¹⁷⁰ Doat, LXXV, f° 246. Vaissette, III, preuves, n° 235, p. 400.

¹¹⁷¹ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 40. Vaissette, III, preuves, n° 245, p. 410.

¹¹⁷² Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 44.

¹¹⁷³ Voy. sur lui *Biogr. toulousaine*, II, 262 et suiv.

ce château et par ceux de Montségur ; leurs notaires et leurs domestiques furent tués avec eux. Il est vraisemblable que plusieurs barons puissants ont été les instigateurs de ce meurtre ; au moins en témoignèrent-ils autant de joie, que les catholiques de douleur et de colère. On dit même que Pierre-Roger de Mirepoix avait réclamé le crâne de Guillaume Arnauld, pour en faire faire une coupe entourée d'un cercle d'or. Il à la même époque six dominicains furent tués à Toulouse. Il Toulouse.

Le premier soupçon au sujet de cet attentat, se porta sur le comte de Toulouse. Dès le mois de juillet l'archevêque de Narbonne le frappa d'une sentence d'excommunication, et adressa au roi de France une plainte véhémente. 1177 Raimond VII, innocent du meurtre, et désirant la paix, afin de ne pas perdre ce qui lui restait de ses États, mit tout en œuvre pour conjurer l'orage qui le menaçait. Il se justifia dans une humble requête à la reine-mère, et jura de venger la mort des inquisiteurs sur les auteurs du crime. 1178 Il fit en effet punir quelques-uns de ces derniers. Cependant, dans une réunion de prélats à Béziers, il répéta sa déclaration qu'il était plus décidé que jamais à ne plus tolérer les dominicains comme inquisiteurs dans ses domaines; il les accusa, et non sans motifs, d'obéir à une haine personnelle contre lui, et de chercher à la satisfaire en persécutant ses vassaux et ses sujets ; par conséquent il en appela contre eux au pape ; il pria en même temps les évêques d'agir eux-mêmes contre les hérétiques ou de commettre à cet effet des frères mineurs ou des moines de Cîteaux ; ce n'est qu'à ceux-ci qu'il accorderait aide et protection. 1179 Les dominicains reconnurent eux-mêmes les difficultés de leur position ; eux qui de-

¹

¹¹⁷⁴ Guill. de Pod. Leur., 697; *Opusculum de inquisitoribus Aveniogneti occisis*, chez Percin, II, 198 et suiv., et chez Wadding, III, 69 et suiv. *Extraits des actes des inquisitions de Toulouse et de Carcassonne*, chez Vaissette, preuves, n° 264, p. 438 et suiv.

¹¹⁷⁵ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 287.

¹¹⁷⁶ Percin, II, 209.

¹¹⁷⁷ Vaissette, III, preuves, n° 246, p. 411.

¹¹⁷⁸ Voy.. sa lettre chez Perciu, II, 75.

¹¹⁷⁹ 20 avril 1243. Doat, XXXI, f° 44 et suiv. Percin, 52. Vaissette, III, preuves, n° 245, 255, p. 410, 415.

vaient faire triompher l'Église et étouffer l'hérésie dans les cachots ou dans les flammes des bûchers, ils se voyaient exposés à des dangers non moins terribles que ceux dont ils menaçaient leurs adversaires. Épouvantés par l'événement d'Avignonet, dégoûtés d'une mission qui accumulait sur leur tête les haines de tout un peuple, ils demandèrent à Innocent IV d'être déchargés de l'office de l'inquisition. Le pape releva Raimond VII de l'excommunication, mais rejeta son appel contre les dominicains, et refusa à ceux-ci leur demande ; il leur fit savoir qu'il voyait avec regret que la sainte œuvre de l'inquisition commençait à être négligée en France, et les somma de la pousser avec une vigueur nouvelle ; il ordonne aux évêques de les assister de leurs conseils et de leur autorité. 1180 À cet effet, les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix tinrent à Narbonne un synode, qui rédigea une série d'instructions pour les inquisiteurs, sur le mode de rechercher et d'interroger les hérétiques et leurs partisans, ainsi que sur les peines à infliger aux coupables; Innocent IV avait indiqué quelques principes pour mettre un frein au moins aux injustices les plus révoltantes des juges de la foi; mais on ne règle pas le fanatisme, on ne modère pas la haine; aussi le synode de Narbonne ne dévia-t-il pas de la dureté accoutumée. 1181 Les inquisiteurs tués à Avignonet furent remplacés par les dominicains Jean de Saint-Pierre et Bernard de Cancio; par les excès de leur rigueur, ces moines s'attirèrent le surnom de marteaux des hérétiques.¹¹⁸² Ils firent l'abus le plus inouï de leur pouvoir ; partout ils rallumèrent les bûchers ; à ceux que la terreur ramena au sein de l'Église, ils imposèrent des pénitences flétrissantes ou des amendes énormes ; ils confisquèrent les biens des accusés, même avant d'avoir entendu leurs moyens de défense. 1183 En vain beaucoup de barons et de

_

¹¹⁸⁰ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 60. Vaissette, III, preuves, n° 260, p. 433. Raynald., XIII, 522, n° 30, 31. Perciu, II, 208. Ripoll, I, 118. Compayré, 233.

Raynald., *l. c.* Mansi, XXIII, 355 et suiv. Mansi place ce concile en 1235 ; mais Vaissette, III, note 30, p. 585 et suiv., prouve qu'il doit être placé entre 1243 et 1245, et le plus probablement en 1243.

¹¹⁸² Percin, 53, 54. *Biogr. toulousaine*, II, 373 et suiv.

¹¹⁸³ Le concile de Béziers, en 1246, défendit que les biens des accusés *nullatenus confiscentur*, donec per sententtiam fuerint condemnati. Mansi, XXIII, 692, can. 3.

baillis, en vain des évêques mêmes refusèrent-ils de publier et d'exécuter les sentences des deux implacables dominicains¹¹⁸⁴; en vain des ecclésiastiques plus éclairés, tels que les chanoines de Saint-Salvy et de Sainte-Cécile d'Albi et les moines de Gaillac, sollicitèrent-ils la cour de Rome d'arrêter l'oppression des inquisiteurs, afin de prévenir des malheurs beaucoup plus difficiles à réparer¹¹⁸⁵ ; en vain Innocent IV lui-même les rappela-t-il plusieurs fois à une modération aussi impossible à leur fougue qu'inconciliable avec leur ministère 1186 : rien ne put les engager à entrer dans une autre voie. La plupart des prélats d'ailleurs brûlaient du même fanatisme ; si un petit nombre d'entre eux gémissaient des excès dont ils étaient les témoins, l'esprit général du clergé l'empêchait de s'opposer avec énergie au mal; d'ailleurs résister aux inquisiteurs, c'était tomber dans le soupçon d'hérésie; ce soupçon, que la condamnation suivait avec une promptitude effrayante, était entre les mains de l'inquisition une arme menaçante, toujours prête à frapper ceux qui osaient réclamer en faveur de l'humanité et de la justice. Dans cet état des choses, en présence des preuves de zèle données par le clergé du Midi, l'on ne conçoit pas pourquoi, dans une bulle du 23 janvier 1244, le pape ait pu se plaindre que ce clergé n'obéissait pas à ses ordres d'assister les inquisiteurs. 1187 L'évêque Durand d'Albi vint au secours de ces derniers, en instituant une confrérie armée, pour combattre les hérétiques. 1188 Parmi les Cathares brûlés en 1243 et 1244, il y eut un grand nombre de membres des familles les plus illustres du pays : Pierre-Robert de Mirepoix, Braida, belle-mère du chevalier Isarn de Fanjaux, Arnaude de Massa, Pierre de Navidals, Esclarmonde, fille du chevalier Raimond de Perelle. 1189

-

¹¹⁸⁴ Concile de Valence, 1248, can. 9, 10. Mansi, XXIII, 773.

¹¹⁸⁵ Arch. d'Albi, Doat, XXXIV, II, 44.

¹¹⁸⁶ En 1247, 1249, etc. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI f° 80 et suiv.

¹¹⁸⁷ *Ibid.*., f° 101.

¹¹⁸⁸ Le règlement de cette confrérie, en patois provençal, se trouve aux archives d'Albi ; Doat, XXXI, f° 47. Voy. aussi *Gallia christ*, I, 18.

¹¹⁸⁹ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 155.

Enfin le comte Raimond VII se décida à prendre et à détruire « la tête du dragon, » le château de Montségur. Déjà en 1238 il avait assiégé cette citadelle¹¹⁹⁰, à laquelle ses bases de rochers et le courage de ses défenseurs avaient donné la réputation d'être imprenable. Dans le traité de paix avec Louis IX, en 1241, Raimond jura de nouveau la destruction de Montségur¹¹⁹¹; il envoya des troupes pour en faire le siège ; mais défendu avec autant d'habileté que de bravoure¹¹⁹², le château résista victorieusement à une armée, dont les chefs euxmêmes venaient en secret dans la place, pour assister aux prédications des Bonshommes. 1193 Toutefois, en 1244, le comte de Toulouse, convaincu désormais de l'inutilité de tous ses efforts pour se soustraire à la domination de la couronne de France, menaça Montségur d'un danger plus sérieux. L'ancien suzerain et protecteur du château, Roger-Bernard de Foix, qui sur la fin de sa vie avait consenti encore à se réconcilier avec, l'Église, était mort en 1241, et son fils Roger IV avait fait hommage à Louis IX.1194 Raimond de Perelle, qui avait vu sa propre fille mourir dans les flammes, résolut d'opposer une défense désespérée à l'armée catholique. Un grand nombre de chevaliers 1195 s'enfermèrent avec lui dans son château, dernier refuge de l'hérésie et par conséquent de la liberté de pensée dans le Languedoc. Un des faits les plus curieux de cette histoire, c'est que Bertrand Roqua, bailli du comte de Toulouse, chargea lui-même un ingénieur habile, Bertrand de la Bataillerie, de prendre à Montségur la direction des ouvrages destinés à la défense. 1196 De tous les points du pays on envoya dans la forteresse de l'argent, des vivres, des armes, des munitions de guerre. Beaucoup de parfaits et de ministres furent présents

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, f° 261.

¹¹⁹¹ Vaissette, III, preuves, n° 233, p. 400.

¹¹⁹² Arnauld de Villar, ingénieur célèbre dans le pays, s'était rendu à Montségur pour préparer les moyens de défense. *Arch de l'Inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXII, f° 214.

¹¹⁹³ *Ibid.*, f° 107.

¹¹⁹⁴ En 1243. Vaissette, preuves, n° 253, p. 421.

¹¹⁹⁵ Bérenger de Lavellanet en donne les noms dans sa déposition devant les inquisiteurs, le 21 avril 1244. *Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXIV, f° 39 et suiv.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, XXII, f° 201; XXIV, f° 59.

pendant le siège ; les évêques Bertrand Martini et Raimond Agulier enflammèrent par leurs sermons le courage des défenseurs ; la plupart de ces derniers firent avec eux la Convenenza; il leur fut même accordé, contrairement à la règle sévère de la secte, d'obtenir le Consolamentum, lorsqu'en cas de blessure mortelle, ils auraient déjà perdu l'usage de la langue. Des femmes même prirent part à la défense ; Philippa, épouse de Pierre-Roger de Mirepoix, et plusieurs autres firent également la Convenenza, pour le cas que dans les combats elles seraient blessées à mort. 1197 Cependant tout le courage des assiégés ne put sauver Montségur; après plusieurs assauts le château fut réduit à se rendre. Avant la reddition, beaucoup des chevaliers, bien qu'ils connussent le sort qui les menaçait pour cela, se firent recevoir encore par le Consolamentum au nombre des parfaits; nul ne songea à fuir, bien que peut-être la fuite ne leur eût pas été impossible ; les évêques et les ministres eux-mêmes ne quittèrent pas la place. Dans une dernière réunion, la veille de la reddition, il fut décidé que quatre parfaits seulement sortiraient du château pour sauver le trésor de la secte caché dans une forêt, et pour apporter aux frères la nouvelle de la prise de Montségur et du courageux dévouement de ses défenseurs. La nuit suivante, Amiel Aycart, Poitevin, Hugues et un quatrième parfait se laissèrent glisser, moyennant des cordes, le long des rochers ; après être restés cachés pendant quelque temps dans un ravin profond, ils atteignirent heureusement le château de So, où des frères les attendaient. 1198

Après la reddition du château, les parfaits, au nombre de près de deux cents, furent brûlés vifs, le 14 mars 1244, par ordre des inquisiteurs, sans procès ni jugement. Parmi les victimes furent les deux évêques Bertrand Martini de Catavelle et Raimond Agulier, Guillaume Johannis, diacre de Sainte-Foy, Martin Rotland, prédicateur estimé de la secte, Maurand de Toulouse, descendant de ce Pierre Maurand, condamné en 1178 comme Cathare Cathare

¹¹⁹⁷ *Ibid.*, XXII, f° 107 et suiv.; 140 et suiv.; 237 et suiv.; XXIV, f° 68 et suiv.; 200.

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, XXII, f° 107 et suiv.; XXIV, f° 68 et suiv.

¹¹⁹⁹ Guill. de Pod. Laur., 698. Vignier, 461.

¹²⁰⁰ Percin, II, 200.

Raimonde, épouse du chevalier de Cuc. Quelques mois après, les inquisiteurs condamnèrent un grand nombre de chevaliers et de sergents, qui avaient pris part à la défense, à des pénitences plus ou moins sévères.¹²⁰¹

3° Depuis 1244 jusqu'à la disparition de la secte

La prise et la destruction de Montségur, de ce redoutable asile de l'Église cathare, ne fut pas encore le dernier acte du grand et sombre drame de la lutte entre le catholicisme et l'hérésie dans le midi de la France. Cette lutte dura encore pendant plus d'un demi-siècle. Dans cet intervalle la secte vit échapper peu à peu à son influence les générations nouvelles, mais sa propre foi en ses doctrines n'en fut pas moins ébranlée, sa résistance n'en fut même que plus opiniâtre.

L'effroi répandu dans le pays par le supplice des deux cents parfaits de Montségur, et la certitude accablante de ne plus avoir d'asile public et libre, força les Cathares de se couvrir désormais d'un mystère plus profond ; pendant plusieurs années ils surent se soustraire aux recherches des inquisiteurs. Cependant leurs croyants, encore nombreux et animés plus que jamais de haine contre les moines, poursuivaient ceux-ci quand ils osaient pénétrer dans les retraites où ils soupçonnaient des hérétiques; partout ils leurs dressaient des embûches, et vengeaient sur ceux qui tombaient entre leurs mains les sentences prononcées contre les Bonshommes et contre leurs partisans. Intimidés par ces violences et par le souvenir du sang versé à Avignonet, les inquisiteurs, qui n'avaient plus le courage de rechercher eux-mêmes les hérétiques, se firent autoriser par Innocent IV à citer les accusés dans des lieux où ils seraient euxmêmes en sûreté¹²⁰² ; c'est depuis cette époque sans doute qu'ils eurent à leur solde des serviteurs armés pour exécuter leurs ordres. Pour venir au secours du saint office, un synode, tenu à Béziers, en 1246, par l'archevêque Guillaume de Narbonne, renouvela tous les statuts antérieurs contre les hérétiques, ainsi que

¹²⁰¹ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXI, XXII, XXIV.

¹²⁰² En 1947. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 112.

les instructions données aux inquisiteurs 1203; Raimond VII lui-même crut devoir prier le pape d'ordonner des recherches nouvelles et plus rigoureuses, et Innocent IV, se rendant à ce vœu, chargea l'évêque d'Agen de la mission spéciale d'extirper « les restes de l'hérésie. 1204 » Mais les restes étaient encore infiniment plus considérables que ne le pensaient les chefs de l'Église ; ils avaient encore trop de forces pour pouvoir être extirpés en peu de jours. Le zèle des inquisiteurs ayant été enflammé de nouveau, ils firent faire en 1247 dans le comté de Toulouse des recherches, auxquelles participa tout le clergé du pays. À Toulouse, des Cathares furent découverts à la suite d'une discussion théologique à laquelle le parfait Garsia s'était laissé entraîner par un franciscain du même nom que lui ; la conférence n'avait été qu'un guet-apens ; pendant que, dans l'auditoire des frères mineurs, le Cathare, croyant être seul, s'entretenait avec son interlocuteur sur les principaux points de la doctrine, plusieurs moines, cachés dans une galerie, avaient recueilli ses paroles et s'étaient hâtés de le dénoncer ; le frère Garsia lui-même était venu rendre témoignage contre lui. 1205

Dans la même année, le chevalier Alaman de Rosis, déjà plusieurs fois jugé par contumace, fut condamné à la prison perpétuelle. Rixendis Baussana, de Sorèze, une vieille parfaite qui déjà du temps de la croisade avait été vénérée par le peuple, fut livrée par l'abbé de Sorèze aux inquisiteurs de Toulouse, et brûlée par eux en cette ville. Cependant la plupart des parfaits échappèrent encore à leurs persécuteurs ; poursuivis par les agents de l'inquisition, ils se retirèrent dans la Lombardie ou se cachèrent dans des cavernes ; c'est ainsi que se sauvèrent Guillaume Sabatier et ses compagnons. Le redoublement d'ardeur et de sévérité de la part du pape et des prélats, prouve d'ailleurs que la

¹²⁰³ Le 19 avril. Mansi, XXIII, 689 et suiv. ; 715 et suiv.

¹²⁰⁴ Vaissette, III, preuves, n° 279, p. 469. Raynald., XIII, 560, n° 38 588, n° 27.

¹²⁰⁵ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXII, f° 100 et suiv.

¹²⁰⁶ Percin, II, 201. Biogr. toulousaine, II, 518.

¹²⁰⁷ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 291.

¹²⁰⁸ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXIV, f° 285.

secte n'avait pas cessé encore de leur paraître dangereuse. Le concile de Valence, réuni en décembre 1248, prit des mesures à la fois pour abréger les procédures et pour assurer l'exécution des sentences prononcées par les juges de la foi ; en défendant d'admettre des défenseurs pour les accusés, il ne fit que sanctionner un des plus énormes dénis de justice, commis habituellement par ces tribunaux prétendus religieux, pour qui l'accusation était déjà la preuve du crime. En outre, le concile décréta des peines sévères contre ceux qui refusaient d'exécuter les jugements et de déférer aux ordres des inquisiteurs ; il voulut qu'ils fussent traités comme fauteurs de l'hérésie ; aux évêques qui oseraient faire de l'opposition, il défendit pendant un mois l'entrée de leur église, et ordonna que l'interdit fût jeté sur les terres où l'inquisition trouverait de la résistance. 1209 Deux années après, l'archevêque Jean, d'Arles, tint dans le même but un concile à Lisle, sur le Tarn. 1210 Innocent IV s'associa à toutes ces mesures ; il y en ajouta d'autres, destinées à hâter l'œuvre de l'inquisition, en offrant des facilités aux hérétiques qui reviendraient à l'Église il permit de commuer en des amendes les peines des condamnés qui consentiraient à se croiser pour la Terre-Sainte. 1211 Le comte de Toulouse lui-même racheta son ancienne et légitime aversion pour les dominicains qui décimaient son peuple, en ordonnant à tous ses baillis et sous-baillis qu'ils eussent à contraindre les habitants des lieux où s'arrêteraient des frères prêcheurs, à quitter tout travail pour assister aux prédications de ces moines. 1212 Un des derniers actes de la vie de ce malheureux prince, qui aurait fini par consentir à tout, afin de conserver une puissance qui n'était plus qu'une ombre, fut de faire amener, pendant son séjour à Agen, en 1249, quatre-vingts hérétiques, de les faire examiner par les inquisiteurs et de les faire brûler ensuite. 1213 On sait qu'il voulut prendre part à la

¹²⁰⁹ Ibid., XI, fo 64 et suiv. Mansi, XXIII, 769 et suiv.

¹²¹⁰ En 1251. Mansi, XXIII, 795 et suiv.

¹²¹¹ En 1218. Compayré, 234.

¹²¹² Le 11 janvier 1247. Il le fit « en mémoire des inquisiteurs tués à Avignonet. » *Arch. des dominicains de Toulouse*, Doat, XXVIII, f° 85. Percin, 53.

¹²¹³ Guill. de Pod. Laur., 701.

croisade de Louis IX, mais qu'il ne s'embarqua point, et que peu de temps après il mourut à Milhau, en septembre 1249. L'époux de sa fille, Alphonse de France, lui succéda ; désormais la fusion du Midi avec le Nord, préparée depuis la croisade, accélérée aussi par les mariages de saint Louis et de son frère Charles avec les filles du comte de Provence, fit des progrès rapides ; avec le sentiment d'une nationalité distincte, du moins chez beaucoup de membres de la noblesse, se perdit aussi de plus en plus leur besoin de la liberté religieuse. Cependant, Alphonse, tout décidé qu'il fut de devenir l'extirpateur de l'hérésie toulousaine, voulut inaugurer son entrée dans la province par un acte de clémence, qui lui offrît le double avantage de grossir son trésor et de lui concilier jusqu'à un certain point l'attachement de ceux que l'inquisition avait privés de leur patrimoine ; il voulut leur permettre de racheter les biens confisqués sur leurs parents condamnés. C'eût été bien peu ; néanmoins aux yeux du clergé ce fut trop. En 1253, l'archevêque de Narbonne et les évêques de Béziers, de Lodève et d'Agde s'en plaignirent auprès du comte ; ils le décidèrent à ne pas donner suite à un projet qui, selon eux, n'aurait servi qu'à fournir de nouvelles ressources aux adversaires de l'Église. 1214 Dès lors Alphonse, après avoir publié de nouveau les différentes lois contre les sectes¹²¹⁵, s'occupa avec beaucoup de soin de tout ce qui concernait la confiscation des biens des hérétiques. Il fit faire par ses officiers des enquêtes sur ce qui devait lui revenir; à Albi, le sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Pian, trouva que les biens de soixante hérétiques antérieurement condamnés, présentaient une valeur de 10,000 livres tournois (180,000 fr.). 1216 Odon de Pompone, viguier de Toulouse, fut commis pour saisir les biens des hérétiques condamnés ou à condamner par la suite dans le diocèse de Toulouse. 1217

Aussi longtemps que Raimond VII avait vécu, les Cathares, voyant à la tête du pays un prince de race indigène, n'avaient pas renoncé à l'espoir de recou-

¹²¹⁴ Vaissette, III, preuves, n° 311, p. 500.

¹²¹⁵ En 1253. Doat, CXVI, f° 83 et suiv.

¹²¹⁶ En 1252. Compayré, 37.

¹²¹⁷ En 1254. Arch. de Toulouse, Doat, XXXI, f° 228.

vrer un jour leur liberté religieuse; dominés par l'illusion commune à tous ceux qui restent fidèles aux causes mêmes qui se perdent, ils avaient attendu le retour d'une tolérance dont le souvenir s'effaçait, à mesure que le Midi subissait l'influence du Nord et en acceptait les mœurs. Lorsqu'Alphonse eut succédé à Raimond, cette confiance de la secte fut profondément ébranlée; les croyants, découragés, commencèrent à se tourner du côté où étaient le pouvoir et la protection; beaucoup de parfaits quittèrent à jamais le pays, pour chercher un peu plus de liberté dans les républiques italiennes. L'évêque cathare de Toulouse, Vivian¹²¹⁸, et son fils majeur Guillaume du Puy, Raimond de Bautio, Raimond Imbert, Pierre de Beuville, Pons Boerii de Saint-Romain, Raimond d'Andorre, Pons Arnauld, Arnauld Eynard, Bernard de Covizan, Hugues de Caraman, Arnauld Pradier, Pierre Dupré, Étienne Donati et son compagnon Jean de l'Azeroul, et une multitude d'autres se réfugièrent en Lombardie, les uns à Plaisance, d'autres à Coni, à Crémone, à Vérone, etc. Ceux qui restèrent en France redoublèrent de zèle pour réchauffer l'ardeur de leurs partisans; en 1253, Pons de Sainte-Foy, diacre du Lantarais, prêcha à Avignonet que la cause des Bonshommes n'était pas encore perdue, que les femmes surtout devaient reprendre courage, et à l'exemple de Marie et de Madeleine, demeurer fidèles à ceux qui leur procuraient le salut. 1219 Les seigneurs de plusieurs châteaux osèrent encore leur accorder une protection presque publique ; à Montgaillard, le chevalier Bertrand de Roqueville les laissa prêcher en sa demeure; en 1250, Bernard Columbi et Hugues Dominici, et en 1254, Pons de Sainte-Foy tinrent des assemblées chez lui. Lorsque la persécution le menaça, la mère de ce seigneur, Ayceline, parfaite, se retira en Lombardie; bientôt après, sa sœur Adélaïde, parfaite également, se proposa de la rejoindre ; à cet effet, elle envoya en secret de l'argent à Crémone. 1220 Un refuge plus sûr était accordé aux Cathares par le seigneur du château de Quéribus, non loin de

⁻

¹²¹⁸ Les protocoles de l'inquisition l'appellent Vivianus, Vivens, Viventer ; chez Campi, II, 211, il porte le nom de Viviano Boglo.

¹²¹⁹ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 297 et suiv.

¹²²⁰ L. c.

Perpignan ; mais, en 1255, il fut assiégé et pris par le sénéchal Pierre d'Auteuil, auquel les prélats assemblés à Béziers avaient accordé à cet effet des secours extraordinaires.¹²²¹

La lenteur avec laquelle l'Église s'approchait de son but, ne la lassa point ; tous les ans elle renouvela ses décrets, tous les ans elle prit des mesures nouvelles contre la secte, et s'il n'y avait pas d'autres témoignages pour constater l'existence de cette dernière, les décrets des conciles des papes suffiraient pour prouver que ceux-ci se croyaient encore loin d'un triomphe définitif. En 1254, le concile d'Albi rédigea un recueil de tous les statuts rendus à différentes époques contre les Cathares, et voulut que ce code fût mis en vigueur dans toute la province¹²²² ; l'année suivante, Alexandre IV chargea le prieur des dominicains de Paris de veiller spécialement à l'exécution des lois contre les hérétiques du Midi, et d'agir contre eux « sommairement, sans le bruit embarrassant des formes juridiques et des avocats¹²²³; » quelques mois après, sur les instances de saint Louis, revenu d'Égypte, il nomma des inquisiteurs pour toutes les parties de la France où l'inquisition n'était pas encore introduite. 1224 Cependant ce « saint office » ne cessait d'être odieux aux regards de ceux mêmes qui n'étaient pas hérétiques; fréquemment les officiers et les baillis d'Alphonse refusèrent d'assister les inquisiteurs ; les laïques ne voulurent plus leur servir de notaires, de peur de s'attirer les vengeances du peuple ; les moines eux-mêmes perdirent de nouveau le courage. Il fallut que le pape les stimulât en leur accordant de nouveaux privilèges, et que le pouvoir civil donnât des ordres sévères pour qu'ils trouvassent aide et protection. En 1257, Alexandre IV autorisa les inquisiteurs de Toulouse à prendre pour notaires des prêtres ou d'autres clercs, « quoique l'office du tabellionat soit interdit aux clercs consti-

¹²²¹ Arch.. de Béziers, Doat, LXXV, f° 300. Bouges, preuves, n° 50, p. 560.

¹²²² Mansi, XXIII, 829 et suiv.

¹²²³ Le 10 mars 1255; ... Summarie absque judicii et advocatorum strepitu. Raynald., XIV, 7, n° 33.

¹²²⁴ Le 13 décembre 1255 ; Raynald., XIV, n°s 33-37. Wadding, III, 385. Le 9 novembre 1256 ; Martène et Durand, *Thes. novus anecdot.*, V, 1814.

tués dans les ordres1225; » il leur donna une bulle, les absolvant d'avance de toute excommunication qui pourrait être lancée contre eux pour cause de leurs recherches contre les hérétiques, l'anathème fût-il prononcé par un légat du pape lui-même. 1226 Le comte Alphonse exhorta ses évêques à prêter secours aux inquisiteurs; à tous les officiers et magistrats de ses terres, il redonna sous peine de destitution; il décida qu'à l'avenir, en entrant en fonctions, ils jureraient publiquement de poursuivre les hérétiques et d'assister l'inquisition, chaque fois qu'ils en seraient requis par les moines. 1227 Des ordres semblables furent donnés par saint Louis à son sénéchal de Carcassonne ; il lui enjoignit en outre d'empêcher qu'aucun descendant d'hérétique ni aucun suspect ne fussent promus à des charges publiques 1228; il fit construire, à ses frais, des cachots pour l'inquisition à Carcassonne, et plus tard, après la réunion du comté de Toulouse à la couronne, à Toulouse même. 1229 La confiscation des biens des condamnés occupait également à un haut degré l'attention du pieux roi ; il eut à ce sujet de fréquentes contestations avec les évêques de ses domaines méridionaux; à plusieurs reprises il y eut des transactions en vertu desquelles la moitié des biens confisqués revenait au roi et l'autre à l'évêque; finalement l'usage prévalut que les encours sur les hérétiques, c'est-à-dire les biens confisqués, ne furent plus réservés qu'au pouvoir civil, au roi de France ou au comte de Toulouse. Souvent ils étaient vendus à des seigneurs, souvent aussi donnés en fief à des hommes qu'on voulait s'attacher; ce fut un moyen d'abaisser peu à peu les familles indigènes, et d'implanter dans le pays des races nouvelles,

_

¹²²⁵ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 198. En 1260 le pape le permit aussi aux inquisiteurs de France. *Ibid.*, f° 277.

¹²²⁶ Le 2 décembre 1257. Arch. des dominicains de Toulouse, Doat XVIII, f° 138.

¹²²⁷ En juin 1256 et en mars 1257. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXI, f° 250 et suiv. Vaissette, III, preuves, n° 324, p. 528.

¹²²⁸ En octobre 1258. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, l. c., f° 260. Vaissette, III, preuves, n° 329, p. 536.

¹²²⁹ *Ibid.* À Toulouse le *murus immuratorum* fut construit sur un terrain appartenant au roi, *in solo nostro*. Vaissette, IV, preuves, n° 54, p. 118.

venues du Nord et apportant dans le Midi leurs usages, leurs mœurs, et surtout leur soumission au roi de France et à l'Église de Rome.¹²³⁰

Malgré toutes ces mesures, qui ne servaient qu'à opprimer les esprits, au lieu de les convertir, l'hérésie cathare existait toujours dans le Midi, puisant des forces dans l'excès même de l'oppression. À l'époque où, après la mort d'Alphonse, le comté de Toulouse fut à jamais réuni à la couronne de France, et où saint Louis, par une ordonnance applicable aussi à son nouveau domaine, donna-son approbation royale à l'usage barbare de brûler les hérétiques¹²³¹, le Languedoc était encore rempli de Cathares ; l'Église hérétique avait conservé son organisation, ses évêchés, ses diaconats, bien que ses ministres fussent réduits le plus souvent à vivre à l'étranger. Vers 1270, Bernard Oliba succéda à Vivian dans l'évêché de Toulouse ; Ayméric del Collet était évêque d'Albi¹²³² ; Pons de Goniville remplissait les fonctions épiscopales d'un diocèse que nous ignorons¹²³³ ; Guillaume Brunei et Bernard de Tilhols prêchaient encore publiquement à Saint-Paul-Cap-de-Joux et à Roquevidal.¹²³⁴ Il y avait même encore des prêtres, des chapelains, des moines qui, tout en conservant leurs fonctions et leurs bénéfices, étaient partisans de l'hérésie ; en 1274, un frère du

En 1234 le roi convint avec l'évêque d'Agde que les biens confisqués du temps de la conquête de l'Albigeois par Louis VIII et depuis, appartiendraient au roi; pour les biens féodaux, le roi les donnera à qui il lui plaira, à condition, pour celui qui en sera investi, d'en faire hommage à l'évêque et à l'église d'Agde; si lui, le roi, les garde, comme il ne doit hommage à personne, il payera à l'évêque et à l'Église une compensation suffisante. Quant aux biens censitaires, ils seront cédés par lui à des personnes qui payeront le cens à l'Église. Trésor des chartes de Carcassonne, Doat, LXXII, f° 4 et suiv. En 1260 il y eut une transaction entre le roi et l'évêque d'Albi, en vertu de laquelle les biens confisqués furent partagés par moitié entre le roi et l'évêque. Doat, LV, f° 333; CVI, f° 215. Dans Doat, LXXIV et LXXV, il y a un grand nombre d'actes par lesquels les biens confisqués sont donnés en fief à des seigneurs, ou vendus à l'encan par les lieutenants du roi ou par le comte de Toulouse.

¹²³¹ En 1270, Louis ordonna dans les Établissements, selon l'usage de Paris et d'Orléans, de brûler les hérétiques condamnés par les évêques. *Ordonn. des rois de France de la troisième race*, I, 175, chap. 85.

¹²³² Liber sentent. inquisit. Tolos., 246.

¹²³³ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV,

¹²³⁴ *Ibid.*, f° 159.

couvent d'Ardorelle mourut hérétique¹²³⁵; Bernard Bonpain, des frères de la Sainte-Croix, de Toulouse, se rendit avec deux autres religieux de cet ordre en Lombardie auprès des Bonshommes, leurs compagnons. Le peuple n'avait pas encore cessé d'aimer, de favoriser, de soutenir les Cathares; on leur apportait des vivres dans les cachots de l'inquisition, on se lamentait de leur captivité ou de leur absence; on allait recueillir secrètement, la nuit, les cendres de ceux qui avaient péri dans les flammes; on ne se rendait qu'avec répugnance aux prédications des moines, auxquelles on n'assistait qu'avec un air sombre et en murmurant; les uns, intimidés par les menaces, ne s'opposaient pas ouvertement à la persécution, mais leur colère se lisait dans des coups d'œil, qui suffisaient aux inquisiteurs de preuves d'hérésie¹²³⁷; chez d'autres la vengeance éclatait en actes, et des moines, tels que le dominicain François de Toulouse, tombaient sous leurs coups. Les que le dominicain François de Toulouse, tombaient sous leurs coups.

Depuis la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France, les rois poursuivirent le but pour lequel l'Église luttait depuis près d'un siècle, avec une vigueur que ni Raimond VII ni Alphonse lui-même n'avaient pu déployer. Tous les efforts des inquisiteurs de France se dirigèrent contre les Cathares des provinces méridionales ; les rois les assistèrent de leur puissant secours. Grégoire X donna aux dominicains les instructions les plus pressantes¹²³⁹ ; Philippe-le-Hardi les prit sous sa sauvegarde royale, et ordonna à tous ses vassaux et officiers d'exécuter leurs ordres. ¹²⁴⁰ Ceux qui se distinguèrent le plus par leur zèle, furent les frères Pons de Poret et Étienne¹²⁴¹ ; Guillaume de Cohardon, le sénéchal royal de Carcassonne, les seconda énergiquement dans la recherche et

¹²³⁵ *Ibid.*, f° 136.

¹²³⁶ *Ibid.*, f° I.

¹²³⁷ Yvonetus, 1786.

¹²³⁸ Percin, II, 209.

¹²³⁹ 20 et 28 avril 1273. Martène et Durand, *Thes novus anecdot.*, V, 1817, 1822.

Juillet et septembre 1274, et de nouveau en février 1279. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXII, f° 85 et suiv.

¹²⁴¹ Martène et Durand, *l. c.*, 1809.

dans la punition des hérétiques¹²⁴²; ils firent, en 1273 et en 1274, une perquisition générale dans tous les diocèses du Midi, à la suite de laquelle un grand nombre de parfaits et de croyants furent découverts et condamnés. 1243 C'est alors que les ministres et les parfaits qui ne tombèrent pas entre les mains des inquisiteurs paraissent avoir pris la résolution de se retirer tous en Lombardie. Ils n'étaient plus soutenus par les nobles au même point que jadis ; l'hérésie se concentrait de plus en plus dans le peuple des petites villes et de la campagne. Il est vrai que dans le grand procès fait en 1274, on voit figurer encore des chevaliers et des femmes nobles; le mélange des Provençaux avec les Français n'était pas encore consommé, ces derniers étaient encore détestés par la population indigène et surtout par les hérétiques, qui ne voyaient en eux que les alliés du clergé de Rome. 1244 Cependant un changement profond avait commencé à s'opérer dans beaucoup de maisons seigneuriales ; les nouvelles générations, qui n'avaient pas été témoins des horreurs de la croisade, s'étaient mêlées avec les Français, par intérêt comme aussi par des alliances de famille ; ne connaissant que par tradition l'ancienne liberté et la prospérité jadis florissante du pays, ainsi que les iniquités qui les détruisirent, convaincus d'ailleurs de leur impuissance contre la domination française, les barons se retiraient peu à peu des hérétiques et revenaient à une Église qui vengeait par des châtiments terribles toute tentative de désobéissance à son autorité. De plus, le nombre des seigneurs originaires du Nord était devenu d'année en année plus considérable dans le Languedoc; on se souvient que déjà Simon de Montfort avait voulu que les veuves nobles du Midi ne pussent se remarier qu'avec des barons du Nord ; les châteaux et les biens enlevés soit par la guerre, soit plus tard par la confiscation, aux seigneurs méridionaux, avaient été donnés en fief à des Français ; c'est parmi ceux-ci enfin qu'Alphonse et ses successeurs les rois de France choisissaient de préférence les sénéchaux et les baillis de la province. Par tous

_

¹²⁴² Vaissette, IV, 17.

¹²⁴³ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV.

¹²⁴⁴ En 1273 un accusé dit : *Quod multùm sibi displicebat dominium Gallorum, et quià clerici et gallici unum erant. Arch. de l'Inguisit. de Toulouse*, Doat, XXV, f° 48.

ces moyens se préparait la fusion des hommes de la langue d'oc avec ceux de la langue d'oil; mais à l'époque dont nous parlons cette fusion ne s'accomplissait encore que dans la noblesse ; le peuple y demeurait encore étranger. C'est pour cela que la noblesse ne protégeait plus les Cathares, tandis qu'ils conservèrent encore longtemps les sympathies du peuple. Les châteaux ne s'ouvraient plus aux prédicateurs hérétiques, ils ne leur servaient plus d'asiles contre les persécuteurs. Ce n'est plus que dans les forêts, dans les gorges inaccessibles des montagnes, dans de pauvres fermes isolées, que vivaient les Bonshommes ; leur point de réunion, leur retraite principale n'était plus, comme encore trente années auparavant, une citadelle redoutable, défendue par les plus puissants et les plus intrépides chevaliers du pays ; c'étaient quelques cabanes cachées dans les bois près de Palajac. 1245 Excommuniés par l'Église et proscrits par le roi, « faydits pour cause d'hérésie, » les parfaits, les croyants, les suspects même, quand ils ne pouvaient pas payer les amendes ou les cautions énormes, ou qu'ils ne voulaient pas s'exposer aux horreurs des cachots de l'inquisition, erraient dans des contrées inhabitées, se nourrissant misérablement de quelques aumônes obtenues de la charité de gens presqu'aussi pauvres qu'eux-mêmes. Quand ils se hasardaient à sortir de leurs retraites, ils trouvaient encore çà et là dans les campagnes des croyants conservant en secret leur fidélité à la secte et leur haine contre Rome. Mais ces croyants n'étaient plus des hommes en état de protéger leurs Bonshommes vénérés ; ils ne pouvaient que les plaindre, les nourrir, les cacher pour quelques nuits ; car ce n'étaient plus que des hommes du peuple, des ouvriers de tout genre, des tisserands, des tailleurs, des cordonniers, des barbiers, des maréchaux, des armuriers, des meuniers, des pécheurs, des fermiers, des écrivains, des soldats, des jongleurs même. C'est dans cette, situation que fut prise par les parfaits la résolution d'émigrer en masse en Lombardie, et d'établir en ce pays, où ils avaient encore quelques protecteurs puissants et dévoués, et où se trouvaient déjà beaucoup de leurs compatriotes, les débris de l'Église cathare de France. Par des chemins détournés, escortés par

_

¹²⁴⁵ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 153.

quelques croyants courageux, se cachant pendant le jour chez des amis et ne marchant que la nuit, ils quittèrent alors leur patrie, un à un, pour ne pas éveiller les soupçons des inquisiteurs. Bientôt beaucoup de croyants imitèrent leur exemple pour chercher à l'étranger une liberté qu'ils n'avaient plus en France et qu'ils ne tardèrent pas à perdre aussi en Italie. Avant de partir, ils vendirent, sous différents prétextes, leurs maisons ou leurs champs, ou bien ils firent passer peu à peu leur argent aux frères déjà réfugiés. Ceux qui restèrent, faisaient de temps à autre des collectes, que des messagers fidèles apportaient en Lombardie, malgré tous les dangers auxquels ils étaient exposés pendant ces voyages difficiles. 1246 Depuis cette époque il n'y eut plus d'évêque cathare en France ; Bernard Oliba, l'évêque de Toulouse, s'établit à Sermione, avec son frère Pons Oliba et les parfaits Bernard Barba, Raimond de Bautio, Bernard Prim¹²⁴⁷; c'est là que résidait aussi Guillaume Petit, l'évêque de l'ancienne Église française d'Italie. 1248 L'évêque Pons de Goniville avec son fils majeur se retira à Pavie¹²⁴⁹, où beaucoup d'autres parfaits vinrent se joindre à eux.¹²⁵⁰ C'est de la Lombardie que part désormais la direction des restes de la secte en France ; il paraît que dès 1274 le Consolamentum n'est plus administré en France qu'aux malades, et que pour être reçu parfait, il faut se rendre auprès des évêques réfugiés. Les croyants, désolés du départ des Cathares, échangeaient entre eux des plaintes amères; selon le témoignage de l'un d'eux, ils disaient fréquemment : « À quoi nous sert de rester dans ce pays et d'y travailler, puisque nous n'avons plus ces Bonshommes qui savaient nous apporter des consolations à nos derniers moments? Hélas, durera-t-elle toujours cette persécution cruelle? Quel malheur pour nous, pour le salut de nos âmes, que ces fidèles serviteurs de Jé-

1

Raimond Hugues de Roquevidal (Tarn, vers 1270) porta un jour 500 sols cousus entre deux voiles, que Guillaume Fabri, de Lavaur, envoya aux frères émigrés. *Arch. de l'Inquisit. de Toulouse*, Doat, XXV, f° 88.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, f° 245 et suiv.

¹²⁴⁸ Vaissette, IV, 17.

¹²⁴⁹ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 2.

¹²⁵⁰ Dans Doat, XXV, il y a une foule de noms de réfugiés, depuis 1260, et surtout des années 1273-1275.

sus-Christ soient ainsi forcés de vivre à l'étranger! Notre pays n'en serait que plus heureux, si tous ces exilés pouvaient y revenir. Souvent les plus courageux parmi les croyants se mettaient en route pour visiter les réfugiés; des troupes entières d'hommes, de femmes, d'enfants hasardaient ces dangereux pèlerinages; c'est ainsi que Pierre Maurel, d'Auriac. Guillaume Boérii et Raimond Saichii, de Caraman, Pierre Galhard, avec leurs familles, quittèrent un jour la France et n'y retournèrent qu'après s'être fait donner la bénédiction des Bonshommes réfugiés à Asti, à Alexandrie, à Pavie, à Mantoue, à Crémone, à Milan. Milan.

Pour maintenir le zèle des croyants demeurés en France, des parfaits intrépides, pourvus des sommes nécessaires par les riches seigneurs de la Lombardie¹²⁵³, quittaient leurs asiles pour parcourir le Languedoc, au péril de leur vie ; en 1277, le diacre Arnauld Hugues, quoiqu'il sût qu'une année auparavant Raimond Carbonel, de Carcassonne, avait été brûlé vif, osa pénétrer jusqu'à Montpellier pour donner le *Consolamentum* à un vieux chevalier mourant ; il n'échappa qu'avec peine aux gens envoyés pour le prendre.¹²⁵⁴

Ne trouvant plus chez les nobles la même protection que jadis, les Cathares durent songer à d'autres moyens pour échapper aux inquisiteurs. Désespérant de se sauver par la fuite, ils cherchaient souvent dans les églises un asile que d'anciennes coutumes rendaient inviolable ; le pape Martin IV abolit pour eux ce privilège ; il ordonna qu'on laissât les officiers de l'inquisition les poursuivre jusqu'aux pieds des autels. D'autres fois ils s'adressaient à l'avidité de ceux qui ne faisaient la chasse aux hérétiques que pour gagner les primes promises ; pour délivrer les prisonniers, ils payaient des rançons plus fortes que les récompenses données par l'Église 1256, le détenteur d'un hérétique le vendait au

¹²⁵¹ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 248 et suiv.

¹²⁵² *Ibid.*, f° 17 et suiv.

¹²⁵³ L. c.

¹²⁵⁴ Ibid, f° 292. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXII, f° 241.

¹²⁵⁵ Le 21 octobre 1281. Raynald., XIV, 527, n° 18.

¹²⁵⁶ Vers 1278 Jean de Cavibus, d'Avignonet, avait arrêté une femme hérétique. Il fut alors convenu qu'une autre femme se mettrait à la place de celle-ci, et qu'on dirait que Jean s'était trompé, en

plus offrant ; mais bientôt ce moyen ne leur servit plus ; l'inquisition redoubla de vigilance, et d'ailleurs il n'y eut plus que des croyants trop pauvres pour lutter avec succès contre les sommes dont pouvaient disposer leurs adversaires. Depuis lors les triomphes de l'inquisition furent de jour en jour plus faciles ; mais pour avoir à combattre des ennemis moins nombreux et moins formidables, et pour être exposés à moins de dangers personnels, les inquisiteurs n'en agirent ni avec plus de modération ni avec plus de discernement que jusque-là. Les simples soupçons, les délations occultes leur suffirent toujours pour ordonner des arrestations et pour prononcer même des jugements ; ils allèrent encore plus loin que leurs prédécesseurs, ils inventèrent des tortures pour arracher aux accusés l'aveu d'un crime dont bien souvent ils étaient innocents. 1257 Bernard de Castanet, qui depuis 1277 réunissait aux fonctions d'évêque d'Albi celles d'inquisiteur de son diocèse, et le dominicain Simon de Valle, inquisiteur général du Midi, résidant à Carcassonne, se distinguèrent surtout par leur ardeur fanatique. 1258 Dans une tournée qu'ils firent en 1277 et en 1278, ils découvrirent un grand nombre de croyants, presque tous hommes du peuple ; plusieurs des prédicateurs qui, revenus de la Lombardie, parcouraient la province, ainsi que de hardis messagers qui entretenaient les relations secrètes entre les habitants et leurs compatriotes réfugiés, tombèrent entre leurs mains. 1259 Leur manière d'agir injustement et inutilement rigoureuse, souleva contre eux l'indignation de quelques officiers royaux et de quelques membres du clergé lui-même. Sans Morlana, archidiacre de Carcassonne, voulut s'opposer à leurs excès ; il fut accusé lui-même d'être hérétique. 1260 Philippe-le-

prenant pour une hérétique une personne orthodoxe; cette dernière devait rester entre ses mains comme garantie de la somme convenue pour la délivrance. Cette somme fut levée par contribution sur les hérétiques d'Avignonet. *Arch. de l'Inquisit. de Toulouse*, Doat, XXV, f° 297 et suiv.

¹²⁵⁷ Ordonnance de Philippe-le-Bel, rendue en 1287; Ordonn. des rois de France, XII, 326.

¹²⁵⁸ Vaissette, IV, 39. Marténe et Durand, *Thes. novus anecdot.*, V, 1810.

¹²⁵⁹ Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV.

¹²⁶⁰ Il fut accusé, en 1285, d'avoir voulu corrompre un des gens de l'inquisiteur pour se faire livrer les livres de l'inquisition et les brûler. Honoré IV, auquel la chose fut soumise, ne trouva pas les charges suffisantes et ordonna une plus ample information. *Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne*, Doat, XXXII, f° 136 et suiv.

Bel défendit au sénéchal de cette ville de faire arrêter qui que ce fût à la requête des inquisiteurs, à moins que ce ne fussent des hérétiques manifestes et convaincus¹²⁶¹; malgré cela, il ne put arrêter le cours de leurs fureurs. D'ailleurs il continuait lui-même à profiter du bénéfice qui résultait pour lui des procédures inquisitoriales ; en 1289, il chargea son sénéchal de Carcassonne de faire une enquête des biens possédés par les héritiers des hérétiques condamnés, et d'en ordonner la saisie ; ces biens, formant une quantité considérable, furent vendus au profit du fisc du roi. 1262

Vers 1290, les plaintes contre les inquisiteurs se renouvelèrent ; à Toulouse, le frère Pierre de Mulceone¹²⁶³, à Carcassonne, le frère Nicolas d'Abbeville exaspérèrent les habitants par leurs violences commises sous le prétexte de poursuivre les hérétiques. 1264 Mais les réclamations les plus fondées furent considérées comme des symptômes d'une hérésie et punies comme tels ; le comte de Foix, Roger IV, fut accusé par des hommes que l'inquisition ellemême qualifia plus tard de calomniateurs 1265; les seigneurs Pons Magrefort, Guillaume et Pierre Roger de la Tour furent condamnés et dépouillés de leur château de Pech Luna¹²⁶⁶; le notaire qui rédigea l'acte d'appel contre l'inquisition que les habitants de Carcassonne voulaient présenter au roi, fut jeté en prison, et malgré les ordres réitérés de Philippe-le-Bel à son sénéchal, l'inquisition ne se modéra point. 1267 Pendant plusieurs années les Méridionaux supportèrent cette tyrannie; mais, en 1296, poussés à bout, ils s'allièrent entre eux pour la défense de leur liberté. À Béziers on opposa une résistance éner-

¹²⁶¹ Ordonnance du 27 avril 1287. Ordonn. des rois de France, XII, 326.

¹²⁶² Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Boat, LXXV, f° 317. Depuis 1282 on trouve de nombreux actes de vente de biens confisqués, dans Doat, CVII.

¹²⁶³ Liber sentent. inquisit. Tolos., 2 et suiv.

¹²⁶⁴ Vaissette, IV, 72.

¹²⁶⁵ Il fut accusé en 1292. En 1297 l'inquisiteur Bernard de Clermont déclara que l'accusation n'était qu'une calomnie inventée par la haine. Vaissette, IV, preuves, p. 108.

¹²⁶⁶ En 1292 ce château fut vendu avec toutes ses appartenances en terres et en hommes, la justice basse et le droit de créer des consuls, etc., par le procureur du roi de la sénéchaussée de Toulouse, pour 500 livres tournois. Doat, XXXII, f° 244 et suiv.

¹²⁶⁷ En 1291. Vaissette, IV, preuves. n° 40, p. 97, 98.

gique aux inquisiteurs¹²⁶⁸; à Carcassonne on chassa le frère Nicolas, on saccagea le couvent des Jacobins, et les consuls défendirent aux citoyens d'entrer dans l'église de ces moines.¹²⁶⁹ La ville, excommuniée, porta sa plainte devant le roi, qui renouvela au sénéchal l'ordre de ne pas arrêter des personnes simplement suspectes, et de n'emprisonner que celles qui se seraient elles-mêmes avouées hérétiques ou qui auraient été reconnues telles par des témoins dignes de foi ; il annonça en même temps son intention d'envoyer dans la province des gens habiles pour raffermir la foi de ses sujets et pour remédier aux inconvénients et aux abus de l'inquisition.¹²⁷⁰

Cependant ces remèdes n'arrivèrent point; Philippe-le-Bel revint sur sa pensée, et au lieu de mettre un frein aux inquisiteurs, il voulut que ses officiers se soumissent entièrement à leur volonté. Les progrès des Vaudois parmi le peuple du Midi, l'exaltation produite par les Fratricelles fanatiques, une recrudescence évidente du catharisme, et peut-être l'affectation de paraître bon catholique tout en résistant au pape, telles furent sans doute les raisons qui engagèrent Philippe-le-Bel à favoriser l'inquisition méridionale. En 1298, il fit publier une bulle de Boniface VIII, enjoignant à tous les seigneurs temporels de prêter main-forte aux inquisiteurs ; il ordonna à ses vassaux, sénéchaux et baillis d'obéir aux moines, de leur livrer les personnes accusées d'hérésie, et de punir sans appel celles qui seraient condamnées. 1271 Abandonnés ainsi de la justice royale, les habitants de Carcassonne ne résistèrent plus ; ils demandèrent l'absolution, que l'inquisiteur Nicolas d'Abbeville leur accorda, à condition pour eux d'élever dans le couvent des dominicains une chapelle en l'honneur de saint Louis ; en outre, douze de leurs magistrats durent se soumettre à des pénitences. 1272 Le calme, ainsi rétabli, ne dura que peu de temps. Le ressenti-

¹²⁶⁸ Bouges, 213 et suiv.

¹²⁶⁹ Ripoll, II, 54.

¹²⁷⁰ Trésor des chartes de Carcassonne, Doat, XXXII, f° 264. Vaissette, IV, preuves, n° 40, p. 98.

¹²⁷¹ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXII, f° 272. Arch. d'Albi, Doat, XXXII, f° 275. Vaissette, IV, preuves, n° 40, p. 99. Ordonn. des rois de France, I, 330.

¹²⁷² En avril 1299. Vaissette, IV, preuves, n° 40, p. 100 et suiv.

ment populaire couva sourdement sous l'apparence de la soumission. Il ne tarda pas à éclater de nouveau. Les violences commises par Nicolas d'Abbeville à Carcassonne, par Bernard de Castanet à Albi, par Foulques de Saint-Georges à Toulouse, forcèrent, en 1301, les magistrats et les barons du pays, auxquels cette fois se joignirent plusieurs évêques, à adresser au roi les plaintes les plus énergiques. Ils lui représentèrent les vexations et les cruautés exercées par ces moines, leurs exactions leurs condamnations arbitraires, les tortures horribles infligées aux accusés, les ruses perfides employées pour suborner les témoins contre ceux qu'ils voulaient perdre, leur tyrannie d'autant plus odieuse qu'elle s'abritait sous le masque de la foi ; Philippe-le-Bel fut supplié de faire intervenir l'autorité de la majesté royale, afin de prévenir une explosion de la fureur du peuple. Le roi céda ; il défendit, notamment à l'inquisiteur de Toulouse, d'emprisonner de sa propre autorité des personnes simplement suspectes ; qu'il requière, lui ordonna-t-il, l'intervention du sénéchal, qu'il ne décrète aucune arrestation sans l'assentiment de l'évêque, et qu'en cas de désaccord entre ce dernier et lui, il soumette la question à une réunion d'ecclésiastiques. Le frère Foulques de Saint-Georges ne tint nul compte de ces ordres émanés d'un pouvoir auquel il ne reconnaissait d'autre compétence en matière religieuse que celle d'exécuter les décrets et les jugements de l'Église. L'évêque de Toulouse et le roi demandèrent en vain que le chapitre général des dominicains le remplaçât : indigné, Philippe osa lui interdire l'exercice de ses fonctions et lui supprimer ses gages; ce n'est qu'alors que tes dominicains cédèrent; le fougueux inquisiteur fut révoqué¹²⁷³, mais ce ne fut que pour faire place à un homme qui se rendit plus odieux encore, au frère Geofroi d'Abluses.

L'indignation publique trouva un organe dans le frère mineur Bernard Délicieux, un de ces Spirituels de Narbonne qui s'étaient séparés des franciscains de la commune observance, pour embrasser le genre de vie austère et les doctrines mystiques et hardies de Jean d'Olive. Bernard souleva le peuple par ses prédications ardentes et par ses écrits, contre les dominicains et les inquisi-

¹²⁷³ *Ibid.*, 105 et suiv., preuves, n° 54, p. 118 et suiv.

teurs ; les sentences rendues contre les hérétiques, disait-il, ne sont dictées que par le fanatisme et la tyrannie ; les inquisiteurs sont des ennemis de la paix publique et de la liberté des communes et des individus. Les mêmes sentiments éclataient dans les chants des derniers troubadours ; le vieux Pierre Cardinal, qui dans sa jeunesse avait été partisan dévoué de Raimond VII, accusait dans des sirventes véhéments l'inquisition d'avoir banni la droiture et la loyauté pour faire régner l'hypocrisie les ; et le gentilhomme marseillais Bertrand Carbonel s'écriait : « Ah! faux clergé, mensonger, traître, parjure, larron, débauché, mécréant, tu fais tous les jours tant de mal, que tu as mis le monde dans l'erreur : jamais saint Pierre n'eut capital d'argent en France, jamais il n'eut bureaux d'usure ; il tint, au contraire, droite la balance de loyauté. Vous ne faites pas de même, vous qui pour de l'argent prononcez des interdictions, qui pour de l'argent absolvez, pour de l'argent condamnez, et chez lesquels nul, sans argent, ne trouve de rémission. Les faits que la chez lesquels nul, sans argent, ne trouve de rémission.

Nous avons dit plus haut que dans les dernières années du treizième siècle il y eut une recrudescence de la secte cathare dans le midi de la France. Ce fait n'a rien de surprenant, quand on songe à l'exaspération produite par les excès des inquisiteurs, à la résistance opposée par les villes, aux appels adressés au peuple par ses poètes, aux prédications de ces moines franciscains qui proclamaient que l'Église romaine dégénérée s'approchait de sa fin. 1277 Attentifs à ces mouvements, les chefs des Cathares réfugiés en Lombardie jugèrent le moment favorable pour tenter le rétablissement de leur Église en France. De nombreux parfaits parcoururent de nouveau les contrées méridionales, rassemblant les débris de la secte, tenant des réunions secrètes, instruisant, encourageant les croyants dont la fidélité n'était pas encore ébranlée. Ils déployèrent une activité

¹²⁷⁴ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 268. Vaissette, IV, 179 et suiv.

Millot III, 243 et suiv. Raynouard, IV, 337 et suiv. *Hist. littér. de la France*, XX, 569 et suiv. Pierre Cardinal a laissé un sirvente, où il exprime un dualisme, qui le caractérise évidemment comme hérétique albigeois. Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, II, 184.

¹²⁷⁶ Millot, II, 450 et suiv. Raynouard, IV, 282 et suiv. *Hist. littér. de la France*, XX, 560 et suiv.

¹²⁷⁷ P. ex. Lib. sentent. inquisit. Tolus., 302, etc.

et un courage prodigieux ; ils sentirent renaître leurs anciennes espérances, et la voix publique leur attribua des victoires, plus grandes que celles qu'ils remportaient en réalité. Inquiétés par ces bruits, les évêques se réunirent en concile à Béziers ; l'archevêque Gilles de Narbonne leur recommanda d'exercer dans leurs diocèses la vigilance la plus sévère, et de prêter à l'inquisition des secours efficaces.¹²⁷⁸ Mais leurs efforts joints à ceux des inquisiteurs ne purent ni refroidir l'enthousiasme des Bonshommes ni arrêter leurs succès. En peu d'années tout le pays se trouva de nouveau rempli de croyants ; les congrégations se reformèrent sous la direction d'anciens, jusque dans les villes où siégeaient les évêques, les inquisiteurs et les sénéchaux du roi ; on n'eut plus besoin d'aller en Lombardie pour se faire recevoir au nombre des parfaits; le Consolamentum fut donné à plusieurs reprises en France même ; ce n'est que pour la cérémonie de la reconsolation, qu'il fallait encore se présenter auprès des chefs réfugiés. Les relations avec ceux-ci redevinrent plus fréquentes et plus suivies; des messagers réguliers leur apportaient des lettres ou le produit des collectes; les croyants allaient les visiter en Lombardie et jusqu'en Sicile; c'est en 1300 surtout que beaucoup, sous le prétexte de se rendre au jubilé de Rome, entreprirent le voyage d'Italie. 1279 Les documents du temps nous ont conservé les noms de quelques-uns les plus actifs des prédicateurs cathares de cette époque, qui tous enseignaient l'ancien dualisme absolu de la secte. Déjà, en 1284, Ayméric Barrot et Pons Fogassier parcoururent les environs de Toulouse, et présidèrent des réunions nocturnes. 1280 Dans les dernières années du treizième siècle et dans les premières du quatorzième prêchèrent Raimond Delboc, qui paraît avoir été évêque d'Albi, et son compagnon Raimond Desidérii¹²⁸¹; Bernard de Goch, de Cerdua, revenu avec Pierre Lobet de la Lombardie, Bernard de la Vigaria et Manfred de Somart; Bernard Audouin, de Montagut, un ancien ; Pons Amiel, de la Garde, André de Prades, Amiél de

_

¹²⁷⁸ En 1299. Mansi, XXIV, 1215, can. 3.

¹²⁷⁹ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 81.

¹²⁸⁰ *Ihid* 2

¹²⁸¹ Benoît, I, preuves, 271. Lib sentent. inquisit. Tolos., 219.

Perlis, de Hauterive, Philippe de Clayrac¹²⁸²; Pierre Raimond, de Saint-Papoul, que le peuple aimait à cause de sa beauté remarquable. 1283 Le chef paraît avoir été le vieillard Pierre Autier, ancien notaire d'Aix, homme du peuple ; sa fille était la femme d'un tailleur de Toulouse ; il était un des anciens de la secte ; revenu de Como avec son fils Jacques, son frère Guillaume et Pierre Raimond, de Saint-Papoul, il tenait, en 1303, des réunions secrètes à Toulouse même. 1284 Dans cette ville il y eut des églises assez désertes ou assez mal gardées, pour que les Cathares pussent les choisir pour leurs assemblées, comme des lieux où ils avaient moins à craindre que partout ailleurs d'être découverts; Jacques Antier fit une nuit une prédication à des croyants dans l'église de Sainte-Croix. 1285 Dans les campagnes, les parfaits se cachaient pendant le jour dans les forêts ou dans des cavernes, d'où ils ne sortaient que la nuit pour prêcher à leurs fidèles, réunis dans une grange ou autour du foyer dans une ferme¹²⁸⁶; des jeunes gens veillaient aux portes, et au moindre signe de danger, les Bonshommes se retiraient, escortés par des guides dévoués. Aucun noble n'assistait plus à ces services religieux faits sous le voile du mystère, et dont la fréquentation était punie des peines les plus fortes ; des artisans, des meuniers, des laboureurs, des pêcheurs, auxquels se joignait encore çà et là quelque clerc ou quelque homme versé dans les lois 1287, tels étaient les seuls qui crussent encore que les Cathares étaient les Bonshommes, qu'on n'était sauvé que par leur foi, et qu'on n'arrivait à « une bonne fin » qu'en se faisant « consolera » par eux. La conviction de ces hommes était singulièrement forte ; le secret même dont ils durent s'entourer, ne servait qu'à lui donner un attrait de plus et à doubler sa force de résistance. Les châtiments et les pénitences infligés par les inquisiteurs étaient de peu d'effet ; il est vrai que la crainte du feu arra-

¹²⁸² Lib. sentent. inquisit. Tolos., 6, 10, 68, 80, 220, 248.

¹²⁸³ C'est un pulcher homo. Ibid., 185. 11 avait un frère tailleur. Ibid., 258.

¹²⁸⁴ *Ibid.*, 3, 6, 37, 68, 92.

¹²⁸⁵ Ibid. 159. Ils s'y réunissent ut ibi secretius passent tractare et loqui de facto hæreticorum.

¹²⁸⁶ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXIV, f° 83.

¹²⁸⁷ Il y avait parmi eux des tisserands, des faiseurs de bâts (*basterii*), des maréchaux-ferrants, des tailleurs, des barbiers, etc. *Lib. sentent. inquisit. Tolos.*, 152, 282, etc.

chait souvent aux croyants accusés des abjurations qui entraînaient alors des pénitences plus ou moins dures; mais à peine condamnés, ils se hâtaient de déposer les croix rouges qu'ils devaient porter sur les habits; beaucoup même parvenaient à s'évader des prisons; chaque année les inquisiteurs découvraient un grand nombre de ces relaps opiniâtres. Les endroits où les croyants étaient le plus nombreux, étaient Aix, Verdunet, Verlhac, Limoux, Beauvoir, Born, Cordes, Verfeuil, Lugan, Gardes, Mirepoix, Saint-Papoul, et surtout Toulouse. 1288

C'est au milieu de ces circonstances que le frère Geofroi d'Abluses fut nommé inquisiteur de Toulouse. Il débuta avec un fanatisme qui n'était égalé que par celui de Nicolas d'Abbeville et de Bernard de Castanet. L'indignation des habitants des principales villes fut au comble. Des plaintes, des menaces mêmes parvinrent au roi, qui cette fois résolut d'intervenir avec énergie. Il envoya dans la sénéchaussée de Toulouse le vidame d'Amiens, Jean de Pecquigni, et Richard Neveu, archidiacre de Lisieux, avec ordre de recevoir les plaintes au sujet des inquisiteurs, et de réformer les abus les plus graves. Le vidame, que les chroniques appellent un chevalier sage et loyal, se fit ouvrir les prisons de l'inquisition, délivra un grand nombre de prisonniers innocents, fit arrêter plusieurs des agents du Saint-Office, et saisit, par ordre du roi, le temporel de l'évêque d'Albi, qui demeura suspendu de ses fonctions jusqu'en 1308. 1289 Le peuple, accueillant ces mesures avec enthousiasme, donna libre cours à son ressentiment contre les inquisiteurs ; partout ils furent poursuivis aux cris de mort aux traîtres! Bernard de Castanet, insulté, prit la fuite; les dominicains d'Albi furent chassés ; à Carcassonne on brûla les registres du tribunal abhorré. 1290 Aussitôt des accusations d'hérésie furent lancées contre Jean de Pecqui-

¹

¹²⁸⁸ Il y en avait en outre à Hautpoul, à Alzone, à Avignon, à Auriac, à Beaupny, à Bolhac, à Caraman, à Casser, à Castelsarrasin, à Fanjaux, à Francarville, à Ferrus, à Garrigues, à Lanlar, à Marciac, à Mazères, à Marniac, à Montagu, à Prunet, à Prades, à Rabaslens, à Saverdun, à Saint-Sulpice, à Taravel, à Tarascon, à Vaquiers, à Villemur, etc. *Lib. sentent. inquisit. Tolos., passim.*

¹²⁸⁹ Compayré, 239 et suiv.

¹²⁹⁰ Ibid., 237. Lib. sentent. inquisit. Tolos., 282.

gni; Geofroi d'Abluses demanda avec violence son rappel, l'excommunia, et voulut que la sentence fût publiée dans toutes les villes ; mais l'amour des habitants pour le vidame, qu'ils regardaient comme un libérateur, empêcha l'exécution de ces ordres; à Castres, le prêtre qui voulait donner lecture du décret d'excommunication, fut jeté en prison ; les consuls d'Albi et de Réalmont adressèrent une supplique au roi pour obtenir que son délégué leur fût maintenu. 1291 Philippe-le-Bel ne le révoqua point ; il jugea la position du Midi assez grave, pour se décider à y venir lui-même ; le 13 janvier 1304 il arriva à Toulouse, et publia immédiatement un édit ordonnant de faire visiter les prisons de l'inquisition et d'accélérer les procédures des accusés afin qu'ils ne restassent pas injustement enfermés. 1292 Il recueillit les plaintes de tout le monde contre l'inquisition; le frère Bernard Délicieux eut le courage de lui dire, que saint Pierre et saint Paul eux-mêmes, s'ils vivaient encore et s'ils étaient accusés d'hérésie, ne pourraient réussir à se défendre contre les inquisiteurs. 1293 Ce concert de plaintes frappa l'esprit du roi; un instant il crut qu'en effet les inquisiteurs étaient coupables; cependant il hésita encore à faire droit aux réclamations de ses peuples. C'est alors que le frère Bernard alla de ville en ville, disant aux habitants qu'ils attendraient en vain de la part du roi justice contre les inquisiteurs ; il les exhorta à se soustraire à la domination d'un maître impuissant à les protéger; il voulait qu'ils se donnassent à l'infant de Majorque, Ferdinand. 1294 Ce dernier appel à la nationalité presque éteinte du Midi, ces exhortations ardentes adressées aux populations de s'affranchir du joug de l'inquisition en rompant les liens de la France, qui avait aidé à leur imposer ce joug, rencontrèrent quelques faibles échos ; des ligues furent conclues, des contributions furent levées pour s'opposer à main armée aux inquisiteurs, et pour se procurer la justice que le roi hésitait à rendre¹²⁹⁵; à Carcassonne on délibéra

_

¹²⁹¹ Doat, XXXIV, fo 26 et suiv.; CIII, fo 85 et suiv.

¹²⁹² Vaissette, IV, 119 et suiv.; preuves, n° 61, p. 130.

¹²⁹³ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 269.

¹²⁹⁴ *Ibid.*, 270 et suiv.

¹²⁹⁵ En 1303. Philippe-le-Bel défendit ces contributions. Doat, XXXIV, f° 81.

même s'il ne fallait pas livrer la ville à Ferdinand. 1296 Mais ces mouvements n'eurent d'autres résultats que de faire revenir le roi de ses désirs de modération, et de provoquer de la part des inquisiteurs des rigueurs et des violences nouvelles. Pour assouvir ses rancunes, le frère Geofroi d'Abluses chargea les dominicains Jean de Falgosio et Gérald de Blumac de prendre toutes les mesures nécessaires pour extirper les hérétiques ; ils devaient les poursuivre dans les forêts, leur faire la chasse, les traquer comme on traque des bêtes fauves et dangereuses¹²⁹⁷; il ordonna aux officiers royaux et aux magistrats d'arrêter toutes les personnes que les deux dominicains leur indiqueraient comme hérétiques, comme croyants, fauteurs, suspects, etc. 1298 Philippe-le-Bel ratifia cet ordre donné à ses officiers par un moine, il manda à ses sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne d'ôter les charges publiques aux hérétiques, et d'empêcher toute résistance aux inquisiteurs. 1299 La terreur se répandit de nouveau dans le pays ; des arrestations et des condamnations nombreuses eurent lieu ; les inquisiteurs procédèrent selon leurs coutumes iniques : les témoins furent intimidés par les menaces de tourments horribles; on falsifia leurs dépositions sur les registres; on traita les condamnés avec une barbarie épouvantable. Cependant les principaux chefs purent se réfugier en Lombardie ; les anciens Pierre Autier et Bernard Audoin, le diacre Raimond Isarn, Pierre Raimond de Saint-Papoul, Pons Bailly d'Aix, Pons de Narica d'Avignon, Matthieu Germain, neveu de Bernard Audoin, trouvèrent des asiles à Como et dans d'autres villes italiennes; Guillaume Salas, Raimond Magistri, Arnaulde Borrel de Limoux, se retirèrent en Sicile. 1300 Une sentence de mort fut prononcée contre les consuls de Carcassonne, accusés d'avoir voulu livrer leur ville à Ferdinand de Majorque. 1301 En même temps Geoffroi d'Abluses persécuta les magistrats et offi-

_

¹²⁹⁶ Bouges, preuves, n° 58, p. 608 et suiv.

¹²⁹⁷ Le 30 septembre 1305. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXIV, f° 85.

¹²⁹⁸ Le 19 novembre 1305. *Ibid.*, f° 85.

¹²⁹⁹ *Ibid.*, f° 81.

¹³⁰⁰ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 14, 76, 203, 221.

¹³⁰¹ En septembre 1305. Bouges, preuves, n° 58, p. 608 et suiv.

ciers qui avaient osé s'opposer à l'excommunication qu'il avait fulminée contre le vidame. Sa haine se tourna principalement contre Guillaume de Pesencs, viguier, et contre Gaillard, juge d'Albi. Il fit faire des recherches, et découvrit que plusieurs des parents du viguier avaient été parfaits, qu'une de ses tantes même avait été brûlée; il demanda donc la destitution des deux officiers, « parce que, dit-il, la vengeance des crimes doit s'étendre non seulement sur les criminels eux-mêmes, mais encore sur leurs descendants. » Le connétable Pierre de Macherin, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, satisfit aux rancunes du moine, et révoqua de leurs fonctions les deux courageux officiers. 1302 Jean de Péquigny en appela au pape de la sentence rendue contre lui ; il se rendit lui-même à Rome pour se faire absoudre ; mais prévenu par l'inquisition, le pape le chassa comme patarin de l'église où il s'était présenté. Le brave chevalier mourut en Italie, sans que l'Église lui eût pardonné le tort d'avoir trouvé la conduite de l'inquisition contraire à l'humanité et à la justice¹³⁰³ ; ce n'est que deux ans plus tard, que la sentence d'excommunication fut cassée par des cardinaux que, sur les instances de Guillaume, fils du vidame, le pape avait chargés d'examiner la chose. 1304

Les condamnations prononcées, en 1305, par les inquisiteurs, ranimèrent tous les ressentiments des populations contre eux. Les habitants de Carcassonne, d'Albi, de Cordes se plaignirent au pape des violences, des injustices, des horreurs commises par Geoffroi d'Abluses et ses agents ; ils lui présentèrent un tableau saisissant des tortures exercées sur les accusés, et du misérable sort des condamnés, enfermés dans des cachots souterrains, où, chargés de fers et sous la garde de geôliers féroces, ils manquaient d'air, de lumière, de lits et de nourriture. Clément V commit les cardinaux Pierre de Saint-Vital et Bérenger de Saint-Nérée et Saint-Achille, pour examiner ces plaintes ; il eut le

¹³⁰² En 1306. Arch, de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXV, fº 104 et suiv.

¹³⁰³ Vaissette, IV, 121.

¹³⁰⁴ Le 23 juillet 1308. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXV, fº 114 et suiv.

¹³⁰⁵ Ils se plaignent de la carceris angustià, lecti inedià, cet victualium penurià, sut tormentorum sœvitià. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXIV, f° 67; Compayré, 240.

désir sincère de connaître le véritable état des choses, et de rétablir la paix en ramenant l'inquisition dans des voies plus modérées ; les deux cardinaux partirent avec l'ordre d'assurer de leur protection les citoyens qui accusaient les inquisiteurs, de veiller à ce que les témoins qu'ils appelleraient pussent déposer sans avoir à redouter le ressentiment des évêques et des moines, et d'adoucir autant que possible le sort des prisonniers. Le 15 avril 1306 les syndics d'Albi et de Carcassonne parurent devant les commissaires pontificaux ; leurs plaintes furent écoutées avec bienveillance ; les cardinaux descendirent eux-mêmes dans les cachots de Carcassonne; ils furent saisis de pitié et d'effroi en y trouvant quarante et un hérétiques dans le plus triste état. Après des délais de plusieurs mois, ils ordonnèrent qu'à l'avenir personne ne dut plus être torturé ni emprisonné qu'en vertu d'une procédure faite de concert entre l'évêque et l'inquisiteur ; ils changèrent les gardiens des prisons d'Albi et de Carcassonne, enjoignirent aux évêques de pourvoir aux vivres et au coucher des prisonniers, firent ôter les fers à ceux d'Albi, et voulurent qu'ils fussent transférés des caveaux souterrains dans des appartements supérieurs auxquels ils firent donner du jour. 1306 Au frère Geoffroi d'Abluses fut adjoint le frère Bernard de la Guionie, qui au zèle ardent du moine réunissait l'habileté du négociateur ; il dut extirper l'hérésie sans provoquer l'explosion des colères du peuple. 1307 Il paraît qu'il laissa passer deux ans avant de reprendre l'exercice de l'inquisition, soit qu'il voulût donner aux esprits le temps de se calmer, soit qu'il eût l'intention de rassurer les hérétiques afin de pouvoir mieux les surprendre dans la suite. En effet, les orages de 1305 et de 1306 furent à peine passés, que les Bonshommes réfugiés en Lombardie rentrèrent en France ; Pierre Autier, Ar-

¹³⁰⁶ Arch. d'Albi, Doat, XXXIV, f° 45 et suiv. Compayré, 242 et suiv.

¹³⁰⁷ Voy. sur Bernard de la Guionie ou Guidonis, Quétif et Échard, I, 576 et suiv. Percin, 68. Il resta inquisiteur de Toulouse jusqu'en 1324. Outre quelques autres ouvrages, il écrivit *De practicà inquisitionie*; ce traité est perdu. En 1317 il fut envoyé par Jean XXII en Italie pour pacifier la Lombardie; l'année suivante il fut chargé de négocier la réconciliation entre Philippe-le-Long et le comte Robert de Flandre. Wadding, VI, 261, 307. Plus tard il devint évêque de Lodève. Les actes de l'inquisition de Toulouse, publiés par Limborch, sont quelquefois cités sous son nom.

naulde Borrel, reparurent avec plusieurs de leurs compagnons ; Autier donna le Consolamentum à plusieurs hommes et femmes sur le lit de mort ; à Beauvoir, près de Tauriac, il imposa les mains à Pierre Sans de La Garde, beau jeune homme, qui devint dès lors le compagnon de ses travaux et de ses souffrances¹³⁰⁸; à Verlhac, il reçut parmi les parfaits Sans Mercadier, tisserand de Born, et Raimond Fabri, qui s'était préparé à l'initiation à Florence ; Arnaulde Borrel tint des réunions à Toulouse même. 1309 Ce n'est qu'au commencement de 1308 que Bernard de la Guionie envoya ses agents à la recherche des hérétiques ; ils lui en amenèrent un grand nombre. Le 3 mars il célébra dans la cathédrale de Toulouse son premier acte de foi ou sermon public, en présence du parlement, des consuls, du clergé, et d'une foule immense et morne. Avant la publication des sentences, le sénéchal, les officiers royaux, les membres du parlement, les consuls jurèrent entre les mains du dominicain de défendre l'inquisition et de lui obéir, de rechercher, de dénoncer et de punir les hérétiques. Ce serment, qui se renouvelait à chaque acte de foi, fut suivi d'une sentence d'excommunication générale contre tous ceux qui empêcheraient le Saint-Office. 1310 Le notaire lut ensuite les jugements rendus contre plusieurs hérétiques vivants et morts : Pons Amiel de La Garde, Philippa de Tunicio, veuve de Raimond Maurell, et Stephana de Proaudo furent livrés au bras séculier; les deux premiers furent jetés dans les flammes; Stephana, saisie de terreur à l'aspect du bûcher, abjura son hérésie ; l'Église lui fit grâce de la vie, pour l'emmurer à perpétuité. Les cadavres de Richarde, femme de Guillaume Dominique de Born, et de Guillaume Isarn furent déterrés et brûlés ; et les maisons où ces deux personnes avaient reçu en mourant le Consolamentum, durent être rasées pour devenir « des lieux d'ordures. 1311 » L'année suivante, un sermon public fut célébré le 25 mai ; Amiél de Perlis et Pierre Bernier, de Verdunet, ainsi que les os d'Arnaulde Borrel et de quelques croyants morts furent

¹³⁰⁸ Liber sentent. inquisit. Tolos., 80, 102.

¹³⁰⁹ *Ibid.*, 7, 42, 51, 80, 81.

¹³¹⁰ *Ibid.*, 1 et suiv.

¹³¹¹ *Ibid.*, 5 et suiv.

brûlés; un grand nombre de croyants furent condamnés au cachot; ceux qu'on relâcha, reçurent l'ordre de porter des croix rouges ou de faire des pèlerinages. 1312 Des condamnations pareilles se renouvelèrent les années suivantes ; en 1310 on brûla, outre quelques croyants relaps, Pierre Autier, qui avait été pris à Beaupuy, et qui répondit par un refus énergique à la sommation de confesser que l'Église romaine était sainte et vraie 1313; en 1312 les flammes dévorèrent trente-quatre cadavres déterrés, et les parfaits Pierre André de Verdunet, revenu de la Lombardie, Raimond Sans de La Garde, Raimonde, femme de Bernard de Lantar, Jeanne, femme d'Arnauld de Lantar, Finas, femme de Raimond Bertric, et Pierre Raimond de Hugonibus de Toulouse; ce dernier s'était imposé l'endura dans les cachots de l'inquisition. 1314 Plus de mille personnes accusées d'hérésie furent ainsi jugées en peu d'années; bien plus que ceux dont nous avons cité les noms, périrent sur les bûchers ; la terrible coutume de l'endura, c'est-à-dire d'abréger volontairement la vie par la faim, par le poison ou par le poignard, fut désormais pratiquée fréquemment par des hommes et des femmes qui redoutaient de tomber entre les mains des inquisiteurs, ou qui, pour ne point servir de spectacle au peuple, ne voulaient pas sortir vivants de leurs prisons. 1315 Quant à celles-ci, elles ne suffisaient pas pour contenir toutes les victimes ; les villes et les villages étaient pleins de pénitents, condamnés à porter la marque infamante des croix rouges; l'émigration recommença et priva le pays d'une foule d'artisans utiles et de citoyens courageux. La terreur fut universelle ; l'inquisition revint à toutes ses violences, auxquelles elle n'avait paru renoncer un instant que pour mieux assurer ses triomphes. La résistance semblait brisée à jamais ; les frères mineurs de Carcassonne, que Nicolas d'Abbeville voulait forcer à déterrer un bourgeois dont ils soutenaient l'orthodoxie, ne trouvèrent dans tout le pays ni un notaire pour rédiger leur appel, ni un témoin qui osât déposer contre le redoutable inquisi-

¹³¹² *Ibid.*, 7 et suiv.

¹³¹³ *Ibid.*, 38 et suiv., 102.

¹³¹⁴ *Ibid.*, 98 et suiv., 178.

¹³¹⁵ *Ibid.*, 33, 70, 76, 111, etc.

teur. 1316 Cependant des plaintes parvinrent au concile de Vienne; il réitéra la défense aux inquisiteurs d'agir sans le concours des évêques; ce concours devait être une garantie pour les habitants, et un obstacle aux empiétements de l'inquisition sur le pouvoir épiscopal. Aussi les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne réclamèrent-ils auprès du pape, sous prétexte que le décret du concile, qui du reste n'était qu'une répétition de deux bulles de Boniface VIII et de Benoît XI, apportait aux procédures des retards considérables et inutiles. Il paraît que le pape ne céda point. 1317 D'un autre côté Louis X mit en vigueur en France les lois de l'empereur Frédéric II contre les sectes 1318; on fit des statuts dans les villes du Midi, ordonnant à ceux qui y demandaient le droit de bourgeoisie, de renoncer par serment à toute hérésie et de jurer le maintien de la foi 1319; en 1329 Philippe de Valois renouvela les ordonnances pénales rendues antérieurement contre les hérétiques. 1320

L'hérésie cathare s'approchait de sa fin ; tandis que les sentences contre des Vaudois deviennent de plus en plus nombreuses, on ne trouve plus que peu de Bonshommes condamnés au feu. Aux actes de foi tenus en 1316, en 1319 et dans quelques années suivantes, les inquisiteurs Bernard de la Guyonie et Jean de la Baulne font brûler des cadavres, infligent à des croyants nombreux la pénitence des croix rouges ou les envoient dans les cachots, jugent par contumace des fugitifs, livrent au bras séculier Magtarell de Brandis, Pierre, tailleur de Fraxinet, Bernard Raimond de Monesco, de Toulouse. 1321 En 1321, maître Guillaume Garrici, de Carcassonne, professeur ès lois, abjure, et est condamné à passer en Terre sainte pour combattre les Sarrasins, aussi longtemps qu'il plaira aux inquisiteurs, sous peine de cachot perpétuel. 1322 Les villes renoncent

¹³¹⁶ En 1247. Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXXIV, f° 123.

¹³¹⁷ Vaissette IV, 154 et suiv.

¹³¹⁸ Le 15 décembre 1315. Ordonn. des rois de France, I, 610 et suiv.

¹³¹⁹ 1319. Serment pour Narbonne, en langue romane, aux *Arch. de Narbonne*, Doat, LII, f° 45.

¹³²⁰ Ordonn. des rois de France, II, 40 et suiv.

¹³²¹ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 183 et suiv. Baluzii Miscell., I, 211.

¹³²² Lib. sentent. inquisit. Tolos., 282 et suiv. Bouges, preuves, n° 60, p. 620 et suiv.

à la résistance ; elles font des instances pour rentrer en grâce auprès de l'Église ; eu 1319 les consuls d'Albi demandent pardon à l'évêque et à l'inquisiteur des outrages faits par leurs prédécesseurs à Bernard de Castanet ; ils jurent de ne plus s'opposer à l'inquisition, et se soumettent à différentes pénitences pour obtenir leur absolution. Ceux de Cordes sollicitent leur réconciliation en 1321 ; elle leur est également accordée. Des actes de foi coutre des croyants ou des relaps cathares eurent lieu encore en 1321, en 1322, en 1323 à Pamiers 1325, en 1322 à Toulouse 1326, en 1324, 1327, 1328, 1329 et 1330 à Carcassonne. Le zèle de l'inquisiteur de cette dernière ville, Henri de Chamay, amena la découverte d'une multitude d'hérétiques ; plusieurs en furent brûlés, entre autres un parfait, Lenoir de Saint-Papoul. Henri de Chamay voulut même revenir sur des accusations vieilles de plus d'un demi-siècle ; en 1335 il s'informa auprès du pape si des personnes accusées d'avoir assisté aux cérémonies cathares vers 1285, ne devaient pas être condamnées ; la cour romaine eut assez de modération pour répondre que les charges étaient insuffisantes. 1329

Nous ignorons si des Cathares furent jugés aux actes de foi tenus en 1357 et en 1383 à Carcassonne, et en 1374 dans la cathédrale de Toulouse. Nous ne le pensons pas ; leurs traces se perdent vers le milieu de la première moitié du siècle. Abandonnée de la noblesse et de la bourgeoisie des villes, réduite à ne chercher ses disciples que parmi de pauvres artisans ou d'humbles habitants des campagnes, l'hérésie se lassa d'opposer à la double oppression de l'Église et de l'État une résistance qui jadis puisait une grande partie de ses forces dans le

¹³²³ Le à mars. Les conditions furent : la construction d'une chapelle, 50 livres pour la construction de l'église de Carmes, deux tombeaux pour deux inquisiteurs morts et divers pèlerinages. Ach. d'Albi, Doat, XXXIV, f° 170 et suiv.

¹³²⁴ Lib. sentent. inquisit. Tolos., 277 et suiv.

¹³²⁵ *Ibid.*, 286 et suiv., 393.

¹³²⁶ *Ibid.*, 334 et suiv. 7

¹³²⁷ Vaissette, IV, 183, 184. Wadding, VII, 166.

¹³²⁸ Arch. de l'Inquisit. de Carcassonne, Doat, XXVII, f° 179 et suiv.

¹³²⁹ Vaissette, IV, 184.

¹³³⁰ Vaissette, IV, 184.

sentiment d'une nationalité désormais effacée. La secte disparut sans laisser de vestige dans nos provinces méridionales, à moins qu'il ne soit permis d'en reconnaître des descendants dans ces malheureux Cagots, qui pendant des siècles encore furent l'objet de l'aversion et du mépris des catholiques. Les Cathares qui abjuraient, étaient obligés de porter, en signe de pénitence, des croix rouges sur leurs vêtements; ils n'étaient pas immédiatement admis dans les églises, mais ne devaient se présenter pendant quelque temps qu'aux portes, où les anciens catholiques les évitaient avec soin, tant par leur horreur de l'hérésie, que pour ne pas s'exposer eux-mêmes aux soupçons des inquisiteurs. Ils étaient exclus des fonctions publiques ; leurs fils et leurs petits-fils l'étaient de même. C'est surtout dans les derniers temps de la secte que le nombre de ces pénitents fut immense ; des familles, des maisons, des villages entiers, las de résister, abjurèrent, se laissèrent marquer des croix rouges, et acceptèrent toutes les conditions accablantes de la pénitence. Est-il étonnant alors que les populations catholiques, fanatiques ou superstitieuses, se soient séparées de ces nouveaux convertis plutôt que de se mêler avec eux, qu'elles aient transporté le mépris ou l'horreur qu'elles avaient eus pour les pères, sur les fils frappés comme ceux-ci d'incapacité civile ? Est-il étonnant par conséquent qu'il ait pu se former ainsi dans ces provinces une race maudite, obligée de porter à perpétuité les marques déshonorantes de drap rouge, et à laquelle le peuple donna par dérision ce même nom de Chrétiens, Crestiaas, par excellence, que les Cathares s'étaient donné jadis par opposition à Rome? Il est vrai que nulle tradition d'une religion dualiste ne paraît s'être conservée parmi les Cagots méridionaux; mais abandonnés à eux seuls, sans les ministres qui les avaient enseignés, surveillés de près par l'inquisition, vivant dans des terreurs continuelles, les pénitents perdirent peu à peu le souvenir de leur ancien culte et acceptèrent le catholicisme. Il nous semble donc que l'existence de ce peuple malheureux et la réprobation qui pesait sur lui, loin de se rattacher à des races différentes de la race indigène, doivent être ajoutées aux crimes de l'inquisition qui, après avoir

fait des victimes sans nombre, ne sut pas même préserver ceux qui consentirent à se courber sous son joug, de la haine superstitieuse du peuple catholique. 1331 Quant à l'esprit qui avait porté les populations du Midi à la religion cathare, l'inquisition ne le tua point; comprimé pendant quelque temps, il se réveilla plus tard; mais alors le catharisme, basé sur des erreurs et sur des illusions, ne l'aurait plus satisfait ; il chercha ailleurs une nourriture pour les besoins de liberté de conscience et de vie pieuse, que l'Église romaine, appuyée sur l'inquisition, cherchait à étouffer dans les flammes ou à resserrer dans des formes immobiles. C'est là la raison des rapides progrès que firent dès lors les Vaudois dans le midi de la France ; c'est aussi la raison de l'ardeur avec laquelle au seizième siècle ces populations embrassèrent la Réforme ; des communautés protestantes s'établirent dans presque toutes les localités où avaient existé des communautés cathares. La chute du catharisme fut un progrès ; car, nous le répétons, il avait été une erreur profonde, une forme imparfaite du sentiment religieux, une satisfaction insuffisante du besoin de réflexion libre; après une lutte de plusieurs siècles, cette forme se brisa, vaincue par les lumières d'une civilisation plus avancée, autant que par les violences de l'Église de Rome ; elle se brisa, mais l'esprit qui avait cru pouvoir s'en revêtir, ne se brisa point avec elle. Deux vérités ressortent de cette histoire, c'est qu'un peuple ne saurait être à jamais sous le poids d'une erreur, et qu'en même temps la force matérielle est impuissante contre les consciences qui sentent leur liberté; elle peut les comprimer, mais jamais les asservir.

2. France du Centre et du Nord

Les communautés cathares qui pendant les périodes précédentes s'étaient établies secrètement dans le Nivernais, dans la Champagne et dans la Flandre, étaient arrivées à un certain degré de consistance, à l'époque où Innocent III prit pour un des buts de sa vie l'extinction des hérétiques. Par leurs relations

 $^{^{1331}}$ Voy. la note 14 à la fin de l'ouvrage.

avec les églises du Midi de la France, elles acquerraient chaque jour des forces nouvelles, et gagnaient des partisans jusque dans les rangs de la noblesse et du clergé catholique. Mais isolées au milieu de provinces où ne régnait pas la même liberté d'esprit que dans les contrées méridionales, elles durent périr, dès que la tempête de la persécution eut rompu les liens qui les attachaient aux hérétiques provençaux.

Le chef des Cathares du Nivernais était Terric, homme enthousiaste et redouté de l'Église. Il vivait dans une caverne souterraine, non loin de Corbigny¹³³²; il eut de nombreux disciples dans cette ville, ainsi qu'à Nevers et surtout à La Charité; parmi eux se distinguaient le chevalier Evrard de Châteauneuf, Guillaume, chanoine de Nevers et neveu de ce seigneur, Raynauld, abbé de Saint-Martin; le doyen du chapitre de Nevers lui-même penchait pour les doctrines cathares.

Informé de ces progrès de la secte, Innocent III exhorta le clergé du pays à la vigilance et à la sévérité. Dès 1198, l'archevêque Michel de Sens, assisté des évêques de Nevers et d'Auxerre, fit des recherches rigoureuses, qui amenèrent devant son tribunal plusieurs partisans de la secte. L'évêque d'Auxerre, Hugues des Noyers, se signala surtout par son zèle ; il mérita le surnom, très recherché alors, de marteau des hérétiques. Le doyen de Nevers, cité à Auxerre, demanda qu'on prouvât le crime dont on l'accusait ; mais, comme il ne put nier d'avoir eu des relations avec les Cathares, les évêques le suspendirent de ses fonctions et l'envoyèrent à Rome ; Innocent III, après l'avoir examiné, invita l'archevêque de Sens à l'admettre à se justifier, et à lui rendre son bénéfice, tout en maintenant la suspension, jusqu'à ce que le scandale donné par un ecclésiastique accusé d'hérésie, fût apaisé. L'abbé Raynauld de Saint-Martin fut enfermé, par ordre du pape, dans un couvent pour y expier la liberté de ses opi-

¹³³² Chronol. Roberti Allissiod., 264.

¹³³³ Hist. Episcopp. Altissiod., 726.

¹³³⁴ *Chronol.* Roberts Altissiod., 262. 7 mai 1199 ; Innocent III à l'archevêque de Sens. Lib. II, ep. 63 ; Baluz., I, 373.

nions¹³³⁵; le chef Terric, surpris dans sa caverne, fut brûlé vif.¹³³⁶ Innocent III crut devoir envoyer un légat spécial dans la province, pour agir énergiquement contre la secte ; il chargea de cette mission le cardinal Pierre de Saint-Marcel. En 1201, celui-ci fit condamner, par une assemblée de prélats convoquée à Paris, le chevalier Evrard qui, livré au comte de Nevers, fut brûlé par son ordre à Nevers même. 1337 C'est après ce supplice que le chanoine Guillaume se réfugia dans le pays de Narbonne, où il changea son nom en celui de Théodéric, et devint bientôt un des chefs les plus influents des Albigeois. 1338 Plusieurs des Cathares de La Charité se retirèrent également dans le Midi ; on cite parmi eux les riches bourgeois Hervé de Lorriac, Hugues Raptier, Geoffroi et Guillaume de Monet ; d'autres cherchèrent un asile en Lombardie 1339, quelques autres encore, condamnés par contumace par l'évêque d'Auxerre, furent saisis de crainte, et se présentèrent devant le légat, demandant à faire pénitence ; relevés par lui de l'excommunication, ils furent persécutés de nouveau par l'évêque ; ce n'est qu'en 1206, après bien des longueurs, que le pape les réconcilia à l'Église. 1340

Cependant, malgré les rigueurs de l'évêque Hugues des Noyers, l'hérésie cathare ne fut point extirpée à La Charité. Sous son successeur, plusieurs des réfugiés rentrèrent secrètement dans leur patrie, et la parcoururent de ville en ville, de village en village; sous le prétexte de vendre des marchandises, ils ranimèrent le courage de ceux que la crainte avait fait abjurer; et dès 1207 la secte fut redevenue assez forte, pour que le pape dût exhorter les évêques de Troyes et d'Auxerre à sévir contre elle. 1341 Il paraît que là-dessus elle rentra

¹³³⁵ Chronol. Roberti Altissiod., l. c. 19 juin 1199; Innocent III au légat. Lib. II, ep. 99; Baluz., I, 402.

¹³³⁶ Chronol. Rob. Altissiod., l. c. Chronicon Turon., 294.

¹³³⁷ Chronol. Rob. Altissiod., 264.

¹³³⁸ Petr. Vall. Cern., 558.

¹³³⁹ Hist. Episcopp. Altissiod., 726.

¹³⁴⁰ Chronol. Rob. Altissiod., 262. Innocent III, 12 mai 1202; lib. V, ep. 35; Baluz., I, 627. Le même, 1206; lib. IX, ep. 110; Bréquigny, II, 929.

¹³⁴¹ Le 12 janvier 1208. Lib. X, ep. 206; Baluz., II, 125.

dans l'ombre ; l'agitation produite en France par les prédicateurs qui excitèrent le peuple à la croisade contre les Albigeois, engagea les Cathares du Nivernois à se couvrir d'un mystère profond ; ce n'est qu'après la conclusion de la paix entre le roi et le comte de Toulouse, vers 1233, qu'ils osèrent se relever à La Charité. Aussitôt Grégoire IX enjoignit à l'inquisiteur Robert, qui à cette époque répandait la terreur dans cette partie de la France, d'exterminer ces hérétiques, et, en cas de besoin, d'appeler à son secours le pouvoir royal. Les résultats obtenus par ce moine fanatique sont inconnus ; en tout cas, il resta dans le pays des germes du catharisme, car encore quarante années plus tard, en 1271, une femme, suspecte d'hérésie, fut incarcérée à La Charité. La Charité.

Dans la Champagne et dans la Flandre des Cathares furent découverts et punis à plusieurs reprises. En 1200, cinq hommes et trois femmes furent brûlés à Troyes. 1344 À Braine, l'archevêque de Reims, Guy Paré, fit brûler, en 1204, plusieurs Cathares, en présence du comte Robert de Dreux et de son épouse Yolande; parmi les victimes fut un peintre célèbre dans tout le pays, nommé Nicolas. 1345 Vers 1217, des hérétiques découverts à Cambray furent soumis à l'épreuve du fer ardent, et brûlés parce qu'ils n'y résistèrent pas. 1346 Une grande persécution éclata en Champagne et en Flandre, lorsqu'en 1233 le dominicain frère Robert fut chargé de l'inquisition en ces provinces. L'archevêque Henri de Reims, celui de Sens, le comte Thibaud de Champagne, le comte Jean de Flandre, assistèrent le terrible inquisiteur, qui, jadis Cathare lui-même, voulait expier son erreur par le plus implacable fanatisme. 1347 Dès 1234, il fit brûler à

¹³⁴² Bzovius, 407, n° 13. Ripait, I, 46.

¹³⁴³ Gallia christ., XII, Instrument., 173.

¹³⁴⁴ Albericus II, 420.

¹³⁴⁵ Chron. anonymi Laudunensis canonici, chez Bouquet, XVIII, 715. On est surpris de lire dans le t. XVI de l'Hist. littér. de la France, p. 66 du discours sur l'état des lettres, par M. Daunou, qu'a celte occasion l'archevêque de Reims condamna aussi le comte lui-même et sa femme.

¹³⁴⁶ Cæsarius Heisterbac., 167.

¹³⁴⁷ Ripoll, I, 46, 80.

Douai dix de ses anciens frères 1348; les années suivantes, il alluma de nouveau des bûchers en cette ville, ainsi qu'à Cambrai et dans d'autres lieux de la Flandre et des provinces voisines ; les hérétiques qui abjurèrent furent condamnés par lui à la prison perpétuelle. 1349 Un Cathare de Cambrai, nommé Gilles, pour se soustraire à sa fureur, voulut se faire passer pour fou ; mais il ne put échapper aux flammes ; pour frapper davantage le peuple, l'inquisiteur répandit le bruit que le démon lui-même souffla le feu qui brûla cet homme. 1350 Grégoire IX récompensa le zèle de Robert en le nommant, en 1235, inquisiteur général pour la France ; il le chargea de veiller « à ce que l'innocence ne pérît point et que l'iniquité ne demeurât pas impunie. 1351 » En 1239, Robert découvrit l'ancienne et grande communauté cathare de Montwimers, qui depuis près d'un siècle avait su se soustraire à la vigilance de l'Église. Elle était composée d'un grand nombre d'hommes et de femmes ; à sa tête était l'évêque de Moranis. Quelques années auparavant déjà, une matrone, nommée Albéréa, vénérée par les gens du pays à cause de sa vie sainte et pieuse, avait été brûlée comme Cathare. 1352 L'inquisiteur convoqua, pour assister au supplice, les prélats et les abbés du diocèse de Reims, le comte Thibaud et une foule de barons de la Champagne et de la Flandre ; beaucoup d'autres évêques français, des moines, des inquisiteurs, augmentèrent le nombre des spectateurs¹³⁵³ ; les bûchers furent dressés aux pieds du château de Montwimers, et, le 13 mai, cent quatre-vingt-trois Cathares, hommes et femmes, sortirent des cachots pour être consumés par les flammes ; avant de s'y précipiter, de Moranis donna le Consolamentum à ses commuons, prononça l'absolution sur eux et les exhorta à Mourir avec joie; quelques instants après, ils avaient expiré

¹³⁴⁸ Buzelinus, 279.

¹³⁴⁹ Chron. Lobiense, chez Marténe et Durand, Thes. nov. ardecdot., III, 1427. Chron. S. Medardi Suession., chez d'Achéry, II, 491. Matth. Paris, 326.

¹³⁵⁰ Thomas Cantiprat., 592.

¹³⁵¹ Bzovius, 428, n° 7.

¹³⁵² Steph. de Beltavilta, chez Quétif et Échard, I, 190.

¹³⁵³ Étienne de Belleville fut du nombre. *L. c.*

tous. 1354 Peu de jours après avoir assisté à cet horrible supplice de cent quatrevingt-trois de ses sujets, Thibaud, ce roi poète, quitta son pays pour aller combattre les infidèles en Palestine. Cependant les rigueurs aveugles et fanatiques du frère Robert suscitèrent contre lui les plaintes des hommes plus modérés ; en vain l'exhorta-t-on à ne pas abuser de son pouvoir énorme, en faisant tuer les innocents avec les coupables; ses crimes s'accumulèrent au point que le pape lui-même, qui naguère avait comblé d'éloges ce « vétéran dans la guerre contre l'hérésie¹³⁵⁵, » ne put mettre un frein à ses excès, qu'en le condamnant à la réclusion perpétuelle. 1356 La destruction de la communauté de Montwimers fut sans doute la fin de l'hérésie cathare dans ces contrées ; du moins les monuments historiques n'en font-ils plus mention depuis ce temps. L'inquisition fut définitivement établie dans toute la France; déjà, en 1235, Grégoire IX avait ordonné au provincial des dominicains de nommer des censeurs de la foi pour les provinces du Centre et du Nord¹³⁵⁷; vingt années plus tard, sur les instances de saint Louis, Alexandre IV désigna à son tour des inquisiteurs 1358, et encore à la fin du siècle Nicolas IV eut soin de ne pas laisser s'éteindre le Saint-Office dans le royaume de France. 1359



¹³⁵⁴ Albericus, II, 568 et suiv. Steph. de Bellevilla, *l. c.*, 190. Du nombre des brûlés fut Théobald, fils d'Albérda.

¹³⁵⁵ En 1235. Ripoll. I, 81.

¹³⁵⁶ Tandem vero abutens potestate sibi concessà, et fines modestiæ transgrediens et iustitiæ, elatus, potens et formiclabilis, bonos cum malis confundens involvit, et insontes et simplices punivit. Auctoritate igitur papali jussus ut precise, ne amplius in illo officio fulminando desæviret. Qui postea, manifestius clarescentibus culpis suis, quas melius æstimo reticere quàm explicare, adjudicatus est perpetuo carceri mancipari. Matth. Paris, 326. Raynald., XIII, 471, nº 52.

¹³⁵⁷ Ripoll, 1, 80.

¹³⁵⁸ En 1255. Ibid., 291.

¹³⁵⁹ En 1290. Ibid., II, 29.

CHAPITRE IV

ESPAGNE

En Espagne, la secte cathare n'a eu des disciples et n'a formé des établissements que dans les contrées du Nord, voisines de la France, en Aragon, en Catalogne, en Léon, en Navarre Dans ces royaumes régnait, au douzième siècle et au commencement du treizième, le même esprit libre, poétique, chevaleresque que dans nos provinces méridionales; le langage était presque le même; les troubadours provençaux étaient reçus et écoutés en Aragon et en Catalogne avec autant d'enthousiasme que dans leur patrie même; la civilisation était arrivée dans les deux pays au même degré, et avait produit les mêmes qualités brillantes et les mêmes défauts. Des alliances tantôt politiques tantôt de famille entretenaient entre les seigneurs du nord de l'Espagne et ceux du midi de la France des relations fréquentes, troublées quelquefois par des guerres, mais rétablies aussitôt par la communauté d'intérêts et de tendances chez les deux peuples. À la fin du douzième siècle, le roi d'Aragon était comte de Provence, et comme tel suzerain de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne. Raimond VI avait épousé une sœur de Pierre II, et celui-ci resta son ami et son défenseur lors même qu'il eut été excommunié. Par suite de ces rapports intimes entre les populations habitant des deux côtés des Pyrénées, l'hérésie cathare avait trouvé de bonne heure des partisans en Espagne; on y trouva dès la seconde moitié du douzième siècle¹³⁶⁰; mais ils n'éveillèrent l'attention publique que dans les dernières années du règne da roi d'Aragon Alphonse II ; dans ce royaume leur nombre et celui des Vaudois fut assez considérable pour engager le pape Célestin à envoyer le cardinal de Saint-Ange comme légat spécial contre les hérétiques. Une réunion de prélats et de barons fut convoquée à Lérida en 1194 ; le

¹³⁶⁰ Vers 1159. Guill. Neubrig., 155.

roi y rendit un édit sévère contre les adversaires de Rome. 1361 Pierre II fut à peine monté au trône, qu'il renouvela cet édit de son père, dans une assemblée tenue à Girone ; tous les grands furent obligés de le signer ; les gouverneurs et les juges durent jurer aux évêques de les assister contre les hérétiques. 1362 Pierre II, quoique allié plus tard au comte de Toulouse contre les croisés du Nord, sévit contre les Cathares et les Vaudois de son pays, Innocent III l'ayant autorisé, en 1204, à s'approprier leurs biens et leurs terres. 1363 Malgré cela l'hérésie ne fut pas étouffée. Vers cette époque les doctrines cathares furent propagées à Léon, par des parfaits venus de France ; l'un était Hugues, forgeron de Toulouse, missionnaire enthousiaste de sa foi¹³⁶⁴; l'autre, Arnauld, homme lettré, écrivain infatigable, débitait des traités où, sous des formes catholiques, il insinuait les principes de son hérésie. 1365 Malgré le zèle de l'évêque Rodéric, le peuple de Léon embrassa avec ardeur les doctrines nouvelles ; les églises catholiques furent désertées, nulle offrande ne fut plus apportée aux prêtres, qui se plaignirent en vain de leur abandon. 1366 Cependant, vers 1216, Arnauld tomba, sous les coups d'un assassin sans doute ; il fut enterré hors de la ville, dans un lieu maudit¹³⁶⁷; quelque temps après Hugues périt à son tour, condamné aux flammes par une réunion d'évêques. 1368 En 1233, de nouveaux supplices eurent lieu dans le pays, où s'étaient réfugiés quelques Albigeois ; le roi Ferdinand III, dans le feu de son zèle orthodoxe, jeta lui-même, « de sa main royale, » du bois sur les bûchers embrasés. 1369 Ces horreurs portèrent la consternation dans la communauté cathare de Léon ; elle s'enveloppa de mystère,

¹³⁶¹ Eymericus, 281.

¹³⁶² En 1197. Mansi, XXII, 673.

¹³⁶³ Lib. VIII, ep. 94; Bréquigny, II, II, 735. Lib. IX, ep. 102; *l. c.* 921.

Petr. Vall. Cern., 560. Cæsarius Heisterbac., 378.

¹³⁶⁵ Lucas Tudensis, 182.

¹³⁶⁶ *Ibid.*, 165.

¹³⁶⁷ Ibid., 169, 185. Espagna sagrada, XXXV, 295.

¹³⁶⁸ Cæsar. Heisterb., 378.

¹³⁶⁹ Regià manu. Raynald., XIII, 304, n° 46. Hæreticis infensus, maxime, quos tormentis exagitandos curabat; solitus ipse quasi victimarius ignem arsuris manu, lignaque subjicere, improbitatis odio. Mariette, lib. XII, cap. 11; II, 66.

jusqu'après la mort de Rodéric, arrivée en 12321370, où, profitant du désaccord qui éclata entre les membres du clergé au sujet de l'élection d'un nouvel évêque, les Cathares relevèrent la tête, s'emparèrent par leurs prédications des esprits divisés, et gagnèrent surtout un grand nombre de clercs. Arnauld fut glorifié par eux comme un martyr de Dieu; des miracles, disaient-ils, s'opéraient sur sa tombe; le peuple, aimant les nouveautés, déterra les ossements du saint hérétique, et une chapelle s'éleva sur le lieu de la sépulture. Les dominicains et les frères mineurs firent de vains efforts pour calmer cet enthousiasme; on retourna contre eux-mêmes l'accusation d'hérésie; de tous côtés on se rendit en pèlerinage à la chapelle d'Arnauld ; l'excommunication lancée par les évêques voisins contre ces pèlerins, ne fit qu'en doubler le nombre. Il se trouvait alors à Rome un diacre de Léon, nommé Luc, qui s'était distingué déjà sous l'évêque Rodéric par son ardeur contre les hérétiques. 1371 Ayant appris les choses étranges qui se passaient dans sa patrie, et embrasé de haine pour l'hérésie, il s'empressa de revenir à Léon, où il trouva les Cathares régnant en maîtres. Il se présenta devant le magistrat, lui parla de la nécessité d'agir avec vigueur pour sauver le catholicisme, demanda la démolition de la chapelle sacrilège, et, comme les consuls, craignant l'exaspération de la foule, hésitèrent, Luc menaça de faire durer plus longtemps encore la colère divine qui s'était manifestée en refusant depuis dix mois la pluie Le magistrat céda à cette menace ; aussitôt Luc fit démolir la chapelle et jeter aux vents la poussière d'Arnauld. Insulté, poursuivi par la foule, il réunit quelques catholiques, le magistrat vient à son secours, et il réussit à faire chasser les principaux Cathares de la ville. 1372 Cependant, sous l'évêque Arnauld, successeur de Rodéric, ils tentèrent de nouveau de s'emparer du peuple de Léon. Leurs colporteurs parcoururent le pays, déposant des traités sur les bords des chemins, dans les forêts, sur les rochers, où passaient les chasseurs et les pâtres ; bientôt ils eurent regagné de nombreux partisans. Le diacre Luc, « dont l'esprit était dévoré par

¹³⁷⁰ Espagna sagrada, XXIV, 283.

¹³⁷¹ Lucas Tudensis, 165.

¹³⁷² *Ibid.*, 169 et suiv.

le feu de la loi divine, » se fit charger par l'évêque de rechercher ces dangereux missionnaires ; accompagné de quelques hommes armés, il pénétra dans les montagnes, et, dans une forêt, rencontra un hérétique chargé de traités ; saisi d'effroi, celui-ci trahit les retraites de ses frères. 1373

Devenu, en 1239, évêque de Tuy, en Galice, Luc¹³⁷⁴ continua à sévir contre la secte cathare, renforcée par de nouveaux réfugiés du midi de la France. Le roi de Castille et de Léon, Ferdinand III, lui prêta un puissant secours ; ce prince fit brûler à Palencia plusieurs Cathares ; d'autres, après avoir été torturés, furent marqués, sur son ordre, d'un fer rouge au front. 1375 Néanmoins, au gré de l'évêque de Tuy, l'œuvre de l'extermination n'avançait pas ; il se plaignit vivement du peu de zèle de ses compatriotes : « L'ardeur belliqueuse et catholique des Espagnols, s'écria-t-il, cette ardeur habituée à dévorer, comme une flamme, les ennemis de la foi, s'est refroidie! Rappelez-vous le zèle de vos pères, saisissez le glaive, extirpez courageusement toutes les erreurs, et que les auteurs de ces erreurs périssent avec leurs crimes 1376! » Il écrivit luimême un traité véhément contre les Cathares ; il y prouva que selon la Bible les hérétiques devaient être punis de mort. 1377 Plus tard on ne trouva plus de Cathares ni dans le Léon ni dans la Castille. Ils furent plus nombreux et se maintinrent plus longtemps dans l'Aragon et dans la Catalogne ; dans ce dernier royaume, le principal théâtre de leur activité fut le vicomté de Cerdagne et de Castelbon. Déjà dans les dernières années du douzième siècle, le vicomte Arnauld fut leur protecteur ; sa fille Ermessinde, mariée depuis 1202 au comte de Fou, Roger-Bernard II, suivait avec ardeur leurs prédications et leurs cérémonies. Le comte de Forcalquier et d'Urgel, Guillaume Raymond de Sabran, était également zélé défenseur des Bonshommes ; il abjura un jour entre les mains du légat, cardinal Pierre de Bénévent, mais ne tarda pas à retomber dans

¹³⁷³ *Ibid.*, 184.

¹³⁷⁴ Voy. sur lui *Espagna sagrada*, XXII, 108 et suiv.

¹³⁷⁵ Raynald:, XIII, 444, n° 60.

¹³⁷⁶ Lucas Tudensis, 160.

¹³⁷⁷ Ibid., 189.

son hérésie.¹³⁷⁸ Sous d'aussi puissantes protections, les Cathares catalans formaient un diaconat, dépendant sans doute d'un des évêchés du midi de la France, et ayant son siège au château de Castelbon; en 1224, le diacre était Guillaume Clérici; il eut pour successeur Pierre de Coroua qui, avec son compagnon Guillaume du Puy, prêcha, en 1232, au château de Joza et dans d'autres lieux de la Catalogne.

Ces faits, et surtout les soupçons d'hérésie qui planaient sur l'évêque de Vich, engagèrent Grégoire IX à introduire en Espagne l'inquisition par les dominicains. L'archevêque de Tarragone reçut, en 1232, l'ordre de nommer parmi ces moines des inquisiteurs pour la Catalogne et pour l'Aragon; le roi Jacques fut sommé de les assister, et l'un d'eux fut chargé de la mission spéciale d'informer contre l'évêque de Vich. 1379 Nous ignorons le résultat de cette procédure. Un synode réuni, en 1234, à Tarragone, sur les instances du roi Jacques lui-même, introduisit en Espagne les principales dispositions du concile du Latran et de ceux du midi de la France contre les hérétiques ; il défendit en même temps la lecture de la Bible en langue vulgaire. 1380 Cependant ces mesures ne troublèrent point la sécurité dont jouissaient les Cathares dans le vicomté de Castelbon; renforcés par des Albigeois fugitifs, ils y célébraient en public leurs cérémonies. Pour les soumettre, l'archevêque de Tarragone, Guillaume Mongrin, l'évêque Pierre d'Urgel, et l'inquisiteur frère Pierre de Planedis, prêchèrent une croisade, réunirent des troupes, envahirent le vicomté, où ils ravagèrent les campagnes tandis que les hérétiques brûlèrent les églises ; un combat fut livré, dans lequel l'inquisiteur perdit la vie ; mais le château de Castelbon fut pris, et beaucoup de Cathares y furent mis à mort. 1381 Bientôt après, ce château fut de nouveau le refuge de Bonshommes français et espagnols. En 1237, on somma Roger-Bernard de Foix de l'ouvrir à l'inquisition ; les circonstances étaient telles, qu'il ne put s'y refuser. Les évêques Bertrand de Tarazona

¹³⁷⁸ Llorente, I, 152.

¹³⁷⁹ Bzoolus, 392, n° 8. Ripoll, I, 38.

¹³⁸⁰ Mansi, XXIII, 329 et suiv.

¹³⁸¹ En 1234. Matth. Paris, 271. Llorente, I, 148.

et Pierre de Lérida, accompagnés du procureur de l'église de Tarragone, s'y rendirent; ils condamnèrent quarante-cinq Cathares à la prison perpétuelle; ils firent brûler les ossements de dix-huit personnes décédées et démolir plusieurs maisons; ceux qui avaient pris la fuite, furent jugés par contumace; parmi eux fut Pierre de Manso, un des principaux parfaits du Midi, qui se réfugia à Montségur. Non content de ces châtiments, Pierre, évêque d'Urgel, cita le comte de Foix lui-même de comparaître devant le tribunal de l'inquisition; Roger-Bernard lui renvoya un refus; il fit plus, il exigea que les inquisiteurs comparussent devant lui-même comme étant ses vassaux; l'évêque, irrité, l'excommunia comme fauteur des hérétiques. 1383

Stimulés, en 1238, par Grégoire IX¹³⁸⁴, et, en 1242, par le concile de Tarragone¹³⁸⁵, les dominicains et les franciscains chargés de l'inquisition en Catalogne et en Aragon, redoublèrent de vigueur contre les Cathares et les Vaudois qui ne cessaient de remplir ces provinces. De même qu'en France, le fanatisme des moines provoqua quelquefois des représailles terribles; en 1242, l'inquisiteur frère Pons d'Espira fut trouvé empoisonné à Urgel¹³⁸⁶; en 1277, l'inquisiteur Pierre de la Cadireta périt également victime de sa fougue. l'and Ce qui indignait surtout les populations, c'était la vengeance dont l'inquisition poursuivait les princes plus tolérants, même après leur mort; les inquisiteurs et l'évêque de Barcelone condamnèrent, en 1257, la mémoire du comte Guillaume Raymond de Forcalquier¹³⁸⁸, et, en 1269, celle de Roger-Bernard de Foix et de son épouse Ermessinde; ils ordonnèrent de déterrer leurs os, « en cas que dans le cimetière on pût les distinguer, » et de les brûler ou de les jeter dans des lieux profanes. l'as l'as l'as l'as les urges par les successeurs

¹³⁸² Vaissette, III, preuves, n° 223, p. 383.

¹³⁸³ *L. c.* Llorente, I, 155.

¹³⁸⁴ Raynald., XIII, 471, n° 51. Wadding, III, 5.

¹³⁸⁵ Mansi, XXIII, 553 et suiv.

¹³⁸⁶ Bzovius, 489, n° 6.

¹³⁸⁷ Llorente, I, 158.

¹³⁸⁸ *Ibid.*, 152.

¹³⁸⁹ *Ibid.*, 154.

de ces princes, les Cathares espagnols succombèrent peu à peu aux efforts incessants des inquisiteurs; vers 1262, à l'occasion de recherches faites par les dominicains et les franciscains stimulés par Urbain IV¹³⁹⁰, le diacre de la Catalogne, Philippe Catalan, se réfugia à Pavie, et les débris de la secte se cachèrent dans les vallées les plus reculées des Pyrénées. Pour récompenser le zèle des inquisiteurs, de même que pour l'exciter encore davantage, les papes leur donnèrent successivement des privilèges très-considérables. En 1292 on trouva les dernières traces de l'hérésie cathare en ces provinces; le roi Jacques II, les évêques assemblés à Tarragone, et les dominicains inquisiteurs se réunirent pour les faire disparaître depuis ce temps on n'en entend plus parler en Espagne, où en général toute liberté de pensée fut écrasée sous le joug de fer d'une inquisition plus despotique, plus redoutable, plus sanguinaire que dans tous les autres pays de l'Europe.



¹³⁹⁰ Ripoll, I, 427 et suiv.

¹³⁹¹ Raynald., XIV, 76, n° 22.

¹³⁹² Urbain IV en 1262; Clément IV en 1265. Litera aposte, 129, 135.

¹³⁹³ Bzovius, 988, n° 5. Mansi, XXIV, 1109, can. 8.

CHAPITRE V

ALLEMAGNE

Dans la première moitié du treizième siècle se rencontrent en Allemagne des établissements cathares assez importants; mais comme le dualisme était moins conforme au génie germanique qu'à celui des nations méridionales, il opposa à l'Église une résistance moins opiniâtre que partout ailleurs; les uns de ses partisans retournèrent au catholicisme, d'autres sans doute se confondirent soit avec les Vaudois soit avec les frères du libre esprit.

Les communautés les plus nombreuses paraissent avoir été en Bavière; dans le seul diocèse de Passau, un auteur contemporain en compta près de quarante; plusieurs de ces églises avaient des écoles, dont les principales étaient celles de Clemmaten, de Lengefelden, de Saint-Pierre *in der Au*, de Neuenhofen, d'Enzenbach, etc.; en ce dernier endroit résidait l'évêque de la secte. ¹³⁹⁴ En Autriche, surtout à Vienne, il y avait également des Cathares, en rapport avec ceux de la Lombardie et de la Dalmatie ¹³⁹⁵; depuis 1250, le célèbre fran-

-

Inquisitioni et examinationi hæreticorum frequenter inter fui, et computatæ sunt scholæ hæreticorum, in diæcesi Pataviensi 41. In loco qui diciter Clemmaten fuerunt 10 scholæ, et ejusdem ecclesiæ plebanus ab hæreticis est occisus; et de hoc nullum judicium est secutum. Sunt autem istæ ecclesicæ quas hæretici habent: Lengevelde, et ibi scholæ; Strovizingen et ibi scholæ; Leuuhs; Drossendorff; ad S. Oswaldum; in Emzempach, ubi scholæ et episcopus; ad S. Christophorum; Pehaimkirchen; in Ibssa; ad S. Gregorium; Dansteten; Vrachlaten; Newstatt; Ardach; Sitensteten; ad S. Petrum in Auv ubi scholæ, Asspach, Wolupach, Witra, Hage, Spunelburch, ad S. Valentinum, Herdischhofen, Steyra ubi scholæ, ad S. Florianum; Malssveld; Sirnich ubi scholæ; Werzenskirchen; Chemmenaten ubi scholæ plures (idem quod Clemmaten; Newenhoffen ubi scholæ, Welssa, Erwans, Gimnecrochen, ad S. Mariam, Puppingen, Griesshirchen, Narden; in Anaso ubi scholæ; Buchkirchen; Ackergeuu in Chamer ubi scholæ; Nachleub. Addition à Reinerius, chez Gretser, 27.

¹³⁹⁵ Lettre d'Yves de Narb., chez Matt. Paris, 413.

ciscain bavarois, frère Berthold de Ratisbonne, prêcha contre eux avec une véhémence extrême. 1396

D'autres églises cathares existaient dans plusieurs villes du Rhin, à Cologne¹³⁹⁷, à Mayence¹³⁹⁸, à Trèves, où il y eut, vers 1230, un évêque du nom de Théodéric.¹³⁹⁹ Dans toutes ces villes, les Cathares étaient déjà tellement mêlés avec les Vaudois, qu'il y avait de la difficulté à distinguer les doctrines des deux sectes.¹⁴⁰⁰ Enfin, on trouvait des communautés et des écoles jusque dans la liesse, dans la Westphalie, dans le pays de Nassau.¹⁴⁰¹

La persécution contre les Cathares et en général contre tous les hérétiques de l'Allemagne commença en 1231 ; elle fut suscitée et dirigée par le zèle fanatique de frère Conrad, de Marbourg, autorisé par le pape, et accompagné d'un autre dominicain nommé Droso. 1402 Dans le même temps, les dominicains de Würzbourg furent chargés de l'inquisition dans toute l'Allemagne ; Frédéric II les prit sous sa protection impériale, et ordonna à tous les princes et magistrats de l'empire d'arrêter et de punir les hérétiques que les inquisiteurs leur dénonceraient. 1403 L'orage gronda pendant trois ans, surtout sur les bords du Rhin et dans les provinces du Nord. Conrad de Marbourg et ses compagnons firent brûler des Cathares à Mayence, des Vaudois à Strasbourg ; à Trèves, un synode tenu par l'archevêque Théodéric, examina trois hommes accusés de catha-

¹³⁹⁶ Berthold, 305 et suiv.

¹³⁹⁷ Albericus, II. 543.

¹³⁹⁸ Gesta Trevirens. Archiepiscop., 243.

¹³⁹⁹ *Ibid.*, 244.

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*, 243. Comp. Schreekh, XXIX, 614.

¹⁴⁰¹ Reimchronik, dans Buchenbecker, Anal. hassiaca, coll. VI, p. 250.

¹⁴⁰² Gesta Trevirens. Archiepiscop., 242. Dès 1227 Grégoire IX chargea Conrad de l'inquisition et lui ordonna de s'adjoindre quelques compagnons. Ripoll, I, 20. Plusieurs historiens des deux ordres des dominicains et des franciscains, Quétif et Échard, I, 487, et Wadding, I, 151, se sont donné beaucoup de peine pour prouver que Conrad n'a appartenu à aucun de ces ordres; ces efforts ne prouvent qu'une chose, leur désir de ne pas compter parmi leurs membres un homme aussi indigne. Il est constant que Conrad a été dominicain; dans les différents brefs que Grégoire IX lui a adressés, il est toujours désigné comme tel. Ripoll, I, 20 et suiv. Voy. aussi Vindiciæ fratris Conradi Marburg., dans le t. VIII de Ripoll.

¹⁴⁰³ En 1232, à Ravenne. Lang, Regesta boica, II, 308, 309.

risme; il en renvoya deux, et condamna l'autre aux flammes. 1404 Dans tous les lieux où il passa, Conrad fit monter au bûcher des victimes, de tout rang, de tout âge, de tout sexe ; chaque nouveau supplice augmentait la rage fanatique de ce monstre ; il ne se donnait pas même la peine d'entourer des formes de la justice sa manière de procéder ; il acceptait les dénonciations de la haine personnelle, il citait de faux témoins, il reprochait aux hérétiques les crimes à la fois les plus horribles et les plus absurdes, il ne laissait aux accusés d'autre choix que de s'avouer coupables ou de périr dans le feu. « C'est une chose épouvantable, dit un auteur contemporain, combien à cette époque le feu sévit contre les hommes. Car, pour des hérésies réelles comme pour des hérésies imaginaires, une multitude de nobles, de bourgeois, de clercs, de moines, de religieuses, de paysans furent condamnés au bûcher, dans différents lieux de l'Allemagne, par les sentences trop promptes de Conrad. Le jour même que quelqu'un était accusé, à raison ou à tort, il était condamné et jeté dans les flammes, sans que ni appel, ni défense, ni protection ne pussent le sauver de la mort. 1405 » Les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves exhortèrent en vain Conrad à se modérer ; ni leurs prières, ni les menaces des seigneurs et du peuple ne purent mettre un frein à son fanatisme¹⁴⁰⁶, il continua à frapper, jusqu'à ce que la vengeance éclata sur lui d'une manière terrible. L'accusation lancée par lui contre le comte Henri de Sein, lequel fut déclaré innocent par une assemblée de princes et de prélats à Francfort, présidée par l'empereur Henri VII lui-même, devint la cause de la perte du moine. À peine eut-il quitté Francfort, qu'il tomba sous les coups de meurtriers. À cette nouvelle

¹⁴⁰⁴ Gesta Trevirens. Archiepiscop., 243, 244.

Miranda res et nimium stupenda, quod hiis temporibus ignis contra genus mortalium sic invaluit... Nam et propter veras hereses et propter fictas multi nobiles et ignobites, clerici, monachi, inclusœ, burgendes rustici a quodam fratre Conrado ignis supplicio per diversa teutoniœ loca, si fas est dici, nimis precipiti sententià sunt addicti. Nam eodem die quo quis accusatm est, seu juste seu injuste, nullius appellationis, nullius defensionis sibi refugio proficiente, est dampnatus et flamis crudelibus injectus. Godefridi Coloniens. Chronicon, 565. Albericus, II, 544.

¹⁴⁰⁶ Albericus, II, 545.

l'Allemagne, au dire des contemporains, respira, comme si elle eût été délivrée d'un fardeau énorme ; le clergé lui-même se félicita de la mort d'un homme, qui faisait sa honte. On rendit compte à Grégoire IX des excès commis par Conrad et de sa mort, et on lui demanda son avis relativement aux nombreuses victimes innocentes que l'horrible moine de Marbourg avait envoyées au supplice ; le pape se borna à répondre qu'il regrettait de lui avoir donné tant de pouvoir en même temps il excommunia les meurtriers, et fit en termes pompeux l'éloge de l'homme qu'il osa appeler un ministre de la lumière, tandis que l'Allemagne épouvantée n'avait appris à le connaître que comme un ministre du feu. 409

Cependant l'indignation soulevée contre Conrad de Marbourg ne produisit pas de tolérance pour les sectes ; elles furent persécutées après sa mort avec autant de zèle qu'auparavant. Dans l'année même où il fut tué, en 1233, le landgrave Conrad de Hesse dispersa les Cathares de ses États ; il fit détruire le village de Wilnsdorf, dont toute la population était imbue de leurs doctrines. Le 11 février 1234, Henri VII rendit une loi, enjoignant à tous les États de l'empire d'extirper « la perfidie hérétique l'all ; » la secte cathare disparut ; il ne resta en Allemagne que les frères du libre esprit et les Vaudois ; l'inquisition soutint contre eux une lutte longue et sanglante, sans pouvoir entièrement les extirper.



¹⁴⁰⁷ Ex hinc procellosa illa persecutio cessavit, et periculosissima tempora, quibus a diebus Constantii imperatoris hœretici et Juliani apostatæ nulla alia fuere similia, sereniori cœperunt spirare clernentià; et fuit comes illa seynensis murus pro domo Domini, ne in ulteriora progrederetur rabies inopportun et lippa, noxios œque et innoxios absortura, episcopos et principes, religiosos et catholicos quosque, ut rusticanos et hæreticos pervasura. Gesta Trevirens. Archiepiscop., 245.

¹⁴⁰⁸ Albericus, II, 544, 545.

¹⁴⁰⁹ Ripoll, I, 64. Grégoire IX l'appelle Ecclesiæ, paranymphum, ministrum lucis.

¹⁴¹⁰ Reimchronik, chez Kuchenbecker, Anal. hassiaca, coll. VI, p. 250.

¹⁴¹¹ Albericus, II, 548.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

Pour simplifier nos citations au bas des pages, et pour rendre en même temps la vérification des passages cités plus facile, nous ajoutons ici la liste des principaux auteurs et des éditions que nous avons consultés.

Abadie, La vérité de la religion chrétienne réformée. 2 vol. Roterd., 1718, in-8°.

Abælardi Opera. Paris. 1618, in-4°.

Acta Sanctorum, curé Bollandi, etc. 53 vol. Anvers, 1643 et suiv., in-fol.

Ademari Chronicon ; chez Bouquet, Recueil des historiens de France, t. X.

Agobardi Opera, Paris, 1605, in-fol.

Alanus, Adversus Htereticos et Waldenses, ed. J. Masson. Paris, 1612, in-8°.

Alberici Chronicon, ed. Leibnitz (t. à des Accessiones historicæ). Leipzig, 1698, in-4°.

Allix, Remarks upon the ancient church of Piedmont. Londres, 1690, in-4°.

Amalricus Augerii, Actus Pontificum Romanorum; dans le t. II d'Eccard, Corpus historicum medii ævi. Francf., 1743, in-fol.

Anastasius Bibliothecarius, Historia de villa Romanorum Pontificum. Paris, 1649, in-fol.

Anna Comnena, Alexias, ed. Possin. Paris, 1651, in-fol.

Annales Aquicinctenses; chez Bouquet, Recueil des historiens de France, t. XVIII.

Annales Mediolanenses; dans Muratori, Scriptt. rerum ital., t. XVI.

Annales Novesienses ; dans Martène et Durand, Amplissima collectio, t. IV.

Anselmi Cantuar. Opera, ed. Gerberon. Paris, 1721, in-fol.

Arnulphius, Historia Mediolanensis; dans Muratori, Scriptt. rer. ital., t. IV.

S. Augustini Opera. Anvers, 1700, in-fol., t. VIII et IX.

Baggiolini, Dolcino e i Patareni. Novera, 1837, in-8°.

Baldricus, Chronique d'Arras et de Cambray, publ. par Le Glay. Paris, 1834, in-8°.

Baleus, Catalogue Scriptorum iliustrium majoris Britanniæ. Bâle, 1559, in-fol.

Baluzius, Miscellanea. 7 vol. Paris, 1678 et suiv., in-8°; — nouvelle édition par Mansi. Lucques, 1761, in-fol., t. II.

Barrau et Darragon, Histoire des croisades contre les Albigeois. 2 vol. Paris, 1843, in-8°.

Basnage, Histoire de l'Église. 2 vol. Rotterd., 1699, in-fol.

Baugier, Mémoires historiques de la Champagne. 2 vol. Châlons, 1721, in-8°.

Baur, Das manichaische Religionssystem. Tubing., 1831, in-8°.

Beausobre, Histoire critique de Manichée et du manichéisme. 2 vol. Amsterd., 1734, in-4°.

— Dissertation sur les Adamites, dans Lenfant, Histoire de la guerre des Hussites. Utrecht, 1731, in-4°, t. II.

Benoist, Histoire des Albigeois et des Vaudois. 2 vol. Paris, 1691, in-12.

Benzo, Panegyricus in Henricum IV; dans Menken, Scriptt. rer. German., t. 1.

S. Bernardi Opera, ed. Mabillon. 2 vol. Paris, 1719, in-fol.

Berthold, Predigten, ed. Kling. Berlin, 1834, in-8°.

Besse, Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne. Paris, 1660, in-4°.

Bougnot, Histoire de la chute du paganisme en Occident. 2 vol. Paris, 1835, in-8°.

Bibliotheca Patrum. 15 vol. Cologne, 1618, in-fol.

Bibliotheca Patrum Maxima. 27 vol. Lyon, 1677, in-fol.

Bibliotheca Patrum ed. Gallandii. 14 vol. Venise, 1773, in-fol.

Biographie toulousaine. 2 vol. Paris, 1823, in-8°.

Blair, History of the Waldenses. 2 vol. Edinb., 1833, in-8°.

Boczek, Codex diplomaticus et epistolaris Moraviæ. 4 vol. Olmütz, 1836 et suiv., in-4°.

Bonacursus, Manifestatio hæresis Catharorum ; dans d'Achéry, Spicilegium, t. I, et les additions dans l'édition de Mansi des Miscellanea de Baluze, t. Il. Quand nous citons Bonacursus seul, c'est l'édition de D'Achéry.

Bonifacii Epistola, ed. Wiirdtwein. Mayence, 1789, in-fol.

Bossuet, Histoire des variations des Églises protestantes. 2 vol. Paris, 1688, in-4°.

Bouges, Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne. Paris, 1741, in-4°.

Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de la France, continué par D. Brial, Daunou et Naudet. 20 vol. Paris, 1736-1840, in-fol.

Bulaeus, Historia Universitatis Parisiensis. Paris, 1665, in-fol., t. IV.

Buzelinus, Annales Gallo-Flandriæ. Douai, 1624, in-fol.

Bzovius, Continuatio Annalium Baronii. Cologne, 1621 et suiv., in-fol.

Cassarius Heisterbacensis, Illustria miracnla. Cologne, 1591, in-8°.

Campi, Historia di Piacenza. Piacenza, 1659, in-fol., t. II.

Capefigue, Histoire de Philippe-Auguste. 2º édition. 4 vol. Paris, 1829, in-8°.

Catel, Histoire des comtes de Tolose. Toulouse, 1833, in-fol.

Cedrenus, Historiarum compendium. 2 vol. Bonn, 1838, in-8°.

Chassanion, Histoire des Albigeois. S. l., 1595, in-16.

Chronicon episcoporum Albigensium et abbatum Castrensium ; dans D'Achéry, Spicilegium, t. III.

Chronicon Erfordiense; dans Schannat, Vindemiæ literariæ. Leipzig, 1723, infol., t. I.

Chronicon Lobiense; dans Martène et Durand, Novus thesaurus anecdot., t. III.

Chronicon S. Medardi Suessionensis, dans D'Achéry, Spicilegium, t. II.

Chronicon Simonie; chez Duchesne, Scriptores hist. Franc., t. V.

Chronicon Turonense; chez Bouquet, Recueil des historiens de France, t. XVIII.

Chronicon Urepergense. Strasb., 1609, in-fol.

Cinnamus, Historiæ. Bonn, 1836, in-8°.

Clementis V constitutions; Liber VI Decretalium, etc. Lyon, 1584, in-fol.

Codex Theodosianus, ed. Jac. Gothofredi. Lyon, 1865, in-fol. t. VI.

Compayré, Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, etc. Albi, 1841, in-4°.

Corio, Historia di Milano. Milan, 1503, in-fol.

Cotelerius, Ecclesiæ græcæ monumenta. 3 vol. Paris, 1877, in-4°.

D'Achéry, Spicilegium veterum aliquot scriptorum, ed. De la Barre, 3 vol. Paris, 1723, in-fol.

D'Argentré, Collectio judiciorum de novis erroribus. 3 vol. Paris, 1728, in-fol.

Didron, Iconographie chrétienne ; histoire de Dieu. Paris, 1843, in-4°.

Disputatio inter Catholicnm et Paterinum; dans Martène et Durand, Novus thesaurus anecdot., t. V.

Doat. Copies faites en 1669 sur les registres de l'inquisition et sur des documents relatifs aux suites de la croisade contre les Albigeois, dans les archives d'Albi, de Carcassonne, de Toulouse, de Narbonne,. etc., par ordre de Jean de Doat, conseiller du roi, président en la chambre des comptes de Navarre, député par le roi pour la recherche des titres concernant les droits de la couronne, et pouvant servir à l'histoire du Languedoc et de la Provence. Une série de volumes manuscrits, in-fol., à la Bibliothèque nationale.

Dobner, Hageki annales Bohemiæ illustrati. Prague, 1761, in 4°, t. IV.

Dobrowsky, Ueber die slavische Uebersetzung des neuen Testaments; dans Michaelis, Neue orientalische und exegetische Bibliothek. Götting., 1790, in-8°, t. VII.

- Cyrill und Method, der Slaven Apostel. Prague. 1823, in-8°.

Ducange, Glossarium mediæ et intimæ latinitatis; ed. Henschel. 6 vol. Paris, 1840 et suiv., in-4°.

— Historia byzantins. Paris, 1682, in-fol.

Duchesne, Scriptores historiæ Franciæ. Paris, 1649, in-fol., t. V.

Du Tillet, Historiæ belli contra Albigenses initi compendium; ed. Dressel. Berlin, 1845. in-8°.

Ebrardus, Liber antihæresis; dans Gretser, Opera, t. XII, p. II.

Eckbertus, Sermones adversus Catharos ; dans la Bibliotbeca Patrum de Cologne, t. XII, p. I.

Engelhardt, Kirchengeschichtliche Abhandlungen. Erlang., 1832, in-8°.

Ermengaudus, Opusculum contra hæreticos ; dans Gretser, Opera, t. XII, p. II.

Espagne sagrada. 43 vol. Madrid, 1764 et suiv., in-4°.

Euthymius Zygadenus, Narratio de Bogomilis ; ed. Gieseler. Götting., 1842, in-4°.

— Victoria de Massalianorum sectà; dans Tollius, Insignia itinerarii italici. Utrecht, 1696, in-4°.

Evervini Epistola ad S. Bernardum; dans Mabillon, Vetera analecta, t. III. Eymericus, Directorium inquisitorum; ed. Pegna. Rome, 1587, in-fol.

Fartati, Illyrie sacra. 8 vol. (les trois derniers volumes par Coleti). Venise, 1751-1819, in-fol.

Fasti Corbeienses, dans Harenberg, Monumenta historica. Brunswic, 1728, in-8°, t. I.

Fauriel, Histoire de la poésie provençale. 3 vol. Paris, 1846, in-8°.

Fejér, Codex diplomaticus Hungariæ ecclesiasticus et civilis. 6 t. en 13 vol. Bude, 1829 et suiv., in-8°.

Flathe, Geschichte des Vorheufer der Reformation. 2 vol. Leipzig, 1835, in-8°.

Fleury, Histoire ecclésiastique. Paris, 1751, in-4°, t. XV et XVI.

Füslin, Kirchenund Ketzerhistorie der mittlern Zeit. 3 vol. Leipzig, 1772, in 8°.

Gallia christiana, operà Benedictinorum. 13 vol. Paris, 1716 et s.. in-fol.

Gallois, Les ducs de Champagne. Paris, 1843, in-8°.

Gaufredus, Chronicon Vosiense ; chez Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XII.

Gertnanus Patriarche, Orationes ; dans Gretser, Opera, t. II.

Gervasius Cantuariensis, Chronica; dans Twysden, Historiæ anglicæ scriptores. Londres, 1652, In-fol., t. II.

Gervasius Præmonstratensis, Epistolæ; dans Hugo, Sacræ antiquitatis monumenta. Estival, 1725, in-fol., t. I.

Gervasius Tilberiensis, Otia imperialia ; dans Leibnitz, Scriptores rerum brunswic. Hannovre, 1707, in-fol., t. I.

Gesta synodus Aurelianensis; dans D'Achéry, Spicilegium, t. I.

Gesta Archiepiscoporum Trevirensium; dans Marténe et Durand, Amplissima collectio, t. IV.

Geste Episcoporum Leodiensium; ibidem.

Gibbon, History of the decline and fait of the Roman Empire. 14 vol. Bâ le, 1781, in-8°.

Gieseler, Lehrbuch der Kirchengeschichte. 4e édit. 3 tomes. Bonn, 1844, in-8e.

- Untersuchungen liber die Geschichte der Paulicianer; dans les Theologische Studien und Kritiken. Hambourg, 1829, livraison I.
 - Ueber den Dualismus der S'aven; ibidem, 1837, livr. II.
 - De Rainera Sacchoni Summà de Catharis et Leonistis. Götting., 1834, in-4°.

Glaber Radulphus, Historia sui temporis ; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. X.

Gobelinus, Pii secundi commentarii rerum memorabilium. Francf., 1614, in-fol.

Godofridus Coloniensis, Chronicon; dans Böhmer, Fontes rerum germanic, arnm. Stuttg., 1844, in-8°, t. II.

Godofredus, Annales; dans Freherus, Scriptt. rer. german.; ed. Struve. Strasb., 1717, in-fol., t. I.

Gratiani Decretnm. Lyon, 1613, in-fol.

Gregorii Magni Opera, ed. Benedict. Paris, 1705, in-fol., t. II.

Gregorii Thaumaturgi Opera. Paris, 1622, in-fol.

Gretser, Opera omnia theologica. Ratisbonne, 1738, in-fol., t. II et t. XII, p. II.

Griesbach, Commentarius criticus in textum Novi Testamenti. Jéna 1798, in 8°.

Grimm, Ueber Berthold's Predigten; dans les Wiener Jahrbücher fur Litteratur. Vienne, 1825, in-8°, t. XXXII.

Guibertus Novigentinus, De vità suà libri III; dans ses œuvres, ed. D'Achéry. Paris, 1651, in-fol.

Guido de Perpiniaco, Summa de hæresibus et eorum confutationibus. Paris, 1528, in-fol.

Guitelmus Brito, Philippeis; dans Duchesne, Scriptt. rer. Franc., t. V.

Guilelmus de Nangiaco, Chronicon, et Vie de S. Louis ; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XX.

Guilelmus Neubrigensis, De rebus anglicis; ed. Picard. Paris, 16 10, in-8°.

Guilelmus Parisiensis, Opera, Paris, 1674, in-fol., t. I.

Guilelmus de Podio Laurentii Chronica super historià negotii Francorum adversus Albigenses ; chez Duchesne, Scriptt. rer. Franc., t. V.

Guileimus Tyrius, Historia belli sacri; dans les Gesta Dei per Francos. Hanau, 1611, in-fol.

Hahn, Geschichte der neu-manichäischen Ketzer. Stuttgard, 1845, in-

8° (t. I d'une histoire complète des hérétiques du moyen âge).

Helmold, Chronica Slavorum; ed. Bangert. Lübeck, 1659, in-4°.

Heriberti Epistola; chez Mabillon, Vetera analecta, III, 467; — et chez

D'Argentré, I, 35. Nous citons d'après Mabillon.

Hermannus Contractus, Chronicon; dans Pistorius, Scriptores rerum germanic Francf., 1584, in-fol., t. I.

S. Hieronymi Opera; ed. Martianay. Paris, 1693, in-fol., t. IV.

Hilarii Pictaviensis, Opera; ed. Benedict. Paris, 1693, in-fol., t. IV.

S. Hildegardis, Epistolæ. Cologne, 1566, in-4°.

Histoire de la croisade contre les hérétiques Albigeois, en vers provençaux (par Guillaume de Tudèle) ; publ. par Fauriel. Paris, 1837, in-4°.

Histoire littéraire de la France. 20 vol. Paris, jusqu'en 1842, in-4°.

Historia Episcoporum Altissiodorensium; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XVIII.

Historiæ Fulginatis fragmenta ; dans Muratori, Scriptt. rer. ital. Supplem., t. I.

Historiæ patriæ monumenta, t. I, Chartarium. Turin, 1835, in-fol.

Historiæ Sazaviensis monasterii ; dans Menken, Scriptt. rer. german., t. III.

Historiæ Vizeliacensis monasterii ; dans D'Achéry, Spicilegium t. II.

Holstenius, Codex regularum monasticarum; ed. Brockie. Augsbourg, 1759, infol., t. IV.

Hugo Flaviniacensis, Chronicon; dans Labbé, Bibliotheca nova Manuscriptorum, t. I.

Hugo Rotomagensis, Libri III contra hæreses sui temporis ; à la suite des œuvres de Guibertus Novigent.

Humbertus de Romanis, De eruditione prædicatorum ; dans la Biblioth. Patrum maxima, t. XXV.

Hurler, Geschichte Papst Innocenz III. 3e édit. 4 vol. Hambourg, 1841, in-8e.

Jas, De Waldensium sectà ab Albigensibus bene distinguendà. Leyde, 1834, in-4°.

Innocentii III Opera, Cologne, 1552, in-fol.

- Epistolæ. Lib. I, II, V, X-XVI, ed. Baluzius. 2 vol. Paris. 1682, in-fol.
- Epistolæ. Lib. III, V-X; dans Bréquigny et La Porte du Theil, Diplomata etc. ad res francicas spectantia. Paris, 1791, in-fol., p. II, t. I et IL

Joachim, Expositio in Apocalipsim. Venise, 1527, in-4°.

— Interpretatio in Hieremiam prophetam. Venise, 1525, in-4°.

Iperius, Chronicon; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XVIII.

Istoria di Chiusi; dans Muratori, Scriptt. rer. ital., Supplem., t. I.

Julia, Histoire de Béziers. Paris, 1845, in 8°.

Katona, Historia critica regum Hungariæ. Pesth, 1779 et suiv., in-8°, t. I-XIV.

Kiesling, De varus Waldensium nominibus et sectis. Jéna, 1739, in-4°.

Krone, Fra Dolcino und die Patarener. Leipzig, 1844, in-8°.

Kuchenbecker, Analecta hassiaca. Marbourg, 1731, in-8°; collection VI.

Labbé, Nova bibliotheca manuscriptorum librorum. 2 vol. Paris, 1657, in-fol.

Lambertus Parvus, Chronicon ; dans Martène et Durand, Amplissima collectio, t. V.

Lami, Della eresia de' Paterini in Firenze ; dans le t. II de ses Lezioni di antichità Toscane e specialmente della città di Firenze. 2 vol. Florence, 1766, in-4°.

Landulphus Senior, Historia Mediolanensis; dans Muratori, Scriptt. rer. ital., t. IV.

— Junior, Historia Mediolanensis; ibid., t. V.

Lang, Regesta boica. Munich, 1822, in-8°, t.

Langlois, Histoire des croisades contre les Albigeois. Paris, 1703, in-12.

Léger, Histoire générale des Églises vaudoises. 2 t. Leyde, 1669, in-fol.

Leo Allatius, De Eccleshe occidentalis atque orientalis perpetuà consensione. Cologne, 1648, in-4°.

Leo Magnus, Opera. Venise, 1748, in-fol., t. I.

Liber sententiarum inquisitionis Tolosana3 (de 1307 à 1322, d'après le manuscrit original) ; publié par Limborch à la suite de l'ouvrage suivant :

Limborch, Historia inquisitionis. Amsterd., 1692, in-fol.

Literæ apostolicæ pro officio inquisitionis. Rome, 1587, in-fol.

Liutprandi Legatio; chez Muratori, Scriptt. rer. ital., t. II.

Llorente, Historia critica de la inquisicion en Espagna.10. vol. Madrid, 1822, in-18.

Lucas Tudensis, De alterà vità fideique controversiis adversus Albigensium errores; ed. Mariana. Ingolstadt, 1612, in-4°.

Mabillon, Vetera analecta. 4 vol. Paris, 1675; in-8°.

Maciejowski, Essai historique sur l'Église chrétienne primitive des deux rites chez les Slaves ; trad. du polonais par Sauvé. Berlin, 1846, in-8°.

Maitland, Facts and documents illustrative of the history, doctrine and rites of the ancient Albigenses and Waldenses. Londres, 1838, in-8°.

Manrique, Annales cistercienses. Lyon, 1642 et suiv., in-fol., t. IV.

Mansi, Conciliorum collectio nova. 31 vol. Florence, 1759 et suiv., in-fol.

Marca (De), Histoire de Béarn. Paris, 1640, in-fol.

Mariana, Historia de rebus Hispaniæ. 2 vol. La Haye, 1733, in-fol.

Martane et Durand, Thesaurus novus anecdotorum. 5 vol. Paris, 1717, in-fol.

— Veterum scriptorum etc. amplissima collectio. 9 vol. Paris, 1724 et suiv., infol.

Mary-Lafon, Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France. 4 vol. Paris, 1842, in-8°.

Matter, Histoire critique du gnosticisme. 2° édit. 3 vol. Strasb., 1843, in-8°. æ

Matthœus Paris, Historia anglicans. Paris, 1644, in-fol.

Ménard, Histoire de Nîmes. Paris, 1750, in-4°, t. I.

Menken, Scriptores rerum germanicarum. 3 vol. Leipzig, 1728, in-fol.

Meyer, Commentarii sive Annales rerum Flandrins. Anvers, 1561, in-fol.

Michaud, Histoire des croisades. 6° édit. 8 vol. Paris, 1841, in-8°.

Michel (Fr.), Histoire des races maudites en France et en Espagne. 2 vol. Paris, 1847, in-8°.

Michelet, Histoire de France. Paris, 1845, in-8°, t. II. .

Millot, Histoire littéraire des troubadours. 3 vol. Paris, 1802, in-12.

Minucius Felix, Octavius; ed. Cellarius. Halle, 1699, in-8°.

Monastier, Histoire de l'Église vaudoise. 2 vol. Paris, 1847, in-8°.

Moneta, Adversus Catharos et Waldenses libri V; ed. Ricchini. Rome, 1743, infol.

Mornay, Mysterium iniquitatis seu Historia papatûs. Saumur, 1611, in-fol.

Mosheim, Institutiones historias ec, clesiasticze antiques et recentioris. 2e éd. Helmstædt, 1764, in-4°.

— Versuch einer unpartheyischen Ketzergeschichte. Helmstædi, 1746, in-4°.

Muratori, Antiquitates italicæ medii ævi. Milan, 1741, in-fol., t. V.

Muratori, Scriptores rerum italicarum. 28 vol. avec les suppléais. Milan, 1723 et suiv., in-fol.

Muston, Histoire des Vaudois, t. I. Strasb., 1834, in-8°.

Neander, Kirchengeschichte. 5 vol. Hambourg, 1896 et suiv., in-8°. — Denkwürdigkeiten aus der Geschichte des Christenthums. Berlin 1824, in-8°, t. III.

Nicetas Choniates, Thesaurus orthodoxæ fidei, trad. en latin par Moreau ; dans la Bibliotheca Patrum, de Cologne, t. XII, p. I.

— Historiæ. Bonn, 1835, in-8°.

Odo Cameracensis, De peccato originali ; dans la Biblioth. Patrum maxima, t. XXI

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par Laurière, Bréquigny et Pastoret. 20 vol. Paris, 1728-1840, in-fol.

Origenes, Commentarius in Matthæum; in opp., ed. Delarue. Paris, 1740, infol, t. III.

— De principiis ; ed. Redepenning. Leipzig, 1836, in-8°.

Otto Frisingensis, Chronicon, Libri II de gestis Friderici II, etc., Bâle, 1569, infol.

Palacky, Geschichte von Böhmen. Prague, 1836, in-8°, t. I.

Papon, Histoire générale de Provence. Paris, 1778, in-4°, t. II.

Parctelaine, Histoire de la guerre contre les Albigeois. Paris, 1833, in-8°.

Patriarchium Bituricense; dans Labbé, Nova bibliotheca mss., t. II.

Percin, Monumenta conventiis Tolosani ordinis fratrum Prædicatorum. Toulouse, 1693, in-fol.

Peregrinus Priscianus, Chronicon Ferrariense; dans Muratori, Antiquitt. ital. medii ævi, t. V.

Perrin, Histoire des chrestiens albigeois. Genève, 1618, in-8°.

Petrus Cantor, Verbum abbreviatum. Mons, 1639, in-4°.

Petrus Gregorius, Partitiones juris canonici. S. I., 1595, in-4°.

Patras Lombardus, Sententiæ. Rouen, 1651, in-4°.

Petrus de Pilichdorf, Tractatus contra sectam Waldensium; dans la Bibi. PP. Col., t. XIII.

Petrus Siculus, Historia Manichaeorum; ed. Gieseler. Götting., 1846, in-4°.

Petrui. Vallium Cernaii, Historia Albigensium; dans Duchesne, Scriptt. hist. Franc., t. V.

Petrus de Vineis, Epistolæ. Amberg, 1609, in-8°.

Pez, Scriptores rerum austriacarum. Vienne, 1743, in-fol., t. II.

Photius, Nomocanon, cum comment. Theod. Balsamonis; ed. Justellus. Paris, 1615, in-4°.

Pierquin de Gembloux, Histoire littéraire des patois. Paris, 1841, in-8°.

Platina, De vitis pontificum. Cologne, 1551, in-fol.

Pontanus a Braitenberg, Bohemia pia. Francf., 1608, in-fol.

Potho, De statu domûs Dei ; dans la Biblioth. Patrum maxima, t. XXI.

Prateolus, Elenchus hæreticorum. Col., 1605, in-4°.

Psellu, De operatione dtemonum; ed. Boissonade. Nuremberg, 1838, in-8°.

Quétif et Échard, Scriptores ordinis Pra3dicatorum. 2 vol. Paris, 1719, in-fol.

Radulphus Ardens, Sermones; chez D'Argentré, Collectio juche., t. I.

Radulphus Coggeshale, Chronicon anglicanum; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XVIII.

Ranzanus, Epitome rerum hungaricarum; dans Schwandtner, Scriptt. rer. hungar., t. I.

Ratherius Veronensis, Opera; dans d'Achéry, Spicilegium. t. I.

Raumer, Geschichte der Hohenstauffen. 2° édit. 6 vol. Leipz., 1840, in-8°.

Raynaldus, Continuatio annalium Baronii, t. XIII à XXI. Cologne, 1693 et suiv., in-fol.

Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours. 5 vol. Paris, 1820, in-8°.

Reinerius Sacchoni, Summa de Catharis et Leonistis, dans Martène et Durand, Thesaurus novus anecdot., t. V; — Reinerius interpolé, dans Gretser, Opera, t. XII, p. II.

Rettberg, Ueber die Patarener ; dans Ersch et Gruber, Allgemeine Encyclopædie ; section III, t. MIL Leipzig, 1840, in-4°.

Rigordus, De gestis Philippi Augusti ; dans Duchesne, Scriptt. hist. Franc., t. V.

Ripoll, Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum. 8 vol. Rome, 1729 et suiv., infol.

Robertus Altissiodorensis, Chronologie; dans Bouquet, Recueil des hist. de France, t. XVIII.

Robertus de Monte, Appendit ad Chronicon Sigeberti Gemblac., ibid., t. XIII. Roger, Archives historiques de l'Albigeois. Albi, 1842, in-8°.

Roger de Hoveden, Annales ; dans Savile, Rerum anglicarum scriptores. Francfort, 1601, in-fol.

Rubeis (De), Monumenta Ecclesiæ Aquilejensis. Strasbourg, 1740, in-fol.

Rubeus, Historiæ Ravennates. Venise, 1689, in-fol.

Sandius, Nucleus historias ecclesiasticæ in historia Arianorum. Cologne, 1676, in-4°.

Sarpi, Historia dell' origine dell' inquisizione nella città e dominio di Venetia. S. I., 1675, in-12.

Schafarik, Slawische Alterthümer; trad. en allem. par Aehrenfeld. 2 vol. Leipzig, 1843, in-8°.

Seherz, Glossarium germanicum medii ævi ; ed. Oberlin. Strasb. 1781, in-fol.

Schmid (Fréd.), Historia Paulicianorum orientalium. Copenhague, 1826, in-8°.

Schmid (Henri), Der Mysticismus des Mittelalters in seiner Entstehungsperiode. Jéna, 1824, in-8°.

Schnitzer, Die Euchiten im XI^{ten} Jahrhundert ; dans les Studien der Geistlichkeit Würtembergs, t. XI, livr. I. Stuttgard, 1839, in-8°.

Schræckh, Kirchengeschichte. 35 vol. Leipzig, 1772 et suiv., in-8°.

Schwandtner, Scriptores rerum hungaricarum. Vienne, 1746, in-fol, t. I-III.

Scotus Erigena, De division nature ; ed. Schlüter. Münster, 1838, in-8°.

Siestrencewicz de Bohusz, Recherches historiques sur l'origine des Sarmates, des Esclavons et des Slaves, et sur les époques de la conversion de ces peuples au christianisme. 4 vol. Pétersbourg, 1833, in-8°.

Sismondi, Histoire des Français. Paris, 1823, in-8°, t. VI.

— Histoire des républiques italiennes du moyen âge. 16 vol Paris, 1809, in-8°.

Stanley Faber, An inquiry into the history and the theology of the ancient Vallenses and Albigenses. Londres, 1838, in-8°.

Stephanus de Bellavillà, sive de Borbone, De septem donis Spiritûs sancti ; dans D'Argentré, Collectio judic., t. I.

Stephanus Tornacensis, Epistolæ ; dans la Biblioth. Patrum, de Cologne, t. XII, p. II.

Suicerus, Thesaurus ecclesiasticus e patribus græcis. Amsterd., 1682, in-fol.

Sulpicii Severi Opera; ed. Horn. Leyde, 1654, in-8°.

Tertulliani Opera; ed. Rigaltii. Venise, 1744, in-fol.

Theodoreti Opera; ed. Sirmond. Paris, 1842, in-fol., t. III et IV.

Thierry (Aug.), Lettres sur l'histoire de France. 5e édit. Paris, 1836,

Thilo, Codez apocryphus Novi Testamenti, t. I. Leipzig, 1832, in-8°.

Thomas Aguinas, Summa. Cologne, 1640, in-4°.

Thomas Archidiaconus, Historia Episcoporum Salonitanorum et Spala tensium ; dans Schwandtner, Scriptt. rerum hungar., t. III.

Thomas Cantipratensis, Bonum universale de apibus. Douai, 1627, in-8°.

Thworocz (Joh. de), Chronica Hungarorum; dans Schwandtner, Scriptt. rer. hung., t. I.

Tonduzzi, Historie di Faenza. Faenza, 1675, in-fol.

Trithemius, Annales hirsaugienses. 2 vol. S. Gal., 1690, in fol.

Ughelli, Italia sacra. 10 vol. Venise, 1717 et suiv., in-fol.

Urstisius, Germanicæ historæ scriptores. Francfort, 1585, in-fol., t. IL

Usserius, De christianarum Ecclesiarum in Occidentis præsertim partibus continuà successione; à la suite de ses Antiquitates Ecclesiarum Britannicarum. Londres, 1687, in-fol.

Vaissette et Cl. de Vic, Histoire générale du Languedoc. 5 vol. Paris, 1737, in-fol.

Victor Vitensis, Historia persecutionis Vandalicæ; ed. Ruinart. Paris, 1694, in-8°.

Vignier, Recueil de l'histoire de l'Église. Leyde, 1601, in-fol.

Villehardouin, Histoire de la conquête de Constantinople; dans Buchon, Collection des chroniques nationales françaises, t. III. Paris, 1828, in-8°.

Villemain, Tableau de la littérature au moyen tige. 2^e édit. 2 vol. Paris, 1840, in-8°.

Visch (C. de, Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis. Cologne, 1656, in-4°.

Vitoduranus (Joh.), Chronicon; dans le Thesaurus historie helveticæ. Zurich. 1735, in-fol.

Voltaire, Essai sur les mœurs et l'esprit des nations ; t. XVII de l'édit. de 1785 de ses œuvres.

Wadding, Annales Minorum; 2° édit. par Fonseca. 17 vol. Horne, 1731 et suiv., in-fol

Walch, Entwurf einer vollständigen Ketzergeschichte. 11 vol. Leipzig, 1766 et suiv., in-8°.

Yuonetus, Tractatus de hæresi pauperum de Lugduno ; dans Martène et Durand, Thesaurus novus anecd., t. V, et manuscrit à la Biblioth. de Strasbourg. (Sur l'auteur comp. D'Argentré, I, 95.)

Zunz, Zur Geschichte und Litteratur. Berlin, 1845, in-8°.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE4
PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE LA SECTE11
PREMIÈRE PÉRIODE DEPUIS LA FIN DU DIXIÈME SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU DOUZIÈME ORIGINE ET PREMIÈRE PROPAGATION DE LA SECTE 11
CHAPITRE PREMIER Origine du Catharisme11
CHAPITRE II Première propagation de la Secte dans les pays orientaux de l'Europe20
CHAPITRE III Première propagation de la Secte en occident24
1. Dalmatie24
2. Italie
3. France
4. Hongrie — Bohême — Allemagne54
DEUXIÈME PÉRIODE DEPUIS LE MILIEU DU DOUZIÈME SIÈCLE JUSQU'A L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III58
CHAPITRE PREMIER Pays Slaves et Orientaux
CHAPITRE II <i>Italie</i> 64
CHAPITRE III France71
1. Le Midi71
2. France centrale et septentrionale
CHAPITRE IV Allemagne96
CHAPITRE V Angleterre99
TROISIÈME PÉRIODE DEPUIS INNOCENT III JUSQU'À L'EXTINCTION DE LA SECTE. — FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU QUINZIÈME
CHAPITRE PREMIER Pays Slaves
CHAPITRE II ITALIE

CHAPITRE III FRANCE	180
1. Le Midi	180
1° Jusqu'à la fin de la croisade, en 1229	180
2° Depuis 1229 jusqu'à la prise du château de Montségur, en 1244	271
3° Depuis 1244 jusqu'à la disparition de la secte	301
2. France du Centre et du Nord	331
CHAPITRE IV ESPAGNE	337
CHAPITRE V ALLEMAGNE	344
LISTE DES OUVRAGES CITÉS	348



© Arbre d'Or, Cortaillod, (NE), Suisse, janvier 2009 http://www.arbredor.com Illustration de couverture: Les remparts de Carcassonne, © Pierre Paroutaud Composition et mise en page: © ATHENA PRODUCTIONS/PP